This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 210 903 188

Digitized by Google

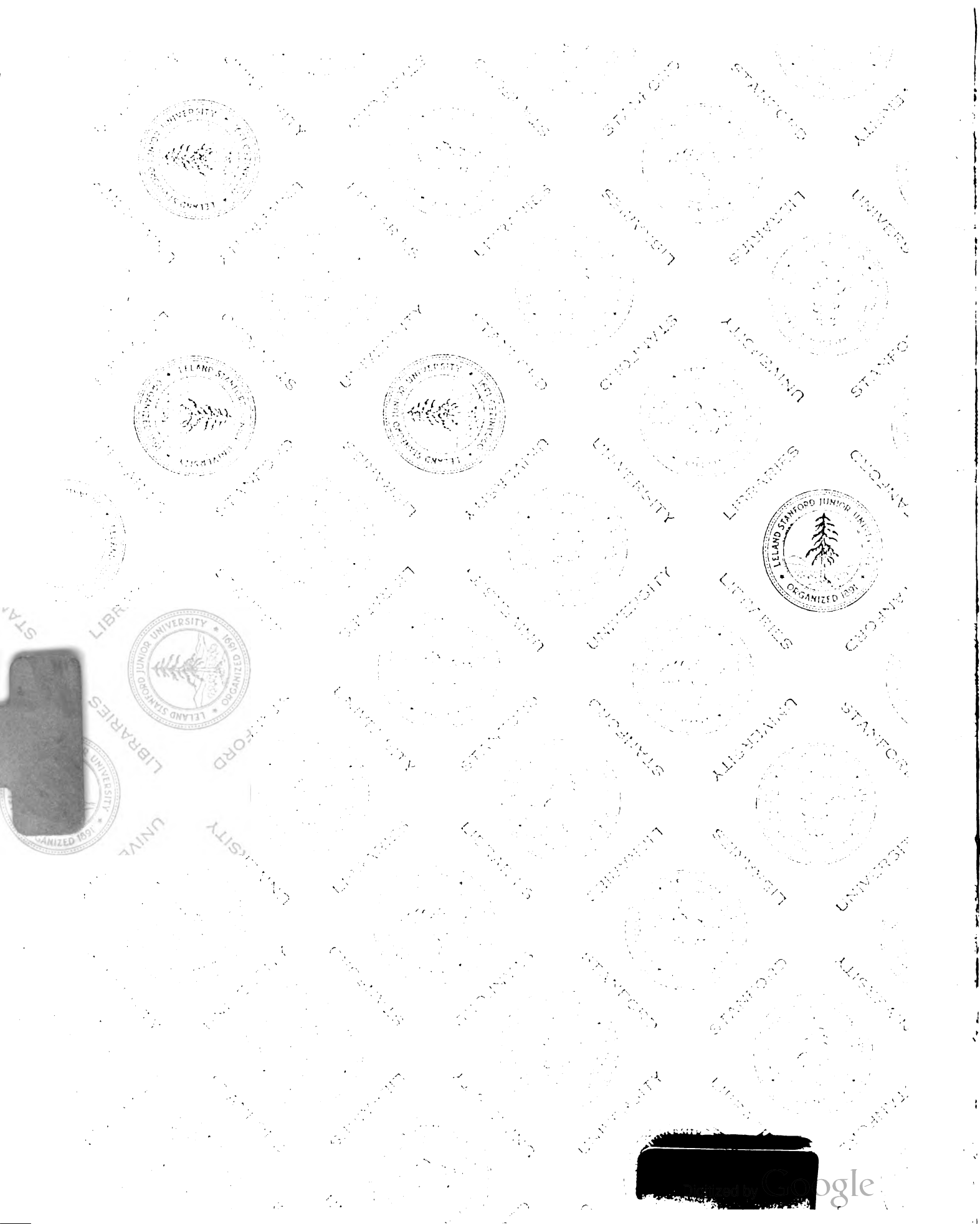
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC 607.1
S6
V.8

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
OCT 20 1969

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE.

Digitized by Google

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN, RUE MIREPOIX, 3.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE.

TOME VIII.

ANNÉES 1861, 1862, 1863, 1864 ET 1865.

PARIS,
VICTOR DIDRON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
(LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE).
13, rue Hautefeuille.

TOULOUSE,
AUX ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ,
(AU MUSÉE DE LA VILLE).

1865

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE.

LISTE DES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ

TELLE QU'ELLE EST CONSIGNÉE DANS LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE SON INSTITUTION DU 2 JUIN 1831.

MM.

Le marquis DE CASTELLANE, président,	décédé.
Le comte BONI DE CASTELLANE,	décédé.
Le marquis DE RESSÉGUIER.	
L'abbé JAMMES, chanoine de la métropole,	décédé.
DU MÈGE, ancien officier du génie militaire,	décédé.
BRUNO DE BASTOULH, conseiller à la cour,	décédé.
AUGUSTE D'ALDÉGUIER, conseiller à la cour.	
DUPUY, colonel d'état-major en retraite,	décédé.
DUBARRY, lieutenant-colonel en retraite,	décédé.
SAUVAGE, professeur de littérature latine à la Faculté.	
BELHOMME, homme de lettres,	décédé.
DE LAVERGNE, homme de lettres.	
LÉON DUCOS, négociant, juge au Tribunal de commerce,	décédé.
SOULAGES fils, antiquaire,	décédé.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1866.

BUREAU.

MM.

D'ALDÉGUIER, conseiller honoraire à la cour impériale, mainteneur des jeux Floraux, fondateur, *président.*

CAZE, président de chambre à la cour impériale, mainteneur des jeux Floraux, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, *directeur.*

Le vicomte DE LAPASSE, ancien chargé d'affaires, membre du conseil municipal, *secrétaire général.*

Le vicomte DE JUILLAC-VIGNOLES, ancien capitaine de cavalerie, *archiviste* et *trésorier intérimaire.*

L'abbé CARRIÈRE, aumônier de la pension Saint-Raymond, *secrétaire-adjoint.*

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le baron TAYLOR, membre de l'Institut de France, à Paris.

CHAMPOLLION-FIGEAC, bibliothécaire du palais de Fontainebleau.

DE CAUMONT, fondateur de l'*Institut des provinces.*

Mgr BAILLÈS, ancien évêque de Luçon, résidant à Rome.

Le vicomte DE KERCKHOVE-VARENT, président de l'Académie d'archéologie de Belgique.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Le marquis DE RESSÉGUIER, ancien maire de Toulouse, fondateur.

SAUVAGE, fondateur, doyen honoraire de la Faculté des lettres, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, mainteneur de l'Académie des jeux Floraux.

Le baron DU PERRIER, membre du conseil général.

Digitized by Google

Le marquis DE SAINT-FÉLIX, ancien préfet, mainteneur de l'Académie des jeux Floraux.

JULIA, peintre d'histoire.

DUBOR, ancien magistrat, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

Le comte FERNAND DE RESSÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie des jeux Floraux.

PIFTEAU, secrétaire général de la mairie de Toulouse.

DE CLAUSADE, homme de lettres, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

FONS, juge au Tribunal civil de première instance.

COMPAYRÉ, homme de lettres.

D'ANDRÉ DE SERVOLLES, ancien proviseur du lycée.

FOURNALÈS, professeur d'anatomie à l'Ecole des beaux-arts.

DE CHANAL, lieutenant-colonel d'artillerie.

DESBARREAUX-BERNARD, docteur-médecin, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

BESSIÈRES, docteur-médecin, membre du conseil municipal.

BÉGUÉ, docteur en chirurgie, membre du conseil municipal.

Le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON.

ERNEST ROSCHACH, archiviste de la ville.

BACH, architecte, professeur à l'Ecole des arts.

CAUSSÉ, vice-président du Tribunal civil de première instance.

FLORENTIN DUCOS, avocat, mainteneur de l'Académie des jeux Floraux, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

DE MARCELIER DE GAUJAC.

L'abbé MASSOL, chanoine honoraire, aumônier du couvent des Dames bénédictines.

DE CROZANT-BRIDIER, directeur d'assurances.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

LAPÈNE, avocat, à Saint-Gaudens.

JULES BOILLY, peintre de genre, à Paris.

Le vicomte DE GOURGUES, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Lanquais (Dordogne).

LABAT, ancien magistrat, à Agen.

DULAURIER, professeur de langues orientales au collége de France.

DE QUATREFAGES, membre de l'Institut de France, à Paris.

HIPPOLYTE CROZES, vice-président au Tribunal d'Albi.

Digitized by Google

Ernest BRETON, membre de la Société impériale des antiquaires de France et de l'Institut historique, à Paris.

Adolphe RICARD, secrétaire général de la Société archéologique de Montpellier.

César DALY, architecte, à Paris.

Le comte de FOUCAULT, au château de Braconnac (Tarn).

BASCLE DE LA GRÈZE, conseiller à la cour impériale de Pau.

Le chevalier GRIFI, secrétaire général de la Société pontificale d'archéologie, à Rome.

Eugène d'AURIAC, attaché à la bibliothèque impériale, à Paris.

Le vicomte Eugène de KERCKHOVE-VARENT, chargé d'affaires de Belgique en Turquie.

SCHUEPKENS, professeur de peinture, à Anvers.

Léonce de LAVERGNE, membre de l'Institut de France, à Paris.

Eugène GENS, professeur d'histoire, secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique.

L'abbé CANÉTO, grand vicaire du diocèse d'Auch.

Léonard de CUYPER, statuaire, membre de l'Académie de Belgique, à Anvers.

CHAMBERT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

LAMI DE NOZAN, directeur des télégraphes.

L'abbé GUILLAUME, membre de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

MOREL, avocat-notaire, à Saint-Gaudens.

Le vicomte DUFAUR DE PIBRAC, à Orléans.

JOUGLAR, notaire, à Bouillac (Tarn-et-Garonne).

Le duc de LÉVIS-MIREPOIX, au château de Léran (Ariége).

DEVALS aîné, archiviste, à Montauban.

Don BERNARD, juge de paix, à Montauban.

Le marquis de SAINT-GENIEZ, à L'Hermitage, près Béziers (Hérault).

Elie ROSSIGNOL, homme de lettres, maire à Montans (Tarn).

J. GARNIER, archiviste des antiquités de Picardie, à Amiens.

Le comte Raymond de TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens (Tarn).

Le baron Edmond de RIVIÈRES, au château de Rivières, près Gaillac.

L'abbé CORBLET, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Amiens.

COUARAZE DE LAA, professeur au lycée impérial de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

L'abbé HUREL, vicaire de la Madeleine, à Paris.

BUZAIRIES, docteur-médecin, à Limoux (Aude).

Digitized by Google

Dans le cours des années 1861 à 1863 inclusivement, la Société a perdu,

PARMI SES MEMBRES RÉSIDANTS :

MM.

Le colonel GLEYSES.
URBAIN VITRY, architecte.
LÉON DUCOS.
Le marquis DE BOURNAZEL.
GOUDET, archiviste du Capitole.
L'abbé SALVAN, chanoine.
LAFFON, architecte.
PETIT, directeur de l'Observatoire.

PARMI SES MEMBRES HONORAIRES :

M.

ROCHER, ancien recteur de l'Académie de Toulouse.

PARMI SES MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANES.
CROS-MAYREVIELLE, inspecteur des monuments historiques, à Narbonne.
VICTOR CAZES, antiquaire, à Saint-Bertrand de Comminges.
ESTRANGIN, avocat, à Arles.
AZEMA DE MONTGRAVIER, chef d'escadron d'artillerie, à Montpellier.
MOQUIN-TANDON, membre de l'Institut de France.

Digitized by Google

TABLEAU DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE CORRESPOND.

1. AVEYRON (Société de lettres, sciences et arts de l'), à Rodez.
2. BAYEUX (Société d'agriculture, sciences et arts de). — Calvados.
3. BEAUX-ARTS (Société libre des), à Paris.
4. BELGIQUE (Académie archéologique de), à Anvers.
5. BÉZIERS (Société archéologique de). — Hérault.
6. CASTRES (Société littéraire et scientifique de). — Tarn.
7. CHALONS-SUR-SAONE (Société archéologique de).
8. CHARENTE (Société archéologique de la), à Angoulême.
9. COTE-D'OR (Commission des antiquités de la), à Dijon.
10. CREUSE (Société des sciences naturelles et archéologiques de la), à Guéret.
11. DEUX-SÈVRES (Société de statistique des), à Niort.
12. DRAGUIGNAN (Société d'études archéologiques de). — Var.
13. GARD (Académie du), à Nîmes.
14. GERS (*Revue de Gascogne*), à Auch.
15. INVESTIGATEUR (Commission de l'), journal de l'Institut historique.
16. LIÉGE (Société d'émulation de). — Belgique.
17. LILLE (Société des sciences, d'agriculture et des arts de). — Nord.
18. LIMOUSIN (Société archéologique du), à Limoges (Haute-Vienne).
19. LORRAINE (Société archéologique de la), à Nancy (Meurthe).
20. MACON (Académie de). — Saône-et-Loire.
21. MARNE (Société d'agriculture de la), à Châlons.
22. METZ (Académie de). — Moselle.
23. MONTPELLIER (Société archéologique de). — Hérault.
24. MORBIHAN (Société archéologique du), à Vannes.
25. MORINIE (Société des antiquaires de la), à Saint-Omer.
26. NORD (Société des sciences, d'agriculture et des arts du), à Douai.
27. NORMANDIE (Société des antiquaires de), à Caen.
28. ORLÉANAIS (Société archéologique de l'), à Orléans (Loiret).
29. OUEST (Société des antiquaires de l'), à Poitiers (Vienne).
30. PARIS (Société des antiquaires de France).
31. PICARDIE (Société des antiquaires de), à Amiens (Somme).

Digitized by Google

32. PYRÉNÉES-ORIENTALES (Société agricole, scientifique et littéraire des), à Perpignan.
33. RAMBOUILLET (Société archéologique de). — Seine-et-Oise.
34. REIMS (Académie de). — Marne.
35. RHONE (Société littéraire de Lyon).
36. SAONE-ET-LOIRE (Société éduenne), à Autun.
37. SEINE (Société française de numismatique et d'archéologie), à Paris.
38. SEINE-ET-MARNE (Société d'archéologie de), à Melun.
39. SENS (Société archéologique de). — Yonne.
40. SOCIÉTÉS SAVANTES (Revue des), à Paris.
41. TOULOUSE (Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de).
42. TOULOUSE (Académie des jeux Floraux de).
43. TOULOUSE (Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie de).
44. TOULOUSE (*Journal d'agriculture pratique du midi de la France,* à).
45. TOURAINE (Société archéologique de la), à Tours (Indre-et-Loire).
46. VAR (Société des sciences du), à Toulon.
47. YONNE (Société centrale de l'), à Auxerre.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS DE RENTRÉE

POUR LA SESSION DE L'ANNÉE 1860-1861,

PRONONCÉ PAR M. AUGUSTE D'ALDÉGUIER,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Dans la séance du 21 novembre 1860.

MESSIEURS,

Parmi les attributions que vous avez bien voulu me confier, celle que je remplis en ce moment est la plus précieuse à mes yeux. J'ai le privilége de vous souhaiter la bienvenue, et d'être l'interprète de notre impression commune, celle du plaisir que nous éprouvons à nous revoir, à recommencer une session d'études favorites, et à renouer des rapports interrompus pendant trois mois, Voilà de bien nombreuses années où nous nous retrouvons à pareilles séances ; je me garderai de les compter, ce serait nous convaincre du petit nombre de celles qui nous sont encore réservées. Rapprochons-nous donc un instant de la doctrine d'Epicure, et profitons des moments qui nous sont accordés sans les attrister par les préoccupations de l'avenir, comme le dit Horace, le plus aimable des épicuriens :

Quid sit futurum cras fuge querere.

Pour moi, Messieurs, dussé-je encourir le reproche de monotonie, je vous l'avouerai : toutes les fois que j'ai à vous adresser quelques paroles en pareille circonstance, il est une idée qui se présente si naturellement

Digitized by Google

à mon esprit, que je ne puis l'en écarter ; cette idée est aussi la vôtre, sans doute, et j'aime à penser qu'en ce moment je ne suis pas le seul à ressentir le charme de nos habitudes reprises et l'influence de cette enceinte, où nos assemblées se succèdent depuis si longtemps.

Dans cette première séance, qu'il me soit permis de jeter un regard en arrière, et de vous dire que l'année qui vient de s'écouler doit vous donner pleine confiance dans celle qui se présente devant nous, et que les mesures de prévoyance adoptées et les travaux exécutés dans la dernière session doivent nous donner l'espérance, j'allais presque dire la certitude, de l'utilité de ceux que nous avons à entreprendre. Nous pouvons dire, en effet, sans craindre le reproche de présomption, que pendant le cours de l'année précédente, la Société archéologique n'a manqué à aucun de ses devoirs.

J'insisterai tout d'abord sur l'assiduité aux réunions hebdomadaires. Il est inutile de faire ressortir tout le bien qui peut résulter de l'observation de cet article de nos règlements. Ce premier devoir observé dispose merveilleusement à l'observation de tous les autres, et ce n'est pas un petit mérite à vous, Messieurs, d'en comprendre aussi bien l'utilité. Je ne connais pas le régime intérieur de toutes les Sociétés de France, mais quelques excursions m'ont mis à même d'apprendre que dans plusieurs d'entre elles, même dans certaines dont nous n'avons pu encore atteindre le retentissement, on ne se doute même pas de cette habitude à laquelle nous n'avons jamais manqué, et des avantages que présentent, surtout dans des études archéologiques, les communications régulières et les échanges habituels de pensées et de recherches. Toutes ces choses, Messieurs, nous devons nous féliciter de les comprendre et de les pratiquer ; et après avoir parcouru vos procès-verbaux de l'année passée, je puis vous assurer que nos séances n'ont jamais été suivies avec plus d'exactitude.

Aussi, Messieurs, avez-vous recueilli le fruit de cette constance dans vos travaux ; et les nombreux témoignages de confiance que nous avons reçus des autorités de notre département, sont une preuve incontestable de la considération toujours croissante de la Société. Dans le commencement de notre session, l'administration municipale était gravement préoccupée de la reconstruction de l'arc-de-triomphe du pont ; plusieurs projets avaient été présentés à l'Exposition ; un essai d'exécution avait eu lieu

Digitized by Google

à l'époque de l'entrée du maréchal *Niel*. Malgré tous ces travaux préparatoires, M. le *Maire* ne voulut adopter aucun projet définitif sans consulter la Société, et la lettre la plus flatteuse nous a appris que l'administration avait accueilli de la manière la plus favorable les idées développées dans la réponse que nous lui avions adressée.

M. *Brémond* avait fait hommage au Conseil municipal d'un long ouvrage, en trois volumes, sur l'étymologie et l'histoire des rues de Toulouse, en lui demandant de se charger des frais de son impression ; M. le Maire s'empressa de nous le renvoyer, en nous disant que l'administration ne voulait prendre aucun parti avant de connaître l'avis de la Société sur le mérite de cette production.

Plus tard, M. *le Préfet* nous a consultés également sur la question du badigeonnage des maisons de la ville, et a sollicité notre avis pour savoir quels étaient les édifices publics et les maisons particulières qui devaient être exempts de cette mesure. Vous n'avez pas oublié le rapport de notre confrère, M. *Bunel*, qui avait été chargé de vous présenter le résultat des pérégrinations de votre commission dans les rues de notre cité, et des observations faites en face des monuments eux-mêmes. Ce rapport, qui ne se bornait pas aux seules questions proposées, mais qui signalait les débris précieux du moyen-âge que nous possédons encore, est fait pour appeler sur eux l'intérêt de l'administration, et répond par conséquent aux intérêts du présent et à ceux de l'avenir. Tout nous donne à penser que ce travail a exercé une heureuse influence sur les décisions administratives.

La Société ne s'est pas bornée à répondre de son mieux à ces communications officieuses : elle a su prendre l'initiative toutes les fois qu'elle a jugé que des questions dans l'ordre de ses attributions pouvaient et devaient motiver son intervention.

Instruite par la voix publique de découvertes intéressantes faites dans la commune de Saint-Porquier, elle s'empressa de charger un de ses associés correspondants, M. *Jouglar*, de se transporter sur les lieux, d'assister aux fouilles en son nom, et de l'avertir de la nature et du mérite des découvertes qu'elles pourraient amener. Cette mission, acceptée par notre confrère, nous a valu de lui une intéressante communication qui, malheureusement, n'a pas eu de résultat, à cause de l'obstination du propriétaire du sol, qui, se figurant être possesseur d'un trésor, n'a jamais

Digitized by Google

voulu consentir à la continuation des recherches, dans la crainte sans doute qu'on ne lui contestât sa propriété. Plus heureux, M. *Devals*, un autre de nos correspondants, a assisté en notre nom à d'autres fouilles pratiquées non loin de la même localité, et la sagacité de ses aperçus leur assignant leur véritable signification, il les consigna dans la notice intéressante que nous avons publiée dans la dernière livraison de nos Mémoires. Ainsi, tout ce qui a été fait d'utile relativement à ces découvertes qui ont si longtemps alimenté la curiosité publique et les commentaires de la presse, se concentre dans le sein de la Société, et prouve sa sollicitude pour tout ce qui intéresse nos études.

Je me fais un devoir de profiter de cette occasion pour remercier deux de nos membres résidants, M. le vicomte *de Juillac* et M. *Gustave de Clausade*, des communications intéressantes qu'ils s'empressèrent de faire à la Société, sur la découverte inattendue des belles peintures murales du quatorzième siècle dans l'église de Notre-Dame-du-Bourg, à Rabastens-Albigeois. Non-seulement ils nous en donnèrent les premières nouvelles, mais ils voulurent bien aller sur les lieux représenter la Société, nous tenir au courant des travaux, et apporter le mérite de leur expérience au milieu des incertitudes qu'avait fait naître cette précieuse découverte.

Un peu plus tard, la Société, alarmée sur le plan de la rue monumentale exposé au Musée, et qui semblait compromettre l'existence de la gracieuse tourelle de l'*Hôtel d'Assézat*, s'empressa de faire opposition à une aussi désastreuse pensée, et vous n'avez sans doute pas oublié ni la déclaration énergique que la commission fit consigner sur le registre de la commune, ni l'effet immédiat qu'elle produisit.

La Société n'a même pas craint de compromettre son influence, en écrivant à M. le préfet du Gers, pour l'engager à faire rentrer dans le musée de la ville d'Auch, un beau buste antique de Sénèque, découvert il y a quelques années dans le lit du Gers, et soustrait par l'ingénieur en chef qui dirigeait les travaux. Nous n'avons cependant qu'à nous féliciter de cette démarche peut-être hasardée, car M. le vicomte *de Gauvielle*, qui avait résisté jusqu'à présent à toutes les sollicitations de ses administrés, s'est mis en mouvement sur nos instances, et tout fait croire que notre demande amènera un heureux résultat.

Enfin, Messieurs, avant de nous séparer, la Société porta ses sollicitu-

Digitized by Google

des sur la restauration de l'un de nos édifices les plus intéressants, l'église de la Dalbade. Cette entreprise soulevait plusieurs questions sur lesquelles vous pensâtes, avec raison, qu'il était utile d'éclairer l'administration, et de lui indiquer la nature des travaux que nécessitait cette entreprise, et la manière dont ils devaient être exécutés. Le rapport de la commission permanente, qui a rempli avec tant de zèle la mission dont elle avait été chargée, vous apprendra bientôt les suites de nos premières démarches.

Vous le voyez, Messieurs, par ce rapide exposé, la Société n'a négligé aucune occasion d'intervenir dans toutes les questions qui se rapportaient à l'objet de ses études, et dans toutes ces occasions elle a été accueillie avec faveur, et a joué le rôle honorable et utile qu'il lui convient de remplir dans l'étendue de sa circonscription.

Pourquoi donc, après vous avoir parlé, Messieurs, des actes de la Société en corps, passerais-je sous silence des témoignages de bienveillante générosité qu'elle a reçus de plusieurs de ses membres et de plusieurs citoyens de notre ville ? Sans doute ils sont consignés dans vos procès-verbaux, mais j'aime à vous les rappeler, parce qu'à mes yeux, le gage le plus assuré de la prospérité d'une compagnie est l'affection et le dévouement des membres qui la composent et les sympathies des populations au milieu desquelles elle se meut.

M. *Julia*, que malheureusement sa santé tient éloigné de nos séances, lui a fait don d'un fusil à rouet du seizième siècle.

M. *Roumeguère* lui a offert deux médailles intéressant l'histoire du Languedoc; la première de 1667, relative à l'édit du roi, portant création du canal du Languedoc; la seconde, de 1775, frappée à l'occasion du rétablissement du parlement de Toulouse par Louis XVI.

M. *Fournalès* lui a fait hommage d'un manuscrit latin du douzième siècle; d'une médaille grand bronze de *Lucius-Verus;* d'un fragment de sculpture en bois provenant de l'église des Jacobins, ouvrage du célèbre Bachelier; et enfin de cette gracieuse figure de la Vierge en bois doré, foulant à ses pieds le Dragon, qui décore si bien notre salle, et nous offre un précieux échantillon de la naïveté du moyen-âge et de la richesse de ses enluminures. Cette générosité de plusieurs collègues a exercé sans doute une heureuse influence hors de cette enceinte, car plusieurs citoyens de notre ville se sont piqués de marcher sur leurs traces. M. *Flandin*

Digitized by Google

nous a offert une médaille d'argent à l'effigie de Charles VI, qu'il a trouvée à un mètre du sol dans sa propriété près Sainte-Agne. M. *Louison*, fondeur, nous a priés d'accepter un beau christ en bronze bysantin. Enfin, M. *Ferrand* nous a gratifiés d'un de ces anciens poids en bronze du treizième siècle, si recherchés depuis quelque temps, et dont notre confrère, M. *Barry*, a formé une si riche collection.

Espérons, Messieurs, que nos collections d'objets d'art s'agrandiront ainsi chaque année; espérons surtout que nous nous préserverons dorénavant de l'accès de générosité qui nous dépouilla, il y a quelques années, d'une quantité d'objets précieux, fruits de nos recherches, emblèmes de nos études, et qui prêtaient au lieu de nos réunions une parure toute significative.

Je vous ai parlé jusqu'à présent de la marche de la Société pendant tout le courant de la dernière session. Je dois accorder une place tout exceptionnelle à des actes d'une nature différente, qui attestent vos préoccupations de l'avenir, et dont les conséquences amèneront, n'en doutons pas, la prospérité croissante de notre Société. La première de ces choses est le soin particulier que vous avez porté à l'examen des candidatures qui vous ont été soumises, et le bonheur que nous avons eu de pouvoir introduire parmi nous de nouveaux éléments de vie, par l'adjonction des collègues nouveaux qui nous ont valu augmentation de lumières, utilité de concours et agrément de collaboration. Quatre membres résidants sont venus grossir nos rangs :

M. l'abbé *Carrière*, auteur de plusieurs opuscules archéologiques pleins de mérite et de sagacité, et dont nous avons été à même pendant toute l'année de reconnaître le zèle et le dévouement; M. le professeur *Fournalès*, connu par son amour pour tout ce qui concerne l'antiquité et le moyen-âge, et par le cabinet intéressant qu'il a formé à la suite des recherches les plus longues et les plus persévérantes; M. le colonel *de Chanal*, qui nous apporte le tribut de ses connaissances variées, de son goût exquis dans toutes les questions d'art et de science, et sa supériorité dans la pratique de l'art de la photographie, si utile surtout aux études archéologiques; enfin, M. le docteur *Desbarreaux-Bernard*, le bibliophile par excellence, l'heureux possesseur, et surtout le patient et l'intelligent collecteur de la plus curieuse et la plus riche bibliothèque du Midi, grâces

Digitized by Google

auquel nous espérons faire paraître, dans notre prochaine livraison, l'histoire complète de l'imprimerie toulousaine pendant les quinzième, seizième et dix-septième siècles.

Enfin, le nombre de nos associés correspondants s'est augmenté de plusieurs membres nouveaux, dont la collaboration nous promet une incontestable utilité : M. *Cassassoles*, juge d'instruction près le Tribunal civil du Gers, qui se recommande par le mérite de ses productions; M. *Rossignol*, de Montans (Tarn), jeune homme plein de zèle et d'instruction, qui nous a adressé déjà plusieurs ouvrages distingués et se place à notre disposition, dans son arrondissement, comme un intrépide investigateur ; enfin, M. le marquis *de Saint-Geniez*, véritable type du chevalier servant de l'archéologie, entièrement dévoué au service de cette nouvelle dame de toutes ses pensées, meublant incessamment son antique manoir de manuscrits poudreux, de vieilles armures, de débris de sculpture, d'inscriptions tumulaires, de statues du moyen-âge, de tableaux gothiques, sans s'inquiéter si dans ce temple, encombré d'une divinité aussi absorbante, il restera bientôt une place pour son ministre.

Je m'arrête, Messieurs, devant cette question si délicate des admissions, et je me contente de dire que, si d'un côté la Société doit respecter le voile qui couvre des candidatures moins heureuses, elle ne pourrait de l'autre côté accepter le reproche qu'on lui ferait d'avoir apporté trop de sévérité dans l'examen des titres sur lesquels elles s'appuyaient.

Si je voulais parler des travaux particuliers des membres de la Société, des mémoires, des dissertations archéologiques qui ont régulièrement occupé vos séances pendant tout le cours de notre session, l'intérêt de ces matières donnerait à mon discours des proportions incompatibles avec les convenances de cette première séance ; ce serait d'ailleurs empiéter sur les attributions de celui de nos collègues qui remplit si dignement les fonctions de directeur.

J'aurais achevé ma tâche, Messieurs, s'il ne me restait à remplir un pénible devoir, celui de payer un tribut de regrets à ceux de nos collègues que nous avons eu la douleur de perdre pendant le cours de notre dernière session. Ce sont, parmi nos associés correspondants, M. *Jules Renouvier*, M. *de Brière ;* parmi les membres résidants, M. le marquis *de Regniez*.

Digitized by Google

Le premier, M. Jules Renouvier, avocat de mérite près la Cour impériale, l'un des membres les plus distingués de la Société archéologique de Montpellier, était inscrit au nombre des membres correspondants de notre Société depuis le 14 décembre 1833. Epris des études archéologiques à une époque où elles comptaient de bien rares adeptes, il s'associa de pensée et de sympathie au mouvement archéologique dont les premiers nous donnâmes le signal dans le Midi, par l'institution d'une Société dont nous traçâmes la marche et les travaux, et dont bien peu de personnes comprirent dans l'origine l'importance et la portée. Retenu par ses fonctions dans la ville de Montpellier, M. Jules Renouvier, s'appuyant de notre exemple et de nos règlements, voulut doter son pays d'une institution pareille à la nôtre, et, grâce à ses soins, la Société archéologique de Montpellier, cette nouvelle sœur, j'allais dire cette première fille émanée de nous, reçut le jour et son institution le 22 septembre 1833. M. Renouvier et plusieurs de ses habiles collaborateurs s'appliquèrent dès-lors à lui donner force et consistance, et de remarquables travaux la recommandèrent bientôt à l'estime du monde savant.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les études de M. Renouvier sur les antiques maisons de Montpellier, sur la plupart des églises du département, sur les maîtres de pierre et autres artistes de Montpellier, ouvrage dans lequel il révéla le premier les statuts, les chartes, les thalamus de ces puissantes corporations d'artistes tailleurs de pierre, dont l'existence mystérieuse et le passage dans les provinces de France se révélaient par les merveilleux monuments du moyen-âge, sur lesquels ils dédaignaient d'inscrire leurs noms, après y avoir laissé la marque ineffaçable de leur génie. Je pourrais ajouter à ces ouvrages une longue nomenclature d'œuvres d'un mérite peu ordinaire; je me borne à ce souvenir donné à la mémoire d'un collègue dont nous estimions autant le caractère que le talent; ses collègues de la Société archéologique de Montpellier s'empresseront, nous n'en doutons pas, de consigner tous ses titres à l'estime publique dans un travail plus digne de lui; c'est à eux de faire comprendre le vide qu'il a laissé dans leurs rangs.

Nous devons aussi une mention toute particulière à la mémoire de M. de Brière, membre de l'Institut, et notre associé correspondant depuis le 5 novembre 1842. Originaire de notre Midi, il se voua de bien bonne

Digitized by Google

heure au culte exclusif des lettres et des sciences, et ne tarda pas à se rapprocher de leur foyer en fixant sa résidence dans la capitale. Des succès remarquables lui ouvrirent de bonne heure les portes de l'Institut et l'éloignèrent définitivement des lieux qui l'avaient vu naître; mais l'amour de son pays ne s'éteignit jamais dans son cœur. Il s'intéressait d'une manière particulière à toutes les institutions scientifiques et littéraires de notre cité; il voulut un des premiers que son nom fût inscrit au nombre de nos associés correspondants. Il ne manquait jamais de nous adresser ses publications, et dans les rares voyages qu'il faisait encore dans le Midi, il se plaisait à venir assister à nos séances hebdomadaires et à prendre part à nos travaux. Cet amour de son pays se réveilla avec une nouvelle vivacité dans les derniers jours de son existence et lui inspira des dispositions de dernière volonté, dans lesquelles il dispose d'un legs considérable en faveur de l'Académie des Jeux-Floraux et de la Société archéologique du midi de la France. Certaines conditions peu usitées, auxquelles il a soumis ses libéralités, ont inspiré à sa famille déçue la pensée de s'opposer à ses intentions; la justice est chargée, dit-on, de résoudre ces difficultés; mais quelle que soit sa décision, elle ne nous dégagera jamais du devoir d'une vive reconnaissance envers notre généreux bienfaiteur.

Enfin, Messieurs, il est une perte qui nous touche de plus près encore, celle de M. le marquis Paul de Regniez, membre résidant. Certes, si l'on eût jeté les regards sur une de nos assemblées, les appréhensions ne se seraient jamais arrêtées sur ce beau jeune homme, si brillant de santé, de fraîcheur, sur lequel la nature semblait s'être complu à réunir toutes ses faveurs. Lorsque nous lui ouvrîmes nos rangs, le 30 avril 1856, il revenait d'Afrique, où l'avaient retenu longtemps ses goûts artistiques, son désir d'observer une région peu connue, et son amour pour les études archéologiques. Ce n'était pas autant vers les villes connues que vers les régions écartées qu'il avait dirigé ses investigations. Il avait couché sous la tente de l'Arabe et avait voulu vivre de sa vie nomade. Il nous raconta les mœurs de ces tribus errantes, nous montra de nombreux échantillons de leurs riches armures, nous signala les traces apparentes de la domination romaine dans ces contrées et les curiosités antiques qu'il avait colligées dans ses pérégrinations lointaines. Nous l'écoutions avec un vif intérêt,

Digitized by Google

et lorsqu'il nous disait les longues nuits où, couché sur la dure, enveloppé dans son burnous, il n'avait d'autre abri que le firmament, nous étions tous bien persuadés que de pareilles investigations n'étaient à la portée que d'une organisation aussi puissante que la sienne. Cependant c'est lui que la mort a choisi, et comme s'il avait fallu plus d'efforts pour détruire ce que la nature avait si fortement cimenté, il n'a succombé qu'après avoir subi les plus longues et les plus atroces douleurs. Inclinons-nous devant les décrets de la Providence, et donnons un dernier regret à ce collègue si intéressant, dont la nature expansive et les qualités aimables rendaient les rapports si bons et savaient si bien conquérir toutes les sympathies.

Digitized by Google

LAMPES INÉDITES

DU MIDI DE LA FRANCE.

Tout semble indiquer que c'est sur les bords heureux de la Méditerranée, dans le pays où mûrit la baie huileuse de l'olivier, présent divin de Minerve, qu'a été inventé et perfectionné le petit meuble dont nous essayons de résumer l'histoire (1). Originaire, suivant toute apparence, de la Grèce, à laquelle il doit ce nom grec de *lychnus* (λύχνος), qu'il a conservé même en Italie (2), il aurait été transmis par la civilisation et le commerce précoce des Hellènes aux populations italiotes que la civilisation grecque pénétrait de plusieurs côtés à la fois, et propagé plus tard, par les conquêtes et l'influence de Rome, dans les régions barbares de l'Occi-

(1) On a essayé, sur la foi de quelques Pères de l'Eglise, de faire remonter jusqu'aux Egyptiens l'invention et l'usage des lampes (Eusèbe, *Præparat. Evang.*, X, 6. — Clemens alexand., *Stromat.*, I, 16); ce qui en soi n'aurait rien d'impossible, l'invention étant assez simple pour avoir été commune à plusieurs pays. Mais comment admettre que l'on ait connu l'usage des lampes dans un pays où tout se conserve, même le bois, et qui ne nous a pas encore fourni, quoi qu'on en ait dit (voy. Caylus, t. IV, XIX, 2), un seul spécimen de lampe incontestablement égyptien d'origine?

(2) C'est de ce nom grec de λύχνος (du primitif λύχω, identique au latin *luceo*) que dérivent les composés *dilychnus* ou *dilychnis*, *trilychnus*, *polylychnus* et le mot ἐλλύχνιον, sous lequel on désignait la mèche. Μύξα, qui signifie littéralement narine, était grec lui-même d'origine, comme toute la nomenclature de ce petit ustensile, et avait formé à son tour les composés *dimyxus*, *trimyxus*, *polymyxus*. — Le nom latin de la lampe *lucerna* s'est conservé comme l'usage en Italie, où l'on éclaire encore les appartements à l'aide de lampes de cuivre à deux ou plusieurs becs adhérentes, il est vrai, au candélabre en forme de tige qui les supporte. — Le mot français lampe, du grec λαμπάς, dérivé lui-même de λάμπω, briller, a un tout autre sens que λύχνος, et désignerait plutôt un flambeau, une torche, un fanal. C'est au moins dans ce sens que le prennent les écrivains latins.

Digitized by Google

dent, dans les Gaules, dans l'Espagne, jusque dans la Bretagne, où les lampes antiques sont presque aussi communes qu'en Italie.

Tout élémentaire qu'il nous paraisse aujourd'hui, après les inventions multipliées de la science et de l'industrie, ce système d'éclairage était probablement un perfectionnement sur l'éclairage plus grossier encore des pays où il pénétrait. Il y a même toute raison de croire, par le développement rapide qu'il y prit, qu'il fut considéré et accueilli comme un progrès par les peuples à demi-barbares auxquels les Romains imposaient leur civilisation et leur empire. Réduits le plus souvent à la lumière fuligineuse et plombée des *candelæ*, qui n'étaient à l'origine que de grossières cordelles de chanvre ou de lin que l'on façonnait dans chaque maison en les plongeant à plusieurs reprises dans un bain de cire ou de suif (1), quelquefois dans de la résine fondue, comme on le fait encore au pied des Pyrénées, dans les bruyères des *Bigerrones*, ou dans les landes des *Tarbelli* revêtues de forêts de pins séculaires, ce ne fut point sans étonnement que ces populations, plutôt barbares que grossières, durent contempler cette lumière nouvelle, que l'on n'était plus réduit à cacher sous le manteau de la cheminée pour en éconduire la fumée ou à moucher sans relâche à l'aide d'une pince de coudrier. Une huile plus ou moins pure (2), le choix heureux des mèches que les anciens empruntaient aux matières les plus diverses, aux fibres ligneuses de la vigne, par exemple, dont Pline vante la vive lumière (3), pouvaient en accroître l'intensité et l'éclat. Un petit vase à goulot très-étroit (*guttus, infundibulum*), placé

(1) Juvénal disait encore : *Breve lumen* || *Candelæ cujus dispenso et tempero filum* (*Satyr.*, III, 286-7). — Ce qui prouve qu'en Italie même les classes inférieures étaient restées fidèles à l'antique *candela*.

(2) L'huile la plus estimée de l'Italie était celle de Venafrum, et surtout celle du clos de Licinius, *Licinianum oleum* (Pline, XV, III). On citait aussi les huiles : *Cominia*, *Sentia*, *Sergia*, *quam Sabini regiam vocant* (*Id.*, *Ib.*, IV), ainsi nommées, du nom de leurs propriétaires.

(3) *Ellychnia ex uvu fiunt claritatis præcipuæ* (Pline, XXXIII, IV, 41) ; ailleurs, on les faisait de bois d'olivier, coupé en petites lattes et battu au marteau (*lumen obscurum propter nimiam pinguetudinem. Id.*, *Ib.*), de la tige fibreuse du papyrus (*ellychnia papyracea. Id.*, *Ib.*, XXVII, II, 47) ou de celle du *verbascus*, auquel les Grecs avaient donné, à cause de cela, le nom de *lychnites ;* quelquefois de la moelle spongieuse du sureau ou du roseau. Mais le plus souvent on se servait de chanvre ou de lin, que l'on employait seulement peigné et tordu, comme le prouve une lampe à deux becs, découverte avec sa mèche à Stabies, en 1782, et que l'on conserve au musée des Studj, sous une cloche de verre.

Digitized by Google

à côté du *lychnus* dont il était le complément indispensable, permettait de prolonger à son gré la durée de la flamme en renouvelant la provision d'huile qui servait à l'alimenter (1). Le petit meuble destiné à contenir ce mécanisme très-simple était lui-même facile à manier, à poser, à suspendre, plus propre incomparablement que les chandeliers de bois ou de terre, d'où la cire et le suif coulaient en longues traînées sur le sol, d'un entretien si simple qu'il suffisait d'en renouveler de loin en loin la mèche, garantie d'ailleurs de la poussière par l'étroitesse des orifices dont le *lychnus* était percé.

L'olivier, dont l'huile servait presque exclusivement à l'alimentation des lampes antiques, ne dépassait point, il est vrai, la lisière maritime de la Narbonnaise, romaine de fait et italienne de mœurs plus d'un siècle avant César. Mais on pouvait, dans le reste de la Gaule, la remplacer avantageusement par l'huile de certains fruits ou de certaines graines que l'on paraît avoir concassés et pilés de très-bonne heure (2), au besoin par de la graisse fondue, dont on se contentait dans les contrées pauvres et montagneuses de l'Hellade (3). Le bas prix de ces petits meubles que les artistes du sud façonnaient de matières très-diverses, d'argile et de bronze particulièrement, auxquels ils donnaient au besoin les formes les plus simples, de manière à les mettre à la portée de toutes les fortunes, acheva de désarmer les répugnances qui avaient accueilli ces inventions nouvelles, ici par un esprit de routine obstiné, ailleurs par un sentiment de défiance contre tout ce qui venait des Romains. Sans aller jusqu'à prétendre que les populations de l'Aquitaine et de la Gaule chevelue aient renoncé tout d'un coup et toutes ensemble à leurs *candelæ* de cire, de

(1) On trouve dans toutes les collections de ces petits vases de terre ou de bronze, que la petitesse de la plupart des lampes rendait à peu près indispensables. La plinthe en forme de table qui sert de soubassement à la plupart des candélabres était probablement destinée en principe à recevoir un *guttus* de ce genre.

(2) C'est ce que Pline appelle *fictitium oleum... cibis fœdum, lucernis utile* (XV, VII)... *amygdalinum ex amaris nucibus arefactis et in ollam contusis exprimitur... fit e lauro... quidamque e baccis (lauri) exprimunt .. Inopia cogit aliquando, luminum causâ, et e platani baccis fieri... fit et de aspalatho, calamo, balsamo, iri, cardamomo, meliloto, nardo gallico, panace*, etc. (*Id.*, *Ib.*).

(3) Hésychius donne à la lampe λύχνος l'épithète caractéristique de ἀδδηφάγος, mangeuse de graisse (Hésych., *sub voce*).

Digitized by Google

suif ou de résine dont nous allons retrouver des traces bien marquées à des époques relativement récentes, on peut regarder au moins comme certain, en présence des témoignages irrécusables que recueille tous les jours l'archéologie sur les points les plus divers de notre sol, que cette petite révolution était à peu près consommée au commencement du second siècle de notre ère. A l'exception des campagnes, où ne pénètrent que lentement, quand elles y pénètrent, les innovations et les inventions nouvelles, toute la Gaule se servait dès cette époque de *lucernæ* à la romaine, comme elle se servait, même dans les villages, de poteries rouges à relief analogues à celles de l'Italie, de verreries blanches ou teintées, d'ustensiles de bronze fabriqués sur les modèles des bronzes étrusques ou romains; et il faut ajouter, pour expliquer tout l'intérêt que nous inspirent aujourd'hui ces petits objets, qu'il y a plus d'une raison de croire qu'ils ont été fabriqués par des artistes indigènes qui se formaient d'eux-mêmes, à mesure que se propageaient chez nous les habitudes et les goûts de la vie civilisée. Si cette assertion peut soulever quelque doute relativement aux lampes de bronze, où les preuves se réduisent à peu près à des inductions tirées du caractère de la fabrique, du choix des sujets et du goût dans lequel ils sont traités, elle reste incontestable au moins pour les lampes de terre, qui sont souvent estampillées de noms aquitains ou gaulois d'apparence (1), et dont on retrouve sur tous les points de notre territoire les ateliers et les fabriques (*officinæ*) avec leurs petits fours de terre battue, leurs moules entiers ou brisés, et des couches épaisses de débris provenant de la *casse* ou des *rebuts*, comme on dit en terme d'atelier (2).

On a écrit de si longs et de si savants traités sur les lampes antiques, depuis les témérités du Génois Fortunio Liceti jusqu aux consciencieuses

(1) Les noms romains qui alternent sur le fond des lampes avec ces noms indigènes, ne paraissent le plus souvent que des noms serviles imposés par des maîtres romains, ou des noms d'affranchis composés d'un nom servile, ajouté comme *cognomen* au nom et quelquefois au prénom de leur ancien maître.

(2) Nous nous contenterons de signaler, parce qu'il est tout voisin de nous, le village de Montans, près Gaillac, sur le Tarn, où un jeune archéologue, M. Rossignol fils, a composé un petit musée des poteries de tout genre que l'on exhume tous les jours du sol, entières ou

Digitized by Google

études de Bellori et de Passeri (1), qu'il est presque inutile de rappeler ici quel est le genre d'intérêt qui s'attache aux lampes de terre (*lucernæ fictiles*) dont toutes les grandes collections possèdent des suites nombreuses. Façonnées de terre glaise ou d'argile que l'on trouvait presque partout, que les plus pauvres se contentaient parfois de pétrir et d'évider entre leurs doigts, de manière à y insérer une mèche de chanvre ou de lin baignée dans un peu d'huile (2), ce n'est que par exception qu'on les voit se

brisées, et qui sont bien certainement l'ouvrage des *figulini* du *vicus*, puisque l'on trouve fréquemment le moule à côté du vase qui en est sorti (voy., à ce sujet, un article intéressant publié par M. Rossignol lui-même, dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, année 1859). Si tous nos ateliers de poterie avaient été surveillés et étudiés avec le même soin, nos connaissances seraient plus avancées qu'elles ne le sont sur cette branche intéressante de l'industrie et de l'art antique.

(1) Le recueil du Liceti, le premier traité ex-professo que l'on ait publié sur la matière (*De lucernis antiquis;* Venise, 1621 4°), est un livre sans critique, et probablement sans bonne foi, qui fourmille de pièces étranges ou suspectes reproduites sans examen par tous les lychnologues qui l'ont suivi. Une bonne partie de ses lampes, et les plus admirées, ne sont que des bronzes renaissants (aiguières, bouilloires, cassolettes, encriers, vide-poches, lampes florentines, etc.), auxquelles il en ajoute quelques-unes qui n'ont probablement jamais existé. Comme tous les lychnologues des deux derniers siècles, il est très-préoccupé des lampes inextinguibles, dont il défend imperturbablement l'existence. — Le recueil du Bellori, gravé par le célèbre Pietro Santi Bartoli (*Le antiche lucerne sepolcrale figurate*..... Roma, 1691, F°), a été rédigé en grande partie d'après des lampes découvertes à Rome ou dans les environs de Rome (elles ont passé depuis dans le cabinet des électeurs de Brandebourg, à Sans-Souci), et paraît avoir fait sensation dans le monde savant lors de son apparition. Il a été traduit deux fois en latin et inséré dans le grand recueil de Gronovius, t. XII. — Mais il a été éclipsé par celui de Giambattista Passeri, qui a été publié à Pesaro (1739-1751) en trois volumes in-folio (*Lucernæ fictiles cum animadversionibus*). Antiquaire du grand-duc de Toscane jusqu'à l'époque où il prit l'habit ecclésiastique, et amateur aussi zélé qu'intelligent, Passeri était parvenu à réunir une suite considérable de lampes d'argile, à l'explication desquelles il s'est particulièrement attaché. — Notre excellent Montfaucon se contente en général de reproduire les échantillons les plus intéressants du Liceti et du Bellori, en y intercalant quelques nouveaux types empruntés aux collections de son temps (Medina-Celi, Bonanni, Fauvel, etc.). Mais les découvertes d'Herculanum et de Pompéï ont ajouté à tout cela une foule de types charmants, en bronze surtout; que la gravure a reproduits plusieurs fois (*Le lucerne ed I candelabri d'Ercolano*, tomo unico, Napoli, 1792, in-folio; Barré et Roux, t. XII, Paris, Didot, 1840), et dont nous avons tiré largement parti.

(2) Je possède une de ces petites lampes qui n'a jamais passé par les mains du *figulinus*, quoiqu'elle rappelle grossièrement la forme des lampes ordinaires. Le trou destiné à la mèche et le regard qui perce le disque ont été pratiqués à l'aide d'une petite baguette dont on peut encore déterminer la dimension.

Digitized by Google

transformer, sous la main habile des potiers, tantôt en élégants *lychni* à deux ou trois becs disposés de diverses manières, tantôt en grandes lampes monumentales analogues à nos lustres de salon (*lychni pensiles*), où les becs beaucoup plus nombreux encore rayonnent autour d'une cuvette centrale dont ils godronnent et échancrent les bords.

La vraie lampe de terre, la lampe des classes inférieures, que nous retrouvons entière ou brisée dans tous les pays où a pénétré la civilisation romaine, n'avait généralement qu'un seul bec ou qu'une seule *lumière*, comme le disaient les jurisconsultes d'un mot qui était devenu chez eux synonyme de vie obscure et de pauvreté (1). Elle se composait presque invariablement d'une cuvette circulaire que l'on modelait isolément avec le *rostre* qui s'en détache, et d'un couvercle de la même taille que l'on soudait à la cuvette, avant de mettre le tout au four. L'anse dont sont dépourvus la plupart de ces petits meubles se réduit dans les autres à une sorte de crête massive et transversale destinée à suspendre le *lychnus* quand il était vide, plutôt qu'à le porter quand il était rempli (2). L'ornementation, que les anciens ne sacrifient jamais complètement, se réfugie et se concentre ici dans le disque déprimé qui forme le centre du couvercle, et que cette dépression elle-même garantissait des frottements et des chocs. Elle s'y réduit le plus souvent à de petites images en relief, très-simples de sujet comme d'exécution, et qui n'avaient probablement d'autre but, à l'origine, que d'accompagner ou de dissimuler le petit orifice dont ce disque est toujours percé (3). Mais sous la main de potiers plus habiles, comme

(1) *Tenuis vitæ homines..... lumine unico et brevi supellectile* (Ulp., lib. I, *Opin. in L illicitas*; § *de officio præsidis*), ce qui signifie bien ici une lampe à un seul bec, comme le prouveraient au besoin plusieurs textes antiques, ce mot de Cicéron notamment : *Nisi tanquàm lumini oleum instilles* (*De Senect.*, XI, 36).

(2) Une anse saillante, en forme de triangle ou de palmette, comme en offrent certaines lampes d'amateur que l'on considérait plutôt comme des objets d'art que comme des ustensiles de ménage, n'aurait eu d'autre résultat que d'augmenter le prix et les risques de ces petits meubles fragiles, dont le bon marché faisait le principal mérite, aux yeux du plus grand nombre au moins.

(3) Cet orifice, qui servait à la fois à l'introduction de l'huile que l'on y versait à l'aide du *guttus* et à aérer la cuvette de la lampe, est toujours très-étroit dans les lampes de terre, ce qui explique comment elles n'ont presque jamais d'*operculum* ou de couvercle. Le savant Passeri, qui avait manié tant de lampes antiques, n'en avait trouvé qu'une seule qui présentât cette particularité.

Digitized by Google

ils le devinrent d'assez bonne heure, ces sujets un peu nus se compliquent et s'animent par degrés. L'art, qui ne dédaigne rien aux époques réellement artistes, vient quelquefois toucher de sa baguette d'or cette argile à peine dégrossie, et ce n'est point sans quelque surprise que nous retrouvons aujourd'hui ces ustensiles d'un usage vulgaire couronnés de petites compositions disposées et rendues quelquefois avec un sentiment élevé, où viennent se refléter, sous des formes abrégées et populaires, toutes les réalités de la vie contemporaine (1).

Le plus souvent, c'était le luxe et la vie des grandes villes avec leurs plaisirs de tous les jours, leurs fêtes, leurs spectacles et leurs jeux qui fournissaient au modeleur des inspirations ou des idées. Les citadins eux-mêmes (*plebs urbana*) qui passaient une partie de leurs journées sous le *velarium* parfumé des théâtres ou sur les hauts gradins des arènes et des cirques, n'étaient point fâchés de retrouver chez eux, dans les soirées d'hiver, des allusions à leurs plaisirs préférés, et le disque complaisant des *lucernæ* se couvre d'une foule d'images ou de scènes empruntées évidemment à ces solennités bruyantes. Ici, ce seront des masques (*personæ*) de toutes les tailles et de toutes les formes, tragiques, comiques, satyriques, quelquefois même des acteurs en costume, des bouffons ou des mimes représentés dans tel ou tel rôle qui leur avait fait une réputation oubliée comme leur nom ; ailleurs, des courses de chevaux ou de chars, dont beaucoup de *provinciales*, ceux des campagnes surtout, ne connaissaient que ce que les lampes leur en racontaient, des combats de gla-

(1) Il y a plus d'une raison de croire que les *figulini* des provinces s'appropriaient quelquefois tel ou tel de ces bas-reliefs en les surmoulant, ce qui explique comment on trouve quelquefois le même sujet dans des localités très-éloignées l'une de l'autre. Mais la variété presque infinie de ces images ou de ces petites scènes, qui ne se ressemblent presque jamais d'une manière absolue, prouve suffisamment que le plus grand nombre des lampes d'argile découvertes dans les provinces de l'empire étaient l'œuvre de maîtres indigènes qui les modelaient dans leur moment de loisir, comme ils modelaient aussi les décorations variées à l'infini de ces poteries de Samos, que nous retrouvons souvent intactes ou brisées à côté du moule dont elles sont sorties. Quant à l'argile dont les lampes sont faites, elle provient le plus souvent des pays où elles ont été trouvées; elle est, suivant les lieux, grise, blanche ou jaune, rougeâtre le plus souvent, et enduite de ce vernis fin et léger qui fait corps avec la pâte. Ce n'est que de loin en loin qu'on les trouve revêtues de notre lourd vernis métallique, que les anciens connaissaient, mais dont ils ne se servaient que rarement et comme par exception.

Digitized by Google

diateurs affublés d'armures barbares ou fantastiques, des bestiaires aux prises avec telle ou telle bête inconnue dans l'Occident (1). Les tableaux rustiques, les scènes pastorales ou agricoles qui forment comme l'antistrophe de ces images cruelles, les lourds chariots de la moisson ou de la vendange (2) alternant avec de petites scènes à la Watteau, avec les jeux variés des enfants, avec les épieux ou les filets des chasseurs, s'adressaient probablement au peuple des villes, aux artistes surtout et aux poètes que fatiguait souvent cette vie inquiète, et qui soupiraient à leur tour après le calme des champs, la fraîcheur des ombrages et les doux sommeils au murmure des fontaines (3). Mais ce ne sont là sur les lampes elles-mêmes que des exceptions passagères, comme les éclairs de sentiment et de mélancolie qui traversaient de loin en loin l'imagination antique, beaucoup plus positive que rêveuse. Livrée à ses propres inspirations, on la voit revenir instinctivement vers ces réalités qui l'attirent par tant de côtés à la fois, et l'on a remarqué avec raison que les sujets reproduits le plus fréquemment sur les lampes antiques sont empruntés précisément à ce qu'il y a de plus bruyant sur la terre, au luxe des classes riches que l'on admire d'autant plus qu'on les voit de plus loin (4), à l'ap-

(1) Une lampe de terre, publiée par Bellori et reproduite par Montfaucon, pl. 204, nous montre les animaux savants, singes et chiens, qu'un *mansuetarius* avait dressés à mille tours d'adresse. Nos clowns se retrouveraient dans le sauteur affublé d'un bonnet pointu que nous offre une autre lampe de terre (*Iid.*, *Ib.*, pl. 194). Le danseur de corde ou l'équilibriste est reproduit d'une manière charmante sur le couvercle d'une belle lampe de bronze (Pompéï) dont nous reparlons plus loin. Mais nous ne pouvions, dans cette revue rapide, nous attacher qu'aux choses les plus générales, et nous sommes forcé de renvoyer pour les preuves aux recueils des lychnologues, qu'il nous aurait fallu citer presque à chaque ligne.

(2) Cette petite scène est représentée avec beaucoup d'entrain dans une grande lampe du Bellori (Montfaucon, *Ib.*, pl. 178), où l'on voit les vendangeurs chargés de paniers (*canistra*) et de grappes énormes qu'ils portent suspendues à des bâtons. Le char qui occupe le centre du bas-relief est traîné par deux bœufs et porte sur des roues de bois non évidées (*tympana*).

(3) *O rus quando ego te aspiciam, quandoque licebit* || .... *ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ ?* (Hor., lib. II, *Satyr.* II, v. 60-62). — *Murmur aquarum* || *lene fluentium* (Hor?)..... *mollesque sub arbore somni*..... (Virg., *Georg.* II, 470).

(4) Nous songeons, en écrivant ceci, à l'élégant *abacus* de bronze, chargé de vaisselle d'argent (V. Cic., *Verr.*, *pass.*), que nous représente le bas-relief d'une lampe de terre publiée par le Bellori et Montfaucon, pl. 194. Sur une autre, une *ancilla* ou une *mater familiâs*, debout, semble surveiller attentivement un ragoût qui mijote dans un vase allongé,

Digitized by Google

pareil du commandement et de l'autorité, à la vie des camps et à celle de la mer, qui ont frappé et qui frapperont de tout temps les imaginations populaires, par la variété des costumes et l'éclat des armures, par les récits émouvants de combats et de naufrages mêlés à des aventures de toute espèce, sur des côtes désertes ou inhospitalières, par l'attrait irrésistible du merveilleux, dont le domaine touche de si près à celui de l'inconnu. Des souvenirs historiques ou légendaires, des allusions plus ou moins transparentes aux grands évènements que racontait l'épopée, à la guerre de Troie ou de Thèbes (le sphynx), aux voyages du prudent Ulysse, aux expéditions fabuleuses des Amazones, aux premiers temps et aux premières fables de l'histoire romaine se mêlent accidentellement à ces représentations contemporaines, et nous font pénétrer plus intimement encore dans les instincts et les sentiments des classes inférieures qu'il nous est rarement donné de saisir sur le fait comme nous le faisons ici.

Le ciel qui se reflète dans cette mer agitée par tous les vents du siècle, n'est au fond que le vieil Olympe d'Homère et d'Hésiode, que le génie hardi des Grecs avait conçu et ordonné à l'image de la terre, qu'il divisait comme elle en une foule de cités souveraines et indépendantes sous la suzeraineté nominale de Jupiter. C'est à ce ciel un peu terrestre lui-même que nous ramènent la plupart des effigies, des allégories ou des scènes religieuses, que nous offrent en si grand nombre les bas-reliefs des lampes de terre. Ici, nous admirons dans toute leur pureté ces nobles ou sereines images que l'art et la poésie nous ont rendues familières dès notre enfance ; ailleurs, au contraire, nous les retrouvons altérées déjà par l'ignorance ou les superstitions provinciales, qui substituaient des légendes apocryphes à leurs légendes orthodoxes, qui en dénaturaient le costume, les attitudes et les attributs, en les confondant par degrés avec ces innombrables divinités locales que l'on ne savait plus où saisir tant elles étaient multipliées (1).

engagé lui-même dans un meuble massif adhérent au sol, qui ressemble étrangement à un fourneau économique (*Iid.*, *Ib.*, pl. 194). — Les lampes guerrières et marines, dont nous parlons plus loin, ont, comme les lampes historiques ou légendaires, leur chapitre spécial dans la plupart des grands recueils que nous venons de citer (V. entre autres, chez Montfaucon, les lampes relatives à la guerre de Troie, pl. 198, et aux combats des Amazones, pl. 199).

(1) V. aux subdivisions ou aux chapitres des dieux les recueils des lychnologues, qui ont le tort grave de n'indiquer presque jamais la provenance des lampes qu'ils décrivent.

Digitized by Google

Mais au-dessous de ces religions officielles et de ces religions provinciales que le polythéisme romain avait amnistiées par politique autant que par tolérance, on sent poindre et grandir sourdement ces religions étrangères (*sacra peregrina, religiones illicitæ*), qui pénétraient de tous les côtés dans cet empire préparé et comme organisé pour elles. Repoussées par les lois et par le patriotisme, elles s'y propageaient par la nouveauté de leurs dogmes et de leurs promesses, par la pompe mystérieuse de leurs cérémonies, par leur esprit irrésistible de prosélytisme et d'association, et ce n'est point sans intérêt que l'on retrouve écrites de mille manières sur des poteries sans valeur les traces de cette transformation profonde. Ici ce sont de curieuses images de ces dieux orientaux, de leurs prêtres, de leurs temples ou de leurs cérémonies (1); ailleurs des allusions à tel ou tel de leurs dogmes, à telle ou telle légende qui se rattachait à ce dogme, quelquefois des représentations inattendues de leurs orgies ou de leurs mystères, car les lampes auraient aussi leur musée secret. Les choses les plus intimes de l'ordre moral trouvent ainsi leur écho dans cette sculpture populaire qui n'a point les formes monumentales du bas-relief en pierre ou en marbre, mais qui nous parle de beaucoup plus de choses et nous en parle dans un langage moins officiel et moins apprêté. Ce ne sont plus ici, comme dans les peintures populaires aussi des vases grecs, des souvenirs exclusivement nationaux, racontés dans un style durement hiératique, dépourvus d'intérêt et presque de sens pour quiconque n'était point de race ou de langue grecque;

(1) Notre savant confrère, M. Du Mège, possède plusieurs lampes relatives au *sacra ægyptia*, qui ont été découvertes dans le midi de la France. — Les premiers chrétiens, qui se servaient de lampes comme les païens, les décoraient comme eux de symboles et d'images religieuses empruntées, il est vrai, à leur religion, et identiques à celles que nous offrent les remarquables peintures des catacombes. Celles que l'on y retrouve le plus fréquemment sont le monogramme et la croix du Christ (même à Pompéï. V. Barré, *loco cit.*, p. 72). Le bon pasteur portant la brebis, le chandelier à sept branches (qui pourrait être juif aussi), la barque, le poisson et la colombe (V. *pass.* les recueils cités plus haut). Une lampe, publiée par Boldetti, représente une martyre en croix tenant la palme de la main gauche (Boldetti, *Observaz. sopra i cimiterj*, p. 52). Ces lampes chrétiennes, qui diffèrent souvent par leur forme, leur encadrement et leur ornementation des lampes païennes, de celles des belles époques au moins (premier et deuxième siècle), se retrouvent le plus souvent dans les tombeaux chrétiens, où on les déposait suivant un usage païen qui a survécu lui-même à la chute du paganisme (V. Boldetti, *loco cit.*).

Digitized by Google

c'est le monde à une des époques les plus intéressantes de son histoire, c'est le monde supérieur et le monde inférieur, comme disaient les platoniciens, qui viennent se refléter dans un cadre convenu en brèves allusions, en images populaires et naïves que comprenaient à demi-mot ceux auxquels elles s'adressaient, et qui prennent quelque chose de plus piquant pour nous par leurs réticences et leurs obscurités mêmes.

L'empereur, qui était incontestablement au-dessus de tous les hommes, puisqu'il était un dieu même de son vivant, et que beaucoup de gens regardaient comme supérieur à tous les dieux, par la raison assez concluante qu'il était le plus *prochain* et probablement le plus *efficace* de tous..... *præsens pollensque* (*Insc. pass.*), garde dans cette espèce de *pandemonium* la position exceptionnelle que lui avaient faite la force des choses et la destinée de la société romaine. C'est à lui que nous ramènent la plupart de ces images triomphales qui alternent sur le revers des monnaies, analogues à plus d'un égard aux disques de nos lampes, avec les scènes officielles aussi des *allocutions* et des *libéralités*; avec ses *expeditiones* de toute espèce, ses *profectiones* et ses *reditus*, où Rome assise accueille cordialement son empereur en lui donnant la main. C'était à lui qu'étaient destinées ces prières publiques (*vota*) que l'on formulait pour cinq ou dix années et que l'on renouvelait ensuite; à lui que s'adressaient ces acclamations, ces remercîments ou ces éloges dont les formules sacramentelles n'avaient d'autre tort que de s'appliquer indifféremment à Trajan ou à Domitien, à Marc-Aurèle ou à Commode (1).

Mais au milieu de ce tumulte officiel, une foule d'indications et de

(1) Les inscriptions qui nous apprennent toutes ces choses sont gravées, à la pointe le plus souvent, sur le bord des disques ou sur la tranche de la cuvette, et y ont été gravées (sur commande évidemment) avant la cuite de l'argile (V. Passeri, præf., p. XI). On lit sur l'une IO TRIW (pour TRIVMPE), l'acclamation habituelle des soldats et du peuple dans les solennités du triomphe (Passeri, II, 91). Une autre nous a conservé, en toutes lettres, le *votum* suivant : VOT V || ANTONIN || A N (*vota quinquennalia Antonini augusti nostri.* (Passeri, II, 84). D'autres se bornent au mot VOT (*Ib.*, p. 82), ou aux sigles DDNN (*domini nostri*, *Ib.*, p. 82). Une autre ne porte que le mot TRAIANI au génitif (Passeri, II, 80). On lit sur plusieurs autres la formule bien connue OB CIVIS SER-OB CIIVIS SER (*ob cives servatos*. Bellori, II, 4), qui s'applique le plus souvent à quelque acte de clémence ou de sagesse (*remissio*, *indulgentia*), quelquefois à la conclusion d'une paix qui termine une guerre sanglante.

Digitized by Google

confidences inachevées nous ramènent par mille chemins divers à la vie privée et à la vie de famille, dont la *lucerna* était le confident le plus intime : *Jam, lucerna carissima.....* Les signes du zodiaque, que l'on rencontre assez fréquemment sur le disque des lampes de terre, n'étaient dans le plus grand nombre de cas que des pronostics ou des horoscopes à l'adresse du possesseur inconnu du *lychnus*, qui restait jusqu'à son dernier jour sous l'influence du signe sous lequel il était né. Celles que l'on échangeait entre parents ou voisins à la suite de quelque dîner bruyant, en reconnaissance de quelque service rendu ou à l'occasion d'un enfant nouveau-né, devaient faire de même allusion à une foule de circonstances devenues inintelligibles pour nous (1). Les emblèmes funèbres que reproduisent un assez grand nombre de *lucernæ*; un tombeau solitaire ou flanqué de deux cyprès, le *genius* abaissant ou éteignant sa torche symbolique, le vieux Caron détachant de la rive du Styx sa barque délabrée dans laquelle entre une ombre inquiète en payant son πορθμεῖον sous les yeux de Mercure comme dans les dialogues de Lucien (2), ne seraient-ils pas aussi des espèces de *consolationes* populaires., de sympathiques allusions à la perte récente de quelque parent ou de quelque ami, dont on avait voulu conserver le souvenir sur ces vases fragiles comme la mémoire? Les lampes d'étrennes, dont on a publié plusieurs exemplaires à peu près semblables découverts en divers lieux, nous représentent le génie du nouvel an (*annus novus*) entouré de tous les petits cadeaux que l'on échangeait à cette époque, et portant inscrite sur un bouclier votif la formule bien connue : ANNVM NOVVM FAVSTVM FELICEM TIBI, que nous nous bornons à répéter après deux mille ans (3).

(1) Il y a même des lampes microscopiques qui ne peuvent avoir été que des joujoux destinés aux enfants. Mais nous ne croyons point, avec le savant Passeri, *pass.*, que la plupart des lampes aient servi de cadeau, et que les symboles dont elles sont décorées ne soient que des allusions aux goûts, aux habitudes, ou à la profession de celui auquel on les destinait.

(2) Cette belle lampe est gravée chez Bellori et chez Montfaucon, pl. 78.

(3) Nous empruntons ce bel exemplaire au recueil de Caylus, t. IV, p. 286. Une autre lampe qui a fait partie de la collection Borghèse (Marini, *Atti*, t. I, p. 38), porte l'inscription barbare : ANNV || NOVM || FAVTVM (*sic*) || FILICII (pour FELICEM). Mais la plus curieuse de toutes est une lampe du musée de Naples, dont le donateur se souhaite à lui-même la bonne année : ANNV NOVM FAVSTVM FELICEM MIHI (Barré, t. VII, p. 59). Un autre

Digitized by Google

Les esclaves qui n'avaient point de parents et les pauvres qui n'ont que peu d'amis, dans ces moments-là surtout, en étaient réduits le plus souvent à acheter leurs lampes de leur avoir (*de suo*) chez le *figulinus*, comme nous y achetons nos poteries de ménage, dont la casse est considérable aussi. Mais il ne faut point perdre de vue qu'ils les choisissaient eux-mêmes en vertu de tel ou tel goût particulier, de telle ou telle préférence religieuse ou morale qui les attirait vers tel sujet plutôt que vers tel autre, et si les lampes nous avaient conservé les noms de leur propriétaire aussi religieusement que celui du potier dont elles étaient l'ouvrage, nous pourrions ainsi ressaisir quelques traits au moins de leurs habitudes et de leur caractère, comme nous nous faisons, sans le vouloir, une certaine idée de l'inconnu chez lequel on nous introduit en parcourant les gravures de son cabinet ou les titres des livres de sa bibliothèque.

Les lampes de bronze, dont nous allons décrire quelques échantillons, originaires presque tous du midi de la France, étaient beaucoup moins communes et beaucoup *moins savantes* que les lampes de terre, comme on le disait au dix-septième siècle. Dépourvues presque toujours de ce petit bas-relief circulaire, où viennent se refléter en miniature tant de choses intéressantes, elles n'ont que très-rarement des révélations ou des confidences à nous faire sur le temps et le monde auquel elles ont appartenu. Elles ne formaient plus, comme les lampes de terre, une sorte d'encyclopédie et d'histoire à l'usage des classes illettrées où chacun choisissait, suivant son goût, le volume, le chapitre et la page qui lui plaisait, sans trop se soucier de la peine que nous aurions à la lire ou à l'expliquer à notre tour.

ajoute à son nom celui de son fils : MIHI ET FILIO (Orelli, 4304). Les petits objets disséminés dans le champ du disque de ces lampes sont des feuilles de laurier que l'on brûlait ce jour-là pour en tirer des augures : *Et suspensa sacris crepitet bene laurea flammis* || *Omine quo felix et sacer annus erit* (Tibull., *Eleg.* II, v, 84) ; des pièces de monnaie (*nummi*), as, fractions d'as ou deniers, des noix et des dattes que l'on dorait quelquefois, et un objet indistinct que la plupart des commentateurs ont pris pour la foudre de Jupiter, et qui ne serait, selon M. Barré (*Ib.*, p. 64), qu'un panier (*torta meta.* Mart., XIII, 28) de figues sèches de Carie (*caricæ.* Ovid., *Fast.*, *I*, 185).

Digitized by Google

Le but que paraît s'être proposé l'artiste, plus soucieux ici de plaire que d'instruire, était de donner à ces petits meubles une forme à la fois commode et gracieuse, d'en agencer harmonieusement les diverses parties, d'en diversifier et d'en animer l'ornementation autant que le permettait le métal malléable et solide cette fois sur lequel il travaillait. Sculpteur plutôt que graveur, c'est de l'élégance générale et de l'harmonie des formes qu'il est préoccupé avant tout. Il s'agissait pour lui de mettre ce détail obscur de l'ameublement au niveau du reste de l'ameublement antique où le bronze tenait, comme on le sait, une grande place. Sans oublier sa destination véritable et sans sacrifier ce que l'on pourrait appeler le principal dans un ustensile d'un usage journalier, il n'était pas impossible de le marquer avec mesure de ce cachet de personnalité, d'imagination ou de style dont s'empreignaient, chez les anciens, les choses les plus vulgaires, et l'on est forcé de convenir en parcourant les recueils des lampes de bronze (1), où chaque année vient ajouter quelque nouveau type aux types déjà connus, que l'art antique n'est point resté dans ces régions modestes au-dessous de la perfection qu'il a atteinte dans des sphères plus élevées. Réduite entre les mains des potiers à des formes conventionnelles et comme stéréotypées dont on essayait de racheter la monotonie par la diversité des petits bas-reliefs que l'on y encastrait, la *lucerna* semble s'animer en effet dès que le bronze a remplacé l'argile. Les becs (*myxœ*), dont le nombre restait forcément limité par la fragilité de la matière, se multiplient en s'ordonnant d'une manière plus libre et plus variée, et si nous nous étions proposé d'épuiser le sujet que nous effleurons, il nous serait facile de suivre les degrés de cette progression, depuis les *dimyxes* en forme de navette et de croissant que les *figulini* ne se permettaient que dans des circonstances rares, jusqu'aux grands *polymyxes* (2) de forme et de taille monumentale

(1) Ajoutez aux recueils que nous avons cités plus haut (à l'exception de Passeri) celui de Bartoli (*Raccoltà di varie antichità e lucerne antiche;* Roma, sans date; 12°); celui de Caylus (*Recueil d'antiquités.....* Paris, sept volumes in-4°, 1752-67); le grand recueil de Piranèsi, dans le t. XII particulièrement; Millin, *Monum. antiq. inéd.*, t. II, p. 160 et suiv., etc.

(2) Ces hellénismes que nous hasardons sur l'autorité de Martial (*lucerna polymyxos;* Mart., XIV, 41), seraient beaucoup plus réguliers à tout prendre que les mots *bilychnus* ou *bilychnis, trilychnus*, etc., que l'on a employés quelquefois en s'autorisant aussi de l'exemple des Latins eux-mêmes (*lucerna bilychnis.* Petron., *Satyric.*, ch. 30).

Digitized by Google

(quelques-uns ont jusqu'à dix-huit et vingt-quatre becs) que l'on suspendait à la voûte (*camera*) des hypogées ou au plafond caissonné (*laquearia*) des grandes salles (1).

Dans les monomyxes eux-mêmes (les lampes à un seul bec) dont nous sommes surtout préoccupé ici (2), la *lucerna œnea* se distingue par des traits essentiels de la *lucerna fictilis*, dont nous essayions tout-à-l'heure de ressaisir et d'indiquer les caractères. Au rostre qui se détache de la cuvette d'une manière plus libre et plus gracieuse, répond presque toujours une anse de forme élégante que l'artiste n'avait plus à craindre de voir briser au premier choc et dont il varie, avec un goût souvent remarquable, le motif et les accessoires. La cuvette qui reste le centre et la partie principale du *lychnus*, puisqu'elle est forcément le récipient de l'huile et de la mèche, conserve dans le plus grand nombre de cas sa forme circulaire que le bronze permettait d'évaser, d'arrondir, d'animer même en la décorant extérieurement de rinceaux, de palmettes ou de moulures concentriques. L'ornementation, qui part de l'anse le plus souvent, ne forme, dans ce cas, que l'accompagnement de la cuvette autour de laquelle elle joue et s'enlace avec une liberté respectueuse encore (3). Mais

(1) *Pendentes lychni*..... (Lucret., V, 206.) ..... *Dependent lychni laquearibus aureis* || *Incensi et noctem flammis funalia vincunt* (Virg., *Æn.*, I, 725, qui se rappelle ici un vers d'Ennius cité par Macrobe, *Saturn.*, VI : ..... *Dependent lychni laquearibus*.....) — *Tendunt auratis vincula lychnis* (Stat., *Theb.*, I, 521.) De simples *dilychnes* eux-mêmes, dans les maisons modestes, se suspendaient immédiatement à la voûte ou au plafond, ce qui évitait la dépense d'un *tripes* (voy. plus loin) ou d'un *candelabrum* : *Etiam lucerna bilychnis de camerâ pendebat.* (Pétron., *Satyric.*, 30.)

(2) La lampe à un seul bec, en bronze comme en argile, était la lampe usuelle et commune, celle des ménages économes ou modestes (*frugi*), celle de la retraite studieuse et des veilles opiniâtres que l'on prolongeait sans faire attention à ses éternuments : *Jam, lucerna carissima, ter sternutasti*..... et d'où sortent les œuvres durables : *lucubrantes silentium noctis et clausum cubiculum et lumen unum velut tectos maximè teneat* (Quint., lib. X. — Edit. Lemaire, t. IV, p. 448).

(3) Nous ajouterons, sans hésitation, que c'est à ce type libre et traditionnel tout à la fois qu'appartiennent les *specimina* les plus parfaits que nous ait laissés l'antiquité. Il nous suffira de citer, à l'appui de cette assertion, l'élégant dimyxe de Pompéï, dont l'anse est formée par une chauve-souris déployant ses ailes (Barré, *Herculanum et Pompéï*, t. VII. Lampes, pl. 66), le beau trimyxe dont le couvercle est surmonté par un acrobate ou par un danseur immobile sur un seul pied (*Id.*, *Ib.*, pl. 44), et surtout le délicieux dimyxe de l'enfant à l'oie, l'un des ouvrages les plus complets et les plus exquis que l'art du fondeur ait produits.

Digitized by Google

souvent aussi l'imagination des artistes semble se fatiguer comme le goût du public de ces formes convenues qu'il était devenu difficile de rajeunir, et c'est alors la cuvette elle-même qui disparaît ou plutôt qui se transforme pour faire place à des conceptions de pure fantaisie, empruntées tantôt à la nature animale que les anciens comprennent et manient avec une sorte de naïveté fraternelle, tantôt à la nature humaine dont certains détails au moins se prêtaient à ces hardiesses voisines souvent du mauvais goût. Qui ne connaît, dans cette dernière catégorie, les lampes que l'on désignait sous le nom générique de *soleæ* (souliers, sandales), parce qu'elles avaient adopté comme type le pied humain, chaussé tantôt du cothurne, tantôt de la *caliga* militaire, et celles plus nombreuses encore dont l'huile et la mèche se cachaient dans l'intérieur d'une tête humaine, noire ou blanche, sévère ou riante, juvénile ou barbue, coiffée ici du casque héroïque des Grecs, ailleurs de la carapace fantastique de l'escargot (1)?

Lorsque l'on commença, il y a près d'un siècle, l'exhumation régulière de ces villes ensevelies de l'Italie du sud, où la vie antique, surprise pour ainsi dire sur le fait, nous a révélé jusqu'à ses détails les plus intimes, ce ne fut point sans étonnement que l'on rencontra, dans la plupart des maisons d'Herculanum et de Pompëi, un grand nombre de lampes de bronze dont les formes et l'ornementation rappelaient, avec plus de pureté seulement, celles des lampes découvertes et connues à cette époque. Il n'était plus possible de douter, en présence de ce témoignage inattendu, que ces lampes dont on avait expliqué diversement la destination, que le docte Passeri divisait méthodiquement en trois grandes classes affectées les unes à l'usage des dieux, les autres à l'usage des morts, les dernières à celui des vivants, ne fussent tout simplement des ustensiles d'intérieur (2), dont les artistes contemporains diversifiaient les

(1) Voy. pour les lampes en forme de *soleæ* les *specimina* donnés par Montfaucon, t. V, 11e partie, pl. 148, 149, — et pour celles en forme de tête humaine, *id.*, *ib.*, pl. 147, 152, 176, 177, 178, 179, 182.

(2) Les lampes que nous trouvons dans les tombeaux, comme celles que l'on dédiait aux dieux dans les lararies et dans les *sacella*, ne seraient donc que des lampes domestiques affectées exceptionnellement à l'un ou à l'autre de ces usages, ce qui n'empêchait point que l'on ne fondît et que l'on ne modelât, sur commande, des lampes spécialement destinées aux tombeaux, aux lararies ou aux temples, comme le prouvent les légendes dont sont ornées

Digitized by Google

motifs et l'ornementation pour répondre aux diversités des goûts, des instincts, des tempéraments, ou à celles des idées morales et religieuses. Mais ces petits meubles, que nous nous sommes trop habitués à considérer et à étudier isolément, ne formaient ici que l'accessoire ou le complément de meubles plus compliqués, de lampadaires de bronze, comme les lampes elles-mêmes, dont les formes variées et quelquefois charmantes frappèrent plus vivement encore l'attention des artistes et celle des archéologues. Tantôt c'étaient de petits trépieds, de forme basse, sur le tambour desquels le *lychnus* se posait à plat et que l'on plaçait eux-mêmes sur une table de bronze ou de marbre ; ailleurs, au contraire, ces supports étaient formés par de hautes et sveltes colonnettes (1) nues, cannelées ou noueuses comme le stipe des roseaux qu'elles rappellent volontiers, engagées à leur base dans un lourd trépied reposant sur le sol, et couronnées par un chapiteau en forme de disque, qui soutenait à son tour un *lychnus* à plusieurs becs. Les plus riches et les plus nombreux étaient d'une taille intermédiaire entre ces deux types. Ils se composaient d'une plinthe de bronze richement ornée, échancrée souvent à l'une de ses extrémités et de laquelle s'élançait un pilastre carré ou une colonne cannelée, quelquefois un arbre au tronc noueux, dont les bras ou les rameaux épanouis servaient de support aux *lucernæ*, que l'on y suspendait à l'aide de chaînettes de bronze (2). Pline, qui désigne sous le nom

quelques-unes de ces lampes : IOVI SERENO SACRVM (Passeri, I, 33) ; — PALLADI VICTRICI (Bellori, p. 37. Montfaucon, *loc. cit.*, pl. 167). Quelques-unes ajoutent même au nom du dieu le nom du donateur : LARIBUS || SACRVM || P F ROMAN (Liceti et Montfaucon, *Ib.*, pl. 188). — L TETIVS || ALYPVS || IOVI. DD. (Bellori et Montfaucon, *Ib.*, pl. 104). Une belle lampe grecque, publiée par Montfaucon, pl. 169, porte sur son anse, en forme de croissant, l'inscription suivante : ΑΡΤΕΜΙC ΕΦΕCΙΩΝ || ΕΥΤΥΧΟΥC ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ || ΜΕΙΛΗΤΟΠΟΛΕΙΤΩΝ : La Diane d'Ephèse d'Eutychès, fils d'Alexandros, (stratége) des Milésiens.

(1) Les anciens eux-mêmes distinguent ces supports suivant leurs dimensions et leur taille, qui en déterminaient l'usage : *Mirantibus quod humile candelabrum emisset : pransorium erit, inquit.....* (Quint., *Inst.*, VI, 3, 99).

(2) *Lychnuchi... arborum modo mala ferentium lucentes* (Plin., *H. N.*, XXXIV, 8). Voy. les *specimina* de ces *lychnouques* (λύχνοῦχος, de λύχνος et ἔχω) dont nous n'avons point la prétention d'énumérer les nombreuses variétés, dans les planches des ouvrages relatifs aux antiquités d'Herculanum et de Pompéï : *Le lucerne ed i candelabri d'Ercolano*, tomo unico, Napoli, 1792, in-folio : Mazois, etc., etc. M. Barré a gravé et commenté les plus remarquables de ces bronzes antiques dans le recueil cité plus haut : Paris, Didot, 1840.

Digitized by Google

de *candelabra* ces élégants lampadaires, ceux au moins qui étaient munis d'un fût en forme de colonne (*scapus*), nous apprend, dans un texte un peu laconique malheureusement (1), que la plupart de ces meubles étaient de fabrique grecque, et que les plus estimés sortaient de son temps des fonderies d'Ægine et de Tarente, qui avaient chacune leur spécialité ou tout au moins leur supériorité dans ce genre de travail ; les Tarentins excellant surtout dans le coulage des fûts, auxquels ils donnaient des proportions sveltes et pures, les Æginètes, dans le travail délicat des accessoires et dans la décoration des plinthes, où de fines arabesques en damasquinure d'argent se marient tantôt à des figurines de ronde-bosse (*sigilla*), tantôt à de riches motifs d'encadrement et d'ornementation.

Nous n'avons point la prétention de comparer nos villes provinciales de la Narbonnaise et de l'Aquitaine à ces cités privilégiées du sud de l'Italie, grecques d'origine, comme on le sait, et où bien des causes concouraient à entretenir les pures traditions du goût, d'un côté le voisinage des grandes villes commerciales et industrielles du golfe de Tarente, de l'autre le spectacle de ces somptueuses *villæ* du golfe de Naples, dont le luxe patricien laissait probablement fort loin les élégances bourgeoises de Pompëi et d'Herculanum (2). Mais nous croyons pouvoir affirmer que les habitudes intérieures y rappelaient à plus d'un égard, dans les classes aisées surtout, celles des villes italiennes, et que le mode d'éclairage dont nous sommes

(1) *Insula et ipsa nec æs gignens (Ægina) sed officinarum temperatura nobilitata* (Plin., *Hist. nat.*, XXXIV, 5). — *Privatim Ægina candelabrorum superficiem* (les plinthes et les disques du couronnement) *duntaxat elaboravit, sicut Tarentum scapos. In hoc ergo commendatio officinarum est* (*Id., Ib.*, XXXIV, 6). Le mot grec de *lychnouque* (λυχνοῦχος), que l'on confond quelquefois avec celui de *candelabrum*, paraît s'appliquer d'une manière générale à toute espèce de support ou de vase sur lesquels on plaçait les lampes, aux petits trépieds en forme de tambour, comme aux plateaux de bronze ou de marbre destinés à être suspendus au plafond des appartements.

(2) Verrès, qui ne dédaignait point à l'occasion ces candélabres de bronze, surtout quand ils étaient d'un goût archaïque et d'un style élevé (*Jam verò lectos ceratos*, les lits revêtus de bronze, *et candelabra cænea*..... Cic., *In Verr.*, act. II, liv. IV, c. 26), leur préférait de beaucoup le candélabre d'or orné de pierreries (*Candelabrum e gemmis clarissimis, opere mirabili perfectum... Auro et gemmis.* — *Id., Ib.*, 61-71), qui avait fait partie du trésor du roi de Syrie Antiochus, et qu'il parvint, non sans quelque peine, à *se faire céder* par ses deux fils (style d'amateur).

Digitized by Google

surtout préoccupé ici y ressemblait, toute proportion gardée, à celui que les fouilles de Pompëi nous ont révélé. Les chaînettes de bronze dont étaient ou sont encore munies quelques-unes de nos lampes prouvent suffisamment qu'elles étaient destinées aussi à être suspendues aux bras ou aux rameaux de quelque candélabre. Les autres se posaient à plat sur de petits *lychnouques* de bronze ou de bois, qui ne différaient de ceux de Pompëi que par la finesse et l'élégance du travail. A défaut d'inventions savantes ou de mécanismes perfectionnés, dont ils paraissent assez peu soucieux en général, les artistes anciens s'attachaient à tirer le meilleur parti possible des forces naturelles dont ils disposaient, à les revêtir, si l'on peut parler ainsi, de formes gracieuses, riantes et variées, à les agencer avec un goût ou un choix qui avait bien son mérite aux yeux d'un peuple essentiellement artiste, et qui trouverait grâce aux nôtres, si nous ne nous placions point, pour juger leurs procédés, au point de vue trop exclusif de la physique appliquée et de la mécanique industrielle (1).

Mais il est arrivé chez nous ce qui était arrivé presque partout, en Italie même, où l'on ne découvre que très-rarement des lampadaires comme ceux que nous venons de décrire; ce qui serait certainement arrivé aux petites villes de Stabies, d'Herculanum et de Pompëi, si le Vésuve, dont on dit beaucoup trop de mal, n'avait eu un beau jour la fantaisie d'aller les surprendre et les maçonner toutes vivantes sous des fleuves de lave ou des montagnes de cendres sulfureuses. Ces élégants candélabres, que l'on achetait quelquefois au poids de l'or, au temps d'Auguste et de Néron, n'avaient plus que leur valeur de *vieux cuivre* au quatrième et au cinquième siècle, lorsque s'éteignirent, avec la richesse des classes bourgeoises, les pures traditions de l'art antique, dont le christianisme à son tour réprouvait les élégances, toujours païennes par quelque côté. La

(1) Ces perfectionnements mécaniques étaient alors le fait des mathématiciens, qui ne semblent s'en préoccuper eux-mêmes qu'au point de vue de la pure curiosité. Voir à ce sujet, dans les *Pneumatica* de Héron d'Alexandrie (100 av. J.-C.), d'ingénieuses inventions destinées à exhausser de diverses manières le niveau constant de l'huile, tantôt à l'aide d'une certaine quantité d'eau que l'on injectait mécaniquement dans le *lychnus*, et qui y faisait remonter graduellement la colonne d'huile plus légère que l'eau (lampes hydrostatiques), tantôt par d'autres combinaisons dont l'une rappelle le mécanisme de la célèbre fontaine à laquelle le nom de Héron est resté attaché (*Pneumatica*, *pass.*; dans le recueil des *Veteres mathematici*. Paris, 1693, f°).

Digitized by Google

plupart furent brisés, fondus ou vendus par leurs propriétaires eux-mêmes, devenus indifférents à toutes ces merveilles. Les lampes qui leur ont survécu ne doivent ce privilége qu'à quelque circonstance accidentelle qui les avait détachées du candélabre ou du *lychnouque* auquel elles appartenaient, et nous remarquerons à ce sujet que plusieurs de celles que nous allons décrire ne nous sont parvenues qu'avec leur anse faussée, leur couvercle brisé ou leur cuvette fêlée, ce qui semblerait indiquer qu'elles étaient déjà hors de service à l'époque romaine (1).

PLANCHE I, n° 1 (2).

Le village actuel de Saint-Jean-de-Verges (Ariége), où a été découverte la petite lampe que nous reproduisons sous ce numéro, paraît n'avoir été, à l'époque romaine, qu'un modeste *vicus* des *Consorani* (3), où les gens aisés eux-mêmes visaient plutôt au solide et au durable qu'à l'élégance inutile des accessoires et des détails. L'anse, qui se réduit ici à un anneau massif adhérent à la cuvette, est surmontée d'une sorte de balustre transversal qui servait évidemment à maintenir le *lychnus* en équilibre en offrant à la main un point de repos et d'appui. L'orifice de la mèche, plus large lui-même que de coutume, est dessiné en forme de *rictus*, et s'harmonise ainsi avec l'anse élargie de la lampe, dont il forme à peu près toute l'ornementation.

PLANCHE I, n° 2.

Le type suivant se distingue au contraire par une élégance de formes et

(1) Voy. notamment le n° 1 de la pl. 1, le n° 3 de la pl. 2, le n° 1 de la pl. 3. D'autres paraissent avoir été perdues ou égarées par mégarde. Les mieux conservées sont celles que l'on trouve dans les tombeaux, où les anciens les déposaient tantôt en manière d'*ex-voto*, tantôt comme de simples ustensiles à l'usage du mort; mais elles y sont beaucoup moins communes que les lampes de terre.

(2) Les dessins de nos planches qui reproduisent exactement la taille des monuments eux-mêmes, nous dispensent d'en indiquer chaque fois les dimensions en largeur et en hauteur.

(3) M. Mercadier, bibliothécaire de la ville de Foix, à la bienveillance duquel je dois ce bronze mutilé, m'a assuré qu'il avait été découvert au bas du village, dans le terrain d'alluvion qui borde le lit encaissé de l'Ariége, où l'on trouve assez fréquemment des monnaies celtiques, ibériennes ou romaines, et de petits ustensiles de terre ou de bronze, simples et modestes le plus souvent, comme celui que nous décrivons. Le disque était défoncé et la cuvette écrasée comme à dessein de deux côtés.

Digitized by Google

une harmonie de proportions qui donneraient une haute idée de l'art aquitain au premier ou au second siècle de notre ère, s'il était bien établi que quelques-uns de ces petits meubles n'aient point été importés chez nous par ces colporteurs italiens (*negotiantes romani*) que César rencontrait fréquemment dans les Gaules, et dont la conquête n'avait probablement pas arrêté le petit commerce, utile d'ailleurs à l'éducation de nos artistes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les parties de ce petit bronze sont proportionnées et agencées avec une aisance et une largeur qui frapperaient l'œil le moins artiste et l'esprit le moins habitué à analyser ses propres émotions. Le *rostre* évidé avec grâce se relie sans effort par deux moulures très-simples à l'orbe de la cuvette élargie et comme affaissée, qui forme réellement le centre de la composition. L'anneau de support disparaît tout entier (si l'on regarde le *lychnus* de face) sous la tige et les nervures d'une large feuille de lierre sur laquelle le pouce s'appuie avec une aisance inattendue (1), et qui donne à ce petit ensemble je ne sais quoi d'onduleux et de détendu, comme les attitudes affaissées du *Bacchus* indien, dont le lierre réveille involontairement le souvenir. Le trou presque imperceptible dont est percée la tige de cette feuille rivait probablement l'extrémité d'une chaînette destinée à assujettir l'*operculum* mobile de la lampe, qui a disparu comme la partie intérieure du disque dans laquelle il s'emboîtait, car on reconnaît sans peine que la moulure arrondie qui forme l'orifice actuel de la cuvette n'était que l'encadrement extérieur de ce disque brisé aujourd'hui.

La petite ville de Condom, d'où provient cet élégant spécimen (2), existait incontestablement à l'époque romaine. De remarquables débris antiques, découverts dans la ville ou dans le voisinage (3), sembleraient même

(1) Un petit bouton que le fondeur a ajouté à l'extrémité de cette feuille était évidemment destiné à empêcher qu'elle ne glissât sous la main, et à maintenir en équilibre le *lychnus* lui-même, dont l'huile s'échappait à la moindre distraction.

(2) M. Tarrieu, conducteur des ponts et chaussées, auquel il appartenait, nous a assuré qu'il avait été découvert dans le lit de la Baïse que l'on canalisait à cette époque, entre les deux ponts qui mettent en communication la ville et son faubourg.

(3) Nous songeons ici à de magnifiques vases de bronze, ornés d'anses finement sculptées, que nous avons vus jadis chez M. Jules Soulages, et qui font aujourd'hui partie de la belle collection de M. le duc de Luynes. Une charmante petite lampe de bronze que nous décrivons plus loin a été découverte aussi à quelque distance de Condom.

Digitized by Google

indiquer que le pays était habité dès cette époque par des gens de vie élégante et d'un goût assez pur; deux choses qui en supposent une troisième à leur tour : du bien-être et de la fortune.

PLANCHE I, n° 3.

C'est de l'ancienne Aquitaine que provient aussi le spécimen que nous donnons sous ce numéro. Il a été découvert, il y a vingt ou vingt-cinq ans, sur l'emplacement de l'antique Aginnum, près d'une fabrique de cordages qui appartenait à cette époque à Mme veuve Laborde. Mais nous devons avouer que nous n'y retrouvons plus ni la largeur de faire, ni l'heureuse harmonie de proportions, ni la grâce mêlée de nonchalance qui nous frappaient tout-à-l'heure dans le *lychnus* découvert à Condom. L'espèce de palmette végétale, qui prend ici la place de la feuille de lierre, est entée sur l'anneau de support avec une rigidité qui n'est ni gracieuse pour l'œil, ni commode pour la main. Le rostre, un peu court pour la cuvette et surtout pour l'anse démesurée dont elle est emmanchée, est comme étranglé entre deux oreillettes en forme de volute qui n'auraient pas même le mérite de contenir et d'arrêter l'huile, puisqu'elles se terminent aux deux extrémités par deux moulures en spirale. L'*operculum*, retrouvé ici par une sorte de miracle, s'emboîte au fond d'un disque en retrait, encadré d'une moulure rigide, et achève de donner à ce petit *lychnus*, dont nous ne voudrions point médire, quelque chose de sec, de redressé, de légèrement prétentieux, que présentent rarement les ouvrages de l'art antique, ceux des bonnes époques surtout, où le bon sens s'allie toujours au bon goût (1). Un grand artiste d'Agen, dont le nom se représente involontairement à notre mémoire, oubliait quelquefois aussi en modelant ses faïences, hors de prix aujourd'hui, que les fantaisies de détail, quels que soient l'esprit ou la vérité avec lesquels elles sont rendues..... mais nous allions oublier que nous ne faisons ici que décrire de modestes ustensiles, auxquels nous nous hâtons de revenir.

PLANCHE II, n° 1.

Cette belle et simple lampe, dont notre dessin ne donne qu'une assez

(1) Une petite lampe de Pompëi, dont M. Barré donne le dessin dans sa pl. 26 (*Id.*, *Ib.*), rappelle d'assez près les qualités et les défauts du *lychnus* que nous décrivons. Je remarque seulement que la palmette de l'anse se replie en sens inverse au-dessus de l'anneau, et en rappelle extérieurement la courbe.

Digitized by Google

faible idée, provient de Pompèï, comme quelques autres fragments antiques, qu'un heureux hasard a fait tomber entre nos mains. Ce n'est que comme terme de comparaison que nous ferons remarquer en passant l'heureux accord des diverses parties dont elle se compose, et l'élégante sobriété des ornements qui se ramènent, sans effort, à la pensée de l'artiste et à la destination du *lychnus* lui-même. Nous sommes surtout frappé sous ce rapport de la légèreté et de la grâce fantastique de l'anse formée par un rhizome flexible, d'où se détachent deux feuilles naissantes, et que l'on croirait modelée sur la main qui s'y adapte sans hésitation et sans effort (1). L'*operculum* qui couvrait l'orifice du disque, plus large qu'il ne l'est d'ordinaire, est resté probablement enfoui dans la cendre du Vésuve, à moins qu'il ne fût déjà perdu au moment où la ville a été ensevelie.

PLANCHE II, n° 2.

Nous n'avons que de vagues données sur la provenance de ce *lychnus* acheté à Paris il y a plusieurs années. Ce que l'on reconnaît bientôt, en l'étudiant avec un peu d'attention, c'est que ce bronze diffère, par sa forme et par le caractère général de l'ornementation, de la plupart des lampes que l'on découvre assez fréquemment dans les Gaules. La panse de la cuvette, dont le rostre a quelque chose d'épais et de trapu, est décorée à l'extérieur de deux rangs de palmettes affrontées qui se rétrécissent graduellement en se rapprochant du couvercle et de la plinthe sur lesquels elles viennent s'enter. L'anse est formée, plus exceptionnellement encore, par une petite couleuvre dont la queue s'enroule sur la panse de la cuvette, et qui s'élance de là en se repliant sur elle-même pour former une poignée plus capricieuse d'aspect que commode à manier. L'*operculum* est convexe au lieu d'être concave; de manière à s'harmoniser avec la cuvette en forme d'oignon qu'il couronne. Il ne serait pas absolument impossible que cet échantillon, dont l'authenticité paraît incontestable, eût été apporté de l'Orient, de la Syrie, par exemple, ou de l'Asie-Mineure, où les traditions de l'art grec ont survécu, comme on le sait, à la conquête

(1) Les lampes antiques de bronze reproduisent assez souvent, en la modifiant, cette espèce d'anse végétale dont la simplicité mêlée de poésie paraît avoir frappé les fondeurs eux-mêmes. Je l'ai retrouvée plusieurs fois en Italie et même dans les collections françaises.

Digitized by Google

romaine. Le caractère du modelé, joint à celui de l'ornementation, semblerait indiquer une époque assez basse, le troisième siècle de notre ère, par exemple.

PLANCHE II, n° 3.

Le *lychnus* monumental dont nous donnons le dessin sous ce numéro, appartient à une famille de lampes dont les variétés très-nombreuses peuvent se ramener à un type commun. La cuvette, circulaire dans la plupart des lampes que nous venons de décrire, prend ici une forme elliptique et allongée qui rappelle à plus d'un égard celle des nacelles ou des navires antiques. L'orifice de la mèche est creusé à l'extrémité de la proue qui se détache plus ou moins hardiment du corps du navire. La poupe, plus rapprochée de la main que l'artiste ne doit jamais oublier, s'élargit au contraire en s'arrondissant, et l'anse qui s'en détache est formée le plus souvent par le cou de quelque oiseau aquatique qui s'allonge et se replie au-dessus de la cuvette, comme le faisait la chénisque (1) des trirèmes, type ordinaire de ces lampes marines. La tête qui termine ce long cou, est le plus souvent une tête d'oie ou de cygne à laquelle l'artiste donne pour collier tantôt un *torques* d'argent serti de grosses perles, tantôt un bouquet de feuilles rudimentaires analogues aux palmettes végétales qui soudent la chénisque aux parois extérieures de la cuvette. Une lampe de Pompëi, qui a été gravée plusieurs fois, est terminée par le mufle camard d'un thon ou d'un dauphin, qui rappelle de plus près encore l'élément humide sur lequel le *lychnus* était censé voguer, portant triomphalement son petit fanal allumé à la surface des ondes (2). Mais il n'y a rien d'absolu dans les règles de l'art, astreint lui-même aux caprices du goût et aux fantaisies de la mode, et nous pourrions citer plus d'un exemple où le cygne et le dauphin sont remplacés, comme ils l'étaient du reste à l'arrière des vaisseaux eux-mêmes, par des animaux essentiellement terrestres, ici par une tête de chien, de cheval ou de coq bizarrement emmanchée au cou d'une oie; ailleurs par un mufle de lion ou par un *protomè* de panthère, condamnés à regarder de face la flamme qui les effraye; quelquefois par un masque scénique

(1) Χηνίσκος, de χήν, une oie.

(2) V. Barré, *loc. cit.*, pl. 55.

Digitized by Google

dont les yeux sans prunelles devaient être moins blessés de cette vive lumière (1).

Les eaux de l'Aveyron, dans le lit duquel a été découverte la lampe que nous décrivons, en ont oxydé et encroûté la chénisque, déviée déjà par suite de quelque chute ou de quelque coup violent. Le mouvement onduleux du cou et le regard farouche de l'oiseau sembleraient indiquer pourtant qu'il appartient plutôt à la famille du cygne, oiseau de bonne mine et de bon augure,

Cycnus in auspiciis semper lætissimus ales.
(*Anonym. apud Isidor. Hisp.*, l. XII, 7.)

qu'à celle de l'oie domestique, à laquelle les *provinciales* des cités gauloises n'avaient pas d'aussi sérieuses obligations que les patriciens de Rome. On sait d'ailleurs que les fleuves et les marais de la Gaule étaient fréquentés à cette époque par de nombreuses volées de cygnes sauvages, dont pouvaient s'inspirer les artistes indigènes.

L'espèce de graine arrondie que semble mordiller le bec élargi du palmipède, est percée d'un trou circulaire dans lequel était engagé, suivant toute apparence, l'anneau d'une chaînette de bronze. Mais il est impossible de supposer que cette chaînette ait servi cette fois à attacher un *obturaculum* que ne comporte guère l'orifice de ces lampes nautiques, formé le plus souvent par une espèce de navette étroite et allongée comme la lampe elle-même, quelquefois par un angle évidé, ménagé, comme il l'est ici, dans le pont du navire (2). En insérant dans ce trou un cordonnet de soie, j'ai été surpris de reconnaître que la lampe, toute lourde qu'elle est, restait dans un équilibre tel, que des oscillations assez violentes ne produisaient aucun mouvement sensible de bascule, de l'avant à l'arrière du navire aérien. La légère dénivellation que présentaient les rebords laté-

(1) V. *pass.* les recueils des lychnologues, Bellori, Passeri, Barré, où se rencontrent toutes ces variétés avec une foule d'autres que nous ne mentionnons point. L'anse d'une des plus belles lampes de Pompëi est formée par une chauve-souris qui semble entourer la flamme de ses ailes entr'ouvertes : Barré, tome VII, pl. 46.

(2) L'huile contenue extérieurement par l'espèce de parapet qui entoure le pont, affluait d'elle-même vers cet orifice légèrement déprimé, et tombait par là dans la cale du navire, c'est-à-dire dans la cuvette de la lampe.

Digitized by Google

raux du pont s'explique à merveille par la déviation assez marquée de la chénisque faussée, comme nous l'avons dit, par une cause accidentelle. On voit du reste à Naples, dans le musée des *Studj*, plusieurs lampes de cette espèce suspendues aux branches du *candelabrum* auquel elles appartenaient, et qui n'y sont suspendues comme la nôtre que par une chaînette verticale (1).

PLANCHE III, n° 1.

Si l'on s'explique, par une série de déductions assez faciles à suivre, comment les artistes anciens en étaient venus à prendre, pour types de leurs lampes, les navires de forme diverse qui sillonnaient les flots bleus de leur Méditerranée, on comprend bien plus facilement qu'ils en aient fait de véritables oiseaux, des oiseaux ailés (*alites*) comme ceux qui peuplent nos jardins et nos bocages. L'air dans lequel elles se balancent au moyen de chaînettes, d'anneaux et de crochets que nous retrouvons partout, n'était-il pas leur élément naturel, plus naturel et plus légitime, à coup sûr, que les eaux de la mer sur lesquelles nous venons de les voir voguer? Puisque les candélabres, assouplis et animés par l'art ingénieux des fondeurs d'Ægine, de Corinthe ou de Tarente, s'étaient métamorphosés en roseaux au stipe élancé, en arbustes délicats ou en arbres massifs chargés de branches, pourquoi n'auraient-elles point pris à leur tour la forme des hôtes aériens qui les animent de leur mouvement et de leur ramage (2)? Les escargots que l'on a trouvés à Pompéï, bizarrement transformés en lampes, au pied d'un de ces candélabres arborescents (3), se plaisent, il est vrai, à l'ombre des grands arbres, dont on les voit pendant l'été remonter silencieusement le tronc mousseux, strié sur leur passage de longs rubans d'argent. Mais ils n'y tiennent pas d'aussi près, à coup sûr, que ces oiselets de tout nom et de toute taille, que la fantaisie des artistes se plaisait à suspendre à leurs rameaux (4), comme s'ils leur eus-

(1) V. chez M. Barré les candélabres des planches IV et VI.

(2) Ces arbres de bronze qui remplacent de temps en temps le *scapus* des candélabres, ne seraient-ils pas des allusions à ces arbres sacrés que l'on trouvait partout, et aux rameaux desquels les voyageurs dévots (*religiosi viantium :* Apul. *Florid.* 1) suspendaient aussi des lampes allumées : *Et quæ fumificas arbor vittata lucernas* || *servabat...* (Prudent. *Contra Symmach.*, 11, 1009).

(3) V. Barré, *loc. cit.*, pl. 1.

(4) Les types que l'on rencontre le plus fréquemment dans les recueils des lychnologues

Digitized by Google

sent confié le soin d'en dissiper les ombres : *Totas quæ vigil exigit tenebras* (Mart., lib. XIV, 40).

Le volatile que l'artiste à choisi comme type de la grande lampe que nous reproduisons sous ce numéro, ressemble singulièrement à un canard ou à un caneton qui se plaît aussi dans l'eau douce de nos étangs, et qui y vogue à la façon des navires (1). Mais c'est sur la terre qu'il est ici représenté, au sortir de la mare où il a barboté longtemps, dans cette attitude d'immobilité indécise que Lafontaine et Grandville ont certainement remarquée plus d'une fois, mais qu'ils n'avaient point remarquée les premiers. Ses pattes écartées et ses pieds palmés posent parallèlement et à plat sur une plinthe rectangulaire destinée à servir de base au *lychnus* quand il n'était point suspendu aux branches d'un candélabre, à l'aide des trois chaînettes (l'une d'elles est malheureusement brisée) qui le

sont ceux du moineau (Montfaucon, pl. 144, d'après Bonanni), de la colombe (Liceti, 871; *Antichità d'Ercolan.*, 207, 304 : on voit, dans une peinture d'Herculanum, un candélabre chargé de colombes d'argent), du paon, que nous croyons reconnaître dans une lampe assez mal décrite par Montfaucon (pl. 170, d'après Lachausse). La lampe en forme de cygne ou d'oie qu'a publiée Bartoli (*Raccolta*, pl. XIX) se rapprocherait, par le sujet au moins, de la nôtre; mais le palmipède y est représenté assis ou couché et la tête retournée du côté de sa queue. — Comme le paon qui était l'oiseau préféré de Junon, comme le moineau et la colombe que les peintres attelaient au char couleur de rose de Vénus, le canard pourrait se rattacher par quelque côté au culte et aux mystères du dieu de Lampsaque. L'escargot lui-même, dont le double sexe avait frappé les naturalistes anciens, était regardé comme un symbole de lubricité, ce qui explique pourquoi on le trouve plusieurs fois associé au souvenir et aux images de l'impératrice Messaline, qu'une pierre gravée (chez Baudelot) nous montre assise sur un escargot. Reste à savoir seulement si les artistes anciens ont toujours eu les intentions allégoriques que nous leur prêtons, dans des choses les moins réfléchies quelquefois, et si ce n'est point l'érudition moderne qui transforme ainsi l'art antique en une espèce de logogriphe poétique et religieux pour se donner le plaisir de le déchiffrer à grand renfort de rapprochements et de textes.

(1) Quelques-uns de nos amis, chasseurs ou naturalistes de profession, ont songé à la sarcelle, qui ressemblerait par quelques côtés à notre bronze. Mais le type du canard peut s'être modifié, depuis seize cents ans, par suite de croisements probablement nombreux. Nous rappellerons d'ailleurs que les anciens ne dessinaient et ne concevaient même point les animaux comme nous les dessinons dans nos recueils d'histoire naturelle. Ils s'attachaient surtout à ce que nous appellerions volontiers la ressemblance *morale*, c'est-à-dire à la vérité des sentiments et des intentions révélées par ce qu'ils appelaient l'*habitus oris et corporis*, par l'attitude, par la démarche, par l'aspect caractéristique des mouvements et de l'allure.

Digitized by Google

tenaient en équilibre. Mais il paraît qu'on ne s'était point contenté ici de cette alternative, car la plinthe est traversée à son tour par une espèce de tube rigide dont la pointe vient s'enfoncer verticalement dans l'estomac de l'oiseau, et qui ne peut avoir servi qu'à donner plus d'assiette et de solidité à la lampe elle-même en l'enfonçant à son tour dans l'*acus* d'un candélabre surmonté d'un trépied analogue à celui que nous représentons (1) à gauche de l'oiseau (planche III, n° 2). Le récipient de la lampe, plus considérable qu'il ne l'est d'ordinaire, est formé par le corps du volatile, évidé à l'intérieur (*æs conflatile*) jusqu'à la naissance du cou. L'huile se versait par une soupape en amande dont on aperçoit encore le couvercle brisé au-dessous de la charnière. La mèche, qui doit avoir été assez épaisse, sortait par un goulot qui s'évase au-delà de la queue dont le palmipède semble élargir et dilater les plumes, comme il le fait souvent au sortir de l'eau avant de se mettre définitivement en marche.

Il y a plus d'une raison de croire que ce bronze, remarquable par ses dimensions autant que par ses formes, a été modelé et fondu dans l'ancienne Aquitaine, où nous pouvons affirmer qu'il a été découvert (2). La précaution singulière que nous signalions tout-à-l'heure semblerait même indiquer qu'on le regardait, dès cette époque, comme un ouvrage d'art remarquable, et que le possesseur envié de ce *lychnus* y attachait un certain prix. Quant à l'âge du monument, qu'il serait plus téméraire encore de chercher à déterminer, nous nous contenterons de remarquer que le détail y est traité avec un soin minutieux et dans un goût semi-byzantin, qui contraste avec la vérité sentie de l'attitude et le modelé des parties principales qui a encore de la largeur et de la fermeté.

Planche III, n° 3.

L'*emunctorium* (pince) que nous reproduisons ici, appartient à notre savant et modeste ami, M. Devals, que sa belle histoire de Montauban a

(1) Nous ignorons la provenance précise de ce petit trépied, qui a appartenu à notre regrettable ami M. Jules Soulages ; nous tenions seulement à constater ici que ces petits meubles n'ont pas toujours servi, comme le supposent trop exclusivement la plupart des archéologues, à recevoir la tige d'un *cereus* ou d'une *candela*.

(2) Dans le département actuel du Gers, près du village de Pebergé-la-Gardère, arrondissement de Valence, sur le domaine de la famille Pérès, qui a bien voulu s'en dessaisir en notre faveur.

Digitized by Google

placé au premier rang des écrivains sérieux du midi de la France. Comme la plupart des objets antiques que M. Devals est parvenu à réunir presque sans sortir de chez lui, cet élégant ustensile provient de la *mansio* gallo-romaine de *Cosa* (Cos aujourd'hui), et nous montre quelle dimension et quelle forme prenaient parfois ces petits meubles, très-simples d'ordinaire, lorsqu'ils étaient destinés à quelque *lychnus* monumental comme ceux que nous venons de décrire.

Planche IV, nos 1 et 2.

Voici l'humanité elle-même condamnée à servir de prison à cette lumière divine que l'audace de Prométhée avait ravie aux cieux, et avec laquelle semble jouer le génie familier des artistes. Mais ce n'est point aux réalités élevées ou sévères de la nature humaine que cette libre fantaisie ira demander ses inspirations. Comme la légende et la poésie populaire, fille ou sœur de la légende, elle semble se complaire sur les confins et aux limites extrêmes de l'humanité, dans ces régions poétiquement indécises, où l'homme se confondait par de fabuleux compromis, tantôt avec la plante, tantôt avec la bête, et s'empreignait ainsi aux yeux du naturalisme antique d'une sorte de caractère surhumain.

L'œil le moins exercé reconnaîtra sans hésitation la tête d'un satyre dans la charmante petite lampe que nous reproduisons ici sous deux aspects pour en donner une idée plus complète (1). A défaut de sa queue nerveuse vivement retroussée au-dessous des reins, de sa poitrine et de ses cuisses velues que l'artiste nous laisse deviner, de ses pieds fourchus et sonores sur lesquels il aime à bondir, nous en trouverions une preuve dans ces cornes naissantes qui ont percé et qui hérissent déjà son front tuméfié. Le menton imberbe comme les joues nous apprend de son côté qu'il est jeune, comme le sont la plupart des satyres, compagnons ou complices avinés du jeune *Iacchus*. L'œil oblique et perçant qui se cache sous l'alvéole gonflée des deux cornes, des lèvres accentuées et vigoureu-

(1) Ce type a été reproduit plusieurs fois par les *sigillarii*. Nous nous contenterons de rappeler ici une belle lampe du Liceti ? (la voir chez Montfaucon, pl. 182), dont le satyre diffère du nôtre par son menton barbu et ses cornes de bouc remarquablement développées. L'huile se versait chez le nôtre par un orifice fleuronné, pratiqué au-dessus de l'anse à l'extrémité de la cuvette, et la mèche en sortait par un orifice circulaire creusé à l'extrémité du menton.

Digitized by Google

ses, des oreilles élargies qui semblent se dilater pour saisir les bruissements passagers de la feuillée, les chuchotements lointains et contenus des chaudes soirées d'été, indiquent suffisamment que c'est la nature humaine qui l'emporte encore dans ce mélange, qu'elle en fait le fond et comme la trame. Mais la fantaisie de l'artiste ne s'est pas contentée ici de cette alliance déjà riche de contrastes. En modifiant légèrement le relief des pommettes, en relevant ou en abaissant en sens opposé le pli des lèvres et l'angle des yeux, il est parvenu à donner à chacune des deux faces de ce profil une expression très-distincte; d'un côté, celle du plaisir sensuel et jovial; de l'autre, celle de la peine grossière aussi qui regrette ou qui réclame. Le *Jean-qui-pleure* et le *Jean-qui-rit*, dont le dix-huitième siècle avait mis à la mode les figures triviales, reléguées aujourd'hui dans les jardins des notaires de village, se trouvent ici réunis et accolés sous le même front, comme ils l'étaient au théâtre, dit-on, dans les masques de certaines charges épicées, dont le libretto ne nous est point parvenu. Enfin, sur cet ensemble passablement complexe, la verve capricieuse de l'artiste a encore enté en façon d'acrotère des détails étrangers, des détails empruntés à une troisième nature plus éloignée encore de la nature humaine, une crête qui se redresse et se gonfle entre les arcs naissants des deux cornes, un bec nerveux et crochu comme celui du coq, et au-dessous de ce bec deux barbettes charnues analogues à celles que secoue en marchant le sultan emplumé de nos basses-cours lorsque la jalousie ou l'amour lui font monter le rouge au front.

La pensée ou l'intention de l'artiste se laissent entrevoir assez nettement sous ces allusions transparentes, et l'on peut conjecturer, sans trop de hardiesse, que la petite lampe que nous décrivons ne s'adressait point précisément à un de ces stoïciens refrognés, brouillé, comme le dit Horace, avec toutes les bonnes choses de ce monde; à moins que celui-ci n'ait trouvé le moyen d'allier, comme on le faisait déjà, dès cette époque, une théorie austère et tendue jusqu'à l'éloquence avec une pratique plus conciliante et plus humaine (1). Si rien ne prouve que notre petit *lychnus* ait été un meuble de fort bonne maison, comme nous serions assez tenté de le croire pour notre part, on peut le regarder au moins et sans hésitation,

(1) *Qui curios simulant et bacchanalia vivunt* (Juven., *Satyr.* II, 3).

Digitized by Google

comme un ouvrage du meilleur temps et du meilleur goût, plein de fantaisie, de franchise et d'entrain, comme certaines pages du seizième siècle, dont il nous rappelle les charges un peu crues et le ton un peu leste, réglé pourtant jusque dans ses écarts par une élégance native de goût que les belles époques n'abdiquent jamais complètement, et comme éclairé par un rayon d'idéal que l'on sent encore derrière ses nuages.

Le temps, utile quelquefois aux œuvres de l'art antique dont il nous a ravi la meilleure partie, a recouvert ce charmant petit bronze d'une patine éclatante sous laquelle ressort plus vivement encore la finesse vigoureuse du modelé, et nous tenons à noter incidemment qu'il a été découvert en pleine Aquitaine, à peu de distance de la petite ville de Condom (1), à laquelle nous devons déjà une lampe gracieusement modelée (planche I, n° 2), que sa feuille de lierre rattacherait elle-même au culte de Bacchus.

PLANCHE IV, n° 3.

Le grand *lychnus*, que nous reproduisons sous ce numéro, diffère par sa forme et probablement par sa destination de tous ceux que nous avons décrits jusqu'ici. C'est une lampe à six becs, destinée, suivant toute apparence, à être suspendue au plafond d'un appartement (*laquear*, *laquearia*) de la même manière que nous y suspendons aujourd'hui nos lustres ou nos lampes de salle à manger (2). Le trou pratiqué dans la plaque carrée qui réunit les quatre montants du support semble indiquer que le *lychnus* y était assujetti à l'aide d'une chaînette ou d'une corde engagée dans la rainure d'une poulie, et dont l'extrémité venait se nouer à un clou fleuronné fixé dans un mur latéral. Le crochet vigoureux qui perce le fond de la cuvette aurait tenu en suspension un contre-poids plus ou moins orné, comme l'*æquipondium* des statères, destiné à arrêter les

(1) M. l'abbé Goussard, à la bienveillance duquel je dois un moulage très-exact de cette petite lampe que j'avais admirée plusieurs fois dans le musée communal de Condom, m'apprend qu'elle a été découverte dans des substructions gallo-romaines au milieu d'autres débris sans valeur, à 15 ou 18 kilomètres de la ville. Elle avait été vendue 15 centimes à un chiffonnier, et recédée par celui-ci, au prix de 35 centimes, à un Condomois, qui l'avait convertie en encrier. C'est chez cet homme que M. l'abbé Goussard l'a découverte à son tour, au grand profit des gens de goût qui lui en conservent une sincère reconnaissance.

(2) On y suspendait jusqu'à de simples dimyxes, comme nous le remarquions plus haut : *Etiam lucerna bilychnis de camera pendebat* (Petron., *Satyric.*, 30).

Digitized by Google

oscillations de la corde et à faciliter le mouvement de descente du *lychnus* quand l'huile commençait à y manquer.

Il existe, dans tous les grands musées, des échantillons plus ou moins ornés de ces *lucernæ pensiles* que les anciens connaissaient, comme on le voit, dont ils se servaient même, tout en leur préférant, en artistes qu'ils étaient, ces candélabres mobiles et ces lampadaires de formes variées, dont on pouvait étager, multiplier ou réduire à son gré les lumières. Une fresque de Pompëi, que l'on a citée plusieurs fois, représente un appartement richement décoré, éclairé par un de ces lustres, dont l'anse est formée par un génie ailé, que l'on a pris pour une Victoire, et dont la tige se cache sous une *vitta* bouffante, étranglée de distance en distance par des nœuds de couleur. Mais ce ne sont là le plus souvent que des lampes d'apparat destinées à être suspendues dans les temples, dans les lieux d'assemblées ou dans les salles voûtées des hypogées souterraines. La vasque de marbre ou de bronze qui en forme la partie principale servait de support à des lampes ordinaires, à des *lucernæ* de terre ou de bronze, que l'on disposait à l'intérieur du plateau dans des embrasures ménagées à cet effet, ou que l'on y suspendait extérieurement à l'aide de saillies ou de crochets dissimulés dans l'ornementation générale. Ici, au contraire, la lampe formait incontestablement le récipient commun des six becs ou des six mèches, et les formes sévères du *lychnus* ne permettent guère de supposer qu'il ait servi à autre chose qu'à l'usage journalier d'une famille aisée, nombreuse peut-être, dont il éclairait les repas du soir (1). En admettant qu'il appartienne au troisième ou au quatrième siècle de notre ère, comme ses profils encore larges et son ossature vigoureuse autoriseraient à le supposer, nous verrions volontiers dans le type que nous décrivons le point de départ de notre lampe rustique, du *calel* à ciel ouvert de nos campagnes, qui remonte lui-même à l'époque romaine, mais qui procède beaucoup plus directement de ce type simple et un peu nu que de la lampe ornementée et coûteuse des beaux temps de l'empire.

Ce *polymyxus*, que je dois, comme le *candelabrum* du numéro suivant, à l'amitié toujours vigilante de M. Bessières, d'Agen, a été décou-

(1) *Illustrem cum tota meis convivia flammis || totque geram myxas, una lucerna vocor* (Mart., XIV, 44 : *lucerna polymyxos*).

Digitized by Google

vert il y a quelques années sur l'emplacement de la métropole des *Lactorates*, une des cités jadis florissantes de l'ancienne Novempopulanie. Deux des rostres, ébréchés par le temps, ont été assez habilement restaurés.

PLANCHE V, n° 1.

Le bronze par lequel nous terminerons cette revue, et que nous pouvons nous dispenser de décrire en présence du dessin très-exact que nous en donnons, aurait eu quelque droit, chronologiquement parlant, à en former le premier chapitre. Ce n'est autre chose, en effet, qu'un chandelier de bronze à tige rigide et nouée, analogue par sa forme à ceux du moyen-âge, et destiné à recevoir un cierge de cire ou une chandelle de suif.

Ce qui donne un intérêt tout particulier à cet élégant spécimen, c'est qu'il a été découvert tout récemment dans l'Agenais (1), en compagnie d'ustensiles gallo-romains dont la date ne peut être sérieusement révoquée en doute, et parmi lesquels nous nous contenterons de citer un grand *capis* de bronze d'une hardiesse de forme et d'une pureté de goût très-remarquables. Faudrait-il conclure de ce fait, qui a bien son importance et sa valeur, que l'éclairage à l'huile n'avait point supplanté partout dans les Gaules ce que nous appelions plus haut l'éclairage indigène, puisque nous retrouvons dans l'Aquitaine, à côté des petites lampes que nous venons de décrire, un ustensile qui ne peut avoir servi qu'à supporter une *candela* de cire ou de suif et un ustensile d'un caractère tout usuel, s'il faut en juger par ses proportions et par ses formes remarquablement simples ? Dans l'Italie elle-même, où le *candelabrum* n'était pas primitivement destiné (son nom le prouverait seul) à recevoir et à supporter des lampes enchaînées (2), il s'en faut de beaucoup que ces habitudes indigènes, traditionnelles dans les classes inférieures surtout, aient complètement disparu devant les élégantes inventions du goût et de l'art des Grecs (3).

(1) Au lieu de Bon-Encontre (*Bonus eventus?*), à quelques kilomètres d'Agen.

(2) *Candelabra quibus affigi solent vel candela vel funes pice delibuti* (Serv. *ad Æn.*). *Funes* et *funiculi* (Cic.) désignent ces cordelles de chanvre ou de lin dont nous parlions en commençant. Le mot *affigi* indique suffisamment que ces *candelabra* étaient souvent terminés par une pointe comme ceux de nos églises. Le mot *funes*, dont nous parlions tout-à-l'heure, a formé chez Virgile l'adjectif *funalia*, qui paraît avoir le même sens que *candelabrum*.

(3) Nous ferons remarquer à ce sujet que Martial, un des poètes de la vie intérieure,

Digitized by Google

Nous n'en voudrions d'autre preuve que le beau candélabre de bronze découvert à Pompëi, et qui était destiné à recevoir un grand cierge (*cereus*), comme ceux que nous allumons encore devant les images des saints.

Ce que prouve au moins, d'une manière péremptoire à notre sens, la petite découverte que nous venons de signaler, c'est que ces flambeaux d'apparence romane n'appartiennent pas plus en propre au moyen-âge, auquel on les a attribués d'une manière exclusive, que ne lui appartient notre *calel*, le représentant actuel de la lampe antique dont nous retrouvions tout-à-l'heure le type en pleine civilisation romaine. Les deux ouvertures carrées et parallèles dont est percé le récipient du candélabre, et que l'on retrouve elles-mêmes dans un grand nombre de chandeliers romans d'une époque relativement moderne, étaient destinées à faciliter le nettoyage de l'ustensile, que l'on se contentait d'évider à l'intérieur, avec la pointe d'un couteau et de placer ensuite dans la cendre chaude, comme le font encore nos ménagères.

PLANCHE V, n° 2.

La chaînette de bronze que notre dessinateur a déroulée au-dessous de la base circulaire du petit chandelier que nous venons de décrire, était destinée, quoi qu'on en ait dit, à suspendre une lampe de bronze perdue ou détruite aujourd'hui. Elle est encore munie de l'espèce de harpon qui servait à la fois à accrocher la lampe et à en moucher la mèche lorsque les *fungi* commençaient à s'y produire, et que ses *éternuments* répétés attiraient l'attention du travailleur (1). Ce fragment, qui n'a guère

appelle quelque part la *candela* l'esclave de la lampe, ce qui indique au moins la simultanéité des deux usages : *Ancillam tibi sors dedit lucernæ...* (Mart., XIV, 40. *Candela*). — *Hic tibi nocturnos præstabit cereus ignes* || *subducta est puero namque lucerna tuo* (Mart., XIV, 42. *Cereus*). — Il nous rappelle ailleurs, en deux vers élégamment concis, que la lampe était une invention récente et ruineuse que ne connaissait point la rudesse frugale des vieux Romains : *Nomina candelæ nobis antiqua dederunt* : || *non norât parcos uncta lucerna patres* (Mart., XII, 43); opinion que confirmerait plus d'un témoignage antique : *Candelabrum è candelâ, ex his enim funiculi ardentes figebantur. Lucerna post inventa, quæ dicta à luce aut quod id vocant Græci* λύχνον (Cic., *de Divin.*, II, 58. V. aussi Varr. chez Serv.). Au deuxième siècle de notre ère, Apulée indique parmi les ustensiles d'éclairage (*nocturni luminis instrumenta*) dont on se servait de son temps les torches, les cierges, les chandelles de suif et les lampes : *Tædis, lucernis, cereis, sebaceis et cæteris nocturni luminis instrumentis...* (Apul., *Metam.*, lib. IV, p. 122, *edit. in usum Delphin.*)

(1) *Scintillare oleum et putres concrescere fungos* (Virg., *Georg.*, I, 392). L'espèce de crépi-

Digitized by Google

d'autre mérite que sa conservation et sa patine d'un vert tendre, recherchée des amateurs, provient de la petite ville de Castres (*Castra*), dont le sol a fourni plus d'un débris antique.

Planche V, nos 3 et 4.

Les deux lampes d'argile que nous avons dessinées de face sous ces numéros proviennent toutes les deux de la petite ville de Vaison (*Vasio Vocontiorum*), qui est connue de tous les antiquaires pour le nombre et la variété de ses lampes de terre, que l'on y fabriquait suivant toute apparence. Le petit bas-relief qui décore le disque de celle de gauche (n° 3), l'Amour conduisant à grands coups de fouet un bige attelé de deux chiens, est un de ces sujets galants et populaires que le goût des artistes anciens a répétés jusqu'à profusion sur les monuments les plus divers. Quant à celui de la lampe de droite (n° 4), qui est beaucoup plus compliqué et infiniment moins clair, les diverses interprétations que nous en avons tentées nous ont paru si savantes et si peu sûres, que nous aimons mieux n'en hasarder aucune et laisser à nos lecteurs le plaisir de chercher et d'expliquer à leur tour.

P-S. Le beau chandelier de terre (1) que nous ajoutons en post-scriptum aux spécimens que nous venons de décrire, vient d'être découvert à Montans par notre jeune ami, M. Rossignol fils. L'argile, d'un rouge pâle et d'un grain assez fin, est enduite extérieurement de ce léger vernis rouge dont les potiers antiques ont emporté le secret. L'intérieur, qui est sans vernis, est creux du sommet à la base, ce qui pourrait laisser croire qu'il s'agit ici d'un simple *lychnouque*, terminé au sommet par un disque sur lequel on posait une *lucerna* de terre ou de bronze, et destiné à remplacer ces riches lampadaires de bronze que l'on ne devait point ren-

tation qui accompagne souvent ce charbonnement s'appelait un éternument : *sternuit et lumen...* (Ovid., *Heroid.*, XIX, 159) : *Jam, lucerna carissima, ter sternutasti* (?) — La lampe elle-même, limitée par ses dimensions à une certaine dose d'huile, pouvait devenir une sorte de chronomètre si l'on avait le soin de la garnir chaque fois également; et l'on disait familièrement chez les Grecs : Attendre ou travailler trois lampes : Δηθύνει Κλεοφάντις, ὁ δὲ τρίτος ἄργεται ἤδη || Λύχνος ὑποκλάζειν, ἥκα μαραινόμενος (*Pauli silent. Epig. Anthol., edit. Iacobs*, lib. V. n° 279).

(1) Il est malheureusement mutilé aux deux extrémités.

Digitized by Google

contrer dans toutes les maisons de la Gaule (1). Si l'on se décide à y voir un *ceriolare* analogue, à la forme et à la matière près, au chandelier de bronze dont nous le rapprochons, nous y trouverions une nouvelle preuve que les Gaulois n'avaient point renoncé complètement, même dans le sud de la Gaule, à leur système indigène d'éclairage que la civilisation romaine avait en partie supplanté dans les villes. Les dimensions de cette terre cuite sont supérieures, il est vrai, à celles du chandelier de bronze découvert dans l'Agenais (notre dessin le réduit de moitié), et les anciens lychnologues en auraient conclu, sans hésitation, qu'il avait été modelé tout exprès pour être placé dans quelque petit temple urbain ou rustique (*fanum*), où les gens des campagnes continuèrent, longtemps après la chute du paganisme, à allumer des *cerei* et des *candelæ* (2).

EDW. BARRY.

(1) Pline affirme que tel ou tel de ces meubles de bronze coûtait la solde d'un tribun militaire : *nec pudet tribunorum militarium salariis emere* (XXXIV, 6), et que la riche Gegania en avait poussé un dans une enchère jusqu'au chiffre de 50,000 sesterces (10,500 fr.). Il est vrai qu'elle avait eu pardessus le marché un esclave bossu, foulon de son métier (*gibber præterea, et alio fœdus aspectu, Id., Ib.*), dont elle fit son amant et peu de temps après son héritier.

(2) Nullus christianorum ad fana... luminaria faciat (*Serm. B. Elig. in vitâ ejusd.* : *Audoëno auctore*, 683 ou 689). — Si aliquis vota ad arbores vel ad fontes, vel ad lapides faciat, aut ibi candelam seu quodlibet munus deferat... (Burchard von Worms, 1024, *corp. decr.* Colon., 1549). — « Venisti ad aliquem locum ad orandum, nisi ad ecclesiam... et ibi aut candelam aut faculam pro veneratione loci incendisti? » (*Id., Ib.*, p. 193). — A l'époque romaine, le *ceriolare* semble déjà faire sérieusement concurrence à la *lucerna* dans les temples et dans les lieux saints : L GRANIVS CERIO || LARIVM IMPENSA SVA || FACTUM || DEDIT DONAVIT (*Malacæ* : *Murat*, 122. 1. Orelli, 2506). — ..... CERI || OLARIA DVO SATV || RI ET ANTIOTES (*Satyri et antiopes?*) || LIBENTES DONVM || DEDERVNT (*Æsculapio et Hygiæ* : *Romæ* : Orelli, 2515). — ..... CERIOLARIB || DVOBVS AEREIS HABENTIBVS EFFIGI || EM CVPIDINIS TENENTIS CALATHOS..... (*Romæ* : Grut, 175. 5. Orelli, 4068).

Digitized by Google

1

2

3

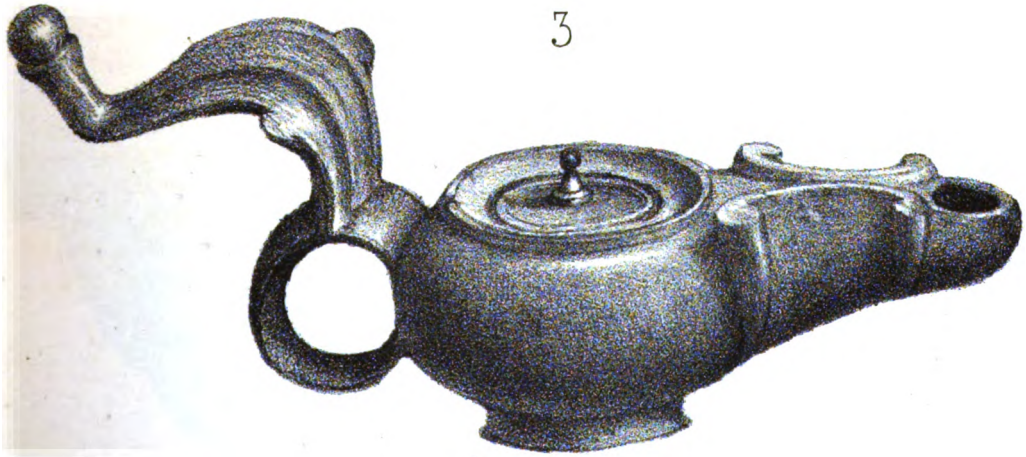

Digitized by Google

Lith. Salettes Jne & Lagravère r.d. Filatiers, 42, Toulouse

Digitized by Google

1

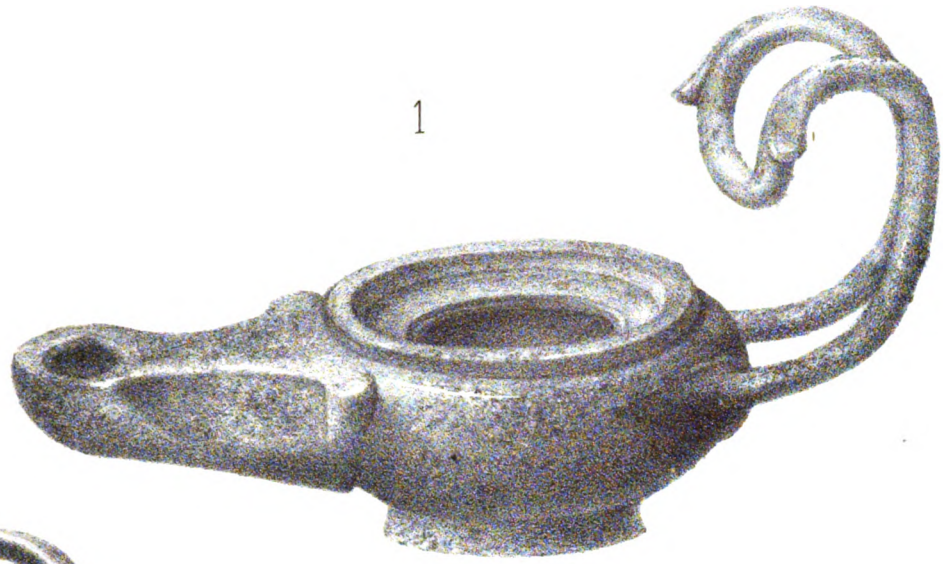

2

3

Digitized by Google

th. Salettes Jne & Lagravère r.d. Filatiers, 42, Toulou

Digitized by Google

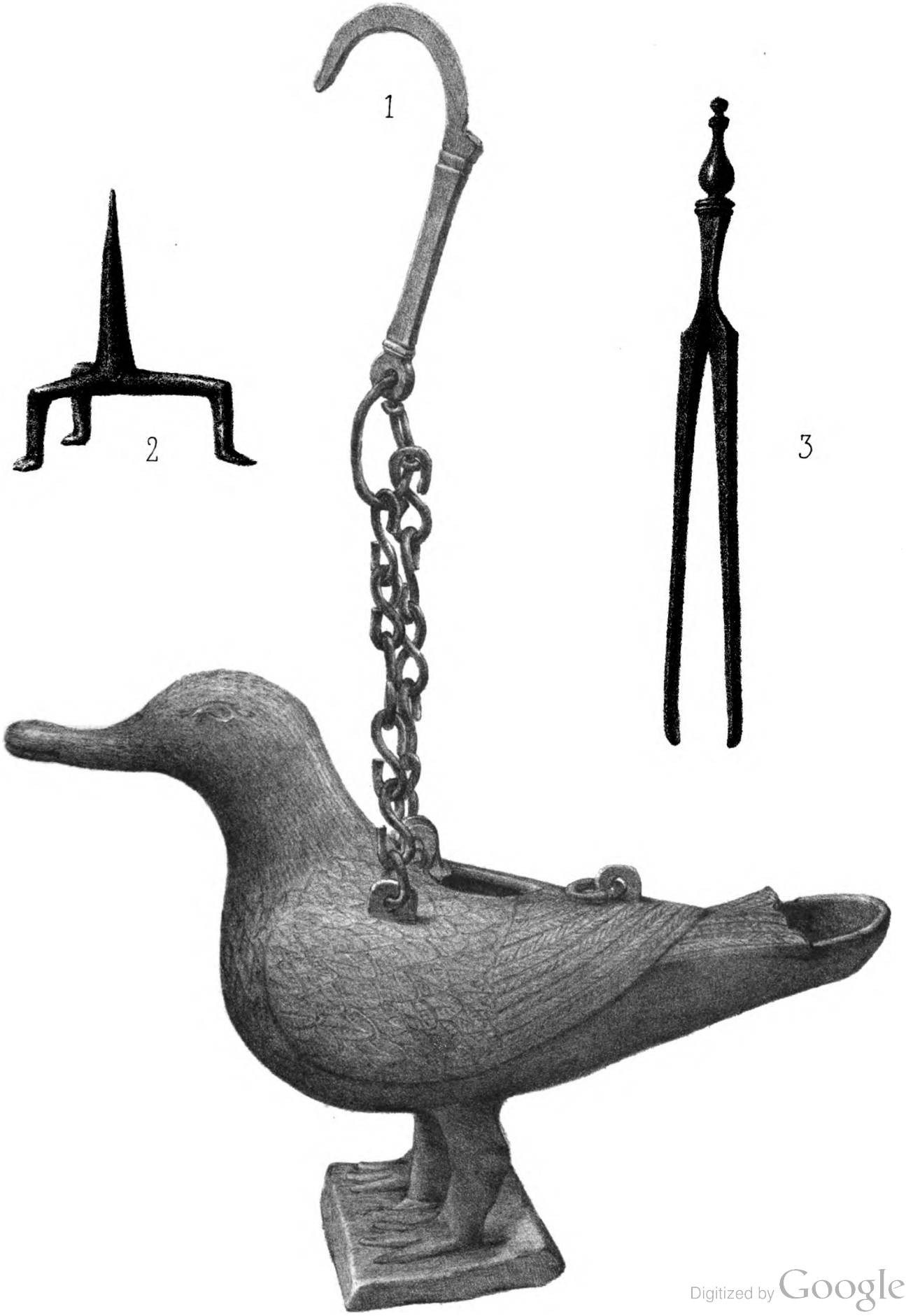

Digitized by Google

Digitized by Google

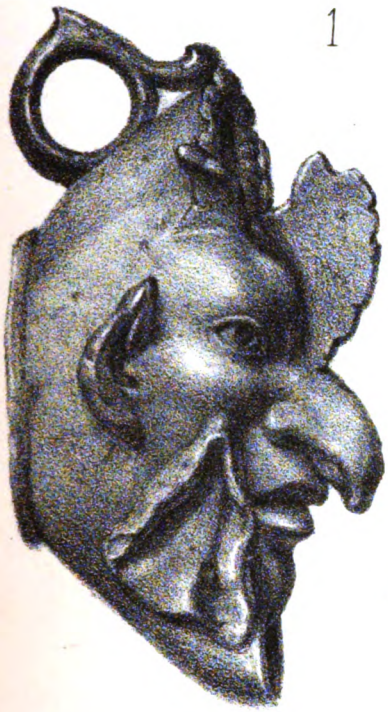

1

2

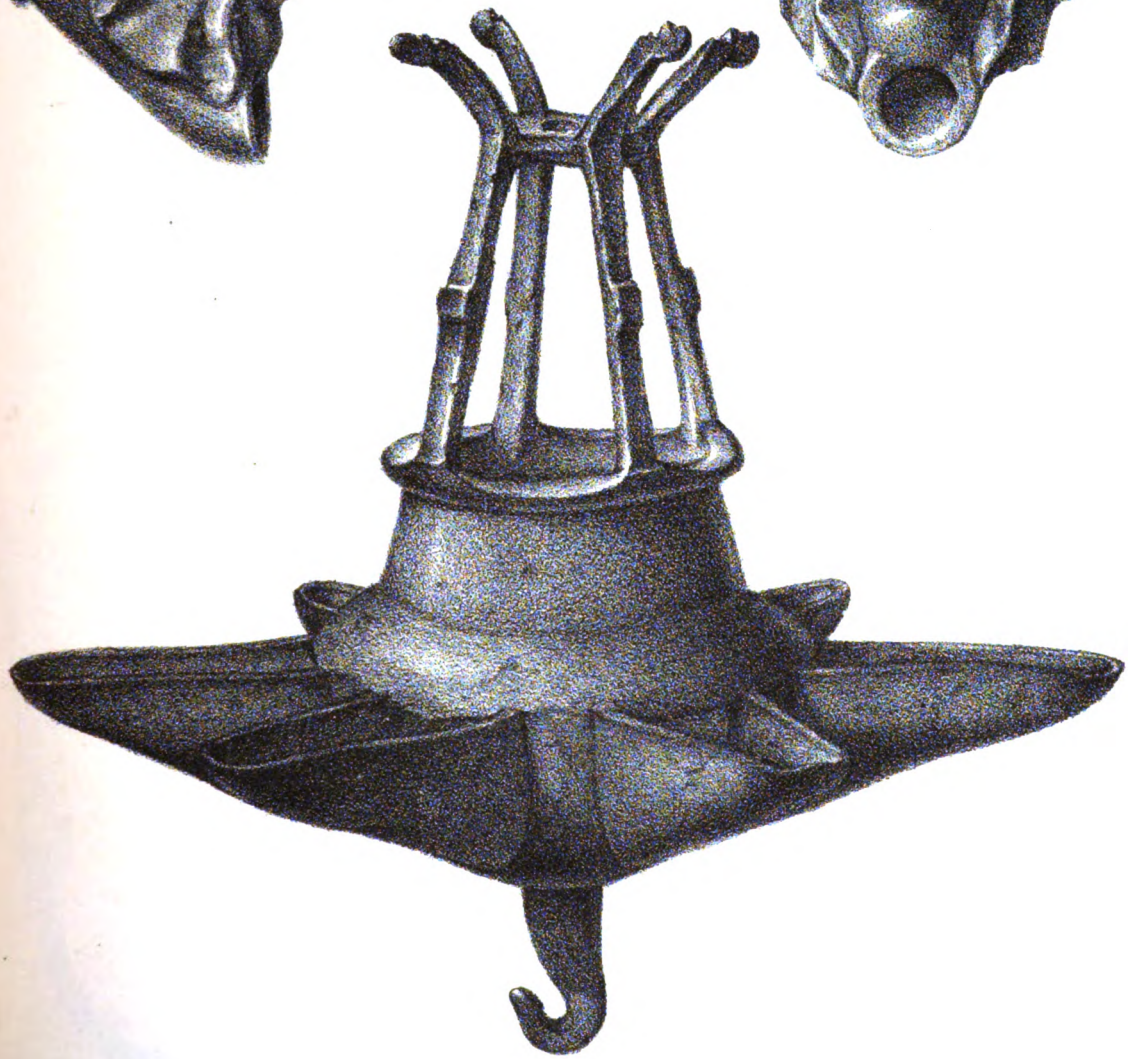

3

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA FAMILLE DE VIC.

LETTRES INÉDITES DE MÉRY ET DOMINIQUE DE VIC.

I.

Le château d'Ermenonville est un des plus curieux et des mieux conservés des environs de Paris; il est entouré d'un parc admirable qui, lui-même, n'a d'autres limites qu'une belle forêt. C'est dans une dépendance du château qu'est mort Jean-Jacques Rousseau; c'est dans une île, au milieu d'un des sites les plus mélancoliques du parc, qu'il a été enterré. Le monument est vide aujourd'hui; mais, néanmoins, c'est le but du voyage que l'on fait dans ce délicieux pays. Quand j'accomplis ce pèlerinage je ne voulus pas m'en retourner sans entrer dans le château, négligé d'ordinaire par les visiteurs; un vieux château flanqué de tours, entouré de fossés pleins d'une eau vive, où l'on voyait bondir des carpes monstrueuses. La tour Gabrielle est celle que l'on montre aux étrangers; elle date, autant que je puis me le rappeler, du quatorzième siècle; mais à l'intérieur tout ce qu'elle renferme de curieux ne remonte pas au-delà du seizième. Ce qui me frappa alors, ce fut l'écusson des seigneurs qui avaient possédé Ermenonville avant la famille Girardin. Cet écusson porte de gueule à deux bras et mains dextres jointes ensemble mouvans de

Digitized by Google

deux flancs et en chef un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or et d'une bordure de même.

Bien des années après j'admirais à Auch ces inimitables vitraux d'Arnauld de Molle, une des richesses de notre Midi artistique, et où nos peintres verriers trouveraient de si excellents modèles à consulter, si l'on n'était convenu qu'il suffit de mettre ensemble quelques verres coloriés, reliés par un dessin quelconque, pour faire une verrière. Une fenêtre, portant la date de 1648, attira mon attention ; c'était un simple vitrage blanc avec une bordure richement émaillée, comme on les faisait au dix-septième siècle, mais surmonté dans sa partie ogivale par ce même écusson que j'avais remarqué à Ermenonville.

Le voyageur qui parcourt la Suisse est tellement absorbé par le spectacle grandiose de la nature, qu'il ne songe guère à l'archéologie ; et cependant peu de pays offrent, à la curiosité de l'amateur, plus de richesses intactes. Il n'est pas de petite ville qui n'ait son musée, d'église son trésor. Dans celui de la cathédrale de Coyre, le bedeau vous montre une chasuble en velours bleu, sur laquelle sont brodées les armes de France et de Navarre, et en cette noble compagnie se retrouve encore notre écusson. Tout ce que le cicérone peut vous apprendre, c'est que la chasuble est un cadeau de Henri IV.

Quelle est donc cette famille qui sème ainsi ses glorieuses armoiries dans des lieux si divers, si éloignés ?

C'est la famille de Vic.

Méry de Vic, président du parlement de Tholose, ambassadeur de Henri IV à Coyre ; son frère Dominique, pour lequel le même roi Henri érigea Ermenonville en vicomté ; enfin son fils, nommé aussi Dominique, archevêque d'Auch.

L'épithète de glorieuses, que j'ai attachée à leurs armoiries, n'est pas un mot vainement explétif, car cet écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or qu'on remarque en leur chef, c'est le roi Henri IV qui, par un décret de 1604, a voulu qu'ils l'ajoutassent au blason de leur famille, en mémoire de la bravoure de Dominique, son sergent de bataille à la journée d'Ivry.

Il existe, dans les manuscrits de la bibliothèque impériale, des lettres de Méry et de son frère Dominique. Elles ont une certaine importance et

Digitized by Google

n'ont jamais été imprimées. C'est leur analyse, et même la transcription des plus intéressantes, qui serviront de base à cette notice historique.

II.

Raymond de Vic, seigneur de Camarde et de Travers, en Guienne, se maria deux fois : la première, avec Julie de Mercantis, romaine, dont il eut François de Vic, homme d'armes des ordonnances du roi sous la charge du seigneur des Terrides, mort sans postérité ; la deuxième, avec la comtesse de Sarred, sœur de Pierre Sarred, secrétaire du roi Henri III. De ce mariage naquirent Méry et Dominique.

Méry s'attacha à Henri III qui, lorsqu'il n'était que duc d'Anjou, le pourvut d'une charge de maître des requestes en son hôtel, et, devenu roi, le nomma, par lettres du 26 novembre 1581, à son conseil privé. Les grands talents de négociateur lui valurent, après la journée des Barricades, d'être envoyé en Limousin, pour tâcher de rallier autour de la monarchie, si vivement attaquée, les seigneurs encore indécis. A la mort de Henri III, il fut au nombre des catholiques qui n'hésitèrent pas à se ranger autour de la légitimité qui représentait la France, contre le parti de la Ligue que soutenaient l'or et l'intrigue espagnols. Henri IV lui continua toute sa faveur, et, en 1591, nous le trouvons négociant encore à Limoges, Brives et Tulle.

Dominique, qu'on nommait aussi le capitaine Sarred, du nom de sa mère, embrassa le métier des armes. C'était un de ces hommes complets, tels que le seizième siècle en produisait, homme d'action et de conseil tout à la fois. Brave et dévoué, sa vie tout entière fut celle d'un héros. En suivant pas à pas sa glorieuse carrière, on ne peut s'empêcher de se prendre d'une vive admiration pour une si grande figure, que l'histoire a peut-être un peu trop négligée.

Soldat, lieutenant, enseigne, puis capitaine aux gardes, il débuta à la bataille de Saint-Denis, en 1567, où il vit tomber le vieux connétable Anne de Montmorency. Entre deux campagnes, en 1578, il épousa Jeanne de Morainvilliers, veuve d'Oudart de Joigny. En 1585, il accompagna, avec son régiment de gens de pied, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, dans son expédition de Guienne contre les huguenots. Le mercredi 10 avril

Digitized by Google

1586, il était au siége de Sainte-Bazeille, sur la Garonne. Pendant l'assaut, il se logea dans les ruines d'une église avec son régiment, et tint ferme sous le feu de l'ennemi; mais une arquebusade le blessa grièvement à la cuisse et à la jambe. La même année nous le retrouvons en Provence, au mois de décembre, sous le duc d'Epernon, devant Seigne la grande Tour. Cette fois un coup de fauconneau lui enleva tout le gras de la jambe droite.

Dominique est réduit au repos pendant trois années. Et quelles années! Coutras, les Barricades, la réconciliation du roi de Navarre et du roi de France, l'assassinat de ce dernier, la proclamation de Henri IV à Saint-Cloud. C'en est trop pour Dominique; il cède au conseil de son ami de Thou, le grand historien, il se fait couper la jambe, et voilà notre héroïque jambe de bois qui monte à cheval et rejoint le Béarnais.

Le siége de Paris avait été levé; Henri guerroyait en Normandie et pressait vivement la ville de Dreux. Mayenne, à la tête de quinze mille hommes, dont deux mille Wallons, commandés par d'Egmont, l'indigne fils du grand d'Egmont, décapité par le duc d'Albe, accourt. On peut lever un siége pour gagner une bataille, dit Henri; et il livra et gagna la bataille d'Ivry. D'Egmont fut tué, les trois quarts de l'armée de la Ligue anéantis. Quartier aux Français, main basse sur les étrangers, criait le roi; il épargna cependant les Suisses, dont il renvoya une partie dans leurs montagnes. Nous aurons à nous occuper des heureuses suites de cette politique clémente. Henri n'avait pas plus de dix mille hommes, mais il avait d'Aumont, Gury, Crillon; mais Philibert de la Guiche commandait son artillerie, le maréchal de Biron la réserve, et Dominique de Vic était son sergent de bataille. On a vu de quelle récompense il voulut payer sa bravoure dans cette journée qui l'avait fait roi de France.

Le premier résultat de cette victoire fut la reprise du siége de Paris. Lavardin, qui était gouverneur de Saint-Denis, se démit de son emploi. Ce fut Dominique qui le remplaça. Il n'y avait pas deux jours qu'il était en fonctions, on était en janvier, il faisait un grand froid, et la faible garnison ne pouvait la nuit faire le service des remparts. Le 4, à minuit, pendant que les femmes de la Ligue prient autour de la châsse de Sainte-Geneviève pour le succès de l'entreprise, le chevalier d'Aumale, Charles de Lorraine, à la tête de mille fantassins et deux cents chevaux, au

Digitized by Google

moyen de vingt-quatre des siens qui escaladent la muraille et lui ouvrent la porte, entre dans la place. De Vic s'éveille au bruit des soldats, monte à cheval avec cinq gendarmes seulement, envoie un trompette, qu'il trouve là par hasard, sonner la charge sur le rempart de la porte de Paris, et rejoint par quelques domestiques court sus aux assaillants. Ceux-ci se croient cernés ; ils fuient en désordre, renversant dans les fossés ceux des leurs qui veulent entrer. Le lendemain matin on releva une vingtaine de morts, parmi lesquels le chevalier d'Aumale. Pour un mutilé ce n'était pas mal, et certes le fait est un peu plus héroïque et même plus poétique que ce tournoi d'Aumale, de Turenne, transformés en paladins du Tasse, qui ouvre le dixième chant de la Henriade.

III.

Cette victoire fut chèrement achetée. Dominique, grièvement atteint, n'était pas encore remis de ses blessures à la fin de l'année ; et c'est à cette occasion qu'il écrivait au roi la lettre suivante, dont je transcris la plus grande partie. Le style vaut l'homme, ainsi qu'on va le voir (1).

« Sire, je suis bien marry que mon indisposition m'empesche de faire » le service de V. M. que mon devoir et affection me commandent, estant » encore en estat qu'on me tire les esquilles de la teste tous les jours et » qu'il faille faire aujourd'hui une incision à mon bras. J'espère bien que » cela ne me mènera pas plus bas et que Dieu, qui m'a tiré des mains de » vos ennemis, me préservera la vie pour plus longtems l'employer pour le » service de V. M., qu'est la seule consolation qui m'a resté et reste en » mes douleurs. Vos ennemis, Sire, s'étaient un peu émancipés depuis » quelques momens. Ils sont plus visités par nous mêmes. Hier ils le » furent par trois diverses troupes qui leur tuèrent des hommes à la porte » Saint-Anthoine et à la porte Saint-Denis, estant revenus sans perte que » d'un blessé et quelque cheval, mais presque tous avec quelques coups » d'harquebuze et de pique sur leurs armes. Cette sorte d'armes nous » blesse tous nos chevaux, et après nous ne savons où en recouvrer. Cette » nuit, Sire, j'ai eu advis que ceulx de Paris ou de Meaux étaient en che-

(1) Manuscrits de la bibliothèque impériale, rayon de Béthune, nos 3519, 3645 et 3644.

Digitized by Google

» min avec un convoi ; faisant partir sur la minuit M. de Marceneuille » avec 50 chevaux, et M. de Viaspre avec de l'infanterie, je m'asseure » qu'ils s'employeront volontiers à quelque bon effet ; s'il réussit à bien, » j'en avertirai V. M. Les ennemis ont de bonne infanterie et M. de Vituy » y est avec sa troupe. Je crois qu'ils passeront par la Brye, où ils ont de » bons amis qui leur font conduire des vivres et donnent des advis dont » ils devraient avoir honte ; sans cela, la nécessaire serait très grande à » Paris et l'espérance moindre. Ils y font mourir aujourd'hui un nommé » Aberati. Ils y sont pires que jamais ; nous sommes trop faibles ici pour » les travailler comme il serait besoing pour votre service. Si nous ne le » faisons assez bien, pour le moins ce sera avec toute fidélité. Je supplie » Dieu, Sire, qu'il donne à V. M. tout l'heur et prospérité que désire » votre très humble et très obéissant et très fidelle subject et servi- » teur. »

Dominique de Vic.

Novembre 1591.

Le roi écrivit à Dominique pour l'encourager dans ses souffrances. Celui-ci répond :

« Sire, je m'estime très heureux d'avoir été visité en ma blessure par » vos lettres ; c'est ce tesmoignage de l'infinie débonnaireté et bonté de » V. M. qui se communique jusqu'au moindre de ses sujets. Je me tiens » le moindre, Sire, en moïens de faire service, mais je ne céderai à per- » sonne qui vive en fidellité et en désir de veoir V. M. victorieuse, con- » tente et plaine de félicité, et de demeurer pour jamais, Sire, votre très » fidelle, et très humble subject et serviteur. »

Dominique de Vic.

1591.

Pendant que de Vic est sur son lit de douleur, les affaires de la Ligue empirent ; ses défaites se multiplient, la trahison est dans Paris, les politiques lèvent la tête, les Seize veulent frapper un grand coup. Ecoutons le récit de de Vic.

« Sire, hier matin le peuple de Paris, conduict, comme l'on dict, par » Le Clerc qui est à la Bastille, fist une esmeute par la ville, faisant » courre le bruit que la nuict précédente l'on avait trouvé deux portes

Digitized by Google

» ouvertes, et prindrent plusieurs prisonniers desquels je n'ay encores
» apprins le nom, sinon du président Brisson et des conseillers Larcher
» et Tardif, qu'ils n'ont laissé guères languir, les ayant la nuict étran-
» glés, et les a ton vus ce matin pendus en Grève avec chacung ung escri-
» teau à la poitrine. Le Clerc, hier, voulut tuer le prévost des marchands
» en pleine rue; le gouverneur, voulant apaiser le peuple, fut injurié,
» et, dict-on, ses gardes désarmés. On m'assure que Rantigny, Rieux et
» Laperchie y son arrivés. . . . . .
» Mon frère est arrivé depuis peu de jours; il escript à V. M. d'un faict
» dont je désirerais qu'il fust digne suppliant Dieu, etc..... »

Dominique DE VIC.

Saint-Denis, 17 novembre 1594.

On connaît le mot de Henri IV, apprenant cet excès : « Ces gens-là font mes affaires. » Mayenne, en effet, fut obligé de faire pendre les principaux auteurs de cette terrible exécution. Quant à Bussy Le Clerc, avec lequel il fallut parlementer, il livra lâchement la Bastille sur la promesse de la vie sauve. Exilé à Bruxelles, où il ne put cependant emporter le produit de ses rapines, qui ne montaient pas à moins de 600,000 fr., et que les soldats de Mayenne se partagèrent en dépit de sa capitulation, il y vécut quarante ans. Les femmes et les enfants se mettaient à la fenêtre quand il allait à la promenade, avec ses airs de spadassin, l'épée au côté et son gros chapelet de vieux ligueur au cou.

Le post-scriptum de la lettre de Dominique fait pressentir quelque importante sollicitation. Il s'agit en effet de la succession du président Brisson. Méry, que son sang gascon rend peut-être un peu trop empressé en cette circonstance, écrit à M. de Beaulieu, conseiller, premier secrétaire d'Etat, puis au roi, pour faire valoir ses droits. Voici la seconde de ces lettres :

« Sire, l'advis des blessures de mon frère, qu'on publiait incurables,
» et me voïant inutile pour l'effet qu'il avait plu à V. M. me commander,
» autre je ne sçais quoi encore de particulier, m'ont fait partir de Cler-
» mont en Auvergne à la desrobée et à la vue de l'armée ennemye. Je me
» suis rendu en cette ville depuis deux jours, où j'attends quelques com-
» modités de pouvoir passer sûrement vers V. M. et lui rendre raison de

Digitized by Google

» ce que j'ai vu et appris en plusieurs de vos provinces. Attendant que » cela puisse être, nous avons été avertis comme le président Brisson » fust estranglé hier soir, peu d'heures après avoir esté prins par les re- » belles, et d'autant, Sire, que j'ai eu l'honneur d'avoir servy le Roy » defunct et V. M. aussi depuys plusieurs années, en charges où j'ai tas- » ché d'apporter toute la fidellité et affection que doigt ung serviteur et » subject de ma condition, et que le feu sieur Brisson m'avait dès long- » temps destiné son successeur. Je supplie très humblement V. M., si » elle me juge utile en cette charge, comme le feu Roy m'en avait donné » asseurance (aux Etats de Blois, lettre à M. de Beaulieu), m'en vouloir » gratifier plus sur l'assurance qu'elle peut prendre de mon très humble » service que de ma capacité, laquelle le tems et l'exercice me peuvent » accroître, mais non le désir de vous tesmoigner en tout de ce que V. M. » aura agréable me commander, que je suys et serai toujours, Sire, après » avoir très humblement baisé les mains de V. M., votre très humble, » très obéissant et très affectionné serviteur et subject. »

MÉRY DE VIC.

De votre ville de Saint-Denis, 16 novembre 1591.

Le style de Dominique aurait peut-être mieux réussi auprès de Henri IV. Méry fut cette fois déçu de son espérance.

IV.

Nous ne trouvons plus de lettres de Méry jusqu'en 1602. Avant d'arriver à cette époque, il n'est pas inutile de suivre la carrière des deux frères.

En 1593, nous touchons à la fin des troubles de la France ; les conférences de Suresnes entre les députés des Etats de la Ligue et les commissaires de Henri IV vont s'ouvrir : Dominique n'est pas commissaire ; mais s'étant trouvé à la première séance, on s'empressa de le mettre sur la liste. Chacun connaît le résultat de ces conférences, où les députés des Etats, bien loin de semer la désunion parmi les serviteurs du roi, comme s'en étaient flattés les meneurs de la Ligue, se virent au contraire entraînés vers la bonne cause.

Digitized by Google

Dominique n'était pas seulement un brave soldat ; il avait le don de l'éloquence persuasive. Le 9 mai, pendant un armistice, il rencontre des habitants de Paris qui viennent jouir d'un moment de liberté dans la plaine de Notre-Dame-des-Vertus, et l'archevêque de Lyon, le lendemain, à la conférence, lui dit : « Monsieur le gouverneur de Saint-Denis, vous voulez donc m'ôter le métier, ainsi qu'à monseigneur de Bourges, en vous mêlant de prêcher. — J'ai dit seulement à quelques femmes, répondit de Vic, de prier Dieu qu'il donnât à la France ce qui lui était nécessaire. »

Aussi, quand, le 22 mars 1594, le roi entre à Paris, l'Estoile consigne dans son journal qu'on doit ce grand évènement à M. de Vic en particulier, qui, pendant la trêve, avait gagné par ses remontrances bon nombre des principaux bourgeois.

Le 12 avril 1597, le comte de Fementès met le siége devant Cambrai, et quand M. de Nevers envoie dans la place, pour la défendre, son fils, le duc de Retelais, il le confie à la prudence et à la valeur de Dominique.

Le 25 septembre 1597 Amiens capitule, et le marquis de Montameigre, sortant avec la garnison espagnole, vient baiser la botte du roi ; le lendemain, de Vic est nommé gouverneur de la ville.

En 1600, il fait l'acquisition de la seigneurie d'Ermenonville.

Henri IV avait eu trop à se louer des talents de Méry comme négociateur pour ne pas continuer à l'employer. Toulouse tenait toujours pour la Ligue ; elle obéissait au duc de Joyeuse, qui, après la mort à Coutras de son frère l'amiral, avait jeté le froc et pris l'épée. Une partie des Etats du Languedoc, qui ne reconnaissaient pas le nouveau roi, était assemblée à Lavaur. Méry est envoyé à Toulouse en qualité de commissaire du roi. Les Etats nomment des députés et les conférences s'ouvrent. La négociation fut longue et pénible ; on ne voulait pas reconnaître le duc de Montmorency pour gouverneur de la province, et le duc de Joyeuse ne proposait pas moins de cent onze conditions pour se soumettre. Parmi ces conditions, les plus importantes étaient le bâton de maréchal et le gouvernement du Languedoc pour lui ; l'amnistie pour les assassins de Duranti et de Daffis ; enfin, le maintien en Languedoc des Jésuites, que l'attentat de Jean Chatel venait de faire chasser du royaume.

Méry sut triompher de toutes ces difficultés. Le 24 janvier 1596,

Digitized by Google

Henri IV signa le traité de Follembray. Le 12 mars, d'Hauterive apporta aux Etats assemblés à Toulouse la réponse du roi à leur cahier, et le 13, le maréchal de Joyeuse, lieutenant général du roi en Languedoc, présenta l'édit, que le Parlement cependant n'enregistra pas sans protestation.

L'année suivante, 1597, Méry reçoit la récompense de son dernier succès : il est nommé président du Parlement de Toulouse ; puis, presque immédiatement, avec de Thou l'historien, Schombert et Colignon, il élabore à Châtellerault le fameux édit de Nantes. Le roi y met la dernière main à Angers, et enfin le signe à Nantes, le 13 avril 1598.

Ainsi, pas un grand acte de ce grand siècle, si fertile en évènements, où l'on ne trouve les deux frères.

La Suisse était un pays de soldats ; son industrie nationale était de prêter ses enfants aux différentes puissances de l'Europe. Les capitulations qui liaient les cantons catholiques à la France étaient expirées. C'était une question vitale de les renouveler et d'empêcher des ennemis toujours actifs et habiles d'en signer d'autres à leur profit. On a vu, après la bataille d'Ivry, Henri IV renvoyer les prisonniers suisses dans leurs cantons. C'est Méry qui est chargé d'aller, en 1601, leur rappeler la générosité du roi et solliciter d'eux la continuation des anciens traités.

V.

Nous possédons onze lettres de Méry qui ont trait à ces négociations. Elles sont adressées à M. de Béthune (1), ambassadeur du roi à Rome.

Coyre, 2 novembre 1601.

Il le félicite de sa nomination à l'ambassade de Rome.

« Je vous souhaite autant d'agréable repos et de contentement que nous » avons icy de peine. » On veut, en effet, le paiement des dettes, l'abandon des alliés d'Italie ; il est accablé de demandeurs et poursuivants.

Au dix-septième siècle, on était encore bien loin des chemins de fer, et les communications n'étaient pas faciles. « Je ne scais par quelle disgrace

(1) Manuscrits de la bibliothèque impériale, nº 3489, rayon de Béthune.

Digitized by Google

» (Soleure, 13 décembre 1601) celuy des ordinaires qui m'apporta, il y a » douze jours, vostre lettre tomba dans l'eau avec tous les paquets, après » furent tellement gelés qu'il les fallut lire par pièces et à demi effa- » cées..... » Il l'instruira tous les quinze jours..... « Je retourne chez les » Grisons le 22..... Les Espagnols donnent tous les empeschemens qu'ils » peuvent..... Le 16 du prochain on s'assemblera pour arrêter toutes choses » non pour y plus débattre..... M. de Biron se pourra rendre par même » moyen pour authoriser de sa présence la conclusion de ce pénible ou- » vrage. »

Biron était, en effet, sur la frontière, et, pour son malheur, trop près du duc de Savoie.

L'assemblée du 16 a eu lieu.

Coyre, 18 janvier 1602.

« Les anciens traités sont conclus et renouvellés sans aucunes réserves » pour les ennemys et envieux de la France. Mais il faut payer de grosses » sommes. » Il y a longtemps que l'on dit : Pas d'argent, pas de Suisses. L'avidité des Suisses n'est pas le seul obstacle qu'il rencontre. Ici on reconnaît que le sang de Dominique coule dans ses veines.

« Un sieur Julio de la Torre, natif de Milan, qui demeure avec le nunce » de S. S. à Lucerne, traverse méchamment les affaires de S. M., s'aidant » pour cet effet de l'authorité dudit nunce..... offrant aux députés, de la » part du comte de Fuentès, une bonne somme d'argent..... Il n'a pas » recherché seulement à cette intention les cantons catholiques, mais aussi » ceulx de la religion reformée et protestante..... Il a osé plusieurs mena- » ces qui l'eussent fait jetter par les fenêtres si nous n'eussions eu plus » d'égard à sa qualité qu'à sa personne..... car nous avons icy deux mille » hommes portant armes qui ne demandent qu'à être employés, aïans tou- » ché de l'argent du Roy et faict bonne chère à ses dépens. »

Heureusement, il n'a pas besoin d'avoir recours à la reconnaissance de ces estomacs.

Même jour.

« On veut chasser honteusement le sieur Julio de la Torre; il fait ses » excuses et dit qu'il appartient plus au Roy d'Espagne qu'au pape.....

Digitized by Google

» Mais le cardinal d'Ossat escrit qu'il ne faut pas trouver estrange le » mauvais vouloir des agents de S. S. »

L'alliance, comme il s'en était flatté, n'était pas conclue.

Soleure, 7 mars 1602.

« La conclusion de l'alliance continue à nous donner plus de peine et » d'importunités que nous n'en avions auparavant, à cause des demandes » de grandes sommes..... Les seigneurs suisses s'assemblent à Bade; je » compte y aller..... »

Bade était à cette époque le lieu où les cantons suisses catholiques tenaient leur fédération. C'était à Aarau que les protestants s'assemblaient.

Enfin le traité est conclu.

Coyre, 19 avril 1602.

« Le traité d'alliance a été conclu..... Mais il y a eu des tumultes de » la part de ceulx qui prétendaient qu'il estait trop avantageux au Roy. »

Il a assisté à Bade à la journée générale de tous les cantons suivant l'ancienne coutume (25 juillet, Soleure). Le million d'or sera entièrement distribué; il en reste à peine la cinquième partie pour haster le départ des ambassadeurs qui doivent aller jurer l'alliance, ce qui est urgent, parce que les ennemis en nient la réalité.

Ce départ des ambassadeurs va devenir maintenant le but de ses efforts.

Après l'annonce de la prise d'un galion par les Anglais, ce qui était toujours un sujet de joie pour les ennemis de l'Espagne, la lettre s'occupe d'un évènement qui venait de frapper la France de stupeur. Biron, qui revenait de Londres, où il avait vu sur les créneaux de la Tour la tête du comte d'Essex, qui à la bataille de Ranson répondait à son père, lorsque celui-ci lui refusant cinq cents cavalliers pour tailler en pièces Mayenne et Farnèse : « Comment, maraud, nous voudrais-tu envoyer planter nos choux à Biron. — Monsieur, si j'étais le Roy, je vous ferais tomber la tête. » Biron venait d'être arrêté comme coupable de haute trahison.

« Il y a à la Bastille deux prisonniers que l'on prétend être plus fermes » catholiques que les aultres. »

« *P. S.* Ung courrier qui est parti de Paris le 22 de ce mois m'a asseuré » que tous les parents de M. de Biron s'estaient retirés de la cour, n'o-

Digitized by Google

» sant plus poursuivre pour luy comme atteint et convaincu du crime de-
» lèze majesté. Je vous envoye le double de la requeste qu'ils ont faicte au
» Roy avec sa response, plus pour vostre contentement que pour estre
» communiqué à plusieurs, ce que je remets à votre prudence. »

La septième lettre, datée de Soleure 8 août, est tout entière à l'évènement du jour; peut-être l'indignation de l'ambassadeur est-elle un peu ampoulée et sent-elle un peu son courtisan.

« Je m'estonne que les advis asseurés de l'emprisonnement de MM. de
» Biron et comte d'Auvergne dès le 14 juing dernier ne vous aient été
» rapportés, puisque par la vostre du 6 du passé vous en êtes encore en
» doubte. Vous avez seu depuis, non-seulement la confession du premier,
» mais aussi comme il a esté convaincu de la plus exécrable trahison qui
» aict esté encore ouï entre Chrestiens..... Des amis particuliers, qui en
» sont bien instruits, me l'ont discourue de cette sorte que j'en ay eu hor-
» reur à la seule lecture..... Le procès fut mis sur le bureau le 25. M. le
» Chancelier y présida, accompagné de MM. de Messe et Pontcarré et
» cinq ou six maistres des requestes. J'estime que toutes les chambres
» seront assemblées pour le dict jugement, et qu'il aura été fini le 29 ou
» 30, car il devait être mené de la Bastille dans la Conciergerie le 16,
» pour estre ouy le lendemain par sa bouche devant tout le parlement;
» et, m'asseure-t-on, que s'il n'est survenu quelque nouveau incident, qu'il
» aura esté exécuté le dernier du dict mois. Comme sa valleur, sa dilli-
» gence et son bonheur n'ont pu estre ci-devant assés loués, aussy son in-
» gratitude et sa perfidie ne peuvent être assez détesté, et prie Dieu que
» les autheurs de cette trahison, ensemble tous ceulx qui l'ont consentie,
» périssent comblés d'autant de malheurs comme ils en ont procuré à
» nostre bon maistre et à la France..... »

C'est en effet le dernier jour de juillet que le brillant Biron, qui ne chargeait l'ennemi qu'avec des gantelets neufs et en fraise de bal, avait été décapité à la Bastille. On trouve dans l'Estoile une lettre de Henri IV à Dominique de Vic, au sujet de cette exécution. Dominique était le camarade de Biron; ils avaient combattu ensemble à Ivry, peut-être avait-il intercédé pour lui. « Monsieur, enfin le duc de Biron a esté condamné à la mort par arrest de ma cour de Parlement, mais usant en son endroict de ma clémence accoutumée autant que la sûreté de mon Royaume et la

Digitized by Google

grandeur de son crime me l'a permis, j'ai voulu, pour retrancher quelque chose de son innocence, que le dict arrest ait esté exécuté dans l'enclos du chasteau de la Bastille de ma ville de Paris, où il estait prisonnier; de façon que ce aujourd'hui il a eu la teste tranchée en présence de ceulx que ma dicte cour de Parlement y a commis à cet effect, et non en la place de Grève, comme il est porté par le dict arrest dont je vous envoie copie, afin que vous le faciez entendre à ceulx de mes bons serviteurs que verrez estre à propos. J'ai regret que le dict Duc se soit tant oublié que d'avoir mérité le chastiment, mais je devais cet exemple au public et à la sûreté de ma personne et conservation de cet Etat et de ma postérité, et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur, en sa sainte garde.

» Escrit de Saint-Germain en Laye, le dernier jour de juillet 1602. »

HENRY.

Plus bas, PATUR.

La conspiration de Biron n'avait pas été sans réveiller le vieux levain de la Ligue. Les catholiques espagnols faisaient dire des messes à Saint-Paul, où son corps était déposé. On trouve, dans la correspondance de Méry, l'écho de ces sentiments.

Soleure, 22 août 1602.

« Les ennemys du Roy font publier parmi ses partisans que l'exécution » qui a esté faicte à la Bastille n'a esté que pour estre ce misérable défunct » trop bon catholique. Et toute fois deux ou trois particuliers m'escrivent » qu'il ne savait ni son pater ni sa créance, chose que je ne puys presque » croire.....

» Le duc de Savoie veut se laver de complicité dans la conspira- » tion..... »

Puis il revient à ses négociations.

« On dit que l'ambassadeur d'Espagne va venir payer toutes les som- » mes dues aux colonels et aux capitaines et faire des levées..... Si nous » avions moyen d'effectuer ce qui a esté promis par deçà du vivant du feu » Roy, et quelques années après il ne serait pas difficile de leur faire quit- » ter ces dernières alliances, tant ils en sont rebutés..... »

Digitized by Google

L'émotion causée par l'exécution de Biron dura longtemps ; mais peu à peu, comme toujours, le vaincu fut abandonné de tous. Nous venons de voir le duc de Savoie le renier ; voici le tour du pape.

Soleure, 5 septembre 1602.

« Notre saint père a à contre cœur la conspiration. J'estime que l'exé» cution de ce misérable, qui a faict connaître jusqu'à sa mort la haine » qu'il portait au Roy, et tout ce qu'il a dict en plein Parlement feront en» cores détester davantage tous ces damnables dessings, et que S. M. con» tentera le S. P. sur sa dépêche..... Tout le général de ses peuples com» mence à murmurer de ces scélératesses..... »

La négociation a enfin abouti.

« Les ambassadeurs partent enfin dans 10 jours..... Il en est qui veulent » rester, séduits par nos ennemis ; mais la majorité viendra, et nous for» cerons le reste. »

La lettre se termine par une naïveté.

« Le Roy est si bon qu'il paye même les Suisses de M. du Mayne, qui » se sont battus contre luy ; c'est d'un excellent effect. »

On le voit, cette bonté ressemblait à de l'habileté, de la bonne habileté.

« Enfin, les ambassadeurs sont partis, grâce à Dieu (Soleure, 19 sep» tembre 1602). »

La dernière lettre est datée de Paris.

29 novembre 1602.

« Je vous ay escrit du dernier octobre l'arrivée en cette ville de tous les » ambassadeurs des ligues et alliés, le 14 dudict mois, et comment tou» tes choses se sont passés au contentement du Roy..... J'ay appris que » si la conspiration n'avait été découverte, qu'ils se promettaient d'avoir » quatre mille hommes de cette nation..... »

Ce qui contredit un peu l'indignation qu'il prête aux Suisses dans sa lettre du 5 septembre.

Il est fâcheux que cette lettre du 30 octobre soit perdue ; nous aurions la description de la réception des ambassadeurs à Paris par Méry. Sully, dans ses *Mémoires*, dit qu'avec ces gens-là il ne faut que boire, et qu'il

Digitized by Google

n'eut pas le temps de s'en occuper ; mais l'Estoile la donne fort en détail dans son journal.

« On but et on mangea beaucoup en effect. Le prince de Condé les conduisit au Louvre, le Roy séant en une chaire ; la majesté duquel était magnifiquement habillée et plus qu'on ne l'avait jamais vu, ayant une aigrette toute de diamant à son chapeau, qui était blanche et noire, d'un prix inestimable, avec l'écharpe, de même toute couverte de diamans. »

Sagher, avoyer de Berne, porta la parole, et ce fut Méry de Vic qui interpréta la harangue.

Le dimanche, 20 octobre, le roi et les ambassadeurs jurèrent à Notre-Dame l'alliance sur les saints Evangiles ; puis il y eut gala à l'évêché, et les canons de l'Arsenal se firent entendre.

« Ces Suisses, dit l'Estoile, étaient beaux hommes, tout habillés en veloux, portant des chaînes d'or, ayant bonne trogne et les faces cramoisies. Il y en avait un qu'on disait qu'il portait son ventre en écharpe et buvait un demi-muid de vin par jour. Mais on admirait surtout un colonel Hay qui avait près de cent ans, marchait tout courbé, habillé en pantalon, auquel le Roy prenait plaisir d'en faire conter pour ce qu'il se disait du règne du Roy Louis XII et s'être trouvé à la journée de Pavie, où le Roy François Ier avait été pris. »

VI.

Méry retourna en Suisse en 1603 ; nous avons de cette seconde ambassade dix-huit lettres moins importantes que les premières ; nous les analyserons rapidement (1).

Coyre, 29 mars 1603.

A M. de Bethune.

« Le Roy d'Espagne tâche de jeter la division parmi les cantons. Difficultés de payer les dettes des capitaines. »

Il retourne en France, et de Lyon, le dernier jour d'avril, il annonce qu'il apporte 400,000 écus.

(1) Manuscrits de la bibliothèque impériale, rayon de Béthune, nº 3490.

Digitized by Google

« Un grand évènement venait de se passer en Suisse. Le duc de Savoye, qui ne pouvait abandonner ses prétentions sur Genève, avait tenté de s'emparer de cette ville par surprise. L'entreprise n'avait pas réussi, et cette victoire de Genève avait été célébrée par l'Europe protestante comme un signe de la protection divine. Je possède une armoire huguenote fort curieuse, dont le style est celui du temps de Louis XIII. Sur deux des panneaux sont des sujets allégoriques qui rappellent ce fait d'armes. »

Soleure, 29 mars 1603.

« Genève est en armes. Il y a mille Suisses de Berne et de Zurich, à » cause de l'attentat de leurs ennemys. » Méry leur conseille la paix et les engage à entendre les députés de la Savoie. « Si le duc de Savoie veut » la paix, il faut qu'il abandonne toute vaine prétention sur Genève. »

Soleure, 12 juin 1603.

« Genève est toujours offensée de l'escalade faillie. Zurich et Berne ont » envoyé 1000 hommes. Glaris, Bade, Soleure, Schaffouse et Appenzell » sont neutres. » L'indignation de la Suisse était du reste bien légitime. « Peu de jours avant l'entreprise, le président Rochette les avait asseuré » de la bienveillance de son maître, disant que les troupes assemblées » devaient aller en Flandres. »

La lettre suivante, adressée à M. de Villeroy, de Soleure, 16 juin, traite du même sujet.

Soleure, 20 juin.

A M. de Béthune.

« La paix est faite. »

Coyre, 18 août.

« La paix n'eût pas été faite sans l'intervention des cantons neutres, » par ordre du Roy. » Il va en Valays pour engager les habitants à repousser l'hérésie qu'on veut introduire dans les cantons.

Cette résistance à l'introduction de la réforme dans les cantons catholiques va occuper singulièrement Méry.

Soleure, 18 septembre 1603.

Un escroc, Lorenzo Muratti, de Locarne, prétend avoir un secret pour

Digitized by Google

guérir la peste. Méry est au moment d'en être la dupe. Il espère toujours parvenir à empêcher l'exercice de la religion prétendue réformée dans le Valays.

Le comte de Fuentès commandait à Milan ; c'était le même contre lequel Dominique avait défendu Cambrai. Méry, à son tour, va le combattre par les armes de la diplomatie.

Soleure, 18 septembre 1603.

Le comte de Fuentès défend tout passage de marchandises. La Suisse s'allie avec Venise pour résister à cette agression..... Grâce à l'intimidation, on a retenu les catholiques qui se relâchaient ; « mais on aura bien » de la peine à rétablir la piété première. »

Les Jésuites venaient d'obtenir leur rappel en France. Dominique n'avait pas été étranger à cette mesure ; il avait fait partie de la commission assemblée chez le connétable par ordre du Roy, le 25 septembre 1603, et composée de Bellièvre-Rosny, Châteauneuf, Pontcarré, Villeroy de Mesle, Sillery et Caumartin, pour entendre de la bouche de La Varenne, maître des requestes, qui était tout à la compagnie, ses offres et propositions. Méry partageait les sentiments de son frère, mais il craignait quelque imprudence de la part des pères.

Soleure, 2 octobre 1603.

« Vous avez su, Monsieur, le rétablissement des pères Jésuites à » Lyon, où il y en a plusieurs qui commencent à raccomoder leur collége » et où ils pourront proficter grandement, pourvu qu'ils ne se meslent » d'aucune affaire séculière, comme j'en ay souvent prié plusieurs amys » que j'y ay, car aultrement cella gastera leur profession, qui leur est » plus séante que l'aultre. »

Bade, 16 octobre 1603.

Il est à la journée générale des treize cantons ou alliés.... On veut rétablir les communications avec le comte de Fuentès.

Soleure, 30 octobre 1603.

Les plaintes des Grisons ont été vaines ; les cantons catholiques ont fait cause commune avec l'ambassadeur d'Espagne.

Digitized by Google

Soleure, 27 novembre 1603.

Le comte de Fuentès a construit des forts au débouché des Alpes. Les Grisons, abandonnés par les cantons suisses et les protestants, ont envoyé des ambassadeurs à Milan. Ils manquent de grains et ne peuvent vendre leur bétail. On est mécontent à Genève des lenteurs de M. de Savoye à ratifier la paix.

Cette ambassade des Grisons leur fut fatale. On lit dans les *Mémoires* de Sully : « On ne peut compter sur les Grisons ; ils se laissent prendre au leurre d'une bonne réception à Milan, et les petits cantons, Lucerne, Schwitz, Zug, Uri, Unterwald, renouvellent leur alliance avec le Milanais. » Aussi Méry écrit de Soleure, le 10 décembre 1603 : « Les affaires des Grisons empirent ; Venise même les abandonne. »

29 décembre 1603.

Il envoie à M. Dufresne, à Venise, le double des articles que demandent les Grisons.

Il est toujours occupé de la distribution des 400,000 écus.

Un grand bonheur arrive enfin à notre ambassadeur.

Soleure, 8 janvier 1604.

M. de Villeroy vient en Suisse, et ce fameux Julio de la Torre, qu'il voulait jeter par les fenêtres, le nunce est obligé de le chasser de chez lui.

A la même date.

« Sa Sainteté l'a félicité de sa conduite dans le Valais..... Tout le monde » est ravi des 400,000 escus..... Le peuple a déposé un magistrat hugue- » not et contraint les suspects à faire acte de catholicisme. »

Il veut établir des Capuchins et faire venir un imprimeur de Lyon.....

« Les protestans ont fait dire à M. de Savoye, dont la conduicte est » toujours suspecte, d'avoir à retirer les troupes qui les menacent. »

Soleure, 5 février 1604.

Dernière lettre.

« Si les Grisons ne peuvent avoir satisfaction, ils feront la guerre, et il

Digitized by Google

» y a en Italie 30,000 protestans prêts à prendre les armes pour conquérir par l'épée la liberté de conscience qu'ils désirent. »

Il félicite M. de Béthune d'avoir surpassé en magnificence l'ambassadeur d'Espagne.

On voudrait croire qu'en s'opposant si vivement à l'extension de la réforme en Suisse, Méry n'était guidé que par son zèle pour les affaires du Roi. Malheureusement, le pape disposait alors en France de bien des intérêts, et il était difficile de ne pas servir deux maîtres à la fois. La fin de la lettre pourrait bien expliquer la vivacité de la conduite de l'ambassadeur.

« Les catholiques se fortifient dans le Valais par l'assistance des pen-
» sionnaires du Roy..... Je vous supplie d'intéresser S. S. pour la jouis-
» sance de l'abbaye du Bec pour mon frère, à qui le Roy l'a donnée après
» la mort du chevalier d'Aumale, et moy d'un petit priore, attendant
» que mon fils, qui est aux Jésuites d'Ingolstadt, puisse l'avoir..... Mon
» frère a eu ses blessures à la tête, aux cuisses, aux bras, en combattant
» contre ceulx de la religion prétendue réformée depuis la bataille de
» Saint-Denys.....

» Priez le Saint-Père que je puisse prendre un confesseur suivant les
» lieux où je me trouveray courant pour le service de S. M. »

VII.

Pendant que Méry était en Suisse, son frère avait été nommé gouverneur de Calais, vice-amiral. Il eut en 1602 une grosse affaire, à laquelle la France dut peut-être de devenir plus tard une puissance maritime. Les Anglais étaient maîtres absolus de la mer et se conduisaient quelquefois en vrais pirates. Dominique avait souvent eu à se plaindre de leurs procédés. Quand Sully passa en Angleterre comme ambassadeur de Henri IV, ce fut de Vic qui le conduisit à bord du vaisseau anglais ; en s'en retournant, il passa devant, arborant par bravade le pavillon national. De polis et même obséquieux qu'ils s'étaient montrés jusqu'alors vis-à-vis de l'ambassadeur, les Anglais devinrent furieux ; le capitaine anglais jura qu'il ne souffrirait aucun autre pavillon que le pavillon anglais sur la mer Occitane, et cinquante canons furent braqués sur le vaisseau de Dominique ;

Digitized by Google

un coup fut même tiré. Il fallut les ordres exprès de Sully pour lui faire amener son pavillon. L'amiral anglais désavoua, au nom du roi d'Angleterre, la conduite du capitaine, qui n'avait agi, écrivit-il, que par présomption ; mais l'émotion fut si vive en France, que, dans son testament politique, Richelieu rappela le fait, pour prouver à Louis XIII la nécessité d'avoir une marine.

Jusqu'à la mort du Roi, Dominique fut mêlé à tous les grands évènements du temps. En 1603, nous l'avons vu membre de la commission chargée d'examiner l'importante question du rappel des Jésuites; en 1606, il partage l'avis de Sully sur la possibilité du siége de Sedan ; en 1607, c'est encore avec Sully qu'il est chargé d'aviser à la défense de Calais.

Cet homme si brave, si haut placé, était d'une admirable simplicité et bonté de cœur. Dans ces gouvernements, il allait visiter les artisans et les marchands qui jouissaient de la meilleure réputation et les invitait à sa table. Il ne put survivre à son maître. Après l'assassinat du Roi, il voulut deux jours après aller visiter le théâtre du crime ; en arrivant dans la rue de la Ferronnerie, sa douleur fut telle qu'il tomba et qu'on fut obligé de l'emporter, et le surlendemain, dimanche 15 août 1610, à deux heures du matin, il expira à l'âge de cinquante-neuf ans Son corps fut porté à Calais.

La douleur de Méry fut grande ; nous en avons un précieux monument dans une lettre adressée probablement à quelque membre du conseil public. Il semblerait que Méry fût alors en disgrâce ; nous avons vainement cherché à quelles accusations paraissent répondre certains passages de la lettre, ainsi que le nom du personnage à qui elle est adressée. Elle est parfois véritablement éloquente, et elle jette un jour curieux sur les établissements privés des magistrats du commencement du dix-septième siècle. Nous l'avons transcrite tout entière ; elle est de la main de Méry. Dans toutes celles dont nous nous sommes occupé, les signatures seules appartiennent soit à Dominique, soit à Méry (1).

« Puisqu'il a plu à Dieu me priver pour jamais de la personne du » monde que j'ai le plus aymée et à laquelle j'étais le plus obligé, qui » estait mon très cher frère junior, qu'après cette perte irréparable pour

(1) Manuscrits de la bibliothèque impériale, rayon Sully, nº 3795.

Digitized by Google

» moy et énormément considérable pour le public, il me semble que je » n'ay plus à désirer chose quelconque en ce bas monde, sinon qu'il » plaise à Dieu m'assister de son sainct esprit, de sa saincte patience et » consolation pour ne point murmurer, et, à l'exemple du deffunct, me » conformer entièrement à sa volonté, dont je le supplie de tout mon » cœur et de toute mon âme.

» Mon feu très cher frère a, par la grâce de Dieu, servi en sa profes- » sion depuis la bataille de Saint-Denis, où il eut l'honneur de se battre » portant l'harquebuze soubs feu M. le comte de Brissac, collonel de l'in- » fanterie française, avec les enfans perdus, choisis du 1er régiment pour » cest effect. Il a depuis, par la mesme grâce de Dieu, suivi les armées et » passé par tous les grades de soldat, enseigne, lieutenant, cappitaine et » maistre de camp, servi aux siéges des villes, aulx combats, rencontres » et batailles qui se sont donnés, servi de sa personne fidellement les » feu Roys Charles neuf, Henry trois et Henry quatre.

» Les siéges de La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, de Livron, du » Poussin, de la Fère, des villes que M. de Mayne, soubs le règne des » trois Roys, assiégea en Guienne, et de plusieures que le feu Roy der- » nier a assiégées, en la plupart desquels il a esté blessé, sont tesmoins » de sa fidellité. Arm-le-Duc, Rochetabelle, Jarnac, Montcontour et » presque toutes les courses que le feu Roy Henry quatre a faictes, se » retirant devant les ennemys ou les poursuyvant, peuvent rendre le » mesme tesmoignage, mesme le secours mené devant Cambray, estant » ladicte ville assiégée par les Espagnols.

» Il n'avait partie de son corps qui n'estait couvert de blessures, la teste » entasmée en sept ou huict endroits, le cors percé, les bras, cuisses, » jambes et mains cicatrisés de plusieurs coups de piques, espées, pisto- » lets, harquebuzes, mousquets, et une jambe emporté d'ung coup de » pièce en Provence.

» Toutes ces blessures ont été reçues, les premières aux guerres contre » ceulx de la relligion P. R. et les aultres aux guerres civiles, mais tou- » tes pour le service des Roys et de la France, sans qu'il y en ait une » seule pour querelle particulière, la grace à Dieu.

» Le feu Roy Henry trois luy a donné à plusieurs fois vint ou vint et » quatre mille escus et le feu Roy Henry quatre douze mille, après avoir

Digitized by Google

» servy et procuré comme chascun sçait, par la grace de Dieu, la reddi-
» tion de Paris (je n'oseray dire la despense qu'il a supportee de ses bles-
» sures). Si ceulx qui ont moins servy que luy n'en eussent eu plus
» grandes récompenses, les finances du Roy en eussent esté moins char-
» gées.

» Il a achepté la terre d'Ermenonville pour laquelle il emprunta la plus
» grande partie de l'argent, avec douze mille escus qu'il prinst de l'ar-
» gent que j'avais eu de la vente de deux Etats que j'avais vendus, l'ung
» de maistre des requestes, l'autre de président du parlement de Tholose
» que le feu roy me donna par sa bonté au retour de Tholose, après y
» avoir servi comme j'avais faict auparavant en plusieurs charges qu'il
» m'avait commandées.

» Le feu Roy dernier, que Dieu absolve, luy donna l'abbaye du Bec
» sans la demander, quoique ce fut luy qui luy envoya l'advis premier
» qu'il en vacquait quatre par la mort du titulaire, auquel en effect il
» courut le hasard de sa vie comme chacung sait et fust blessé de deux
» ou trois blessures, se mestant parmy les ennemys luy premièrement
» seul, puis assisté de dix à douze désarmés à demy, en quoy Dieu se
» servy par sa grâce de son ministère. Aussy at il jamais dict ny pensé
» qu'en tout ce que dessus il y eust rien du sien que comme d'ung sim-
» ple outil référant la gloire de tout cella à son créateur.

» La dicte abbaye luy a causé beaucoup d'ennuys et peu de profict,
» n'en aïant jamais tiré deux mille escus par an, l'aïant trouvée chargée
» de plus de dix à douze mille escus d'arrérages de deniers, qu'il a fallu
» paier et de grandes ruynes qu'il a faict réparer peu à peu. Il fist pour-
» voir de la dicte abbaye mon fils aisné, il y a treize ans ou environ, et
» l'a faict nourrir et eslever en cette profession, aïan jà faict son premier
» acte de Théologie en l'Ecole de Sorbonne en l'âge de vingt ans. Il con-
» tinue encore mesmes études avec désir et dessing d'en servir ung jour
» avec l'ayde de Dieu.

» J'ai achepté la terre de Fiennes par l'ordre de mon dict feu frère et
» pour son contentement, afin qu'il eust moyen de se divertir estant à
» Calais sans occupation pour le service du Roy quelques jours de l'année
» et pour se retirer au tems de contagion, laquelle il y eut une grande
» par deux ou trois ans, en aïant même perdu de ses domestiques et sa

Digitized by Google

» femme tombée du même mal. La dicte terre estait la plus ruinée de » France. Nous l'avons païée peu à peu et en debvons encores.

» J'ai achepté la maison de M. le Chancelier, lequel j'appelle à tesmoin » de ce que je lui dois encores.

» Tout ce que dessus est le provenu de la vente ou disposition de mes » deux estats et de deux aultres que j'ay eus d'ung mien oncle, savoir : » l'état de général à Blaye et de secrétaire du Roy et d'ung peu d'épargne » faicte pendant douze ou quinze années que j'ay servy les deux feus Roys » derniers avec bons appointemens.

» Le feu Roy Henry trois m'envoya après la journée des Barricades en » plusieurs prouinces, puis à Limoges où j'avais toutes charges, n'y ayant » autre que moy qui y reçut le commandement du Roy. Monsieur de » Bouillon estant lors M. de Turenne avec lequel je traitais la première » union avec les catholiques et ceux de la Relligion P. R. peut tesmoigner » ceci et M. de Ventadour aussy, que je proposay au dict Roy Henry trois » pour avoir le gouvernement, ce que je puis justifier par lettres de S. M.

» Je remets au jugement des aultres sy je servy à Limoges, à Brives, » à Tulle, que les ennemys voulurent surprendre; MM. d'Epernon et de » Bouillon qui ont vu en peuvent parler.

» J'ay taschè de servir depuys actuellement aulx armées où j'ay suivy » le feu Roy, aux provinces où il m'a envoyé, aulx plus grands dangers » de la guerre, jusques à mon retour de Suisse, m'aïant faict l'honneur » de me nommer de son conseil ordinaire, après le traicté de Nantes lors- » qu'il mist feu M. Coliguon qu'il m'associa pour le servir au dict traicté; » bien est vrai que je ne sçay si je fus mis sur l'état qu'on m'envoya à » Lyon où j'avais dix mille livres d'appointement par an et j'en ay eu » moins cinq, qui est moins que nul aultre du conseil, sans que je m'en » sois plaint.

» J'ay mon brevet du conseil du Roy Henry III qu'il m'envoya de sa » grâce à Limoges avec promesse de faire mieux pour moy. Il m'est dû » plus quatre ou cinq mille escus d'appointemens que je n'ay osè deman- » der pour avoir l'arcenal contre, voire même comme ennemy, sans y » avoir jamais donné occasion ny soupçon de juste plaincte contre moy » ou mon frère qui n'y a pas été plus favorisé que moy.

» J'ay autrefois rendu raison au feu Roy Henri de tout ce que dessus

Digitized by Google

» et suis prêt de rendre compte du peu que mon frère et moy avions et » devons ensemble plus de douze mille escus outre six mille escus, à quoi » nous nous obligions ensemble, pour assurer la fortification de Calais, » attendant que l'argent du Roy les pût acquitter, pour toujours lever cet » ouvrage d'importance.

» S'il eust plu à la Royne gratifier mon fils de la charge qu'avait son » feu oncle, cella n'est pas sans exemple, et mille aultres eussent été ré- » compensés en espérance d'avoir eu bien servant la mesme gratification. » Il y a ung mien nepveu nommé Tozenay, lieutenant pourvu par le feu » Roy, qui a toujours esté nourry par mon dict frère et qui est encore » dans Calais, lequel y eust fidellement servy; M. de Valencay qui est » gentilhomme de moïen, parent et allié des meilleurs maisons de Picar- » die, s'est offert de le garder cependant. Je prie Dieu que celluy qui » succedera soit plus utille et plus agréable que le défunct; et que pour » ung bon fidelle serviteur que leurs Majesté ont perdu, qu'il leur en sus- » cite un cent de meilleurs en toutes choses.

» Je suis icy pleurant larmes de sang pour vous dire, Monsieur, la vé- » rité de nos affaires, sachant votre vertu, intégrité et générosité. Si vous » jugez que cela mérite quelques considération, je vous supplie, au nom » de Dieu, les représenter, sinon les supprimer et me croire éternelle- » ment, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très affectionné » serviteur (un mot illisible). »

M. DE VIC.

Ce lundi matin, à quatre heures, 1610.

« Je prie Dieu, Monsieur, que la Royne vous voie et face bonne élic- » tion d'ung gentilhomme Français pour succéder au défunct. S'il en » arrivait aultrement je vous dis (en confession), Monsieur, qu'il en arrive- » rait du mal, mon pauvre frère l'a prévu et me l'a dict. Qu'elle ne se haste » pas et pour cause que je ne puis escrire; je vous diray après avoir sa- » tisfait au commandement de mon très cher frère. »

VIII.

Méry survécut onze ans à son frère. Lorsque en 1621 le roi Louis XIII

Digitized by Google

vint à Bordeaux, il le trouva surintendant de la justice en Guienne. Il le nomma garde des sceaux en remplacement de M. du Vair, qui venait de mourir. Le nouveau chancelier ne jouit pas longtemps de sa haute position. Ayant accompagné le roi à son entrée triomphale à Toulouse, puis à Montpellier, il tomba malade à Pignan, près Pézenas, et mourut le 2 septembre. Son corps fut transporté à Ermenonville. Il était seigneur d'Ermenonville, des Bergeries, de Saint-Portet, de Sainte-Assise, comte de Fiennes, chancelier de France.

Dominique n'avait pas laissé de postérité. Méry eut de sa femme Marie Hourdmeau neuf enfants, quatre fils et cinq filles. Dominique, l'aîné, dont il a été question dans cette notice, fut archevêque d'Auch. Voici ce qu'en dit la *Gallia christiana* :

« Il naquit à Paris en 1588. A sept ans, il fut nommé abbé du Bec, dont son oncle avait le bénéfice. Ayant accompagné son père en Suisse, il fit ses premières études à Ingolstadt, en Allemagne, et les acheva à la Sorbonne de Paris. Quand Louis XIII, en 1621, vint à Toulouse, quoique âgé de moins de trente ans, il fut nommé coadjuteur de Léonard, archevêque d'Auch, qui était allé saluer le roi. A la mort de son père, il partit pour Rome, où le pape Grégoire XV l'accueillit avec bonté et lui donna les reliques des saints prêtres Julien et Jean. Urbain VIII ayant succédé à Grégoire, il obtint ses bulles pour Auch dans le consistoire du 27 janvier 1624. De retour en France, après avoir prêté serment au roi, il fut consacré archevêque de Corinthe et coadjuteur d'Auch par l'archevêque Léonard, assisté de ses deux suffragants, les évêques de Tarbes et de Lescares, le 25 mai 1625, jour de la Sainte-Trinité, dans la chapelle d'Ermenonville, où son père était enterré. Il ne vint à Auch que le 16 février 1626, et entra immédiatement en fonction. En 1629, à la mort de Léonard, il monta enfin sur le siége archiépiscopal, qu'il occupa avec une haute distinction. Il assembla six synodes, tant pour les affaires temporelles que pour les spirituelles. Ses prédications avaient un tel succès, qu'elles convertirent une foule d'hérétiques. Enfin, en 1635 et 1645, il se distingua par son savoir et ses travaux aux deux assemblées du clergé qui se tinrent à Paris.

» On lui doit plusieurs fondations : un couvent de Récollets de Saint-François, un monastère d'Ursulines dans la paroisse de Gondrin, et deux

Digitized by Google

maisons de l'ordre de Sainte-Claire à Mirande et auprès du château de Magnoac. Le R. P. jésuite Bajolus lui dédia son *Histoire d'Aquitaine*. Sous son règne, plein de modération, l'Eglise d'Auch fut paisible. Il mourut en 1661.

» Ce fut son frère Gédéon qui continua le nom des de Vic. Le dictionnaire de Moreri suit sa descendance jusqu'à la troisième génération.

» *Gédéon de Vic*, comte de Fiennes et d'Ermenonville, maréchal des camps et armées du roi, cornette de la compagnie des chevau-légers de sa garde, mort le 26 février 1636;

» *Dominique de Vic*, seigneur d'Ermenonville, Moran, Autreiche, du grand et petit Breuil, mort en février 1676;

» *Charles de Vic*, seigneur de Moran, et cornette d'un régiment de cavalerie;

» *Gédéon*, né l'an 1687. »

DE CHANAL,

Lieutenant-colonel d'artillerie, membre résidant.

Digitized by Google

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LES

PRIEURÉS DE SAINT-GERMIER ET DE SAINT-JACQUES DE MURET.

S'il faut en croire l'auteur de la vie de saint Germier, rapportée par les Bollandistes, le roi Clovis dit à notre saint qu'il venait de faire évêque de Toulouse : « Demandez-moi tout ce que vous voudrez de ce que je » possède, et que mes serviteurs marchent avec vous. » — « Seigneur, » répondit saint Germier, « je ne désire rien de ce que vous avez ; veuillez » seulement m'accorder, dans le territoire de Toulouse, une place égale » à celle que peut couvrir mon manteau, afin que je sois avec notre sei- » gneur le B. Saturnin et que mon misérable corps repose sous son aile ; » car c'est lui qu'après le Dieu du ciel je désire avoir pour défenseur et » pour aide dans le comté (territoire) de Toulouse. » Le roi lui répondit : « Je vous donne pouvoir autour du lieu qui s'appelle *Dux*, sur une éten- » due de six milles, et je vous concède le droit de sépulture sur le terrain » que sept paires de bœufs ont coutume de labourer en un jour (1). »

(1) *Pete quod vis ex meis facultatibus, et servi mei ambulent tecum. Dixit autem S. Germerius : Nihil peto, Domine Rex, de tuis facultatibus ; sed tamen ut mihi dones in territorio Tolosano quantùm mea obumbrare potest clamys cum domino nostro B. Saturnino, ut sub alâ ipsius meum requiescat corpusculum : ipsum enim post dominum cœlestem habere desidero adjutorem et defensorem in Tolosano comitatu. Et ait illi rex : habeto potestatem in circùm loci qui dicitur* Dux *per sex millia et in sepulturâ mortuorum quantùm in die septem paria boum arare consueverunt.*

Digitized by Google

A son retour de Paris, « sainct Germier arriva à Tolose en l'église Sainct-Sernin, et de là s'en alla voir les biens que le roi Clovis lui avoit donnés..... (1). » — Il trouva dans ce lieu le paganisme encore vivant et les idoles debout. Germier renversa les idoles, extirpa le paganisme : *Et pergens in possessionem* ducorum *quam ipse rex donârat, evertit statuas idolorum.....* (2). » L'historien de sa vie continue : « Il appela donc auprès de lui tous ceux de ses serviteurs ou des membres de sa famille (épiscopale) qui se trouvaient en d'autres lieux ; et tout ce qu'il avait acquis autre part fut porté par ses ordres dans les demeures des habitants des *Ducs*, et il établit à la tête de sa maison des hommes chargés de distribuer des aumônes : *Omnes servos cunctamque familiam de aliis ad se collegit locis, et omnia quæ de aliis acquisierat locis, in* ducorum *reposuit tabernis et constituit super domum suam viros eleemosynam facientes.* »

Saint Germier fonda, dit-on, dans ce même endroit, un monastère de saint Martin : *Et posteà, cùm esset in loco* ducorum, *ibi struxit monasterium et consecravit altare in honorem sancti Martini, confessoris et pontificis* (3).

Après sa mort, « le corps de saint Germier, dit Catel (4), fut enterré dans une chapelle près de Muret, en un lieu communément appelé *Dux*, combien qu'on n'y voye pas son tombeau. » C'est la traduction de ce passage du *Sanctoral* de Bernard Guidonis : *Fertur corpus ejus quiescere in quâdam ecclesiâ propè Murellum, quamvis ejus sepulchrum ibidem minimè ostendatur.*

Mais ce lieu appelé *Dux*, peu éloigné de l'endroit où fut depuis le château de Muret, dans quelle partie du territoire de Muret le retrouve-t-on ? Sur quel point s'élevait cette église dans laquelle saint Germier aurait été enterré ? Existe-t-elle encore, ou bien ses dernières traces ont-elles été effacées du sol qu'elles devaient illustrer ?

Le lieu ! j'en ai indiqué l'assiette dans ce quartier dit encore aujour-

(1) Catel, *Mémoires de Languedoc*, p. 836.
(2) *Vita S. Germerii.*
(3) *Vita S. Germerii.*
(4) *Mém. de Languedoc*, p. 837.

Digitized by Google

d'hui de *Saint-Germier-le-Vieux*, que j'ai longuement décrit dans mon *Etude historique sur le cadastre de la ville de Muret*, de l'année 1669, et particulièrement dans la partie de ce quartier aboutissant au carrefour de la *Croix de Saint-Germier*, c'est-à-dire à 2 kilomètres au nord-ouest de la ville, au point d'intersection du chemin d'Ox à Seysses (l'ancienne voie romaine) et de celui de Muret à Lamasquère.

C'est là, presque sur les bords de la voie romaine, du côté du levant, qu'avait été bâtie l'*Eglise de Saint-Germier-le-Vieux*, à mi-penchant d'une pièce de terre qui porte encore ce nom. Un dénombrement des biens du prieuré de Saint-Germier, fourni, le 10 septembre 1510, par le prieur *Pol Pouchet*, constate qu'elle était encore debout à cette époque : *Plus en lo coussolat deü Muret une gleysa que es appellada la gleysa de Saint-Germier-lou-Vielh, en laqual gleysa fuc ensevelit lo gloriox corps de monsseinor Sandos et Pretiax* (Dulcidus et Pretiosus), *disciples dudit monsieur saint Germier, et es cap de la parroquia, ab una pessa de terra dita la* motta des Ducs, *là ont se pagava* ab antiquo *tota la leuda au profit et utilitat deudit prieur ho de sos predecessors.* En 1669, l'oratoire de Saint-Germier-le-Vieux existait encore, suivant le cadastre de cette époque; et ce n'est que depuis environ une trentaine d'années que l'on a fait disparaître ce qui restait de matériaux de cette ancienne église.

C'est à 5 ou 600 mètres, au levant de la pièce de Saint-Germier ou de l'ancienne *motta des Ducs*, sur les bords du petit ruisseau de la Saudrune, que se trouve une localité devenue célèbre par la bataille de 1213 : je veux parler du quartier que le cadastre de 1669 appelle le *lieu de l'Aragon*, dénomination dont le souvenir s'est depuis longtemps effacé. Le quartier de l'*Aragon* était, en 1510, un pré, un pâturage, que le dénombrement du prieur Pol Pouchet indique ainsi : *Plus dedens son obliary es lodit prat en loqual fuc tuat et annotat un rey d'Aragon volen destruire per guerra la present villa de Muret.*

Déjà, depuis plusieurs siècles, en 1669, l'oratoire de Saint-Germier-le-Vieux, qui fut, paraît-il, longtemps l'église paroissiale de cette partie du territoire de la communauté de Muret dont je viens de parler, avait cessé d'être employé au culte. Il avait été remplacé par l'*Eglise de Saint-Ger-*

Digitized by Google

mier-lez-Muret, qui s'élevait, il n'y a pas longtemps encore (1), sur les bords de la Louge, à l'occident de la ville. Un procès-verbal des *visites de l'abbé de Lézat* (2) *dans les prieurés et bénéfices* dépendant de son monastère, de 1402 à 1407, et nous verrons bientôt que le prieuré de Saint-Germier de Muret était de ce nombre, nous fait connaître à peu près l'époque de la construction de cette église. C'est vers le milieu du douzième siècle qu'il faut reporter la date de sa fondation *extrà portam ville Murelli vocatam portam Sancti Germerii.* Car nous savons aujourd'hui que la consécration de l'autel de ce monument religieux fut faite en l'année 1161, ainsi que le témoigne un écrit trouvé par l'abbé visiteur de Lézat dans une châsse contenant des reliques : *Quedam scriptura autentica antiqua testimonialis consecrationis altaris sub anno Domini M.C.LXI° mense decembris.* Le dénombrement du 10 septembre 1510 mentionne ainsi la nouvelle église de *Saint-Germier-lez-Muret* : Plus *en las apartenensas deudit pricurat ab una gleysa que es parochiala apelada de* Saint-Germier, *et es près las muralhas deudit loc de Muret* (3).

Lorsque l'église de *Saint-Germier-le-Vieux* perdit, on ne sait à quelle occasion, sa destination primitive, les reliques du saint pontife, son patron, qui y étaient religieusement conservées, en furent extraites et portées dans la nouvelle église. C'est là qu'elles étaient encore au commencement du quinzième siècle, au moment de la visite de l'abbé de Lézat, qui en fait dans son procès-verbal une description minutieuse. La partie de ce document officiel, relative aux restes précieux de notre saint, est excessivement curieuse et en même temps intéressante. Je crois devoir la reproduire ici :

Venientes autem ad prioratum de Murello, causâ visitationis, ibidemque applicantes die XIII mensis Augusti anno Domini M. CCCCVII, dicte visitationis officium exequendo, spiritualia temporalibus, ut decet, preferentes, reperimus in ecclesiâ

(1) Reconstruite, en 1713, par les soins du curé Bétirac, elle fut incendiée en 1826.

(2) G. Aigaudi.

(3) Je dois la communication de la plupart des documents qui m'ont servi pour la rédaction de ce mémoire à l'extrême et gracieuse complaisance de M. A. Baudouin, archiviste-paléographe de notre département.

Digitized by Google

dicti prioratûs sancti Germerii reliquias que sequuntur : Et 1° in quodam vase ligneo ad instar sepulchri facto in quo erat in parte superiori ymago crucifixi, virginis Marie, et ymagines apostolorum à parte inferiori, fuerunt reperti duo sacculi, unus videlicet repletus pulveribus sacratissimi Episcopi et confessoris Beati Germerii. In alio vero sacculo fuerunt reperta XII ossa magna dicti sancti tàm tibiarum, crurum, quàm spatularum et brachiorum, et quinque ossa renum sive tergi cum multis aliis ossibus minutis diversarum partium ejusdem corporis. ITEM in uno panno de cirico fuerunt reperta XI ossa tàm magna quàm parva ejusdem cum aliquibus juncturis manuum et aliis ossibus ejusdem sancti. ITEM quedam Brustia lignea erat ibidem in quâ erant aliqua ossa minuta ejusdem sancti cum quâdam cartulâ continente consecrationem ecclesie sancti Germerii. ITEM erant ibi aliquales pulveres ejusdem sancti in duobus pannis de cirico : qui quidem sacculi sic visitati fuerunt signati et sigillati cum impremptâ annuli dicti domini abbatis et sigillo consulum dicti loci, et reportati seu repositi in dicto vase. ITEM reperimus in quâdam capsâ ligneâ Beati Germerii mitractâ, in quodam panno de cirico rubro, unum magnum os capitis ejusdem sancti cum duobus aliis minutis; et in quodam alio panno de cirico ejusdem coloris fuerunt reperta aliqua ossa minuta ejusdem sancti..... ITEM in alio fardello unum os magnum cum duobus parvis tibie sancti Germerii cum cartello testimoniali intùs incluso..... (1).

Quelque temps après la visite de l'abbé de Lézat, ces reliques furent transportées dans l'église de Saint-Jacques de Muret, où elles n'ont cessé d'être en grande vénération. L'époque précise de cette translation nous est inconnue. Les Bollandistes, qui publiaient la vie du saint vers l'année 1680, la font remonter à trois ou quatre siècles environ avant cette époque : *È quâ ecclesiâ* (sancti Germerii) *jàm multis annis* (nempè antè tria aut quatuor secula) *translatus fuit ad ecclesiam parochialem S. Jacobi intrà præsignatum oppidum de Mureto primariam.* Mais nous venons de voir, d'après le procès-verbal de visite de l'abbé de Lézat, que cette translation est nécessairement postérieure aux premières années du quinzième siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que les reliques de saint Germier étaient, en 1547, dans l'église Saint-Jacques; car l'on trouve dans une transaction de cette année, dont je parlerai plus bas, intervenue entre le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse et les consuls de Muret, à

(1) Les reliques de saint Germier n'étaient pas les seules vénérées autrefois dans l'église de ce nom à Muret. On y conservait encore des portions des reliques d'autres saints, dont le procès-verbal de visite de 1407 donne l'énumération.

Digitized by Google

l'occasion des réparations de l'église Saint-Jacques, un article pour la construction d'une niche destinée à recevoir ces reliques.

Les Bollandistes ni aucun autre historien n'ont dit les causes qui firent transférer dans l'église Saint-Jacques les précieux restes dont je viens de parler. Il est à présumer qu'il n'y en eut pas d'autre que l'intention de les soustraire à la fureur et à la profanation des Routiers, dont les bandes spoliatrices infestèrent le pays pendant une grande partie du quinzième siècle, et détruisirent de fond en comble les monastères de *Goujon* et de l'*Oraison-Dieu*, dans le voisinage de Muret. Il était prudent, dans ces circonstances, d'extraire les reliques de notre saint pontife de l'église qui portait son nom, placée, comme je l'ai dit, en dehors des murs de la ville, et de les déposer dans l'église Saint-Jacques, *intrà oppidum de Mureto*, où nécessairement elles devaient être en plus grande sûreté.

Vers le milieu du dixième siècle, l'église de Saint-Germier-le-Vieux était devenue un prieuré conventuel dépendant de la célèbre abbaye de Lézat. C'est ce que nous apprend une charte de l'année 948, tirée du cartulaire de cette abbaye, et dont les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont publié le texte (1). On voit, en effet, par ce document, qu'un seigneur du nom de Radvenus, qui possédait alors cette partie du Toulousain, voisine de Muret, fit donation à Adasius, qui gouvernait à cette époque l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat, ordre de Cluni, au diocèse de Toulouse, de l'alleu de Muret et de l'église qui y avait été fondée en l'honneur de saint Germier : *ecclesia quæ est fundata in honorem sancti Germerii cum ipso alode*, et cela pour le repos de son âme et des âmes de ses parents : donation qui fut confirmée bientôt après par Raymond I^er^, comte de Rouergue et marquis de Gothie, qui probablement avait succédé aux droits de Radvenus : *illo* (alode) *de Murello*, dit le comte Raymond, faisant, dans son testament de l'année 961, la distribution de ses immenses domaines, *sancti Petri de Lezado remaneat.*

C'est de la donation de 948 que date la fondation du prieuré de Saint-Germier dans ce pays ; et les Bollandistes, qui en parlent d'après Bernard

(1) Tome III, p. 426, 2e édit.

Digitized by Google

Guidonis (1), en indiquent ainsi l'assiette : *Habet S. Germerius* (*uti in supplemento Gallicani martyrologii scribit Saussajus*) *prioralem ecclesiam sui nominis* (*scilicet in loco* Ducum, *Bernardi Guidonis tempore* Roviniacû (2) *dicto*) *à monasterio lezatensi pendentem.*

C'est donc au lieu appelé des Ducs, au quartier *que* ab antiquo *se appellava*, d'après le dénombrement de 1510, *lo camp des* Dues, que fut établi le siége du nouveau prieuré. C'est là que le délégué de l'abbaye de Lézat, qui avait obtenu le titre de prieur, alla fixer sa demeure, suivant toute probabilité, dans le monastère même que saint Germier y avait fait bâtir, et qui fut détruit, dit-on, par des causes que l'on ignore, dans le onzième ou douzième siècle.

Il paraît qu'après un séjour de près de deux cents ans, et lorsque le monastère venait d'être démoli ou supprimé, les prieurs de Saint-Germier transportèrent le siége de leur bénéfice près de la ville de Muret, en ce lieu où fut bâtie depuis la nouvelle église de Saint-Germier : *Cui ecclesie contiguatur,* dit le procès-verbal précité de 1407, *unus campus seu clausus terre duarum sexterarum seu quasi ubi antiquitùs erat domus dicti prioratûs cum aliis edifficiis de quibus nihil apparet nisi aliquid de fundamento.* Mais cette maison ne subsista pas longtemps en cet endroit. Elle fut bientôt après établie dans la ville même de Muret, qui s'était alors considérablement agrandie, et dont les comtes de Comminges, par la construction récente de ses remparts, avaient fait une ville de quelque importance. Nous trouvons, en effet, à la date du mois de janvier 1165 (3), un acte par lequel Bernard, comte de Comminges, donna à Atton, prieur de Saint-Germier, *preposito S. Germerij*; un local situé dans le nouveau château de Muret : *Unum locarem qui est in Castrum novum de Murel,*

(1) Bernard Guidonis, grand inquisiteur de la foi en Languedoc, fut nommé évêque de Lodève en 1316. Il écrivait par conséquent dans les premières années du quatorzième siècle.

(2) Les Bollandistes, qui ne connaissaient point notre localité, confondent ici les lieux. Le quartier de *Roviniacum*, différent de celui *des Ducs*, faisait partie ou du moins était tout près du *Claus deu prieurat de Saint-Germier*, sur les bords de la Louge, en face de la ville de Muret. Le domaine de *Robineau* que l'on trouve dans ce quartier, à une petite distance de l'endroit où avait été bâtie l'*Eglise de Saint-Germier-lez-Muret*, pourrait rappeler le *Roviniacum* de Bernard Guidonis.

(3) *Histoire de Languedoc*, tome IV, p. 514, 2e édit.

Digitized by Google

et hoc francament sine ullo servitio. Et j'ai dit dans ma *Notice historique sur l'arrondissement de Muret* (1), que sur ce sol fut construit un vaste bâtiment qui a toujours porté le nom de *Priourat*, jusques au moment où il a été remplacé par les bâtiments actuels du palais du Tribunal de première instance et de la sous-préfecture. Ce fut la nouvelle maison prieurale de Saint-Germier que le document précité de 1407 désigne ainsi : *Quamdam domum cum suis edifficiis in villâ Murelli cum orto et plateâ antè domum ubì prior cum monachis et vicario perpetuo dicte ecclesie commorantur*, maison dont le dénombrement de 1510 nous fait connaître la position en ces termes : *Una maison en le loc de Muret que es la maison deudit priürat et es en la carriera de Loga* (2), *que se confronta d'une part en la carriera publica* (la *rue Sabatière*, aujourd'hui *rue Napoléon*)..... laqual no es obliala en las apartenensas deudit priurat. Le cadastre de la ville de 1669 la décrit de cette manière : « Tient le chapitre Saint-Etienne de Thoulouze (auquel le prieuré avait » été alors uni) une maison à rue Sabatière ayant sortie à rue de Louge, » patu, granges, tinerie et jardin, confrontant du levant, M. de Tilha ; » midi, ladite rue ; septentrion, la rue de Louge, contenant une pugnère » trois boisseaux (environ 7 ares 70 centiares). » D'après le cadastre que je viens de citer, ce ténement se trouvait allivré pour la taille au roi à raison de 16 sols un quart de denier. Le chapitre de Saint-Etienne réclama, prétendant que la maison prieurale en était affranchie comme bien noble. L'on a vu plus haut que le comte de Comminges en avait donné le sol *francament sine ullo servitio*. La réclamation du chapitre fut portée à la Cour des aides de Montauban qui l'accueillit par un arrêt du 20 décembre 1675 (3). Nous verrons bientôt que ce ne fut point là le seul privilége que pouvait revendiquer la maison du prieur de Saint-Germier (4).

(1) Page 83.

(2) A peu près en face de l'endroit où avait été construite l'ancienne maison prieurale.

(3) *Archives communales de Muret.*

(4) Le prieur de Saint-Germier jouissait, en vertu de titres anciens, du privilége de percevoir, depuis le vendredi à midi jusques au dimanche à la même heure, le droit de péage ou de leude établi, comme l'on sait, sur les bestiaux et les marchandises pour l'entretien des chemins et des rivières. C'est ce que nous apprend le dénombrement du prieur Pol Pouchet, du 10 septembre 1510 : Plus *ten lodit prieü et le se appartient à cause deudit prieurat en lodit cousolat de Muret las leudes deu divendres à miech jouon jusques au dimenche à miech jouon,*

Digitized by Google

Le prieuré de Saint-Germier de Muret était considéré comme l'un des plus riches de l'ancien diocèse de Toulouse. Un prieur dont j'ai déjà fait connaître le nom, *Pol Pouchet,* fit, le 10 septembre 1510, devant le député du roi pour la reconnaissance et la réformation de son domaine au comté de Comminges, la déclaration de tous les biens compris dans l'*obliary* de Saint-Germier, c'est-à-dire le territoire dans lequel étaient situées les pièces de terre grevées des oblies à payer au prieur. L'intitulé de cette déclaration mérite d'être rapporté (1) : *Baillé par déclaration de moussu Pol Pouchet, priü deü priürat de St Germié en le loc de Muret fundat (touchant) les bes, rentas, oublias que ledit priü ten de present et sos predecessors an tengut et poussededas de tout temps que no es memoria de contrario et despuis le Roy Clodomeus* (2), *loqual Roy donna au glorios St monseignor St Germier duquel procedis ledit priorat an sas apartenensas.*

On voit dans ce document extrêmement curieux, au point de vue de l'histoire locale, qu'il y avait quatre-vingt-sept habitants de Muret qui tenaient comme mouvant du prieuré, plusieurs métairies et une infinité de pièces de terre formant à peu près tout le parsan désigné, dans le cadastre de 1669, sous le nom de *quartier de Saint-Germier-le-Vieux,* et une partie du *cammas d'Ox*, hameau voisin dont le nom rappelle et conserve celui des *Ducs* (3); et parmi les pièces de terre dépendant du prieuré,

ainsi que appart per instrument deudit Laudarj. Les autres jours, ce droit, qui constituait un droit royal, était perçu par les agents du roi. — On lit dans le même document que les habitants de Muret, aussi bien que les étrangers, ne pouvaient être arrêtés pour dettes la veille, ni le jour, ni le lendemain de la fête de saint Germier, à moins qu'ils ne se fussent rendus coupables d'un homicide : *Plus homines de Murello..... sunt in libertate non fore cappiendi nec debent capi pro debito nec forenses in vigiliâ sanctj Germerij in die nec in crastinum nisi perpetrassent homicidium.*

(1) Cette déclaration était autrefois aux archives de la Trésorerie royale de Toulouse, au registre contenant le procès-verbal qui fut fait, en 1510, par le commissaire du roi pour la reconnaissance et la réformation de son domaine au comté de Comminges. Une copie de ce document se trouve aujourd'hui aux archives départementales de la Haute-Garonne et une autre en celles des notaires déposées dans l'une des salles du palais de la Cour impériale de Toulouse.

(2) Le roi Clovis est également appelé *Clodomeus* dans les *Gestes des Tolosains*, de Nicolas Bertrand.

(3) Dans la plupart des actes du dix-septième siècle et même du commencement du dix-huitième, le hameau d'*Ox* est écrit tantôt *Dobz* et *Dobs*, tantôt *Docs* sans l'apostrophe.

Digitized by Google

il en était une située à la sortie de la ville de Muret, sur la route de Toulouse à droite, que la déclaration de *moussu Pol Pouchet* décrit ainsi : *Plus una pessa de terra dedens lacal es lo sol deudit priorat, là ont se bat lo blat chascuna annada, una bordetta, una teulario, que lo tout content cinquanta cesterradas de terra, situada en lo cossolat deudit Muret, vulgaromen dit* lo claus *deu prieurat*. C'est là ou tout près de là qu'était le *campus seu clausus terre* du procès-verbal de visite de 1407: *in quo*, dit ce document, *sunt plures orti qui nunc tenentur per aliquos à prioratu titulo locationis*. Une partie des bâtiments de la *Bordetta* de 1510 existent encore, et la tuilerie n'y a été supprimée, pour être reconstruite sur un champ voisin du nouveau propriétaire, que depuis cinq ou six ans.

Indépendamment des biens que je viens de faire connaître, le prieuré possédait *al terradour del Touch* (quartier du Touch, communauté de Muret), d'après le procès-verbal de visite de 1407, *quoddam territorium quod communiter vocatur* Barta Prioris, *et durat in longitudine spatio medie leuce vel plus, et de latitudine per quartum leuce vel plus, et confrontatur cum rivo de* Lossau, *ab unà parte; et cum flumine de* Togio, *ab aliâ; et cum viâ que tendit de* Murello *ad vadum de* sancto Claro, *ab aliâ; et cum honore et vineis de* Masqua (*Lamasquère*), *ab aliâ*. La *Barta Prioris* était devenue la métairie dite le *Prieur*, portée dans un dénombrement rendu, le 4 mai 1686, par le chapitre de Saint-Etienne, comme « contenant en tout cent cinquante-sept arpents. » D'après le dénombrement de *moussu Pol Pouchet*, elle avait, en 1510, « mil cinq cents cesteradas de terra. » On en avait sans doute beaucoup vendu depuis.

Ce gros bénéfice de Saint-Germier devait naturellement être recherché. Le chapitre de l'église Saint-Etienne de Toulouse en désirait depuis longtemps la possession. Ses revenus, disait-il, étaient insuffisants pour rétribuer ses dignitaires et acquitter les pensions diverses et nombreuses des membres de tout rang qui le composaient. Et puis, ajoutait-on, le chapitre avait fait, dans l'intérêt de la religion et de l'Etat, des sacrifices qui l'avaient appauvri, en consentant à l'aliénation d'une partie de ses immeubles pour combattre les hérétiques ou leurs fauteurs. Ces doléances furent

Digitized by Google

portées jusques aux pieds du pape. Elles sont résumées dans la bulle dont je vais parler.

Un moyen s'offrait de porter remède à la situation dont se plaignaient les chanoines de Toulouse : c'était la perception à leur profit des revenus du prieuré de Saint-Germier, c'est-à-dire l'union de ce bénéfice à leur mense capitulaire : *Verùm si prioratus prædictus* (St Germerii) *dictæ mensæ capitularj perpetuò uniretur, annecteretur et incorporaretur, ex hoc profectò commoditatj eorumdem præpositj et capitulj consuleretur.* Le pape était tout disposé à favoriser l'emploi de ce moyen qui devait, suivant le chapitre, contribuer à augmenter l'éclat des cérémonies du culte : *Et divinus cultus multùm susciperet incrementum.* Mais avant de l'autoriser, il fallait tout au moins l'agrément des parties intéressées, du bénéficiaire d'abord.

Le prieur de Saint-Germier était, à cette époque, Me Nicolas Duvergier. Le chapitre de Saint-Etienne parvint à s'assurer de son adhésion ; et pensant que le consentement du prieur suffisait pour le moment, il crut pouvoir se passer de tout autre. Il paraît qu'on le pensa de même à Rome ; car, sur la simple résignation de Me Nicolas Duvergier, le souverain pontife Clément VIII déclara le prieuré de Saint-Germier incorporé et uni à la table du chapitre de Saint-Etienne de Toulouse. La bulle d'union est datée de Rome du 5 des ides de février de l'an 1592 (9 mars 1592). L'union fut prononcée à la charge par le chapitre de payer au prieur résignataire, sa vie durant, une pension annuelle de 350 livres.

Le pape avait adressé sa bulle à l'official du chapitre, Me Mathieu Assolent, qui s'empressa de la faire publier et exécuter, le 28 octobre 1593 ; et le lendemain, par ses soins, les chanoines de Toulouse furent mis en possession du prieuré. Le document constatant cette prise de possession est une pièce historique qui mérite d'être connue :

« Au nom de Dieu soit : sachent tous présents et advenir que l'an mil cinq cent quatre-vingt-treize et le vingt-huitième jour du mois d'octobre, feste de saints Simon et Jude, apostres, audevant de l'esglize parochelle et du prieuré Saint-Germier de la ville de Muret, dioceze e seneschaussée de Tholose et des tesmoings soubz nommés : a esté présent en personne Monsieur Me Aymeric Metgé, célérier et chanoine de l'esglize métropolitaine Saint-Estienne de Tholose et sindic de Monsieur le prévost et chapitre d'icelle, ainsin que de sa procuration et sindicat a fait aparoir du vingt-

Digitized by Google

sixiesme présent mois, retenue par moy notaire soubsigné: lequel, acisté de Messieurs Mes Anthoine Rech, Geoffroy Gautier, Loys Claret, Jéhan Mérigot et George Toupinhon, aussi chanoines de ladite esglize, dressent ses paroles et parlant à Monsieur Me Dauphin de Semone, recteur de l'esglize parochelle Saint-Jacques de ladite ville de Muret, illec présent, luy a dict et remonstré ledit prieuré Saint-Germier de Muret avoir esté uny, annexé et incorporé à la table du chappitre de l'esglize Saint-Estienne de Tholoze par nostre saint-père le pappe par la résignation ou cession de comende de Me Nicolas Duvergier, dernier possesseur d'icelluy, et ainsin qu'il a fait aparoir des bulles provisionnelles de ladite union, comensens : *Clemens episcopus*, etc., en datte à Rome à Saint-Pierre, l'an de l'incarnacion de Nostre-Seigneur mil cinq cens nonante-deux, *quinto idûs februarij*, l'an second du pontificat de nostre saint-père : lesquelles auroient esté fulminées par Monsieur Me Mathieu Assolent, official de Tholoze, commissaire exécuteur apostolique en ceste partie, depputé, suivant la sentence par luy donnée dudit jour vingt-sixiesme de ce mois, et ainsin qu'il a faict aparoir dudit procès fulminé du vingt-septiesme dudit mois, par lequel est comis à tous prêtres et aultres personnes ecclésiastiques tenant dignité, et à tous notaires, clercs, de exécuter lesdites lettres, et ce faisant, icelles inthimez et signifiez, lire et publier à tous ceulx qu'il apartiendret, de metre ledit sieur prévost et chappitre en possession réelle, actuelle et corporelle dudit prieuré Saint-Germier de Muret, fruitz et proffitz, revenus et esmolumens d'icelluy, pour le jouir, tenir et posséder par eulx, leurs sindicz et procureurs, les arrenter et en fère à toutes leurs volontés perpétuellement: lesquelles bulles, sentence et procès fulminés, ledit sieur Metgé a présentés audit sieur Recteur avec honneur et révérence, et l'a requis procéder au reste de l'exécution d'icelles, et ainsin qu'il luy est comis : lequel sieur de Semone, recteur, a receue lesdites lettres avec semblable honneur et révérence et a offert faire son debvoir ; et après que lesdites lettres d'union et procès fulminés ont esté leues ou leur principale substence par moy dit notaire, en la présence et acistence des soubz nommés, ledit de Semone les a publiées, signifiées et faict entendre le contenu d'icelles publiquement à tous les soubz nommés et plusieurs aultres habitans assemblés pour ouyr la messe parochelle, affin que d'icelles ne prétendent aulcune cause d'ignorence ; néanmoins a prins ledit sieur Metgé par la main et l'a icelluy audit nom mis en possession réelle, actuelle et corporelle dudit prieuré Saint-Germier de Muret par l'entrée de ladite esglize sise hors les murs de ladite ville, le conduisant au grand autel, par le baiser d'icelluy, en donnant l'eau bénite, en sonnant les cloches, et de là en hors. La messe parochelle ayant esté dite par le sieur Rech, l'auroict conduit à la maison dudit prieuré dans ladite ville ; et par le touchement du barroul d'icelle, l'auroit aussy mis en possession réelle, actuelle et corporelle pour jouir dudit prieuré par ledit chappitre perpétuellement, le tout suivant le contenu auxdites bulle et procès fulminés. De quoy à la réquisition dudit sieur Metgé a esté retenu acte et instrument par moy notaire soubz signé, en présence de Messieurs Féraud Piquié, recteur dudit Saint-Germier ; Bernard de Tilha, lieutenant principal en la judicature de

Digitized by Google

Comenge, siége de Muret; Thomas Amans, bachelier; Anthoine Hébrard, notaire royal; Pierre Fargues, marchant, consuls; Jean Couchon, docteur et syndic de ladite ville; noble Jehan de Borderia, escuier; Mathieu Bossat, premier huissier en la court de parlement; Jehan Labernhe, marchant; Bertrand Piquié, Simon Bègue, prestres, et plusieurs aultres parrochiens avec les sus-nommés à la cède signés avec lesdits sieurs Metgé et Semone, et de moy Aymar du Garric, notaire royal et apostolique dudit Tholoze habitant, requis. — Du Garric, signé (1). »

Voilà donc le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse, qui déjà était prieur de l'église Saint-Jacques de Muret, devenu en même temps prieur de Saint-Germier de la même ville.

Depuis le 28 octobre 1593, le chapitre jouissait paisiblement de ce prieuré, lorsque Me Nicolas Duvergier vint à décéder à la fin du mois d'août 1636, c'est-à-dire quarante-trois ans après l'union. L'on se rappelle que le prieuré de Saint-Germier de Muret dépendait de l'abbaye de Lézat, ordre de Cluni. Aussitôt M. Duvergier mort, trois religieux de cet ordre, Arnaud de Salauba, Pierre Guy Picart et Gabriel Créau, prétendant que le prieuré était devenu vacant par la mort de son dernier bénéficiaire, s'étaient fait pourvoir, de Salauba, par l'abbé de Cluni; Picart, par l'abbé de Lézat; et Créau, en cour de Rome. De Salauba prenant pour trouble la possession du chapitre, se pourvut au possessoire devant le grand conseil. L'affaire fut instruite avec solennité devant cette juridiction supérieure. L'autorité de Rebuffe y fut invoquée par les contendants à l'appui de leurs prétentions. Je ne sais si l'opinion de cet ancien jurisconsulte qui a longuement écrit sur les concordats et les bénéfices ecclésiastiques, exerça de l'influence sur les maîtres des requêtes du grand conseil : reste qu'un arrêt du 4 février 1640 (2) maintint le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse en la possession du prieuré en litige.

Quel sort fut réservé à la nomination de frère Picart, à celle de frère Créau ? Nul document n'en parle. Il faut croire qu'en présence du succès qu'avait eu la prétention de Salauba, ces religieux durent y renoncer. Mais un adversaire plus redoutable surgit tout-à-coup. Mgr Jean-Louis de Bertier, évêque de Rieux et abbé commendataire de l'abbaye de Lézat, qui avait d'abord donné son consentement à l'union, le retira ensuite, et sou-

(1) *Archives départementales de la Haute-Garonne.*
(2) *Archives départementales de la Haute-Garonne.*

Digitized by Google

tint l'illégalité de cette union comme ayant été faite sans l'adhésion de l'abbé de Lézat, alors existant : *absque abbatis lezatensis tunc existentis licentiâ unitum, annexum et incorporatum fuisse.* Un débat sérieux s'engagea sur ce point; il fut porté devant le grand conseil et dura plusieurs années. Il ne fut terminé qu'en 1671, par une transaction des 5 et 6 août de cette année, homologuée par un bref de la cour de Rome du 7 septembre suivant, et plus tard confirmée par des lettres patentes du mois de juillet 1675, et un arrêt du grand conseil du 20 décembre de la même année (1). Par la transaction du mois d'août 1671, le chapitre de Saint-Etienne, pour indemniser soit la communauté des religieux de Lézat, soit l'abbé et ses successeurs, de la collation du prieuré de Saint-Germier qui leur était enlevée par l'union, s'obligea de payer aux religieux, le 16 mai, jour de la fête de Saint-Germier, la redevance annuelle de cinq marcs trois onces d'argent, ou la somme de 150 livres, au choix des religieux; et quant à l'abbé, le chapitre lui céda la collation de quatre prébendes du nombre des *vingt-quatre* qui étaient à la nomination du chapitre.

Ainsi se trouva définitivement consacrée l'union prononcée par la bulle du 9 mars 1592. A partir de cette époque, le chapitre de Saint-Etienne jouit paisiblement du prieuré de Saint-Germier. Nul ne vint le troubler dans la perception des revenus de ce bénéfice. Mais il eut à se défendre parfois contre de petites taquineries dont il était l'objet de la part des consuls de Muret.

D'après divers arrêts et règlements, les ecclésiastiques étaient affranchis de l'obligation de loger les gens de guerre. Au mépris de ce privilége, les consuls de Muret avaient, en diverses occasions, envoyé des militaires dans la maison prieurale. Le chapitre ou son délégué avait toujours refusé de les recevoir et avait fait consacrer son droit, notamment en 1684, par des ordonnances de l'intendant de la province. Mais les consuls, opiniâtres dans leurs prétentions comme tous les anciens bourgeois, n'en tenaient aucun compte. Seulement, pour éviter l'application des peines dont l'intendant les menaçait en cas de récidive, ils s'étudiaient à éluder la défense en adressant les billets de logement soit aux serviteurs du chapitre logés dans

(1) *Documents aux archives départementales de la Haute-Garonne.*

Digitized by Google

la maison prieurale, soit au concierge, qu'ils ne voulaient considérer que comme des locataires. Ainsi ils firent en 1697, en autorisant un dragon qu'il fallait loger, d'enfoncer la porte si elle était trouvée fermée : ce qui eut lieu, en effet. C'était là un de ces procédés énergiques, brutaux, qui caractérisaient la vie communale de certaines villes au moyen-âge. Le procédé des consuls de Muret ne pouvait manquer d'être sévèrement réprimé, et il le fut ; mais la leçon ne servit qu'à demi. On va voir.

Le 27 octobre 1727, le régiment *colonel-général de la cavalerie* arriva à Muret où il devait faire séjour. Il avait pour commandant messire Tristan Du Faur, marquis de Cardailhac, baron de Saint-Jory, comte de Bioulle ou Bieules. Il fallait loger les hommes et les chevaux. Il y avait des écuries dans la maison prieurale. Sans que les consuls eussent cette fois délivré aucun billet de logement sur cette maison ni sur le concierge, un officier, qui faisait fonction de major, se présente, à la tête de plusieurs cavaliers conduisant leurs chevaux, devant la maison prieurale et, en ayant trouvé les portes fermées, il les fit enfoncer en présence et, peut-être, aux applaudissements d'un grand nombre d'habitants, et prit possession des écuries.

Les consuls de Muret restèrent, en apparence du moins, étrangers à ce procédé un peu trop cavalier, imité, du reste, de celui de 1697. Mais précisément parce qu'ils s'étaient tenus à l'écart, parce que leur autorité n'était point intervenue pour faire respecter le privilége de la maison prieurale, ils furent soupçonnés de l'avoir, non pas conseillé directement, mais adroitement soufflé. Rien ne le prouvait sans doute, mais on était un peu enclin à le croire ; et beaucoup le crurent tout de bon lorsque l'on vit le chef du régiment, pour se justifier, se défendre plus tard en disant « qu'il avait lieu de présumer que la chose s'était ainsi passée par les ordres ou du consentement des consuls, puisque personne ne lui en avait rendu plainte. »

Au contraire, les chanoines de Saint-Etienne, qui n'étaient pas gens à laisser tranquillement empiéter sur leurs droits, prirent fort mal la conduite des dragons, et s'en plaignirent amèrement sur-le-champ. Leurs plaintes ne tardèrent pas même à arriver au pied du trône, ainsi que l'attestent les deux documents que je vais transcrire (1) :

(1) *Archives départementales de la Haute-Garonne.*

Digitized by Google

LETTRE DE M. LE BLANC, MINISTRE DE LA GUERRE.

« A Fontainebleau, le 6 novembre 1727.

» *A MM. les prévost, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Toulouse.*

» MESSIEURS,

» J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 29 du mois » dernier au sujet de l'insulte qui paroist vous avoir esté faite en la personne de » M. l'abbé de Catellan (1) par M. le comte de Bioule et du désordre qu'il a autorisé » dans vostre maison prieurale de Muret, à son passage par cette ville. Sa Majesté » a donné ses ordres pour esclaircir le fait. Lorsqu'elle en aura esté informée, vous » deuez estre persuadez qu'elle vous rendra la justice la plus exacte.

» Je suis très-parfaitement,

» Messieurs,

» Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

» LE BLANC. »

LETTRE DU CARDINAL DE FLEURY.

« Fontainebleau, le 8 novembre 1727.

» *Aux mêmes.*

» J'ay receu, Messieurs, la lettre dont vous m'avez honoré. M. l'intendant receura » incessamment les ordres de s'informer de l'insulte qui vous a été faite par M. le » comte de Bieules. Vous ne deuez point douter de mes intentions sur cette affaire, » et que je ne sois disposé à vous faire rendre la justice qui vous sera due. Personne, » Messieurs, ne vous honore plus parfaitement que moy.

» Le cardinal DE FLEURY. »

Une enquête fut faite à Muret par M. de Lafont, subdélégué de l'intendant d'Auch. Voici un acte qui fait connaître quels en furent les résultats :

Le 3 janvier 1728, dans la maison prieurale, où se trouvaient réunis messire François-Aimable de Catelan, chanoine député du chapitre de Saint-Etienne ; noble Louis de Lafont, subdélégué de l'intendant ; M. Jean

(1) Le président de Catellan, chanoine du chapitre, délégué pour l'administration des prieurés de Muret.

Digitized by Google

Canredon, docteur en médecine et premier consul de Muret, et deux autres habitants de cette ville, le représentant des chanoines de Toulouse requit Me Delhom, notaire royal à Muret, « de lui concéder acte de ce » que en sa présence et celle des sus-nommés, un des mareschaux-des- » logis du régiment *colonel-général de la cavalerie*, avoit dit audit s. » de Cathellan, députté, que, sur la plainte portée à M. le comte de Bieu- » les que la porte de la maison prieuralle audit Muret appartenant audit » chappitre, avoit été enfoncée lors du passage dudit régiment, bien que » ladite maison prieuralle fût exempte du logement des troupes, M. le » comte de Bieules, son colonel, l'avoit chargé de faire honnetteté, à ce » sujet, à messieurs dudit chappitre, et en mesme temps de faire resta- » blir ladite porte, ce qu'il avoit fait en remboursant au concierge dudit » chappitre la somme de trois livres dix sols que ledit concierge avoit em- » ployée à restablir ladite porte. » Le notaire Delhom consigna la déclaration de l'envoyé du colonel de Bieules dans un acte dont j'ai retrouvé l'original aux archives de notre département.

Ainsi finit cette affaire qui, à ne pas en douter, prenait sa source dans les dispositions peu sympathiques des Muretains pour le chapitre de Saint-Etienne. Depuis longtemps, en effet, il y avait une sorte de lutte entre les consuls de Muret et les chanoines de Toulouse. Plusieurs faits importants que révèlent çà et là les documents de l'époque, ne permettent pas de le méconnaître; mais pour en avoir l'explication, il faut remonter plus haut.

Autrefois, depuis un temps dont il m'est impossible de déterminer la date, l'église paroissiale Saint-Jacques de Muret était un prieuré possédé exclusivement à son profit par un chanoine de l'église métropolitaine de Toulouse. Les biens qui en dépendaient étaient considérables, pas aussi considérables pourtant que ceux du prieuré de Saint-Germier. Si l'on consulte le cadastre de la ville de 1557, l'on trouve que ces biens consistaient en une maison à la rue de Garonne, une autre maison et un jardin au faubourg de Garonne, une maison et vigne au Terradour (quartier) de Perville, une borde, champs et bois au Terradour des Pesquès que le procès-verbal de 1407 appelle *Piscaria comitis*, sur le chemin de Toulouse, contenant cent dotz et huit cesterades une pugnère et sept veysselz.

Digitized by Google

Sur la résignation du prieur d'alors, le chanoine Etienne Isarn, les biens du prieuré avaient été incorporés à la mense du chapitre de Saint-Etienne, par une bulle de l'anti-pape Benoît XIII (Pierre de Luna), datée d'Avignon, le VII des ides de janvier de l'an 1396 (1). Lorsque le prieuré de Saint-Germier fut uni, comme on l'a vu, à la même mense, le chapitre perçut ainsi les revenus des deux riches bénéfices de Muret.

Tous ces revenus s'en allaient à Toulouse pourvoir à la dépense du culte de l'église métropolitaine et à l'entretien de ses chanoines, de telle sorte qu'on n'en laissait que bien peu ou presque rien pour l'entretien et les réparations de l'église de Muret (Saint-Jacques) que le chapitre faisait administrer par un curé à la congrue (2).

Vers le commencement du seizième siècle, les consuls furent obligés de plaider contre le chapitre, devant le sénéchal et le parlement de Toulouse, pour le faire contraindre à terminer le sanctuaire de l'église de Saint-Jacques, depuis si longtemps commencé et jamais achevé. Ce ne fut qu'à la suite d'une transaction sur le procès, signée en 1547 (3), que cette restauration put enfin être terminée. Par un article de la transaction, le chapitre s'obligea de contribuer annuellement aux réparations de l'église à concurrence d'une somme de 250 livres; et dans le cas où les chanoines refuseraient de payer cette somme, les consuls et les habitants de Muret demeuraient autorisés à saisir les revenus du prieuré. Il faut croire que le chapitre fut exact à remplir l'engagement qu'il venait de souscrire; mais pour tout le reste, il continua, après comme avant 1547, à se montrer parcimonieux. Les grandes réparations que le laps des années rendait nécessaires, ne se faisaient qu'avec lenteur; et quant aux embellissements, à ces ornements qui distinguent nos églises catholiques des édifices construits pour le culte réformé, ils faisaient complètement défaut. De là les

(1) *Archives départementales de la Haute-Garonne.*

(2) D'après l'*Etat des paroisses du diocèse en* 1763 (*Archives départementales*), le curé de Saint-Germier était, au contraire, partie prenante. Il percevait le sixième de la dîme dans le territoire de sa paroisse et celui de l'annexe (Ox). Les autres cinq sixièmes appartenaient au chapitre de Saint-Etienne. Toutefois, d'après le même document, dans le quartier de *Coubesence*, l'un des quatre du *cammas d'Ox*, l'archevêque de Toulouse prenait la moitié des revenus de la dîme; les religieux Feuillants, le quart; et le curé de Saint-Germier, l'autre quart.

(3) *Archives départementales de la Haute-Garonne.*

Digitized by Google

plaintes incessantes des paroissiens de Saint-Jacques, plaintes dont la tradition a conservé le souvenir, *que le chapitre ne faisait rien pour leur église :* première et principale cause du mécontentement du peuple.

En voici une autre : le chapitre se qualifiait de prieur-curé-primitif et seigneur direct avec le roi de la ville de Muret. En cette dernière qualité, il revendiquait des droits seigneuriaux sur les maisons de la ville et d'une grande partie du consulat. Ainsi, dans le cas de vente, il obligeait les acquéreurs à lui payer des droits de lods. Les habitants de Muret qui, depuis la réunion du comté de Comminges à la couronne, ne reconnaissaient d'autre seigneur que le roi, résistaient vivement à la prétention du chapitre. Ils invoquaient sur ce point les priviléges qui leur avaient été accordés en 1378, par Jean d'Armagnac, l'époux de Marguerite, comtesse de Comminges ; mais le chapitre repoussait ces priviléges en disant qu'ils n'avaient jamais été ratifiés par la comtesse, seule propriétaire du comté ; et le subdélégué, commissaire de l'intendant de la province de Guienne, François de Lucas, lieutenant général criminel en la cour présidiale d'Armagnac, de maintenir, par une ordonnance du 29 août 1668 (1), le chapitre de Saint-Etienne comme seigneur direct sur les possessions et héritages situés dans la ville et la juridiction de Muret.

Les Muretains s'étaient dans tous les temps montrés fort jaloux de leurs franchises et libertés communales, de ces immunités que les anciens comtes de Comminges leur avaient octroyées dès le commencement du treizième siècle (1202), et dans lesquelles ils avaient été maintenus par Henri IV, au mois d'août 1594, et par Louis XIII, au mois d'octobre 1614. La décision du commissaire de l'intendant de Guienne ne pouvait donc, en froissant leur susceptibilité, qu'ajouter à l'irritation qui les animait déjà au sujet de la nudité de leur église.

Mais s'il est vrai que le chapitre s'inquiétait médiocrement et ne s'occupait guère de ce qui pouvait toucher à l'ornementation de son église prieurale, et si, jaloux de sa qualité de cosseigneur de Muret, il tenait à jouir des droits qui en découlaient, il faut reconnaître que, par un autre côté, il se comportait de façon à se concilier la sympathie des Muretains.

(1) *Archives départementales de la Haute-Garonne.*

Digitized by Google

Tous les ans, en effet, le chapitre faisait aux pauvres du pays une large distribution d'aumônes. Il y avait, dans la maison prieurale de Muret, une pièce qui portait le nom de *grenier des pauvres* (1). J'ai voulu rechercher, mais en vain, l'origine de ces aumônes. J'ai essayé de découvrir tout au moins de qui elles émanaient, du chapitre, comme prieur de Saint-Germier, ou comme prieur de Saint-Jacques. Il m'a été également impossible d'arriver sur ce point à une solution précise et vraiment historique. Voici cependant une de mes conjectures qui me paraît probable :

L'on a vu plus haut que lorsque saint Germier établit ses disciples au lieu des *Ducs*, il chargea certains d'entre eux du soin de distribuer des aumônes : *viros eleemosynam facientes*. Après la création du prieuré de Saint-Germier, les prieurs, soit qu'ils voulussent remplir les intentions pieuses du saint pontife, ou accomplir spontanément d'eux-mêmes le précepte divin de la charité, continuèrent l'œuvre, et consacrèrent tous les ans une portion de leurs revenus pour les pauvres du pays. Par le laps des années, cette coutume des prieurs de Saint-Germier finit par devenir, en quelque sorte, obligatoire ; et quand le chapitre de Saint-Etienne devint lui-même prieur après l'union de 1592, la trouvant établie, il dut s'y conformer.

La quotité des aumônes avait dû probablement varier suivant les années ; et pour prévenir sans nul doute des débats à ce sujet entre les consuls et le chapitre, cette quotité avait été fixée par un arrêt du parlement à 40 setiers de blé, à convertir en pains distribués aux pauvres dans le temps le plus rigoureux de l'année et d'après un rôle dressé par les consuls. Mais des abus s'introduisirent dans cette distribution. D'après l'intention présumée des donateurs, tous les pauvres, tant de la ville que de Saint-Germier et d'Ox, paroisses de la banlieue, devaient y participer. Néanmoins les consuls avaient pris sur eux de restreindre l'aumône aux pauvres de la ville ; et même, dans maintes occasions, il était arrivé que « le blé avait été pris et distribué par les consuls à leurs domestiques, » parents et autres personnes non véritablement pauvres. » Sur la plainte du chapitre, le parlement, par deux arrêts des 2 août 1694 et 5 janvier 1699, rendus, l'un sur les réquisitions de l'avocat général d'Advisard, l'autre sur celles du procureur général Le Mazurier, s'empressa de

(1) V. arrêt du parlement de Toulouse, du 2 août 1694.

Digitized by Google

porter remède à un semblable abus, et prescrivit des mesures pour faire participer dorénavant à la distribution de l'aumône tant les pauvres d'Ox et de Saint-Germier que ceux de la ville, mais ceux véritablement pauvres. Cette distribution devait se faire sous la surveillance et avec le concours du membre du chapitre de Saint-Etienne, représentant ce chapitre comme prieur de Saint-Jacques et de Saint-Germier, du curé de Saint-Jacques, de ceux d'Ox et de Saint-Germier, et des consuls de la ville ; et elle se fit désormais ainsi jusques à la suppression des deux prieurés par suite des lois de la Révolution.

VICTOR FONS,

Juge au Tribunal de première instance de Toulouse.

TOULOUSE, IMP. DE A. CHAUVIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

APERÇU GÉNÉRAL

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DEPUIS SA FONDATION,

Par M. CAZE, Directeur.

Une période trentenaire nous sépare du jour où la Société archéologique fut fondée. Je ne suis pas de ceux qui présidèrent à sa naissance ou qui entourèrent son berceau. Mais j'assistai pour ainsi dire à ses premiers pas dans la vie. Ne pourrai-je donc, puisque aussi bien le devoir de ma charge est de vous entretenir du passé, jeter un coup d'œil rapide sur ses origines, sur les phases de son existence, et ses premiers succès?

Telle est la condition d'un établissement nouveau, que le présage de ses destinées s'observe par une sorte de révélation prophétique dans l'ensemble des causes qui en déterminèrent la création ; comme on découvre sur les traits de l'enfant, au sortir du sein de sa mère, les marques d'une vitalité puissante, ou les signes précurseurs d'une existence maladive et précaire.

C'est une remarque faite déjà depuis longtemps, que les commotions politiques sont presque toujours le signal d'un retour sérieux aux paisibles études, et particulièrement aux investigations historiques, comme si l'on éprouvait le besoin de demander au passé l'explication des événements qu'on voit s'accomplir, et de chercher à la fois dans l'histoire, des enseignements, des consolations ou des espérances.

Ce besoin moral de recueillement et de ressouvenir qui saisit les âmes, rapproche des esprits diversement impressionnés par les événements publics,

Digitized by Google

les réunit sous l'influence d'un sentiment commun, et leur offre un but à poursuivre par la spontanéité individuelle et par le concours de tous.

Telle était la pensée qui, au début de la période que je rappelle, animait l'un de nos plus éminents compatriotes, possédant à la fois l'amour du bien, le sentiment du beau, le goût des arts, avec la réunion des qualités morales qui excitent les sympathies et le respect. Au culte des traditions il joignait ce désintéressement d'esprit qui tient en garde contre les préventions aveugles, qui porte les intelligences supérieures à s'associer dans la mesure des engagements et des convictions intimes, à la marche des idées et au développement social.

Voilà pourquoi M. de Castellane aimait particulièrement les sciences et les arts, dans leurs rapports les plus directs avec la civilisation; recherchant dans ce double culte tout ce qui lui paraissait propre à renouer la chaîne des temps, à éclairer des lumières du passé les voies de l'avenir, à recueillir, dans l'héritage des siècles, les monuments légués par le goût, la sagesse, ou les vertus antiques.

M. de Castellane n'eut pas de peine à grouper autour de lui plusieurs hommes qui partageaient ses idées, qui, s'associant à ses vues, lui prêtèrent avec un sympathique empressement leur concours; et la société archéologique fut fondée.

Elle prit naissance pour ainsi dire au milieu des causeries familières d'un salon, sans avoir conscience d'elle-même, sans titre officiel, surtout sans éclat et sans bruit. Mais avec ces commencements modestes, elle avait sous la main les éléments d'avenir et de progrès. Son premier mérite fut de les reconnaître et de les saisir (1).

C'est qu'en effet il y avait place pour les études spéciales de l'archéologie dans une cité dont l'origine se perd dans la nuit des temps, qui fut capitale de deux royaumes, qui toujours étendit au loin son rayon d'influence, et qui a vu s'accomplir les phases successives de trois civilisations. Il suffit de heurter le sol pour en faire jaillir de précieux dépôts, des

(1) Ce n'est pas ici le lieu de signaler tous les services que M. de Castellane a rendus à la Société archéologique et les divers travaux dont il a doté ses recueils. Je ne pourrais que reproduire ce qui déjà a été si bien dit par notre honorable président, lorsqu'il payait, au nom de tous, un tribut d'hommage et de regret à cette mémoire vénérée. — Voir le tome V des *Mémoires de la Société*, page 297, année 1847.

Digitized by Google

ruines éparses qu'une main intelligente sait réunir, et qui deviennent ainsi les plus irrécusables témoignages des faits historiques méconnus ou dénaturés.

Déjà sans doute et depuis longtemps ce sol fécond avait été fouillé, et les fondateurs de la société nouvelle pouvaient compter dans leurs rangs le savant confrère dont la longue et laborieuse carrière est toute consacrée aux recherches et aux études archéologiques dans sa ville adoptive et dans nos provinces méridionales (1).

En se réunissant, en se groupant autour d'un centre commun, les efforts individuels s'accroissent de toute la puissance de l'association. Ils en reçoivent le double avantage d'une impulsion constante, et d'une marche régulière. Les éléments recueillis par les soins de chacun, soumis à l'examen de tous et au contrôle d'un débat contradictoire, puisent dans ces épreuves salutaires une consistance qui leur eût manqué, une sorte de sanction, et cette autorité morale par laquelle s'agrandit insensiblement le domaine de la science.

Pourquoi ne pas dire que cette vigilante critique et cette sévérité d'examen sont particulièrement nécessaires aux investigations archéologiques, où l'esprit peut être facilement égaré et la bonne foi surprise ? A l'épreuve de la controverse, les illusions s'évanouissent ; à l'air libre de la discussion, se dissipent les ténèbres, et c'est ainsi que les affirmations téméraires revêtent des formes plus modestes, que les hypothèses hasardées cessent d'usurper les honneurs d'une vérité conquise : c'est ainsi enfin que dans les labeurs d'une critique austère, par les constants efforts d'une vigilance attentive et d'une scrupuleuse analyse qui assignent aux choses du passé leur place légitime et leur vrai caractère, on entretient le culte des souvenirs, et consacrant aux ancêtres un hommage plus indépendant ou plus pur, on entoure d'une respectable auréole cette inscription que la Société choisit pour sa devise : *Gloriæ majorum*.

Elever un monument à ces gloires passées, rechercher avec sollicitude, choisir avec discernement les pierres qui doivent servir à la construction de l'édifice, telle est la mission que s'est donnée la Société archéologique.

(1) M. Du Mège que la mort vient d'enlever à la science au moment même où ces lignes s'imprimaient.

Digitized by Google

« Notre cité, disait son président le jour de sa première réunion, notre cité contient beaucoup de monuments..... ils demandent qu'un crayon fidèle les sauve de la destruction et les arrache à l'oubli, autre mort des ouvrages d'art..... Si la science reconnaissante, si de fidèles descriptions donnent une seconde vie aux productions des arts, ce n'est pas cependant à ce travail utile que se borne la tâche que vous vous êtes imposée; le temps et l'insouciance, aussi fatale que lui, font disparaître et les chefs-d'œuvre que vous admiriez et ces constructions qui, dans leur dépérissement, provoquent encore votre sagacité : des fragments précieux sont immolés aux plus vulgaires usages, et la scie meurtrière ne respecte ni les fastes des consuls ni les tombes des aïeux. Assez d'autres se sont ligués pour détruire, liguons-nous pour conserver. Sentinelles vigilantes, que notre voix appelle sur les monuments qui nous restent la sollicitude de l'autorité : cette voix sera entendue..... »

C'est ainsi que se formulait par un noble langage l'œuvre à laquelle on allait se dévouer, et ces paroles obtinrent un sympathique assentiment.

C'est qu'en effet, Messieurs, chaque pays possède et doit vouloir conserver les titres qu'il peut avoir aux hommages et à la reconnaissance de la postérité. Les générations sont en quelque sorte solidaires les unes des autres : celle qui suit a sa raison d'être dans celle qui a précédé. A chaque âge, le génie humain apporte cette part de force intellectuelle et d'activité par lesquelles se déroule la chaîne non interrompue des temps ; et c'est ainsi que s'accroît de siècle en siècle le domaine de la science.

Mais le culte du passé n'est pas l'idolâtrie fanatique pour tout ce qui fut, ni l'engouement aveugle pour tout fétiche qui porte une empreinte antique.

Le mérite de l'archéologue, le but grave et sérieux de ses labeurs, l'utilité pratique et morale de ses investigations, c'est de restituer une valeur historique à toute chose que la main destructive du temps en dépouille ; c'est d'arracher à des ruines leurs secrets ; c'est de découvrir la solution d'un problème de l'art dans les débris des vieux monuments, la signification d'un sentiment, d'un progrès intellectuel, d'une période de vertus publiques ou de défaillances, dans les vieux manuscrits, dans les chartes des monastères, dans les œuvres mutilées, oubliées ou enfouies.

Digitized by Google

et de retrouver sous des murs qui s'écroulent le crayon ou le ciseau, comme l'âme et le génie des artistes.

Cette tâche qu'elle s'est spontanément imposée, comment notre association l'a-t-elle accomplie jusqu'à ce jour? Je pourrais, ouvrant les procès-verbaux de nos séances, laisser répondre pour moi les écrits, les mémoires, les correspondances et tant d'autres témoignages qui déposeraient de la nature et de l'importance de ses travaux, de l'accroissement progressif de ses relations et de sa part d'influence sur la découverte comme sur la conservation des vieux monuments.

Si des sympathies honorables ne lui firent pas défaut dans les premiers temps de son institution, elle ne dut pourtant puiser que dans son propre sein, et dans le groupe limité de ses membres, des excitations et d'efficaces encouragements. Ecoutez, Messieurs, ce que disait dans l'un des comptes-rendus de ses travaux, dix années après sa fondation, l'honorable directeur de cette époque, aujourd'hui notre digne président :

« Je ne vous parlerai pas des difficultés inhérentes à toute entreprise nouvelle heureusement surmontées, des sacrifices personnels généreusement offerts, de la constance et de l'union nécessaires pour vivre longues années, ainsi que nous l'avons fait, sans existence légale, sans allocation de l'Etat, sans local de réunion fixe, et promenant notre existence nomade dans chacune des parties de ce vaste édifice, où nous nous sommes vus incessamment poussés de place en place, emportant avec philosophie notre léger butin, sans savoir si nous nous reverrions le lendemain, à l'endroit où nous nous étions quittés la veille. »

Ces traits caractéristiques de notre vie militante ne plaisent-ils pas à l'esprit? On se reporte volontiers aux temps d'embarras et d'épreuves dont le souvenir fait mieux goûter le charme des difficultés vaincues ou de la paix conquise : *Forsan et hæc olim meminisse juvabit.*

Jeter ses regards en arrière quand on a suivi des chemins de traverse ou des sentiers tortueux, c'est jouir deux fois des commodités récentes d'une route facile et des perspectives nouvelles qu'elle offre au voyageur.

Cependant, malgré les obstacles qu'elle rencontra d'abord, notre Société n'a pas eu de temps d'arrêt, d'interruption de travaux; toujours elle est restée fidèle à son programme des premiers jours.

Digitized by Google

Sept volumes de mémoires et les premières parties élaborées d'un huitième, sont là pour attester qu'elle n'est point demeurée inactive.

Il ne peut entrer dans mon dessein de présenter ici le compte-rendu des travaux embrassant une longue période, comme devrait ou pourrait être celui d'un exercice annuel. Comment en effet échapper à l'alternative périlleuse, ou d'étendre indéfiniment le cadre du tableau, ou d'aborder une sèche et stérile nomenclature ?

Toutefois, il ne me sera pas interdit de jeter un rapide coup d'œil sur ce passé, d'en mesurer en quelque sorte les grandes lignes, et de montrer que les diverses parties du domaine archéologique ont trouvé dans nos rangs de studieux et zélés investigateurs.

Descriptions de monuments antiques; monographies d'édifices religieux et profanes; examen critique d'objets d'art, de sculpture, peinture, architecture, statuaire, découverts sous des ruines, débris échappés au ravage du temps et au génie de la destruction; recherches sur les origines des vieilles cités; inscriptions lapidaires et métalliques recueillies et discutées; manuscrits mis en lumière; notices et dissertations sur des fragments de bronze ou de marbre, cachant sous des voiles allégoriques quelques secrets de l'histoire : tels sont, dans leur ensemble et au point de vue général, les sujets des études et des publications dont nos archives conservent le témoignage.

Si l'on voulait tenter une classification chronologique de ces travaux, on pourrait les rattacher à quatre époques principales, en descendant de la période celtique à celle de la civilisation gallo-romaine, et du moyen âge à la Renaissance.

Quelques vieux autels du culte gaulois, dont les mystères se célébraient dans les profondes obscurités des forêts, sont-ils encore demeurés debout dans nos contrées méridionales? La religion des druides a-t-elle eu dans l'Aquitaine et la Novempopulanie ses prêtres et ses fidèles? Rencontre-t-on, épars çà et là, quelques débris de dolmens, de peulvans ou menhirs? Ces pierres marquaient-elles la limite des lieux sacrés? ont-elles été rougies du sang des sacrifices? servaient-elles de piédestal ou d'autel aux héros ou aux dieux? Toutes questions posées et discutées dans plusieurs de nos mémoires. D'autres ont pour objet la description d'anneaux et colliers d'or que les fouilles ont fait découvrir.

Digitized by Google

Ces torques au métal précieux, aux formes variées qui, d'après le témoignage de Strabon, servaient d'ornement aux Gaulois (1), emblèmes respectés de la puissance, de la richesse, de la majesté royale, n'étaient-ils pas aussi le triste signe de la servitude; comme pour montrer que dans tous les rangs, il y a des lois qui obligent, des liens qui enchaînent, que dans l'ordre moral et social, nous sommes tous voués à une sorte d'esclavage, et que le moins libre est bien souvent celui qui a le plus de puissance et de richesse ?

L'invasion romaine, les luttes séculaires qui en furent la suite, sur un territoire vaillamment défendu par des populations belliqueuses, ont laissé des traces qui ne pouvaient échapper à l'œil investigateur des archéologues.

L'usurpation a triomphé : la Gaule, subjuguée par les armes, s'efforce à son tour de subjuguer les conquérants par l'influence des idées et des mœurs; c'est une lutte de deux civilisations, un mélange confus de dogmes, de tendances, d'opinions, de préjugés populaires qui se traduisent par des monuments et des œuvres d'art.

La nationalité gallo-romaine porte la double empreinte de cette action réciproque du peuple vaincu sur le peuple vainqueur, et du fier conquérant sur la nation soumise.

Les deux civilisations se côtoient, se heurtant quelquefois avec violence; elles coexistent ainsi longtemps avant de s'unir; puis se rapprochent et se fondent enfin dans les conditions d'une nationalité artificielle et factice qui devait bientôt succomber à son tour devant la force matérielle des peuples barbares, et plus encore sous l'ascendant moral du christianisme.

Cette période qui précède le moyen âge est marquée dans nos collections par de nombreuses notices. Là sont décrits les vestiges d'un camp romain avec ses formidables retranchements qui attestent à la fois, la persévérance infatigable des envahisseurs, et la résistance obstinée, les attaques soudaines, les surprises, les révoltes des populations subjuguées.

Combien d'enseignements, quels souvenirs sortent de ces fouilles qui montrent pêle-mêle aux regards surpris, des monnaies antiques, des mé-

(1) Gestant enim aures circum colla torques. — Strabon, *Geogr.*, lib. IV.

Digitized by Google

dailles, des tronçons d'armes brisées, des lances, des javelots, des dards rongés de rouille... *Excæsa inveniet scabra rubigine pila!....*

Le paganisme grec et romain a fait aussi son invasion dans les Gaules : Jupiter et Mars, Hercule, Diane et toutes les divinités de l'Olympe prenaient place parmi les dieux indigètes, dont les autels renversés et enfouis sous des ruines, reparaissent après vingt siècles, pour redire les crédulités naïves, les superstitions et le fanatisme des peuples.

Voici des pages consacrées à des autels votifs avec leurs patènes et leurs préféricules, leurs emblèmes mystiques et leurs ornements profanes. Ceux-ci perpétuent l'expression d'un souvenir pieux : ceux-là portent des vœux et des prières pour le salut d'un parent, d'un ami ; les uns sont érigés par la reconnaissance : les autres, inspirés par l'adulation, élèvent un prince au rang des dieux, et apprennent au monde que le plus insigne honneur, la plus haute dignité que puisse atteindre l'ambition d'un homme, est le titre de *prêtre d'Auguste !....*

En introduisant dans les Gaules leur culte et leurs lois, les Romains y apportèrent aussi leurs usages domestiques et tout ce que les arts et l'industrie pouvaient donner d'élégance et de sensualité à leurs habitations. Des peintures à fresque découvertes sous les ruines d'anciennes demeures, des mosaïques avec leurs dessins variés, leurs capricieux contours et leurs figures emblématiques, ont fourni le sujet de plusieurs mémoires.

La puissance romaine devait sombrer à son tour sous le flot des Barbares du Nord, qui se répandent dans les diverses parties de la Gaule. Leur impétueuse audace n'est fléchie que par la force morale d'une religion devenue à la fois la protectrice des faibles, l'appui de la civilisation et des arts. Elle assouplit le caractère des chefs qu'elle associe à sa mission divine de paix et de charité.

Nos collections renferment des notes historiques recueillies aux meilleures sources sur les rois goths qui régnèrent dans nos contrées, et sur plusieurs de leurs monuments.

Est-ce à l'un de ces princes, Théodoric II, que revient l'honneur d'avoir construit l'une de nos églises (aujourd'hui Notre-Dame de la Daurade) sur les ruines d'un prétendu temple antique de Jupiter, d'Apollon ou de Pallas ?

Si déjà les chrétiens, autorisés par les lois d'Honorius, avaient substitué

Digitized by Google

à l'édifice païen une chapelle placée par saint Exupère, dès l'année 400, sous l'invocation de sainte Marie, la tradition du moins et le caractère de Théodoric II se réunissent « pour attribuer à ce prince les changements » qui ôtèrent au temple du paganisme son premier caractère, afin de lui » donner la forme et le genre d'ornements qui convenaient à une église » chrétienne. »

Saint Exupère ! Ce nom se rattache aux premiers temps de l'église de Toulouse dont les fondements avaient été cimentés par le sang de saint Saturnin. Tout près de cette ville, on voit un modeste oratoire sous le vocable de saint Exupère, et dont la construction paraît être du quatorzième ou quinzième siècle. Il est orné de fresques à demi effacées maintenant ; mais dont le dessin, conservé dans nos collections, perpétuera le souvenir de la vie et du ministère du saint évêque.

Le règne des princes visigoths ne fut pas de longue durée : les invasions successives de hordes barbares étouffèrent le génie d'une civilisation renaissante, et la force matérielle resta maîtresse souveraine du sort des peuples : l'idée du droit comme le sentiment de l'art s'éteignirent dans les ténèbres d'une longue et profonde nuit.

Aux défaillances sociales allait succéder dans l'imagination troublée l'heure suprême des vengeances célestes. Une terreur universelle avait saisi les âmes : la fin du dixième siècle qui approchait devait être aussi la fin des temps.

Cependant le jour fatal est passé : le monde, étonné de vivre, bénit Dieu, et du fond de tous les cœurs partent des accents de reconnaissance.

Les grandes pensées veulent s'exprimer par de grands monuments. L'art s'inspire de ces vives émotions et de ces pieux élans des peuples vers le ciel. Les civilisations éteintes semblent renaître pour féconder le génie des artistes. La Grèce, Rome, Byzance mettent en commun leurs noms et les richesses de leur architecture pour honorer la majesté divine et perpétuer les hommages du monde sauvé et pardonné.

Les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles sont marqués dans l'histoire de l'art chrétien par ces insignes basiliques, par ces somptueux édifices qui inspirent à la fois le recueillement des fidèles et l'admiration de la foule.

Notre archéologie locale compte plusieurs monuments de cette époque

Digitized by Google

dont les intéressantes monographies vous sont connues : la cathédrale, l'église des Cordeliers, le monastère des Dominicains, celui des ermites de Saint-Augustin : au cœur des Pyrénées, l'église de Saint-Aventin et d'autres encore plus particulièrement signalées peut-être par un style de transition qui préparait un nouveau mouvement dans les œuvres architectoniques et les productions de l'art.

Voici l'époque de la Renaissance, avec sa double empreinte de goût antique et d'esprit moderne, que nous apportait un souffle de l'Italie où le style gothique n'avait point prévalu. Notre cité, dans laquelle le génie de Bachelier a multiplié les chefs-d'œuvre, ne pouvait manquer de fournir un large tribut à nos collections. Un souvenir de reconnaissance était dû à Bachelier lui-même. La maison qu'il habita n'existe plus. Mais la forme et les dessins en sont conservés dans une intéressante notice qui couronne dignement la dernière période de notre archéologie méridionale.

L'épigraphie et la numismatique ne nous ont pas fait défaut. De longues séries d'inscriptions, empruntées aux divers âges et à divers lieux, nous initient à la connaissance plus complète du polythéisme gallo-romain, et à celle de la période visigothique.

Le domaine entier de l'archéologie, a été sinon parcouru, du moins visité ; des fragments de sculpture et de statuaire, des mosaïques, des bas-reliefs, des objets d'art antique et du moyen âge, matériellement conservés, ont pris une nouvelle existence dans des notices et dissertations qui font revivre les noms de l'antique *Divona* (Cahors), d'*Elusa*, (près d'Eause), des *Convenæ*, des *Lactorates*, etc...

Parlerai-je de ces productions variées de l'art dans ses applications multiples aux habitudes de la vie, et de toutes choses enfin qui, sous ce rapport et, dans les conditions archéologiques, peuvent être considérées soit comme l'expression d'une pensée pieuse ou d'un sentiment patriotique, soit comme l'emblème d'un culte à des mémoires vénérées, d'une joie de famille, d'un deuil domestique ?

Si des fragments de marbre qui furent des chefs-d'œuvre, si des statues renversées, si des tronçons de colonne couchés dans la poussière, révèlent l'idée des grandeurs humaines, celle du dévouement et des nobles vertus ; à quelques pas de ces monuments qui flattent l'amour-propre ou exaltent la dignité de l'homme, se rencontrent les tristes marques de ses faiblesses

Digitized by Google

et de ses crimes. Ici des ossuaires, recélés dans des cavernes profondes, (*columbarii*), nous rappelent la violence des dissensions civiles et des perturbations sociales; là des sarcophages avec leurs signes allégoriques, des pierres tumulaires et leurs épitaphes, nous font compter les victimes des vengeances, de la haine, des fureurs sanguinaires.

L'archéologie doit recueillir tous ces témoignages, parce qu'elle est l'auxiliaire de l'histoire, cet arbitre suprême qui plane sur les temps, absout ou condamne, et qui marquant à l'homme la trace de ses pas et les écueils de la route, lui enseigne à la fois ses droits, ses devoirs et ses destinées.

Voilà pourquoi, sans être cosmopolite, et quoique particulièrement vouée aux recherches archéologiques dans les contrées méridionales, notre Société n'est point exclusive: elle admet tout ce qui peut servir à projeter de pures lueurs sur le monde des anciens jours; elle reçoit la lumière de quelque part qu'elle vienne, et quel que soit le coin de terre qu'elle illumine de ses rayons.

Elle accueille avec le même empressement et le récit du voyage au purgatoire de saint Patrice avec le tableau des vieilles mœurs irlandaises, et le récit de la première croisade, suivant la chronique de Mathieu d'Edesse, traduit de l'arménien, et les dissertations sur les écritures hiéroglyphiques.

L'Algérie a été conquise par nos armes : c'est à la science qu'il appartient d'en faire une nouvelle conquête. Une part nous reviendra de ces dépouilles opimes, et déjà nous en avons reçu les prémices dans d'intéressantes communications sur l'antique Césarée, aujourd'hui Cherchell, sur Tlemcen des Arabes, qui fut *Timici colonia* des Romains.

Bientôt peut-être quelques muets témoins des vieux âges viendront-ils, auprès de ces stèles égyptiennes dont la science nous a dit les secrets, prendre place sous les arceaux hospitaliers de notre cloître, qui rapprocheront ainsi dans un étroit espace les monuments contemporains des Pharaons, des Ptolémées, des Scipions, des Jugurtha !.....

Les mémoires imprimés constituent sans doute le principal titre de la Société à l'attention et aux sympathies publiques. il en est d'autres, vous le savez, Messieurs, qui font le sujet des lectures et entretiens hebdomadaires, et qui ne resteraient pas tous inédits si les exigences d'une économie nécessaire n'imposaient la nécessité de proportionner aux ressources l'étendue des publications.

Digitized by Google

N'auriez-vous pas aussi raison d'accuser mon silence, si je ne disais qu'au sentiment d'un travail sérieux se joignent dans nos réunions l'agrément et l'utilité des causeries familières qu'inspire toujours une sollicitude vigilante pour la fidélité des traditions respectables, pour les convenances et les règles du goût dans les œuvres de l'art ?

Pourquoi me serait-il interdit aussi de revendiquer au nom de notre Société le mérite de quelques mesures de prévoyance, de conseils ou d'indications utiles, pour la conservation ou la restauration d'anciens monuments, d'édifices publics ou privés ? Personne ne me démentira si j'ajoute que par son concours et quelquefois par ses sacrifices, nos galeries d'antiques se sont enrichies d'objets d'art et de précieux fragments soustraits au marteau destructeur ou à l'insouciance, cette force d'inertie non moins redoutable qu'une hostilité déclarée.

Aussi, Messieurs, sans jeter un regard trop complaisant sur son passé, n'est-il point permis de croire que la Société archéologique a rempli jusqu'à ce jour une utile mission, et qu'elle est demeurée fidèle à des engagements volontairement acceptés.

Est-ce à dire que le sillon ouvert par ses labeurs ne puisse s'élargir et s'étendre pour recevoir des semences nouvelles, et faire fructifier de plus abondantes moissons ?

Il n'en est pas des sociétés comme des individus : ceux-ci vivent et croissent suivant les lois d'une personnalité propre, restreinte et limitée. Puis, quoi qu'ils fassent, ils déclinent, s'affaissent et succombent. Plus heureuses, les sociétés peuvent, sinon échapper à la mort (*debemus morti nos nostraque*), du moins perpétuer relativement leur existence par d'opportunes réformes et des transformations successives.

Une époque arrive dans l'enfance des institutions où elles subissent d'inévitables épreuves, quelqu'une de ces crises qui deviennent la cause d'une fin précoce ou le principe d'une force nouvelle et d'une vitalité plus puissante.

Quelle que puisse être la sagesse des fondateurs, il ne leur est pas donné d'enchaîner l'avenir et d'enfermer dans une cercle infranchissable qui s'appelle loi, règlement, statut, cette action expansive, ces instincts d'assimilation et de développement qui veulent que la vie soit un progrès graduel mais continu.

Digitized by Google

Il est des moments décisifs où les institutions les mieux conçues, les plus solidement établies, doivent se rajeunir en quelque sorte, en mêlant à l'autorité des traditions la sève d'un esprit nouveau, en donnant un cadre plus large à ses programmes, des proportions plus vastes à ses travaux.

Voilà, Messieurs, ce que veut notre compagnie en apportant à ses statuts réglementaires d'utiles modifications.

C'est un cippe qu'elle prétend élever à l'extrémité du chemin parcouru dans cette période de trente ans. De ce point de la route nous avons jeté un regard en arrière.

Ce retour sur soi-même n'est pas une stérile contemplation : en montrant ce qui a été fait, il dit ce qu'on aurait pu, ce qu'on peut encore. Dans l'examen de son passé, la Société archéologique puisera tout à la fois de féconds enseignements, de la confiance pour l'avenir, et le légitime espoir de suivre dans ses progrès la science dont elle s'est fait l'interprète.

Il fut un temps ou quelques excentricités d'antiquaire purent prêter le flanc aux propos malins et aux plaisanteries de ceux qui ne voient en toute chose que le côté moins important, et qui s'attachent avec avidité à l'ombre même du ridicule quand ils croient pouvoir la saisir.

L'heure du persifflage est passée, et il n'y a plus que de justes et unanimes hommages pour une science qui de nos jours, en France comme à l'étranger, a, par d'immenses travaux, acquis une valeur morale, égale à son importance historique.

Combien de révélations sur les antiquités égyptiennes sont dues aux merveilleuses découvertes des Champollion! L'Italie déplore la perte récente d'un savant non moins illustre, de Borghesi, dont la vaste érudition et les études épigraphiques ont mis en lumière des points obscurs ou contestés de l'histoire romaine.

Lorsqu'une science a pris ces développements et remplit la haute mission de rechercher et de découvrir les traits et le caractère distinctif des civilisations éteintes, c'est-à-dire d'explorer les voies de l'humanité et de montrer à l'homme ce qu'il fut, pour lui enseigner ce qu'il doit être ; cette science peut assurément braver les épigrammes et quelques malignes railleries sur une controverse stérile, sur l'origine équivoque d'un buste, ou le caractère apocryphe d'une légende.

L'archéologue digne de ce nom n'est point le contemplateur empirique

Digitized by Google

du passé. Fidèle aux nobles traditions de l'art, il en recherche sans prévention les règles, à mesure qu'elles se forment ou se modifient, suivant les principes et le goût dominant des époques. Il s'étudie à porter le discernement dans ses choix, l'impartialité dans son examen, la maturité dans ses opinions.

A chacun sa tâche dans cette vaste édification de l'histoire : tandis que les uns consacrent les facultés de leur esprit à raconter les événements, que d'autres cherchent à fixer le moment et la place où ils se sont accomplis, l'archéologue s'efforce d'en montrer la trace, les preuves et les témoignages dans les arts et les monuments contemporains. Si la géographie et la chronologie furent appelées à bon droit les yeux de l'histoire, on peut dire que l'archéologie en est le bras !

Digitized by Google

NOTICE

SUR L'HABITATION SOUTERRAINE RÉCEMMENT DÉCOUVERTE

A Saint-Sernin d'Ordalilles, près de Bellegarde.

La colline qui longe la rive droite du Tescou détache, au-dessous du hameau de Bellegarde (9 kilomètres de Montauban) un contre-fort qui, s'inclinant vers la vallée, se prolonge dans la direction du sud entre le ruisseau de Trapassou et celui des Caoussous ou de la Golse. A l'extrémité méridionale de ce contre-fort, sur le plateau étroit qui domine le confluent des deux ruisseaux, s'élevait autrefois un petit village appartenant au seigneur de Saint-Nauphary et nommé d'abord *Orzalilles*, depuis par corruption *Ordalilles* et *Ordarilles*. Son église, qui devait plus tard porter le titre de prieuré, était dédiée à saint Sernin ou Saturnin, évêque de Toulouse. Guillaume V, évêque de Cahors, la donna, le 18 août 1215, à l'abbaye de saint Théodard, qui déjà possédait depuis plusieurs siècles, sur la rive droite du ruisseau de la Golse, un fief considérable connu sous le nom d'*Orzalilles*, puis sous celui de *Pechdouyou* ou *Pechdouzou* d'*Ordalilles*, et qu'on a quelque peine à reconnaître sous le nom actuel de *Pétusous* (1). L'évêque Raymond de Cornil confirma cette donation, le 24 juin 1281, en faveur de Bernard de Malemort, abbé de Saint-Théodard, sous la réserve du droit de visite pastorale et de l'institution canonique des vicaires perpétuels présentés par l'abbé. C'est à

(1) Vers l'an 1075, en vertu d'une transaction conclue entre Arnaud Ier, abbé de Saint-Théodard, et Grimald Ebon, ce dernier renonça à transmettre à sa femme ou à ses enfants les terres d'Orzalilles qu'il tenait en fief de l'abbaye, et s'engagea à les restituer à celle-ci au moment de sa mort.

Digitized by Google

peu près à cette époque que l'église paroissiale de Saint-Sernin d'Ordalilles fut érigée en prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Théodard. Avant la fin du siècle suivant, le village tomba pour ne plus se relever, sous les coups des routiers anglais, qui firent tant de ruines dans nos contrées, et l'église subit à son tour le même sort pendant les guerres de religion.

Il y a trois mois à peine que pendant qu'on creusait un vivier à côté de l'ancien cimetière de Saint-Sernin d'Ordalilles, un éboulement se produisit et offrit aux yeux étonnés des travailleurs une ouverture donnant sur un boyau souterrain qui descendait par une pente rapide jusqu'à une certaine profondeur. Cette galerie fut immédiatement explorée : on reconnut qu'elle aboutissait, en décrivant plusieurs zigzags, à deux salles également creusées dans une roche tendre; mais cette découverte, à laquelle les gens du lieu n'attachaient aucune importance, fit d'abord peu de bruit, et ce n'est que tout récemment qu'on s'en est sérieusement occupé. Aussitôt que la nouvelle m'a été connue, je me suis rendu sur les lieux avec quelques amis qui ont bien voulu faciliter mes investigations, et voici en quelques lignes ce qu'il nous a été permis de constater :

Le souterrain est taillé de main d'homme dans une roche de grès en voie de formation. Ce grès est agglutiné par un ciment argileux et calcaire, mais il est tendre et friable. L'empreinte des outils est encore parfaitement visible sur les parements, et semble témoigner que ce travail a été fait ou du moins terminé avec des hachettes assez renflées près du tranchant. La véritable entrée est encore bouchée, mais le couloir auquel elle donnait accès est dans un assez bon état de conservation. Ce couloir, qui se dirige au nord, descend en rampe, et après un parcours de 4^{m} 17, il tourne à gauche vers l'ouest et se prolonge sur une longueur de 9^{m} 06. Vers le milieu de cette galerie s'ouvre un autre corridor dans la direction du sud, mais l'eau qui y séjourne l'a rendu jusqu'à présent inaccessible et n'a pas permis de vérifier s'il conduit, comme c'est probable, à quelque salle à peu près identique à celles qui sont situées plus bas. Le couloir principal, tournant à angle droit, prend de nouveau la direction du nord. Un puits ou une citerne profonde d'environ 3^{m} 50 se trouve à l'entrée et en occupe toute la largeur. Après un trajet de 6^{m} 55, cette galerie se bifurque dans la direction de l'est-nord-est et dans celle de l'ouest-sud-ouest. Le couloir de droite, long de 2 mètres, offre à son entrée une porte dont l'archivolte

Digitized by Google

se compose d'une ligne creuse légèrement ondulée qui suit le contour de l'arc à une distance d'environ 10 centimètres. Les côtés de la baie correspondant à la feuillure sont percés de deux trous longitudinaux superposés, destinés évidemment à recevoir deux traverses de bois pour assurer la fermeture de la porte. Ce couloir aboutit à une salle quadrangulée, de $3^m 3$ sur $2^m 95$, dont la voûte, un peu détériorée par des éboulements, affecte la forme d'une ogive mousse. Le sol de cette salle est percé de trois trous circulaires disposés en triangle, qui ne sont autre chose que les ouvertures de trois silos profonds de 1^m 50 sur 1^m 35 de diamètre inférieur, dont les parements ont été pour ainsi dire polis avec le plus grand soin. En sortant de cette salle, on rentre dans le couloir principal qui se dirige à l'ouest-sud-ouest sur une longueur de 4^m 25, pour se détourner encore vers le nord et déboucher enfin, à une distance de 2^m 90, dans une grande salle formant un carré long de 7^m 52 sur 3^m 56 de large. Cette galerie principale offre un développement d'environ 30 mètres. Sa largeur moyenne est d'un mètre, tandis que sa voûte, qui est en plein cintre, a une hauteur moyenne de 1^m 20, et sa pente moyenne est de 27 c. par mètre.

La porte qui donne accès dans la grande salle est, comme la première que j'ai décrite, munie sur ses côtés intérieurs de deux trous carrés superposés propres à recevoir des traverses de bois, mais son ornementation est autrement remarquable Ses jambages sont couronnés de deux plinthes superposées formant une imposte grossière qui supporte les retombées d'une archivolte de physionomie byzantine, à trois zônes : l'inférieure et la supérieure mouchetées de petits trous allongés faits avec un instrument rond et un peu aigu, et la zone intermédiaire parfaitement lisse, de même que le tympan, qui est très-bien accusé. Le grand axe de cette salle court de l'est à l'ouest, et son petit axe, du sud au nord. Les murs, qui sont perpendiculaires sur une hauteur de 1^m 95, offrent, dans le sens de la longueur, une retraite d'où s'élance à une hauteur de 2 mètres une voûte dont les côtés, comme dans l'arc en mitre, sont formés de deux faces rectilignes qui se réunissent supérieurement à angle aigu. On retrouve cette forme élémentaire, commune à tous les pays, dans plusieurs monuments celtiques et dans les constructions cyclopéennes. Vers le milieu de la voûte s'ouvre un soupirail circulaire et vertical, dont le diamètre varie de 12 à 15 c. et qui, après avoir traversé une couche d'environ 4 mètres, aboutit

Digitized by Google

à la surface du sol extérieur. D'après toutes ces données, le sol de la grande salle se trouve à une profondeur perpendiculaire d'environ 8 mètres.

Près de l'angle nord-ouest s'ouvre une nouvelle galerie très-basse, qui semble se diriger vers l'ouest, et qui peut-être conduit à une troisième salle, ou bien va plus loin déboucher au dehors, à l'opposé de l'entrée actuellement connue, mais il n'a pas été possible de l'explorer à cause de la quantité d'eau dont elle est remplie.

La décoration sans contredit la plus remarquable de la grande salle consiste en une colonne-pilier engagée dans l'angle sud-est, et qui sans avoir rien à supporter, s'élève jusqu'au niveau de la retraite où la voûte prend son point d'appui. Cette colonne trapue, due probablement à une fantaisie artistique de l'auteur du monument, est haute, tout compris, de 1^{m} 95. Elle se compose d'un piédestal, d'une base, d'un fût quadrangulaire et d'un chapiteau. Le piédestal, qui ne ressemble à aucun piédestal connu, est formé d'une large plinthe, d'un chanfrein, d'une seconde plinthe beaucoup plus étroite et d'un dé conique. Il pourrait très-bien passer pour un chapiteau renversé. La base se compose d'un tore elliptique et le fût est couronné d'une astragale formée d'un tore elliptique plat. Quant au chapiteau, il offre quelque analogie avec les chapiteaux d'ordre dorique du portique de Philippe, à Délos, dont le large tailloir n'a point de saillie et dont l'échine, également large, ressemble plutôt à une corbeille conique qu'à un ove (*Ionian antiquities*, t. III). Mais il diffère encore moins des chapiteaux aux formes pesantes et cubiques adoptées par les Byzantins à partir du quatrième siècle, et il a notamment plus d'un rapport avec les chapiteaux de la Kapnicaréa d'Athènes, et surtout, sauf l'ornementation qui est nulle ici, avec ceux de l'église Saint-Vital de Ravenne et de l'église de Parenzo, en Istrie (Albert Lenoir, — *Archéologie monastique*, t. I. p. 365, 399 et 400). Ce chapiteau a pour tailloir une large plinthe non saillante, et sa corbeille conique repose sur une seconde plinthe plus étroite et sur un épais chanfrein, qui a toutes les allures d'une autre corbeille conique. Le tout, chapiteau, fût, base et piédestal, est parfaitement lisse et n'offre pas la moindre trace d'ornementation.

Il s'agit maintenant de déterminer la destination du souterrain et la date de sa construction.

La solution de la première question ne saurait être douteuse en présence

Digitized by Google

des silos, de la citerne et du soupirail destiné à aérer la grande salle, ou même à y faire pénétrer un peu de jour. C'est bien, en effet, une habitation, sinon permanente, du moins temporaire que nous avons sous les yeux.

Pour résoudre la seconde question, il est indispensable d'examiner ce que les anciens auteurs nous ont transmis sur les habitudes des peuples primitifs et d'étudier l'analogie que d'autres excavations découvertes ailleurs et dont la date est certaine, peuvent offrir avec le souterrain de Saint-Sernin d'Ordalilles.

On lit dans Tacite que les peuples de la Germanie n'habitaient point des villes et qu'ils ne souffraient pas de demeures contiguës. « Ils vivent, dit-» il, séparés et dispersés, selon qu'une fontaine, un champ, un bois » leur a plu..... Ils ont aussi coutume de se *creuser des cavernes sou-» terraines* sur lesquelles ils entassent du fumier : c'est un refuge contre » l'hiver et un lieu de dépôt pour les grains. La disposition de ces lieux » adoucit l'âpreté du froid, et si l'ennemi vient, il ne trouve à ravager » que les choses qui sont à la surface; mais pour celles qui sont cachées » et enfouies, ou il ne les découvre pas, ou elles le déroutent par la » nécessité de les chercher » (Tacite, *de Moribus Germanorum*, XVI, traduction de Dureau de la Malle).

Cette coutume de se creuser des demeures souterraines qu'Amédée Thierry étend à la race gallique (*Histoire des Gaulois*, t. I, p. 2 et 3), a été commune à plusieurs peuples de l'antiquité, notamment aux anciens habitants de la Nubie et de l'Afganistan. On trouve encore un nombre considérable de grottes taillées dans le roc, composées de chambres basses et étroites communiquant entre elles, aux environs de Bornova, Giave, Busachi et Itiri, en Sardaigne, et dans la vallée d'Espica, en Sicile. Bien que ces dernières excavations soient regardées comme des tombeaux, il ne serait pas impossible qu'elles eussent servi d'habitation. J'ajouterai que les collines qui avoisinent la ville de Montauban renferment plusieurs souterrains également creusés de main d'homme et a peu près identiques à celui de Saint-Sernin d'Ordalilles. Il en existe quatre dans la commune de Montauban, un à Beausoleil, deux au Fau et un autre aux Poulidets, où l'on recueillit en 1847 deux squelettes de femme et des fragments de poterie romaine. On en trouve encore près de l'église de Léojac, aux environs de

Digitized by Google

Caussade, entre Loze et Saint-Projet, auprès de Lhéribosc, à Piquecos, à Gaillardou, commune de Montastruc, près de Saint-Maurice, à Ardus, commune de Lamothe-Capdeville, à Régniès, à Molières et à Saint-Pierre de Livron. Les cinq derniers ont fourni : celui de Saint-Maurice, qui est voisin d'une pierre druidique nommée *la pierre de saint Jean*, un vase commun d'origine gauloise ; celui d'Ardus, des haches celtiques en silex ; celui de Régniès, des débris de chaînes, et ceux de Molières et de Saint-Pierre de Livron des vases communs et des ossements humains.

Malgré l'analogie que la disposition du souterrain de Saint-Sernin d'Ordalilles présente avec celle d'autres excavations dont l'antique origine pourrait être difficilement contestée, bien que cette même disposition convienne admirablement au récit de Tacite, confirmé pour ce qui regarde la Gaule par Amédée Thierry, et en soit pour ainsi dire la meilleure explication matérielle, on serait toutefois peu fondé à assigner à la construction de ce monument une date aussi reculée. Comment affirmer en effet, même en admettant l'influence de l'art hellénique, soit par suite du voisinage des colonies grecques établies sur le littoral de la Méditerranée, soit par suite des expéditions accomplies en Grèce, près de trois siècles avant l'ère actuelle, par les Tectosages, habitants de nos contrées, comment affirmer qu'un barbare gaulois ait pu, je ne dirai pas exécuter une copie barbare des chapiteaux primitifs de l'ordre dorique, mais bien tailler un véritable chapiteau byzantin et devancer ainsi, d'environ sept cents ans, les créations de l'architecture orientale ? Une pareille opinion n'est pas soutenable, et nous devons chercher ailleurs l'origine réelle de l'excavation souterraine de Saint-Sernin d'Ordalilles.

L'histoire nous apprend que la vie monastique, née en Orient au quatrième siècle, s'introduisit rapidement dans les régions occidentales de l'empire romain, et qu'en Gaule, comme ailleurs, les premiers solitaires habitèrent des cavernes creusées de leurs propres mains. On connaît entre autres l'excavation souterraine où vécut saint Honorat, auprès de Fréjus ; les cellules que, sous la direction de saint Martin, évêque de Tours, les religieux de Marmoutier se creusèrent dans les roches calcaires qui bordent la Loire, et les grottes creusées par les solitaires qui donnèrent naissance à l'abbaye de Font-Gombaud (Indre). La plupart des cavernes qui avaient servi de retraite à des ermites devinrent célèbres au moyen

Digitized by Google

PLAN, COUPES & DÉTAILS

d'une habitation Souterraine, découverte à St SERNIN D'ORDARILLES, près Bellegarde, (Tarn-&-Garonne).

B¹ Coupe de la Salle **B** au dessous du Soupirail.

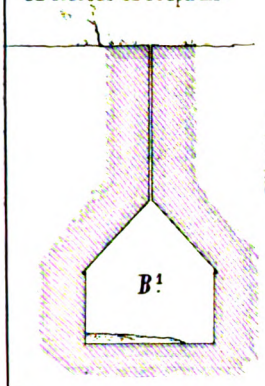

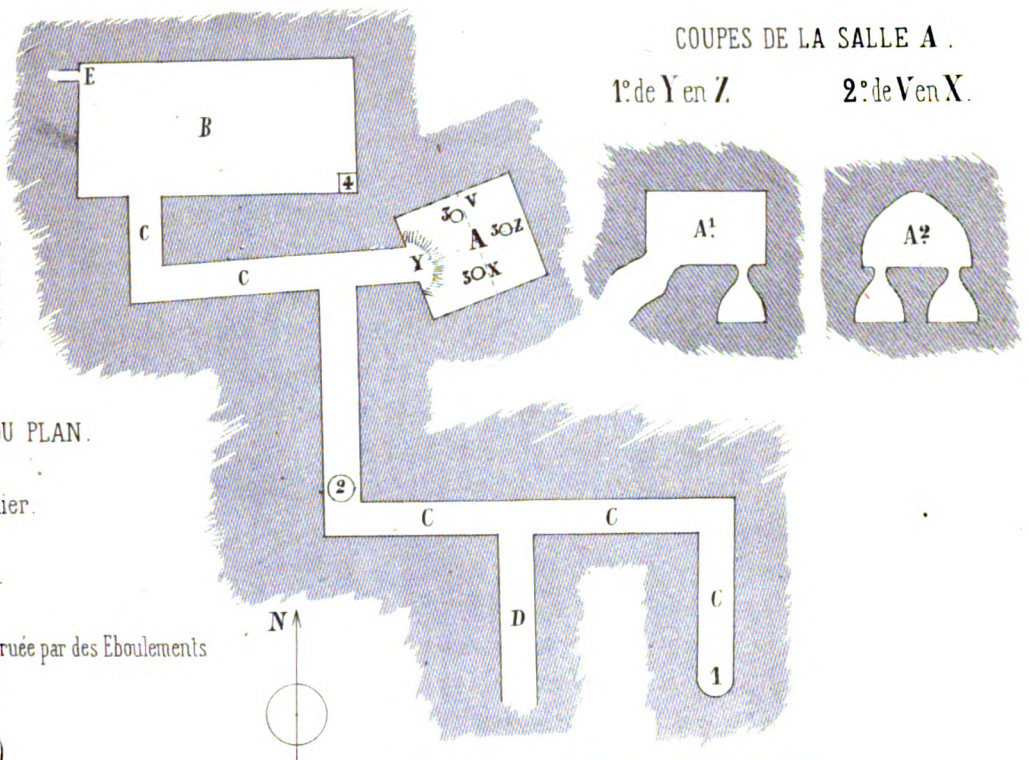

COUPES DE LA SALLE **A**.

1° de Y en Z. 2° de V en X.

LÉGENDE DU PLAN.

A. Salle des Silos
B. Salle de la Colonne-Pilier.
C. Corridors
D. Corridor plein d'Eau.
E. d^te d^te d^te
1. Entrée de l'habitation obstruée par des Eboulements
2. Puits d'environ 3^m 50
3. Silos
4. Colonne-Pilier (*Salle B*)

Echelle du Plan et des Coupes 0,005^m par Mètre.

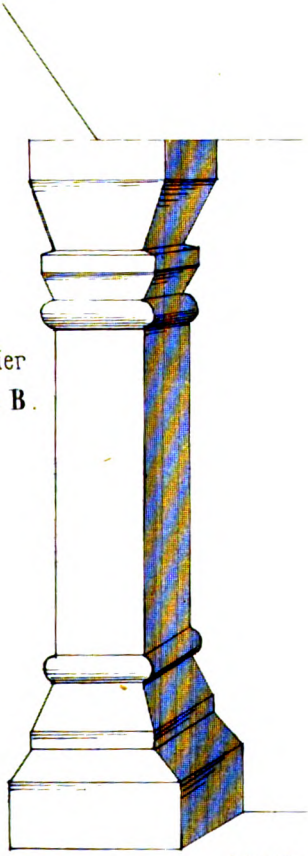

Colonne-Pilier de la Salle **B**.

(à 0,05^c par Mètre)

(*Fac Simile du Dessin de M^r DEVALS*)

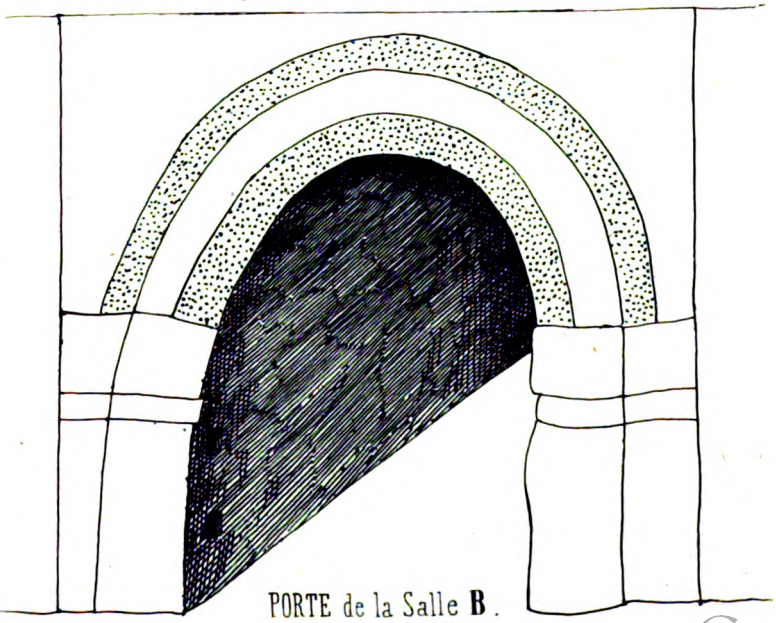

PORTE de la Salle **B**.

Digitized by Google

Digitized by Google

âge et virent s'élever des monastères (Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 1 à 13). Si l'on admet qu'un anachorète, fatigué du monde, soit allé, au cinquième ou sixième siècle, chercher un refuge dans les gorges boisées qui s'ouvrent sur le vallon du Tescou, vis-à-vis de Saint-Nauphary, et y ait creusé l'habitation souterraine dont nous avons donné la description, dès lors tout s'explique sans peine, la physionomie byzantine de la porte de la grande salle, la colonne-pilier inconnue aux Gaulois et son chapiteau byzantin, enfin l'église construite plus tard sur ce même point sous l'invocation de Saint-Sernin. Nous pensons donc, jusqu'à ce que des preuves contraires fournies par des découvertes ultérieures viennent modifier notre opinion, que le souterrain de Saint-Sernin d'Ordalilles a été, à l'imitation d'autres souterrains plus antiques situés dans les environs, creusé par un solitaire inconnu, et que son origine ne remonte guère au delà du cinquième siècle, si même elle n'appartient pas à une date plus rapprochée. Il ne serait pas impossible toutefois que ce solitaire se fût établi dans une excavation existant déjà depuis quelques siècles, et qu'il en eût agrandi et décoré la pièce principale : ce qui expliquerait la présence de sculptures byzantines dans une habitation celtique et concilierait ainsi toutes les opinions. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici le vœu que des fonds soient alloués pour déblayer ce curieux monument et surtout pour faciliter l'exploration des deux couloirs envahis par les eaux : peut-être trouverait-on dans cette partie encore ignorée une explication plus vraie de la destination de cette excavation souterraine et de son origine !

DEVALS aîné,

Membre correspondant.

Montauban, le 18 avril 1861.

Digitized by Google

CASTELSARRASIN

(CASTRUM CERRUCIUM) (1).

I.

En la septième année du règne de Lothaire, c'est-à-dire l'an 847 de l'ère vulgaire, un seigneur, appelé Astanova ou Astonovus, donne à l'abbaye de Moissac le château de *Cerrucium* (*Castrum Cerrucium*), situé sur la Garonne dans le Toulousain, et la *viguerie de la Garonne* qui lui avait été donnée par le roi Pépin, son seigneur, pour y fonder un monastère sous le nom de Bonneval (*Bonnæ Vallis*) (2).

« Ce monument, le plus ancien que nous connaissions, nous donne la » véritable étymologie du nom de cette ville, et fait voir que c'est mal à » propos qu'on le fait dériver des Sarrasins à qui on en attribue la fonda- » tion ; elle est aujourd'hui la principale de la partie du diocèse de

(1) En adoptant la version étymologique de dom Vaissette je n'ai pas prétendu trancher le moins du monde la grande question de l'origine de Castelsarrasin. J'ai seulement adopté l'opinion qui m'a paru la plus probable et la mieux prouvée. Je n'ignore pas que des hommes de talent et qui ont fait sur ce point de consciencieuses recherches aiment mieux faire dériver Castelsarrasin de *Castrum Sarracenorum*, mais j'avoue que je n'ai pu être entraîné par leur autorité ni convaincu par les preuves qu'ils apportent. Ne pouvant, quant à présent, partager leur conviction, du moins je la respecte, si elle est sincère, et je demande plus qu'un autre que la lumière se fasse, bien décidé à la recevoir comme un bienfait et à lui tendre les bras, n'importe de quel point de l'horizon elle m'arrive.

(2) Ut pius Redemptor me à meis absolvat vinculis delictorum, cedo ego Astanovus, venerabili viro Vuitardo abbati et monachis, ex loco Moissiacenci sub normâ et ordine vitæ regularis sancti Benedicti de gentibus, castrum quod Cerrucium vocatur, et est situm in pago tolosano, super fluvium Garonæ, in vicariâ garonense quæ sub diurnali ejus plagâ australi, ubi ipsum monasterium constructum donamus : cui nomen imponimus Bonæ vallis, et in honorem Dei et sanctorum Petri et Pauli et sancti Aviti, ubi ipse abbas cum suis Deo famulari videtur, ut pro meis delictis apud ipsum Dominum intercessores existant. Idcirco ego ipsum castellum Cerrucium, quod mihi obvenit ex munificentia domini et senioris mei serenissimi Pepini regis per cartulam, etc. Facta autem est hæc cessio in mense Martio, anno

Digitized by Google

» Montauban qui dépend du Languedoc : il y a encore un prieuré soumis » à l'abbaye de Moissac (1). »

Cette pièce historique est précieuse à plus d'un point de vue. La véritable étymologie du nom de Castelsarrasin n'est pas la seule chose qui intéresse et qui nous soit révélée par ce précieux document. Nous y retrouvons la date authentique de la fondation du prieuré de Bonneval dont, sans cela, l'origine nous serait entièrement inconnue, comme son histoire. Et pourtant ce monastère a fleuri pendant neuf siècles. Il a répandu autour de lui ses aumônes et ses prières. L'innocence et le repentir se sont peut-être à la fois réfugiés à l'ombre de ses cloîtres et se sont confondues dans une même abnégation et un même amour. La pénitence, la prière, l'étude, la charité, se sont partagé, loin du monde, des existences qui ne s'épanouissaient qu'aux regards du ciel, et s'il nous était donné de parcourir encore à travers des ruines quelque salle abandonnée, les restes d'un cloître désert, l'enceinte profanée d'un sanctuaire à moitié détruit, si, en un mot, il restait encore *quelque chose* de cet antique asile de la piété et de la vertu, que de souvenirs pleins de charme notre imagination n'évoquerait-elle pas? Ne nous semblerait-il point que les échos du passé s'éveillant sous nos pas vont animer ces vieux murs et nous raconter l'histoire de tant de générations qui ne sont plus. Nous écouterions avec bonheur ces voix sorties de la tombe; mais, hélas! elle gardera dans un éternel silence ses impénétrables secrets. Tout a disparu, le monument, les hommes et le souvenir de leurs bienfaits. Ceux qui les ont recueillis n'en connaissent pas même l'existence, et l'histoire n'a pu sauver de tant de ruines que le nom de Bonneval, la date de sa fondation et le nom de son pieux fondateur.

incarnationis dominicæ dcccxlvii (847). Regnante Lothario rege, anno vii. (Cité par les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, t. I, pr., p. 94.) Tiré des archives de l'abbaye de Moissac.

La *Gallia christiana* mentionne plusieurs couvents, abbayes ou prieurés, portant le nom de Bonneval, mais il n'y est nulle part question de celui de *Castrum Cerrucium*, quelle que soit cette localité.

Le silence d'une autorité si grave en matière de critique historique, ne saurait être un argument pour personne. Il peut prouver seulement que les auteurs de la *Gallia* n'ont pas connu l'existence de notre prieuré de Bonneval, ou bien qu'ils sont tombés dans un de ces oublis qu'on constate, et qu'on n'explique pas.

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. I^er^, p. 544.

Digitized by Google

Il résulte encore de cette pièce que Castelsarrasin existait au neuvième siècle sous le nom de *Castrum Cerrucium*. Mais à quelle époque faut-il faire remonter sa fondation primitive? Je n'ai rien trouvé qui pût me mettre sur la voie de cette découverte. Un silence de mort règne autour du berceau d'une cité devenue plus tard assez célèbre. Les auteurs anciens n'en parlent pas, les géographes et les itinéraires ne la mentionnent pas. Ce qui, joint à l'absence de tout autre monument antique, peut, ce semble, arrêter tout d'abord la pensée que l'on pourrait avoir de faire remonter la date de son origine à l'occupation romaine. Ce peuple étonnant, dont on retrouve partout des traces, n'a rien laissé à *Castrum Cerrucium*. Le sol a été fouillé et rien n'a été mis à découvert. Pas la plus petite trace d'aqueduc, de voie romaine, de construction aux appareils si caractéristiques et si connus, laissée là comme souvenir par les légions victorieuses. Pas un cimetière, pas même une tombe, pas un tumulus, pas une urne funéraire, ni une médaille romaine ou du Bas-Empire, rien en un mot, absolument rien qui puisse autoriser le moins du monde à voir là la moindre trace d'un séjour quelconque.

Mais peut-on du moins admettre la possibilité de sa fondation pendant la période visigothe ou pendant la période sarrasine? Peut-être. Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* ne donnent rien de positif sur l'origine de *Castrum Cerrucium*. L'acte de fondation du prieuré de Bonneval prouve, il est vrai, que *Castrum Cerrucium* existait déjà en 847, mais c'est tout. Cet acte ne dit pas depuis combien de temps, depuis combien de siècles peut-être, ce *Castrum* était debout. Il ne donne pas non plus la signification de son vocable (1). Ce que nous pouvons

(1) Si l'on voulait tant soit peu se livrer au plaisir de rechercher le sens étymologique de *Castrum Cerrucium*, on pourrait bien arriver, sans trop d'effort, à penser qu'il y avait autrefois dans les forêts qui couvraient les vastes plaines où cette ville est assise, beaucoup de *hêtres*, et que ces arbres ont laissé leur nom au lieu que nous étudions. Ce pourrait être là, en effet, la signification de l'appellatif : *Cerrucium*. Voici, du reste, ce que dit *Du Cange* au mot Cerritum, cerretum, sylva ex fagis quas *hêtres* dicimus, constans. Italis *Cerreto*, ex *Cerro* fagus (vel quercus).

Quant au mot *Castrum* qui détermine l'importance civile, militaire et ecclésiastique de *Castelsarrasin* à son origine, voici encore les notions savantes et précises qu'en donne le célebre auteur du *Glossarium* : *Castrum*, Isidorus, l. 9. *Orig.*, cap. 3 Castra sunt ubi milites

Digitized by Google

affirmer *à priori* c'est que *Castrum Cerrucium* n'a jamais eu qu'une importance secondaire, et qu'il n'a jamais pu s'élever ni au rang ni au titre de *cité*. Nous verrons plus tard que toute sa gloire lui est venue à une époque assez récente et qu'elle ne doit qu'à quelques beaux faits d'armes d'occuper une place honorable dans l'histoire.

J'ai déjà dit que toute la vie du prieuré de Bonneval, qui seul aurait pu jeter quelque éclat sur l'obscurité de ce bourg inconnu, s'était perdue dans l'oubli. Il va s'écouler une période de trois cent quinze ans pendant laquelle *Castrum Cerrucium* va s'endormir à l'ombre de la paix, sous la protection de ses seigneurs et sous la garde de ses moines. J'ai essayé en vain de faire pénétrer un rayon de lumière, si faible qu'il fût, dans l'obscurité dont s'enveloppe notre bourgade pendant ces trois longs siècles. Tous mes efforts ont été inutiles. Il m'a fallu arriver d'un seul bond à l'année 1162 pour rencontrer un monument historique ou Castelsarrasin fût seulement mentionné. Encore même la bulle du pape Alexandre III, portant ce millésime (1162), ne signale-t-elle aucun fait historique important. Elle nous apprend seulement qu'il y avait à cette époque à *Castrum Cerrucium* une église déjà bâtie ou du moins en voie de construction.

A partir de cette époque, l'histoire de Castelsarrasin s'enrichit d'un certain nombre de faits fournis par les débris de ses archives échappés comme par miracle à tous les moyens de destruction (1).

steterunt : dicta autem castra, quasi casta, vel quod ibi castraretur libido. Addit Papias : Castrum verò singulariter oppidum.

Castra vocabant scriptores medii ævi urbes quæ *Civitatis*, id est *Episcopatûs* jus non habebant..... Quid igitur *Civitas?* Quid *Castrum?* docet Valesius in præfatione ad suam Galliarum notitiam, pag XVIII, veteres nostros historicos sola capita gentium *Urbes* aut *Oppida*, nec non *Civitates* interdum etiam *Municipia* vocitare; cæteras urbes eis subjectas *Castrorum* vel *Castellorum*, nonnunquam et *Vicorum* appellatione designare. (Du Cange, *Gloss.*)

(1) Avant la révolution de 93, l'hôtel de ville de Castelsarrasin était construit au-dessus des halles et probablement en bois Un horrible incendie se déclare, et presque tout devient la proie des flammes. Ce qu'on put arracher à ce premier fléau fut entassé sans ordre dans une salle dépendante de la nouvelle mairie et livré à un vrai pillage. Les enfants de la ville qui fréquentaient les écoles, se faisaient un affreux plaisir d'aller choisir parmi ces vieux parchemins, les plus grands, les plus beaux, puis ils en couvraient leurs livres, les déchiraient bientôt et se hâtaient de revenir à cette mine pour eux inépuisable. Que de trésors

Digitized by Google

L'acte le plus ancien est de 1294. Il fait mention de deux maisons en faveur des Carmes. Cet ordre de religieux existait donc à Castelsarrasin avant sa réformation.

En 1298, le roi Philippe le Hardi, fils de saint Louis, investit par lettres patentes les consuls de Castelsarrasin du titre de patrons de l'hôpital de la porte Tholozane. Cette porte était à côté du collége actuel, qui était occupé avant la révolution de 93 par des religieuses Ursulines.

1303. Achat fait par les consuls au nom du consulat de Castelsarrasi (*sic*) de certains *cazals* (jardins) et terres pour faire les fossés de la ville.

1323. Cette année-là seulement il est fait mention des Templiers.

1341 (1er décembre). Quittance faite de la finance due pour raison et cause de la fondation d'une chappellenie dans l'église de Saint-Sauveur de Castelsarrasi, par révérendissime et illustrissime Durand Freddi, évêque de Portugal. — Le dot d'icelle et en quoy consiste et la finance payée au commis.

1346. Autre acte (il y en avait eu un premier) de la 2e construction des tours et forteresses de la ville donné à Moissac le 25 août 1346 par Jean Filz, lieutenant du roy de France et de Guienne, comte de Poitou, d'Anjou et du Maine, délivré à M. Verdier, ancien lieutenant.

1364. Dans cet acte il est fait mention pour la première fois de l'hôpital des Arens (ardens ?) près la porte qui va à Moissac.

1382 (11 octobre). Bail fait par messieurs les consuls de Castelsarrasi, confrères de la frérie Notre-Dame de Gauch (liesse ?) (joie ?) dans l'église de Saint-Sauveur de Castelsarrasi, du consentement des balies de la dite frérie, à Jean Renoueld *ou* Renouela, pour faire la levée ou queste de la luminaire (*sic*) de l'autel de Notre-Dame de Gauch dans la dite église.

1393. Cette pièce est intéressante en ce qu'elle nous apprend les ravages causés à Castelsarrasin par la guerre et la peste.

historiques ont disparu sous l'ignorante main de ces petits barbares ! La faute n'est pas à eux ; mais ceux qui les ont laissés faire, ne sauraient être assez flétris !.....

Ce qui n'a pu être brûlé ni déchiré, compose les tristes archives actuelles de la ville, et a été mis en ordre et parfaitement catalogué par M. Dario, secrétaire de la mairie, qui a bien voulu mettre à ma disposition tout ce qu'il possédait avec une grâce et une bienveillance infinies. J'acquitte avec bonheur, en le nommant, une dette de cœur et de reconnaissance.

Digitized by Google

Les guerres continuent. En 1405, Castelsarrasin se trouve réduit à trente-deux feux.

1414. Taxe à un franc d'or pour feu.

Une des pièces les plus intéressantes que possèdent les archives de Castelsarrasin porte le millésime 1497 (19 mai). C'est un rapport fait par deux experts de Toulouse appelés par la communauté pour vérifier l'état de l'église de Saint-Sauveur et du prieuré. Ils constatent :

1° Que le mur qui traversait l'église sous le grand arceau a besoin d'être reconstruit. Ceci me paraît nous fournir la date certaine de l'abside circulaire actuelle. Elle accuse, en effet, tous les caractères architectoniques de la fin du quinzième siècle, et elle ne fait point partie du plan primitif.

2° Que plusieurs pièces de la charpente devaient être renouvelées.

3° que le carillonneur, en montant au clocher par l'escalier ouvert dans l'épaisseur du mur du transept gauche, sous le fronton, étant obligé de passer sur la voûte de l'église, devait nécessairement y causer des dommages. Ils votèrent, en conséquence, la reconstruction de la *vis* (*sic*) qui avait été démolie (probablement pendant les dernières guerres).

4° Que la charpente qui supporte les cloches, au lieu de reposer sur la voûte du dôme, qu'elle doit fatiguer de son poids, doit s'appuyer à l'avenir sur les murs. Cette amélioration n'a pas encore été exécutée.

5° Les cloches étaient à découvert, exposées, par conséquent, à l'action corrosive de tous les agents atmosphériques. Les experts demandent qu'elles soient couvertes d'un toit.

Outre le fait des guerres dévastatrices dont le clocher et l'église avaient dû souffrir d'autant plus qu'ils faisaient partie des forts et des murs de défense, le clocher n'avait jamais encore été terminé.

La construction de la flèche était à la charge de M. de Vavre, abbé de Moissac, qui ne s'est jamais acquitté de cette obligation. Voyant qu'il ne se décidait jamais à tenir sa promesse, on finit par abriter les cloches sous le toit qu'on y voit encore.

6° De l'église les experts passèrent au prieuré, qui occupait l'espace compris entre l'église et le rempart. Ils le trouvèrent en aussi mauvais état que l'église, et on rappela à l'abbé de Moissac l'obligation où il était de procéder à une restauration. Mais celui-ci ne se hâta pas

Digitized by Google

davantage de réparer le prieuré que l'église, et il fallut en appeler aux tribunaux (1).

II.

Les guerres qui désolèrent la France au seizième siècle, et dont la religion était le prétexte, exerçaient alors leurs ravages dans le Toulousain et l'Agenais. Castelsarrasin, déjà fortifié, multiplie ses moyens de défenses et se tient prêt à tout événement.

Occupée par une bonne garnison de catholiques, commandés par le vicomte de Joyeuse, cette place attendait avec confiance l'arrivée des religionnaires. On avait plusieurs fois essayé de l'entraîner à l'apostasie et à la révolte ; mais ce bon peuple, si bien protégé par les prières, les exemples et les instructions des religieux de Bonneval, sut toujours se défendre contre les nouvelles doctrines. Ni le charme qui s'attache à la nouveauté ni la force brutale ne put rien contre sa vieille foi ni son vieux patriotisme, et beaucoup de grandes villes peuvent envier encore à ce modeste *Castrum Cerrucium* l'impérissable honneur d'avoir su demeurer toujours fidèle à la foi de ses ancêtres. On verra, du reste, bientôt le cas que le Parlement de Toulouse fit de l'esprit éminemment patriotique des habitants de Castelsarrasin.

Mais n'anticipons pas.

« Vers le 12 novembre 1568, les vicomtes de Paulin, de Bruniquel et » de Monclar et quelques autres chefs des religionnaires voulant profiter de » l'absence de Joyeuse, qui était allé joindre le duc d'Anjou avec tout ce » qu'il avait pu rassembler de troupes catholiques dans la province, s'a- » vancèrent du côté de Montauban, à la tête de six à sept mille hommes » de pied et huit à neuf cents chevaux. Ils marchèrent d'abord à Castel- » sarrasin où ils avaient pratiqué quel queintelligence, dans l'espérance » de surprendre cette ville. Le gouverneur, averti de leur projet par » ceux mêmes qui devaient leur livrer la ville, les laissa approcher des » murailles, et permit d'entrer à quatre-vingts des principaux d'entre » eux ; mais ayant aussitôt fait fermer le guichet, il fit faire main basse

(1) Arch. mss de la mairie de Castelsarrasin.

Digitized by Google

» sur tous ceux qui étaient entrés, tandis qu'étant sorti par une autre » porte, à la tête de soixante chevaux, il s'avança pour charger ceux » qui étaient dehors. Par malheur, un des habitants qui étaient sur les » remparts, ayant pris les catholiques pour les ennemis, tira sur le gou- » verneur et le tua, en sorte que son détachement, effrayé de sa mort, » rentra dans la ville, après avoir mis en fuite les religionnaires qu'il » n'osa poursuivre, et qui se retirèrent à Montauban (1). »

Ainsi l'on ne put pas trouver un traître à Castelsarrasin, chose assez rare en tout temps. Le courage, la prudence et le bon droit mirent, pour cette fois, à couvert d'un premier coup de main cette ville fidèle.

Mais la résistance irrite. Les religionnaires, vaincus sous les murs de Castelsarrasin, n'en étaient que plus furieux, plus âpres à la vengeance, et plus désireux de s'emparer au plus tôt d'une place dont le souvenir et le nom les couvraient de honte.

Aussi un an ne s'était pas encore écoulé lorsque Bernard de Comminges, vicomte de Bruniquel, l'un des vicomtes déjà vaincus, essaya de s'emparer par surprise de Castelsarrasin, qu'un soldat de la garnison, qui le trahit, avait promis de lui livrer (2).

Il fut plus malheureux encore que l'année précédente. Il perdit dans cette seconde attaque, la victoire et la vie; vingt-deux capitaines ou gentilshommes de ses troupes y périrent avec lui.

Ce brillant fait d'armes mit le comble à la gloire de Castelsarrasin qu'on n'inquiéta plus. C'était assez d'opprobres et de malheurs pour l'armée des religionnaires, qui porta d'un autre côté ses attaques et ses ravages.

III.

Castelsarrasin s'était désormais élevé assez haut dans l'opinion publique pour attirer les regards. Il avait assez fait preuve du bon esprit de ses habitants pour que le chef du parti catholique et le roi Henri IV lui-même, après sa conversion, lui donnassent à l'envi des témoignages non équivoques du plus sympathique intérêt.

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, t. V, in-f°, p. 291.
(2) ibid p. 294.

Digitized by Google

Depuis l'abjuration du roi, la Ligue n'avait plus de raison d'être ni de prétexte apparent. La religion ne pouvait plus lui servir de voile, et il fallait, si elle voulait se soutenir, lever entièrement le masque, et mettre à découvert les ambitions personnelles et les passions qui l'avaient fait éclore. Or c'était là précisément ce que les ligueurs, même les plus déterminés, tenaient surtout à cacher.

Il n'y avait pas jusqu'à ce duc de Joyeuse lui-même, qui, tout dévoué qu'il était aux intérêts de la foi, n'eût laissé pénétrer dans son cœur des ambitions et des désirs trop mondains. Il essayait de se servir de la guerre qu'il soutenait encore en Languedoc pour la Ligue expirante, comme d'un moyen pour arriver aux grandeurs qu'il avait sérieusement méprisées dans son jeune âge, et auxquelles il devait dans peu de temps renoncer de nouveau pour toujours (1).

Ce fut dans ces dispositions que, mécontent de n'avoir pu obtenir du

(1) Joyeuse (Henri de), comte de Bouchage, puis duc de Joyeuse, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roy, grand maître de sa garde-robe, gouverneur et lieutenant-général des pays d'Anjou, Touraine, Maine et Perche, et depuis de Languedoc, était fils de Guillaume, maréchal de France, dont j'ai parlé. Il se distingua dans les occasions, et depuis il se fit capucin, le 4 septembre de l'an 1587, vingt-six jours après la mort de sa femme, et il y fit profession sous le nom du père Ange. Il demeura dans cet ordre jusqu'en 1592 que son frère, grand prieur de Tolose, se noya dans le Tarn, après le combat de Villemur, le 20 jour d'octobre. Les seigneurs de Languedoc l'obligèrent de se mettre à la tête de leurs troupes, durant les troubles de la Ligue, sous prétexte de conserver la religion catholique dans cette province, lorsque le roy Henry le Grand était encore huguenot. Le cardinal de Joyeuse, son frère, lui obtint les dispenses du pape. Cependant il maintint tant qu'il put son parti dans le Languedoc, dont il eut le gouvernement, et il fut un des plus zélés partisans de la Ligue. Il fit en 1596 son accommodement avec le roy qui lui donna le bâton de maréchal de France. Henri de Joyeuse avait épousé Catherine de la Valette, sœur puînée de Jean-Louis, duc d'Espernon, dont il eut Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, comtesse de Bouchage, etc. Il la maria, l'an 1599, avec Henry de Bourbon, duc de Montpensier. Après ce mariage, touché par les larmes de sa mère, dame très-dévote, pressé par sa propre conscience et même piqué par quelques paroles un peu fortes que lui dit le roy, il rentra chez les Capucins à Paris. On le vit quelques jours après, en chaire, prêcher avec un zèle qui le fit plus considérer que sa naissance et ses dignitez. Le père Ange vécut le reste de ses jours chez les Capucins dans une grande estime de vertu, et il mourut à Rivoli près Turin, le 27 septembre de l'an 1608, âgé de quarante-six ans. Son corps fut apporté à Paris et enterré dans l'église de son ordre de la rue Saint-Hoénor, où l'on voit son tombeau de marbre noir devant le grand auteul (Moreri, *Dict. hist*).

Digitized by Google

roi Henri IV tout ce qu'il demandait, et cherchant à se faire craindre pour se faire mieux traiter, il excita de nouveaux troubles à Toulouse dont il se rendit maître. Il menace le Parlement qui, par sa contenance digne et ferme, l'amène à parlementer avec lui.

« Le président de Saint-Jori demande pour lui et pour sa compagnie » la permission de sortir de Toulouse; Joyeuse y ayant consenti, chacun » se retira tranquillement. Le lendemain, la plupart des officiers du Par- » lement abandonnèrent la ville de Toulouse, et se rendirent à *Castel-* » *sarrasin* sur la Garonne, où ils continuèrent de rendre la justice, et » tinrent leur première séance le 6 de may (1595). Il ne resta à Toulouse » que les ligueurs les plus ardents, au nombre de dix à douze, qui tin- » rent le Parlement comme auparavant; en sorte que cette cour se trouva » alors divisée par un triple schisme; les officiers du parti du roi te- » nant leur cour à Béziers, les ligueurs modérés à Castelsarrasin, et les » ligueurs rigides à Toulouse (1). »

(1) *Hist. gén. du Languedoc*, t. V, p. 473.

En 1854, M. Benech, ex-député du département de Tarn-et-Garonne, conçut l'heureuse idée de perpétuer éternellement, par un monument authentique, le souvenir de cette translation. Ce fut donc par ses soins et avec la collaboration de M. Azarie Pifteau, membre de la Société archéologique du midi de la France, qu'une inscription commémorative fut rédigée pour être gravée sur une plaque de marbre et placée dans la salle d'audience du palais du tribunal de Castelsarrasin.

Voici cette inscription:

SUPREMVS. TOLOSATVM. SENATVS
HENRICI. IV. ET. PATRIAE. PARTES. FOVENS
VRBEM. SVAM. EGRESSVS. SEDITIONE. CONVVLSAM
HVC. SEDE. TRANSLATA. IVS. DIXIT
PRID. NON. MAII. MDXCV
AD. POSTERAS. KAL. APRILES
PETRO. DVFAVR. DE. SAINT-IORY. AVSPICE. ET. PRINCIPE
AD. PERENNEM. REI. MEMORIAM. ET. AVITI
ERGA. EXSVLANTEM. CVRIAM. HOSPITII
CIVITAS. CASTRI. SARACENORVM
FIDEM. MAIORVM. PIE. SECVTA
MONVMENTVM. ISTVD. SACRVM. FIERI. CVRAVIT
III. NON. NOV. MDCCCLIV
NAPOL. III. FEL. IMPERANTE.

Digitized by Google

A partir de ce moment, Castelsarrasin acquiert une véritable importance. Les membres du Parlement qui s'étaient retirés dans ses murs, voyant que le roi était sincèrement catholique, se rangèrent à son parti et abandonnèrent le duc de Joyeuse, à la tyrannie duquel ils n'avaient pu se soustraire que par la fuite. Le roi écrivit de Fontainebleau à la communauté de Castelsarrasin pour mettre ses habitants en garde contre les entreprises de Joyeuse, et pour les assurer de son zèle pour les intérêts de la religion catholique. Il leur apprend, entre autres choses, que « le pape » avait ordonné aux Capucins, aux Minimes et aux autres religieux *obli-* » *gés par leurs vœux de préférer le commandement du pape à tous* » *autres*, de prier Dieu pour sa prospérité. Il écrivit à peu près dans les » mêmes termes aux gens du Parlement de Toulouse qui avaient aban- » donné cette ville pour se soustraire à la tyrannie du duc de Joyeuse, et » leur fait savoir que le sieur de Vic leur remettrait des lettres qui leur » permettraient de s'établir en quelque lieu proche de Toulouse. En con- » séquence le Parlement, séant à Castelsarrasin, ordonna (Lafaille) par » arrêt du 9 de may, à la chambre des requêtes, aux trésoriers de » France et au présidial, de se transférer de Toulouse à Castelsarra- » sin (1). »

Pendant que les royalistes, sous la conduite de Ventadour, menaçaient Toulouse qui obéissait toujours à Joyeuse, les Toulousains vendirent les meubles et les effets des gens du Parlement et des autres qui s'étaient retirés à Castelsarrasin.

Cependant le duc de Ventadour, qui n'avait pas jugé à propos de mettre le siége devant Toulouse, après avoir soumis les places des environs, congédia son armée déjà bien affaiblie par les maladies causées par les chaleurs excessives qui signalèrent l'été de 1595.

Le duc de Joyeuse profita de cette circonstance, et après avoir fait pendre Fénelon qui commandait dans Grisolles et qui avait refusé de se rendre, il se présenta devant Castelsarrasin, et fit sommer la ville de se rendre. Le Parlement siégeant en cette ville envoya Bertrand sieur de Menneville, l'un de ses membres, pour répondre à la sommation. Ce conseiller dit à Joyeuse : « Qu'il devait être content d'avoir en son pouvoir

(1) *Hist gén. du Lang.*, p. 473, t. V.

Digitized by Google

» leurs maisons de Toulouse, et de les avoir pillées, sans venir les in-
» quiéter dans le lieu qu'ils avaient choisi pour rendre la justice. »

Après avoir entendu cette réponse, le duc de Joyeuse se retira ; mais de Thou remarque avec raison que ce qui décida la retraite de Joyeuse, ce fut moins la noble fermeté du Parlement, d'accord avec l'attitude résolue de la garnison, que le message qu'il reçut de Narbonne et de Carcassonne. Ces deux villes notifièrent à ce fougueux chef de la ligue, qu'elles étaient fatiguées de la guerre, et que s'il ne faisait promptement la paix avec le roi, elles ne pourraient s'empêcher de reconnaître ce prince et de se soumettre à son autorité.

Joyeuse ne se retira donc qu'à regret et comme entraîné par les événements. Aussi laissa-t-il une garnison aux Catalens pour resserrer Castelsarrasin. Cependant, de retour à Toulouse, il fit demander une trêve de trois mois dont les deux partis convinrent le 23 septembre. Mais comme elle ne fut publiée qu'au mois de novembre (1), les ligueurs et les royalistes s'exerçaient à l'envi, pendant cet intervalle, à ravager la campagne. Lafaille nous apprend que pour punir les habitants de Castelsarrasin d'avoir reçu chez eux le Parlement de Toulouse, Joyeuse fit mettre le feu à toutes les fermes et à toutes les métairies des environs.

La guerre s'éteignait peu à peu. Mayenne avait fait sa paix avec le roi et avait reconnu son autorité. Pendant son séjour à Lyon, Henri IV rendit un arrêt dans son conseil, le 23 septembre, pour la réunion des deux Parlements de Béziers et de Castelsarrasin. Les difficultés qui avaient empêché cette réunion ordonnée par un arrêt antérieur, furent levées par celui-ci et l'exécution en fut commise à Claude Ménardeau, sieur de Beaumont, maître des requêtes, avec ordre au Parlement, après sa réunion, de siéger à Castelsarrasin jusqu'à la réduction de Toulouse.

La fraction du Parlement siégeant à Béziers se composait de quatorze membres qui furent conduits par Ménardeau avec les greffiers, huissiers et procureurs, et incorporés au Parlement de Castelsarrasin le 9 décembre et les jours suivants (2).

D'après quelques pièces faisant encore partie des archives de Castelsar-

(1) Faurin, mém. mss. cit. par les auteurs de l'*Hist. gén.*
(2) Rég. du Parl. de Toul. — La Faille, *Annal.*, t. 2, pr. p. 92 et seq. — *Hist. gén. du Lang.* t. V, f°, p. 476.

Digitized by Google

rasin, la communauté de cette ville se mettait tous les ans sous la protection de l'évêque de Montauban, lorsqu'elle allait offrir à Sa Grandeur ses vœux de bonne année, et la suppliait de défendre les habitants de Castelsarrasin contre les exactions des officiers du roi. Il paraît, s'il faut en croire ces chroniques d'ailleurs un peu suspectes, qu'un des derniers gouverneurs, nommé de Saint-Sardos, utilisait à son profit les matériaux qu'il pouvait enlever aux remparts et même aux maisons particulières. On lui reproche encore de faire labourer les fossés de la ville, d'y semer et d'en cueillir les fruits. Ce reproche est injuste, il ne faisait là que jouir d'un privilége à lui accordé par l'autorité royale, comme il conste d'après une pièce authentique signée *Maupou* (1).

IV.

Un grand nombre des vieux monuments qui ont fait longtemps l'ornement et la gloire de Castelsarrasin ont disparu à jamais. Voici ceux que j'y ai remarqués et dont je suis heureux de signaler l'existence. Je ne sais si on le pourrait encore dans peu de temps. Il y en a qui sont à l'état de ruines et l'on ne paraît pas trop s'occuper de les aider à se tenir debout.

Il n'existe plus une seule des anciennes portes de la ville; celle qu'on voit encore près de la sous-préfecture, l'ancien hôpital des Arens, consiste en deux piliers carrés construits récemment. On retrouve çà et là quelques vieux pans de murs dans l'enceinte encore parfaitement dessinée de l'antique forteresse. Ce sont les tristes et vénérables restes des vieux remparts. Les tours ont toutes été rasées, à l'exception d'une seule dont il reste un tronçon informe dans un coin du jardin de la sous-préfecture. Je parlerai plus tard du clocher de l'église Saint-Sauveur qui faisait autrefois partie du système de défense.

Une église, sous le vocable de saint Jean, s'élève tout près des anciens remparts et de l'ancienne porte de Moissac. Ce monument, d'une assez belle conservation, mais ignominieusement sali par une *restauration* moderne, accuse à l'intérieur les caractères architectoniques du seizième siècle. Il a une nef principale flanquée de deux bas-côtés plus courts et plus bas.

(2) Arch. de la famille de Saint-Sardos.

Digitized by Google

Toutes les voûtes, ogivales et d'arêtes prismatiques, sont très-surbaissées. L'ensemble de cette architecture est d'une lourdeur écrasante ; mais si elle manque de grâce, elle est du moins d'une imposante majesté.

Le mur de façade, orné de deux écussons entièrement grattés, porte le millésime 1560 avec cette inscription : PP. D. TREBONS.

Cette église est actuellement desservie par un curé et affectée au service religieux de la seconde paroisse de Castelsarrasin.

Une tradition orale en fait remonter la construction aux Templiers, qui ont eu en effet un établissement à Castelsarrasin. Aurait-elle alors été détruite depuis cette époque et rebâtie au seizième siècle ?

L'ancien château, résidence des gouverneurs, partait à peu près de là, et déroulant sa façade tout le long de la rue qui passe devant les halles, il occupait tout l'espace qui s'étend jusqu'à la place Saint-Sauveur.

Il a été démoli, dépécé, et de bons et paisibles bourgeois occupent aujourd'hui la place où commandait jadis le gouverneur de la citadelle et où veillait la garnison chargée de la défendre. Il ne reste de ce monument que quelques débris de voûtes utilisées par les nouveaux propriétaires et quatre jolies fenêtres des premières années du seizième siècle. J'ai fait dessiner les deux plus grandes dont l'intérieur des baies était autrefois orné de meneaux croisés. Elles sont surtout remarquables par ces rinceaux de pampres, si délicats et si fouillés, qui courent dans la frise de l'accoudoir, et par ces gros tores, noueux comme des troncs d'arbres, qui se brisent aux angles supérieurs et dont la retombée s'appuie, à peu près à moitié hauteur, sur de charmants modillons animés. Le cours qui s'étend aujourd'hui au midi des maisons qui ont remplacé l'antique forteresse porte encore le nom de : *Promenade du Château.* Un boulevard se déroule comme une ceinture gracieuse autour de la cité moderne et sur la place même des anciens fossés.

On a converti l'ancien couvent des Carmes en maison de détention. Ce monument a dû être vraiment beau. Ce qui reste est peu de chose et fait pourtant regretter vivement ce qui n'est plus. On a respecté cependant une charmante tour hexagonale du quatorzième siècle servant autrefois de clocher à la chapelle du couvent.

Je ne saurais passer sous silence un vieux coffre en bois de chêne noirci

Digitized by Google

par le temps et que j'ai vu chez M. C. P. La face antérieure est seule sculptée et remonte évidemment aux premières années du quinzième siècle. L'ornementation est toute empruntée à la belle époque du style flamboyant. C'est une simple décoration sans sujet, mais d'une excellente exécution et parfaitement conservée.

J'ai hâte d'arriver au monument qui a toujours été et qui sera longtemps l'orgueil de Castelsarrasin; je veux parler de l'église Saint-Sauveur.

V.

Rien n'est ennuyeux comme une description. Descartes a pu dire : *Je pense, donc je suis*. Souvent un archéologue pourrait dire : *Je décris, donc j'ennuie*. Et cependant l'on ne saurait faire connaître un monument sans le décrire. Je voudrais bien aujourd'hui rompre avec l'inflexible logique, et tout en subissant un principe inévitable, vous en épargner les conséquences. Je ferai du moins tout mon possible pour les atténuer.

§ 1.

L'aspect extérieur de l'église Saint-Sauveur offre plus de sévérité que de grâce. Le plan géométral primitif dessine une croix latine. Le chevet était, comme les deux transepts actuels, terminé par un mur rectiligne coupant à angle droit les deux murs latéraux. L'abside polygonale actuelle ne date que du quinzième siècle. Elle est appareillée comme tout le reste de l'édifice, c'est-à-dire, en briques ordinaires. — Cette similitude donne à l'ensemble du monument un semblant d'homogénéité frappante au premier coup d'œil. Il faut une certaine attention et un peu d'habitude pour distinguer les deux époques auxquelles il faut rapporter la construction de l'abside et celle du reste de l'église. Cependant, au moins à l'intérieur, les caractères architectoniques sont tellement distincts qu'il est impossible d'hésiter un instant. Toute incertitude devrait d'ailleurs disparaître en présence du rapport des deux experts de Toulouse daté de l'année 1497, et que j'ai déjà cités.

Ce qui frappe le plus les regards c'est la tour crénelée servant de clocher.

Digitized by Google

Son aspect grandiose, élégant et sévère, semble résumer, dans ses deux étages, les caractères architectoniques qui se rencontrent dans le passage du douzième au treizième siècle. Les baies des fenêtres qui ajourent la coupole sont géminées et cintrées comme à l'époque romane; tandis que les élégantes colonnettes qui déguisent les angles de l'octogone sont élancées et couronnées des jolis chapiteaux feuillagés qu'on rencontre à la période ogivale. Un grand arc d'ogive très-surbaissé rompt la monotonie de la façade, et laisse apercevoir dans la maçonnerie qu'il recouvre, les restes d'une autre ogive ayant appartenu à l'une des deux fenêtres qui s'ouvraient primitivement au-dessous des voûtes.

Une superbe coupole, dont la retombée des nervures carrées repose sur de charmants modillons animés ou feuillagés, s'élance hardiment au-dessous du clocher. Le centre supérieur est toujours demeuré ouvert, soit pour laisser un libre passage aux matériaux dont on aurait eu besoin pour poursuivre les travaux de construction, soit comme un souvenir des coupoles byzantines dont le mystique symbolisme offrait aux premiers peuples chrétiens autant d'attrait que de lumière.

Les deux piliers intérieurs qui supportent cette masse énorme sont empâtés dans une lourde maçonnerie dont on les a masqués pour les consolider. Ce travail de consolidation ne fut exécuté qu'en 1772, quoiqu'il fût réclamé depuis plus d'un siècle par tous les curés qui se succédaient à Castelsarrasin. Le communauté s'y refusait toujours, faute de fonds, et lorsqu'on en vint à cette malheureuse exécution, il fallut s'adresser aux états, qui allouèrent, hélas! une somme de 3000 livres pour cette barbarie.

Il me semble que ces pauvres piliers ont été bien patients que d'attendre tout un long siècle à s'affaisser sous le poids qui les écrasait, et ils ont été bien mal récompensés de tant de vertu.

On va procéder enfin à une *restauration*. Les fonds sont votés, les devis sont faits et peut-être déjà approuvés. On va débarrasser enfin ces pauvres reclus de l'ignoble vêtement qui les étreint; mais à quel prix, grand Dieu!.....

Messieurs, permettez-moi de vous le dire ici dans toute l'amertume de mon âme. La vénérable tour crénelée pèse énormément sur ses bases. On craint donc que, si l'on se contente d'enlever cette maçonnerie grossière

Digitized by Google

mise là tout exprès pour aider les piliers primitifs, trop faibles par eux-mêmes à supporter leur lourd fardeau, on craint de les voir s'affaisser. Donc, vous le voyez, la question est capitale. Elle a été étudiée simultanément par deux architectes qui ont fait leurs preuves : M. Olivier, architecte du département de *Tarn-et-Garonne*, et M. Esquié, architecte du département de la *Haute-Garonne*. Ils ont conclu d'un commun accord à la *démolition* et à la *reconstruction* de la pauvre tour et de la façade. Ainsi cette vénérable tour, qui est là debout depuis huit siècles, que le temps a respectée, que les guerres ont épargnée, devant laquelle les vandales de tous les siècles et de toutes les catégories se sont inclinés avec respect, cette pauvre tour qui s'élève si majestueuse et si belle, couronnée comme une reine par le souvenir de ses luttes et de ses victoires, cette tour va tomber pièce à pièce de par la décision sans appel de deux architectes officiels.

Je n'ai pas pu, je n'ai pas dû étudier la question au même point de vue que ces messieurs, mais ce que je dois, ce que je fais de toute l'énergie de mon indignation, c'est de protester contre une mesure aussi désastreuse. Je ne crois pas que la démolition résolue soit une nécessité. Ne pourrait-on pas trouver un moyen (quelquefois les meilleurs sont les plus simples et partant les plus difficiles à trouver) ; ne pourrait-on pas, dis-je, trouver un moyen de reprendre en sous-œuvre, petit à petit, le déblaiement des piliers et leur consolidation ? Cela s'est fait ailleurs, pourquoi serait-ce impossible à Castelsarrasin ?

On me répond que l'intention de ces messieurs est de reconstruire le tout tel que c'était ; j'ai sous les yeux la preuve du contraire. Le plan de restauration diffère essentiellement, en plusieurs points, de l'édifice actuel. Un architecte restaurateur qui a horreur du servilisme, qui, au lieu de copier scrupuleusement son modèle, veut le corriger, ne saurait faire que de déplorables choses.

Il existait, près de la tour actuelle, une autre tour qu'on appelait le Beffroi. C'est sous cette tour que s'ouvrait le guichet par où entrèrent, en 1568, les quatre-vingts religionnaires qui croyaient s'emparer de la ville, et que le gouverneur fit fermer sur eux. Cette tour aussi, dit-on, menaçait ruine. On voulut la démolir et pour en venir à bout il fallut employer la mine. Il n'en reste plus aujourd'hui que la cloche *non utilisée*, qui son-

Digitized by Google

nait le *couvre-feu* et qui porte, sous le millésisme 1591, l'inscription suivante : *Christus rex venit in pace, Deus homo est.*

Le clocher actuel subira-t-il le même sort ? Et alors même qu'on le reconstruira, ce ne sera plus la vieille tour tant aimée !..... Si ce désolant spectacle nous était donné nous n'aurions plus qu'à venir, comme les anciens Israélites, répandre au pied de ce *nouveau venu* nos larmes et nos regrets au souvenir de l'antique monument disparu à jamais !..... Mais espérons que de nouvelles études se feront encore, et que l'histoire n'aura pas à enregistrer un nouveau vandalisme et la postérité une nouvelle flétrissure à infliger.

On n'entre dans l'église que par une porte latérale ouvrant sur la place Saint-Sauveur. C'est une des œuvres les plus remarquables que l'art ait produites dans les dernières années du quinzième siècle. Deux baies carrées, aux angles arrondis, et séparées par un câble formant colonne, s'ouvrent sous un bel arc d'ogive surbaissé, flanqué de chaque côté de deux clochetons à pinacle très-élancé et orné de crochets. De belles crosses végétales rampent sur la dernière nervure de l'estrados qui s'épanouit, à la réunion des arcs à contre-courbure, en une riche efflorescence. Une Vierge-Mère tenant l'enfant Jésus, d'un faire assez barbare et pouvant remonter tout au plus au quatorzième siècle, habite la niche ménagée au milieu du tympan et couverte d'un délicieux couvre-chef. Sur l'un des côtés du tympan on voit encore les restes d'un bas-relief mutilé en 93. En suivant les contours très-indécis qui restent encore, j'ai cru que ce devait être une *Annonciation*. Je ne parle pas de l'ignoble couche de badigeon qui couvre tout cela ; c'est si commun que cette horreur-là !.....

§ 2.

En entrant dans l'église on est d'abord frappé du mélange qui règne partout dans les constructions primitives, du plein cintre et de l'ogive.

Les grands piliers qui séparent les trois nefs sont composés de pilastres et de colonnes engagées, couronnées de chapiteaux admirables. Des billettes sont disséminées çà et là dans les gorges des bases comme aux onzième et douzième siècles, et les chapiteaux à crochets animés,

Digitized by Google

d'une exécution charmante, sont encore surmontés de la lourde abaque romane.

Quatre chapelles latérales flanquent les murs de l'église et continuent le prolongement des deux transepts; deux autres sont établies sur les flancs extérieurs du sanctuaire.

Voici les vocables de chacun de ces édicules :

Première chapelle à droite en entrant : *Saint-Roch.* Voûtée d'arêtes prismatiques.

Deuxième, à côté, de Sainte-Anne, voûtée de même.

Troisième, sur la ligne du bas-côté, de la Très-Sainte-Vierge. Voûtée d'arêtes à moulures rondes.

A gauche, en entrant :

Première, de Sainte-Livrade ou Libérate. Les femmes en couche y font brûler des cierges. La corporation des tisserands y célèbre sa fête. Quinze cents francs ont été laissés par testament pour sa restauration. Elle est voûtée d'arêtes et ornée d'une charmante clef de voûte du quinzième siècle.

Deuxième, primitivement du *Bon-Pasteur;* plus tard de *Saint-Joseph*, et maintenant du *Sacré-Cœur.*

Troisième, sur la ligne des bas-côtés, chapelle de Saint-Alpinien. Elle est voûtée d'arêtes prismatiques divisées en deux zones, et ornée d'un magnifique autel en marbre de diverses couleurs, style Louis XV, apporté, ainsi que le maître-autel, de l'abbaye de Belle-Perche.

Saint Alpinien est l'objet d'une vénération toute spéciale. On accourt de très-loin se prosterner aux pieds de ses précieuses reliques, et la confiance des peuples, loin de s'affaiblir, semble prendre, d'année en année, un développement plus considérable. On l'invoque avec succès contre la rage, les maladies nerveuses, les obsessions et les possessions diaboliques. On a constaté un grand nombre de guérisons miraculeuses (1). La fête

(1) LEGENDA SANCTI ALPINIANI.

Ex Breviario montalbanensi.

Alpinianus, presbyter, unâ cum Austricliniano, à sancto Petro Apostolo, beato Martiali comes datus ad prædicandum Galliis Evangelium, cum eo Româ in Gallias profectus, Lemovicum venit, et quandiù sanctus Martialis vixit, assiduè illi adhæsit, particeps laborum omnium, et periculorum in Christi fide disseminandâ. Mortuo autem Martiale, memor

Digitized by Google

de ce saint, qu'on célèbre tous les ans, le 26 du mois d'avril, à Castelsarrasin, est très-ancienne. La tradition commune en fait remonter l'origine au moins au treizième siècle.

Une pieuse légende raconte ainsi l'arrivée à Castelsarrasin des précieux restes du compagnon de saint Martial : « Deux pêcheurs appartenant à la » paroisse de Saint-Jean, virent flotter sur la Garonne une caisse. Ils la » tirèrent au rivage, l'ouvrirent et y trouvèrent des reliques qu'ils portè- » rent dans l'église de Saint-Jean. Or, ce n'était pas là apparemment que » saint Alpinien voulait être honoré, car le lendemain on ne trouva plus » le sacré dépôt dans l'église de Saint-Jean, mais dans celle de Saint-Sau- » veur. Ce fut en vain qu'on essaya plusieurs fois de les rapporter à Saint- » Jean, une puissance invisible ramenait toujours durant la nuit à Saint- » Sauveur les restes de saint Alpinien. La volonté du ciel était trop » clairement exprimée pour qu'on pût s'y opposer plus longtemps. Aussi » fut-il décidé que tout le clergé de Saint-Sauveur irait processionnelle- » ment à Saint-Jean ; que là, on prendrait une dernière fois les saintes » reliques et qu'une translation solennelle d'une église à l'autre aurait » lieu. Cela se fit ainsi, et tous les ans, depuis cette époque, on fait une » procession commémorative de cette glorieuse translation. Seulement, » comme la grande solennité est toujours transférée au dimanche qui suit » le 26 avril, c'est le samedi, à 6 heures du soir, qu'a lieu la procession. » Toute la ville y assiste et plus de mille étrangers viennent ordinaire- » ment grossir la foule des fidèles. »

eorum, quæ tanto sub magistro didicerat, quod ipsi reliquum vitæ fuit pietate, ac religione summâ traduxit.

Magno exæstuans animarum zelo, et propagandæ fidei desiderio, non acquisitos tantum Christo fideles, verbo et exemplo in fide confirmabat, et ad majorem in dies sanctitatem erigebat, verùm etiam alios atque alios, indesinenter, de profundis superstitionum tenebris eripere et ad christianæ veritatis lumen adducere adlaborabat. Hujus modi apostolicæ vitæ ministeriis et sollicitudinibus intentum Alpinianum mors abstulit inenarrabili cum omnium christianorum mœrore, quos tamen consolari usque ad finem non destitit. Nam cum sancti Martiale revelante, mortem sibi imminentem resciret, sociis benè precatus, oculis ac manibus in cœlum intentis, ad beatas sedes evolavit.

Eximiam viri sanctitatem innumera ad ejus intercessionem patrata miracula comprobarunt; nam aridam hominis manum pristinæ sanctitati restituit; *energumenum* à crudeli hospite diù ac dirè vexatum è dæmone liberavit. Indè cultus non minus beati Alpiniani ad hæc usque tempora perseverat, sed validissimi apud Deum ipsius patrocinii recordatio.

Digitized by Google

C'est un émouvant spectacle que celui de tout un peuple manifestant ainsi sa foi, obéissant toujours à la même idée malgré les efforts d'une philosophie railleuse et sceptique. Il semble que les siècles auraient dû affaiblir cet élan, et voilà, au contraire, que chaque année lui donne une impulsion plus vive et plus marquée. C'est le caractère de grandes convictions populaires basées sur la foi. Le temps les consolide et les développe, au lieu de les ébranler et de les éteindre. L'enthousiasme n'a qu'un temps, la foi a pour domaine l'éternité.

La châsse qui, avant la Révolution, renfermait les reliques de saint Alpinien, était recouverte d'une lame d'argent dont on la dépouilla en 93 et sur laquelle étaient représentés les douze apôtres.

Les reliques furent conservées par M. Candelou, curé constitutionnel de Saint-Sauveur, qui les fit enterrer dans l'église, près du bénitier. Après la Révolution, les reliques furent déposées dans une nouvelle châsse de bois de noyer, sur laquelle, à la place des douze apôtres, on avait représenté un prêtre en surplis, tenant un bras de saint Alpinien, et un homme à genoux, de la bouche duquel sortait le démon peint en noir sous la figure d'un animal à quatre pattes, ayant une longue queue, deux ailes et paraissant rugir de fureur.

La ville de Limoges conserve la tête de saint Alpinien, et on lui attribue, comme à Castelsarrasin, la vertu de chasser le démon du corps de ceux qu'on croit en être possédés.

Maintenant les restes sacrés de saint Alpinien sont renfermés dans une très-belle châsse en bois doré qu'on doit à la pieuse munificence des fidèles. Ce petit monument rappelle, autant qu'il est possible, la forme et les décorations de la précieuse châsse profanée par les mains sacriléges des révolutionnaires.

Le sanctuaire et l'abside polygonale qui le termine sont ornés de stalles enlevées au chœur de l'abbaye de Belle-Perche. Les têtes humaines qui forment les museaux et les miséricordes accusent une époque assez rapprochée de nous. Le paganisme a déteint sur cette œuvre. Mais on ne peut s'empêcher de s'arrêter avec complaisance en face du délicieux panneau qui forme l'avant-stalle de droite en entrant. On y voit une femme jouant avec un licorne. Il y a de la finesse, de l'ampleur, de la grâce et du charme à profusion. C'est un vrai petit chef-d'œuvre que ce panneau

Digitized by Google

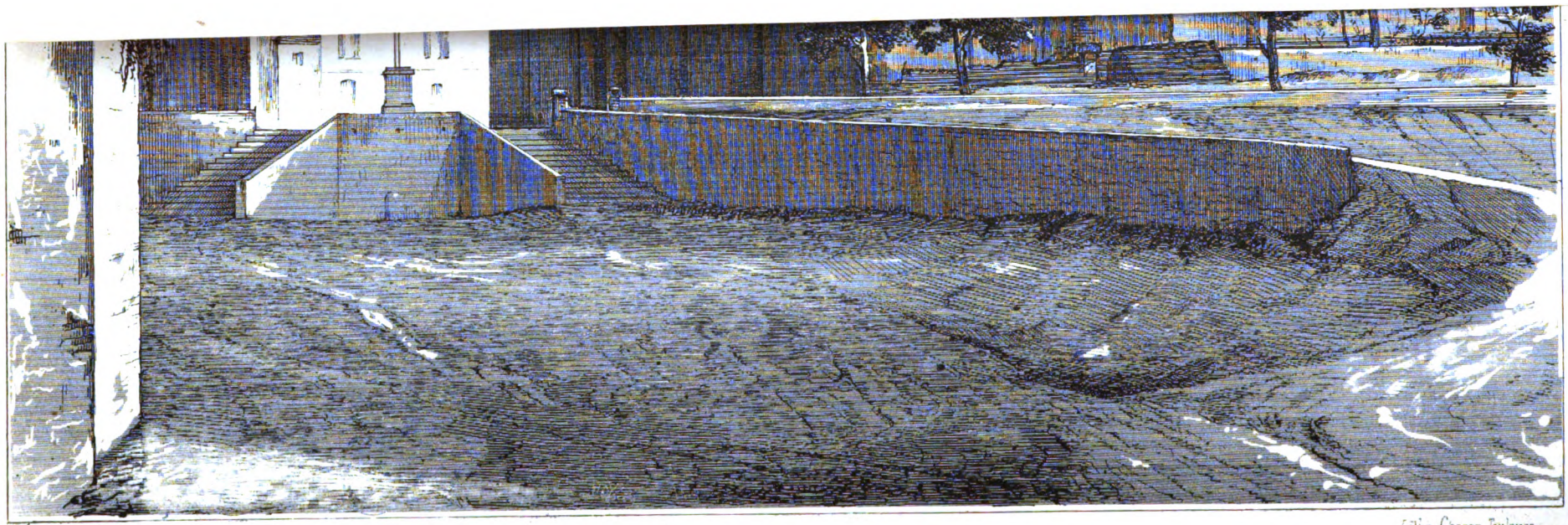

(B.

Pho. Cassan Toulouse.

ÉGLISE S^{t} SAUVEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

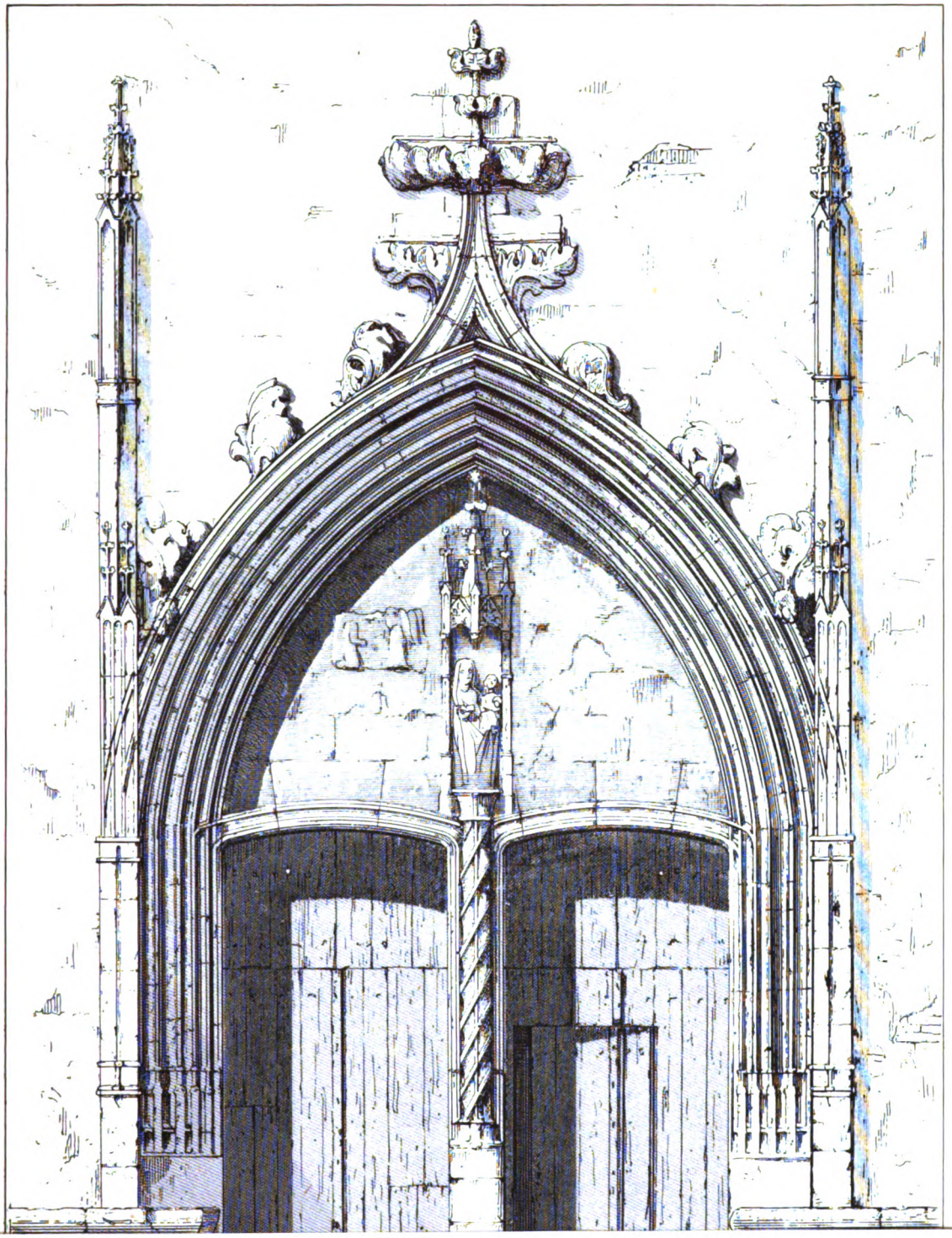

Digitized by Google

Digitized by Google

STATUE DE LA VIERGE
au Portail latéral.

Chapiteau de l'Angle
du Transept de Gauche (Côté de la Nef)

Chapiteau de l'Angle
du Transept de Droite (Côté de la Nef)

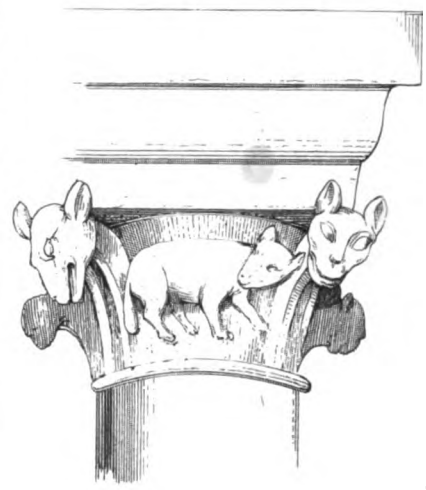

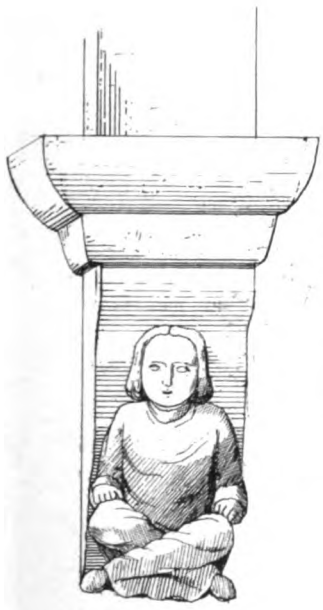

Corbeau d'une Nervure
de la Voute en Coupole.
du Clocher

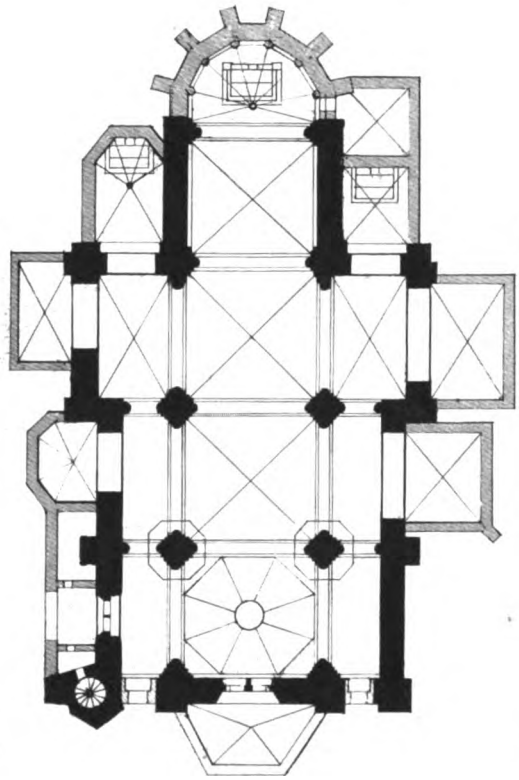

Echelle du Plan. 20 mètres

0.002 m par Mètre.

Corbeau d'une Nervure
de la Voute en Coupole.
du Clocher.

Lith Cassan Toulouse

ÉGLISE St SAUVEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

échappé, comme par miracle, au vandalisme, retrouvé par hasard dans un galetas par M. l'abbé Fourment, curé actuel de Saint-Sauveur, et si heureusement utilisé par ce digne ecclésiastique aussi distingué par ses vertus que par son goût éclairé pour les arts.

L'abbé M.-B. CARRIÈRE,

Secrétaire adjoint.

Digitized by Google

L'HOTEL DE MAC-CARTHY.

Mémoire lu à l'une des séances de la Société archéologique.

MESSIEURS,

Notre vie se passe, on l'a souvent répété, à former des projets, que la rapidité du temps, les exigences du monde et des circonstances imprévues nous permettent bien rarement d'exécuter. Je viens aujourd'hui vous entretenir d'un de ces projets que m'avaient inspiré, il y a déjà quelque temps, des études de prédilection et une affection, que je ne saurais dissimuler, pour notre antique cité toulousaine. C'est évidemment de l'examen approfondi de son histoire, de ses chroniques, de ses institutions, de ses monuments religieux, publics et privés, que jaillit avec le plus de clarté la révélation de ses instincts, de ses croyances et de ses mœurs publiques et privées. Sans doute d'autres cités pouvaient, dans les temps qui nous ont précédés, présenter de nombreuses analogies avec elle; mais dans nulle autre, si je ne m'abuse, on ne pouvait signaler des nuances aussi tranchées et des caractères aussi saillants d'originalité. Toutes les idées qui constituaient la personnalité des diverses provinces de l'ancienne France, sont bien loin de nous : elles se sont dissipées au souffle des idées nouvelles : si on le préfère, cet état de choses, trop vieux pour se soutenir, s'est écroulé devant les allures décisives et les arrêts irrévocables du progrès moderne. Cependant, après avoir amoncelé toutes ces ruines, l'esprit moderne se plaît à les explorer, à y rechercher le principe de vie qui les anima si longtemps, afin, peut-être, de le communiquer aux institutions récentes, tout au moins pour appeler sur les œuvres du jour le prestige et la poésie du passé. Je puis donc, moi aussi, avouer mes préféren-

Digitized by Google

ces et, sans me faire une trop grosse querelle, exprimer quelques regrets lorsque je vois tomber successivement les restes de ce passé, si remarquables de pensée, d'exécution et de sentiment artistique, pour faire place à ces constructions modernes, jetées presque toutes au même moule et si muettes à l'imagination.

Ces impressions ne cessent d'assiéger mon esprit lorsque je parcours, seul, avec mes souvenirs, les rues de notre cité; lorsque j'y recherche inutilement, à la place qu'elles occupaient, les œuvres de nos grands artistes, impitoyablement sacrifiées à nos aspirations impuissantes vers cette ligne droite si froide en elle-même, et qui, se déployant sans mesure, fatigue l'œil par sa monotonie. S'il est vrai que l'imagination l'emporte sur la réalité, j'accepte sans répugnance les idées de nos bons aïeux, qui se contentaient des lignes sinueuses de notre antique cité. Cette ligne irrégulière mais gracieuse, en se déroulant progressivement, faisait naître à chaque pas les sensations de l'imprévu et du contraste; et nos délicieuses maisons de la Renaissance paraissaient bien plus séduisantes encore lorsqu'elles s'offraient inopinément au regard, environnées de modestes constructions qui faisaient ressortir la richesse exquise de leurs décorations. Evidemment, l'esprit moderne, en n'admettant qu'une ligne inflexible et des constructions égales entre elles, en empêchant le pauvre d'appuyer sa modeste habitation sur le palais du riche, fait également la guerre et à la pensée et à la poésie qui vivent de contrastes et d'imprévu. *Lafontaine*, s'il pouvait revivre, ne trouverait plus aujourd'hui le sujet de son charmant apologue *du savetier et du financier*.

Il n'est pas jusqu'à nos églises auxquelles un parti pris n'enlève tous les jours une partie de leur symbolisme et de leur prestige. Je me garderai de combattre l'idée de l'isolement des monuments religieux : mais cet isolement si complet, si absolu, n'amène-t-il pas après lui quelques regrets ?

L'insigne basilique de Saint-Saturnin, l'orgueil de notre cité, se présente à nos yeux aujourd'hui telle qu'elle sortit, il y a huit siècles, des mains de ses habiles constructeurs. A la vérité, les misérables échoppes qui l'environnaient ont cessé d'affliger le regard ; mais tout ce que la suite du temps avait ajouté à la construction primitive : son antique abbaye pleine de souvenirs historiques ; son cloître si riche de tombeaux et d'in-

Digitized by Google

scriptions ; ses chapelles de *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle* et du *Salut*, qui se détachaient de ses murs ; ses trois cimetières ; ses larges murailles de pourtour hérissées de créneaux, de tourelles et de mâchicoulis : les portes de toutes ces enceintes sacrées ; cette ceinture enfin de constructions variées qui se pressaient autour de la basilique, et du milieu desquelles se détachaient les parties supérieures de l'édifice, n'existent plus aujourd'hui. Délivré de tout obstacle, l'œil se rend un compte plus exact des lignes architecturales ; on juge mieux leur ensemble, et l'œuvre du onzième siècle apparaît dans son imposante nudité. Mais ne sera-t-il pas permis à ceux qui se préoccupent de la religion des souvenirs, d'accorder quelques regrets à ces nombreux monuments qui faisaient revivre à nos yeux, par de saisissantes images, les croyances religieuses, les idées, et les événements importants de la cité qui, pendant dix siècles, avaient successivement marqué leur passage et déposé leurs emblèmes sur ces antiques murailles. L'isolement complet que l'on a voulu faire à tout prix est-il préférable à l'impression que l'on éprouvait à l'aspect de cet ensemble de monuments si caractéristiques et si pittoresques ? n'a-t-il pas altéré l'imposante majesté de la basilique de nos pères ? et ce complet dépouillement n'a-t-il pas été acheté par de bien regrettables sacrifices ?

Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet ; mais je ne veux pas me donner l'apparence d'un détracteur chagrin d'une époque dont aucun de nous ne peut entièrement répudier la solidarité. J'ai voulu seulement justifier quelques-unes de mes impressions intimes, et arriver ainsi à l'exposition des pensées qu'elles m'ont inspirées.

Les historiens de notre pays sont nombreux, il serait trop long de les compter ; mais nous ne voulons pas passer sous silence le nom du savant collègue M. *Alexandre du Mège*, que la mort vient de nous ravir, et qui mérite à tant de titres d'occuper à côté d'eux une place distinguée. Parmi les provinces de l'ancienne France, il en est peu qui possèdent un aussi grand nombre de richesses historiques. Nos annales offrent de larges ressources à ceux qui veulent étudier les grands événements qui agitèrent nos contrées et les institutions politiques qui en réglaient le gouvernement. Sous ce rapport tout est fait, et pour ma part du moins je n'ai pas la prétention de creuser plus profondément que ne l'ont fait les Bénédictins dans leur admirable ouvrage de l'*Histoire du Languedoc*.

Digitized by Google

Mais l'importance elle-même de ces travaux a forcé les auteurs à supprimer, ou bien à donner une trop petite place aux détails et aux particularités de notre histoire, et la physionomie de la ville de Toulouse, si piquante, si animée, suivant les préoccupations qui l'ont agitée, s'est complétement effacée dans ces savantes compilations. Ne pourrait-on pas faire revivre cette physionomie par une étude approfondie de nos édifices publics et religieux, de nos cloîtres, de nos écoles, de nos rues, de nos places publiques : si l'on pénétrait dans nos hôtels somptueux, dans nos maisons particulières, n'y retrouverait-on pas la tradition de certains événements dont ils furent le théâtre, et la trace des familles qui les ont successivement habités. Il nous semble que ces curieuses investigations pourraient nous révéler les mœurs et les usages de nos pères, leurs préoccupations et leurs entraînements à telle ou telle époque de notre histoire ; nous faire connaître une série de personnages qui, sans être arrivés à la célébrité, ont été néanmoins assez importants pour échapper à l'oubli. Cette étude pourrait nous révéler le mobile de certains événements dont nous connaissons les résultats, sans pouvoir en apprécier les causes ; elle nous mettrait à même de suivre le progrès des sciences et des arts, de signaler et nos artistes et leurs œuvres ; enfin elle nous rapprocherait du goût dominant de notre époque, celui des *mémoires*, dont la curiosité publique ne se lasse jamais, et qui, il faut bien en convenir, jettent sur les travaux historiques de notre temps un intérêt dont ils étaient trop souvent dépourvus.

Telles sont les pensées qui séduisaient mon esprit. Pourrai-je vous les faire agréer? Je ne sais. Je vais toutefois le tenter en vous soumettant une des nombreuses esquisses que j'ai tracées sous l'impression des idées que je viens de vous exposer. Les charmantes maisons de la Renaissance aux gracieuses tourelles, aux délicieuses sculptures, que Toulouse possède encore, sollicitaient mes préférences ; cependant je me suis décidé à appeler votre attention sur l'hôtel de *Mac-Carthy*, d'une date plus récente sans doute, mais qui, par un privilége spécial, a été, pour ainsi dire, même avant sa construction actuelle, le sanctuaire des lettres et des arts, et dans lequel se sont succédé une série non interrompue de personnages distingués, dont les noms se rattachent à tous nos souvenirs et à toutes nos institutions toulousaines.

Digitized by Google

L'hôtel de *Mac-Carthy*, ni les rues qui l'environnent, ne portaient les noms qui les désignent aujourd'hui. La rue sur laquelle est située son entrée s'appelait à cette époque la *rue des Affachadous*, et elle se terminait par la rue des *Trois-Banquets*. C'était sur ce terrain que la corporation des bouchers avait établi ses *tueries*, et où elle exposait ses marchandises. Il y aurait à faire à cet égard une intéressante dissertation sur les causes du mouvement de la population toulousaine ; je ne veux pourtant pas l'entreprendre, elle m'éloignerait trop de mon sujet. Je me contente de dire que probablement l'établissement du Parlement sédentaire au château Narbonnais en 1444, fut une des causes qui déterminèrent ce changement. La majeure partie de ceux que leurs fonctions appelaient tous les jours au palais, cherchèrent sans doute à en rapprocher leur demeure, et peu à peu les échoppes infectes des bouchers cédèrent la place aux hôtels élégants que nous voyons aujourd'hui.

Les premiers qui entreprirent des constructions sur le terrain qui nous occupe furent un sieur maître *Charles Benoît*, seigneur de Cepet, et procureur du roi au sénéchal, et un sieur maître *Michaud de Gottes*, docteur ès droits ; mais celles de ce dernier devaient avoir peu d'importance, puisque, d'après le cadastre de 1550, elles n'avaient devant la rue des Affachadous que 5 cannes 3 pans, et devant la rue de Péboyé que 5 cannes 2 pans (1).

Après sa mort, sa maison fut vendue à M. *de Saint-Félix*, baron d'Aussargues et autres lieux, qui joua un rôle considérable dans les troubles qui agitèrent la province sous le règne de Henri III, et qui, malgré les injonctions formelles de ce monarque d'avoir à lui remettre les provisions de sa charge de procureur général, continua à les exercer toute sa vie, et par un singulier contraste se montra toujours le plus ferme défenseur du trône qu'il bravait. Possesseur d'une fortune considérable, il voulut mettre sa

(1) *Extrait du cadastre de* 1550. — La maison de maître *Michaud Gottes*, docteur ez-droit, a été cannée et pagelée en presence de damoiselle *Marie Allemande* sa femme, et avons trouvé qu'elle se confronte devers midi avec la rue de Péboyé, devers occident et septention, avec la maison de maître Charles Benoit, seigneur de Cepet et procureur du roi au Sénéchal, et devers orient avec la rue des Affaschadous, et a la largeur devers ladite rue de cinq cannes six pans, et devant la rue de Pierre Boyer cinq cannes deux pans, en tout vingt-six cannes deux pans.

Digitized by Google

demeure en rapport avec la position importante qu'il occupait dans la ville, et il lui donna de grands développements par des acquisitions successives, le long de la petite rue qui conduit de la rue Mage à la place des Carmes, qui prit depuis cette époque le nom de rue d'*Aussargues*, à la place de celui de rue de *Péboyé*, qu'elle avait porté jusques alors.

Messire *Jean-Octave de Garaud*, seigneur de Montesquieu et Vieillevigne en Lauragais, baron de Donneville, président à mortier au Parlement, devint propriétaire de cet hôtel dans les premières années du dix-septième siècle. Bientôt après il fit de nombreuses acquisitions, entre autres celle de la maison de maître *Charles Benoît*, seigneur de Cépet, dont nous avons déjà parlé, et forma ainsi le vaste tènement qui s'étend de la rue Mage au coin de *Brocanari*, impasse aujourd'hui fermée, mais qui existe encore, et qui longeant l'extrémité du jardin de l'hôtel de Mac-Carthy, va de la rue d'Aussargues à la rue *du Canard*, qui portait à cette époque le nom de la rue *des Jouglars*. Suivant les énonciations du cadastre de 1690, cet emplacement ne contient pas moins de 1068 cannes 6 pans, et, chose digne de remarque, ses impositions foncières ne s'élevaient alors qu'à la somme de 12 livres 2 sols 6 oboles.

Ce fut M. de Garaud qui, le premier, donna à son hôtel la destination spéciale qu'il devait conserver jusqu'à nos jours, par la manière aussi noble qu'inusitée dont il y faisait les honneurs de sa grande fortune, et par la protection éclairée qu'il accordait aux lettrés de son temps. Sa famille, l'une des plus anciennes du pays, s'était distinguée par ses services dans la magistrature, dans les armées, et par des fondations d'utilité publique. Depuis l'année 1366, dix-huit de ses membres avaient exercé les fonctions capitulaires. Lui-même, revêtu de la charge de président à mortier au Parlement, il partageait son temps entre les études du droit et la culture des lettres. Pendant sa longue carrière, il s'était appliqué à réunir une énorme quantité de livres, chose bien autrement difficile à cette époque qu'elle ne l'est de nos jours. Ses salons étaient toujours ouverts aux amis des lettres et des arts qui venaient s'y livrer à leurs études, et auxquels il se plaisait à confier tous les documents nécessaires à leurs travaux. Portant ses vues au delà du terme de sa vie, il voulut que cette riche collection continuât à leur être utile après sa mort. Par son testament à la

Digitized by Google

date du 10 juin 1684, il la légua aux *pères Cordeliers de la grande observance*, connus depuis leur réforme sous le nom de *Frères mineurs conventuels*, à condition qu'elle serait ouverte aux jeunes étudiants sur une simple attestation de leurs professeurs. De plus, il la dota de revenus annuels, pour fournir à son entretien et à son augmentation. Ainsi, c'est à ce savant magistrat que la ville de Toulouse est redevable du premier établissement d'une bibliothèque publique, et ce fut grâce à ses généreuses prévisions que cette bibliothèque put se maintenir et s'accroître jusques à la révolution de 1789.

Son fils, *Jacques-Denys-Hector*, *comte de Garaud*, se fit également remarquer par son goût pour les lettres, et fut reçu mainteneur de l'Académie des jeux Floraux en 1739. M. *de Latreyne*, chargé de prononcer son éloge, dit que le sentiment, la finesse et la gaieté caractérisaient les poésies légères qu'il lisait dans les assemblées, et que ses vers semblaient respirer l'âme sensible et tendre de son aïeule, la séduisante *présidente de Druilhet*, qui remporta autant de couronnes dans les jeux qu'elle y présenta d'ouvrages, et qui, cependant, chose assez étonnante, n'obtint pas de lettres de maîtrise. L'Académie, peut-être, lui fit-elle un grief de n'avoir pas résisté aux sollicitations de la duchesse du Maine, et d'avoir préféré les faveurs de la cour brillante de Sceaux aux hommages et à l'admiration dont la ville de Toulouse l'environnait.

Jusques à présent, Messieurs, je ne vous ai parlé que des constructions primitives élevées successivement par M. le procureur général d'Aussargues et par la famille de Garaud ; la nature et le mérite de ces constructions nous sont inconnus, mais probablement elles étaient incohérentes et dépourvues d'ensemble. La seule chose que nous sachions, c'est qu'elles étaient considérables et qu'elles couvraient un vaste emplacement. J'ai à vous entretenir de la construction et des péripéties du bel hôtel connu, depuis longues années, sous le nom d'*hôtel de Mac-Carthy*. Leur histoire est une véritable chronique qui mérite une place à part dans nos souvenirs toulousains, sous le double rapport des personnages distingués qu'elle nous rappelle, et des questions qu'elle soulève sur la manière dont les arts étaient pratiqués dans notre ville au dix-huitième siècle. D'après un pareil échantillon, il est évident que nous n'avons pas à rougir de notre

Digitized by Google

passé, et lorsqu'on jette les yeux sur nos constructions modernes, aux lignes si effacées et taillées toujours sur le même patron, l'homme de goût accepte bien difficilement le mot de *décadence* qu'on a l'habitude d'appliquer de nos jours à une époque où l'on vit s'élever ces nombreux hôtels, dont la variété, l'élégance et la richesse sont un des plus beaux ornements de notre ville.

La construction de l'hôtel de Mac-Carthy, ce monument si remarquable d'architecture privée, est l'œuvre de M. *le comte d'Espie*, dont la famille, avantageusement connue dans notre ville, est encore représentée parmi nous par M. d'Espie, cousin germain de M. le vicomte *Samuel de Panat*, cet homme si remarquable par toutes les distinctions de l'esprit, et dont la perte récente a laissé de si profonds regrets et un vide si difficile à remplir dans les différentes sociétés savantes dont il était l'âme et l'ornement.

M. d'Espie, grand-père de notre concitoyen M. d'Espie, fut amené par des circonstances particulières à Lisbonne, dans les premières années du dix-huitième siècle. Homme d'intelligence et de mérite, il y contracta une alliance considérable et se mit à la tête d'entreprises de commerce, dont le succès lui procura bientôt une immense fortune. Il eut quatre fils de son mariage. Après sa mort, l'aîné de ces enfants, Auguste d'Espie, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, abandonna momentanément l'administration des biens de Portugal à ses deux frères puînés, et revint à Toulouse pour y former, dans le berceau de sa famille, un établissement analogue à la nouvelle position que la fortune lui avait faite. Il y acheta, du comte de Fontenille, la belle terre de *Lasserre*; il fit aussi, pendant son séjour, l'acquisition du vieil hôtel de Garaud. Rappelé bientôt à Lisbonne par ses affaires, il laissa ces deux propriétés à son frère, connu sous le nom de *comte d'Espie*, dans le goût duquel il avait la plus grande confiance, et lui recommanda en partant de substituer à ces constructions irrégulières un hôtel somptueux pour lequel il lui ferait passer de Lisbonne tous les fonds nécessaires.

Le comte d'Espie contracta bientôt après mariage avec M^lle^ *de Catelan-Lamasquère*, alliance considérable qui agrandissait sa position dans la ville de Toulouse. M^lle^ de Catelan était issue d'une famille établie depuis

Digitized by Google

longtemps dans notre ville de la manière la plus honorable, qui comptait plusieurs magistrats distingués dans le Parlement, plusieurs évêques et plusieurs chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Ce fut après son mariage que le comte d'Espie entreprit la construction du bel hôtel que nous voyons aujourd'hui. Il était extrêmement versé dans les arts, et particulièrement dans celui de l'architecture ; cependant il ne voulut pas s'en remettre à ses seules lumières. Il entreprit des voyages, fit faire un grand nombre de plans, soit à Paris, soit dans d'autres villes, et finit par donner la préférence à celui de M. *Labbat de Savignac*, artiste plein de goût et de mérite, associé libre de l'Académie royale de peinture et d'architecture, et jouissant alors à Toulouse d'une grande réputation. Il hésita longtemps, assure-t-on, entre ce projet et un autre plan d'édifice à double corps, dont ses nombreux amis trouvaient les proportions plus belles et l'aspect plus grandiose : mais leurs regrets ne purent obtenir de lui le sacrifice de ses préférences. Il persista à penser que le plan actuellement exécuté était le plus commode, le moins coûteux, qu'il présentait autant de ressources, et surtout qu'il avait le mérite de conserver la plus grande beauté de l'hôtel, le magnifique salon, éclairé par six croisées en regard, s'ouvrant sur la cour et le jardin.

Si M. d'Espie se servit du plan de Savignac, ce fut lui qui en dirigea l'exécution avec une intelligence toute particulière. Il y fit de nombreuses modifications : ce fut lui, par exemple, qui substitua aux planchers, tels qu'on les exécutait ordinairement, de simples voûtes, formées avec des briques posées à plat et cimentées avec du plâtre (1),

(1) *Extrait des manuscrits de M. d'Espie.* — J'ai été le premier à Toulouse qui ai hasardé de substituer aux plafonds ordinaires des appartements des voûtes de tuile cimentée avec du plâtre, si remarquable par leur solidité et le bel effet qu'elles produisent. Il serait à souhaiter que cette manière de séparer les étages pût s'introduire dans le royaume ; de combien d'accidents causés par le feu ne se mettrait-on pas à l'abri ! Outre cet immense avantage, ces voûtes rendent les appartements chauds en hiver, frais en été ; les souris et les rats ne sauraient y nicher nulle part ; de plus on a beau marcher et faire du bruit sur ces voûtes, on ne saurait rien entendre dans l'étage inférieur, ce que l'on ne peut obtenir même avec des doubles plafonds. Ces voûtes sont fort surbaissées et forment un plafond très-agréable, pourvu qu'on en efface les angles ; on les nomme *voûtes plates*, parce que dans le fait on leur donne très-peu de convexité. On les appelle aussi *voûtes en plâtre*, parce que l'on se sert de plâtre pour joindre les briques, au lieu de mortier ou de ciment. Les

Digitized by Google

qu'il avait eu occasion de remarquer dans ses voyages. Avant d'employer ce procédé inconnu dans notre ville, il fit un voyage à Perpignan, où quelques personnes avaient fait usage de ces voûtes, pour en vérifier la solidité, et il choisit, parmi les ouvriers de cette ville, ceux qui avaient été employés par M. *le maréchal de Belle-Isle* pour sa belle résidence de ***Bissy***.

Cette nouveauté, si contraire aux pratiques usuelles, excita la curio-

briques dont il faut se servir n'ont guères plus d'un pouce d'épaisseur sur dix de longueur et cinq de largeur ; il ne faut pas employer la grande brique dont on se sert à Toulouse. Il faut bien observer de n'employer que de la brique bien cuite et du plâtre non éventé.

On peut donner à ces voûtes les mêmes formes qu'aux autres. Elles peuvent être à plein ceintre, à ceintre surbaissé ou surhaussé, élliptiques, sphéroïdes, annulaires, en trompe, en arêtes, en voûtes de cloître, mais la meilleure forme pour les appartements est l'élliptique ou en anse à panier, formant une impériale. On fait ces voûtes simples ou doubles ; simples quand on ne doit pas habiter le dessus, ou qu'elles ne doivent rien porter ; mais il est plus solide de les faire doubles, en mettant deux tuiles de plat, en ayant soin que les joints de la seconde brique ne rencontrent pas ceux de la première; ainsi la plus forte épaisseur de ces voûtes ne dépasse jamais 4 pouces ; elles ne sauraient, par conséquent, fatiguer les murs, leur poussée n'étant pas très-considérable. Cela est si vrai que je les ai fait quelquefois porter sur des cloisons. Pour que ces voûtes soient solides et ne fassent pas de butée contre les murs, on laisse en les construisant une retraite de trois ou quatre pouces qui règne tout autour de la pièce là où l'on veut que la voûte prenne naissance, en sorte que la première brique de la voûte est posée de champ ou presque à plomb sur cette retraite et ne donne par conséquent aucune poussée au mur ; on garnit le petit espace qui reste entre le mur et la courbure de la voûte avec du plâtre et des petits morceaux de brique, appelés *riplous*, jusques à la hauteur de dix ou douze pouces ; alors on saisit les reins de la voûte par de petits contre-forts posés à quatre ou cinq pieds de distance les uns des autres. On fait ce contre-fort de barreau de deux pouces d'épaisseur mis à plat ou de deux grosses briques mises de champ comme une cloison. Ces contre-forts qui servent à brider la voûte doivent aller se perdre insensiblement jusques au tiers pour le moins de chaque côté, et on les tient si l'on veut de quelques pouces plus bas que le niveau du ceintre convexe de la voûte. L'espace qui reste d'un contre-fort à l'autre est maçonné encore en plâtre et brique jusques à la hauteur de dix ou douze pouces, puis on achève de remplir le reste de terre bien sèche, ou mieux des plus menus décombres et l'on carrelle par-dessus, ou l'on parquette si l'on veut.

Le dedans de ces voûtes s'enduit en plâtre, ayant soin d'en bien effacer les angles. On doit y faire régner une corniche architravée, de façon qu'elle prenne un peu au-dessus de la première ou seconde file de briques, ce qui fait paraître la voûte presque plate, et fait croire que c'est un plafond dans sa plus belle forme. On peut décorer ces voûtes aussi richement qu'on le veut.

Lorsque l'expérience aura démontré la solidité de ces voûtes, je suis convaincu qu'on

Digitized by Google

sité publique : chacun voulut voir ces planchers merveilleux, se soutenant d'eux-mêmes sans le secours d'aucune boiserie ; les plus hardis osaient à peine s'y aventurer, et l'opinion publique décida qu'une courte expérience suffirait pour faire comprendre les dangers d'une aussi téméraire invention. L'expérience ne semble avoir converti personne, et cependant les planchers de l'hôtel de Mac-Carthy sont là depuis plus de cent ans sans la moindre détérioration, sans la moindre fissure, après la plus dangereuse des épreuves, ayant supporté pendant de si longues années le poids immense de la bibliothèque, placée précisément au-dessus du grand salon.

M. d'Espie ne se laissa pas ébranler par la réprobation générale, et sa confiance dans la solidité de ces voûtes lui inspira la pensée des *combles briquetés*, dont il n'avait vu nulle part les modèles, et dont il est le véritable inventeur (1). Il conçut et exécuta le projet de les substituer aux

bannira les planchers ordinaires, ces voûtes étant de moitié moins chères et présentant de si grandes supériorités.

(1) *Extrait des manuscrits de M. d'Espie, page 270 in fine.* — J'ai imaginé une manière de couvrir les maisons qui n'est pas moins solide que celles qui étaient utilisées jusques à présent, manière que j'ai qualifiée de *comble briqueté*, parce qu'il n'entre dans ces combles que du plâtre et de la brique. Je suis persuadé que lorsqu'on en connaîtra tous les avantages, l'on se détachera facilement des toits de charpente, sujets à mille inconvénients, au feu, à des réparations continuelles et à des nids de rats qui se perpétuent toujours par les maisons voisines ; voilà trois défauts essentiels que l'on ne trouvera pas dans mes combles briquetés : les bois étant devenus extrêmement rares en France par la grande consommation qu'il s'en fait pour les bâtiments, cela est cause qu'il ne s'en trouve plus dans les forêts pour les vaisseaux du roi, au lieu que les forêts se peupleraient, et Sa Majesté n'aurait pas besoin de recourir à l'étranger pour sa marine, si l'on se servait de mes combles. Voici la façon de les construire.

Lorsque la voûte à impériale a été construite (ainsi que nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent), au dernier étage du bâtiment, on a élevé sur cette voûte des contre-forts à un pied près les uns des autres, auxquels on a donné de part et d'autre la pente que le toit doit avoir; ces contre-forts ne sont proprement que des cloisons de deux tuiles d'épaisseur ; afin d'éviter les frais que la continuation de ces cloisons aurait occasionnés, et pouvoir pratiquer un passage pour aller sur la voûte toutes les fois qu'on jugera à propos, j'ai formé sur le milieu de la voûte, entre toutes les cloisons, un petit corridor de quatre à cinq pieds de large sur quatre pieds et demi ou environ de haut. Au bord de ces cloisons, sur le premier carrellement que l'on a fait, s'élève entre toutes les cloisons une petite voûte qui couvre le corridor et qui, par sa courbure, gagne l'angle que doit former le toit à deux égouts ; puis on a fait sur les cloisons un second carrellement avec de la grosse tuile ordinaire (qui a deux pouces d'épaisseur, dix de largeur et quinze de longueur). L'on a

Digitized by Google

charpentes lourdes et grossières ordinairement employées à supporter les toitures. Il couvrit tous les étages supérieurs de l'hôtel des voûtes légères dont il avait fait usage pour les planchers inférieurs, sur lesquelles il fit construire une multitude de petites cloisons supportant un double carrelage, au-dessus duquel il fit poser des briques creuses destinées à recevoir et à conduire les eaux pluviales. On conçoit combien cet ingénieux procédé réunit de conditions de solidité et d'avantages de toute nature. Il fit connaître ce mode nouveau dans un ouvrage intitulé *Traité des combles briquetés*, qui fut accueilli avec la plus grande faveur. Le journaliste *Linguet* en parla avec de grands éloges dans la *France littéraire*, et bientôt après il fut traduit en anglais et en allemand.

M. d'Espie apporta la même recherche dans le plan du jardin, qu'il traça dans le goût de *Le Nôtre*. Cette agréable disposition, qui n'existe plus aujourd'hui, mais dont j'ai conservé le dessin, faisait valoir la riche construction de l'hôtel et l'harmonisait singulièrement à son style. Pour le

continué ce même carrellement sur la petite voûte du corridor, de façon qu'elle se trouve unie avec le dessus des cloisons et forme parfaitement bien le toit à deux eaux. Ensuite sur ce carrellement on a maçonné la tuile-canal que l'on connaît en France sous le nom de tuile creuse ou flamande.

L'on entre dans le corridor par une de ses extrémités et il est éclairé par l'autre; l'on pourrait lui donner du jour par les côtés, s'il était nécessaire, en pratiquant de petites lucarnes ou œils-de-bœuf.

Il y aurait encore une façon de pratiquer ce comble à moins de frais, en retranchant toutes les cloisons, mais j'ai voulu par leur moyen pratiquer ce petit corridor, afin que l'on pût quelquefois aller sur la voûte et sous le toit examiner si rien ne se démentait et s'il ne se formait aucune gouttière.

Les voûtes de plâtre et mon comble briqueté firent tant de bruit à Toulouse, que cela aurait excité la curiosité d'une infinité de personnes qui n'y marchaient d'abord qu'en tremblant, mais qui aujourd'hui suivent toutes mon exemple dans les bâtiments qu'elles font construire. Voilà le sort de toutes les nouveautés : elles sont toujours suivies et pratiquées par ceux mêmes qui les ont le plus critiquées.

Ces voûtes conviendront parfaitement bien dans des places de guerre, pour mettre les magasins du roi à l'abri de l'incendie, soit au temps de paix, soit à la veille d'une guerre où l'on est obligé de former des magasins considérables de bois, de paille, foin et avoine, et de tant d'autres munitions de guerre et de bouche nécessaires pour une armée ou un siége. Je suis convaincu qu'on pourrait mettre, en quelque façon, ces voûtes à l'épreuve de la bombe, de même que les voûtes ordinaires, puisque par leur construction elles sont très-solides et en état de supporter tel poids que ce soit dont on voudrait les charger.

Digitized by Google

planter, il fit venir de Hollande des tilleuls, ce qui devint un événement pour Toulouse, où cette espèce d'arbre n'était pas connue, dit-on, à cette époque. Particularité assez extraordinaire et que je ne puis garantir. Plus tard, lorsque le goût des jardins anglais s'introduisit en France, M. le comte de Mac-Carthy s'empressa de sacrifier au goût de son pays : il respecta les tilleuls, mais remplaça les habiles compartiments de Le Nôtre par les pelouses et les massifs que l'on y voit aujourd'hui, le tout au grand regret de ses amis de Toulouse, qui furent longtemps à le lui pardonner.

Tandis que le comte d'Espie poursuivait avec ardeur son entreprise, un événement qui fixa l'attention de l'Europe, le fameux tremblement de terre de Lisbonne, arrivé en 1754, vint apporter un obstacle insurmontable à l'exécution de ses projets. La majeure partie de la fortune de sa famille, établie en Portugal, se trouva compromise par ce coup imprévu. Son frère aîné lui écrivit de suspendre tous ses travaux ; son frère Louis, alors avec lui, s'empressa de le quitter pour aller à Lisbonne aider ses frères à recueillir les débris de leur ancienne opulence.

Retenu à Toulouse pour régler les affaires de France, le comte d'Espie se vit contraint, par ce revers de fortune, de renoncer à l'achèvement de cet hôtel, objet de tant de soins et de sollicitudes. Les constructions extérieures étaient achevées, mais les décorations intérieures n'existaient pas encore. Dans cette situation, il se trouva trop heureux de vendre son hôtel inachevé à M. le marquis de Chalvet, au prix de 46,000 livres. M. le comte d'Espie vécut encore de longues années, après le désastre de sa famille, et il mourut le 19 mars 1792 à l'Isle-Jourdain, chez son beau-frère, M. le marquis de Panat.

Les auteurs de notre biographie toulousaine n'ont pas été toujours avares d'éloges ; il est étonnant qu'ils aient passé sous silence celui de nos concitoyens auquel nous devons un des monuments les plus remarquables de notre cité, et que des titres nombreux semblaient d'ailleurs devoir recommander à leur souvenir. M. le comte d'Espie était un homme de très-bonnes manières ; il résidait le plus souvent à la cour, à Versailles, à Paris, où il avait de grands rapports, et surtout à Carlsruhe, dont le souverain lui avait conféré le grade de colonel et l'avait décoré de l'ordre de la *Fidélité*. Il a laissé en outre de nombreux ouvrages, qui prouvent son intelligence

Digitized by Google

remarquable dans les arts et la variété de ses connaissances : 1° le *Traité de l'architecture civile et militaire*, 2° ses *Observations sur l'école royale militaire*, 3° des *Mémoires sur la guerre d'Italie de 1733 à 1738*. Cet ouvrage produisit de l'effet en son temps ; le *Journal encyclopédique* lui consacra plusieurs articles, dans lesquels il reprochait seulement à l'auteur de s'être trop appesanti sur le siége de Crémone par le prince Eugène ; 4° enfin, son *Traité sur les combles briquetés*.

Grâce aux alliances qu'il contracta, le comte d'Espie ne nous est pas étranger. J'ai déjà dit qu'il avait épousé en premières noces Mlle de Catelan-Lamasquère, nièce de M. le chevalier de Catelan, secrétaire perpétuel de l'Académie en 1711. Elle était aussi nièce de cette Mlle *de Catelan* dont le portrait figure au Capitole, qui remporta quatre fois le prix des jeux et reçut de l'Académie les lettres de maîtrise, faveur qu'aucune dame n'avait obtenue avant elle.

Permettez-moi, Messieurs, de vous parler à ce sujet d'une pièce véritablement archéologique, car elle n'a pas moins de cent cinquante ans d'existence, pièce assurément inédite, que le hasard me fit découvrir, il y a quelques années, en parcourant mes papiers de famille. A l'époque des grands succès de Mlle de Catelan, deux mainteneurs de ma famille occupaient deux des fauteuils académiques, M. *d'Aldéguier*, chevalier d'honneur, et M. *Géraud d'Aldéguier*. Liés avec Mlle de Catelan par des rapports de parenté, c'étaient eux qui se chargeaient ordinairement de donner lecture de ses pièces couronnées dans les séances solennelles. Après une des séances où les productions de Mlle de Catelan avaient été reçues avec le plus de faveur, elle s'empressa d'adresser ses remercîments à son lecteur, M. d'Aldéguier, sur une simple carte à jouer, dont la fraîcheur n'est pas irréprochable. Voici ces vers :

Dans un pareil jour autrefois,
Tu m'en rappelles la mémoire,
Ton frère me prêta sa voix,
Et je lui dus toute ma gloire ;
D'Aldéguier tu fais comme lui,
Tu m'en as comblée aujourd'hui.

Par Mlle DE CATELAN, la muse, pour M. d'Aldéguier.

Je conserve avec soin cette carte plus que séculaire ; je m'abstiens de

Digitized by Google

discuter son mérite littéraire; elle est du moins une preuve de la bonhomie de cette époque, où une femme aussi spirituelle qu'élégante ne mettait pas plus de coquetterie dans ses envois poétiques.

Je m'empresse de revenir à mon sujet. M. *le marquis François-Auguste de Chalvet*, qui avait succédé à M. d'Espie dans la possession du bel hôtel de la rue Mage, fut soumis aux mêmes vicissitudes, et, comme lui, il ne fut pas assez heureux pour jouir longtemps du fruit de ses travaux. Il occupait la charge de sénéchal de la ville de Toulouse, et avait épousé M^lle^ *de Paraza*, renommée par sa beauté, dont il était éperdument amoureux. Sa passion conjugale était souvent le sujet des conversations de nos grand'mères. Sa mère était une demoiselle de Bernuy, petite-fille du fameux financier *Bernuy*, qui s'était porté garant de la rançon de François I^er^, et qui avait fait bâtir le magnifique hôtel de la rue des Balances, occupé aujourd'hui par le collége, dans lequel il eut l'honneur de recevoir le roi à dîner lorsqu'il vint visiter notre ville, en 1532.

M. le marquis de Chalvet avait un goût prononcé pour les arts, et comme si la seule qualité de propriétaire de cet hôtel suffisait pour inspirer les mêmes goûts et les mêmes instincts, il avait formé une riche galerie de tableaux et une nombreuse et belle bibliothèque. Ces deux collections intéressantes existent encore au château de Merville, et malgré le progrès moderne, elles témoignent du goût et de l'intelligence de celui qui les avait composées. Ainsi que M. d'Espie, M. de Chalvet était habile en architecture; on peut même dire, selon l'expression vulgaire, qu'il avait la *passion de la truelle*. Indépendamment d'une fortune personnelle considérable, le marquis de Chalvet avait deux oncles, dont l'un était grand prieur de l'ordre de Malte, dignité à laquelle était attaché un revenu de 100,000 livres, et l'autre avait la commanderie de Raissac de 40,000 livres. Ces deux oncles opulents ne firent aucune difficulté d'adopter les plans de leur neveu, et de s'engager à subvenir à toutes les dépenses qu'entraînerait leur exécution. Aussi puissamment appuyé, M. de Chalvet n'hésita pas à s'engager dans les réparations de l'hôtel de la rue Mage, ainsi qu'il l'était déjà dans la construction du magnifique château de *Merville*, près Grenade, appartenant aujourd'hui à M. *le comte Henri de Villèle*, qui avait épousé l'héritière de la branche aînée de la maison de Chalvet.

Digitized by Google

Ce fut M. le marquis de Chalvet qui exécuta les belles ornementations de l'hôtel dont l'élégance et la perfection s'harmonisent si bien avec les proportions gracieuses et grandioses de l'édifice. Tout marchait au mieux ; mais les fondations du château de Merville étaient à peine à quelques pieds du sol et les décorations de l'hôtel n'étaient pas encore achevées, lorsque la mort vint frapper inopinément M. le grand prieur et M. le commandeur de Chalvet. Ebranlé un moment par ce coup imprévu, M. de Chalvet hésita ; mais jetant un regard de complaisance sur ses plans : *C'est trop beau*, dit-il, *pour être abandonné ;* et résolûment il acheva l'un et l'autre.

Cependant cet entraînement irréfléchi dérangea sa fortune d'une manière sensible. Après sa mort, arrivée en 1772, les partages devinrent difficiles ; et malgré les avantages autorisés par les lois du temps en faveur des aînés, M. le marquis *André-Antoine de Chalvet, son fils*, fut obligé de se soumettre aux exigences de ses frères cadets : il se vit forcé par eux de se défaire de la charge héréditaire de sénéchal, dont ils prétendaient retirer la somme de 80,000 livres, et qu'on fut contraint de céder au prix de 40,000 à M. *le marquis de Portes*, dans la maison duquel elle est demeurée jusqu'à la révolution de 89. Il était également difficile de conserver la propriété de ce bel hôtel encore incomplet, et dont l'achèvement nécessitait des dépenses considérables.

Dans ces circonstances critiques arrivait à Toulouse, accompagné de sa nombreuse famille, M. *le comte de Mac-Carthy Réagh*, le père de notre honorable concitoyen, M. le vicomte Justin de Mac-Carthy. Issu d'une des familles les plus illustres de l'Irlande, qui avait régné en souveraine sur plusieurs comtés du pays, dévoué à la maison de Stuart et à la religion de ses pères, M. le comte de Mac-Carthy avait abandonné son pays pour se soustraire aux lois intolérantes du protestantisme anglican et pour demander à la France la liberté de conscience que l'Angleterre lui refusait. Attiré par la douceur de notre climat, il résolut de fixer sa résidence dans notre ville, qu'il avait visitée dans sa jeunesse et dont il avait conservé les plus agréables souvenirs. Il saisit avec empressement l'occasion de s'établir dans l'hôtel qui convenait le mieux à sa position et à sa fortune. Le contrat d'acquisition fut passé le 11 janvier 1773, au prix de 93,000 livres (1).

(1) *Extrait du cadastre de* 1690. Capitoulat de Saint-Barthélemy, 12me moulon. — Messire de

Digitized by Google

Ce prix de 93,000 livres, réputé énorme à cette époque, devint pour M. de Chalvet une indemnité inespérée de ses grandes dépenses; il lui donna la faculté de conserver sa belle terre de Merville et de faire honneur à toutes ses charges. Quelque temps après, en 1770, son mariage avec M^lle^ *de Montsarrat* lui rendit son ancienne opulence, et depuis cette époque la famille de Chalvet fixa sa résidence dans l'hôtel de Montsarrat, rue des Pénitents-Bleus, qui était l'ancienne maison de l'un de nos plus illustres concitoyens, M. le premier président *Duranty*, dont le nom rappelle de si douloureux mais de si glorieux souvenirs.

Quelques jours après le contrat du 11 janvier 1773, M. de Mac-Carthy trouvant l'emplacement de ses écuries trop restreint, fit l'acquisition d'une maison contiguë (1) ayant appartenu à M. de Vacquier, conseiller du roi, lieutenant et maire de Villemur. Ces nouvelles et vastes dépendances

Garaud de Montesquieu, baron de Prat et autres places, tient une maison qui était à feu M. d'Aussargues, procureur général, faisant coin et face à la rue des Affassadoux, à la rue du Péboyé, au four d'Aussargues, et autre coin de la rue de Péboyé à la ruelle de M. Brocanary, confrontant du levant tornant à la rue des Affassadoux, midi la rue Péboyé, couchant la ruelle de M. Brocanary, septentrion M. de Malepeyre, tornant M^me^ de Cambolas, et les héritiers de M Deloy, ayant sur la rue des Affasadoux vingt et une cannes quatre pans, sur la rue de Péboyé cinquante et une cannes six pans, et sur le coin de Brocanary vingt-sept cannes, en tout mille soixante-huit cannes six pans, estant savoir, huit cent vingt cannes du sixième degré, et deux cent quarante-huit cannes six pans du huitième, faisant douze livres six sols cinq oboles.

Plus bas et d'une écriture plus récente on lit :

M. Justin de Mac-Carthy tient le contenu au présent, qu'il a acquis à M. de Chalvet, par acte du 11 janvier 1773, retenu par M^e^ Pugens, notaire, chargé le 28 décembre même année.

(1) *Extrait du cadastre de* 1690. — Les héritiers de M. Deloy, avocat, ancien capitoul, tient une maison faïsant face à la rue de la place Mage ou Affassadoux, confrontant du levant ladite rue, du midi M. de Montesquieu, couchant et septentrion M^me^ de Cambolas, ayant sur la rue 5 cannes deux pans, et en tout vingt cannes, étant de sixième degré, faisant cinq sols.

Le S^r^ Izac Pech, perruchier, recut l'article ci-dessus par contrat d'achat fait de M. de Vacquier, conseiller du roi et lieutenant maire de Villemur, en date du 7 octobre 1747, retenu par maître Moncassin, notaire syndic, chargé le 9 novembre 1748.

Au dessous et d'une écriture plus récente on lit :

M. Justin de Mac-Carthy tient le contenu au présent article qu'il a acquis par acte du 20 janvier 1773, retenu par maître Pugens, notaire, et chargé le 28 décembre avec l'acquisition faite par M. de Chalvet.

Digitized by Google

complétèrent l'ensemble de l'édifice ; mais il est facile de s'apercevoir que leur construction est d'un style différent et bien inférieur à celui de l'hôtel.

Depuis cette époque, la famille de Mac-Carthy prit dans notre ville cette position d'estime et de haute considération qu'elle y a toujours occupée. Elle devint toute toulousaine, et Mme la comtesse de Mac-Carthy ne revenait dans son pays que dans des circonstances exceptionnelles, pour obéir aux lois anglaises et pour ménager aux enfants qu'elle portait la qualité de citoyens anglais, avantage dont ils auraient été privés s'ils fussent nés dans notre pays.

M. de Mac-Carthy avait eu de tout temps un goût prononcé pour les livres. Depuis son établissement à Toulouse, il s'occupa sans relâche à composer cette magnifique bibliothèque, qui finit par arriver à une célébrité européenne, et que M *de Bure*, le plus habile bibliographe de nos jours, n'hésitait pas à appeler *une bibliothèque digne d'un souverain*. Elle était plus remarquable encore par le choix, la somptuosité, et surtout la rareté des ouvrages, que par leur nombre, quelque considérable qu'il fût d'ailleurs. On y trouvait nombre de ces livres hors de prix, objet de toutes les convoitises, et dont plusieurs manquaient aux cabinets royaux des plus grands Etats de l'Europe. On a souvent répété que, pendant le premier empire, *le maréchal Berthier* en avait offert la somme énorme de 800,000 francs. Mais cette offre magnifique ne put déterminer M. de Mac-Carthy à se dessaisir d'une collection fruit de si longues et de si heureuses recherches.

Les distributions et les décorations intérieures de cet hôtel, très-avancées par M. de Chalvet, furent terminées par M. de Mac-Carthy, dans le même goût et dans le même ordre d'idées. Elles diffèrent d'une manière si tranchée de toutes celles de nos habitations modernes les plus recherchées, qu'elles sont bien dignes de fixer un moment votre attention. Ce sont de vastes pièces sans coupure, sans retrécissement, belles seulement par leurs proportions et par l'élévation exceptionnelle de leurs plafonds : la nudité de ces hautes murailles n'est déguisée que par des panneaux fortement accusés, qui excluent le papier et ne se prêtent qu'aux tentures, à la peinture et à la dorure. Partout de beaux parquets à caissons, de riches lambris, des portes et des fenêtres d'une épaisseur et d'une dimension peu communes, profondément creusées par le ciseau, et qui

Digitized by Google

défient le temps et les caprices de la mode. On n'y voit nulle part ces mille colifichets de fantaisie dont la multiplicité et l'éclat suspect trahissent la vulgarité. Partout ce sont de soyeuses tentures, de larges draperies : des portraits de famille du vieux genre, représentant de gracieuses femmes au cou de cygne, aux blanches épaules, ouvrages précieux de *Lawrence* ou de la célèbre *Angelica Kauffman*; des personnages graves, aux habits brochés, aux grandes chevelures, dont la touche savante révèle les pinceaux de *Batoni*, *Largilière* ou *Natier ;* ce sont des meubles de velours amples et commodes, des lustres d'un cristal pur dont le bronze ou les dorures ne dissimulent pas l'éclat; partout de nobles et belles proportions, une opulente et harmonieuse simplicité qui ne sollicite pas le regard, mais qui satisfait pleinement l'homme de goût; en un mot, c'est le luxe grand seigneur du siècle passé, que la prétention moderne n'atteint pas, ou qu'elle exagère lorsqu'elle veut l'imiter.

C'est dans cette belle résidence que s'établit M. le comte de Mac-Carthy, environné de sa nombreuse famille, composée de six garçons et trois filles, tous également remarquables par l'élégance des manières, les grâces de l'esprit et la solidité de l'instruction, particularité digne de remarque à une époque où le sérieux de l'éducation était un peu trop sacrifié aux formes extérieures, qu'il était convenu d'appeler la *science du monde*. Le salon de l'hôtel de Mac-Carthy devint bientôt le rendez-vous de l'élite de la société toulousaine et des étrangers de distinction qui venaient visiter notre cité. Mais il était particulièrement ouvert aux savants, aux artistes, et sans distinction à tous les gens de mérite, toujours assurés d'y recevoir l'accueil le plus bienveillant et le plus flatteur. Son calme et sa dignité se prêtaient peu aux assemblées agitées et tumultueuses ; mais les plaisirs de la musique n'en étaient pas exclus, et on y entendait parfois des concerts, dont M. de Mac-Carthy lui-même faisait le charme principal par son talent hors ligne sur le violon.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les principales préoccupations de M. de Mac-Carthy se concentraient dans cette fameuse bibliothèque, qu'il se plaisait sans cesse à compléter et à embellir. Cependant, à sa mort, arrivée le 11 décembre 1811, ce précieux résultat d'une vie entière de recherches, de sollicitudes et de sacrifices ne put échapper au sort réservé à toutes les collections particulières de ce genre. Son énorme valeur fut le principal

Digitized by Google

obstacle qui neutralisa le désir qu'avaient ses nombreux enfants de conserver intact ce qu'ils regardaient comme un titre de famille. M. de Bure en fit le catalogue en deux volumes in-octavo. Cet ouvrage, recherché par tous les bibliophiles, est rempli des documents les plus curieux et comprend cinq mille cinq cent quinze notices détaillées sur les ouvrages divers dont se composait ce cabinet d'élite.

Puisque des circonstances impérieuses ont dispersé cette collection peut-être unique en son genre, permettez-moi, Messieurs, de vous en donner un léger aperçu, pour vous en faire comprendre l'importance.

De tout temps, les amateurs qui avaient formé les bibliothèques les plus renommées n'étaient arrivés qu'après beaucoup d'efforts à y placer un bien petit nombre de ces *éditions princeps*, imprimées sur vélin, qui en étaient les diamants. M. de Mac-Carthy, le premier et le seul, était parvenu, je ne sais par quel concours de circonstances, à réunir la quantité énorme de huit cent vingt-cinq de ces volumes précieux, nombre bien supérieur à celui que renfermait la célèbre bibliothèque du *duc de Lavallière*. Parmi eux on distinguait le fameux *Psautier de Mayence*, imprimé sur vélin en 1457, le premier livre avec date, le seul qui existât en France avec le feuillet de la souscription.

Indépendamment des livres imprimés sur vélin, la bibliothèque de Mac-Carthy contenait un grand nombre de manuscrits sur vélin, dont plusieurs enrichis de fleurons et de précieuses miniatures avaient une de ces valeurs idéales qui fut révélée le jour de la vente. Parmi eux nous nous contenterons de citer le *Recueil des troubadours*, le *Roman de la Rose*, et surtout les *Heures de la Vierge* et l'*Office du Saint-Esprit* de *Nicolas Jarry*, véritables chefs-d'œuvre par la perfection de l'écriture et des miniatures qui l'entouraient.

On y trouvait une série d'ouvrages gravés sur planches de bois que les bibliophiles regardent comme les livres les plus rares et les plus précieux, puisqu'ils sont les premiers essais de l'imprimerie. Presque tous les ouvrages de ce genre portent les traces de leur antiquité ; ils sont gâtés, imparfaits, remplis de piqûres ; ceux-ci, au contraire, étaient de la plus parfaite conservation, remarquables par la beauté de leur papier et la grandeur de leurs marges. Le magnifique exemplaire de la *Vie de la Vierge, d'après les Evangiles et les Pères*, était, suivant le traité d'*Heinecken*, le seul

Digitized by Google

existant au monde, et il atteignit à la vente le prix de 1360 livres, quoiqu'il ne fût composé que de seize feuillets, imprimés seulement d'un côté, avec des gravures sur bois et des explications en forme de sentences, imprimées en caractères de fonte.

Rien n'était plus riche que la collection des auteurs grecs et latins, dont une grande quantité étaient dans des conditions si exceptionnelles et d'une si grande rareté, qu'il n'en existait pas d'autres exemplaires en France, et qu'on ne se rappelait pas d'en avoir vu passer de pareils dans aucune vente publique, soit chez nous, soit en Angleterre.

Il en était de même de toutes les séries de cette remarquable collection. M. de Mac-Carthy poussait si loin l'amour de la perfection, qu'il lui est arrivé souvent de sacrifier plusieurs exemplaires du même ouvrage pour remplacer quelques feuillets défectueux de celui qu'il voulait conserver. Jaloux à l'excès de la bonne condition des livres qu'il possédait, il avait fait venir un des habiles relieurs de Londres, dont les ateliers étaient établis dans son hôtel, et qui s'occupait uniquement de la reliure de ses ouvrages. Indépendamment de cette précaution, il s'adressait pour ses livres les plus recherchés à *Derome* et *Bauzérian*, ces artistes distingués, qui se sont fait une si grande réputation par la perfection de leurs reliures. En même temps il faisait venir directement du Levant, et autres pays renommés par leurs produits, toutes les matières premières nécessaires à la confection d'une reliure irréprochable. Lorsque ses ouvrages le comportaient, il les faisait enrichir de vignettes, de miniatures et de fleurons. Enfin, il avait chez lui un artiste uniquement occupé à la réglure des pages de certains de ses volumes, sorte d'ouvrage qu'il exécutait avec une grande supériorité.

Telle était la célèbre bibliothèque de l'hôtel de Mac-Carthy, véritable monument qui honorait le goût et l'intelligence de celui qui l'avait formé, et la ville de Toulouse qui pouvait à juste titre s'en enorgueillir. Cette collection, si précieuse par elle-même, semblait recevoir un nouveau prix de la beauté des salons qui la contenait, et de la richesse des rayons sur lesquels elle était disposée.

La vente de la bibliothèque de Mac-Carthy est demeurée célèbre dans les annales de la librairie, et pendant les soixante-dix vacations qui lui furent consacrées, les salles de la *maison Sylvestre* furent constamment

Digitized by Google

encombrées de tout ce que la France renfermait de bibliophiles connus, et d'une multitude d'amateurs arrivés des principaux Etats de l'Europe, où la réputation de cette précieuse collection était répandue depuis longtemps. Malgré des circonstances aussi favorables, cette vente ne réalisa pas les espérances qu'on avait conçues, car elle n'atteignit pas en tout le chiffre de 500,000 francs. Quelques années avant, le *duc de Devonshire* avait offert la somme de 600,000 francs de certaines parties de ce cabinet qu'il avait désignées. Mais le goût des beaux livres n'était pas alors aussi répandu qu'il l'est aujourd'hui, et d'ailleurs toutes les préoccupations de la France étaient alors absorbées par les grands événements politiques qui venaient de s'accomplir. Les prix fabuleux de certaines ventes bien moins importantes qui s'effectuent journellement à Paris, peuvent donner l'idée de celui qu'aurait atteint la bibliothèque de M. de Mac-Carthy si elle avait eu lieu de nos jours. Cependant, un souvenir assez curieux peut donner une idée de l'espèce de solennité dont elle fut entourée. Dans une des séances les plus importantes, le fameux Psautier de Mayence fut soumis aux enchères, et après une lutte acharnée, il fut adjugé à la bibliothèque du roi, au prix de 12,000 francs. M. de Bure le prenant alors entre ses mains et l'exposant aux regards, fit le tour de la table sur laquelle il était monté, invitant l'assemblée à jeter encore un regard sur cet ouvrage inestimable, dont la propriété si longtemps désirée venait enfin d'être assurée à la France. L'assemblée entière se leva, et répondit à cette invitation par d'unanimes applaudissements.

Depuis l'année 1773, l'hôtel de Mac-Carthy n'a pas changé de propriétaires. C'est là que se sont succédé les membres nombreux de cette famille, dans laquelle se trouvaient réunis à un degré éminent la supériorité de l'esprit, la distinction des manières, et tous les mérites de la vertu chrétienne. Chacun d'eux devrait occuper une place dans cette étude, mais il en est un qu'il est impossible de passer sous silence, parce que son souvenir se présente vivant à tous ceux qui entendent prononcer le nom de *Mac-Carthy*. Vous avez compris, Messieurs, que je veux parler du *révérend père Nicolas de Mac-Carthy*. Je n'ai pas la prétention de retracer sa vie, ses vertus et les caractères de son éloquence, qui avaient rendu son nom populaire dans la France entière; ce serait faire injure à sa mémoire à laquelle le temps n'a rien enlevé, dans l'esprit de

Digitized by Google

tous ceux qui l'ont vu et entendu ; mais pour me conformer à l'ordre d'idées de ce travail, je le terminerai par un souvenir archéologique, qui retrace en style lapidaire, de la manière la plus heureuse, les qualités éminentes qui le distinguaient. Personne n'a oublié que le père de Mac-Carthy, après une station de carême prêché à Annecy (Savoie), tomba et s'éteignit victime de son zèle, le 3 mai 1833, à l'âge de soixante-quatre ans. Son corps fut déposé dans le caveau destiné à la sépulture des évêques dans la cathédrale d'Annecy, dans le même tombeau où avait reposé pendant vingt ans le corps de *saint François de Sales*, et cette belle épitaphe qui résume sa vie tout entière est gravée sur sa pierre tumulaire.

REVERENDUS PATER DE MAC-CARTHY NICOLAUS, È SOCIETATE JESU, MONTISALBANI EPISCOPUS DESIGNATUS, ORIGINE, ELOQUENTIA ET PIETATE ILLUSTRISSIMUS, STATIONE QUADRAGESIMALI CUNCTIS ADMIRANTIBUS ANNECII PERACTA LETHALI MORBO AFFECTUS, IN AULA EPISCOPALI DECUMBENS, QUI ADEO POTENS VERBO ET SCIENTIA FUERAT IN CATHEDRA, MAJOR FIDE APPARUIT IN LECTO ET PLENUS MERITIS POTIUSQUAM ANNIS, DIE TERTIA MAII, ANNO M. D. CCC. XXX. III, UT IPSE OPTAVERAT ET DIXERAT, MIGRAVIT AD SUPEROS.

Le révérend père Nicolas de Mac-Carthy, né en Irlande, religieux de la compagnie de Jésus, évêque nommé de Montauban, illustre par sa naissance, son éloquence et sa piété, après avoir terminé, au milieu des témoignages de l'admiration générale, la station du carême à Annecy, a été atteint d'une maladie mortelle dans le palais épiscopal : cet homme, si puissant par sa parole et par sa science, a paru plus grand encore par sa foi sur son lit de mort ; et plein de mérites plutôt que d'années, le troisième jour de mai de l'année 1833, suivant son désir et sa prédiction, il a pris son essor vers la bienheureuse éternité.

Par une décision prise il y a quelques années, le pavé de la cathédrale d'Annecy a été recouvert d'un plancher de bois; l'inscription consacrée au révérend père de Mac-Carthy, qui appelait l'attention des visiteurs et surtout des visiteurs français, a disparu. Les préposés de l'église désignent encore l'emplacement de son tombeau. Dans quelques années peut-être, on cherchera vainement la place occupée par la dépouille mortelle de cet homme éminent, et si digne d'un éternel souvenir. Cette belle inscription sera du moins consignée dans ce mémoire.

AUGUSTE D'ALDÉGUIER,
Président de la Société.

TOULOUSE, IMP. DE A. CHAUVIN.

Digitized by Google

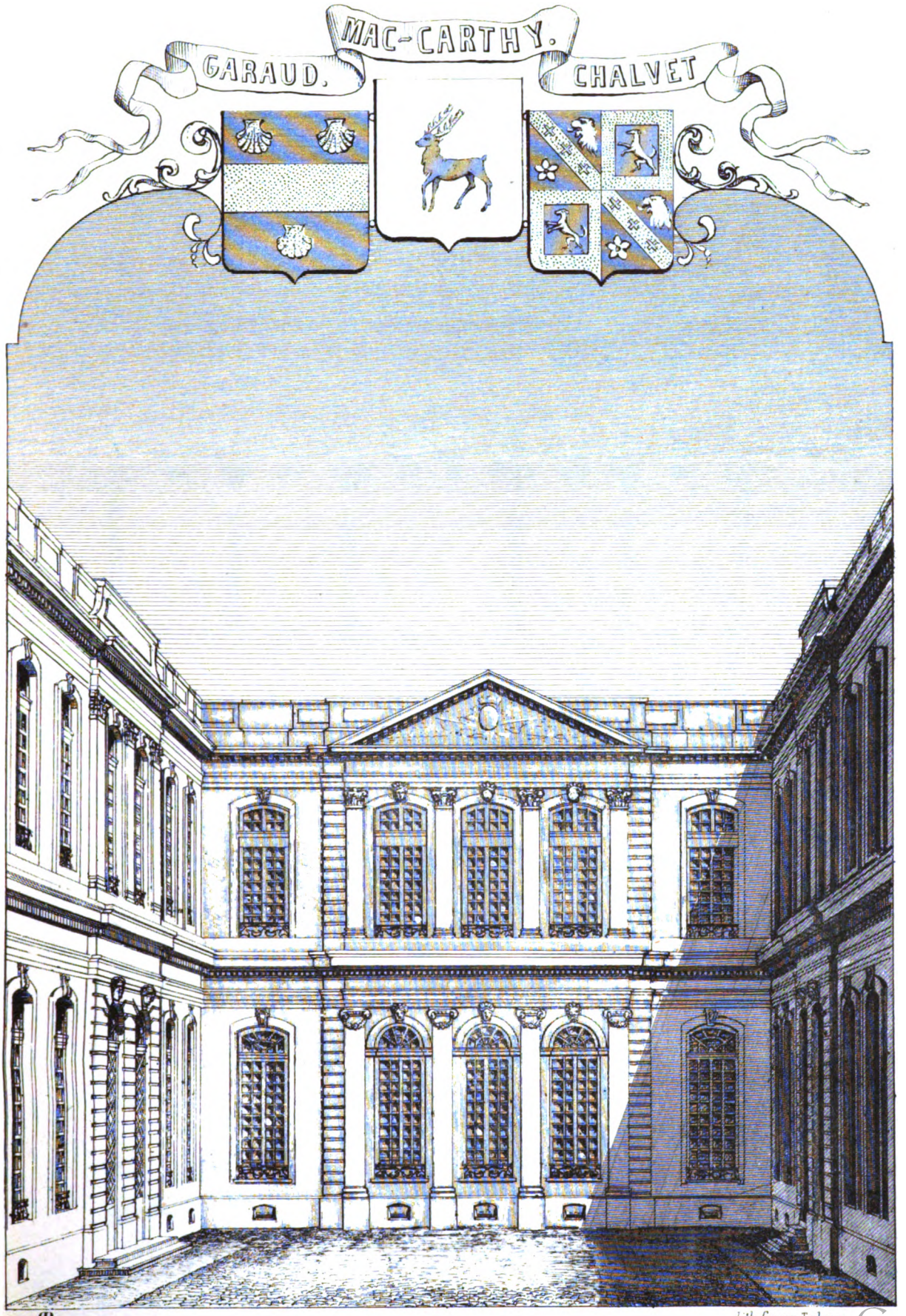

(B

Lith. Cassan Toulouse

Digitized by Google

HÔTEL DE MAC-CARTHY

Digitized by Google

COMBLES BRIQUETÉS.

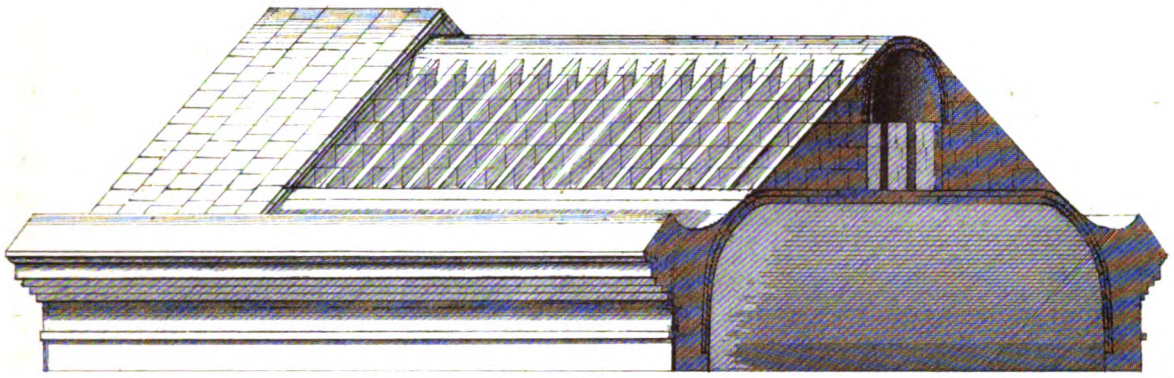

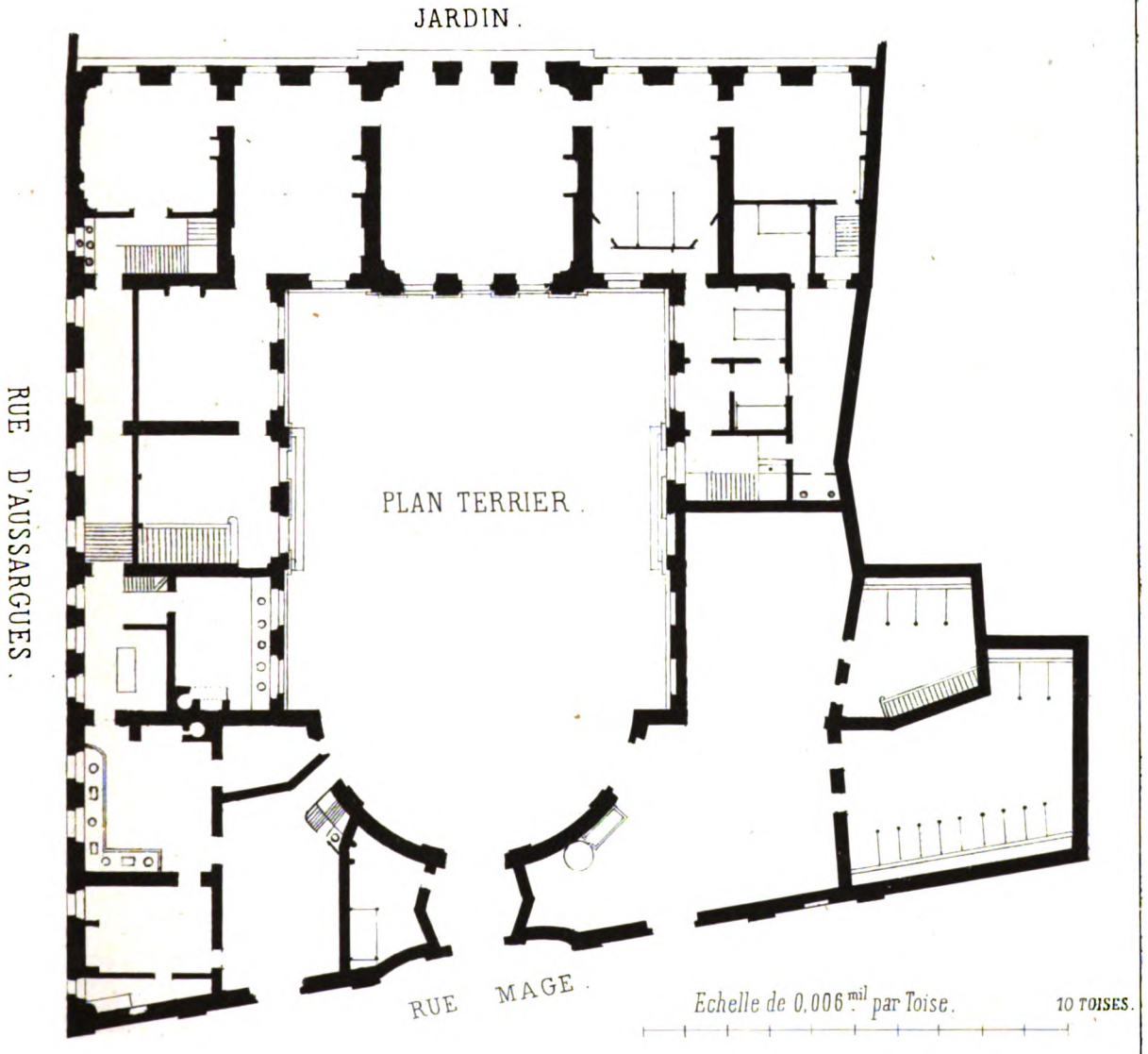

(B.

Lith Cassan, Toulouse

HÔTEL DE MAC-CARTHY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ÉTATS DE COMMINGES.

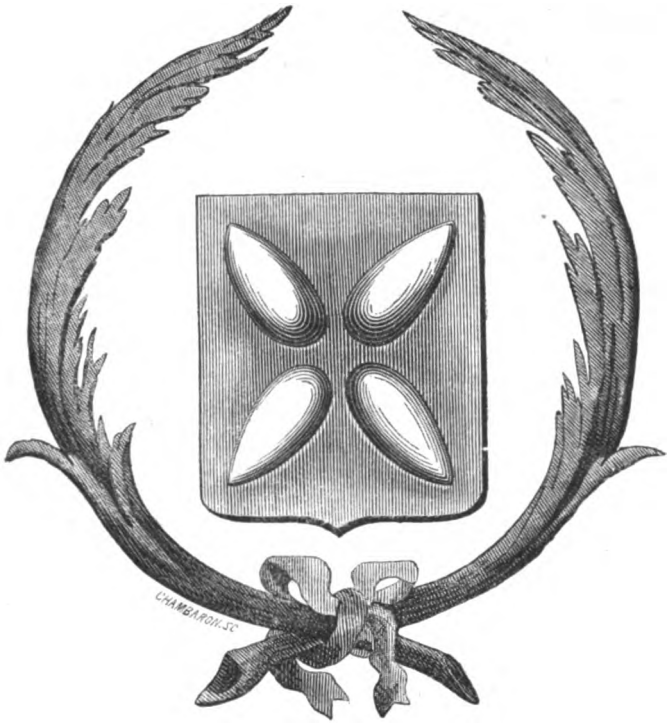

Je ne me propose point dans ce mémoire de retracer l'histoire depuis longtemps connue des anciens Convènes. C'est uniquement des Etats de Comminges, de leur origine, de leur forme, de leurs attributions, et enfin des causes vraies qui amenèrent leur suspension, que j'ai dessein d'entretenir aujourd'hui la Société archéologique; et je le ferai d'après les notes que j'ai puisées dans divers documents restés ignorés jusqu'à ce jour, et qui sont conservés aux archives de notre département ou dans celles de la ville de Muret, qui passait autrefois pour être la principale ville du pays (1). Mais avant d'aborder mon sujet, j'ai besoin de rappeler quelques notions historiques préliminaires, indispensables pour l'intelligence de quelques-uns des faits que j'ai à faire connaître.

(1) V. dans la *Revue de l'Académie de Toulouse*, t. V., p. 239 et suiv., mon mémoire intitulé : *La ville de Saint-Bertrand était-elle la capitale du comté de Comminges?*

Digitized by Google

L'histoire de France nous apprend que vers le milieu de la seconde race de nos rois, les comtes et les ducs qui avaient été préposés au gouvernement des provinces, regardèrent leur dignité comme leur patrimoine, et tendirent constamment depuis à les transmettre à leurs descendants. L'on sait aussi que, non contents de s'être rendus héréditaires, ces gouverneurs de provinces ou de districts ne tardèrent pas à profiter de la faiblesse des rois Franks pour s'emparer du domaine et des droits régaliens dans leurs gouvernements (1). Ainsi firent les gouverneurs du pays qui fut depuis le Comminges (2). Durant la seconde moitié du neuvième siècle, ce pays se trouvait gouverné par un comte qui, à l'imitation de ses voisins, ayant usurpé la souveraineté dès le commencement du dixième siècle, en forma un petit état indépendant qui subsista tel jusques en 1244, époque à laquelle, par l'hommage dont je vais parler, il devint une dépendance féodale du comté de Toulouse. A cette époque, en effet, le Comminges fut converti en fief, puisque nous voyons Bernard VII, l'un de ses comtes, rendre hommage pour ses Etats au successeur de *Raymond le Vieux*. Il n'est pas besoin de grandes recherches pour savoir que le Comminges avait été jusque-là une seigneurie allodiale, c'est-à-dire indépendante. L'acte qui contient l'hommage de 1244 le dit expressément (3) : *Feoda que modò recepit à suprà dicto comite Tolosano, ipse et antecessores non tenuerunt in feodum ab aliquâ seculari vel ecclesiasticâ personâ, immò erat allodium proprium, et ità ipse et antecessores ejus tenuerant pro allodio à tempore cujus memoria non existebat.*

Mais ce changement d'alleu en fief ne porta aucune atteinte à l'allodialité dont le comté de Comminges avait joui jusqu'alors. Un changement de cette nature, personne ne l'ignore, n'était, selon l'usage, qu'une tradition fictive qu'un seigneur faisait de ses domaines à celui qu'il choisissait pour son suzerain, et qui le lui rendait à titre de fief, ainsi que le spécifie, d'ailleurs, l'acte d'hommage de 1244 (4) dans le passage que je viens de transcrire : de telle sorte qu'après comme avant cet acte, les ter-

(1) V. M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. II, 239 et suiv.

(2) V. *ibid.*, le tableau du démembrement féodal du royaume de France vers la fin du dixième siècle où le Comminges figure sous le nom de comté de Bigorre.

(3) *Histoire de Languedoc*, t. VI, p. 455, aux *Preuves*, 2e édit.

(4) V. *Esprit des lois*, liv. XXX, ch. VIII.

Digitized by Google

res possédées par les habitants continuèrent à être allodiales dans le comté. L'inféodation de 1244 n'en altéra que la seigneurie, mais ne détruisit point la franchise des terres qui s'y trouvait établie dès le principe (1). Et il faut bien reconnaître qu'il en fut ainsi, puisque nous voyons les auteurs les plus autorisés soutenir et démontrer que, comme le Languedoc, la Guyenne et la Gascogne, pays dans lequel, en 1469, on comprit le Comminges, avaient toujours conservé le droit de franc-alleu (2).

Si donc, malgré l'hommage de 1244, la liberté des fonds ou la prérogative d'allodialité continua de régner constamment dans le Comminges, il faut nécessairement admettre que les peuples de ce pays, libres et indépendants, durent être appelés de bonne heure à contribuer aux dépenses qu'exigeait le bien général de l'Etat, puisque l'allodialité, si elle était l'affranchissement de la seigneurie, n'était pas l'affranchissement de l'impôt (3). Sans doute les comtes de Comminges possédaient des fiefs, des domaines immenses dans l'étendue du comté. Mais les revenus particuliers de ces domaines, quelque considérables qu'on les suppose, d'ailleurs, n'auraient pu suffire pour les mettre en position de soutenir, seuls, les charges qu'entraînait l'administration générale de leurs Etats, ou de faire face aux frais des guerres qu'en maintes occasions ils furent obligés de soutenir contre leurs voisins dans l'intérêt même de leurs peuples. Aussi est-il à présumer qu'ils durent être, comme les autres seigneurs de grands fiefs, dans l'usage de lever parfois des taxes personnelles sur les habitants du comté pour prix de la protection qu'ils leur accordaient (4).

Mais comment devait-on procéder à la levée de ces taxes ? C'est, sans nul doute, dans la réunion des notables du pays que ces subsides se votaient, surtout si l'on considère que cette maxime : « Nulle taxe n'est légitime si elle n'est consentie par celui qui doit la payer, » est fort ancienne, et qu'elle était même, selon le témoignage d'un éminent historien (5), admise dans la société féodale. Les traditions anciennes du pays,

(1) V. Quinon, mémoire *sur le Franc-alleu en Dauphiné*, Rec. de l'Académie de Législation de Toulouse, t. VII, p. 164.

(2) Cazeneuve, Furgole, *Traité du Franc-alleu.*

(3) Quinon, *ubi suprà*, p. 166.

(4) V. Furgole, *Traité du Franc-alleu*, n° 4.

(5) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. IV, p. 73.

Digitized by Google

qui se sont empreintes dans quelques actes conservés, nous disent, en effet, que depuis longtemps, sous les comtes, le Comminges, comme la plupart des provinces voisines, avait ses comices, ses assemblées particulières. Et les rois Charles VIII et Louis XII semblent l'attester, lorsqu'ils reconnaissent, dans des lettres patentes de 1496 (1) et de 1500 (2), que, « par la vétusté du temps et le malheur des guerres, les priviléges écrits » du pays de Comminges se sont perdus, mais qu'ils sont connus par » l'usage et consistent (entre autres)..... en ce que l'assemblée des trois » Etats du pays ne se peut faire hors des limites du comté pour quelle » cause et raison que ce puisse être. »

Mais si l'on cherche à remonter à l'origine de ces assemblées, si l'on veut en préciser l'époque, on rencontre, au milieu des obscurités de l'histoire du moyen âge, de grandes difficultés. Les documents faisant défaut, on est réduit aux conjectures. Et voici, si je ne me trompe, tout ce que l'on peut affirmer sur ce point :

Au milieu de la féodalité, au temps de sa force et de sa gloire, lorsque les vassaux vivaient isolés, étrangers les uns aux autres, et qu'il y avait par conséquent entre eux peu de relations sociales et d'intérêts communs, il eût été bien difficile, on le comprend, aux souverains du pays, de les réunir pour les entretenir des affaires de la province. Ce ne fut qu'à la fin de l'époque féodale, c'est-à-dire au commencement du quatorzième siècle, que cette difficulté dut diminuer lorsque les simples possesseurs de fiefs eurent perdu peu à peu, sinon leurs domaines et leur liberté, du moins cette complète indépendance dont ils avaient joui jusqu'alors dans leurs terres, et se trouvèrent ainsi réduits à une condition plus subordonnée. C'est aussi alors que les comtes de Comminges purent songer à les appeler à prendre part aux mesures de leur gouvernement. Et ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est que, d'après la tradition, c'est du comte Bernard IX, qui mourut en 1535, que le Comminges tenait les privilèges dont il était question tout à l'heure, privilèges qui furent confirmés par le testament de Pierre-Raymond II, de l'année 1575, lequel institua pour son héritière la comtesse Marguerite, sa fille (3).

(1) Données à Lyon au mois de mai.

(2) Du mois de mai.

(3) Nous connaissons la teneur à peu près entière du testament de Pierre-Raymond II.

Digitized by Google

Il est probable qu'à l'époque dont je parle, les nobles ne furent pas seuls appelés à concourir aux affaires du pays. Les comtes durent appeler aussi les membres les plus considérables du clergé, ceux dont ils jugèrent à propos de rechercher les conseils, et, au besoin, l'appui.

D'un autre côté, dès le commencement du treizième siècle, les comtes de Comminges avaient accordé à une foule d'agglomérations de population qui s'étaient formées peu à peu dans leurs domaines, au pied de leurs nombreux châteaux, des chartes de coutume que l'on s'accorde à regarder encore aujourd'hui comme de véritables codes des droits les plus élémentaires de la liberté civile. Ces agglomérations de population qui s'administraient elles-mêmes ou en toute liberté ou sous le protectorat des comtes, avaient, par le travail et autres causes diverses, prospéré ; et dès la même époque, c'est-à-dire au commencement du quatorzième siècle, plusieurs, devenues de grands bourgs, des villes, avaient fini par jouir dans le comté d'une certaine importance sociale. Il est permis de penser que les comtes durent, alors aussi, juger dignes de prendre part aux affaires publiques les hommes qui se trouvaient à la tête de ces populations (1) ; car il était naturel que dans les affaires relatives à l'état de la province, les comtes prissent au moins l'avis de ceux qui y étaient principalement intéressés.

Si l'on ajoute que les prérogatives du franc-alleu avaient dû peupler

Un manuscrit, en écriture du seizieme siècle, conservé aux archives communales de Saint-Bertrand, se termine par la transcription de cet acte. Seulement la fin manque par suite de la perte du dernier feuillet du manuscrit. On lit en tête de la copie de ce document cette mention : « Extraict du testament de messire Pierre-Raymond, comte de Comenge, » trouvé dans les archif royeaux de la thrésorerie de Toulouse dans l'armoire intitulé en » son escriteau : *la Chastellenie de Muret*, fait par moy Simon Cavalier, garde des archif : » duquel extraict les mémoires suivantes ont esté tirées aveq les clauses qui regardent et tou- » chent l'inthérêt de noble dame Jeanne, comtesse de Comenge..... »

Nous savons par d'autres documents que ce testament de Pierre-Raymond II avait été retenu au château de Muret, par Pierre-Laurent de Villeneuve, en 1375, et non en 1396, comme le porte le manuscrit de Saint-Bertrand, et qu'il fut depuis collationné par Pierre Baignérie, notaire de Toulouse, habitant de Muret. D'après le manuscrit dont je viens de parler, le testament aurait été trouvé dans une armoire de la trésorerie de Toulouse et dans un « livre escript en parchemin et couvert de peau blanche. » Il était en latin.

(1) V. Castillon, *Histoire des populations du Comminges*, t. I, p. 295.

Digitized by Google

depuis longtemps le comté d'habitants passés à l'état de propriétaires (1), nous aurons dans tous ces notables du pays, ecclésiastiques, nobles et communs, les trois éléments dont la réunion devait former les Etats de la province. Et ces notables, les comtes les convoquèrent, à coup sûr, plus d'une fois, pour s'occuper avec eux des affaires publiques ou prendre conseil de leur sagesse dans les circonstances critiques (2). Mais comme les documents qui restent ni aucun des écrivains qui ont raconté l'histoire de nos provinces méridionales ne parlent d'une manière précise des Etats dont je m'occupe, il serait difficile, je le répète, de déterminer l'époque de l'établissement de ces assemblées; car on n'en découvre aucune trace avant le règne de Bernard IX. Il faut même descendre à peu près jusques au milieu du quinzième siècle pour trouver dans l'histoire un passage qui en fasse mention. Nous ne les voyons fonctionner, en effet, pour la première fois, qu'en l'année 1439, à l'occasion de la comtesse Marguerite que Mathieu de Foix, son époux, tenait enfermée dans une étroite prison. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (3) nous apprennent que pendant le séjour de Charles VII au Puy, ce prince donna audience, le 2 mai 1439, aux députés des trois Etats du Comminges qui allaient lui demander la délivrance de leur comtesse; et qu'en 1443, les députés des Etats du même pays, selon l'annaliste Lafaille (4), et non les Etats eux-mêmes, comme le disent les historiens que je viens de citer (5), se rendirent, le 15 février de cette année, à Toulouse, afin d'aviser aux moyens à prendre pour mettre fin à la captivité de la comtesse.

L'on sait que, dès les premiers jours de sa délivrance, cette princesse ratifia ce qui avait été fait entre le roi et son mari, et qu'elle approuva la substitution établie par son père au profit de la couronne de France. Lorsque le Comminges eut été réuni à la couronne, nos rois confirmèrent successivement les priviléges du pays (6); et l'on a vu qu'au nombre de ces

(1) Ibid, p. 293.

(2) Chéruel, *Dict. hist.*, v° *Etats provinciaux.*

(3) T. VIII, p. 61.

(4) *Annales*, t. I, p. 201.

(5) *Histoire de Languedoc*, t. VIII, p. 71.

(6) Lettres patentes de Charles VIII de 1490, enregistrées au parlement de Toulouse, le 4 décembre de cette année (*Registre des Edits*, t. II, fol. 95, v°, aux archives du parlement);

Digitized by Google

priviléges figuraient principalement ceux qu'avait la province de tenir ses Etats.

Pour les premiers temps de la réunion du pays à la couronne, nous n'avons encore sur ces assemblées que de très-vagues renseignements. Mais peu à peu la lumière se fait, et bientôt nous pouvons les suivre jusques au milieu du dix-septième siècle, époque de leur suspension.

Il est à peu près certain que les Etats de la province se réunirent d'abord régulièrement tous les ans. Les comptes des trésoriers et receveurs du pays que l'on trouve aux archives de Muret ne laissent aucun doute sur ce point. Une seule liasse contient les comptes des années 1547, 1551, 1552, 1553, 1555, 1557, 1558, 1561, 1565 et 1571. Il est d'ailleurs naturel de présumer que les Etats devaient se tenir régulièrement tous les ans, dès que leur objet principal, comme on le verra plus loin, était de pourvoir aux subsides et aux dépenses de la province. Ils se réunissaient alternativement dans l'une des principales villes du comté; mais, d'ordinaire, c'était dans les villes de Muret, Samatan et l'Isle-en-Dodon, jamais à Saint-Bertrand, comme l'avance, sans preuves, l'historien des *Populations pyrénnes du Comminges* (1). Aux Etats tenus à Aspet; au mois de janvier 1603 (2), le député de la châtellenie de Frontigues se plaignit vivement de ce que les Etats ne se réunissaient jamais à Fronsac, chef-lieu de cette châtellenie. L'assemblée, pour donner satisfaction à ces plaintes, chargea le syndic du Tiers-Etat d'aller vérifier si les membres des Etats pourraient commodément se loger dans cette localité. Aucun document ne m'a appris si cette mission avait eu un résultat favorable dans

lettres du même roi données à Lyon au mois de mai 1496; de Louis XII, datées de la même ville, du mois de mai 1500 (Castillon, *Histoire du Comminges*, t. II, p. 354); de François Ier, données à Moulins au mois de mars 1537. Toutes ces lettres patentes avaient été régulièrement transcrites sur un parchemin et se trouvaient autrefois aux archives de l'évêché de Lombez. La copie avait été collationnée par le greffier des Etats Dalabert. — On disait aussi, avant la Révolution, qu'un gentilhomme du pays, le baron de Montaigut-Barrau, avait une copie sur parchemin de toutes ces lettres patentes, collationnée et signée par le même greffier (Notes aux archives départementales de la Haute-Garonne.) Que sont devenus tous ces documents ?

(1) Castillon, *Histoire des populations pyrénéennes du Comminges et du Nébouzan*, t. II, p. 77.

(2) Archives de Muret.

Digitized by Google

l'intérêt des habitants de Fronsac. Tout ce que j'ai pu découvrir, c'est qu'aux Etats réunis à Muret, au mois de février 1607, il fut arrêté « que » les Etats du pays se tiendroient à l'avenir aux villes, chefs de châtelle- » nies et autres ayant voix et séance aux Estats *suyvant le tour* (1). » Et parmi les villes autres que les *chefs* de châtellenie qui avaient voix et séance aux Etats, figuraient celles de Lombez, de Saint-Lizier et de Saint-Girons.

Nous avons vu que l'un des priviléges du comté de Comminges était que ses Etats ne pouvaient être réunis hors des limites du pays. C'est donc en violation de ces priviléges que les Etats se tinrent, les 23 février, 29 et 30 mars et 2 avril 1607, en la ville de Toulouse, dans la maison et sous la présidence de l'évêque de Lombez, « pour traicter, est-il dit dans » le procès-verbal des séances, les affaires du pays (2). » Mais, il faut le dire, cette assemblée n'était que la continuation des Etats tenus à Muret au commencement du mois de février de la même année. Il arrivait, en effet, quelquefois que les mêmes Etats se tenaient dans des lieux différents, c'est-à-dire que la même assemblée qui commençait dans une ville, continuait dans une autre, après une interruption de quelques jours ou de quelques mois pour des motifs quelconques.

Les Etats s'assemblaient par mandement du roi, en vertu de lettres patentes de commission, adressées parfois directement aux *gens des trois Etats de Comminges*. J'ai retrouvé aux archives de Muret l'original d'une de ces lettres, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 13e jour de novembre de l'année 1583. Elle porte au dos cette suscription : *A nos très-chers et bien amez les gens des trois Estats de nostre pays de Cominge, Saint-Girons et Bigorre, assemblez en nostre ville de Muret.* Voici le texte de ce document (3) :

« De par le Roy,

» Très chers et bien amez, pour aucunes causes qui touchent et concernent grandement le bien et l'utillité de Nous, nostre royaume, pays et subjectz, nous avons

(1) Archives de Muret.
(2) Ibid.
(3) J'ai annoncé au début de ce mémoire que j'avais rédigé mon travail d'après les docu-

Digitized by Google

naguère ordonné fère assembler les gens des trois Estats de nos pays de Comminges, Saint-Girons et Bigorre, en nostre ville de Muret, au XIIe jour de janvier prochain venant, ausquels jour et lieu, nous envoyerons nos commissaires et depputez pour vous dire et exposer les causes de ladite assemblée. Si vous prions et néantmoins mandons croire nosdits commissaires de ce qu'ils vous diront de nostre part et nous accorder et octroyer libéralement les sommes de deniers qu'ils vous requerront de par Nous selon le contenu en nos lettres de commission, ainsi que cy-devant vous avez touiours faict. Si n'y beuillez fère faulte. Car tel est nostre plaisir. — Henri signé. »

Le plus souvent les lettres de commission étaient adressées ou au gouverneur de la province de Guyenne, ou aux trésoriers généraux des finances établis à Bordeaux, qui les transmettaient à leur tour au juge en chef du pays de Comminges, et alors les Etats étaient convoqués, du mandement du roi, par ce magistrat.

Comme les Etats généraux du royaume, les Etats de Comminges étaient composés des trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers état. Nous n'avons qu'un très-petit nombre de procès-verbaux de leurs séances; mais ceux qui ont été conservés et les autres documents que j'ai recueillis, suffisent pour nous faire connaître leur organisation telle qu'elle existait, du moins depuis le milieu du seizième siècle jusques au moment de leur cessation vers le milieu du dix-septième.

L'ordre du clergé n'était composé que de trois membres dont les premiers étaient les évêques de Couseran et de Lombez qui, en cas d'absence, se faisaient représenter aux Etats par l'un de leurs vicaires généraux. Les évêques de Comminges ne comptaient point, paraît-il, au point de vue des assemblées qui m'occupent, parmi les prélats de la province (1). Néanmoins, s'il faut s'en rapporter aux énonciations d'une note dépourvue, du

ments originaux. Je les citerai textuellement quand ils ne seront pas longs, ou j'en donnerai en note des extraits, parce que l'analyse leur enlèverait tout l'intérêt qu'offre toujours leur rédaction parfois naïve, parfois rude et grossière. D'ailleurs, la preuve des faits que j'avancerai, s'en verra ainsi à chaque page.

(1) L'on sait que leur diocèse était autrement limité et confronté que le comté de Comminges. Il prenait au pays de Languedoc les villes de Saint-Béat et Valentine; au pays de Rivière, la ville de Montréjeau, tout le pays d'Aure; à la sénéchaussée du Nébouzan, Saint-Gaudens; à la judicature de Rieux, Alan, et à l'Espagne, la vallée d'Aran.

Digitized by Google

reste, de tout caractère d'authenticité (1), les évêques de Comminges parurent quelquefois aux Etats et y présidèrent. Mais il est permis d'en douter, car je n'ai trouvé leurs noms ni ceux de leurs mandataires dans aucun des procès-verbaux que j'ai découverts. L'on sait que ces prélats siégeaient aux Etats de Languedoc : *sedetque episcopus* (Convenarum) *in Occitaniæ comitiis*, disent, d'après Catel (2), les auteurs de la *Gallia christiana* (3).

Le troisième représentant du corps du clergé était le syndic, dont la nomination appartenait aux Etats. Ces syndics étaient pris d'ordinaire parmi les chefs des trois abbayes d'Eaunes, de Bonnefont et des Feuillants. Mais le plus souvent c'était l'abbé d'Eaunes qui était chargé de ces fonctions. Aux Etats tenus dans la ville de Samatan, en 1655 (4), l'assemblée décida que les chefs des trois abbayes que je viens de nommer, seraient *appelés à tour ;* et pour la prochaine assemblée on nomma l'abbé de Bonnefont.

A en croire les énonciations de la note que j'ai déjà citée, l'ordre du clergé devait avoir autrefois aux Etats de Comminges un bien plus grand nombre de représentants. Comme il n'avait pas été possible, dit-on, de composer l'ordre dont il s'agit avec les seuls évêques ou leurs vicaires généraux, à cause du petit nombre de diocèses enclavés dans la province, on aurait pris les personnes les plus distinguées du clergé ; et ces personnes n'étaient autres que les chefs d'abbayes, c'est-à-dire, l'abbé de Bonnefont, diocèse de Comminges ; l'abbé des Feuillants, diocèse de Rieux ; l'abbé d'Eaunes, diocèse de Toulouse ; voire même par député l'abbesse du monastère de Fabas, et le prieur du couvent de Saint-Laurent, l'un et l'autre au diocèse de Comminges. Mais cette assertion, outre que le motif que l'on donne manque de vérité, puisque l'on pouvait appeler aux Etats les évêques de Rieux et de Comminges, ainsi que l'archevêque de Toulouse, dont les diocèses renfermaient un grand nombre de paroisses dépendant du comté de Comminges (5), cette assertion, dis-je, ne

(1) Documents aux archives de notre département, série C.

(2) *Mémoires de Languedoc*, p. 1037.

(3) T. I, p. 1089.

(4) Archives départementales de la Haute-Garonne, série C.

(5) Il y avait, en effet, dans le pays de Comminges plusieurs diocèses ou portions de diocèses : *Comminges*, *Couseran*, *Toulouse*, *Rieux* et *Lombez :* Fronsac et Aurignac et toutes leurs

Digitized by Google

repose sur aucune donnée authentique. Elle semble, au contraire, démentie par tous les procès-verbaux des Etats que j'ai découverts, dans lesquels les chefs d'abbayes dont je viens de parler, autres que ceux qui y étaient appelés comme syndics, brillent constamment par leur absence. Je dois pourtant reconnaître que dans le procès-verbal des Etats tenus à Muret au mois de février 1607, l'on trouve en tête de la liste des membres qui les composèrent, et avant les noms de Pierre Béhelly, grand vicaire de l'évêque de Couseran, et de frère Pierre de Sansac, grand vicaire de l'abbé de Bonnefont, comme syndic du clergé, celui de dom Jean de Vallades, abbé des Feuillants, le même qui succéda à Jean de la Barrière, le réformateur de cette abbaye. En quelle qualité Jean de Vallades figurait-il aux Etats? Le procès-verbal est muet à cet égard. Il pouvait s'y trouver comme le délégué de l'évêque de Lombez. Quoi qu'il en soit, s'il est vrai qu'anciennement les abbés réguliers ou commandataires des monastères de la province furent appelés à l'assemblée, il y a lieu de supposer qu'ils en avaient été exclus depuis comme n'ayant pas probablement un intérêt suffisant aux affaires qui s'y débattaient.

Il paraît qu'autrefois les évêques de Couseran avaient la prétention d'être *présidents-nés* des Etats de Comminges, et plusieurs de ces évêques auraient pris, disent les documents déjà cités, cette qualification dans leurs titres. Cependant il est à peu près certain que dans les derniers temps, quoique l'évêque de Couseran fût souvent appelé avant l'évêque de Lombez, lors de l'appel des députés ecclésiastiques, ils n'avaient d'autre préséance l'un sur l'autre que celle que leur donnait la priorité de leur sacre. Il en était de même de leurs vicaires généraux qui les représentaient aux Etats. Il n'y avait d'autre préséance entre eux que celle de leur ancien-

châtellenies étaient du diocèse de Comminges ainsi que l'Isle-en-Dodon et la plus grande partie de sa châtellenie. Salies et la plus grande partie de sa châtellenie, de même que Castillon, appartenaient au diocèse de Couseran. Muret et presque toute sa châtellenie étaient du diocèse de Toulouse, à l'exception du village de Mauzac qui était du diocèse de Rieux, et du Bois-de-Lapierre, Poucharramet et Lespérès qui étaient du diocèse de Lombez. Saint-Julien et presque toute sa châtellenie étaient du diocèse de Rieux : Samatan appartenait en entier au diocèse de Lombez. Le diocèse d'Auch avait aussi quatre ou cinq paroisses dans l'arrondissement des Etats du Comminges.

Digitized by Google

neté (1). Mais, du reste, rarement, paraît-il, les deux évêques se trouvaient ensemble aux Etats. Les procès-verbaux qui nous restent, ne constatent jamais, en effet, que la présence de l'évêque de Couseran ou de celui de Lombez. C'est ainsi que l'on trouve seulement aux Etats tenus à Muret, au mois de février 1584, et à Samatan, au mois de février 1588, le nom de Mgr François de Bonard, évêque de Couseran, et ceux des délégués de l'évêque de Lombez (2); aux Etats tenus à Lisle-en-Dodon, aux mois de septembre 1606 et 1608 (3), et à Samatan, au mois de novembre 1655, les noms des évêques de Lombez et ceux des représentants de l'évêque de Couseran. Je pourrais multiplier les citations sur ce point.

L'ordre de la noblesse était bien plus nombreux que celui du clergé. Il serait difficile de donner les noms des membres de cet ordre qui assistèrent aux Etats avant la fin du quinzième siècle et durant le commencement du seizième. Les procès-verbaux manquent. Il ne reste de ces temps éloignés que des traditions vagues, incomplètes, conservées dans des notes dépourvues d'authenticité (4). Mais depuis on a quelques procès-verbaux qui nous font connaître les représentants de la noblesse. On y trouve un grand nombre de seigneurs qui portaient presque tous les noms de leurs terres; et parmi ces seigneurs on en remarque qui possédaient des terres dans le pays de Nébouzan et dans celui de Bigorre. Mais, dans le courant de la seconde moitié du seizième siècle, le nombre des députés de la noblesse diminua considérablement; et à partir de cette époque, on remarque qu'il n'y a plus que des seigneurs du pays de Comminges et du Couseran, ou, comme l'on disait alors, du pays de Saint-Girons (5). Et si dans la liste de ces seigneurs on trouve parfois des gentilshommes obscurs, on y retrouve aussi les descendants d'un grand nombre de ces familles anciennes du pays dont le nom se lie aux événements de la province : des membres de la maison de Péguilhan issue de celle de Comminges, des maisons d'Espaigne, d'Orbessan, de Liéoux, de Labastide-Paumès, de

(1) Documents aux archives départementales de la Haute-Garonne, série C.
(2) Archives de Muret.
(3) Ibid.
(4) Documents aux archives départementales de la Haute-Garonne, série C.
(5) Archives de Muret.

Digitized by Google

Roquefort, de Gensac, du Puy-de-Touges, de Savignac, de Fontenilles, de Montberaud, de Lamezan, de Montfaucon, de Polastron La Hillière, de Noilhan, de Goyrans, de Montégut, de Poucharramet, de Sauvens, de Pins, du Fauga, des Noé de Montesquieu, et de tant d'autres qui existaient au pays de Comminges où, suivant l'auteur d'un manuscrit du seizième siècle conservé aux archives de Saint-Bertrand (1), il y avait « plus de gentilshommes et maisons de noblesse qu'en autre quartier de » Guyenne, voire même de Languedoc. »

Nous ignorons comment se faisait autrefois l'élection des députés de la noblesse aux Etats du pays, ou ce qui leur donnait le droit d'y entrer. Ce droit était-il affecté aux principales terres du comté, ou bien chacun des possesseurs des grandes terres seigneuriales était-il appelé à son tour, dans un nombre déterminé, à faire partie de ces assemblées? Nous n'avons aucun document qui nous permette de répondre à ces questions. Nous sommes plus heureux pour les temps postérieurs. Le procès-verbal des Etats tenus à Samatan en l'année 1655 (2) nous fait connaître, en effet, le mode d'élection des membres de la noblesse à cette époque; et non-seulement le mode d'élection, mais encore le nombre auquel se trouvaient réduits, dans les derniers temps, les représentants de cet ordre aux Etats du pays : c'était l'assemblée qui désignait elle-même ces membres. Au moment de la réunion des Etats que je viens d'indiquer, les gentilshommes qui avaient été désignés pour en faire partie, ne se présentèrent pas, excepté le syndic, M. de Liéoux. Ils étaient tous décédés. L'évêque de Lombez qui présidait l'assemblée, ayant proposé de les remplacer, le procureur du roi du pays déclara être opposant, si par là on devait faire entrer aux Etats un plus grand nombre de gentilshommes que les *cinq*, nombre déterminé par le règlement, ce qui prouve tout à la fois qu'il y avait un règlement concernant l'organisation des Etats et que le nombre des députés de la noblesse était alors fixé à cinq. Mais le règlement organique des Etats de Comminges est perdu, et toutes mes recherches pour le retrouver ont été stériles. Voici les noms des cinq gentilshommes que l'assemblée désigna pour remplacer les cinq décédés : MM. le marquis de

(1) Intitulé : *Manuscrit sur l'origine du pays de Comenge et publes d'iceluy.*
(2) Archives départementales de la Haute-Garonne, série C.

Digitized by Google

Savignac, de Noilhan, de Gondrin, de Juysset et du Fauga. Et ce qui prouve, à ne laisser aucun doute, qu'à l'époque dont je parle, l'ordre de la noblesse ne pouvait être représenté que par cinq de ses membres, non compris le syndic, c'est que, à la dernière séance de la même assemblée, les Etats ne nommèrent pour la prochaine réunion, sur la proposition de l'évêque-président, que cinq gentilshommes : MM. de Montberaud, de Saint-Léonard, de La Hillière-Saint-Cassian, de Saint-Girons et d'Encausse. Les gentilshommes ne furent également qu'au nombre de cinq dans cette *Assemblée de l'Election de Comminges* qui fut organisée, en 1787, en exécution de l'édit de cette époque sur les *Assemblées provinciales*.

Néanmoins, dans la dernière moitié du seizième siècle, les représentants de la noblesse étaient plus nombreux dans les assemblées dont je m'occupe. Ils étaient en nombre à peu près égal à celui des châtellenies du comté. C'est, en effet, ce nombre que l'on trouve, les syndics et les barons des Etats non compris, dans les listes que nous avons des gentilshommes qui se présentèrent aux Etats tenus vers la fin du seizième siècle. Ainsi, dans le procès-verbal de l'assemblée tenue à l'Isle-en-Dodon, le 8 novembre 1589 (1), sous la présidence de messire Vital Suavis ou Suau, grand vicaire de l'évêque de Lombez, le seul membre de l'ordre du clergé qui se fût rendu à l'assemblée, nous trouvons les noms de MM. Jéhan de Comenge, seigneur de Péguilhan, premier baron du comté; Philippe de Laroche, seigneur et baron de Fontenilles, ces deux derniers barons des Etats; Jéhan de Lambes, seigneur de Savinhac; François de Polastron, seigneur de La Hillière, syndic de la noblesse; Bernard de Lamezan, seigneur de Juysset; Odet de Goyrans, seigneur de Montégut; Jacques de Martres, seigneur de Gensac-de-Rivière; François de Noé, seigneur de Montesquieu; MM. de Salerm, de Bérat, Aymé de Touges, seigneur et baron de Noilhan; Jean-Pierre de Corraze et de Fieubet, seigneur de Bérat, capitaine de cinq cents hommes, et Géraud de Baudéan, seigneur dudit lieu. Nous trouverons plus loin un nombre égal de gentilshommes dans un procès-verbal des Etats réunis à Muret, en 1584.

Mais le nombre est bien moins considérable dans les procès-verbaux des assemblées tenues dans le commencement du dix-septième siècle. On ne

(1) Archives de Muret.

Digitized by Google

trouve, en effet, aux Etats réunis en la ville d'Aspet, au mois de janvier 1603 (1), que les noms de MM. Jean-Blaise de Laroche, chevalier de l'ordre du roi, seigneur et baron de Fontenilles, capitaine de cinquante hommes d'armes des vieilles ordonnances et colonel du régiment de Guyenne, baron des Etats; Odet de Goyrans, chevalier, seigneur de Montégut, et Jean d'Orbessan, aussi chevalier, seigneur de la Bastide-Paumès, l'un et l'autre syndics de la noblesse ; Jean de Polastron, seigneur de La Hillière ; Charles Dupac, seigneur de Martres, et Jacques d'Espaigne, seigneur d'Aulon. Et aux Etats réunis à Muret, en 1607 (2), l'ordre de la noblesse n'y fut représenté que par MM. Jean d'Orbessan, syndic; Bertrand de Lamothe, seigneur de Sauvens; Jean-Raymond de Pins, seigneur dudit lieu; François de Vandomois, seigneur de Cazavet et de Francazal ; Mathurin de Mascaron, seigneur de Poucharramet; Jean de Polastron de La Hillière, et le seigneur du Puy-de-Touges ; à ceux tenus à l'Isle-en-Dodon, au mois de septembre 1606 (3), que par MM. Jéhan de Comminges, seigneur de Péguillan; Odet de Goyrans et Jéhan d'Orbessan, syndics; Jean-Pierre Dumasses, seigneur de Lamezan ; Nicolas d'Encausse, seigneur du Puy-de-Touges, et le seigneur de Montesquieu. Et à l'assemblée tenue à Muret, au mois de mars 1605 (4), on ne voit que MM. Odet de Goyrans, syndic ; Jéhan-Jacques de Tressac et des Fontaines, seigneur et baron de Montberaud, capitaine de cinquante hommes d'armes; François de Saint-Pastou, seigneur de Salerm, et Pierre d'Espaig e, coseigneur de Saint-Hilaire.

Il paraît que les gentilshommes étaient à certaines époques peu exacts à se rendre aux Etats, car on n'en trouve que deux à l'assemblée tenue à Samatan, au mois de septembre 1602 (5) : Odet de Goyrans, Jéhan d'Orbessan, et Nicolas d'Encausse ; trois aux Etats réunis à l'Isle-en-Dodon, au mois de septembre 1608 (6) : Jéhan de Comminges, Odet de Goyrans et Jean d'Orbessan, syndics ; Jean-Pierre Dumasses de Lamezan,

(1) Archives de Muret
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.

Digitized by Google

Nicolas d'Encausse et le seigneur de Montesquieu ; et à Samatan, au mois de novembre 1606 (1) : Odet de Goyrans, syndic ; Jean-Jacques de Tressac et des Fontaines, et Jéhan de Touges, écuyer, seigneur de Noilhan.

Naturellement les gentilshommes appelés aux Etats devaient être pris indistinctement dans toutes les châtellenies, de telle manière que chacune d'elles y fût représentée alternativement. Cependant cette règle n'était pas toujours observée. Les Etats usaient, paraît-il, à cet égard de leur pouvoir assez arbitrairement ; ce qui donnait lieu parfois à des réclamations. C'est ainsi qu'aux Etats tenus à Aspet, en 1603, le député de Fronsac se plaignit de ce que l'on n'appelait jamais aucun membre de la noblesse de cette châtellenie; et cependant, ajoutait-il, « elle est aultant et plus im» portante que aultre du reste du pays, notamment pour estre frontière » d'Espaigne, y aboutissant en trois ou quatre endroits où il y a des ports » ouverts. »

Indépendamment des cinq gentilshommes nommés par les Etats, il y avait des barons en titre qui entraient à l'assemblée de plein droit. C'est ce que l'on appelait les barons des Etats. D'après les documents que j'ai pu consulter (2), on comptait dans cette classe M. de Comminges, seigneur de Péguilhan, que nous avons vu déjà qualifié de premier baron du comté ; M. le baron de Fontenilles, dont on retrouve le nom dans plusieurs procès-verbaux (3), et M. de Lastronques, baron de Montfaucon. En ce qui concerne ce dernier, nous apprenons, en effet, par une délibération des Etats réunis à l'Isle-en-Dodon, le 28 octobre 1644, et un arrêt du conseil du 15 juillet 1653 (4), que M. de Lastronques fut autorisé à assister aux Etats en sa qualité de baron de Montfaucon ; et c'est effectivement en cette qualité qu'on le voit prendre sa place aux Etats réunis à Samatan, le 25 novembre 1655 (5).

Les barons des Etats ne pouvaient se faire représenter à l'assemblée par un procureur. Ils devaient y paraître en personne. Leur droit de

(1) Archives de Muret.
(2) Documents aux archives départementales de la Haute-Garonne, série C.
(3) Archives de Muret.
(4) Archives départementales de la Haute-Garonne.
(5) Ibid.

Digitized by Google

rang et séance était personnel. C'est ce qui fut expressément déclaré aux Etats tenus à Muret, en 1607, sous la présidence de l'évêque de Lombez (1).

Outre les membres dont je viens de parler, il y avait le sénéchal de Comminges qui, tant que cette charge subsista, fut le premier député de la noblesse, le juge de Comminges et le procureur du roi au comté.

Il y avait aussi un ou deux syndics de la noblesse dont la nomination, de même que celle du syndic du clergé, était faite par les Etats. Nous voyons qu'aux Etats de Samatan de 1655, l'assemblée nomma syndics de la noblesse M. de Liéoux et M. de La Hillière dont le nom reparaît souvent en cette qualité dans les procès-verbaux.

Pour le Tiers-Etat qui comprenait la bourgeoisie et le peuple, le droit de représentation s'attachait aux villes principales du comté au lieu de s'étendre à tout le territoire. D'ordinaire, c'étaient les consuls et les syndics des chefs de châtellenie qui représentaient le Tiers-Etat qu'il ne faut pas confondre avec l'état roturier ; car un gentilhomme pouvait être, comme consul, député d'une ville. Nous voyons souvent, en effet, dans l'histoire du pays, que des membres de la noblesse acceptaient les fonctions de consuls et il était même des villes, telles que Muret, où, d'après l'usage et la coutume, le premier consul devait être pris dans le corps des nobles (2). A l'assemblée tenue dans la ville de Samatan, au mois de novembre 1655, sous la présidence de l'évêque de Lombez, Jean Daffis, et

(1) Voici ce que l'on trouve à cet égard dans le compte-rendu de l'une des séances de cette réunion : « Le sieur de Gembrail a représenté une lettre de madame de Fontenilles pour » excuser le sieur baron son fils de ne s'estre point treuvé en l'assemblée à cause des di- » verses occupations esquèles il est, estant près M. le comte d'Ambigoux, son aïeul, suppliant » ladite compagnie vouloir recevoir ledit de Gembrail, personne de qualité requise, et gen- » tilhomme, comme son envoyé pour tenir sa place avec sa procuration. — Sur quoy » ladite lettre aïant esté leue, par commune délibération desdits Estats auroit esté arresté » que les excuses du baron de Fontenilles, son fils, seroient receues, et que les syndics » seroient chargés de fère réponse à ladite dame et la remercier de la bonne volonté qu'elle » tesmoigne avoir envers ledit pays ; néanmoins, attendu qu'il n'avoit jamais esté prati- » qué à l'assemblée des Estats du pays de Comenge que les nobles qui ont rang et séance, » y puissent y estre receus autrement qu'en propre personne et non par procuration, est » annoncé que ledit Gembrail ne peut estre receu » (Archives de Muret).

(2) V. ma *Notice historique sur l'arrondissement de Muret*, p. 113.

Digitized by Google

où assistèrent M. Roland-Legardeur, vicaire général de l'évêque de Couseran ; M. Sébastien de Gérus, juge du pays de Comminges, et M. Ferréol de Lafaige, procureur du roi du comté, le Tiers-Etat fut représenté par (1) :

Noble Pierre de Fabas, premier consul de la ville de Muret ;
Bertrand Carbonel, bourgeois, consul de la ville de Samatan ;
Jean de Palissard, lieutenant de juge, député de l'Isle-en-Dodon ;
Gabriel de Sentis, premier consul de la ville d'Aurignac ;
Marc Auguère, consul de Saint-Julien ;
Jean Hellière, notaire et député de la ville de Salies ;
Charles Courteries, premier consul de Castillon ;
Géraud de Valéri, député de la châtellenie de Fronsac ;
Jean Lepore, avocat et député de la ville d'Aspet.

Indépendamment des députés des chefs des neuf châtellenies que je viens d'indiquer, les procès-verbaux de la même assemblée prouvent que d'autres villes du pays avaient le droit de se faire représenter aux Etats. L'on y retrouve, en effet, les noms de :

Noble Pierre de Ribeyras, écuyer, premier consul de la ville de Saint-Lizier ;

Jean-Jacques Courtaud, marchand et député de la ville de Lombez ;

Et Michel Jeanet, marchand et député de la ville de Saint-Girons.

Il y avait des circonstances où les villes qui avaient droit de séance aux Etats, y envoyaient plusieurs de leurs consuls, ainsi que nous le voyons dans plusieurs procès-verbaux, et notamment dans celui des Etats réunis à Aspet, au mois de janvier 1603. Quand il en était ainsi, il est probable que les voix des consuls ou députés d'une même ville se confondaient et ne comptaient que pour une ; car autrement le Tiers-Etat aurait été supérieur en nombre à ceux de la noblesse et du clergé : ce qui eût amené la domination constante du Tiers dans une assemblée où la délibération commune était pratiquée, c'est-à-dire où l'on votait par tête et non par ordre, ainsi que nous le verrons bientôt.

Il y avait un ou deux syndics du Tiers-Etat. Cela résulte de plusieurs

(1) Archives départementales de la Haute-Garonne, série C.

Digitized by Google

procès-verbaux. Mais aux Etats tenus à Samatan, au mois de novembre 1655, il fut délibéré qu'à l'avenir, il y en aurait toujours deux, un pour le *haut* pays, l'autre pour le *bas*, qui commençait à l'Isle-en-Dodon. Et ces syndics étaient, comme ceux du clergé et de la noblesse, désignés par l'assemblée et nommés pour un an, le plus souvent pour trois ans, mais toujours rééligibles (1). Le syndic nouvellement élu prêtait serment entre les mains du président de l'assemblée (2), à la différence des syndics du clergé et de la noblesse qui n'étaient point astreints, paraît-il, à cette formalité.

Enfin, les Etats de Comminges avaient un receveur ou trésorier dont je parlerai plus bas, et un greffier.

Ainsi, en résumé, l'assemblée se composait des deux évêques de Couseran et de Lombez, ou de leurs vicaires généraux, leurs représentants; des barons des Etats au nombre de trois; de cinq ou de dix gentilshommes, suivant les époques; de douze membres du Tiers-Etat, députés des chefs-lieux de châtellenie et de trois autres villes principales du pays; des syndics du clergé, de la noblesse et du Tiers-Etat; du juge en chef du Comminges et du procureur du roi du comté, en tout de vingt-cinq à trente membres (3). Les Etats ainsi composés, étaient considérés

(1) Voici un document qui nous indique de quelle manière se faisait cette nomination : « Les gens des trois Etats du pays et comté de Comenge assemblés (le 5 février 1608) en la ville et cité de Lombez par mandement du roy, présidant monseigneur l'évesque de Lombez, délibérant sur la création d'ung scindic du Tiers-Etat, veu la desmission faicte de ladite charge par Me Pierre Dupont, docteur ez-droictz, et à présent procureur du roy audict pays et comté de Comenge, après avoir sur ce meurement délibéré, par pluralité de voix, sire Jean Bon, bourgeois de Lisle-en-Dodon, auroit esté nommé et choisi pour exercer ladite charge de scindic du Tiers-Etat pour trois ans aux conditions arrestées par ladite assemblée : lesquelles luy ont esté publiquement dénoncées par Mgr l'évesque de Lombez, lesquelles ledit Bon a acceptées avec promesse de n'y contrevenir » (Archives de Muret).

(2) Archives de Muret.

(3) Vingt-quatre gentilshommes du Comminges et du Couseran, se disant commissaires de la noblesse de ces deux pays, se réunirent à Toulouse au mois d'octobre 1788, dans l'hôtel de M. de Palaminy, « pour se concerter sur la manière de parvenir au rétablissement des Etats de Comminges (suspendus depuis 120 ans) pour son administration particulière. » Ces commissaires adressèrent au roi une supplique pour solliciter le rétablissement de ces Etats; et les Etats rétablis, ils demandaient, comme une faveur, que l'assemblée fût composée de trente-six membres (non compris les syndics), dont six du clergé, douze de la no-

Digitized by Google

comme formant une représentation suffisante de tous les intérêts du pays.

Aux Etats du Languedoc, la présidence appartenait à l'archevêque de Narbonne. Aux Etats dont je m'occupe, elle était aussi déférée à un membre du clergé, mais désigné, d'après certains documents, par l'élection. Cela serait prouvé, dit-on, par les procès-verbaux que je n'ai pu retrouver, d'une assemblée tenue à l'Isle-en-Dodon, en 1595. Il se serait élevé dans cette assemblée une contestation, au sujet de la présidence, entre le juge-mage de Comminges et le grand vicaire de l'évêque de Lombez ; et les Etats auraient décidé, à cette occasion, que nul ne pourrait prétendre à la qualité de président que celui que les Etats auraient élu et qui serait toujours pris dans l'ordre du clergé, et, à défaut, dans celui de la noblesse (1). Mais je dois faire remarquer que dans les procès-verbaux des assemblées postérieures à l'année 1595, aucune trace d'élection ne se laisse apercevoir; et que, soit avant, soit depuis cette époque, c'est toujours un membre du clergé, et le plus élevé en dignité, que l'on trouve en tête des *gens* qui assistent aux Etats.

Dans les Etats généraux du royaume et dans la plupart des Etats provinciaux, les trois ordres délibéraient à part. Dans la province du Languedoc, les Etats, au contraire, ne formaient qu'une seule chambre où l'on votait par tête, et non par ordre. Tous les documents que j'ai pu consulter semblent établir qu'il en était de même aux Etats de Comminges (2), où les députés du Tiers-Etat égalaient à peu près en nombre, comme en Languedoc, ceux du clergé et de la noblesse. A l'instar de ce qui se pratiquait dans d'autres assemblées, les voix, paraît-il, devaient être prises ainsi : la voix d'un membre du clergé, ensuite celle d'un membre de la noblesse, puis deux voix du Tiers : ainsi de suite jusques à la fin. De cette manière se trouvait déjà érigé en principe, dans la petite province de Com-

blesse et dix-huit du Tiers-Etat, comme il avait été accordé à la province de Dauphiné : ce qui prouve qu'au moment de leur suspension vers le milieu du dix-septième siècle, les anciens Etats de Comminges n'avaient pas un nombre aussi considérable de membres.

(1) Documents aux archives départementales de la Haute-Garonne, série C.

(2) Cela s'induit de tous les procès-verbaux dans lesquels, à la suite de chaque proposition ou *remonstrance*, l'on trouve : *sur quoy les voix recueillies a esté délibéré ;* ou *sur quoy* ou *sur ce*, *par pluralité des voix*, *a esté délibéré, arresté*..... Rien n'y indique qu'après chaque discussion, les membres de chaque ordre se réunissaient séparément pour voter et communiquer ensuite en séance générale ce vote particulier.

Digitized by Google

minges comme en Languedoc, la combinaison équitable et libérale qui devait triompher plus tard à l'Assemblée nationale de 1789 : la double représentation, la réunion des trois ordres et le vote par tête. Toutefois, bien que réunis dans la même enceinte, les membres des Etats de Comminges « y estoient placés suivant leurs rangs et ordres (1). » Avant de commencer ses travaux, l'assemblée assistait en corps, suivant une ancienne coutume, à une messe du Saint-Esprit dans l'église paroissiale du lieu de la réunion. Lors des Etats tenus à Muret, au mois de février 1607, dans le couvent des Cordeliers, ce fut dans l'église de ce monastère que la messe du Saint-Esprit fut célébrée (2). L'assemblée durait ordinairement deux, trois ou quatre jours, quelquefois, suivant le nombre et l'importance des affaires à traiter, sept ou huit jours, comme aux Etats tenus à Muret, en 1607, qui commencèrent le 9 du mois de février et ne finirent que le 17 ; ou à ceux réunis à Salies, en 1576, qui siégèrent, dans cette ville, du 15 au 21 du mois de février, à cause de la gravité des circonstances qui réclamaient des mesures énergiques pour délivrer la ville de Saint-Girons tombée au pouvoir d'une troupe nombreuse d'*ennemis* (miquelets ou religionnaires) (3). Et il n'était pas rare de voir les Etats tenir deux séances par jour pour la prompte expédition des affaires, et aussi pour diminuer par ce moyen, autant que possible, les dépenses qu'occasionnait la tenue des Etats (4).

D'ordinaire, avant de se séparer, l'assemblée indiquait le lieu de la réunion prochaine. Ainsi, nous voyons qu'à l'une des séances des Etats tenus à Samatan, au mois de novembre 1655, il fut délibéré que la prochaine assemblée se tiendrait en la ville de Castillon.

En Languedoc, un bureau permanent ou commission intermédiaire veillait, dans l'intervalle des sessions, à l'exécution des délibérations des Etats. En Comminges, c'étaient d'ordinaire les syndics des trois ordres, celui surtout du Tiers-Etat auquel on donne assez souvent la qualification de *syndic général du pays*. Et c'est pour cela que l'on votait pour eux des gratifications, afin de les indemniser de leurs peines et de leurs soins.

(1) Procès-verbal des Etats tenus à Muret, en février 1607 : Archives de Muret.
(2) Archives de Muret.
(3) Ibid.
(4) V. *infrà*.

Digitized by Google

Il arrivait parfois que leur administration était critiquée d'une manière générale. Ces agents des Etats se dégoûtaient de leur charge et demandaient à être remplacés. Nous voyons leurs plaintes formulées à cet égard à l'une des séances des Etats réunis à Muret, en 1607 (1).

Après avoir fait connaître l'organisation des Etats de Comminges, je dois parler de leurs attributions. Mais il ne peut entrer, comme bien on le pense, dans le cadre de mon travail, de m'arrêter aux détails de tous les sujets divers de leurs délibérations. D'ailleurs, les documents me feraient souvent défaut pour en parler d'une manière certaine. Je dois me

(1) On lit dans le procès-verbal de la séance du 13 février : « Le seigneur de Montagut (Odet de Goyrans, l'un des syndics de la noblesse) a remonstré qu'il y a plusieurs personnes ambitieux et peu affectionnées au bien du pays qui calomnient les officiers et les tansent, et non particulièrement à eulx comme syndics, mais généralement à tous les Etats : lequel requiert d'en demander réparation, et à cest effect, le général du pays d'en faire les poursuites ou de la calomnie ou de ceux qui ont fally ; et d'aultant qu'il a rendu tous les services que lui a esté possible audict pays durant sa charge de scindic de la noblesse, supplie la compaignie vouloir avoir agréable sa bonne vollonté et l'excuser s'il ne peut continuer plus longuement, veu son indisposition et la nécessité de ses affaires domestiques, priant la compaignie d'en vouloir nommer et eslire un aultre en sa place.

» Maistre Pierre Dupont, scindic du Tiers-Estat, a également prié la compaignie avoir agréable les services qu'il a jusques icy rendus, qu'il lui est impossible continuer davantage ; et comme cydevant il a souvent prié la compaignie de faire eslection d'autre scindic, suyvant les formes antiennes, se debvant renouveler tous les ans, priant la compaignie l'excuser s'il n'y a peu rendre aultant de services au public qu'il y a apporté de fidellité et de diligence : plaisant qu'après ceste assemblée la nécessité de ses affaires l'appelle ailleurs sans pouvoir plus vacquer à ceulx dudit pays.

» Monsieur de Sansac, scindic du clergé, a faict mesmes excuses et réquisitions, et prié l'assemblée, veu que les scindics doibvent estre annuels, de faire choix en sa place d'un aultre, veu qu'il n'y a plus moyen de continuer ladicte charge à cause des affaires de son ordre et de la charge de vicaire général qu'il a en iceluy (il était vicaire général de l'abbé de Bonnefont) » (Archives de Muret).

Les Etats refusèrent d'accepter la démission de leurs syndics : « Sur quoi, après diverses remonstrances, a esté resolleu par toute l'assemblée que lesdicts sieurs de Montagut, de Sansac et Dupont seront priés de vouloir continuer leurs charges pour ceste année » (Archives de Muret).

Nous ne savons rien des commérages qui avaient porté les syndics à offrir leur démission. Du reste, ç'a été de tout temps le sort de ceux qui administrent. Ils sont exposés à voir souvent « leurs intentions les plus pures méconnues, leurs actes les plus louables dénaturés. »

Digitized by Google

borner à constater que le privilége le plus important des Etats dont je m'occupe, consistait dans le vote et la répartition des impôts.

Divers documents établissent que, dans le Comminges comme dans tout le Languedoc et le ressort de la cour des aides de Montpellier dont faisait alors partie le Comminges (1), la taille était *réelle*, c'est-à-dire imposée sur la valeur des biens fonds d'après les bases d'un compois terrier ou cadastre. Aux Etats réunis à Samatan, en novembre 1655, l'on voit le grand vicaire de l'évêque de Couseran appeler l'attention de l'assemblée sur la nécessité de refaire, pour remédier aux inégalités de la répartition de l'impôt, l'ancien cadastre du pays que l'on considérait comme très-défectueux. L'assemblée recula devant les frais d'une telle entreprise. Mais la proposition du représentant de l'évêque de Couseran prouve que dans le comté de Comminges l'impôt ne se percevait pas sur les facultés présumées des contribuables comme dans d'autres pays, mais sur la valeur des immeubles d'après le cadastre. L'on trouve une autre preuve de ce fait dans le procès-verbal des séances des Etats tenus à Muret, au mois de février 1607 (2).

Il paraît que le cadastre ancien du pays se divisait en unités appelées *Bollugues* ou étincelles : cela résulte du document que je viens d'indiquer et d'autres qui existent aux archives de Muret. Je me borne à citer celui contenant « l'assiette et despartement » d'une somme votée par les Etats assemblés à l'Isle-en-Dodon, au mois de janvier 1576. On y fixe à 39,494 livres 11 deniers la somme à payer par le pays « sur le nombre, y

(1) V. Despeysses, t. III, p. 331; de Cathala-Couture, *Histoire du Quercy*, t. II, p. 360. — L'on sait qu'en 1642, Louis XIII démembra du ressort de la *Cour des aides* de Montpellier le Rouergue, le Quercy et le duché de Guyenne, et créa pour ces provinces une autre Cour des aides, d'abord établie à Cahors et transférée ensuite à Montauban.

(2) On lit, séance du 12 : « M. l'abbé de Feuillants, avec MM. de La Hillière, de Verniole, consul de Muret, et de Malbois, consul de Lisle-en-Dodon, ont fait rapport de la vériffication de l'assiette et *Bolugues* au calcul desquels l'assemblée les avait commis, et rapporté avoir trouvé que la collecte est faible et l'imposition de cinq livres quatre sols deux deniers au préjudice du recepveur : lequel recepveur se plaint de trois Bolugues dont le compte se trouve court à son préjudice, requérant sur ce l'arpentement afin que mes-compte soit vériffié. » — Et l'assemblée arrête qu'il « sera faict acte dudit rapport et plainte du recepveur pour y estre apprès pourveu, sur la vériffication de l'entier arpentement..... pour trouver le défaut desdites trois Bolugues » (Archives de Muret).

Digitized by Google

est-il dit, de 3730 (1) *Bollugues*, revenant pour Bollugue 10 livres 11 sous 10 deniers payables entre les mains de Jéhan Roquade, trésorier, aux quatre quartiers ordinaires, savoir : au quartier de janvier, à raison de 5 livres 11 sous 10 deniers pour Bollugue; et aux quartiers d'avril, juillet et octobre, les cinq livres restantes par esgalles portions qu'est pour chaque quartier trente-trois solz quatre deniers pour Bollugue » : ce qui nous fait connaître par là le mode de paiement des tailles.

Que représentait, dans la répartition faite pour le calcul de l'impôt, une *Bollugue?* C'est ce que personne ne sait encore d'une manière quelconque. Et, en effet, il n'y a sur ce point aucun document. Ce que l'on sait, ce qu'il y a de certain, ainsi que je l'ai déjà dit, c'est que la taille ne pesait point sur les personnes, mais sur les biens. Les nobles, possesseurs de biens non nobles, la payaient; et les roturiers, possesseurs de biens nobles, ne la payaient pas. Les archives de la ville de Muret sont dépositaires de documents nombreux qui attestent les recherches actives, incessantes, auxquelles on se livrait, durant les seizième et dix-septième siècles, dans la plupart des châtellenies du pays, pour fixer les terres véritablement exemptes du paiement de la taille et en réduire le nombre autant que possible.

Quoi qu'il en soit de la nature et de l'assiette de l'impôt, ce sont les Etats du pays qui le votaient et en faisaient la répartition. C'était là leur principale fonction. Les Etats s'assemblaient, comme je l'ai annoncé, par mandement du roi, sur la convocation ou des gouverneurs de la province de Guyenne, selon les circonstances, ou du juge en chef du Comminges, en vertu de lettres patentes adressées toujours dans les derniers temps aux trésoriers généraux des finances établis à Bordeaux. Ces trésoriers généraux faisaient ce qu'on appelait alors le *département* de la somme demandée par le roi sous forme d'*abonnement*. Le *département* fait, les trésoriers généraux adressaient leur mandement au juge du pays de Comminges. Cet acte énonçait la totalité de la somme imposée sur toute la province de Guyenne et la quote-part que devait en supporter le pays de Comminges.

(1) D'après l'*assiette et despartement* des sommes votées aux Etats tenus à Aspet, au mois de mars 1617, le nombre des *Bollugues* n'était plus à cette époque que de 3710, entre lesquelles il y eut à répartir une somme de 89,904 liv. 1 s. 4 d. — Suivant M. Castillon, *Histoire du Comminges*, t. II, p. 212, la Bellugue ou Bollugue se divisait en quatre.

Digitized by Google

J'ai retrouvé aux archives de Muret une de ces formules de mandement, mais son étendue ne me permet point d'en reproduire le texte.

Les Etats de Comminges n'avaient donc qu'à voter pour la forme la somme indiquée et qu'à en faire à leur tour la répartition sur les châtellenies. Les consuls des châtellenies subdivisaient ensuite leur contingent par *Bollugues*. Car il paraît qu'à cette époque, les consuls remplissaient les fonctions qu'exercent aujourd'hui ceux que l'on nomme *répartiteurs*. C'est, en effet, de cette manière que les choses se passaient à l'époque dont je parle. Plusieurs documents en offrent la preuve.

Le procès-verbal des Etats réunis à Muret, au mois de février 1607, nous fait connaître comment on procédait au vote des impôts réclamés au nom du roi. A la première séance des Etats, dit le procès-verbal, se présente « le seigneur de Prugue, conseiller du roy en son Conseil d'Estat, trésorier général des finances, commissaire par Sa Majesté pour la tenue desdits Estats : lequel, après avoir remonstré le conteneu des lettres patentes et commission qu'esmanoit du roy, a demandé auxdits Estats la continuation et l'octroy d'impositions desquelles est faict mention esdites lettres pour la présante nécessité des affaires du royaume au long discoreue par ledit seigneur de Prugue; et ont esté par luy exhibées lesdites provisions et patentes desquelles il a esté faict lecture par son clerc. — Lesquelles leues et entendeues, le sieur Dupont, scindic dudit pays, en a requis communication pour en conférer avec messieurs des trois Estats, et faire après telle réponse que de raison : ce que ledit seigneur de Prugue, commissaire, a accordé, et remis les lettres es-mains dudict scindic; et ce faict, se seroit retiré de ladite assemblée. »

De son côté, le procureur du roi au comté de Comminges requiert l'exécution des lettres de commission « suyvant l'intention de Sa Majesté. »

« Et après, continue le procès-verbal, a esté délibéré de faire la réponse audit seigneur de Prugue, commissaire..... Et après avoir oppiné sur ce dessein, a esté délibéré d'accorder au roy, par forme d'octroy, pour ceste présante année et sans conséquance, le conteneu de ses patentes (1). »

L'on procédait de la même manière lorsque le juge en chef du Comminges se présentait porteur des lettres de commission. C'est ainsi que

(1) Archives de Muret.

Digitized by Google

dans le procès-verbal des Etats réunis à Aspet, au mois de janvier 1603, et qui avaient été convoqués par M. Sébastien de Cazalas, juge en chef du pays, l'on voit ce magistrat, après avoir exhibé « les pattentes et commissions de Sa Majesté avec la subrogation des trésoriers généraux concernant les impositions ordinaires avec les creues y jointes pour l'abolition de deux sols pour livre, » faire « entendre par un brief discours auxdits sieurs des Estats la nécessité des affaires de Sa Majesté et combien il importoit pour le bien du royaulme, de l'Etat et de leur propre repos et soullagement, de luy accorder lesdites impositions et de luy randre et tesmoigner une bonne et prompte obéissance, suyvant l'intention de Sa Majesté résultant desdites commissions (1). » Et les Etats n'eurent garde d'aller contre les intentions de Sa Majesté.

Avec de telles attributions, l'on comprend sans peine que les Etats de Comminges n'eurent jamais, comme corps politique, qu'un rôle très secondaire ou plutôt nul. Sans droit ou sans courage pour imposer aucune résolution, ils se bornaient parfois à des doléances sur le chiffre exagéré des impôts, à des supplications qui n'obtenaient pas toujours une réponse favorable. Cependant, hâtons-nous de le reconnaître, elles aboutissaient quelquefois.

En 1584, le comté de Comminges avait été imposé pour une somme se portant à peu près au double de la taille ordinaire. Les Etats réunis à Samatan, le 17 juillet de cette année, « du mandement du roy pour ouyr la commission de messieurs les trésoriers généraulx de France establis à Bourdeaulx, » remontrèrent

« Que le pays et la généralité de Guyenne avoit cydevant envoyé depputés devers Sa Majesté pour luy supplier très humblement, au nom de Dieu, de voloir révocquer la commission ceste année envoyée, montant audict pays et comté la somme de 24,211 escutz 29 solz 9 deniers, comme faicte contre l'encienne costume, meslant l'ordinaire avec l'extraordinaire, et contenent surcharge plus que de l'ordinaire la somme de doutze mille neuf cent huitante huit escutz, charge impossible au puplic supporter pour extrême preuvetté, en quoy il est procédens tant pour les guerres passées que de diverses et grandes impositions et levées de deniers qu'ont esté faites sur eulx, puys vingt ans sont passés..... Suppliant Sa Majesté se contenter de a tailhe ordinaire, tailhon et autrement, comme est conteneu en leur offre..... (2). »

(1) Archives de Muret
(2) Ibid.

Digitized by Google

Ces représentations furent accueillies; et la taille dont se plaignaient les Etats, fut diminuée (1).

A côté des doléances que je viens de faire connaître, je dois placer un autre document de même nature et à peu près de la même époque qui mérite d'être connu dans son entier, parce qu'il offre un de ces tableaux affreux qui ont été de tout temps le triste accompagnement des guerres civiles. C'est une réponse adressée, au nom des Etats du pays assemblés en la ville de Muret, au mois de mai 1582, par les consuls d'Aurignac, de Lombez, de Salies, de Saint-Julien, d'Aspet et de Fronsac, à Me Jean Guyon, huissier en la cour de parlement de Bordeaux, qui leur avait fait commandement de payer comptant la somme de 2000 écus imposée, l'année précédente, sur le pays de Comminges par le juge-mage de Toulouse, du mandement du roi et par délégation des trésoriers généraux des finances de Bordeaux, et ce, pour la crue de cinq sols et dix-huit deniers pour livre. Les consuls répondent :

« Que jamays les Estats du pays n'ont accordé, receu ny imposé sur le peuple lesdites creues, leur estant de tout impossible de les pouvoir satisfaire pour la grande pouvreté qu'est au peuple procédant des grandes charges et ruines que ledit pays a portées et souffertes tant pour raison des trobles et guerres que des tempestes et gresles que presque tous les ans en ont emporté les fruictz; car il est certain que ledict pays a faict la guerre et c'est deffendeu des ennemis de Sa Majesté, chassé et tiré des villes qu'ils avoient envahies et prinses, à leurs despens, et faict mener et conduire le canon avec grandes armées pour garnison aux villes, tant de gens de cheval que de pied : A quoy ils ont dépansé plus de cent mil escutz; desquels ils se sont engagés et payé grands intérestz; et encore cy-sont-ils obligés en plus de dix mil escutz, oultre une infinité de dépanses qu'ils ont souffert pour les passaiges et séjour des compaignies extraordinaires, ruines et bruslements des maisons et esglises que les ennemis leur ont faict : de quoy ils n'ont jamays esté soulagés, aydés ni supportés d'une mailhe, ains ont touiours payé les tailhes et autres impositions ordinaires au roy sans s'en ayder d'un soul comme on bien faict tous les autres pays : ce qu'a reduict en telle et si extrême pouvreté que la plupart en sont au pain quérant, et une grande partie ont abandonné quelque peu de bien qu'ils avoient et s'en sont passés au royaulme d'Espaigne, tellement que grande partie dudict pays demeure inculte; et y a plusieurs villaiges que personne n'y habite, et les autres y sont surchargés de leurs pactz de tailhes; et, en autres lieux dudit pays, les habitants sont en tel désespoir que plusieurs fois ils se lèvent en armes et à toquesain, don-

(1) Archives de Muret.

Digitized by Google

nent la chasse aux collecteurs et comys à lever les deniers du roy ; et se treuvera information que, en d'autre lieux qu'on dict comme désespérés, plustost ils se vouloient randre huguenaultz que de payer tant de charges, attendeu que les huguenaultz sont soulagés et que les catholiques et bons serviteurs du Roy sont très chargés et ruynés pour le soulagement des ennemys..... Et sont les affaires en tel estat, pour la difficulté qu'est à lever les tailhes ordinaires, que le pays ne treuve personne que beuilhe prandre à lever les deniers..... ; comme aussi ledit Cambournac a quitté la charge de scindic, et les consuls déclaré que ne se vouloient mesler des affaires publiques et vouloient quitter leurs charges pour les mauvais traitements que l'on leur faisoyt, et crainte que le peuple ne les massacre : Et davantaige : La plupart du pays de Comenge est aux Monts-Pyrénées et infertil ; et s'il y a quelques fruictz, presque tous les ans les tempestes et gresles emportent touts. A cause de quoy lesdits Estats voyant la grande pouvreté, misère et calamité du peuple, l'impossibilité de lever et payer ce qu'est de l'ordinaire, n'ont jamays, à leur grand regret, peu accorder ny n'ont receu ny cottisé lesdites creues, et par ce ne les pourroit payer : protestant que ce n'est deffault de bonne volonté, mays bien de puyssance, suppliant messieurs les généraulx prandre ceste response en bonne part et avoir pitié d'ung peuble le plus misérable de France, et les tenir quitte desdites creues ; comme aussi ils espèrent que le roy en aura pitié et compassion : Sa Majesté aiant entandu lesdites misères par le délégué que le pays a envoyé vers Sa Majesté, la venue duquel l'on attend tous les jours : suppliant aussy nos dicts seigneurs généraulx déclarer cependant que les habitants dudict pays ne seront vexés, exécutés ny en général, ny en particulier pour rayson desdites creues ny pour l'année passée ny présante (1). »

Nous ignorons l'accueil qui put être fait à cette lamentable mais vigoureuse protestation.

Mais si les Etats protestaient parfois contre les impôts excessifs ou inusités dont le pouvoir royal frappait le pays, ils n'hésitaient pas à voter toutes les sommes nécessaires pour payer la solde des garnisons établies, au milieu des troubles et des désordres de cette époque, dans certaines villes du comté dans le but de garantir la sécurité du pays. Je pourrais multiplier les citations à cet égard ; mais, pour me restreindre, je me borne à rappeler qu'au mois de février 1576, on voit les Etats réunis à Muret (2), voter une somme de 3180 livres pour la solde de deux mois de

(1) Archives de Muret.
(2) Ibid.

Digitized by Google

150 *arquebousiers* chargés de la défense de cette ville sous le commandement du seigneur de Montfaucon; une autre somme de 2000 livres, pour la solde également de deux mois de la même garnison, dans l'assemblée qui avait été convoquée, la même année, dans la ville de l'Isle-en-Dodon, par M. Jean de Borderia, juge en chef de Comminges, en vertu des ordres de M. de Lavalette, lieutenant-général du roi en Guyenne (1); et une somme bien plus considérable, à l'assemblée tenue, au mois de janvier précédent, en la ville de Salies (2), pour la garnison de Saint-Lizier chargée de contenir les routiers d'alors qui s'étaient emparés de Saint-Girons (3).

C'était le moment où la France était désolée par les effroyables guerres civiles qu'avait enfantées la prétendue réforme religieuse. La misère publique, à cette époque, produisit dans nos provinces des bandes nombreuses de malfaiteurs, la plupart gens de guerre sans service, qui remplissaient les chemins et les villes de brigandages et compromettaient ainsi partout la sécurité des habitants. Aussi, à cette époque, les Etats eurent parfois à délibérer sur des demandes d'indemnité ou de secours que leur adressaient ceux qui, dans ces conjonctures malheureuses, avaient exposé leur vie pour le service du pays. Les procès-verbaux des Etats assemblés à Muret, au mois de janvier 1584 (4), nous offrent un exemple de ces délibérations.

En 1583, une bande de malfaiteurs s'était emparée du château de la ville d'Aurignac et pillait ses environs. Dans le mois de septembre de cette

(1) Archives de Muret.

(2) Ibid.

(3) Voici une pièce qui constate l'emploi d'une partie de cette somme: « Nous André Soulan, seigneur de Saboulies, cappitaine de septante-cinq hommes de pied ordonnés pour le siége de Saint-Girons, suyvant les commissions des pactes et arrestz des Estatz du pays et comté de Comenge, confessons avoir receu de Jéhan Roquade, trisorier dudit pays, par les mains de M. Anthoine Cambournac et Pierre Vitalis, la somme de neuf cent livres pour l'entier payement de nostre companie suyvant l'ordonnance du commissaire, et ce pour ung moys commensant le vingtième du moys de febvrier passé et finissant le vingtième du présent : de laquelle somme de neuf cent livres en quittons ledit pays. — En foy de quoy avons faict le présent, et nous sommes soubsignés : Présents MM. Dominique Ponctic, scindic dudict pays, et Mathieu Bofat, consul de Muret. — A Saint-Lézé (Saint-Lizier), le second de mars 1576. Saboulies, signé » (Archives de Muret).

(4) Archives de Muret.

Digitized by Google

année, le sénéchal de Toulouse et le juge criminel de cette ville se transportèrent avec des forces à Aurignac, pour détruire cette bande commandée par un capitaine nommé Magret. Un nommé Vincent-Bernard, habitant de Muret, avait été requis d'accompagner le sénéchal. Arrivée à Aurignac, la troupe de ce dernier cerna une maison du faubourg dans laquelle se trouvait Magret avec une douzaine de ses complices. Vincent-Bernard et d'autres se mettaient en mesure d'enfoncer la porte de la maison pour s'emparer de Magret et de ses gens. Mais ceux-ci se défendirent énergiquement, et un coup d'arquebuse blessa Vincent-Bernard à la cuisse. Cette blessure l'obligea à de grandes dépenses. Et c'est pour en être indemnisé qu'il demanda aux Etats, réunis alors à Muret, comme je l'ai dit, au mois de janvier 1584, une somme de cent écus. Les Etats lui accordèrent cinquante livres (1). Ils en accordèrent vingt-six à la veuve et aux enfants d'un nommé Hector Durrieu, d'Alan, qui, dans la même attaque, avait été tué par la bande du capitaine Magret (2). Il faut convenir que les Etats se montrèrent peu généreux dans cette circonstance.

Les dévastations continuant, les mêmes Etats prirent des mesures pour combattre à outrance les bandes de ces nouveaux routiers. Dans cette même assemblée de Muret de 1584, les membres des trois ordres firent entre eux, « comme représentant tout le corps du pays », une confédération pour la mutuelle défense de leurs propriétés et de leurs personnes dans toute l'étendue du comté. J'ai eu sous les yeux le procès-verbal qui contient les articles de cette confédération, et au bas duquel se trouvent les signatures de M^gr^ François Bonard, *évesque de Cosserans*, que la *Gallia christiana* (3) qualifie de *verbi Dei prædicator egregius;* du vicaire général de l'évêque de Lombez; de celles de douze membres de la noblesse (je reproduis leurs noms tels qu'ils sont écrits au procès-verbal) : MM. Lailhère, syndic; Fontenilles, Vendomois, de Nolhan, Montégut, de Montfaucon, Jéhan d'Orbessan, d'Encausse, Montberault, Villenesve, de Tarte, de Martres; les signatures des consuls des chefs-lieux des neuf châtellenies du comté, et celles de trois syndics de commu-

(1) Les deux requêtes aux Etats sont aux archives de Muret.
(2) Ibid.
(3) T. I^er^, p. 1141.

Digitized by Google

nautés (1). On rencontre, à la même époque, aux Etats du Languedoc, des actes d'association analogues.

Ce n'était pas, du reste, pour la première fois alors que les « capitaines et connétables de routes (2) » désolaient ainsi le comté de Comminges. Le manuscrit du seizième siècle, conservé aux archives de Saint-Bertrand, renferme des détails intéressants sur les courses des routiers dans ce pays, durant la première moitié du quinzième siècle : « Audit pays de Comenge, » dit l'auteur du manuscrit, auoit iadis de beaux, grands et forts édifices » et chasteaux, mesme le seigneur comte auoit huict chasteaux et ung en » chaque ville capitale de ladite comté, comme à Muret, Samathan, l'Isle- » en-Dodon, Aurignac, Saint-Jullien, Salies, Fronsac et Castillon ; et » encore pleusieurs autres gentilhommes audit de très beaux édifices. » Mais les ruines ou les feux les ont deffaits et aussi les guerres, mesme » les guerres des rotisques (routiers) qui ruyna fort ledit pays : lesquels » rotisques furent une compaignie de gendarmes conduits par un capitaine » Rogier de Vilandran (3) qu'estoit d'une maison au pays de Bourdalois » du temps de Charles sixiesme de tel nom, roy de France et de Sicille, » jusqu'à ce que ledit Rogier et toute sa dite compaignie feurent tous » défaicts par Gaston XVI (XVII), comte de Foix, ainsi que dit le livre » des antiquités de Foix parlant dudit Gaston. »

Outre le vote et la répartition de la taxe ordinaire et des autres subsides dont j'ai parlé, on voit les Etats de Comminges pourvoir de leur propre

(1) Voici le préambule de ce document : « Les gens des trois Estats du pays et comté de Comenge..... advisez par les plaintes qu'on a faictes en pleyne assemblée, des fréquentes voleries, larrescins, assoisinatz, meurtres de guet apens, forces violences publiques, routements de sus, faulx monoyeurs et autres infinis maléfices qui se commettent en plusieurz lieulx dudict pays; et pour y obvier et extirper telle sorte de gens, et affinque les habitants dudit pays puissent vivre en asseurance de leurs biens et personnes soubz l'observance de Sa Majesté, ont délibéré et arresté ce que s'en suyt. » — On y voit, en résumé, comme je l'ai annoncé, que les confédérés se promettaient au moment du danger un secours réciproque (Archives de Muret).

(2) *Histoire de Languedoc*, t. VII, p. 382.

(3) Rodrigo de Villaudrant, suivant M. Castillon (*Histoire des pop. du Comminges*, t. II, p. 65) et simplement Rodrigues, d'après le P. Bouges (*Histoire eccl. et civile du diocèse de Carcassonne*, p. 275) qui, l'un et l'autre, parlent des ravages causés par ce chef des grandes compagnies.

Digitized by Google

mouvement et sans autorisation du roi, aux autres dépenses du pays, parmi lesquelles figuraient les frais mêmes qu'entraînait la session des Etats. Les membres de l'assemblée ne recevaient, il est vrai, aucun traitement; mais il leur était accordé une indemnité pour leurs frais de voyage et de dépense pendant la tenue des Etats. Les Etats accordaient aussi des gratifications aux syndics et autres employés de la province pour les récompenser de leurs services. Aux Etats de Samatan de 1655, les frais occasionnés par cette assemblée furent fixés à la somme de 3289 livres 4 sols, somme énorme, il faut en convenir, pour ce temps-là. Nous avons le rôle authentique des frais de l'assemblée tenue à l'Isle-en-Dodon, les 8, 9, 10 et 11 janvier 1576 (1). Les frais se portèrent à 2512 livres 16 sols 6 deniers. L'on trouve dans ce document les noms et la qualité des personnes à qui furent accordées des gratifications ou des sommes diverses pour indemnité de voyage et de séjour. Il est intéressant d'en reproduire les articles. Ici le moindre détail historique a sa valeur et ne doit pas être négligé :

Il fut accordé au juge de Comminges qui avait assisté aux Etats, une somme de 100 livres; à son clerc, 10 livres; « et pour les despenses de M. le Juge et de ceulx qui estoient logés avec lui, 40 livres; »

Au procureur du roi du pays qui s'était également rendu aux Etats, 60 livres;

Au vicaire général de l'évêque de Lombez, 30 livres;

A M. de Lamezan, syndic de la noblesse, 60 livres, et pareille somme à son adjoint, M. de La Hillière (2);

A M. Pontic, syndic du Tiers-Etat, 50 livres, et autant à M. Cambournac, « son compaignon. »

Les membres de la noblesse dont les noms suivent, sont inscrits sur le rôle, savoir :

M. de Savignac, chevalier de l'ordre du roi, pour 100 livres, somme augmentée de 20 livres pour les dépenses qu'il avait faites à l'Isle;

Le baron de Lapeyre, M. de Poucharramet et M. le baron de Péguilhan, chacun pour 50 livres (3);

(1) Archives de Muret.

(2) L'abbé d'Eaunes, syndic de l'église, obtint aux Etats tenus à Muret, au mois de janvier 1584, « pour ses gaiges ordinaires, 3 escus 1 livre. »

(3) Aux Etats tenus à Muret, en février 1607, il fut arrêté qu'il serait payé « pour homme à cheval menant laquais, trois livres dix sols; et pour homme qualifié à pied, quarante sols; et pour un homme à pied menant laquais, cinquante cinq sols ». Quoique le procès-verbal ne le dise pas, il est probable que c'était par jour.

Digitized by Google

MM. de Montesquieu, de Château-Gaillard et de Juysset, chacun pour 10 livres seulement.

Voici les allocations accordées aux députés du Tiers-Etat :

Aux consuls de Muret, 50 livres ; pareille somme aux consuls de Samatan, à ceux de l'Isle-en-Dodon, d'Aurignac, de Saint-Julien, de Salies, d'Aspet, de Castillon. On n'accorda que 30 livres aux consuls de Fronsac, à ceux de Bagnères et de Lombez.

M. Senaux, receveur du pays, obtint 50 livres, et M. Roquade, trésorier, autant.

Six individus qui s'étaient rendus à l'Isle « pour faire la ferme et collecte des deniers et faire la condition meilleure au pays, » sont inscrits chacun pour 10 livres, et ceux qui étaient allés à l'assemblée pour rendre les comptes de l'année finie, pour une somme totale de 80 livres.

On accorda au commissaire qui avait procédé au département et à l'assiette de la taille, 100 livres ; à son clerc, 10 livres ; et à d'autres qu'il avait employés, 30 livres ; et l'on paya une égale somme de 30 livres pour les dépenses que le commissaire avait faites pendant quatre jours à l'Isle.

Le greffier des Etats reçut 50 livres pour les « despêches des actes, » et ses clercs 15 livres, « pour leurs escriptures, peynes et vacations. »

Il fut alloué 12 livres à un notaire, « à la charge par lui de bailler à chaque chef de châtellenie deux copies de l'instrument fait avec le trésorier, et autres actes du pays. »

Les rémunérations accordées aux différents serviteurs employés aux Etats s'élevèrent à 70 livres. — Les dépenses de *bois*, *vin* et *chandelles* et autres choses, coûtèrent 42 livres 15 sols 6 deniers ; et il fut payé aux religieux de l'Isle-en-Dodon, 10 livres pour les messes.

Plusieurs habitants du pays s'étaient rendus aux Etats « pour remonstrer leurs doléances, » les uns en leur nom personnel, les autres comme syndics de leurs communautés. Ils obtinrent 5, 10, 15 et 20 livres chacun, d'après, sans doute, la longueur du voyage qu'ils avaient fait pour se rendre aux Etats.

Toutes ces allocations se portèrent, comme je l'ai dit, à la somme de 2512 livres 16 sols 6 deniers ; et encore nous ne trouvons pas ici certaines gratifications que l'on remarque dans d'autres *Rolles d'assieste et de département*. Ainsi nous voyons que les Etats réunis à Muret, les 15, 16, 17, 18 et 19 décembre 1557 (1), accordèrent « à M. d'Eaulnes, scindic de l'esglise, 10 livres pour ses gaiges, et pareille somme à M. l'archidiacre de Saman, autre scindic de l'esglise » : somme égale à celle qui fut accordée par les mêmes Etats à M. de Lamezan, syndic de la noblesse.

(1) Archives de Muret.

Digitized by Google

Il n'est pas difficile de comprendre qu'il se glissait facilement des abus dans cette faculté des Etats à voter des dépenses pour leur tenue ; et nos rois avaient été obligés de rendre des arrêts pour les modérer. Voici comment Henri IV s'exprimait dans un arrêt de règlement de l'année 1601 :

« Et d'autant que les sieurs évesques de Couseran et de Lombez ont volontaire-
» ment offert de se rendre et assister désormais à la convocation desdits Estats à
» leurs dépens et sans ce demander aulcune taxation soit pour les frais de leur
» voyage ou séjour, et de se conformer en cela tant aux réglements faicts par les
» feux roys qu'arrestz cidevant donnez par la court de parlement de Toloze, Sa
» Majesté, tenant grandement l'affection qu'ils tesmoignent avoir au soulagement du
» peuple et la recepvant comme un bienfait, Sa Majesté, pour exorter, autant qu'il
» lui est possible, tous les députés dudict clergé et ceux de la noblesse qui seront
» ci-après employés es-dicts Estats, dit vouloir par cet exemple et en contemplation
» de la pauvreté de ses sujets, faire le semblable (1). »

Le rôle des frais votés par les Etats de Samatan, en 1655, prouve que l'on n'avait point tenu grand compte de cette sage recommandation.

Les Etats ne s'occupaient point seulement de pourvoir aux dépenses dont je viens de parler, et qui variaient, du reste, à chaque session. Il y avait aussi parfois à fixer et à payer « les gaiges » dus à ceux qui étaient chargés de poursuivre ou surveiller les procès que le pays soutenait devant les diverses juridictions du royaume, ainsi qu'on le remarque entr'autres dans deux documents contenant « l'assiette et département de la taille ordinaire » octroyée par les Etats réunis à Muret, au mois de janvier 1559 et au mois de décembre 1571 (2). Le premier de ces documents nous apprend que les Etats accordèrent pour leurs « gaiges » :

A Me de Bordéria, avocat du pays, 30 écus 5 livres ;

A Me Jéhan Prévost, procureur pour le pays au sénéchal de Toulouse, 6 livres ;

A Me Raymond Prévost, procureur pour le pays au parlement de la même ville, égale somme de 6 livres ;

A Me Jéhan Verrauton, procureur du pays en la cour de MM. les généraux de Montpellier, celle de 25 livres ;

A Me Lucas, solliciteur dudit pays audit Montpellier, pareille somme de 25 livres.

(1) Archives départementales de la Haute-Garonne, série C.

(2) Archives de Muret.

Digitized by Google

Le procès-verbal des Etats assemblés à Toulouse, au mois de février 1607, dans la maison de l'évêque de Lombez, nous révèle qu'un nommé Forcatel était, à cette époque, « ageant solliciteur du pays de Commenge à trente livres par mois. »

Il fallait aussi payer les épices des magistrats ; et c'est pour cela que l'on trouve, dans le document des Etats du mois de janvier 1559, une somme de 281 livres 15 sols 4 deniers « pour les gaiges de messieurs les présidiaulx. »

Enfin, les « Rolles d'assiette et despartement de la taille » contenaient presque toujours un article qui témoignait des sentiments religieux des membres des Etats : une somme pour *Aumosnes*. C'est ainsi qu'aux Etats réunis à Aspet, au mois de mars 1617, l'assemblée vota une somme de 150 livres pour aumônes et œuvres pies aux religieux des couvents de Muret, Samatan, Aurignac, Salies, Saint-Girons, l'Isle-en-Dodon, et les pauvres de la ville d'Aspet (1).

Toutes ces petites sommes finissaient par grossir considérablement le budget de la province. Et il y avait encore à pourvoir à d'autres dépenses.

Le pays avait des dettes résultant de divers emprunts contractés pour des causes diverses. Il fallait payer les intérêts, souvent rembourser des capitaux, et pour cela augmenter les impositions, au grand mécontentement du peuple, ou recourir à de nouveaux emprunts. C'est ce que nous apprend le procès-verbal de l'une des séances des Etats tenus à Muret, au mois de février 1607 (2). Mais les capitalistes de l'époque n'avaient point, paraît-il, une grande confiance dans les emprunts contractés au nom seul des Etats. Car ils refusaient de prêter leur argent si les commissaires ou les receveurs ne s'engageaient personnellement. C'est ce qu'atteste l'exposé qui fut fait à l'une des séances des Etats réunis à Toulouse, aux mois de mars et d'avril 1607 (3), dans la maison de l'évêque de Lombez : assem-

(1 et 2) Archives de Muret.

(3) On lit dans le procès-verbal de la séance du 20 mars : — « Les recepveurs ont représenté qu'il y a diverses personnes qui prestent des deniers ausdicts recepveurs pour les affaires dudict pays, lesquelles ne veullent pas que dans les obligations soict faicte aulcune mention du pays ni de la procuration, ains qu'ils s'en faissent débiteurs solidairement l'ung pour l'autre en leur propre et privé nom, requérant l'assemblée ordonner ce qu'ils pourront faire pour ce regard afin de pourvoir à leur asseurance. » — Et là-dessus les Etats « arrestent et dellibèrent qu'au cas lesdits sieurs recepveurs ne trouveront à emprunter que sous leur particulière obligation les sommes qu'il conviendra, ils sont priés en passer leur obligation solidaire à la charge que ceulx qui sont depputés par la procuration pour les assister à faire les dits emprumpts, s'obligeront suivant ladite procuration au nom dudit pays de

Digitized by Google

blée qui ne fut, comme je l'ai déjà remarqué, que la continuation de la réunion de Muret au mois de février précédent.

Nous ne sommes pas au bout de la liste de toutes les sommes que votaient les Etats. Car à toutes les sommes dont j'ai parlé, il faut ajouter celles que les Etats votaient à titre de subvention forcée pour l'exécution d'ouvrages étrangers au pays. C'est ainsi qu'aux Etats réunis à Aspet, au mois de janvier 1603, et à Muret, au mois de février 1607, le juge en chef du Comminges et M. de Prugue, commissaires du roi, requirent les Etats de concourir pour une somme déterminée à la construction du pont de Saint-Cyprien de Toulouse; et l'on remarque que dans la somme de 89,904 livres 1 sol 4 deniers votée par les Etats réunis à Aspet, au mois de mars 1617, était comprise celle de 5077 livres 10 sols que le pays, « suivant l'accord faict avec MM. de Tholoze, » et en exécution de lettres patentes du roi du 15 novembre 1616, devait payer en deux annuités pour le pont de Toulouse (1). On était, en effet, occupé, depuis longues années à cette époque, à construire ce magnifique pont en pierre de notre ville qui devait assurer en tout temps des relations entre deux grandes provinces. Henri IV, qui voulait hâter la construction de ce beau monument, avait déjà donné, le 12 novembre 1598, des lettres patentes dans le but d'y faire contribuer plusieurs contrées de la Guyenne. J'ai retrouvé aux archives de Muret l'ampliation de ces lettres patentes restées inédites et qu'il ne faut pas confondre avec celles dont parle Lafaille dans ses *Annales* (2).

Chose étrange ! lorsque les ponts du Comminges tombaient de vétusté et que les communications se trouvaient ainsi interrompues entre les différentes contrées du pays, la province qui n'aurait pu les rétablir sans des frais énormes au-dessus de ses moyens ordinaires, était obligée de recourir, par l'organe de ses Etats, à la bienveillance du souverain. C'est ainsi qu'aux Etats réunis à Samatan, au mois de novembre 1655, l'on voit l'assemblée délibérer, sur les observations du député de Muret, qu'il y avait lieu de

les relever indempnes desdites sommes empruntées tant en principal que de tous despens, dommaiges et intérests » (Archives de Muret).

(1) Archives de Muret.

(2) T. II, p. 119 et 120. V. aussi M. Dumège, *Inst. de la ville de Toulouse*, t. IV, p. 241.

Digitized by Google

demander au roi l'autorisation de lever un droit modéré de péage pour subvenir aux frais de la reconstruction de l'historique pont de bois de cette ville qui venait de tomber de vétusté, et rétablir ainsi les communications interrompues entre la Guyenne et le pays de Foix : contrée avec laquelle le Comminges avait eu de tout temps de nombreuses relations.

Non-seulement les Etats votaient les impôts, l'objet essentiel de leur réunion ; ils écoutaient aussi les plaintes que les habitants du pays leur adressaient à cet égard. Quelquefois, en effet, les habitants d'une ville, d'un village, tantôt quelques habitants isolés, refusaient d'acquitter ou plutôt déclaraient ne pouvoir payer, qui pour une cause, qui pour une autre, les impositions mises à leur charge. Et les Etats répondaient à ces plaintes, à ces réclamations dans la mesure de leur pouvoir. Quelquefois, ils accordaient, à raison d'une situation toute exceptionnelle, une somme quelconque à titre de secours ; mais jamais nul n'était relevé de l'obligation de payer en tout ou en partie les impôts votés par les Etats soit pour le roi, soit pour les dépenses du pays (1) ; et ce paiement s'effectuait entre les mains de ceux que l'on appelait *collecteurs* ou *receveurs*.

L'adjudication de la *collecte* était faite au rabais. Celui qui avait offert de percevoir aux conditions les plus avantageuses, c'est-à-dire à moins de frais, était déclaré collecteur. D'ordinaire, la collecte était « baillée aux gaiges et salaire de dix deniers pour livre. » Les conditions du bail que nous appellerions aujourd'hui les clauses du cahier des charges, étaient annexées à « l'instrument » ou acte qui en était dressé par un notaire du pays ; et le collecteur était tenu de s'y conformer rigoureusement. Il existe aux archives de Muret deux documents qui nous apprennent que c'était ainsi que les choses se passaient : l'un est une délibération des Etats réunis à Aurignac, au mois de décembre 1583 ; l'autre, une déclaration de ceux réunis à l'Isle-en-Dodon, au mois de novembre 1589.

Les versements du collecteur ou des collecteurs, car souvent il y en avait deux à qui la collecte avait été adjugée, s'opéraient d'ordinaire en quatre quartiers venant à échéance aux mois de janvier, avril, juillet et

(1) V. les procès-verbaux des Etats tenus à Aspet, au mois de janvier 1603 (Archives de Muret).

Digitized by Google

octobre. Si, pour une cause ou pour une autre, le paiement des impositions par les redevables éprouvait du retard, et que le collecteur n'eût pu ainsi faire recette du montant des deniers à verser à chaque quartier, il devait en faire l'avance, sauf à s'en rembourser sur le prochain quartier. L'on trouve une application de cette règle dans les procès-verbaux des Etats réunis à Toulouse, en l'année 1607, dans la maison de l'évêque de Lombez.

Les collecteurs versaient le montant des impositions du roi entre les mains du receveur des tailles du comté qui leur en fournissait décharge (1). Et quant aux sommes votées par les Etats pour les différentes affaires de la province ou pour les dépenses occasionnées par leur tenue, le collecteur les payait, comme trésorier du pays, à ceux qui étaient indiqués pour les recevoir dans les « Rolles d'assiette et despartement » dressés par les Etats eux-mêmes ou par un de leurs membres qu'ils chargeaient de cette tâche (2).

Le receveur ou trésorier rendait ses comptes devant les Etats qui les approuvaient, s'il y avait lieu, sur le rapport d'une commission composée de membres de l'assemblée et chargée de les vérifier. C'est ainsi que nous voyons les Etats tenus à Aspet, au mois de janvier 1603, délibérer

(1) Voici une de ces quittances : « Je Jéhan de Senaux, receveur des tailles du pays et comté de Comenge, Saint-Girons et Bigorre, confesse avoir receu des consuls, manans et habitants du compté de Commenge par les mains du sieur Jéhan Roquade, leur collecteur, la somme de 3838 l. 17 s. 6 d. tournoys pour ce que lesdits habitants peuvent debvoir à cause de la taille, creue de troys soulz, gaiges du visse-sénéchal, frais de recouvrement d'iceulx, gaiges du receveur et salaire du commissaire, du présent quartier de janvier, février et mars : de laquelle somme de 3838 l. 17 s. 6 d. je quitte lesdits habitants, Roquade et tous autres, suyvant mon seing cy-my. — A Tolose, le 24me jour du moys de janvier 1576. Senaux, signé » (Archives de Muret.)

(2) Voici la preuve de l'un de ces paiements : — « Je soubsigné Rogier de Pins, seigneur de Montbrun, genthomme de la chambre du roy, chevalier de l'ordre dudit seigneur, confesse avoir receu de sire Jean Rocadè, trésorier du pays et comté de Commenge, la somme de deux cent trente-huict livres unze sols et deux deniers à moy deue et costizée en l'assiette de l'assemblée faicte, le trésieme février, en la ville de l'Isle-en-Dodon, pour le voyage faict pour ledict commandement du seigneur de Lavalette (gouverneur de la province de Guyenne) : de laquelle somme de deux cent trente-huict livres unze sols deux deniers en quite ledit pays et Roquade. — A Muret, le 13 aoust 1576. Signé Montbrun. » Et cette signature est accompagnée à l'original d'un sceau aux armes de la maison de Pins (Archives de Muret).

Digitized by Google

« qu'il serait procédé à l'arrest et closture des comptes de MM. Jean Bazon et Jean Roquade, trésoriers dudit pays. » Et, à cet effet, les Etats nommèrent : pour le clergé, M. de Sansac, syndic; pour la noblesse, MM. de Montégut et de La Hillière; et pour le Tiers-Etat, un consul de chaque châtellenie : « Lesquels y procéderont, porte la délibération, en Dieu et en conscience, leur baillant et octroyant à cet effet plain pouvoir et puissance (1). »

L'obligation imposée au collecteur d'avancer pour le paiement des quartiers, aussitôt qu'ils venaient à échéance, des sommes souvent considérables, peut expliquer la rigueur avec laquelle ses commis procédaient au recouvrement des deniers. Cinq semaines et un jour après l'expiration du terme fixé pour payer, il était permis, à défaut de paiement, au collecteur ou à ses commis de « prendre pour sa dette, sur tous les redevables en commun. » De là, de nombreuses exécutions par le ministère des sergents ou bayles dont l'acte de bail réglait le salaire. Aussi le collecteur et ses commis étaient-ils la bête noire du peuple. Le cahier des charges, celui du moins qui a servi de base aux adjudications de 1583 et de 1589, contenait, à l'égard des exécutions permises au collecteur, une clause qui mérite d'être connue. La voici textuellement :

« Ne pourront prendre (les commis) les ungs habitants pour les aultres à faute de payement, savoir : ceux d'une chastellenie pour les debtes d'une aultre, sinon les consuls, manans et habitants d'icelle redepvables, lesquels ne pourront estre pris hors la comté ni tirés hors icelle, si non au cas on n'oseroit aller sur les lieulx de leur habitation pour estre escandeleux et rebelles à payer; et estans aulcuns consuls ou habitants arrestés en aulcune ville dudict comté, ne seront mis en prison close, mais simplement tiendront l'arrest par la ville et vivront à leur choix où bon leur semblera, si ce n'est qu'ils brisassent l'arrest, auquel cas sera permis les faire mettre en prison close (1). »

Et qu'on ne croie pas que ces clauses du bail à ferme de la collecte ne contenaient que de simples menaces. Nous avons des documents qui prouvent qu'elles n'étaient pas tout à fait une lettre morte. En 1602, le premier consul de Muret, pour n'avoir point fait, au temps voulu, « le despartement et la levée » des deniers de la taille dans sa ville, avait vu tout

(1) Archives de Muret.

Digitized by Google

simplement ses meubles et jusques aux choses les plus indispensables dans un ménage, saisis-exécutés et vendus à l'encan (1).

Cette affaire du consul de Muret ne rappelle-t-elle pas la situation intolérable de ces curiales des municipes de l'empire romain qui, indépendamment qu'ils étaient tenus, lorsque les revenus propres du municipe ne suffisaient pas à ses dépenses, d'y pourvoir, étaient de plus presque partout percepteurs des impôts publics et responsables de leur levée ? (2).

C'est, à coup sûr, pour prévenir une exécution du genre de celle qui avait atteint l'un de ses prédécesseurs, que M. de Marclan, premier consul de Muret, représenta aux Etats réunis à Toulouse, le 29 mars 1607, « qu'à cause de la division qu'estoit en la ville de Muret, il n'avoit esté procédé à aulcune cottyzation ny *despartement* des deniers de ceste année, parce que les habitants de ladite ville présupposoient avoir quelque soullagement à cause des préthentions des frais que ladite ville avoit souffert cy-devant suyvant la remonstrance qui en avoit esté faicte aux Estats-généraulx ; que mesme, ajoutait le prudent consul, plusieurs habitants disoient, si on ne leur faisoit droict desdites préthentions, qu'ils empescheroient les cottizations des deniers communs dudit pays ordonnés estre imposés aux dits Estats-généraulx (tenus à Muret au mois de février précédent). » —

(1) On lit dans le procès-verbal des Etats réunis à Aspet, au mois de janvier 1603 : — « S'est présanté (à la séance du 20), Bernard Loumède, consul, l'année passée, de la ville de Muret (et ses compaignons), qui a représenté à l'assemblée que n'ayant de moyen de fère libre cottysation et tailhes ordonnées par les Estats pour payer les termes au temps voulu, à cause de la reprise des Volugues que ceulx de La Gardelle (village alors limitrophe de la communauté de Muret) debvront prendre sur eulx, et que la vérification et l'exécution estoit commise aux sieurs scindics, au cas depputés, qui n'y aurait procédé jusques au moys de jung dernier, M. Jean Roquade, trésorier, l'auroit faict exécuter en ses biens meubles, desplacer ses draps, marchandises et autres meubles de sa maison, iceulx vendre à l'enquan public, ce qui lui est intérest de cent escus et davantaige. Et attendu que cela est procédé à faulte d'avoir fait la vériffication des dites Bolugues, et que la faulte ne vient de luy ni de ses compaignons qui n'ont peu faire le *despartement* et levée : à ceste occasion requiert l'assemblée lui voulloir fère droict et l'indemniser des dommaiges et inthérests par luy soufferts. » — « Et l'affère mise en délibération, ajoute le procès-verbal, a esté arresté qu'il baillera ses préthendues prétentions et les remettra entre les mains de MM. de Combes et Dupont, scindics, pour, sur leur rapport faict à l'assemblée, y estre ordonné ainsin que raison » (Archives de Muret).

(2) V. M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 14.

Digitized by Google

Et M. de Marclan suppliait l'assemblée « y voulloir pourvoir (1). » — Ceci était grave. Il ne s'agissait de rien moins que d'un refus d'impôt.

Les Etats délibérèrent sur la supplique du premier consul de Muret, et prirent des mesures pour faire exécuter leurs précédentes délibérations (2).

Les difficultés qui pouvaient s'élever à raison de la collecte entre le receveur ou ses commis et les habitants d'une ville ou d'une châtellenie, étaient portées devant le juge de Comminges ou l'un de ses lieutenants au siége le plus voisin (3). Mais les plaintes que les redevables se croyaient en droit de former, à raison de faits d'exaction, contre les commis du collecteur, arrivaient aux Etats, soit par l'organe des consuls des chefs de châtellenie, lesquels, avant de se rendre à l'assemblée comme députés, étaient tenus (4) d'avertir de leur départ les habitants des villages de la châtellenie et de recevoir leurs plaintes, soit par voie de dénonciation au procureur du roi du comté, ainsi qu'on le voit dans le procès-verbal des Etats réunis à Aspet, au mois de janvier 1603 (5).

(1) Archives de Muret.

(2) L'évêque de Lombez qui présidait les Etats, répondit à M. de Marclan que l'assemblée n'était pas en nombre, et qu'ainsi « il n'y avoit pas moyen de toucher aux dites prétentions ». — « Mais, ajouta-t-il, on fera une aultre assemblée le plutost qu'il sera possible, de laquelle les habitants (de Muret) doibvent attandre et espérer tout le complantement que la raison peut permettre ». Et néanmoins, quoique l'assemblée ne fût point en nombre, il fut délibéré « qu'advenant que quelques habitants de ladite ville de Muret vouldroient empescher la cottization et levée des deniers commungs dudict pays, ledit sieur Marclan et ses compaignons, consuls, bailleront par indication un estat des refusans ledit payement au recepveur ou collecteur dudit pays qui constraindra par exécution lesdits habitants et particuliers reffusans pourtant le corps de ladite ville » (Archives de Muret). — Obéissance était due, en effet, provisoirement aux délibérations des Etats sur le vote de l'impôt.

(3) Bail à ferme de l'année 1581 (Archives de Muret).

(4) Délibération des Etats tenus à Muret en février 1607 (Archives de Muret).

(5) M. Jean de Savignac, alors procureur du roi du comté de Comminges, dénonça aux Etats « que plusieurs habitants du pays luy ont faict plainte des concussions et indues exac- » tions que les commis des trésoriers font levant les deniers des tailhes, faisant payer leur » journée à raison d'un escu pour jour et les despances, et vont en quatre et cinq villaiges » le jour et aultant en font payer à chescung; et leur faisant les consuls des villaiges le » payement entier de la somme, pensant avoir les habitants la quittance claire et nette, » lesdits commis se payent premièrement de leurs prestendues journées et despances, et » mettent en reste les habitants, tellement qu'encore bien qu'ils ayent payé, sont toujours » débiteurs, et il a requis l'assemblée y voulloir pourvoir. » — Sur cette plainte, les Etats

Digitized by Google

J'ai indiqué l'origine présumée des Etats de Comminges, leur organisation, leurs attributions essentielles. Il ne me reste qu'à faire connaître les causes vraies de leur suspension.

Les Etats de Comminges disparurent vers le milieu du dix-septième siècle. On parlait beaucoup dans la province, avant 1789, des causes qui avaient amené leur suspension. Mais on en parlait peu sciemment; et aussi je crois utile d'entrer à cet égard dans quelques détails.

Avant 1789, c'était dans le pays une croyance assez répandue (1), que des débats qui se seraient élevés, vers l'année 1668, entre l'évêque de Couseran et celui de Lombez, au sujet de la présidence des Etats (2), avaient occasionné leur suspension. Mais cette croyance n'avait aucun fondement. Ce qui amena la suspension des Etats, ce fut l'établissement définitif dans la province de Guyenne des *Elus* dont les fonctions rendaient à peu près inutile la tenue des Etats. Les Elus avaient une origine commune avec les généraux des aides. Leur nom venait de ce que, dans le principe, ils avaient été établis par voie d'élection. Ils étaient chargés du détail des impositions et du soin d'en faire l'assiette dans les paroisses (3). Les Elus, on peut le dire, étaient véritablement le cauchemar des Etats de Comminges. Dieu sait toutes les calamités dont on voulait les rendre responsables, tous les mauvais desseins dont on les croyait capables : pour tout dire, en un mot, on les accusait de vouloir détruire les priviléges de la province. Aux Etats réunis à Muret, au mois de février 1607, M. Pierre Dupont, syndic du pays, annonça que M. de Prugue, premier trésorier des finances du roi en Guyenne, venait d'arriver dans le pays pour y établir « certains offices d'esleus : » ce qui devait être, ajoutait le syndic, « l'entière subvertion et anéantissement des priviléges et libertés dudict pays. » Et vite les Etats de délibérer que le syndic formerait opposition à cet établissement ; qu'on « l'empescheroit par toutes les voies légitimes, et qu'on iroit jusques à la propre personne du roy en son Conseil par la

ordonnèrent que vérification des faits qui venaient de leur être dénoncés « seroit faicte sur les lieulx par les scindics du pays, pour, après leur rapport, y estre pourveu ce qu'il appartiendroit » (Archives de Muret). — Nous ignorons quel fut le résultat de cette information.

(1) Documents aux archives départementales de la Haute-Garonne, série C.

(2) Voir plus haut.

(3) Merlin, *Rép.* V. *Election*.

Digitized by Google

bonté et clémence duquel l'assemblée se promettoit, par ses humbles remonstrances et supplications, en obtenir justice (1). »

Mais cette opposition du syndic, ces supplications des Etats eurent le même sort que les remontrances antérieures sur le même sujet. Le roi Henri II, par lettres patentes données à Villers-Cotterets au mois de mars 1558, abolit, il est vrai, et révoqua les deux offices d'Elus qui avaient été établis au pays de Comminges sur le fait des impositions; mais ce fut à la charge par le pays de rembourser le prix des contrats d'acquisition de ces offices (2) : ce qui avait eu lieu alors comme depuis dans des circonstances semblables, ainsi que le rappellait aux Etats de Muret le syndic Dupont. Et on n'agit pas autrement, en 1607; car l'on voit dans une délibération des Etats tenus à Toulouse, le 29 mars de cette même année, dans la

(1) Voici l'extrait textuel du procès-verbal des Etats : « M. Dupont a représenté que M. de Prugue estoit en la présente ville (de Muret) et en dessein, en vertu d'une commission de Sa Majesté, d'establir certains nouveaux offices d'esleus dans la province et compté de Comenge, qui seront l'entière subvertion et anéantissement des priviléges et libertés dudict pays, et priveront les habitants d'icelluy de l'assemblée des trois Estats dont ils ont jouy par tant de siècles : mesmes que par quatre ou cinq diverses fois, ledict pays a cy devant par humbles remonstrances faictes au roy très crétien à présant heureusement régnant et autres ses devantiers, faict supprimer tels offices d'esleus, par diverses fois, aïant payé audict effet de notables sommes à leurs dites majestés ou à ceux qui se sont treuvés pourveus desdicts offices et autres loyaux-coustx, et d'autant qu'il importe nécessairement aux trois ordres, d'un commun et réciproque consentement, prévoir ce qu'on doibt faire au cas ledit commissaire vouldroit passer oultre et procéder audict establissement, comme il dict y estre résoleu; supplie la dicte compaignie y délibérer et voir ce qu'on trouvera qu'il y face en ce cas pour le debvoir de sa charge. » Et l'assemblée, considérant « le préjudice et incommodité que lesdits esleus porteront aux habitants du pays par l'establissement desquels la liberté et privilége d'icellui demeureront entièrement subvertis, ainsin qu'il est aysé à voir tant par l'ecdit de création desdits offices que par les instructions et mémoires envoyés par les esleus d'Agenois que le mesme seigneur et commissaire a de nouveau establis audict pays, » l'assemblée, dis-je, « par les communes voix et suffrages de ladicte compaignie, sans aucune discrépance, » arrêta que dans le cas où le commissaire persisterait à passer outre audit établissement, le syndic y formerait opposition, « et qu'on empescheroit par toutes voix légitimes ledict establissement pour conserver le privilège des Estats audict pays, enioignant audict scindic de faire toutes diligences requises à cet effect tant devant les seigneurs des aydes, cour de parlement de Tholoze que ailleurs où il appartiendroit et iusques à la propre personne du roy en son conseil, par la bonté et clémence duquel ladicte assemblée se promettoit par très humbles remontrances et supplications, en obtenir justice » (Archives de Muret).

(2) Documents aux archives départementales de la Haute-Garonne.

Digitized by Google

maison de l'évêque de Lombez, que les Etats avaient racheté, probablement par un traité passé avec M. de Prugue, tous les offices de l'*Election* du pays moyennant la somme de 18,000 livres qui durent être payées en deux fois dans le courant de l'année 1607 (1).

Mais les Elus ne tardèrent pas à reparaître dans la province. L'on sait, en effet, qu'en l'année 1621, Louis XIII rendit un édit portant établissement, et cette fois d'une manière définitive, des *Elections* dans le Bazadois, l'Agenois, le Querci, le Rouergue, le Condomois, l'Armagnac, le Comminges, l'Astarac et le pays de Rivière-Verdun. L'Election de Comminges comprit le territoire auquel avait été restreint l'ancien comté de ce nom, plus le Couseran, pays qui, depuis longtemps, était, comme on l'a vu, annexé à la sénéchaussée de Comminges; et cette Election eut son siége dans la ville de Muret (2). En vain le duché de Guyenne offrit une somme de 250,000 livres pour obtenir la révocation de l'édit de 1621. En vain les députés de la Guyenne et ceux du pays de Comminges se rendirent à Toulouse auprès de Louis XIII et redoublèrent d'efforts pour obtenir du roi la suppression des Elus (3). Leurs protestations et leurs offres demeurèrent sans effet. Tout le duché de Guyenne et le Comminges furent réduits en pays d'Election. Il intervint même pour le maintien des Elus plusieurs arrêts du Conseil (4), par lequels le roi « faisoit très expresses inhibitions et défenses aux depputés et consuls des villes et communautés de la province de Guyenne et tous autres, de s'assembler, délibérer, envoyer ou députer vers Sa Majesté ou son Conseil pour la poursuite ou révocation dudit édit, de la création desdites Elections de Guyenne, sous quelque prétexte que ce fût, à peine de tous dépens, dommages-intérêts et de punition exemplaire. » Dès ce moment, l'espoir de voir continuer les Etats dont je viens de m'occuper, fut singulièrement affaibli, avec d'autant plus de fondement qu'à peu près, à cette époque, presque tous les Etats provinciaux disparurent sous l'action et la volonté de fer de Richelieu.

(1) Archives de Muret.
(2) V. ma *Notice historique sur l'arrondissement de Muret*, p. 127.
(3) Documents aux archives départementales de la Haute-Garonne, série C.
(4) V. entre autres ceux des 12 juillet 1622, 9 février et 16 mai 1623.

Digitized by Google

Cependant il est certain que, nonobstant le maintien de l'*Election de Comminges*, les Etats de ce pays, plus heureux que ceux d'autres provinces voisines (1), s'assemblèrent encore; mais ils ne furent convoqués que très-irrégulièrement. Nous savons que, le 11 mai 1623, ils se réunirent pour procéder à la taxe et à la répartition des sommes nécessaires pour les affaires du pays (2). Ils s'assemblèrent encore pour la gestion de ces mêmes affaires, notamment le 28 octobre 1644, à l'Isle-en-Dodon, et le 25 novembre 1655, dans la ville de Samatan où la session dura trois jours (3).

Mais, ainsi que je l'ai déjà fait observer, l'établissement des Elus rendant moins nécessaire la tenue de ces Etats et les assemblées occasionnant des frais considérables, les Etats cessèrent de se réunir vers l'année 1668. C'est sans preuve que l'on a dit qu'ils avaient été suspendus par Louis XIV. Les Etats de Comminges cessèrent pour ainsi dire d'eux-mêmes, par simple désuétude, et non en vertu d'une ordonnance du prince.

La noblesse de la province regretta vivement, paraît-il, la suspension de ces assemblées où elle avait, tous les ans, l'occasion de se montrer officiellement aux regards du pays. Aussi ne cessa-t-elle d'en réclamer le rétablissement. L'on a dit (4) que son vœu, souvent porté aux pieds du trône, avait été favorablement accueilli en l'année 1768, et que Louis XV avait ordonné que l'on prît les mesures nécessaires pour rétablir les Etats de Comminges. Les intentions du monarque allaient, ajoute-t-on, être consacrées par une loi solennelle, lorsque la retraite du ministre des finances, M. de Laverdi, arrêta tout à coup l'exécution de ce projet auquel diverses circonstances qu'on n'indique pas, auraient empêché de donner suite.

En 1788, le pays revint à la charge. La noblesse du Comminges et du Couseran sollicita de nouveau du roi le rétablissement des anciens Etats de la province. *L'Assemblée du département de Comminges* (5), qui était

(1) V. Cathala-Couture, *Hist. du Quercy*, t. II, p. 306.

(2) Documents aux archives départementales de la Haute-Garonne, série C.

(3) Ibid.

(4) *Supplication* adressée au roi, en 1788, par l'*Assemblée du département de Comminges*, pour le rétablissement des Etats de cette province. Brochure in-8° imprimée à Toulouse, en 1789, chez Dalles, p. 54.

(5) L'un des cinq districts de l'*Assemblée provinciale de Gascogne* siégeant à Auch.

Digitized by Google

alors réunie à Muret, joignit ses supplications à celles de la noblesse du pays, et le parlement de Toulouse, dans un arrêt solennel du 24 octobre de la même année, appuya cette demande.

Cette fois, les vœux du pays furent largement comblés; car l'on voit les Etats de Comminges reparaître sur la scène, en 1789, dans la ville de Muret où ils avaient été convoqués pour la nomination des députés aux Etats généraux de cette année (1). Mais ce fut là le dernier signe de leur existence, et aujourd'hui ils ne sont plus qu'un souvenir.

VICTOR FONS,

Juge au Tribunal civil de Toulouse.

(1) J'ai fait connaître l'organisation et la composition de cette assemblée. V. mes *Etats du Comminges et du Nébouzan assemblés à Muret pour la nomination des députés aux Etats généraux* de 1789. Brochure in-12, de 42 pages.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

TROIS ANCIENS LIVRES TOULOUSAINS.

L'archéologie, — le mot seul est une définition, — c'est la science des choses qui ne sont plus et le culte de tous les vieux souvenirs; son but, c'est de rechercher et surtout de conserver tous les débris de l'héritage des ancêtres, précieux trésor de notre génération et de celle qui bientôt va nous remplacer. Un peuple qui renierait, ou qui seulement oublierait son passé et se laisserait totalement absorber par les besoins ou les passions de son époque, se trouverait isolé dans la famille des nations; les leçons de l'expérience lui manqueraient, en même temps que l'autorité des traditions.

C'est ainsi que vous comprenez votre mission; et pour la remplir dans toute son étendue, vous aimez, Messieurs, à varier vos travaux.

Tantôt vous fouillez le sol pour en retirer de vieux débris celtiques qui aident à dissiper les obscurités de l'histoire, tantôt vous exhumez, parmi les marbres brisés d'une villa gallo-romaine, ces sculptures qui ont échappé aux Visigoths et aux Sarrasins, et viennent aujourd'hui enrichir notre Musée de collections précieuses pour l'artiste et pour l'historien. L'époque romane, celle que l'on a appelée gothique, les élégantes constructions de la Renaissance sont tour à tour l'objet de vos investigations, et c'est à ces laborieuses et savantes recherches que nos basiliques doivent leurs monographies, d'autres monuments leurs restaurations. Tous ces travaux ont leur valeur historique : les édifices, les inscriptions, les monnaies, les armures, les poids et mesures, les bijoux et même les ustensiles de la vie domestique sont des témoignages vivants où les peuples ont inscrit

Digitized by Google

leurs annales. Voilà le secret de cet intérêt si vif que l'archéologue attache à ses collections.

Mais en se rapprochant de notre dix-neuvième siècle, il est une époque intermédiaire dont les souvenirs s'effacent tous les jours et qu'il est cependant essentiel de connaître pour ne pas laisser une lacune dans la chaîne des temps. Nous retrouvons cette époque tout entière dans les parchemins, les registres des parlements, ceux des municipalités, et surtout dans les poudreux bouquins, ces délices des bibliophiles.

Dès sa première origine, notre société avait hautement témoigné son intérêt pour les vieux livres en s'associant aux recherches de son noble fondateur, le marquis de Castellane, sur les livres publiés à Toulouse dans les premiers temps de l'imprimerie, recherches qui seront bientôt complétées par les travaux de notre savant confrère, M. le docteur Desbarreaux-Bernard.

Cet amour des vieux livres, ce culte des vieux souvenirs, m'encourage aujourd'hui, Messieurs, à appeler votre attention sur trois petits bouquins d'impression toulousaine, qui jettent une vive lumière sur la vigilance et les soins minutieux qui présidaient, il y a deux siècles, à l'administration de la ville des capitouls.

Le premier, en ordre de date, est intitulé : CODEX MEDICAMENTARIUS, SEU PHARMACOPŒA TOLOSANA, AMPLISSIMI SENATUS AUTORITATE MUNITA, EX MANDATO NOBILISSIMORUM ET VIGILANTISSIMORUM CAPITOLINORUM IN LUCEM EDITA, DECANO PROFESSORUM FACULTATIS MEDICÆ, PONTIO, FRANCISCO PURPAN.

Il porte la date de 1648, et il est imprimé chez Arnaud Colomes, typographe du roi et de l'Académie de Toulouse, et orné de deux planches d'un dessin correct et d'une bonne exécution. Les gravures représentent, l'une l'écusson de Jean de Berthier, *senatus tolosani princeps*, c'est-à-dire premier président au parlement auquel le livre est dédié, l'autre un dessin allégorique encadrant les armoiries des huit capitouls en charge.

Les noms de quelques-uns de ces édiles toulousains, Pierre d'Auriol, seigneur de Recebedou, Jean de Raymond, George d'Olive, seigneur de Brugière et de Saint-Sauveur, Léonard de Brivasac, se rattachent à des familles qui existent encore ; d'autres, comme celui d'Antoine de Fermat, réveillent et se rattachent à des illustrations toulousaines. Je ne veux cependant pas m'y appesantir ; c'est sur le livre lui-même que je viens appe-

Digitized by Google

ler un instant votre attention, non pas pour l'étudier au point de vue de la pharmacie ou de la matière médicale; vous ne voudriez pas me permettre de traiter ici de telles questions, et elles m'entraîneraient trop loin. Mais sans nous écarter de nos études habituelles, nous pouvons emprunter à ce bouquin quelques notions curieuses sur la manière de gérer les affaires administratives au dix-septième siècle. Déjà, dans une séance antérieure, vous avez eu l'occasion, en étudiant un manuscrit du treizième siècle, d'admirer les soins minutieux avec lesquels étaient réglementés les rouages administratifs dans les villes possédées par des seigneurs, tout aussi bien que dans celles qui relevaient directement du roi. Vous allez voir que, sous ce rapport, Toulouse n'avait dégénéré, ni sous Louis XIII ni sous Louis XIV.

En tête du volume qui nous occupe, on lit un arrêt du parlement rendu le 28 mai 1648, sur la requête présentée par le procureur général du roi, qui expose « qu'au préjudice des règlements et arrêts de la cour don-» nés pour l'exercice de la médecine, les apothicaires, chirurgiens et au-» tres personnes s'ingèrent d'ordonner des médicaments, ce qui cause un » grand désordre et de dangereuses suites; » la cour, ayant égard à ladite requête, « fait inhibitions et défenses aux dits apothicaires et chi-» rurgiens et à tous autres, qu'aux seuls docteurs en médecine, de s'in-» gérer dans la dispensation des médicaments, sans ordonnance ou ordre » desdits docteurs en médecine, sous les peines portées par les ordonnan-» ces. » Ces dispositions nous sembleraient aujourd'hui un empiètement sur la puissance législative, mais la cour va plus loin encore, dans ce que nous considérons comme l'ordre administratif : elle « enjoint aux » professeurs en la Faculté de médecine et autres docteurs en icelle, de » s'assembler, dans huitaine après signification du présent arrest, pour en-» tre eux dresser un dispensaire de tous les médicaments nécessaires aux » boutiques des dits apothicaires et la forme comment ils doivent être pré-» parés..... enjoint pareillement aux dits apothicaires de le garder exacte-» ment et de s'y conformer dans la préparation de leurs médicaments, » prescrivant, en outre, « qu'ils seront tenus, » en procédant à la composition « des principaux et plus importants médicaments, d'appeler un des » professeurs en la dite Faculté et un de leurs bailes, sans que, pour » raison de ce, ils puissent prétendre aucun salaire. » Enfin, l'arrêt « en-

Digitized by Google

» joint aux capitouls de faire tous les ans, au mois de juin ou de juillet, » la visite des boutiques des dits apothicaires, en la forme accoutumée, » appelé un des professeurs en médecine. » Il résulte de ces dernières dispositions, que l'exercice de la médecine et celui de la pharmacie ont été, de tout temps, réglementés et inspectés. Nos pères s'en portaient-ils mieux? L'exercice de la médecine doit-il être l'objet d'un monopole trop minutieux et trop absolu? Ce n'est pas ici le lieu de traiter de telles questions; notons seulement, en passant, les maladies les plus fréquentes à Toulouse en 1648; le vénérable doyen de la Faculté de médecine nous le dit dans son latin médical, et nous répétons textuellement ses expressions :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Tolosæ, cujus incolæ obnoxii sunt fluxui nimio hemorrhoïdum, fluxui hepatico, dissenteriæ, nec non diarrheæ. Je ne sais si nos contemporains aimeraient à avouer qu'ils sont encore sujets à ces maladies de mauvaise compagnie; mais nos médecins ont eu à traiter, en 1861, beaucoup d'affections de cette nature. Les ont-ils combattues avec *l'opiat de Salomon*, ou avec le *philonium magnum*, ou bien le *népenthès toulousain?* Je ne le pense pas : mais toujours est-il que la Faculté de 1648 prescrivit aux Toulousains ces médications compliquées, tout comme l'école de 1861 nous a ordonné l'eau de gomme et le nitrate de bismuth; guérissait-on plus vite et plus radicalement en 1648 qu'en 1861? C'est encore une question que je me suis interdit de traiter ici; mais je ne puis m'empêcher de faire observer qu'à l'une et l'autre époque, les médecins attachaient la même importance à une pharmacopée officielle et obligatoire.

Seulement, celle de 1648 avait été rédigée par arrêt du parlement, sur la réquisition conforme des capitouls et par les soins de notre Faculté de médecine, qui s'était efforcée de l'adapter au climat et aux maladies dominantes de nos contrées. En 1862 aussi, on refait une pharmacopée officielle, mais elle se rédige à Paris, en vertu d'un décret impérial rendu sur le rapport d'un ministre, et elle devra servir de règle à toutes nos pharmacies, de Perpignan à Dunkerque, de Bayonne à Strasbourg.

Il est fort à désirer que le code pharmaceutique qui va être édité par

Digitized by Google

cette docte commission, atteigne complètement le but proposé ou au moins que son œuvre ait plus de succès que notre pharmacopée de 1648.

En effet, quarante ans plus tard, on se plaignait déjà de l'insuffisance des règlements qui régissaient la médecine et la pharmacie. C'est ce qui ressort d'un petit bouquin français, imprimé à Toulouse en 1689, chez Desclassan, et intitulé : *De la composition de la thériaque, faite publiquement dans l'hôtel de ville de Toulouse.*

Tout le monde sait la solennité dont la république de Venise entourait la préparation de la thériaque ; une députation du conseil des Dix assistait à cette manipulation, qui se faisait, en grand appareil, dans une salle du palais des doges. La ville des capitouls, au dix-septième siècle, avait jugé à propos de suivre l'exemple de Venise. L'introduction de notre petit volume de 1689 nous donne le détail de la manière dont se passaient les choses à cette époque.

Toutes les drogues, et Dieu sait si elles étaient nombreuses, qui devaient servir à la préparation de la thériaque, de l'alkermès, et des autres antidotes et alexipharmaques, demeuraient exposées, pendant un mois, dans la salle des Illustres, et trois maîtres en pharmacie, les sieurs Rigaud, Barthe et Boutles, en expliquaient les vertus à tous ceux qui venaient les examiner. Après cette exposition, on procédait à la manipulation des précieuses compositions, qui étaient préparées dans les salles du Capitole, et en présence des capitouls, des gens du roi, des professeurs et docteurs en médecine, des maîtres apothicaires et des maîtres en chirurgie.

Ces précautions officielles avaient-elles complétement affermi la confiance publique ? Il ne le paraît pas, au moins à en juger par une nouvelle édition de la *Pharmacopée toulousaine*, imprimée à Toulouse en 1695, chez Pierre Salabert.

Cette fois, c'est la corporation des maîtres apothicaires qui a pris l'initiative, ainsi qu'il résulte d'une requête adressée par leurs bailes à MM. les professeurs et docteurs en la Faculté de médecine de Toulouse, à l'effet « d'obtenir une nouvelle pharmacopée qui règle les remèdes que les maî» tres apothicaires doivent tenir et l'enrichir des compositions les plus » utiles et de l'usage. » Sur cette requête, la Faculté se réunit au collége de l'Université, et confia l'élaboration de la nouvelle pharmacopée à

Digitized by Google

M. Duffaur, conseiller du roi, professeur en pharmacie et chirurgie, et MM. Caufapé, Ucay, Lambert et Salles, docteurs en médecine. Les commissaires ayant achevé leur travail, le présentèrent à la Faculté, qui, réunie au nombre de quinze professeurs et docteurs, y donna son approbation le 4 mai 1695. Dès le lendemain 5 mai, le parlement rendait un arrêt à l'effet « d'homologuer et autoriser la dite pharmacopée : » les affaires administratives étaient, on le voit, menées lestement au dix-septième siècle ; la bureaucratie du dix-neuvième n'a pas des façons d'agir aussi expéditives.

En comparant cet arrêt avec celui rendu le 28 mai 1648, à l'occasion de la première pharmacopée, on est frappé d'une différence essentielle dans le dispositif. Par le premier arrêt, la cour ordonne aux médecins et apothicaires de se conformer strictement aux prescriptions du formulaire ; dans le second arrêt, la cour se borne à « autoriser la dite pharmaco- » pée, » et à « déclarer n'entendre empêcher qu'elle soit exécutée suivant » la force et teneur, sauf l'opposition du tiers pour être traitée en la cour, » s'il y écheoit. »

Cette clause prudente réservait, on le voit, les libertés scientifiques et industrielles qui ne devraient jamais souffrir de l'exercice des règlements nécessaires à une bonne police. Le despotisme du grand roi s'exerçait seulement dans le domaine de la politique ; aussi la plupart des affaires que nous appelons aujourd'hui administratives, se traitaient, à Toulouse, entre les corporations, les capitouls et le parlement. Il y avait, dans cet ordre de choses, des garanties de liberté qui contrebalançaient l'omnipotence de l'autorité royale.

Je regrette de ne pouvoir comparer les formules des pharmacopées toulousaines de 1648 et de 1695 ; peut-être serait-il ressorti de cet examen quelques faits curieux pour l'histoire de la médecine et de la pharmacie ; mais la Société d'archéologie n'est pas une académie de médecine, et je me borne à recommander cette étude aux hommes spéciaux. Permettez-moi seulement de me rapprocher du cercle habituel de nos travaux par quelques courtes observations sur la forme et le langage de ces deux bouquins, oubliés dans la poudre d'un petit nombre de bibliothèques.

La pharmacopée de 1648 ne contient qu'une seule page de français : c'est l'arrêt du parlement; tout le reste, titre de l'ouvrage, préface, texte

Digitized by Google

des formules, directions sur le mode de préparation, tout est en latin assez correct ; les dédicaces adressées au premier président de Berthier ne manquent même pas d'une certaine élégance ; on ne pourrait en dire autant d'une pièce de vers latins adressée aux docteurs de la Faculté toulousaine.

Dans l'édition de 1695, au contraire, c'est le français qui domine ; le titre est encore latin, ainsi que le texte des formules ; mais tout le reste est en français, qui ne manque ni de correction ni d'élégance ; on voit que, déjà, l'influence du grand siècle s'était étendue à la France entière.

On remarque, à la suite de la préface et des documents officiels, une dédicace en vers français adressée aux professeurs de la Faculté de médecine par les sieurs Jourdain, Cornac, Pomarel et Raou, bailes du corps des maîtres apothicaires. Les stances laissent à désirer sous le rapport de l'inspiration poétique ; mais, en revanche, on trouvera la pompe du langage poussée à l'excès dans une autre pièce en vers latins, de la composition de Jean Dauriol (*jurii utriusque doctor*), dont la verve s'est singulièrement exaltée à l'occasion du soufre, du mercure et de l'alkaëst : il nous montre, dans son enthousiasme, la Faculté toulousaine guérissant tous les maux et rajeunissant les vieillards.

> Extinctum senio primævum in membra calorem
> Restituit, pectusque senex juvenescere sentit!

Notre moderne Ecole de médecine est plus modeste en ses prétentions ; elle ne croit ni à la thériaque ni aux guérisons miraculeuses ; la science contemporaine, à force de disséquer, d'analyser et de douter, en est venue à ne plus avoir ni convictions ni doctrines. Peut-être la génération qui nous suit reviendra-t-elle aux principes, et parviendra-t-elle à élever un nouvel édifice avec les matériaux épars amassés par les savants de notre époque ; alors on inscrira au frontispice cette maxime, tout aussi applicable à la vérité scientifique qu'à la vérité religieuse : « Un peu de science en écarte : beaucoup y ramène. » Mais, quoi qu'il en soit de l'avenir, ne négligeons pas les utiles enseignements que nous offre l'étude du passé, et conservons soigneusement les trésors de cette mine féconde. Celui qui vient y fouiller est récompensé de ses labeurs par les riches images que

Digitized by Google

chaque nouvelle recherche évoque autour de lui, comme ces apparitions que les magiciens des *Mille et une nuits* font sortir de terre avec des parfums et des paroles mystérieuses. C'est ainsi qu'en feuilletant les doctes élucubrations de nos vieilles Facultés toulousaines, on voit renaître autour de soi tous les souvenirs de la cité des capitouls. Elle nous apparaît avec ses rues étroites, mais bordées des pittoresques demeures de la bourgeoisie qui font ressortir les hôtels aristocratiques des familles parlementaires, aux miradors élancés comme des minarets de l'Orient, aux élégantes galeries, aux façades dentelées de pierres bizarrement fouillées qui se relèvent merveilleusement sur le rouge sombre de la brique. Ces rues sont animées par de graves magistrats, des gentilshommes aux élégants pourpoints de velours et suivis de laquais galonnés, des dames en robes de brocart ou de damas, portées dans des chaises armoriées, et une fourmilière affairée de bourgeois et surtout d'étudiants, dont les allures un peu évaporées et la mine haute et fière attestent les priviléges dont l'Université couvre la jeunesse studieuse.

Ces souvenirs, Messieurs, ne doivent pas être oubliés, et c'est notre devoir de les recueillir.

Vicomte DE LAPASSE,

Membre résidant.

Digitized by Google

ESQUISSES ARCHÉOLOGIQUES.

Le titre que je donne à ce travail indique suffisamment quelle peut en être l'étendue et la portée. Ce n'est pas un mémoire que j'ai la prétention de soumettre à la Société, mais seulement quelques feuillets détachés de l'album du dessinateur, avec les commentaires du touriste : esquisses archéologiques, c'est-à-dire croquis pris à la hâte et achevés de souvenir, études sur des observations très-rapides. C'est qu'en effet quelques minutes à peine ont été consacrées par moi à l'examen des objets que je vais décrire, et j'ai dérobé en courant, à l'un des mille replis cachés des Pyrénées, les trésors archéologiques dont je place aujourd'hui la reproduction sous les yeux de la Société.

Je fais grâce de mes impressions de voyage dans les belles et pittoresques contrées qui séparent la plaine de Tarbes de la vallée d'Argelès. Je ne parlerai pas de la ville et du château fort de Lourdes, ainsi que du magnifique panorama de montagnes qui se déroule aux yeux du voyageur; cela se trouve dans toutes les descriptions des Pyrénées. J'arrive immédiatement sur la route de la vallée d'Azun, et je m'arrête quelques instants pour contempler le beau spectacle de la vallée d'Argelès.

Du côté de la plaine, l'œil aperçoit au loin la tour de Vidalos, posée sur un mamelon, comme une sentinelle avancée, pour donner le cri d'alarme aux habitants du Lavedan; à gauche, et presque au sommet de la montagne, la pierre appelée dans le pays le *balandraou*, immense rocher capricieusement jeté sur l'abîme, qui, par sa position singulière et sa forme, a pu être rangé, mais à tort, selon moi, dans la classe des *dolmens*, et qui, contrairement à son nom, reste parfaitement immobile; en face, le splendide versant du *Devantaygue* et sa verdure émaillée de villages; au midi et en regard l'une de l'autre, l'antique abbaye de Saint-Savin, monument religieux du dixième siècle placé au nombre des

Digitized by Google

édifices historiques, et la ruine du château de Beaucens, propriété de M. Fould, ministre d'Etat ; enfin, au-dessous de la route et dominant la vallée, le vieux manoir d'Ourout avec ses tours carrées, demeure seigneuriale des Dantin d'Ourout, actuellement de la famille de Roquette.

La vallée d'Azun est l'une des cinq vallées qui forment la partie des Pyrénées connue sous le nom de Lavedan. Elle vient se brancher, comme sur un tronc plein de sève et de vie, à la belle et riante vallée d'Argelès, au-dessus de la petite ville de ce nom. Le chemin qui mène à la vallée d'Azun serpente sur le flanc de la montagne et domine le village d'Ourout, devenu par ses accroissements successifs la ville d'Argelès elle-même. Il y aurait une étude très-intéressante à faire sur l'origine et les développements de la ville d'Argelès, protégée au midi par le château d'Ourout, et au nord par le château de Vieussa, donné en fief au fameux Barrère pour lui faciliter l'entrée aux états généraux, comme membre de la noblesse.

Notre savant confrère, M. Du Mège, a consacré quelques lignes de son *Archéologie pyrénéenne* (1) au prétendu *dolmen* ou *balandraou* dont j'ai déjà parlé. L'assertion qu'il a émise à ce sujet me paraît erronée; elle ne peut être que le résultat de renseignements inexacts, et si je la relève, en passant, ce n'est certes pas avec l'intention d'enlever une part quelconque au mérite de l'homme éminent que la mort vient de nous ravir, mais bien pour déposer mon tribut de regrets sur sa tombe.

A l'entrée de la vallée d'Azun, se dresse, sur un monticule, la silhouette du château d'Arras, construction du moyen âge, dont il ne reste aujourd'hui que le mur d'enceinte et une tour à moitié détruite, menacée d'une ruine prochaine. Ce qui subsiste encore de cette antique demeure féodale, suffit pour attirer l'attention des archéologues et indique qu'elle était destinée à défendre l'entrée de la vallée. Son enceinte, à peu près circulaire, est couronnée par une ligne de mâchicoulis, surmontée probablement de créneaux qui ont complétement disparu.

Quoique les dimensions du château d'Arras ne soient pas considérables, il est certain cependant que sa présence à l'entrée de la vallée d'Azun et son voisinage des petits châteaux ou fortins disséminés çà et là dans des positions avantageuses, devaient tenir en respect les bandes armées des

(1) *Archéologie pyrénéenne*, t. III, 1re partie, p. 116.

Digitized by Google

pillards ou hérétiques qui ont désolé pendant de longues années les contrées méridionales de la France. Les vieux débris que je signale en passant sont les plus remarquables de cette partie des Pyrénées, au point de vue architectonique. Aux précautions exigées par les règles de l'architecture militaire, on retrouve mêlés des détails pleins d'harmonie, de goût.

Au village de Marsous, que la route traverse, j'ai recueilli les croquis de deux fenêtres très-remarquables par leur étrange ornementation et dont je vais donner la description.

DESSIN N° 1.

L'arcade de cette fenêtre forme le plein cintre. Elle est en pierre et sans aucune ornementation. Son tympan est plein ; il porte en relief deux mitres épiscopales accolées et contournées d'une bande sur laquelle sont figurés des fleurons ou diamants. Chacune de ces deux mitres repose par l'une de ses extrémités sur le filet qui termine l'arcade de la croisée, et par l'autre sur un filet destiné à servir d'abaque à un chapiteau. Du centre de l'espace qui sépare ces deux mitres s'élève une tige supportant une bande circulaire où se trouve reproduite la garniture qui contourne les mitres, et dont le milieu est orné d'un quatre-feuilles assez nettement indiqué.

Le sommet de chaque mitre est orné d'une fleur non encore épanouie, ayant quelque ressemblance avec le lis.

Sur le montant de gauche de cette fenêtre, et à son extrémité supérieure, l'on remarque trois fleurons en relief, à égale distance l'un de l'autre et sur une même ligne ; une demi-circonférence, traversée dans son axe par deux tiges terminées en pointe et affectant la forme d'une croix de saint André ; enfin, un peu au-dessous et très-rapprochée de l'arête intérieure, une petite tête assez grossièrement sculptée.

Le montant de droite ne porte que deux fleurons, une tête pareille à celle du montant de gauche, plus une tige perpendiculaire traversée par une tige horizontale, dont chaque extrémité, ainsi que le point de jonction à la première, est munie d'un fleuron. La pointe inférieure de la tige perpendiculaire est terminée en forme de javelot. Enfin, sur la face de la pierre servant d'accoudoir, sont figurés sept fleurons,

Digitized by Google

dont quatre à la partie de droite et trois à celle de gauche. La baie de cette fenêtre est occupée par un double contrevent, et d'après l'indication qui m'a été donnée, il n'existe pas de colonne dans son axe. Tout porte à croire cependant que cette fenêtre a été ornée d'une colonne. Son architecture indique assez clairement qu'elle était destinée à en recevoir une. J'aurai à m'en occuper tout à l'heure.

DESSIN N° 2.

La fenêtre que représente le dessin n° 2 offre les mêmes caractères généraux que la précédente, dont elle ne diffère que par les détails. L'arcade de cette fenêtre est à plein cintre, simplement indiqué par une ligne, de même que les montants. L'accoudoir seul présente une saillie assez sensible, formée de trois assises de pierre en retraite, taillées en cavets. Un seul contrevent, avec des meneaux en croix, ferme la baie de cette fenêtre, veuve, comme la première, de sa colonne médiane.

Les deux mitres épiscopales sont également contournées d'une bande avec les mêmes ornements que celle de la précédente. De la base de chacune de ces mitres s'élance vers le sommet une flamme taillée en creux dans la pierre. Aucun des autres ornements que nous retrouvons dans le dessin n° 1 ne figure dans la fenêtre n° 2, et quoique plus simple, celle-ci n'en mérite pas moins de fixer l'attention.

Quelle date faut-il assigner à ces fenêtres? Il me semble que l'on peut les placer entre le douzième et le treizième siècle, c'est-à-dire à l'époque que les archéologues ont convenu d'appeler de transition. Ce qui me porte à émettre cette opinion, c'est la présence simultanée du plein cintre et de l'ogive.

Jusqu'au douzième siècle, le plein cintre fut exclusivement en usage dans l'architecture, et à partir du douzième siècle, on commence à trouver des édifices réunissant le plein cintre et l'ogive, parfois distincts, très-souvent réunis. Au treizième siècle seulement, le plein cintre disparaît et l'ogive domine.

Dans les deux fenêtres qui m'occupent, le plein cintre est indiqué d'une manière incontestable. Quant à l'ogive, il faut la chercher attentivement pour l'y découvrir; mais après un examen réfléchi, on ne saurait mécon-

Digitized by Google

naître son existence. Qu'est-ce, en effet, que ces deux mitres épiscopales, sinon des fantaisies de l'architecte, qui, au lieu d'évider la pierre pour lui donner la coupe ogivale, s'est plu à représenter deux ornements, dont la forme, pour être un peu hasardée sans doute, n'en est pas moins celle de l'ogive? Et d'ailleurs, la retombée intérieure des deux mitres, reposant sur le filet du milieu, n'indique-t-elle pas la disposition ordinaire des fenêtres ogivales géminées, séparées entre elles par une colonne et réunies sous une arcature en plein cintre?

Il est donc certain, par cette disposition des fenêtres, qu'une colonne devait être placée dans leur axe, et que, selon toute probabilité, elle y a existé à une époque plus ou moins éloignée de nous.

Le choix de la mitre épiscopale est sans doute une fantaisie de l'architecte, mais qui doit avoir sa raison d'être; et comme j'ai pris pour principe, quand je soumets à l'analyse un objet quelconque, de chercher à me rendre parfaitement compte de ce que ses diverses parties ont voulu représenter dans l'esprit de celui qui les a créées, j'ai dû parcourir le champ très-vaste des hypothèses pour soumettre à la Société celle qui me paraît la plus vraisemblable.

Et d'abord, je me hâte de proclamer que les deux fenêtres de Marsous ont attiré mon attention d'une manière toute particulière, parce que, pour la première fois, j'ai rencontré cette ornementation si insolite et si bizarre. Des mitres épiscopales géminées comme couronnement de fenêtres! Si déjà cette forme eût frappé mes regards, les objets que je décris auraient sans nul doute diminué de beaucoup en valeur archéologique à mes yeux, et je n'aurais vu dans les fenêtres de Marsous que la reproduction d'un type plus ou moins rare peut-être, mais enfin d'un type déjà connu.

Le hasard seul n'a pas fourni à l'architecte le sujet des mitres épiscopales. Que serait-ce donc alors, sinon le souvenir de quelque fait se rattachant à l'existence d'un évêque ou d'un abbé du moyen âge?

Mais par elles-mêmes, les deux pauvres habitations, enrichies de ces fenêtres curieuses, ne paraissent nullement avoir mérité les honneurs d'une ornementation qui puisse les différencier des autres maisons du village. Elles ne doivent à aucune époque avoir servi d'habitation à un dignitaire quelconque de l'Eglise, et rien, dans l'aspect de Marsous, ne

Digitized by Google

porte à croire qu'un évêque ou abbé mitré ait résidé dans son agreste enceinte.

Il pourrait se faire que ces deux maisons aient appartenu à un évêque ou abbé du voisinage, et qu'elles aient servi à renfermer les produits des dîmes perçues dans la contrée au bénéfice du titulaire. Or, comme les dîmes, dans la vallée d'Azun, devaient consister nécessairement en fourrages, il faudrait supposer que ces deux maisons étaient de simples granges, singularisées par les insignes du seigneur ecclésiastique; ce que je ne puis sérieusement admettre, l'importance relativement si minime des constructions n'autorisant en aucune façon l'usage de pareils ornements.

Je donne la préférence à l'interprétation suivante, comme étant à mon sens la plus vraisemblable. Les évêques et abbés mitrés n'avaient pas sur certains villages seulement des dîmes à percevoir : ils jouissaient encore de plusieurs autres prérogatives, notamment pour les baptêmes et les sépultures. Ces prérogatives sont historiquement incontestables, car elles se trouvent constatées par nombre de documents, et nous en trouvons la preuve dans l'espèce actuelle.

L'abbé de Saint-Savin avait des prérogatives de cette nature sur les villages de la vallée d'Azun, et notamment sur celui de Marsous. Des difficultés étaient survenues entre les habitants de Marsous et Arnaud de Articas, abbé de Saint-Savin, à l'occasion du droit que cet abbé prétendait exercer sur les sépultures. Un procès fut engagé, et le pape Grégoire X promulgua un bref, en 1274, qui confirma les droits de l'abbé.

N'est-il pas dans les choses possibles que l'architecte ait eu la pensée de perpétuer par la pierre le souvenir des droits de l'abbé de Saint-Savin sur les sépultures des habitants de Marsous? Le rapprochement de l'époque de la construction des fenêtres avec celle des démêlés dont j'ai parlé et du bref de Benoît X, est assez frappant pour m'autoriser à répondre affirmativement.

Les autres ornements que représente le dessin n° 1, me paraissent plus difficiles à commenter. Chacun d'eux doit avoir, sans aucun doute, une signification particulière, car ils sortent des règles de l'ornementation ordinaire, et ne se retrouvent dans aucun type connu. Mais qu'est-ce que ces deux têtes, cette circonférence traversée par deux tiges en croix et cet ornement que l'on peut également prendre pour une croix ou pour une épée?

Digitized by Google

En voulant forcer l'interprétation, on pourrait peut-être trouver dans ces détails, un complément à la pensée que je viens d'émettre au sujet des deux mitres, et les regarder comme une représentation plus directe du droit de l'abbé de Saint-Savin sur les sépultures. Pour cela il faut supposer que l'ornement de droite est une croix, et que les deux têtes parallèlement placées représentent l'image de la mort.

On peut encore faire une autre hypothèse tout aussi hasardée que la précédente, et voir dans ces détails les droits justiciers de l'abbé de Saint-Savin sur le village de Marsous. Dans ce cas, la croix deviendrait un glaive, les deux têtes séparées du tronc, l'emblème de la mort, et la circonférence, un instrument de supplice, tel qu'une roue ou une croix de saint André employées dans les tortures. Mais je ne puis établir les droits de cette nature sur le village de Marsous ; et l'hypothèse reste avec son peu de probabilité.

DESSIN N° 3.

Sur le dessin n° 3 est figuré, aussi exactement que possible, le croquis et, mes souvenirs aidant, le portail de l'église d'Arrens.

Arrens est le village le plus important de la vallée d'Azun. Chaque année, à la saison des eaux, il reçoit la visite d'un grand nombre d'étrangers, attirés des différentes stations thermales du département, par les beautés de la vallée et par la réputation de la belle chapelle de Poeylaün, située sur le flanc de la montagne, à 1 kilomètre du village. Cette chapelle mériterait les honneurs d'une description, mais je ne l'ai visitée qu'à la hâte et je me borne à la mentionner.

Quant à l'église d'Arrens, quoique plus modeste et plus simple que la chapelle de Poeylaün, elle est cependant remarquable par le portail dont je m'occupe et par une fenêtre à laquelle je consacrerai également quelques lignes.

Le portail de l'église d'Arrens est dans le style ogival tertiaire, tel qu'on le retrouve généralement du quinzième au seizième siècle. Mais j'incline à penser qu'il date des premières années du quinzième siècle, par la raison bien simple que le style ogival tertiaire, dans sa splendeur, est surtout reconnaissable à son ogive sensiblement surbaissée, ainsi qu'à ses

Digitized by Google

aiguilles pyramidales et à sa richesse d'ornementation. Ici, tout est simple et sévère. Les tores des treizième et quatorzième siècles ont disparu pour faire place à des moulures à arêtes prismatiques unies entre elles par des cavets, et qui, partant des socles, s'élèvent symétriquement et profilent l'archivolte. Des moulures dans ce même genre forment les deux arcs de l'ogive et viennent latéralement se reposer sur un tailloir en saillie. Le tailloir de droite est supporté par un personnage accroupi, auquel le sculpteur a donné la figure d'un jeune homme aux traits pleins de douceur, et dont les épaules sont munies de deux ailes à demi déployées. C'est évidemment l'ange du bien. Une énorme chauve-souris soutient le tailloir de gauche. C'est l'emblème de l'esprit du mal.

Le tympan en plein cintre du portail d'Arrens, représente au centre le Christ, nimbé, assis sur un siége de forme antique, et la main droite levée à la manière latine, pour bénir. Autour de ce divin personnage, sont sculptés : à gauche, l'ange et le taureau ; à droite, le lion et l'aigle, c'est-à-dire les symboles des quatre évangélistes. Ces détails ne manquent pas d'une certaine finesse d'exécution. Le gable de l'ogive est occupé par un médaillon qui représente la sainte Vierge debout, revêtue d'une chape, et tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche. Tout le long de l'extrados de l'ogive rampent de chaque côté trois feuilles de vigne vigoureusement ciselées et qui produisent un bel effet. Enfin, le sommet de l'ogive est couronné par deux feuilles de vigne à demi ouvertes et laissant apercevoir un petit ornement assez semblable à un cœur. Un pédicule orné de deux filets transversaux relie les deux feuilles de vigne à l'ogive.

Pour ne rien omettre des détails qui m'ont particulièrement frappé, je dois rapporter un nom que j'ai vu gravé en belles lettres gothiques au-dessous de l'imposte du portail, et qui pourrait être celui ou de l'architecte qui a donné le dessin de cette partie de l'édifice ou celui du sculpteur qui l'a exécutée.

Voici ce nom tel que je l'ai lu.

Peyre decasanodebe.

Digitized by Google

Il paraît que si le village d'Arrens reçoit de nombreux visiteurs, il se trouve parmi eux peu de paléographes, si j'en dois juger par le trait suivant que je rapporte scrupuleusement.

Au moment où j'allais quitter le village d'Arrens, le montagnard qui sert de cicérone aux étrangers me demanda si j'avais pu lire l'inscription que je viens de rapporter. Ma réponse affirmative parut le surprendre, et il s'écria que personne encore, à l'exception d'un anglais, n'avait pu la déchiffrer, et que les gens du village, y compris le curé lui-même, affirment y reconnaître de l'hébreu. Pour toute réponse, je lui remis une copie de l'inscription ; et son sourire malin me donna à comprendre qu'il ne tarderait pas à se prévaloir d'une science acquise à si bon marché.

DESSIN N° 4.

La fenêtre représentée dans le dessin n° 4 offre les mêmes caractères que le portail dont la description précède. Elle date de la même époque, et le même ciseau les a évidemment sculptés l'un et l'autre. Les figures latérales sont remplacées ici par des feuilles de vigne d'une remarquable perfection. Dans le gable de l'ogive est gravé, au centre d'un écusson, le monogramme du Christ en lettres gothiques ; le sommet de l'ogive est terminé par un couronnement triangulaire.

Rien n'est gracieux et dégagé comme cette fenêtre. Toutes ses lignes sont nettes et pures, et ses proportions, d'une entente et d'une harmonie parfaites.

Tels sont les quatre sujets que j'ai regardé comme une très-bonne fortune de connaître, et que je me suis empressé de communiquer à la Société. Quoique visités depuis longtemps, ils n'ont cependant pas, que je sache, été décrits encore. Pour une certaine partie des visiteurs, cela ne m'étonne guère ; car, en général, les promeneurs qui parcourent une contrée en partie de plaisir, au galop de leurs montures, ne s'occupent guère que de satisfaire un plaisir du moment, et la majeure partie ne rapportent de leurs courses que des souvenirs vagues et confus. Mais ce que je ne puis m'expliquer, c'est que des hommes qui passent pour avoir acquis un nom dans la science, par leurs descriptions des Pyrénées ainsi que des monuments qui s'y rencontrent, n'ont pas dit un seul mot des fragments architectoniques de Marsous et d'Arrens.

Digitized by Google

A quoi attribuer ce silence ? Ces écrivains n'ont-ils pas jugé dignes de leur attention des objets que j'ai regardés comme très-intéressants ; ou bien faut-il leur appliquer ces paroles du psaume : *Oculos habent et non videbunt.*

Ceux qui trouveront quelque intérêt à cette courte notice seront à même de prononcer.

L. BUNEL,

Membre résidant.

TOULOUSE, IMP. DE A. CHAUVIN, RUE MIREPOIX, 3.

Digitized by Google

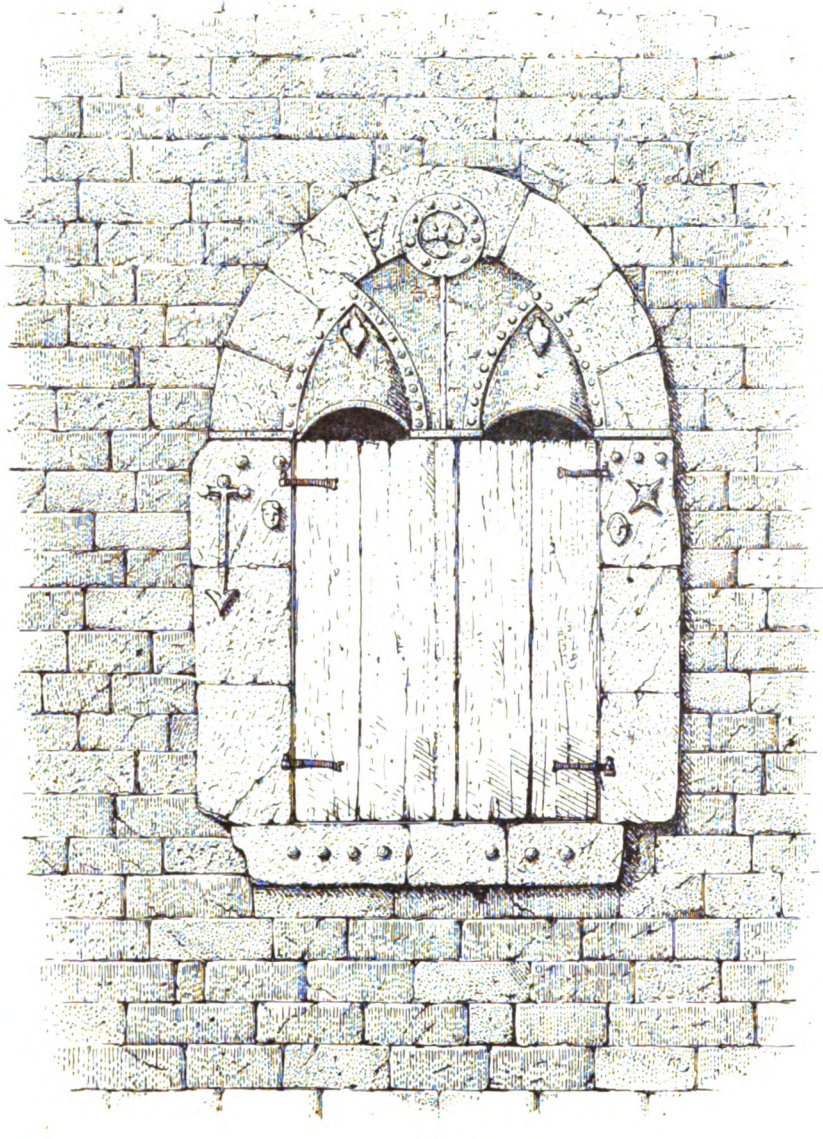

N°. 1.

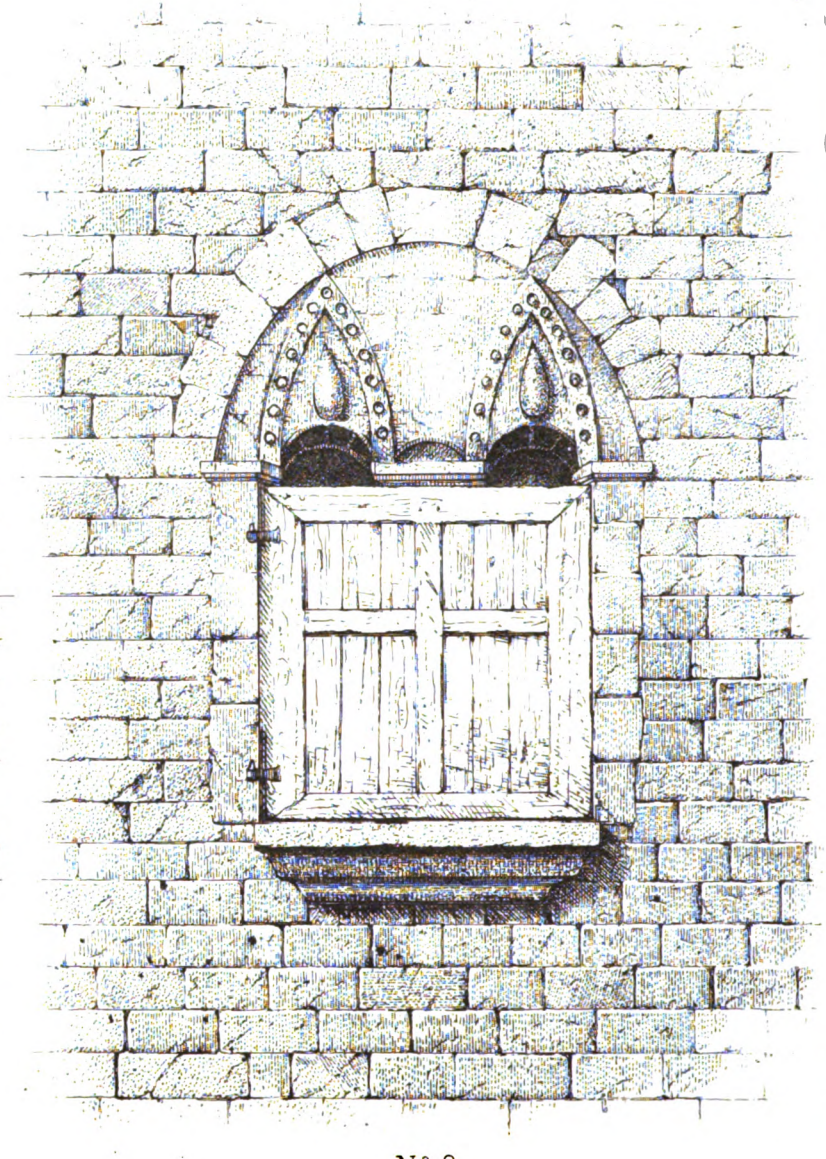

N°. 2.

CB.

Litho Cassan Toulouse.

FENÊTRES DE MARSOUS.

(Htes Pyrénées)

Digitized by Google

Digitized by Google

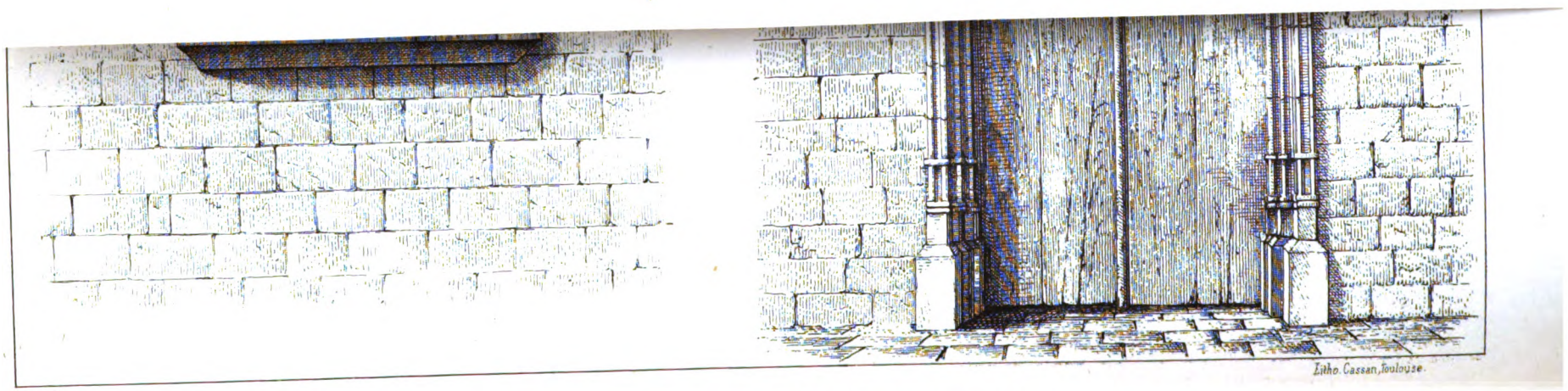

(B.

FENÊTRE ET PORTAIL DE L'ÉGLISE D'ARRENS

(Htes Pyrénées)

Digitized by Google

Digitized by Google

DISSERTATION CRITIQUE

SUR

LES ARMOIRIES DE LA VILLE DE TOULOUSE.

Avant d'approfondir ce curieux sujet, nous avons jugé à propos de le faire précéder de l'opinion que les deux plus savants écrivains héraldiques (*le père Menestrier et le comte Adalbert de Beaumont*) ont exprimée touchant l'origine des armoiries, et basée, ce nous semble, sur de plus logiques raisonnements que ceux publiés par leurs contradicteurs; car il faut bien le dire, l'origine des armoiries, leur signification et leurs usages furent dans tous les temps une question des plus controversées, et les nombreux volumes imprimés sur cette matière nous laissent encore aujourd'hui dans la même incertitude.

Antérieurement à l'année 1675, époque où le père Menestrier fit paraître son ouvrage intitulé : *Origine des armoiries et l'art véritable du blason*, huit opinions à coup sûr bien différentes s'étaient manifestées sur cette origine, toutes également soutenues par des savants et par des autorités irréprochables.

La première l'attribuait aux Egyptiens, considérés comme les inventeurs des hiéroglyphes et des peintures significatives.

La seconde veut que ce soient les Hébreux ; aussi reconnaît-elle aux douze tribus d'Israël les armoiries qui leur furent données par Moïse, quand il se mit à leur tête pour aller conquérir la terre de Canaan.

La troisième croit que cette ingénieuse invention appartient aux Grecs, qui plaçaient des signes emblématiques sur leurs boucliers et casques.

La quatrième dit que les Romains en ont rendu l'usage plus commun, surtout depuis *Auguste*, qui donna des marques particulières à chacune

Digitized by Google

de ses légions en faisant peindre et graver divers symboles sur les boucliers de ses soldats.

La cinquième la rapporte à Charlemagne, qui réglant les dignités et les grandes charges de l'empire, leur imposa des marques d'honneur.

La sixième, la plus nombreuse, la fait dater des croisades.

Les Italiens, formant la septième, revendiquent cette gloire pour leur empereur Frédéric.

Les Allemands, enfin, assurent qu'elles sont dues à *Henri l'Oiseleur ;* les uns les font apparaître sur les drapeaux de guerre, les autres sur les habits, ceux-ci sur les sceaux, ceux-là sur les cottes d'armes, sur les écus, sur les boucliers, casques, etc. Il semblerait dès lors impossible d'assigner l'origine et le progrès d'une chose que le hasard, le caprice et l'usage, bien plutôt que la raison, ont insensiblement autorisée. Pourrait-on davantage préciser en quel temps et de quelle manière ces marques de noblesse ont été introduites dans le monde ? Nous dirons avec le père Menestrier que les monnaies et les sceaux, monuments les plus anciens en France, n'ont eu, avant l'année 1200, aucune marque d'armoiries. A cette époque seulement, on commença à parler des écus que l'on adopta sur le verso des monnaies, lequel n'avait encore porté que le nom du prince, dont l'image était représentée sur le recto ; le nom et le millésime furent alors aussi placés autour en manière de légende.

On doit donc considérer comme emblèmes, devises ou hiéroglyphes plus ou moins significatifs toutes les figures qui, jusques au dixième siècle, décoraient les enseignes militaires, les boucliers, les casques, les cuirasses, les habits, etc., et non comme des armoiries. Sans doute ces images étaient devenues indispensables à toutes les époques pour distinguer entre elles les tribus, les nations, les villes, etc., ainsi que pour rappeler les actions d'éclat des particuliers ; mais elles étaient arbitraires, et plusieurs adoptées comme des marques de reconnaissance.

Les armoiries doivent être classées au nombre des choses naturelles, ayant leur composition, leur naissance et leur perfectionnement. Les anciennes figures des boucliers servirent à les concevoir, les tournois leur donnèrent l'existence, et les siècles qui ont suivi les ont perfectionnées. Les preuves de la coïncidence des armoiries avec les anciens tournois sont si évidentes, que le père Menestrier s'étonne qu'aucun auteur avant lui

Digitized by Google

n'ait su reconnaître dans ces divertissements le premier usage que l'on en fit. Le nom de blason donné à cet art, la forme des anciens écussons, les émaux, les figures principales, les partitions, les cimiers, les timbres, les lambrequins, etc., que faut-il donc de plus pour les convaincre ?

Par armoiries on entend la composition de l'écu, et blason veut dire description ou déchiffrement ; il provient de *blasen*, mot allemand qui veut dire sonner du cor, et en effet, lorsque anciennement les chevaliers ou seigneurs se présentaient aux lices pour jouter, les hérauts, après avoir reconnu s'ils étaient gentilshommes, sonnaient du cor pour avertir les maréchaux et leurs aides, puis blasonnaient leurs armoiries, c'est-à-dire qu'ils les décrivaient à très-haute voix.

Si ces armoiries, adoptées par la noblesse comme marques distinctives, ont commencé par les tournois, et furent réglementées par les hérauts d'armes, il faut bien convenir que les Allemands furent les premiers à en faire usage dans l'année 928, et n'est-ce pas de la forme bizarre des habits qu'ils portaient dans ces combats d'appareil que proviennent les termes si habituellement employés, tels que : *parti*, *coupé*, *tranché*, *écartelé*, *fascé*, *bandé*, *barré*, *gironé*, etc. ?

Les Français s'attachant à mieux réglementer encore leurs armoiries, en ont fait un art que seuls ils entendent réellement, car si les Anglais après eux, plus savants que les autres nations, blasonnent de la même manière, les Italiens et les Espagnols n'en savent presque rien, et ce qui surprend davantage, c'est que l'art de blasonner est encore inconnu en Allemagne.

Le comte de Beaumont, savant orientaliste, écrivant cent soixante-dix-huit ans après Menestrier, soutient que les Allemands apprirent les tournois des Vénitiens ; mais que ceux-ci depuis longtemps déjà avaient emprunté aux Orientaux l'usage du blason, et adopté les tournois à l'imitation des jeux de l'hippodrome. Ainsi le tournoi, du mot arabe *karkara* ou *karacol*, qui signifie tourner en rond à cheval, vint de l'Orient à Venise, de Venise en Allemagne, puis en France, en Angleterre, etc.

Beaumont, à son tour, ne peut comprendre qu'aucun des écrivains héraldiques, même Menestrier, n'aient su voir que le blason dont ils recherchaient si soigneusement l'origine, est une création orientale, et comment le nom des couleurs n'a pas été pour eux toute une révélation.

Digitized by Google

Et en effet, l'azur ou bleu provient du persan *azurk*, gueules ou rouge du persan *gul*, ou de l'arabe *ghiul*.

Sable, qui indique le noir, vient de *zable* ou *zible*, martre noire, en arabe *zibet*. *Zable*, en ancien allemand, veut dire *zibeline*, nom de la fourrure que cette nation recevait des peuplades des bords de la mer Noire. L'hermine blanche à queue noire, non moins en usage dans le blason, vient de *armen*, qui signifie Arménie. Cet animal est nommé par les Latins *mus ponticus*, et sa fourrure *vellus ponticum*. Les auteurs anciens disaient *hermin* pour Arménie.

Le *vair*, employé en blason, est aussi un *vellus ponticum* ou fourrure du royaume de Pont. C'est le nom de l'écureuil petit-gris appelé *vair*, du latin *varius*, parce qu'il varie sa robe de l'été à l'hiver, passant du roux au *gris bleu*, et aussi parce qu'il a le ventre blanc et le dos bleu. La mode orientale étant de doubler les vêtements par bandes alternées, blanches et bleues, de cette fourrure, le blason répéta ce dessin, et l'expression vairé d'argent et d'azur représente cette disposition pour les lambrequins, dont la forme se reproduit sans cesse dans l'ornementation des monuments arabes.

Sinople, indiquant la couleur verte, est rare dans les armoiries, parce que les vêtements étaient moins multipliés dans cette couleur ; la racine de Sinople est *prasina hopla*, armoiries vertes, expression employée dans les jeux de l'hippodrome par la faction des Verts. Supprimant la première syllabe *pra*, il reste *sina hopla*. Mais on n'en finirait pas si on voulait citer toutes les expressions consacrées dans le blason, et qui furent empruntées à la langue orientale.

Si donc au lieu d'une recherche archéologique, on voulait faire un travail plus complet sur les armoiries, il serait facile de prouver que les premiers blasons furent imités de ceux des chevaliers arabes, que l'institution de notre chevalerie fut modelée sur la leur, et que nous adoptâmes leurs armes, leurs casques, leurs écus et bannières, ainsi que les tournois, passes d'armes, le maniement des chevaux, les chasses à courre et au gerfaut, les jeux de bagues, de paume, de trictrac, d'échecs, de dames, de dés, etc.

Ainsi la différence d'opinion entre ces deux écrivains provient, on le voit, de l'origine plus ancienne que l'un des deux donne aux tournois, et

Digitized by Google

dont il recueillit les preuves en étudiant sur les lieux mêmes les mœurs arabes, leur coutume, et l'influence que dut exercer sur nos croisés leur ancienne civilisation.

Mais quelle fut en Orient l'origine des armoiries ? C'était, d'après Beaumont, une sorte de langue énigmatique, ayant un sens mystique et secret, dont chacun connaissait le mot et ne voulait le publier. Il est donc naturel qu'on ne trouve aucun ancien ouvrage explicatif de l'origine du blason. Longtemps après, et quand le caractère énigmatique de ces emblèmes cessant d'être personnel n'eut plus une signification directe, il fallut la généraliser et en faire une science ayant une tout autre direction, des principes différents, et se confondant beaucoup plus avec l'histoire et les généalogies nobiliaires qu'avec les faits et gestes des porteurs d'armoiries. Mais il était trop tard pour retrouver, sans de bien difficiles recherches, tous ces symboles inspirés de l'Orient. Le blason devint alors une sorte de mot de ralliement pour les familles, un drapeau sous lequel les principes de l'honneur se conservaient le mieux, enfin la racine de l'arbre des souvenirs, puisque chacun de ses rameaux était formé par l'historique d'une alliance.

Si les écrivains modernes croient avoir blâmé avec raison ceux de leurs devanciers qui envisageaient comme armoiries ce qui, dans les temps antiques, n'était que des emblèmes, des devises ou des symboles choisis par plusieurs tribus et par plusieurs peuples, comment n'ont-ils pas repoussé ces marques distinctives imposées, concédées ou bien adoptées par un grand nombre de villes ? Remontant dès lors pour Toulouse à l'époque romaine, quand cette cité devint colonie ou municipe, il ne nous semble pas si déraisonnable de croire qu'elle préféra l'emblème que quelques historiens disent avoir été placé sur la principale de ses portes, et s'il est vrai que son premier Capitole était près de l'église de Saint-Quentin, depuis longtemps détruite, c'est-à-dire en face du Capitole actuel, c'est bien là que fut la porte du Bélier, *porta arietis*, dénomination d'où serait provenue celle de la rue adjacente, *Porteria*, de la Porterie. Nous ne savons nulle part trouver l'origine de ce bélier ; mais faut-il en conclure que cette adoption par les Toulousains comme emblème ou symbole est une fable, et par cela même la rejeter ? Ce serait se mon-

Digitized by Google

trer bien sévère, et peut-être aussi trop tranchant. N'est-il pas plus sage de la considérer comme une chose incertaine ?

Est-on mieux fixé sur les emblèmes ou symboles adoptés par les comtes de Toulouse, prédécesseurs du puissant et valeureux Raymond de Saint-Gilles ? Ecoutons ce que disent sur ce sujet nos plus anciens chroniqueurs, qui nous semblent ne faire aucune distinction entre les armoiries des comtes et celles de leur capitale.

Et d'abord, pourra-t-on ne pas être surpris en apprenant que *Nicolas Bertrand*, dans ses *Gestes* publiés en 1515, donne pour armes à la ville, et dans les temps antiques, un poulet, parce qu'il a reconnu ce volatile sculpté à l'église de la Daurade, sans en indiquer la place ; plus tard, trois moutons, mais il n'en donne pas l'origine; enfin, au premier comte *Chorson* ou *Torcin*, une croix pommetée foulant un mouton. — Il serait superflu de s'arrêter sur une assertion dépourvue de sérieux fondements. En vain chercherait-on aussi à lui trouver une signification. Bertrand nous prouve qu'il avait peu étudié l'art héraldique, lorsque dans le texte de son ouvrage et dans la traduction il introduit deux vignettes grossièrement gravées sur bois, mais qui font suffisamment connaître la pensée du graveur et de celui qui l'a dirigé. — Dans l'une, la croix de Toulouse est soutenue par un pal ou vergette implantée dans la terre, devant laquelle passe un bélier, la tête nimbée et contournée; dans l'autre, la croix est implantée de la même manière, mais le bélier passe derrière la vergette. Aucune des deux gravures ne laisse comprendre que la croix foule le bélier, qui, en passant, paraît au contraire la contempler pieusement. Les deux tours que Bertrand place de chaque côté de la croix étant semblables, constituent une faute dont il n'a pas compris la portée; car chacun de ces monuments ayant une signification différente, doivent être très-distincts.

Catel, dans ses *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, publiés en 1633, dit « que *Jean Lahaye* a remarqué, dans ses recherches d'Aquitaine, les anciennes armoiries des comtes de Toulouse : c'étaient trois moutons. Mais *Hugues Raymond*, prince de la seconde race, leur substitua une croix d'or percée sur champ de gueules, écartelée de six châteaux d'or. »

Voilà donc déjà deux écrivains en opposition, du moins pour les dates,

Digitized by Google

puisque c'est dans l'antiquité que Bertrand donne les trois moutons pour enseigne aux Toulousains, et la croix à Torcin, le premier des comtes, alors que Lahaye conserve les trois moutons aux neuf premières générations, pour ne donner la croix et les six châteaux qu'à la dixième.

Catel s'indigne contre Lahaye, déclarant fausse et sans aucune autorité une telle assertion; et il ajoute que « s'il fallait croire les anciens manus-» crits, on devrait bien plutôt dire que la croix pommetée d'or était les » armoiries de Torcin, laquelle lui fut portée par un ange, qui l'avertit » de la prendre à la place des trois moutons. » — Ce manuscrit en latin, ainsi que dans le langage du pays, est inséré dans l'*Histoire des comtes de Toulouse*, par Catel, et accompagné de portraits affreusement dessinés.

Dans le premier, *Charlemagne*, coiffé d'une tiare à la triple couronne impériale, tient dans ses deux mains une longue épée. Torcin à genoux, pressant dans les siennes la bannière, qu'un ange semble lui remettre, reçoit humblement de l'empereur l'investiture du comté. La bannière est chargée d'une vergette ou pal sommé de la croix de Toulouse, au bas de laquelle passe un agneau contourné, c'est-à-dire allant (contre l'usage) de gauche à droite, et la tête tournée à dextre (voir la planche I, n° 1).

Catel, continuant sa critique contre Lahaye, dit que « *Pons* et *Guil-» laume*, tous les deux comtes de Toulouse, vivaient longtemps avant le » prétendu Hugues Raymond et portaient pour enseigne une croix pom-» metée, ainsi qu'on peut la voir encore sur leur tombeau, placé à l'une » des portes de l'église Saint-Sernin. Ce n'est donc pas Hugues Raymond » qui le premier a choisi la croix pour emblème; le fait est d'autant plus » probable, que jamais ce prince n'a existé. »

Puisque, pour nous aider dans nos recherches, nous avons dit ce que représentait la première image que Catel a placée dans son *Histoire des comtes de Toulouse,* nous ajouterons que celles de *Guillaume II,* comte huitième en 993, — *Raymond II*, comte neuvième en 1035, — *Bertrand II*, comte dixième en 1075, — *Raymond VI*, comte quatorzième en 1087, — et *Raymond VII*, comte quinzième en 1233, sont aussi représentés avec une croix semblable sur la poitrine (voir la planche I, n° 2). — Enfin, et pour compléter les emprunts que nous faisons à

Digitized by Google

Catel, nous dirons — « qu'en l'an de grâce 777 dominait dans la cité de » Toulouse un prince sarrazin nommé *Torsinus*, homme vaillant, » lequel, désirant venir à foi chrétienne, se livra à *Charles le Grand* » et se fit baptiser, dont Charles, qui l'avait dépouillé de ses seigneu- » ries, les lui restitua en érigeant Toulouse en comté et pairie, et fut » ledit Torsinus le premier comte chrétien. — Ce prince étant allé mettre » le siége devant Bayonne, ce fut là que, par l'avertissement d'un ange, » il changea ses armes, qui étant trois moutons, signe d'idolâtrie, prit à » la place de gueules chargé d'un agneau d'argent, armé de sable, sou- » tenant une croix pommetée d'or entre deux tours, ce qui se prolon- » gea jusqu'à la réunion du comté à la couronne de France. » Catel affirme qu'il a pris cet extrait dans les registres de la maison de ville ; mais il ne leur donne aucune date, et se contente de la citation sans manifester sur ce sujet son opinion personnelle.

Si l'on ajoute foi à l'assertion de Catel et que le lecteur veuille accepter comme authentiques ces registres qui n'existent plus aujourd'hui, il faut admettre qu'en 777, trois siècles avant que les armoiries fussent connues, Torsinus avait déjà composé les siennes, et, chose remarquable, c'est que non-seulement il adopta l'agneau soutenant une croix pommetée, mais qu'il le plaça entre deux tours représentant à la même époque les armes que la ville s'était aussi données.

Raymond Deidé, auteur de l'*Histoire de Saint-Sernin,* publiée en 1661, décrit au chap. V, p. 295, les armoiries de Toulouse telles que les fait Nicolas Bertrand, c'est-à-dire la croix foulant un mouton. Mais Deidé ajoute que, « dans son opinion, les douze boules ou pommettes qui sur- » montent chacune des pointes de la croix signifient les douze articles de » la foi composés par les douze apôtres, et comment la foi catholique a » triomphé du paganisme et de l'idolâtrie, renversant les simulacres et » faux dieux. » Il accoste cette croix de deux tours qu'il dit être les principales de la ville, celle du *château Narbonnais* à l'orient et celle du *Basacle* à l'occident.

La signification donnée à cette seconde tour nous paraît si fausse, que, malgré l'opinion de quelques écrivains, et encore aujourd'hui des personnes qui la soutiennent, j'entreprendrai plus tard de la réfuter et de démontrer leur erreur.

Digitized by Google

Nous n'aurions pas parlé du *Magnifique théâtre des armoiries de Toulouse*, par *Laigneau*, si nous n'avions craint d'encourir le blâme de nos lecteurs ; car on y chercherait en vain ce qui a rapport à ce sujet. Mais il surabonde en phrases si élevées, que le vulgaire ne peut le suivre et doit modestement amoindrir sa sphère. Toutefois, nous croyons comprendre que par les deux tours monumentales qu'il signale dans l'écu de Toulouse, l'une représente la basilique de Saint-Sernin et non la tour du Basacle, l'autre le palais ou château des comtes.

Les savants bénédictins de Vic et Vaissette n'entrent dans aucun détail explicatif concernant les armoiries de notre ville, mais nous affirment avoir remarqué, au Trésor des chartes, l'une d'elles de l'année 1242 dont ils ne donnent pas la teneur, et à laquelle était appendu un sceau grand module qu'ils ont dessiné pour le placer dans leur ouvrage, et que nous reproduisons sur la planche I, au n° 3. — Le recto, comme on le voit, représente une tour crénelée sommée de trois donjons aussi crénelés, et à côté un édifice qui ne peut être qu'une église, puisqu'il est surmonté dans le milieu par un grand clocher flanqué de deux clochetons. Il est regrettable que les deux brisures laissent la légende incomplète et qu'on ne puisse lire que *consulum — vi — Tolos.* — Sur le verso est un grand agneau, la tête nimbée et portant un bâton, pal ou vergette sommé de la croix de Toulouse. De ce côté, les deux brisures laissent aussi la légende bien réduite, car elle donne tous les mots fractionnés ainsi : *pituli — um — Tolos.*

Si ces mêmes bénédictins n'ont pu nous dire quels emblèmes avaient pris les prédécesseurs du comte *Raymond IV*, du moins se montrent-ils positifs en affirmant qu'il avait adopté la croix quelques années avant la première croisade, et comme meilleure preuve, ils citent le sceau pendant à la charte qu'il donna en 1088 en faveur de l'abbaye de *Saint-André d'Avignon*. Sur le recto, le comte est représenté à cheval, tenant de la main droite une épée nue, et pour légende *sig Raimundi comitis.* — Sur le verso est la croix de Toulouse sans légende. On en voit le dessin à la planche I, n° 4.

Tous les historiens ont la même conviction, que dans la mémorable et périlleuse expédition en Orient, l'armée des croisés, forte de sept ou huit cent mille hommes, composée de l'élite de toutes les nations chrétiennes,

Digitized by Google

commandée par des guerriers bardés de fer et rendus méconnaissables sous leurs armures, il devint urgent pour chaque chef d'adopter un signe particulier de ralliement. — Ces signes furent appelés indistinctement *étendards*, *bannières*, *fanons*, *pennons*, etc. Il est facile de comprendre que leur seule couleur n'aurait pu suffire comme marque distinctive, car chacune d'elles devait être très-multipliée. Il fallut dès lors forcément charger le fond ou champ d'un emblème le plus apparent possible. Nous continuerons d'ignorer quel choix firent ces nombreux chefs de corps (car d'ailleurs cela nous importe peu); mais nous ne saurions oublier que le comte Raymond avait donné la préférence au plus religieux des symboles, et même qu'il l'avait choisi quelques années avant comme principale marque d'honneur de son sceau. Ce fut donc la croix que l'empereur *Constantin* avait reçue du ciel par révélation, et qui le fit triompher de *Maxence* dans le combat qu'il le força de lui livrer; ce fut cette croix que le comte de Toulouse plaça sur sa bannière. La forme était si particulière, qu'elle devait faire époque. Aussi a-t-on pris le parti de ne plus la blasonner, mais de l'appeler simplement *croix de Toulouse*, de même que l'on dit pour d'autres : *croix de Savoie*, *croix de Lorraine*, etc.

Cette croix figura toujours seule sur l'écu des comtes depuis son adoption.

Pour ceux qui n'en connaîtraient ni la forme ni la composition, nous la blasonnerons ici afin de ne plus y revenir dans la suite de ces dissertations, et nous lui consacrerons la dénomination de croix de Toulouse.

Quand on réglementa définitivement les armoiries, et que l'on eut déterminé les noms que porteraient les métaux et les émaux, on donna aussi des dénominations à toutes les marques d'honneur qui devaient servir à orner les bannières, les écus, les cottes d'armes, les caparaçons, etc.

La bannière et l'écu de Toulouse étant de couleur rouge, fut appelée de *gueules*. Pour blasonner l'ornement, on dit à la croix d'or *vidée*, parce que chacune de ses branches étant à jour, elles laissent apercevoir le champ; *cléchée*, parce que l'extrémité de ses branches s'évase à peu près comme la poignée d'une clef; *pommetée*, parce que ces mêmes branches se terminent chacune par trois pointes implantées dans de petites boules ou

Digitized by Google

pommes. On doit compléter le blasonnement en disant aussi *alézée*. Ce mot signifie que la croix ne s'étend pas jusqu'au bord de l'écu par ses extrémités, mais qu'au contraire il règne une marge dans son pourtour.

A l'époque de la grande division de la France par provinces, celle du Languedoc adopta ou reçut pour armes la croix de Toulouse, pure et simple comme nous venons de la blasonner, et sommée d'une croix comtale, sans que l'on en ait dit la cause. C'eût été cependant utile. Mais on peut facilement supposer qu'elle obtint ce privilége en vue de perpétuer le souvenir d'un passé qui lui avait été cher (voir la planche I, n° 5).

Pas un seul ouvrage ne nous apprend sous quel règne Toulouse réunit les armes des comtes aux *siennes*, soit par adoption, soit par commandement, et celui où ces mêmes armes furent aussi données aux villes de *Rabastens*, *Lisle d'Albi*, *Cordes*, *Moissac*, *Castelsarrazin*, *Cuxac*, *Villefranche du Lauragais*, *Fanjeaux*, et autres qui dépendaient du comté.

En est-il encore aujourd'hui qui conservent dans leurs armes la croix des comtes ? Nous croyons que Toulouse est la seule. Cette croix n'était-elle pas la preuve que chacune de ces villes se reconnaissait feudataire du comte ? Aussi, quand le comté fut réuni à la couronne, promirent-elles foi et hommage au nouveau souverain, et remplacèrent la croix par des fleurs de lis.

Raynal et *Rosoi*, l'un et l'autre historiens de Toulouse, reconnaissent à *Raymond de Saint-Gilles* les mêmes armes que lui donnent les Bénédictins, et sont convaincus que ce fut en sa qualité de l'un des principaux chefs de la première croisade qu'il prit ce symbole sacré comme indice de la part qui lui revenait de cette expédition. Ils le blasonnent de la même manière, mais ne parlent pas des armes de la ville.

L'ouvrage intitulé : *Armorial des états du Languedoc*, par *Gastelier de La Tour*, publié en 1767, représente ces mêmes armes en gravure, et la description qui est placée au-dessous démontre que cet écrivain avait peu l'habitude de blasonner, car il commet une faute capitale en parlant des deux tours placées de chaque côté de la croix, et disant en chef au lieu de se servir du terme consacré qui est *accosté*. Il ne peut y avoir qu'un chef dans un écu, lequel fut toujours envisagé comme la pièce la plus honorable, *et* ce chef ne se désigne-t-il pas lui-même en ajoutant *au*

Digitized by Google

chef cousu d'azur semé de fleurs de lis d'or? il fait donc un double emploi de l'expression.

Le *Dictionnaire géographique et historique*, par *Girault de Saint-Farjeau*, t. III, publié en 1841, représente en manière de frontispice les armes coloriées des principales villes de France. Celles de Toulouse y occupent leur place. Et voici comme il les décrit à la page 667 : de gueules à l'agneau pascal surmonté de la croix de Toulouse. Puis il ajoute : soutenue d'une vergette du même. C'est à n'y rien comprendre, mais à rester convaincu que le blasonneur n'est pas habile.

Grandmaison, dans son *Dictionnaire héraldique* publié en 1852, donne à la page 233 la description de ces mêmes armes, et de la même manière que Gastelier de La Tour qu'il semble avoir copié; il est d'autant plus fautif de dire : en chef, quand il désigne la place qu'occupent les deux tours, que dans son dictionnaire il explique et définit tout ce qui peut entrer dans la composition d'un écu. Ainsi, à la page 110, il cite les vingt-neuf compositions d'un chef et leur signification ; à la page 27 de l'introduction et à la désignation des termes usités, il donne très-distinctement la signification de celui *accosté*, en disant que ce sont des pièces de longueur mises en pal de chaque côté d'une autre pièce principale (1). Si donc après cette explication on prend pour exemple les armes de Toulouse, on voit que les deux tours placées de chaque côté de la croix l'accostent, c'est-à-dire la soutiennent, l'accompagnent, lui font escorte et honneur. D'après Grandmaison, on dit aussi en chef pour exprimer que les pièces dont on parle sont posées vers le sommet de l'écu. A la bonne heure, si celui de Toulouse n'avait pas déjà le chef d'azur semé de France ; on aurait alors pu placer les deux tours en chef au-dessus de la croix ; mais chacune des parties qui composent les armoiries de la ville ayant une signification particulière, elles doivent être placées en raison de leur importance, et blasonnées non d'après le caprice des uns ou l'ignorance des autres, mais dans les règles de l'art héraldique. C'est par ce blasonnement que nous terminerons plus tard cette dissertation.

Deschavannes, dans son *Dictionnaire de la noblesse et du blason*,

(1) On dit *côtoyé* quand ces pièces sont mises en bande.

Digitized by Google

décrit les dites armoiries de la même manière et en commettant les mêmes fautes.

Bremond, dans l'*Annuaire de Toulouse* 1853, les imite en tout point, et croit être dans le vrai parce qu'il dit les avoir empruntées à un manuscrit de l'année 1412 possédé par M. le marquis de Pins-Montbrun. Il est facile de lui répondre que ce manuscrit n'est pas exempt de fautes, puisque celle-là est patente.

Pour mieux prouver le peu de soin que l'on mettait dans les précédents siècles à décrire les armoiries, nous invitons les curieux à consulter le registre des archives de l'hôtel de ville, sur la tranche inférieure duquel est écrit : L. DES NOBLES, folio lxv.j (66) ; il contient la description de l'entrée que firent le roi François Ier et sa cour dans la cité toulousaine.

Le procès-verbal commence ainsi :

« Le dimanche vincgt septiesme jour du moys de juing 1533-222. »

A la fin et au verso de la page l.x.viij, on lit :

« Après que le roy fut arrivé au dit bolovard, et porte Arnaud Bernat » et reçu par les ditz capitouls le plus honorablement que a eulx fut pos- » sible ; le dit seigneur marcha soubs le dit pavillon lequel pourtoyt les » dits capitouls durant son entrée, et le panon au devant de lui lequel » pourtoyt le dict seigneur de Clarmont en une lance d'arme couverte de » satin cramoisy jusques à l'église métropolitaine ou le dict seigneur se » arresta, et etoit le dict panon de taffetas roge, avec les armes de la ville » à savoir les douze pointz, l'aigneau et la croix. »

Cette description est incomplète, puisque les deux monuments ne sont pas mentionnés. Ainsi, je le répète, blasonnaient jadis les écrivains héraldiques, et aujourd'hui le plus grand nombre ne fait pas mieux.

Après avoir complété les descriptions qui nous sont données par les écrivains connus, nous emprunterons les armoiries non décrites dans les ouvrages qui vont suivre ; mais nous éprouverions des remords si nous ne complétions auparavant la nomenclature des ouvrages où nous trouvons les armoiries des comtes blasonnées de la manière la plus uniforme, c'est-à-dire telles qu'elles doivent l'être, et que nous les comprenons nous-même : ainsi :

1° Segoing, dans le *Trésor héraldique ;*

2° La Colombière, dans la *Science héroïque ;*

Digitized by Google

3° Louis de Laroque, dans l'*Armorial de Languedoc ;*

4° La partie de l'*Encyclopédie* qui a rapport au blason ;

5° Le sixième volume des *Galeries de Versailles.*

Venons aux armoiries dessinées et non décrites. Le titre du second volume des *Annales de Toulouse* pour l'année 1533, conservé aux archives de l'hôtel de ville, était précédé d'un remarquable frontispice resté inconnu de nos jours, puisqu'il a été découpé avec soin et enlevé ; il était colorié sur vélin et surmonté des armes de la ville ; celles-ci seules restent, et on peut, en les demandant à M. l'archiviste, se convaincre qu'elles sont semblables au plus grand nombre déjà citées. Mais les deux monuments qui accostent la croix sont bien différents l'un de l'autre : celui de dextre est une tour d'argent crénelée et maçonnée de sable avec une seule porte, il est sommé de trois donjons aussi d'argent crénelés et maçonnés de sable ; celui qui est à sénestre est à deux portes jumelles, surmonté dans son milieu d'un grand clocher avec flèche, et sur les côtés deux clochetons. Qui donc, en voyant cet écusson, persisterait encore à croire que ce second monument est la tour du Basacle plutôt que la basilique de Saint-Sernin ?

Les archives de la Cour impériale contiennent un carton dans lequel sont renfermés plusieurs procès-verbaux des anciennes élections des capitouls par les gens du roi. Celui pour l'année 1691 est revêtu de deux petits sceaux en cire rouge portant les armes égales aux précédentes.

Aux archives du département, série C, provenant de l'ancienne intendance, est un arrêt du conseil du roi à la date du 23 septembre 1772, lequel est surmonté d'une belle vignette représentant les écussons des huit capitouls de l'année ; au centre et un peu au-dessus, est celui de Toulouse, encore semblable aux précédents.

L'annaliste *Lafaille* ne se préoccupe pas, dans son grand ouvrage, des armoiries de Toulouse, mais nous devons supposer qu'il en a surveillé l'impression ; par conséquent, il a connu et a dû approuver les vignettes qui le décorent ; eh bien, à défaut de description, nous lui emprunterons ces vignettes qui ne sont que les dites armoiries. On n'y reconnaît aucune indication de métaux et d'émaux, mais les ornements sont semblables à ceux que nous avons décrits, avec cette particularité que le bélier ou agneau passe derrière la vergette, et non devant. — Du Mège, dans ses

Digitized by Google

Institutions de Toulouse, et sur le plan de ses fortifications, produit un écusson trop régulier. Le monument religieux n'est pas suffisamment caractérisé en ce qui concerne le clocher et les clochetons ; il n'a pas assez fait en les couvrant et en leur donnant une égale élévation. Le clocher devrait être dans des proportions plus grandes pour ne laisser aucun doute sur ce qu'il doit représenter.

Cayla et Paul, dans leur ouvrage intitulé *Toulouse monumentale*, et Leblanc du Vernet, dans son *Guide du voyageur*, reproduisent le même écusson.

Il est probable que plusieurs édifices publics portaient jadis les armoiries de la ville ; mais les événements politiques qui pendant les deux tiers d'un siècle ont bouleversé la France, devaient causer la disparition totale des uns et la mutilation des autres. Par mutilation, nous entendons aussi leur bien ridicule transformation (1). L'écu placé sur la principale porte de l'hôtel de ville en est la meilleure preuve ; car chacun se rappellera aisément les divers manteaux dont il fut affublé à tout changement de dynastie. Un seul peut-être a échappé au vandalisme si justement flétri par M. de Montalembert : c'est celui sculpté et enchâssé dans le mur de gauche du petit cloître du Musée. Le livret ne dit pas d'où il provient; mais il date, je crois, du seizième siècle, car il est absolument semblable à l'écu colorié que nous avons dit être aux archives de l'hôtel de ville (voir la planche II, n° 1).

Une récente découverte vient de donner plus de poids encore à la pré-

(1) A propos de transformation, nous en signalerons deux qui prouvent l'ineptie de certains administrateurs, ou leur facile fanatisme pour tels personnages dont la politique s'accordait avec la leur, ou bien enfin le besoin de faire du zèle pour mieux réussir dans leur ambition.

Pendant l'ère républicaine, le maire, ou la municipalité de Montauban, eut l'heureuse pensée de faire enlever le buste du brave et illustre Etienne de Vignolles, surnommé Lahire, qui dominait son mausolée, pour le faire transformer en buste du tristement célèbre Lepeletier de Saint-Farjeau.

Pendant le Consulat, l'un des maires de Toulouse trouva très-ingénieux de faire transformer par le sculpteur Vigan le beau buste en marbre de Louis XVI en buste de Napoléon Bonaparte; mais il resta inachevé, et chacun peut le voir aujourd'hui dans le petit attrium du Musée de la ville : il rappelle assez mal les traits du premier consul; le corps est revêtu d'un habit et gilet de cour brodés, jabot également brodé, etc.

Digitized by Google

férence que les archéologues témoignent pour les armoiries sculptées avec goût et qui portent avec elles un cachet de plus de vérité que celles qui sont dessinées et même coloriées. En refaisant l'égout de la rue de la Madeleine, on a retiré entière une dalle de 70 centimètres de long sur 40 centimètres de large, qui formait une partie de la voûte ; elle avait probablement servi jadis à décorer un monument public, car elle ne représente autre chose que les armoiries de la ville. Si on compare cette pierre déposée aujourd'hui dans les galeries du grand cloître avec celle qui est scellée dans le mur du petit cloître, on trouvera une très-grande similitude entre les deux écussons ; mais le dernier découvert nous apparaît plus ancien d'un siècle ; l'autre, plus rapproché de notre époque, est par cela même mieux fini et plus élégant. La même faute existe dans les deux, concernant la disposition de l'agneau.

Dans cette nomenclature de descriptions, de dessins et de sculptures, nous ne saurions oublier les monnaies battues par les comtes depuis l'époque où la croix fut adoptée comme enseigne ou symbole. Voyons si par leurs compositions elles peuvent nous aider à mieux déterminer les armoiries de Toulouse.

Nous voulons une origine au bélier, mouton ou agneau, dénominations que les historiens ont indifféremment signalées, et qu'ils confondent alors que dans le blason elles diffèrent essentiellement. Mais si nous repoussons le bélier comme n'ayant pu servir d'emblème pendant la domination ni donner son nom à l'une des portes de la ville, comment donc devons-nous l'envisager ?

Les plus sérieux de nos écrivains, ceux qui nous inspirent le plus de confiance, ne nous ont-ils pas assuré que la croix adoptée par les comtes, comme enseigne d'abord, et plus tard comme armoiries, n'avait jamais été accompagnée d'aucun autre ornement. Ce n'est donc pas aux comtes que la ville avait emprunté ce bélier ou agneau en même temps que la croix, et cependant l'auteur de la *Revue de Toulouse*, plaçant au rang des fables l'adoption supposée du bélier, accueille comme authentique le vieux manuscrit gascon cité par Catel, qui veut que l'agneau ait figuré sur la bannière de Torson ; et après nous avoir dit qu'au point de vue héraldique, la pièce essentielle et par excellence du blason des comtes était la croix, le même auteur orne d'un nimbe la tête dudit agneau,

Digitized by Google

comme indice de sa signification religieuse, et le plaçant au pied de la croix, il en fait un agneau pascal; mais ajoutons bien vite qu'il croit être autorisé à donner raison au vieux manuscrit en s'étayant d'une monnaie frappée au château de Saint-Gilles, sur le recto de laquelle est une croix avec la légende : *Raymundus comes*, et sur le verso un agneau pascal ayant pour légende : *onor santi Egidii*. Les deux côtés de cette monnaie se voient sur la planche insérée dans le volume précité; l'original provient de la collection monétaire de M. Chalande, que ses goûts appellent avec un succès assuré vers l'étude de la numismatique. C'est lui-même qui, en nous la montrant, nous a prouvé que trois monnaies comtales seulement au type de l'agneau avaient été signalées jusques à ce jour. Elles furent frappées dans les ateliers que les comtes possédaient à Saint-Gilles, et à cause de cela appelées égidiennes (voir la planche II, n° 2).

Les savants numismates Duby et Poidavant sont d'accord pour attribuer l'une d'elles au comte Alphonse Jourdain, de l'année 1112 à 1148; elle porte d'ailleurs le nom d'Alphonse. La seconde, que Duby et Longperrier donnaient à Raymond IV, a été restituée à Raymond V par Poidavant et par M. de Barthélemy. Le type de l'atelier de Saint-Gilles est un agneau pascal; ce fait est accepté par tout le monde.

La troisième et plus intéressante obole au type de l'agneau couché et non portant la croix, fait partie de la collection de M. Emilien Dumas de Sommières; elle a été décrite par Poidavant.

Eh bien! après ce qui vient d'être dit, quelles raisons auraient eues les Toulousains pour joindre à leurs armes un agneau qui ne figure que sur les monnaies des comtes de Saint-Gilles et nullement sur celles des comtes de Toulouse? Serait-ce parce que Raymond V était comte de Saint-Gilles avant d'hériter du comté de Toulouse par le décès de son frère? Mais Raymond n'avait adopté que la croix pour ses armes, sans jamais y joindre un agneau.

M. de Barthélemy, qui se préoccupe trop exclusivement peut-être du manuscrit cité par Catel, soutient que c'est une fable héraldique inventée pour porter l'origine des armoiries de Toulouse à une époque la plus reculée possible, et aussi pour expliquer le type des monnaies dont il vient d'être fait mention; il repousse donc la teneur de ce manuscrit en ce qui a rapport à l'agneau.

Digitized by Google

A notre tour, nous ne saurions ne pas dire que le style légendaire était trop en faveur au moyen âge, et que l'on en fit un tel abus, que si parfois on veut traiter à fond un sujet de cette époque, il apparaît aussitôt en désaccord avec l'histoire. Mais il nous semble impossible de repousser l'affirmation des Bénédictins. La charte citée par eux et le dessin du sceau qui y était appendu sont les preuves les plus certaines que l'agneau faisait partie des armoiries consulaires. C'est par ces causes sans doute que de siècle en siècle il a constamment figuré sur les sceaux de la ville. Mais nous démontrerons plus tard que depuis longtemps déjà sa forme, sa position et sa signification ont été mal comprises, et par cela même mal rendues.

Aujourd'hui nous faisons un appel à toutes les opinions au sujet de cet agneau, c'est-à-dire que si l'on n'est pas d'accord avec l'auteur de la *Revue* pour donner créance au manuscrit cité par Catel ou au sceau de la charte signalée par les Bénédictins, on veuille bien nous mieux renseigner en nous offrant une origine plus certaine.

Il est encore des monuments bien autrement authentiques et conservés en assez grand nombre pour mieux démontrer quelles furent les premières armoiries de Toulouse : nous voulons parler de ses anciens poids, dont notre savant confrère M. Barry possède une si remarquable collection. Le recto représente une forteresse que le plus ingénu appellera sans hésiter le château Narbonnais, et le verso un édifice religieux qui, par sa forme, ne laisse aucun doute, et qu'avec la même ingénuité le vulgaire appellera Saint-Sernin, mais que des hommes plus profonds et plus habiles sans doute voudront, pour être conséquents avec eux-mêmes, envisager toujours comme représentant la tour du Basacle (voir la planche II, n° 3).

Ces monuments, dont Toulouse doit à bon droit s'enorgueillir, durent, pour honorer davantage la croix comtale et mieux concentrer leur adoption, la placer entre eux deux et sur le champ de gueule. Ainsi se continua cette alliance jusques à l'époque de la réunion du comté à la couronne de France. Que se passa-t-il alors ?

Le chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or, fut imposé à Toulouse comme preuve de sa soumission à la puissance royale, et si nous ne pouvons rien affirmer concernant la couronne comtale au-dessus de ses

Digitized by Google

armes, du moins supposons-nous qu'elle fut autorisée à la conserver jusques à la grande division de la France par provinces. La remplaça-t-elle par une couronne murale jusques à la révolution de 89 ? C'est ce que nous ignorerons peut-être toujours, puisque les archives de l'hôtel de ville ne fournissent aucun renseignement sur ce sujet. Notre regret est plus grand encore de ne pouvoir faire connaître quelles étaient en réalité les armoiries de Toulouse à l'époque où la monarchie française fut renversée par la république; aucun souvenir ne s'en est conservé. Mais après bien des années mauvaises, et quand la dynastie de Napoléon Ier semblait se consolider davantage, Toulouse accueillit avec empressement le nouveau décret qui l'autorisait à demander la reprise de ses armoiries. A cet effet, le 12 août 1809, le Conseil municipal, assemblé extraordinairement au nombre des membres voulu par l'article 90 de la constitution, un des conseillers prit la parole pour donner lecture dudit décret et pour affirmer à ses confrères que la commission s'était livrée à de très-minutieuses recherches sur l'origine des armoiries, et plus particulièrement encore sur celles directes à la ville. Le rapporteur cite à ce sujet, mais sans l'adopter, l'opinion de *Nicolas Bertrand* exprimée dans ses *Gestes*, la critique de Catel sur les ouvrages de *Paradin*, *Lahaye*, *Belleforest*, et autres qui n'ont produit que des fables. Il ne dit rien du manuscrit gascon, mais envisage aussi comme fabuleuse l'origine donnée à la porte du Bélier et à la rue de la Porterie. Il affirme « que les premières armoiries des comtes et celles de la ville se perdent dans la nuit des temps, et qu'aucune autre avant elle n'en avait eu; que la croix adoptée par Constantin fut la même que prit Raymond de Saint-Gilles, ainsi qu'on le voit dans Ducange, et que les Bénédictins démontrent par une charte de l'an 1088; que Toulouse jouissant du droit de paix et de guerre, dut orner ses enseignes de cette croix lorsque en 1202 elle fut combattre en Albigeois les seigneurs chevaliers et habitants de Rabastens, ainsi qu'en 1204 les seigneurs d'Auvillars; que les Bénédictins ayant vu au Trésor des chartes un titre de l'année 1242 où les armes de Toulouse sont représentées avec un agneau la tête entourée d'une auréole, il est évident que ce ne peut être qu'un agneau pascal, et tel qu'il figure dans les armes de plusieurs autres villes du Languedoc ; que les deux tours placées

Digitized by Google

» de chaque côté de la croix n'ayant à ses yeux aucune signification » sérieuse, il les abandonne aux plus érudits. » Quant au chef, il suppose que tout le monde en comprend facilement l'origine et la valeur; enfin, convaincu que les renseignements qu'il vient de donner sont plus que suffisants, il conclut au nom de la commission « que Sa Majesté Im- » périale et Royale et le prince archichancelier seront sollicités d'accor- » der à la ville des armoiries ainsi blasonnées : de *gueules à la croix de* » *Toulouse, soutenue par un bâton ou pal d'argent porté par un* » *agneau du même, la tête contournée, ladite croix accostée de* » *deux tours d'argent maçonnées de sable, la première crénelée et* » *sommée de trois donjons aussi crénelés, la seconde d'argent, cré-* » *nelée et sommée de trois donjons en forme de clochers, le chef* » *cousu d'azur, semé d'abeilles d'or, l'écu surmonté d'une couronne* » *ducale et entouré d'un manteau comtal.* »

Le Conseil adopta la proposition et vota les fonds nécessaires pour l'obtention de lettres patentes en concession d'armoiries, et pour tous les frais relatifs à cette affaire.

Dans la séance du 25 janvier 1810, le Conseil assemblé extraordinairement, il lui fut donné lecture d'une lettre du préfet qui annulait la délibération du 12 août 1809, à cause de la demande qu'elle contenait d'un chef cousu d'azur, semé d'abeilles d'or, alors que cette concession ne devait être faite que du propre mouvement de l'empereur et non lui être imposée. Le rapporteur, qui connaissait d'avance le but de la réunion, avait préparé une autre pétition qu'il soumit immédiatement à ses collègues; elle était semblable à la première, moins ce qui avait rapport au chef. Cette fois, le Conseil était invité à réclamer un casque à visière levée, lequel serait placé de front sur l'écu avec son cimier (qu'il ne désignait pas) et ses lambrequins, le tout brochant sur un manteau d'azur doublé de *vair ;* et dans le cas où les accessoires proposés présenteraient quelque chose de contraire au règlement actuel, le Conseil municipal prierait le Conseil du sceau d'opérer tel changement qu'il jugerait nécessaire, et serait en outre prié d'accorder à la ville de Toulouse les mêmes distinctions accordées aux autres villes de premier ordre, parmi lesquelles elle mérite d'être placée, autant par l'importance de ses établissements que par son ancienneté et par son amour pour son souverain.

Digitized by Google

Voilà donc les édiles de la cité palladienne qui les premiers sans doute firent de la politique et de la courtisanerie par le secours du blason ; car après s'être montrés (on en conviendra) bien ignorants dans cette science, ils osèrent demander sans pudeur la substitution des abeilles aux fleurs de lis. Disons toutefois, à leur louange, qu'ils se montrèrent prudents et sages en ne mentionnant pas dans les procès-verbaux des séances le nom des membres qui composaient les commissions, et celles-ci, en ne faisant pas connaître les rapporteurs de leur choix ; car d'après la teneur de ce rapport et la délibération qu'il provoqua, le lecteur aurait pu trop facilement faire à chacun de ces magistrats sa part d'inhabileté.

Il résulte donc de ces profondes recherches que les armoiries des comtes, ainsi que celles de la ville, se perdent dans la nuit des temps, ce qui veut dire que leur origine est restée inconnue. Mais cependant le rapporteur tient à rappeler l'époque de l'adoption de la croix de Constantin par Raymond de Saint-Gilles, et aussi celle où le sceau des consuls de Toulouse fut découvert par les Bénédictins.

Si par humilité il confesse que son intelligence ne va pas jusques à reconnaître une signification aux deux tours qui sont cependant une partie essentielle des armoiries, et s'il les abandonne à de plus érudits pour en étudier l'importance, il veut nous prouver qu'il comprend la signification de l'agneau en le qualifiant d'agneau pascal.

Sans doute, on lui avait démontré que l'ambitieuse demande d'une couronne ducale était un non-sens pour une ville jadis chef-lieu d'un puissant comté, et que le manteau comtal dont il réclamait la restitution serait en grand désaccord avec la couronne de duc ; aussi dans la seconde rédaction cette demande ne fut pas faite. Nous devons aussi supposer qu'on rappela très à propos au Conseil la partie glorieuse de l'histoire du pays signalée par le rapporteur, puisqu'il ne renouvela pas la demande d'une couronne ducale, mais simplement d'être autorisé à timbrer l'écu de la ville d'un casque posé de front, avec visière à moitié ouverte.

Ils demandèrent aussi un cimier, sans en désigner la nature ; c'est parce qu'ils en ignoraient l'origine et la valeur. Ils ne connaissaient pas davantage les lambrequins. Quant au manteau d'azur doublé de *vair* plutôt que d'hermine, c'est nous qui ne savons comprendre cette préférence.

Digitized by Google

Ainsi, au lieu de prétendre simplement à la repossession de leurs belles et nobles armoiries, il y avait chez eux parti pris d'en changer l'ornementation, mais surtout de les rallier à la dynastie nouvelle. Les réactions qui ont suivi prouvent que ces magistrats courtisans eurent trop d'imitateurs.

Mais que sont devenus les registres des délibérations du Conseil municipal pendant les dernières années du premier empire, puisqu'on ne peut retrouver le procès-verbal de la séance dans laquelle on dut lire la réponse faite par l'archichancelier ? L'archiviste actuel de la ville, notre confrère en archéologie, nous a affirmé qu'aucune lettre patente ni décret n'avait été consigné dans ses bureaux. Il nous deviendrait donc très-difficile de faire connaître d'une manière exacte les armoiries concédées, si un second confrère, M. le secrétaire général, ne les avait fait graver sur bois, en prenant sans doute pour modèle les empreintes apposées à cette époque sur les actes de l'état civil. C'est ce même sceau que nous reproduisons à la planche II, n° 4.

Chacun pourra, en le voyant, se convaincre que Toulouse fut autorisée à reprendre une partie de ses anciennes armoiries. Mais par la raison qu'à cette même époque un décret impérial soumettait toutes les bonnes villes à une mesure générale, à une marque uniforme, les magistrats municipaux durent être heureux de recevoir pour chef des armoiries de la ville, celui qu'ils avaient eu la pensée de solliciter, c'est-à-dire d'azur chargé de trois abeilles d'or, surmonté d'un caducée d'or posé de face, aux extrémités duquel était appendue une guirlande antique de sinople, nouée et rubanée de gueules, le tout sommé d'une couronne murale d'argent, et pour cimier, un aigle naissant et essorant d'or.

Nous ne pouvons à ce sujet ne pas faire ici une réflexion peu flatteuse, il est vrai, pour les administrateurs municipaux de l'année 1810. Abolies en 1791 par le gouvernement républicain, les fleurs de lis, qui avaient doté la France du vaste comté du Languedoc, furent répudiées, nous venons de le voir, et volontairement effacées des armoiries de la ville qu'elles couronnaient depuis le règne de Philippe le Hardi. Cette répudiation aurait pu faire supposer que de générations en générations les Toulousains s'étant maintenus exclusivement attachés d'esprit et de cœur à leurs anciens comtes et à leurs seules armoiries, saisissaient l'occa-

Digitized by Google

sion offerte pour ne plus vouloir qu'elles ; mais quand on voit ces édiles solliciter de leur plein gré une nouvelle marque de servitude, peut-on ne pas les blâmer de tant d'inconstance et d'ingratitude ?

Combien de temps dura cette concession ? Chacun se le rappelle. Un gouvernement royal fut substitué à l'Empire, qui reprit bientôt le dessus jusques au jour où, par une nouvelle réaction, la royauté fut rétablie sur des bases que l'on croyait devoir être plus durables ; telle était du moins en 1825 la conviction du Conseil municipal de Toulouse, lorsqu'il demanda à la chancellerie l'autorisation de reprendre les anciennes armoiries. Les lettres patentes accordées le 19 juillet prouvent que la commission du sceau avait été bien mal renseignée, puisque la description qu'elle en fait et le dessin colorié qui la surmonte rendent ces armoiries fausses de plusieurs manières. Voici cette description :

De gueules à la croix d'or (que pour abréger nous appellerons toujours croix de Toulouse) *posée sur un bâton de même et qui lui sert de support en forme de bannière ; accostée de deux tours ou châteaux d'argent, chacune donjonnée d'une autre de même. Un bélier d'argent la tête contournée et passant devant le pied de la croix, et un chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Sans concession de couronne, de casque, de cimier, de lambrequins, de manteau, de supports, enfin d'aucun accompagnement quelconque (voir la planche II, n° 5).

De tout ce qui a été dit sur les armoiries de Toulouse, il résulte que, faute de ne les avoir pas suffisamment étudiées et comprises, la généralité des écrivains, dessinateurs, sculpteurs, etc., les ont très-inexactement rendues. Ayant contracté l'engagement de les reprendre à la fin de ces réflexions critiques, en vue de définir chacun des ornements qui les forment et pour leur restituer toute leur valeur, nous ne reculons pas devant cette tâche ; mais il nous a paru indispensable de la faire précéder d'une dernière réflexion qui pourra devenir un utile enseignement pour tous nouveaux blasonneurs, autant qu'elle nous a servi dans nos études. Nous osons espérer qu'elle ne sera pas lue sans intérêt par ceux mêmes qui seraient résolus à n'accorder qu'une très-grande indifférence à l'art héraldique.

A l'époque des tournois et des croisades, les armoiries furent unani-

Digitized by Google

mement adoptées par la noblesse comme devant former sa principale marque distinctive. On les plaça dès lors sur les boucliers, sur les cottes d'armes et sur les caparaçons; mais elles ornaient aussi les tentures d'appartement, les meubles, les verrières, la vaisselle, etc. Elle les apposait comme signature au bas des chartes, des actes et de tous importants écrits; enfin, elles servaient à distinguer les monnaies que les souverains et grands seigneurs avaient le privilége de faire battre.

On sait déjà que les hérauts d'armes les réglementèrent, afin de mieux faire connaître le rang et la position de tous les chevaliers qui se présentaient pour entrer aux lices et prendre part aux joutes. Aussi, avant d'être connus par leurs noms, devaient-ils l'être par leurs armoiries. On comprend avec quelle exactitude les hérauts d'armes les blasonnaient pour éviter la moindre méprise ou usurpation ; car chacun était si jaloux des siennes, qu'une similitude non projetée mais fortuitement signalée, provoquait un duel qui laissait au vainqueur le droit de conserver seul les armes disputées.

C'est à dater de cette réglementation que l'art héraldique devint une science exacte, apparaissant tout d'abord confuse à cause de la grande quantité de termes et d'objets qui composent son abécédaire, mais que l'usage éclaircit et rend plus facile, surtout quand une bonne mémoire la seconde.

Ces objets ayant chacun une signification invariable, ne doivent jamais être confondus; car c'est précisément à cause de sa signification que tel chef de famille a voulu dans ses armoiries une chose plutôt qu'une autre, parce qu'elle devra rappeler à toute sa descendance un événement important, une action illustre; tel autre, à cause d'une dénomination semblable à la sienne propre, et qu'on appelle *armes parlantes*.

Les armoiries des uns sont motivées par les emplois qu'ils exercent, les dignités, la dévotion, les inclinations pour la pêche, par exemple, pour la chasse, etc.; celui-ci par raison d'un sobriquet, celui-là par une invention nouvelle, etc.

Tels sont en réalité les principaux motifs de cette diversité si bizarre de figures qui composent les armoiries, et que l'on doit respecter en blasonnant, c'est-à-dire soit en dessinant, coloriant, sculptant ou décrivant un écu ; car si l'on emploie un métal ou émail pour un autre, ou que l'on

Digitized by Google

ne rende pas d'une manière exacte l'ornement qui doit le charger, évidemment ces armes sont fausses, et par cela même il peut se faire qu'on ait donné à celui-ci ce qui appartient à celui-là. Facilement alors on comprend la grande contrariété éprouvée par des familles quand elles voient dans des publications héraldiques leurs armes faussées.

Un écusson gravé, dessiné ou sculpté est rendu illisible aux plus habiles si le champ ou les ornements qui le chargent ne portent pas les indications convenues par les règles. La généralité des artistes est d'une telle ignorance, qui si on ne les guide, ils commettent les plus grossières fautes. Il est pénible de devoir conseiller au plus grand nombre des blasonneurs d'étudier davantage l'art héraldique avant de se livrer à la description des armoiries, en vue surtout de ne blesser aucune susceptibilité. Nous avons eu sous les yeux un ouvrage concernant l'étiquette des salons, qui disait que, dans l'ancien régime, un homme était réputé impoli si dans une réunion ou cercle de bonne compagnie il interpellait une personne présente en estropiant son nom faute de ne l'avoir pas mieux appris. Plus anciennement encore, on appelait ignorants ceux qui ne connaissaient pas les armoiries des gentilshommes qui formaient leur société intime. Cette connaissance s'étendait bien plus loin encore pour plusieurs. Tels étaient les usages et les occupations de la haute classe. Si elles ne sont plus dans nos mœurs, faut-il du moins que ceux qui décrivent les armoiries aient appris et compris l'art héraldique pour blasonner correctement.

Et en effet, si nous revenons sur la manière dont les armes de Toulouse ont été représentées et décrites, comment ne pas reconnaître le peu d'uniformité qu'elles offrent? Sans doute, les descripteurs ont voulu dire la même chose; mais c'est parce qu'ils étaient mal renseignés ou pas assez habiles que tous les ont faites fausses. Ainsi, les uns disent un agneau passant en pointe devant un pal ou vergette implantée dans la terre, et sommée de la croix de Toulouse; les autres un bélier qu'ils font passer derrière, comme s'il était indifférent que ce fût l'un ou l'autre du bélier et de l'agneau, et aussi égal de le faire passer devant ou derrière. Par cela seul, ils démontrent n'avoir jamais su que tout était significatif dans le blason.

Aux uns, il est urgent d'observer que le bélier est héraldiquement

Digitized by Google

l'emblème de l'audace et de l'humeur querelleuse ; car aussitôt qu'il sent ses cornes se développer, il cherche à combattre. Aussi, quand on le signale dans des armoiries, il faut l'accorner en précisant le métal ou l'émail de ses cornes.

L'agneau est au contraire l'emblème de la débonnaireté, de la modestie ; il importe donc de les différencier.

A ceux qui font passer indifféremment le bélier ou l'agneau devant ou derrière la croix en lui faisant tourner la tête à sénestre, il faut demander quelle signification peut avoir l'agneau passant devant la croix avec la tête ainsi tournée ; est-ce pour la regarder? La chose est physiquement impossible, puisqu'il lui tourne le dos. C'est cependant ainsi que la généralité des dessinateurs, sculpteurs et blasonneurs représentent l'écu de Toulouse ; tous commettent la même faute, parce qu'ils ignorent la signification des ornements héraldiques et les emploient sans discernement.

Est-il donc si difficile de comprendre qu'en faisant passer l'agneau derrière la croix, la tête levée et tournée à sénestre, la position pour la contempler est naturelle ? Alors seulement aussi la signification est réelle.

Plusieurs appellent pascal, l'agneau que nous venons de décrire ; ils se trompent, parce qu'ils ignorent que ce terme est exclusivement consacré en blason à l'agneau marchant ou non, et qui porte en bannière une vergette, pal ou bâton surmonté d'une croix toute simple, et auquel bâton est attachée une banderole chargée d'une croix. La banderole et la croix, de couleurs différentes, sont variées en raison du choix fait par ceux qui ont un agneau pascal dans leurs armoiries.

La croix particulière à la ville de Toulouse, quoique surmontant une vergette ou bâton et portée par un agneau, ne peut en blason faire donner à cet ensemble la qualification d'agneau pascal ; il doit être différemment blasonné.

Les deux monuments qui ornent l'écu de Toulouse sont représentés, décrits et interprétés par divers d'une manière si opposée et si fautive, que le meilleur conseil à leur donner pour les mieux comprendre, est d'étudier les anciens poids. Nous osons leur promettre au recto le palais du château comtal, et au verso l'insigne basilique de Saint-Sernin, dominée par son majestueux clocher.

Ceux qui compareront ces poids avec le sceau consulaire et les sculp-

Digitized by Google

tures plus haut citées, devront justement observer que sur le premier le monument religieux est représenté avec un seul clocher, alors que sur les autres ce clocher est accompagné de deux clochetons. Il est toutefois facile de répondre qu'à l'époque où les poids furent frappés, on voulut qu'ils fussent d'une rigoureuse exactitude dans leur ornementation; car alors, comme aujourd'hui encore, il y avait absence de clochetons. Dans le sceau et dans les sculptures, on voulut le contraire, c'est-à-dire tenir compte du projet de l'architecte primitif cencernant les deux bâtisses. Et en effet, si l'on examine les deux sacristies, jumelles par leur grandeur, ainsi que par l'épaisseur des murs et les tenailles extérieures, on ne conservera aucun doute sur le projet du premier architecte si bien compris aujourd'hui par le restaurateur du monument, que la construction de ces deux clochetons forme une des principales parties du plan résolu.

Après avoir scrupuleusement rappelé dans ces pages l'opinion de la généralité des écrivains sur les armoiries de Toulouse, et signalé les fautes que dans notre conviction ils ont commises en les décrivant, ainsi que celles dues aux trop inhabiles dessinateurs, graveurs ou sculpteurs, nous terminerons cette critique en les blasonnant à notre tour, mais d'après les règles héraldiques, en adoptant pour base :

1° Les deux côtés du sceau consulaire affirmé exact, et laissé en gravure par les Bénédictins;

2° Ce qu'ils rapportent concernant l'origine du chef de l'écu, par conséquent ce que devait être cet écu après la réunion du comté à la couronne, et ce qu'il a été ou aurait dû être encore jusques à l'ère républicaine.

Nous dirons donc : *de gueules à l'agneau d'argent, la tête nimbée, passant en pointe, et portant en bannière la croix de Toulouse; accosté à dextre d'un château fort d'argent, crénelé, maçonné de sable et surmonté de trois donjons de même; à sénestre d'un édifice religieux d'argent, maçonné de sable, surmonté dans son milieu d'un grand clocher avec flèche, et accompagné de deux clochetons de même; au chef cousu d'azur semé de fleurs de lis d'or* (voir la planche II, n° 6).

Concluons en faisant observer que les armoiries étant le souvenir toujours significatif d'illustres actions ou de motifs particuliers, ainsi que d'ho-

Digitized by Google

norables alliances, doivent rester immuables à moins de raisons majeures nécessitant des brisures, c'est-à-dire l'addition d'un ornement nouveau qui établit la distinction entre deux ou diverses branches d'une famille, mais jamais la soustraction des parties constituant l'écusson primitif.

Prenons pour exemple les armoiries des comtes de Toulouse signalées comme les plus anciennes connues, et formées par la croix dite de Toulouse sur champ de gueules; il est démontré que depuis Raymond de Saint-Gilles jusques à Raymond VII qui fut le dernier, elles restèrent pures de toute autre ornementation.

Comme second exemple, voyons ce qui est advenu de celles particulières à Toulouse, et qui nous sont plus intimes encore par la composition de ses poids, lesquels datent du douzième siècle. On ignore quels étaient alors les métaux et les émaux qui formaient cet écu, et à moins qu'une circonstance imprévue nous révèle l'époque de la réunion des armes des comtes à celles de la ville, ainsi que la véritable origine de l'agneau, nous ne saurons que le résultat des recherches entreprises par les Bénédictins, c'est-à-dire, que cette réunion existait en 1242. Aucun changement ne fut fait à ces armoiries jusques à la fin du treizième siècle ; alors elles reçurent un ornement nouveau appelé chef, qui les couronnant comme une marque de domination et de souveraineté désormais acquise sur elle, leur conserva la même ordonnance sans rien enlever à leur composition.

Charles V ayant réduit le sceau royal à trois fleurs de lis en mémoire de la très-sainte Trinité, les armes de France ne tardèrent pas à être ainsi formées; mais le chef des armoiries de Toulouse fut maintenu tel qu'il avait été donné par Philippe le Hardi. Cette conservation heureuse et sage, de la part des consuls de l'époque, resta donc comme souvenir d'un fait historique. Pendant une durée de six siècles, elles n'auraient éprouvé aucune altération, et chacune des parties qui avaient servi à les former serait apparue à toutes les générations comme la plus irrécusable preuve de leur ancienneté et de leur illustration, si le grand nombre d'écrivains qui ne connaissaient ni la signification ni la valeur de ces parties, n'avaient à l'envi rivalisé pour les mieux dénaturer; mais s'ils ont changé la forme des pièces, s'ils les ont faussement interprétées et décrites, le fond est resté le même.

Les plus grands principes, les plus belles institutions ayant été renver-

Digitized by Google

sées et détruites en 93, le corps de la noblesse devait avoir la même destinée, par conséquent les armoiries disparurent avec elles. Mais le premier empire fondant une nouvelle dynastie, voulut avoir aussi sa noblesse, à tel point exclusive de la première, qu'il ne permit pas à celle-ci de reprendre ses titres et caractères distinctifs. Bientôt les marques d'honneur apparaissant plus nécessaires encore à sa politique, il n'hésita pas à distribuer des écussons aux nouveaux anoblis. Enfin, et dans le but de se mieux concilier l'esprit des bonnes villes, il les autorisa à reprendre les leurs ou à en demander.

Le Conseil municipal de Toulouse n'aurait-il pas dû se borner alors à réclamer, avec une respectueuse déférence, son antique et noble blason ? Mais c'est le contraire qu'il fit, en demandant que le chef des armoiries impériales fût substitué au chef royal. Ici encore cette substitution ne causait aucun changement aux armoiries de la ville, et chacune de leurs pièces ou ornements serait restée la même, si les écrivains et les artistes modernes n'avaient, à l'imitation de leurs aînés, continué à les rendre fausses, soit en les décrivant, soit en les dessinant.

En 1815, d'autres édiles demandèrent et obtinrent la restauration de l'écu de Toulouse, c'est-à-dire la restitution de l'ancien chef royal; car rien autre chose ne fut changé.

Après une durée de cinq ans, les événements de 1830 firent disparaître les fleurs de lis des monuments publics pour les remplacer par des étoiles, jusques au jour où le souverain voulut qu'elles fussent partout rétablies.

Les hommes que 48 avait fait surgir brisèrent à leur tour le signe symbolique des dynasties royales et impériales, mais ne s'opposèrent pas à la conservation des armes de Toulouse. Qu'est-il advenu depuis 1852 ? Y a-t-il eu des demandes faites et accordées ou bien des lettres patentes spontanément octroyées ? Dans le cas contraire, nous dirait-on à l'hôtel de ville de quel sceau on fait usage ? s'il est de fantaisie, ou bien si l'on a repris celui de 1810 ou de 1825 ? Mais que nous importe ? puisque notre tâche ne devait s'étendre que jusques à la fin du dernier siècle, nous espérons l'avoir consciencieusement remplie. Dès lors, quel intérêt archéologique pourraient nous offrir de modernes armoiries ?

Si cette dissertation a été comprise, et que nous ayons démontré d'une

Digitized by Google

manière non douteuse quel doit être en réalité l'écu de Toulouse, nous faisons des vœux pour que MM. les administrateurs du département et de la ville se gardent désormais contre toute prévention fausse ou injuste, et surtout contre l'esprit de parti, qui leur montrant une pensée politique dans un monument public, ferait ordonner sa destruction, en vue de condescendre par cette action vandale et par une insigne faiblesse à des manifestations populaires. Nous osons espérer en outre que MM. les architectes qui dirigent les sculptures et peintures de ce monument, connaissant mieux aujourd'hui la composition des armes de la cité, n'imiteront plus leurs devanciers en commettant les mêmes erreurs, car partout où ces armes apparaissent à nos regards il est facile d'en signaler les fautes.

V^te DE JUILLAC VIGNOLES,

Secrétaire archiviste de la Société archéologique du midi de la France et membre correspondant des Sociétés d'archéologie du Limousin, de la Lorraine, de la Morinie, d'Anvers, et d'Émulation de Liège, etc.

Digitized by Google

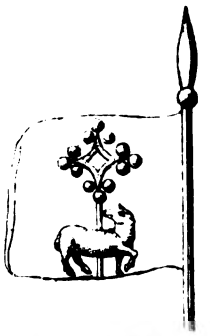

1

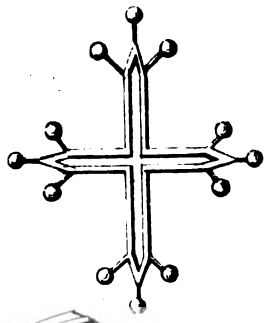

2

3

5

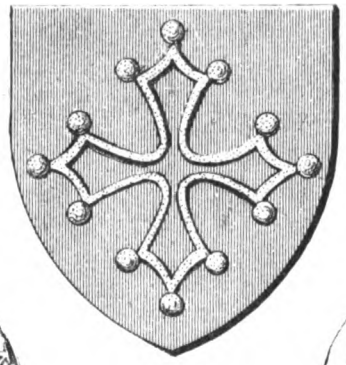

4

4

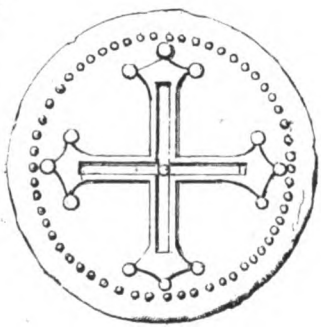

Litho Cassan Toulouse

Digitized by Google

Digitized by Google

1

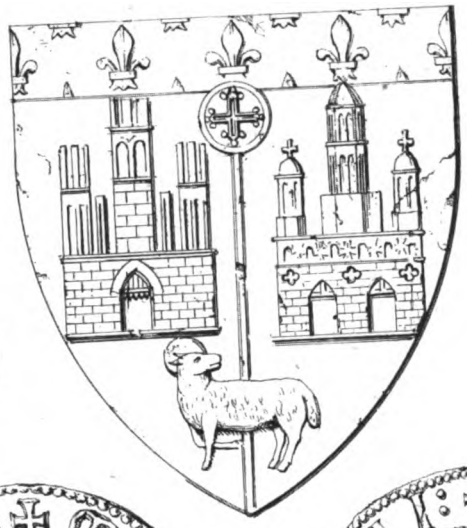

2

2.

3

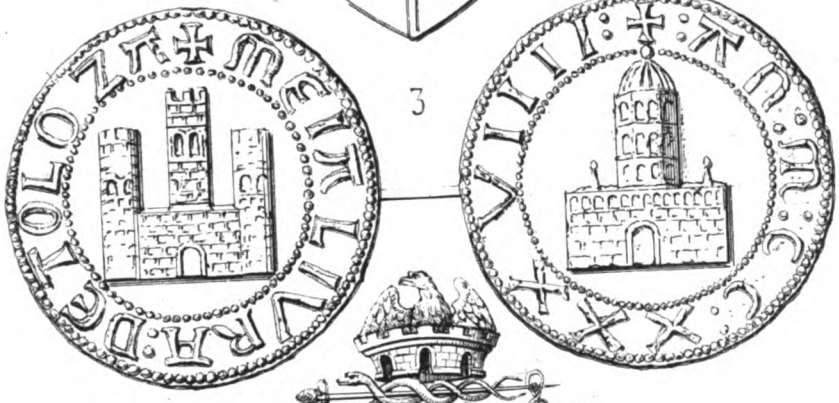

5

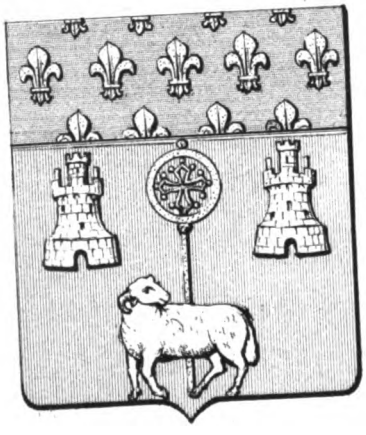

4

6

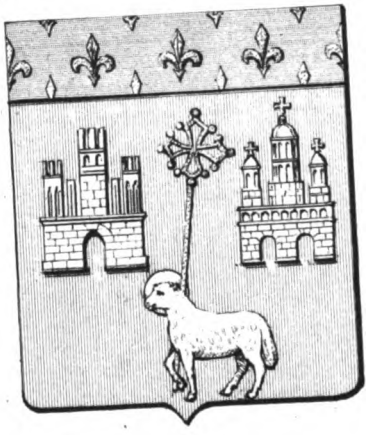

Litho Cassan Toulouse

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L. C. A. ALEXANDRE DU MÈGE,

Fondateur et Sécretaire Général de la Société Archéologique du Midi de la France,
Maitre et Mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux,
Membre de l'Académie des Sciences Inscriptions et Belles Lettres,
Conservateur des Antiques du Musée,
Inspecteur des Antiquités du Département de la H^te Garonne.

Digitized by Google

ÉLOGE DE M. A. DU MÈGE,

Fondateur et secrétaire général de la Société archéologique du midi de la France.

MESSIEURS,

La France sortait de ses longues agitations et une main puissante dirigeait ses nouvelles destinées, lorsque le dix-neuvième siècle commença son cours au milieu des ruines et des débris du passé. Les grandeurs d'autrefois étaient renversées, les priviléges de l'ancienne hiérarchie n'existaient plus, tout ce qui s'appuyait sur les traditions, sur les usages s'était évanoui ; on avait proclamé l'égalité des droits ; les barrières s'étaient abaissées, et toutes les carrières ouvertes s'offraient à l'émulation de tous ceux qui voulaient tenter les hasards d'une lice dégagée de tout obstacle.

C'étaient là de séduisantes promesses ; aussi d'innombrables athlètes n'hésitèrent-ils pas à se lancer dans ces voies nouvelles, et qui présentaient de si belles perspectives. Cette fière jeunesse marchait avec confiance, soutenue par la faveur générale qui secondait ses efforts, et par les mœurs publiques qui se familiarisaient chaque jour avec les tendances nouvelles. On s'habituait à penser que les palmes de l'intelligence étaient d'une nature trop élevée pour dépendre du caprice de la faveur, et que désormais il ne pouvait y avoir place que pour le mérite et le travail. On écartait de lugubres souvenirs, pour assister avec intérêt à ce mouvement universel. On encourageait toutes les ambitions, on applaudissait à tous les succès. C'était les débuts d'une ère nouvelle, c'était le moment des illusions et des belles espérances, mais c'était aussi celui des brillantes réalités. Ce fut cet enthousiasme général qui poussa dans les camps

Digitized by Google

cette multitude de jeunes hommes qui devaient ajouter de belles pages à l'histoire si glorieuse de notre pays ; ce fut aussi cette noble émulation qui dirigea dans la carrière des lettres, des sciences et des arts, cet essaim de jeunes intelligences, qui ne tardèrent pas à reculer les limites de la science, et à multiplier les productions, quelquefois les chefs-d'œuvre des arts régénérés.

Cependant, au milieu de ce mouvement, au milieu de ces nombreux triomphes, que de luttes impuissantes, que de mécomptes, que d'intrépides athlètes froissés dans la mêlée, et condamnés à voir s'éloigner le but à mesure qu'ils s'efforçaient de l'atteindre. Nous assistons depuis longtemps à ces luttes ardentes, nous sommes témoins des tristes péripéties de ce combat sans cesse renouvelé. Il ne nous est pas donné de réparer les injustices du sort ; sachons du moins accorder aux déshérités de la fortune le témoignage de nos sympathies, et lorsqu'ils tombent épuisés au bout de la carrière, ne refusons pas à leur mémoire un bienveillant souvenir.

Telles étaient les pensées qui se présentaient à mon esprit, Messieurs, lorsque je me préoccupais de celui dont vous m'avez chargé de faire l'éloge, de notre regretté confrère, M. *Alexandre Du Mège*. Lui aussi était du nombre de ces jeunes hommes qui entrèrent dans la lice au commencement du siècle, plein de confiance dans l'avenir qui se présentait devant lui et dans l'énergie de sa résolution. Cependant, que d'entraves et de difficultés dans cette longue vie de dévouement au travail ! quels efforts constants et toujours infructueux pour conjurer les rigueurs du sort ! quelle quantité de productions importantes, fruits de longues veilles, accueillies néanmoins avec indifférence et dévorées par un oubli injurieux, sans apporter un encouragement à son zèle, un adoucissement à sa détresse, une illusion du moins à ses aspirations de gloire et de renommée ! triste fatalité qui froissait son cœur, et qui cependant, il faut le dire bien haut, ne lui causa jamais une défaillance.

Moi-même aujourd'hui je me vois forcé de faire à sa mémoire une injure involontaire. Je regardais comme un devoir de vous présenter le bilan de cette vie si pleine et si occupée, je croyais qu'en ce jour solennel il était juste de vous offrir le tableau fidèle de tous ses titres ; cependant, lorsque j'ai jeté les regards sur ses manuscrits entassés, j'ai com-

Digitized by Google

pris l'impossibilité de cette tâche, je me suis demandé à cette vue si une seule vie avait pu suffire à un pareil labeur; je me bornerai donc en ce moment à rappeler votre attention sur ses ouvrages les plus importants.

Alexandre-Louis-Charles-André Du Mège naquit à La Haye, le 5 décembre 1780, dans le sein d'une famille modeste et peu favorisée des dons de la fortune. — Vers l'année 1786, M. Du Mège le père abandonna cette résidence pour venir s'établir définitivement à Toulouse. Ce fut dans cette ville d'adoption que notre jeune confrère se trouva en présence de la première des difficultés qui devaient entraver chacun de ses pas.

Le premier des effets de la révolution de 89 fut de tarir dans notre cité toutes les sources de l'instruction publique. Le titre de *savante* dont s'honorait la ville de Toulouse n'était pas une vaine distinction. La réputation de notre ancienne université, formée par nos comtes, agrandie par nos rois, est encore présente à tous les souvenirs. On connaît la multiplicité de nos colléges, la perfection de leurs enseignements, et la quantité de fondations religieuses, destinées à répandre gratuitement le bienfait de l'éducation dans toutes les classes de la société. Mais tous ces moyens étaient entre les mains des corps religieux, et dès les premiers jours de la Révolution toutes les écoles se fermèrent au bruit des émotions populaires, et leurs savants professeurs se virent contraints de se soustraire par la fuite aux persécutions dont ils étaient menacés.

C'est en ce moment que le jeune Du Mège arrivait à la vie intellectuelle, à cet âge où toutes les facultés de l'esprit sont exposées à s'oblitérer, si l'enseignement ne vient les féconder; dans cette situation, notre jeune confrère, soutenu par son amour précoce de la science, ne se laissa pas abattre. Privé des leçons des vivants, il alla les chercher auprès de ceux qui ne vivaient plus. Il courut se renfermer dans toutes les bibliothèques où il eut la faculté de pénétrer. Il choisit ses guides, remonta aux véritables sources de la littérature et de l'histoire, et grâce à sa persévérance, il parvint, après un assez grand nombre d'années d'études, à pénétrer assez avant dans la connaissance des langues latine, grecque et hébraïque, pour ne pas être arrêté dans la science qui devait être un jour sa spécialité.

Le jeune Du Mège poursuivait ainsi dans le silence le cours de ses

Digitized by Google

études, lorsqu'un événement douloureux vint déchirer son cœur et compromettre son avenir. M. Du Mège le père termina sa carrière en 1806, et avec lui s'évanouirent les faibles ressources qui préservaient sa famille des préoccupations de la vie. Ainsi notre jeune confrère se trouva tout à coup seul, sans appui, auprès d'une mère dont il devait soutenir la vieillesse et le dénûment. Dans cette situation extrême, il ne se laissa pas aller au découragement : il était dans la force de l'âge, il atteignait sa vingt-sixième année, il pensa que le moment était venu de se servir des armes conquises par le travail, et de renverser les barrières qui semblaient se fermer devant lui.

Alors venait d'éclore sur le sol toulousain une publication modeste, que l'on ne croyait pas à son début réservée à une si grande longévité. Fatiguée des clameurs de la presse anarchique, la France, gouvernée par une main ferme, ne se montrait pas alors exigeante en matière de libertés publiques, et notre ville accueillait avec faveur cette feuille nouvelle, qui, sous le nom de *Journal politique et littéraire*, suffisait à ses besoins, n'éveillait aucune susceptibilité, et qui cependant devait jouir du privilége unique de traverser soixante ans de révolutions sans changer de nom ni de couleur, et sans subir d'autre exigeance que celle du développement progressif de son format et de sa périodicité. Peu jalouse d'ajouter son commentaire aux actes du gouvernement, elle avait une large place à offrir à la littérature, aux arts et à la science. C'est à sa porte que frappa le jeune Du Mège, et elle ne lui refusa pas son hospitalité. La littérature de l'Empire, traitée de nos jours avec assez de légèreté, se révélait alors par de nombreuses productions, dépourvues peut-être de chaleur et de mouvement, mais qui se distinguaient du moins par la perfection de la forme. Il était facile de comprendre que les esprits fins et délicats de cette époque étaient encore effrayés des allures désordonnées de la littérature révolutionnaire, et que pour retrouver des modèles ils préféraient remonter aux époques célèbres de Rome et d'Athènes. La feuille toulousaine ouvrait avec complaisance ses colonnes à la critique et aux appréciations de chacun des ouvrages nouveaux. Il est difficile de faire la part de chacun de ses collaborateurs dans cet utile travail, ils avaient un usage qui s'est perdu de nos jours, ils ne signaient pas leurs articles.

Parmi les productions qui signalèrent les premières années du siècle

Digitized by Google

et sur lesquelles s'exerçait la plume de ces jeunes littérateurs, il en est qui durent produire sur leur esprit une vive impression. A cette époque M. de Châteaubriand s'étudiait à appeler l'intérêt de la génération nouvelle sur les ruines que l'anarchie venait d'amonceler, à décrire les antiques abbayes dévastées, les cloîtres, chefs-d'œuvre de l'art, ébranlés ou détruits, et nos magnifiques basiliques dont les débris épars commençaient à se couvrir de lierre et de mousse. La France rendue à elle-même prêtait l'oreille à la voix du maître, elle commençait à comprendre l'étendue de ses pertes, à revenir à ses anciennes croyances, et à ouvrir les yeux sur les merveilles du moyen âge si longtemps méconnu.

L'influence de ce mouvement général s'empara-t-elle de l'imagination ardente du jeune Du Mège? faut-il attribuer au contraire aux leçons d'un père, ami des arts, les premiers germes de cet amour de l'antiquité qui devait être le mobile de toute sa vie? Il est inutile de le rechercher. Ce qu'il y a de certain, c'est que sa vocation fut irrévocablement déterminée dès cette époque, et qu'il entra dans les études archéologiques par la plus large et la meilleure des voies, celle que lui avaient frayée ses longs travaux historiques et littéraires. Aussi dès l'abord n'hésita-t-il pas à s'affranchir des entraves de l'ancienne archéologie, jusque alors toute grecque et toute romaine. *Gruter* avait fait les études les plus approfondies sur les inscriptions grecques et romaines ; *Caylus* écrivait de savants commentaires sur les vases antiques et les peintures étrusques : *Montfaucon* lui-même, dans son immense recueil, n'avait pas eu la pensée de généraliser ses appréciations. Les maîtres nouveaux au contraire n'affranchissaient pas la science de la loi du progrès, ils faisaient sentir le besoin de lier le présent au passé, et de donner de l'ensemble aux études en portant la lumière sur les époques intermédiaires, qui avaient laissé des traces assez brillantes de leur passage, pour être relevées d'un oubli injurieux. Ce fut dans cette voie que s'engagea le jeune Du Mège. Tout l'invitait d'ailleurs à la prendre. Les ruines du moyen âge jonchaient le sol de notre pays; le temps n'avait pas encore ajouté son action à celle de la destruction : il rencontrait sous ses pas des colonnes et des chapiteaux renversés, des statues mutilées, des inscriptions détachées du tombeau qu'elles recouvraient; il pouvait recueillir des témoignages contemporains. Il eut donc un privilége dont nous sommes privés : il put

Digitized by Google

voir et décrire un grand nombre de monuments dont il n'existe plus un vestige, et qui ne vivent encore que dans les souvenirs qu'il nous en a laissés. Ces études et ces investigations lui inspirèrent l'heureuse idée de réunir tous ces précieux débris dans les galeries du cloître, et dès l'année 1808, favorisé par une administration intelligente, il put commencer cette collection d'objets antiques, dont le développement successif devait dépasser un jour toutes les espérances.

Délivrée enfin de ses longues agitations, le plus ardent désir de la ville de Toulouse était de voir renaître dans son sein les anciennes institutions qui avaient fait sa gloire, et dont le rétablissement lui semblait le gage le plus assuré de l'ordre et de la sécurité. Encouragés par la faveur publique, les sept mainteneurs échappés à l'orage, seuls débris de l'ancien *collége d'Isaure*, étaient venus reprendre leurs siéges, si longtemps abandonnés, et la fête des fleurs du 3 mai 1806, environnée d'un éclat inusité, avait réveillé tous les souvenirs et toutes les sympathies de la cité. Bientôt le décret de novembre 1807 ordonna le rétablissement de l'ancienne *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres*, dont on avait aussi conservé la mémoire. M. Du Mège fut un des premiers compris au nombre de ses associés ordinaires, à la classe des inscriptions et belles-lettres. A la même époque, l'*Académie celtique* de Paris lui envoya des lettres de membre correspondant.

Cette double distinction, dans un âge si peu avancé, semblait promettre au jeune Du Mège un brillant avenir. Isolé par la nature de ses études dans le sein de l'Académie des sciences, il y demeura, pendant le long espace de trente-trois ans, seul et sans y rencontrer un émule qui vînt partager ses travaux. Il comprenait trop bien les destinées réservées à la science archéologique pour s'effrayer de son isolement; il marcha d'un pas ferme vers le double but qu'il s'était proposé, celui d'enrichir la collection du cloître de tous les monuments antiques qu'il pourrait soustraire à la destruction, et celui de faire connaître par ses écrits tous ceux que le vandalisme avait détruits ou dénaturés.

Sentinelle vigilante, il visitait tous les travaux publics, il surveillait toutes les ruines, toutes les fouilles et en retirait souvent de précieux fragments de la Renaissance ou du moyen âge. Lorsque les anciennes églises, les vieilles abbayes subissaient la loi fatale de l'utilité publique

Digitized by Google

ou de la destruction, il se servait de son titre d'inspecteur des antiquités du département pour en retirer les colonnes, les chapiteaux, les inscriptions, les statues : chacune de ses excursions dans les départements voisins et surtout dans les Pyrénées, si riches en monuments romains ou celtiques, nous apportait de nouvelles conquêtes. C'étaient d'antiques inscriptions, qui nous révélaient l'existence des anciens habitants de ces contrées, dont les noms barbares avaient échappé à toute tradition : c'était une série d'autels votifs à des divinités de toute espèce, dont le culte se rapportait souvent à des époques antérieures à l'occupation romaine, qui venaient se ranger dans nos galeries comme autant de problèmes à résoudre.

On se prêtait souvent de bien mauvaise grâce à faire connaissance avec ces illustres inconnus, et lorsque notre confrère nous présentait ses conjectures sur le dieu *Abellion* ou le dieu *Léhérennus*, on se prenait à sourire et à se défier d'une science qui invoquait les origines les plus inconnues et les plus fabuleuses. Dans de pareilles questions la controverse était de plein droit ; c'était, il faut en convenir, les nuages de la science archéologique, que notre confrère ne sut pas toujours dissiper, mais qui ne pouvaient cependant détruire toutes les réalités dont il ne cessait de nous doter. Il n'est pas permis, en effet, de méconnaître tout ce que ces découvertes apportaient de positif et de nouveau dans le domaine de l'histoire. Grâce à ces preuves irrécusables, tous les doutes sur la présence, dans les contrées pyrénéennes, des races celtiques et ibériennes se trouvaient dissipés, nous apprenions leur nom et leurs usages ; cette multitude de divinités étranges nous montrait leurs croyances et leurs superstitions ; cette série d'autels votifs déterminait l'époque où l'invasion romaine vint mêler les dieux de la Grèce et de Rome aux divinités des anciens Gaulois ; enfin ces nombreuses inscriptions nous faisaient assister au progrès du christianisme parmi nous, jusques au jour où le paganisme vaincu ne trouva plus ni culte ni autels. Ainsi donc c'est à notre confrère que nous devons cette suite de témoignages incontestables sur lesquels les historiens de nos contrées viendront désormais établir leurs théories, et rectifier de nombreuses erreurs.

En même temps que M. Du Mège ne négligeait aucun moyen pour augmenter les richesses du cloître, il s'appliquait avec une égale persis-

Digitized by Google

tance à recueillir tous les documents relatifs aux monuments antiques du midi, dont la mémoire s'effaçait chaque jour au milieu des préoccupations nouvelles. Il visitait les lieux où s'élevaient jadis ces magnifiques résidences monastiques, si nombreuses, si largement dotées, et qui jouent un rôle si important dans l'histoire de nos provinces. Il recueillait tous les souvenirs, tous les témoignages contemporains; il recherchait tous les fragments de leurs riches cartulaires dont il fallut de si longues années pour faire connaître le prix : il étudiait nos anciennes institutions provinciales, les monnaies féodales, les médailles, les vieilles armures, les meubles antiques, les peintures primitives; et toutes ces études devenaient les éléments de ces innombrables mémoires dont pendant plus de quarante ans il a enrichi les diverses sociétés savantes dont il faisait partie. Les archives de l'Académie des sciences de Toulouse en comptent plus de quatre-vingts. Il adressait de nombreuses dissertations sur les inscriptions grecques et hébraïques à l'Académie celtique, et à la Société des antiquaires de France. Une grande partie des sociétés savantes de France voulurent inscrire son nom sur la liste de leurs affiliés, et il reconnut toujours cette bienveillance par l'hommage de quelque nouvelle production. Les publications de la Société archéologique du midi de la France sont pleines également de témoignages de son inépuisable fécondité. En 1823, chargé par M. *de Corbière,* ministre de l'intérieur, d'écrire le *Monasterium* des départements de l'Aude et de la Haute-Garonne, il répondit bientôt après à cette invitation par l'envoi d'un véritable ouvrage, accompagné de son atlas. Tous ces travaux disséminés ne fixèrent peut-être pas assez l'attention de notre cité, mais ils assignèrent à leur auteur une place distinguée dans le monde savant : plusieurs d'entre eux furent mentionnés de la manière la plus honorable par l'Institut, et dans son rapport au nom de la commission des antiquités nationales, M. *le comte de Laborde* n'hésita pas à proposer à l'Institut de publier les travaux de M. Du Mège aux frais de l'Etat.

Après de si longues recherches et de si nombreuses études, M. Du Mège devait désirer de résumer sa pensée, de la soumettre au travail de l'analyse et d'arriver ainsi à des œuvres d'ensemble, utiles au progrès de la science. C'est ce qu'il fit en 1814 par la publication d'un ouvrage intitulé : *Monuments religieux des Volsques tectosages.* En

Digitized by Google

parcourant les pages de cette production importante, il est facile de voir que l'auteur a dépassé les promesses de son titre. Il a fait précéder la description des monuments gaulois d'une étude aussi lumineuse qu'approfondie sur les lieux où ils ont été découverts, et tout naturellement il est arrivé à la question si délicate de la délimitation des anciens territoires occupés par les *Tectosages*, les *Garumni*, et les *Convenæ*. Les esprits étaient peu préparés à une dissertation dont il fallait rechercher les éléments aux sources les plus éloignées et les moins connues. L'ancienne Académie ne les avait jamais abordées, et les études archéologiques n'avaient pas fait encore assez de progrès dans notre ville pour y trouver un grand nombre de juges. Cependant on admira l'érudition profonde du jeune auteur et l'on accueillit son œuvre avec une faveur à laquelle le temps a imprimé sa sanction. L'Institut lui accorda une mention spéciale qui fut le prélude de la plus haute de ses récompenses, de la médaille d'or qui lui fut accordée en 1821 pour ses découvertes dans les Pyrénées.

Les années 1826, 1827 et 1828 furent pour M. Du Mège de ces années heureuses, bien rares dans la vie, mais dont le souvenir suffit pour dédommager l'ouvrier de la science de ses labeurs, de ses peines et souvent de ses mécomptes. En 1819, M. Du Mège avait reçu des mains de M. *Lainé*, ministre de l'intérieur, le titre d'inspecteur des antiquités du département de la Haute-Garonne. Dans le cours de ses explorations, en cette qualité, il avait remarqué sur les bords de la Garonne, non loin de la ville de Martres, des champs couverts de débris de marbres, de fragments de mosaïques, et de vieilles murailles surgissant du sol ; il avait trouvé dans les écrits de *saint Augustin* et de *saint Jérôme* des témoignages de l'existence dans ces lieux d'une puissante colonie romaine, du nom de *Calaguris ;* les traditions du pays lui disaient qu'à cette même place, d'anciennes fouilles n'avaient pas été sans résultats. Tous les indices enfin se réunissaient pour faire naître dans son esprit la conviction que cette terre renfermait des débris précieux d'antiquités. Plein de confiance dans ses conjectures, il s'empressa de les communiquer à M. le *comte de Montbel*, alors maire de notre ville ; ce magistrat n'hésita pas à partager toutes ses espérances. Des crédits abondants furent mis à sa disposition, et il se trouva bien-

Digitized by Google

tôt à même de se livrer aux chances de son entreprise, et ces mêmes crédits lui furent continués plus tard par M. le *marquis de Rességuier*, successeur de M. de Montbel. On accuse facilement les adeptes de l'archéologie de ne pas tenir toutes leurs promesses; cette fois, du moins, elles furent dépassées, et la noble confiance de nos magistrats municipaux montra une fois de plus à la ville de Toulouse combien il est heureux pour elle d'être représentée par des hommes à la hauteur de leurs fonctions. M. Du Mège se mit à l'œuvre, et pendant trois années successives il exhuma de ce sol privilégié cette longue série de bustes d'empereurs romains, ces grands bas-reliefs du temple d'Hercule, cette multitude de statues de divinités païennes, et cette incomparable *Vénus de Martres*, dont la découverte atteste que, dans cette partie si reculée des Gaules, les arts étaient assez en honneur pour qu'on pût y trouver un des types les plus parfaits de la statuaire grecque. On admira d'abord sans réserve; mais bientôt quelques esprits chagrins se plurent à élever des doutes sur l'existence de Calaguris, comme si cette controverse pouvait jeter quelque nuage sur la découverte inestimable de tant de chefs-d'œuvre accumulés dans un si petit espace, que M. Du Mège avait rendus à la lumière, et qui venaient successivement se ranger dans les galeries du cloître, pour en faire le plus bel ornement de notre cité.

M. Du Mège avait été chargé en 1810, par M. *de Montalivet*, ministre de l'intérieur, de la description des monuments du département de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Aude, du Gers et des Basses-Pyrénées. La même mission lui avait été renouvelée par M. *Lainé*, ministre de l'intérieur en 1820. Il avait longtemps parcouru ces divers départements; cependant, détourné par ces divers travaux, ce ne fut qu'en 1828 qu'il se trouva en mesure de publier *sa Statistique générale des départements pyrénéens*. Dans cet ouvrage volumineux il ne se borne pas à faire connaître les ressources, les produits et la nature du sol, mais il donne en même temps des notions étendues sur les mœurs, les coutumes, le langage et l'histoire des vastes contrées qui formaient autrefois les gouvernements du Languedoc et de la Guienne.

Les nombreuses publications de M. Du Mège et ses belles découvertes avaient déjà fait sentir aux bons esprits l'utilité des études archéolo-

Digitized by Google

giques ; il jugea que le moment était venu d'appeler à son aide tous ceux qui voudraient s'associer à lui pour les propager et les répandre. Mais il comprit en même temps que pour atteindre ce but, il avait besoin de placer sa pensée sous le patronage d'un homme réunissant les avantages du mérite et du savoir à ceux d'une haute influence dans la cité. Il ne pouvait y avoir d'incertitude, le nom et toutes les distinctions de M. *le marquis de Castellane* le désignaient entre tous comme le meilleur garant du succès de l'institution. M. de Castellane, de son côté, comprit toute l'utilité de cette mission ; il n'hésita pas à l'accepter et à faire appel à tous ceux qui voudraient devenir les apôtres de la science nouvelle. Douze disciples zélés se réunirent dans les salons de son hôtel, pleins de confiance dans celui qui devait les diriger dans l'étude des monuments antiques de nos contrées méridionales. Telle fut l'origine et l'institution de la *Société archéologique du midi de la France*, dont la pensée est tout entière à notre confrère, mais dont l'institution, la marche et les progrès appartiennent à l'homme éminent dont je devrais redouter d'évoquer la mémoire depuis que des suffrages trop bienveillants m'ont appelé à occuper sa place.

L'année 1834 fut fertile pour notre confrère en événements de diverses natures. Elle s'annonça d'abord sous les auspices les plus favorables. L'Institut voulut honorer les travaux du savant infatigable de la grande médaille d'or, la première de ses récompenses, dans la section des antiquités nationales. Mais bientôt après les nuages les plus sombres vinrent s'amonceler sur sa tête. Ce fut le fameux bas-relief *du triomphe de Tétricus* qui souleva cet orage. M. Du Mège s'était déclaré pour l'authenticité du monument ; après un mûr examen la Société archéologique partagea cette opinion et n'hésita pas à devenir propriétaire de ce précieux échantillon de la sculpture antique. Mais bientôt son authenticité devint le sujet de la controverse la plus animée ; on réclama l'intervention de la justice, on épuisa tous ses degrés de juridiction, et la cour royale d'Agen, toute surprise de se trouver transformée en bureau des arts, déclina cet honneur, ne jeta pas un coup d'œil sur le bas-relief objet du litige, et se contenta de rendre son arrêt sur les actes de cette volumineuse procédure.

Malgré toutes ces apparences de chose jugée, nous n'hésitons pas à

Digitized by Google

soutenir que, si la justice a dit son dernier mot, la question de l'art n'est pas encore résolue. M. *Chretin* parvint sans contredit à se soustraire aux poursuites qui menaçaient sa liberté ; mais s'il est évidemment coupable d'avoir profané certaines parties de ce marbre, il n'est pas de décision judiciaire qui ait eu la puissance de lui conférer le talent nécessaire pour répandre sur cette œuvre, prétendue sienne, ce cachet d'époque et de supériorité dont elle est empreinte. Après que la justice eut épuisé ses formalités, M. le marquis de Castellane s'empressa de porter la cause devant ses véritables juges. Dans une lettre écrite à l'Institut, il résuma les preuves qui constataient à nos yeux l'authenticité, et il accompagna sa lettre de l'envoi du bas-relief lui-même, qui demeura une année entière exposé dans ses galeries, attendant la décision souveraine de l'illustre compagnie. Après une longue année d'attente et de sollicitation, l'Institut garda le silence et renvoya le bas-relief. Il était difficile d'intenter au nom des arts une action en déni de justice. L'Institut voulut-il ménager ainsi l'opinion peut-être hasardée de quelques-uns de ses membres ? trouva-t-il la question douteuse ? Je ne veux pas chercher à pénétrer ce mystère, mais on ne peut nous contester du moins que ce silence nous autorise à conserver nos convictions, et à croire aujourd'hui, comme en 1835, que le bas-relief du triomphe de Tétricus n'est pas l'ouvrage de M. Chretin, mais une véritable sculpture antique dont il s'est permis d'altérer certaines parties.

M. Du Mège ne perdait jamais de vue les grands modèles, objets de ses premières études ; c'est dans leurs écrits qu'il avait puisé les éléments de la science, c'est eux qui devinrent ses guides dans les essais littéraires de sa jeunesse ; aussi, lorsque plus tard il entreprit ses grands travaux scientifiques, il était facile de reconnaître que sa plume s'était dégagée souvent des entraves de la spécialité pour se familiariser avec les allures plus larges et plus indépendantes de la littérature et de la poésie. Son style simple et facile n'est jamais dépourvu d'une certaine élégance, qui n'est pas l'apanage ordinaire de cette foule d'écrivains qui de nos jours inondent la publicité de la sèche analyse de leur recherches et de leurs appréciations. Marchant sur la trace de certains auteurs ses devanciers, M. Du Mège nous a laissé un témoignage des heureux effets de l'alliance de la littérature et de l'archéologie, dans la gra-

Digitized by Google

cieuse relation d'un de ses voyages dans le département de Tarn-et-Garonne, publié en 1828. Encouragé par le succès de cette œuvre, il voulait continuer la publication d'une série d'études littéraires sur les principaux départements du midi, mais des travaux plus sérieux ne lui permirent pas de réaliser ce projet.

Cependant, et par un hasard singulier, ces mêmes travaux le ramenèrent sur le terrain littéraire, et le conduisirent dans le sanctuaire des lettres. En continuant ses explorations dans la chaîne des Pyrénées, un précieux manuscrit, échappé des archives de *l'abbaye de Saint-Savin*, si gracieusement située dans la vallée d'Argelès, vint s'offrir à lui. Il lui fut aisé de comprendre l'intérêt d'une découverte qui dissipait les nuages qui environnaient encore l'existence de Clémence-Isaure, l'institution de ses jeux, et qui jetait une lumière inattendue sur les fêtes poétiques de 1496 et 1498, où elle distribua elle-même ses fleurs nouvelles à *Bertrand de Roaix* et à la dame *de Villeneuve*. L'Académie reconnaissante garda le souvenir de celui à qui elle devait l'hommage de ce précieux registre, fragment d'un recueil plus considérable, mais réunissant tous les caractères de l'authenticité. En 1834, elle décerna des lettres de maîtrise au savant qui avait comblé le vide si regrettable de son antique cartulaire, et en 1836 elle l'invita à venir s'asseoir au milieu de ses mainteneurs, à la place demeurée vacante par le décès de M. *le baron Gary*. Ici encore, Messieurs, je me vois forcé de m'imposer des limites et de garder le silence sur les travaux littéraires de notre collègue, pour ne rappeler que son dévouement aux intérêts de l'Académie, et la sûreté de ses appréciations.

En 1844, M. Du Mège livra à la publicité un nouvel ouvrage, intitulé : *Institutions de la ville de Toulouse*, dont le plan, aussi simple qu'heureusement conçu, fait regretter que l'auteur n'ait pas apporté à sa rédaction tous les soins et tout le temps qu'il exigeait, en un mot, qu'il n'en ait pas fait l'œuvre capitale qui devait transmettre son nom à la postérité. Il nous dévoile lui-même le secret de ses imperfections dans une préface aussi remarquable de style que de pensée, et que l'on ne peut lire sans éprouver une pénible impression. Il y retrace avec fermeté les qualités que devrait réunir celui qui voudrait consacrer à la ville de Toulouse une histoire digne d'elle. Ce désir avait été l'as-

Digitized by Google

piration de toute sa vie, le mobile de tous ses travaux. Vingt-cinq années de labeurs avaient été consacrées à rassembler et à coordonner les matériaux de l'édifice, et cependant, au moment de réaliser toutes ses espérances, il avoue qu'il s'arrêta découragé devant son entreprise : il venait de comprendre que l'érudition et le dévouement du bénédictin ne pouvaient remplacer le talent et le génie de l'écrivain nécessaires au succès de son œuvre. Ce fut sans doute un moment de bien douloureuse déception, et l'on comprend facilement qu'il laissa échapper de ses mains tous ces documents qui lui rappelaient son impuissance. Cependant et malgré ses défectuosités, cet ouvrage est du plus grand intérêt, et il renferme une multitude de renseignements rares et inédits, et qui deviendront une ressource inappréciable entre les mains de celui qui se sentira la force de réaliser un jour l'œuvre que notre savant confrère n'a pas eu le courage d'entreprendre.

Cette publication fut bientôt suivie de celle de la réimpression de l'*Histoire du Languedoc*, de *dom Vaissette*, travail considérable et entrepris dans un but d'utilité scientifique. Le mouvement général imprimé dans notre siècle aux études historiques avait environné depuis longtemps d'une faveur spéciale le magnifique monument élevé par les Bénédictins à l'histoire de notre province. Cependant les premières éditions de 1785 avaient pour ainsi dire disparu, et ne se retrouvaient que dans les collections publiques ou dans quelques bibliothèques privilégiées. Ce fut pour répondre à ce nouveau besoin de la science que M. Du Mège entreprit la publication d'une nouvelle édition de cet ouvrage à laquelle il jugea utile de donner un format plus commode, et de l'enrichir d'un nombre considérable de chartes, échappées aux investigations du savant dom Vaissette. Il voulut enfin, dans cette publication, réaliser le vœu émis par les états de la province en 1758 et 1784, en continuant cette histoire, de l'année 1610, époque où elle est interrompue, jusques à l'année 1830. Ce n'était pas une entreprise de peu d'importance, elle fut néanmoins accomplie dans un court espace de temps. En parcourant avec attention le récit rapide de cette longue période de deux cent vingt années, si fertiles en événements, dans le cours desquelles on vit s'écrouler toutes les anciennes institutions, et se former successivement toutes les institutions nouvelles, on ne peut s'empêcher de rendre hom-

Digitized by Google

mage à l'érudition et à la sagacité de l'auteur et de retrouver dans son œuvre un témoignage non équivoque des qualités qui constituent l'historien.

Cependant M. Du Mège arrivait à ces dernières limites de l'âge qui semblent exclure tout projet et toute entreprise nouvelle. Mais il se plaisait à s'abuser sur la marche du temps, comme si ses illusions pouvaient arrêter son cours. L'*Archéologie pyrénéenne*, ce résumé des études de sa jeunesse dans nos belles montagnes, se présentait à son esprit comme une tâche à remplir, comme une obligation à laquelle il ne pouvait se soustraire. Pendant son court passage au ministère, M. *de Falloux* avait irrité ses désirs en lui rappelant ses promesses si souvent réitérées. Les difficultés matérielles de cette publication, qui devait réunir toutes les conditions du luxe typographique moderne, se dressaient en vain devant lui, comme des obstacles infranchissables : il espérait toujours. Un jour cependant, il crut atteindre le but tant désiré M. *Fortoul*, ministre de l'instruction publique, se rappela son ancien confrère de la province : il lui promit tous les encouragements nécessaires pour l'accomplissement de son œuvre, et comme dédommagement d'un long oubli, il lui envoya la décoration de la Légion d'honneur. Notre confrère se mit à l'œuvre avec courage ; mais il était bien tard : soixante-dix-huit ans pesaient sur la tête de celui qui aurait eu besoin de toute la vigueur de la jeunesse pour suffire aux exigences de son entreprise ; cependant quelques livraisons de cette œuvre se succédèrent jusqu'en 1862, mais il ne lui fut pas donné de poser la dernière pierre de cet édifice qui avait été le rêve de toute sa vie.

Le 1er juin 1862, M. Du Mège fut frappé, de la manière la plus inattendue, d'une de ces atteintes qui ne laissent après elles aucune espérance ; cependant la Providence, toujours bienveillante dans ses décrets, voulut ménager à notre regretté confrère le temps de se recueillir en présence de l'éternité qui s'ouvrait devant lui. On eût dit qu'elle avait prévu que l'ardeur de l'étude et les préoccupations de la vie avaient absorbé trop complétement les facultés du savant pour lui laisser le temps de se préparer au grand passage, auquel on ne réfléchit souvent qu'au moment de le franchir. Il est heureux de penser que les quelques journées de pleine intelligence qui lui furent accordées, furent pour lui de véritables jours de grâce ; ceux-là du moins ne furent pas perdus. Lorsque,

Digitized by Google

dans ces moments suprêmes, privé de la parole, il serrait nos mains en levant les yeux vers le ciel, qui de nous, Messieurs, n'a pas découvert dans son émotion et dans ses regards l'expression de sa foi et de ses espérances? M. Du Mège termina sa carrière le 6 juin 1862, âgé de quatre-vingt-un ans six mois et un jour.

Ainsi s'écoula cette vie d'une si longue durée, mais dont cependant pas un instant ne fut perdu pour l'étude, non pour cette étude qui se tempère par les jouissances de la vie, par les douceurs de la famille, mais pour cette étude austère et continue dans la cellule et sur la table de bois blanc du bénédictin. Privé des avantages de la naissance et de la fortune, ce fut par le travail que M. Du Mège s'efforça de surmonter les difficultés de sa position. Dès l'âge le plus tendre, ses instincts précoces lui en firent comprendre la nécessité. Dépourvu de guides et de leçons, il se dirigea lui-même dans les éléments de la science et parvint à conquérir ces trésors d'érudition qui le mirent à même de publier cette multitude d'écrits qui signalèrent son nom dans le monde savant : attiré irrévocablement vers les études archéologiques, alors inconnues dans notre ville, il les poursuivit seul jusques au moment où il provoqua la fondation d'une société chargée de les propager ; dominé par l'amour de notre pays, il n'essaya jamais, au milieu de ses plus grandes détresses, de chercher un sol plus clément ; il s'appliqua au contraire, sans relâche, à recueillir et à publier tout ce qui pouvait relever l'importance de notre cité. Enfin, pendant cinquante ans il s'efforça de réunir dans son sein tous les éléments d'une collection qui pût en faire la gloire. Cependant cette longue suite de travaux et de services ne put jamais conjurer un instant les rigueurs de la fortune, et cette lutte impuissante ne fut pas seulement celle des débuts de sa carrière, ce fut celle de sa vie tout entière ; enfin, lorsque ses derniers jours sont arrivés, sa famille n'a pu faire honneur à ses funérailles qu'en réalisant ses récompenses honorifiques, ces précieuses médailles de l'Institut, qu'une fatalité inexorable, même après sa mort, ne lui a pas permis de transmettre à ceux qu'il laissait après lui.

Pour moi, Messieurs, malgré les tristes pensées qui assiégeaient mon esprit, il m'a été doux d'opposer à ces rigueurs imméritées le tableau de ses œuvres et de ses services, de le représenter comme celui qui a fondé

Digitized by Google

et mis en honneur dans notre midi les études archéologiques, comme le collecteur infatigable des documents et des titres de notre cité ; il m'est doux enfin de rappeler que c'est à lui seul que nous devons le magnifique monument du cloître, et cette série des empereurs romains, qu'un savant archéologue italien, le *chevalier Gazzera*, déclare, dans un de ses ouvrages, la plus belle et la plus riche des collections, sans en excepter celles du Vatican et du Capitole. En présence de titres aussi incontestables, j'ai regardé comme un devoir de m'efforcer à environner la mémoire de M. Du Mège de cette faveur que la France n'a pas l'habitude de refuser à ceux qu'elle aime à appeler les fils de leurs œuvres.

Digitized by Google

LISTE

DE CEUX DES OUVRAGES DE M. A. DU MÈGE POUR LESQUEL ON A PU INDIQUER ET LA DATE DE LEUR PUBLICATION ET LE RECUEIL QUI LES RENFERME.

Mémoire sur *quelques inscriptions hébraïques.*
(Mémoires de l'Académie celtique). 1809

Mémoire sur *quelques inscriptions latines.*
(Mémoires des Antiquaires de France). 1810

Mémoire sur *quelques inscriptions grecques.*
(Mémoires de l'Académie celtique). 1810

Mémoire sur *quelques inscriptions latines.*
(Mémoires de la Société des antiquaires de France). 1811

Mémoire sur *les inscriptions grecques.*
(Mémoires de l'Académie celtique) 1812

Monuments religieux des Volces-Tectosages (volume in-8°, accompagné de nombreuses planches, Bénichet cadet, imprimeur, Toulouse). 1814

Recherches sur *les antiquités du département de l'Aude* (2 volumes accompagnés de 37 planches in-folio.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1824

Monasticum du département de la Haute-Garonne.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1824

Fragment historique sur *les Templiers.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1824

Mémoire sur *le culte des arbres dans l'antiquité.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1825

Mémoire sur les discours, notices, et mémoires, communiqués à l'Académie des sciences depuis l'année 1807 jusques à l'année 1822.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1825

Mémoire sur les *gnostiques.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1825

Notice sur *la célèbre colonie romaine de Narbonne,* accompagnée de nombreux plans et dessins.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1826

Digitized by Google

Mémoire sur *l'église et le couvent des Dominicains de Toulouse,* accompagné de nombreux blasons et de nombreuses inscriptions qu'on y remarquait.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1826

Histoire des monastères qui existaient avant nos troubles civils dans le Languedoc, dans le Comminges, dans le comté de Bigorre et les quatre vallées.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1826

Mémoire de *la voie romaine qui va de Narbonne au Summus pyreneus*, ou aux *trophées de Pompée.*
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1826

Recherches sur *les poëtes qui obtinrent des prix aux jeux floraux* pendant le seizième siècle.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1826

Mémoire sur la *Psycostasie* ou la pesée des âmes.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1826

Mémoire sur *une inscription trouvée à Régimon*, près Béziers.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1826

Mémoire sur *les découvertes d'antiquités à Calaguris Convenarum* près Martres, divisé en quatre parties : 1re partie, ruines de l'ancienne Calaguris; 2e, description de ses monuments héroïques; 3e, description de ses monuments historiques; 4e, description de ses fragments architecturaux.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1826

Résumption des travaux de l'année 1827.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Description de *quatre autels votifs, trouvés dans les Pyrénées.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Précis sur *les fortifications permanentes et passagères* établies par les Romains dans la *Novempopulanie,* et dans une portion de la *Gaule Narbonnaise.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Nouveau mémoire plus étendu sur *Calaguris Convenarum* et ses découvertes
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire historique et archéologique sur *la ville de Maguelone.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *le couvent des Frères prêcheurs de Carcassonne.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Recherches historiques sur *les religieuses recluses*, sur *les chanoinesses de Saint-Etienne,* sur *les religieuses de Fontevrault* établies à l'Espinasse, près de Toulouse, et sur *le monastère de Prouille.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Digitized by Google

Mémoire historique sur *le monastère des ermites de Saint-Augustin* de Toulouse.
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1827

Rapport sur le concours du prix extraordinaire de 1825.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Notice sur *les inscriptions inédites* des autels votifs découverts dans les Pyrénées.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Notice sur les dieux *Abellion, Astoilunnus, Boccus, Bocan* et *Leherennus.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoires sur *quelques inscriptions antiques trouvées dans le pays de Comminges.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *les monuments antiques des Pyrénées espagnoles.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *l'ancien lac de Toulouse* et sur les recherches faites à ce sujet dans l'église de Saint-Sernin.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *les antiquités religieuses des Volces-Tectosages* dans l'Asie Mineure.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *un autel consacré au soleil et à la lune, à Isis victorieuse et céleste,* trouvé chez les Convenæ.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *les monuments religieux des Garumni* et des *Convenæ* pendant la domination romaine.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *les monuments religieux* des villes d'Auch (*Climberris*) et de Lectoure (*Lactora*).
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *les monuments historiques découverts dans les Pyrénées et en Espagne.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur les *médailles celtibériennes.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire présenté au ministre de l'intérieur sur une inscription en caractères celtibériens.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Dissertation sur cette question : *les Ibères peuvent-ils être considérés comme les premiers habitants de la Celtique et de l'Aquitaine.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Digitized by Google

Notice sur *l'amphithéâtre de Toulouse* et sur *les autres monuments romains*, dont on retrouve les traces sur la rive gauche de la Garonne.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *la voie militaire de Toulouse à Beneharnum.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *quatre colonnes milliaires.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *la voie romaine* qui traversait les contrées formant actuellement le département de l'Aude.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Notice sur *Lugdunum Convenarum*, ses bains, ses aqueducs, ses arcs de triomphe, ses inscriptions, etc.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Recherches sur *le gouvernement des Gaules.*
(Mémoires de l'Académie des sciences. 1827

Notice sur *l'église de Saint-Etienne de Toulouse,* accompagnée de plans et dessin.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Notice sur *l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges.*
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1827

Notice sur *l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Notice sur *la chapelle sépulcrale des comtes de Toulouse,* à l'extrémité du bras droit de la croisée de l'église de Saint-Saturnin.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *la ville de Montpezat en Quercy et sur son église collégiale.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *les monuments du moyen âge, inscriptions, villes et châteaux.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Mémoire sur *les divers bas-reliefs symboliques* que l'on remarque dans la basilique de Saint-Saturnin de Toulouse.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Dissertation sur *le manuscrit enluminé de l'église de Saint-Saturnin,* connu à Toulouse sous le nom d'*Heures de Charlemagne.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Notice sur les ouvrages d'*Antoine de Jaunhac,* de *Denis Andrieu* et de *Bertrand de Roaix*, troubadours toulousains.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Notice sur *les poésies de Clémence-Isaure.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827

Digitized by Google

Notice historique sur *Bernard IV, comte de Comminges.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827
Eloge de M. *Maillot*, ancien directeur de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1827
Notice sur les monuments antiques et sur les objets de sculpture moderne renfermés dans le musée de Toulouse, in 8°, Mathieu Douladoure, imprimeur. 1828
Voyage littéraire et archéologique dans le département de Tarn-et-Garonne, un volume in-8°, Treuttel et Wurtz, Paris 1828
Statistique générale des *départements pyrénéens*, ou des provinces *de Guienne et de Languedoc*, deux volumes in-8°, Treuttel et Wurtz, Paris. 1828
Notice sur le colonel *Velpeau*, membre de l'Académie des sciences.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1830
Notice sur M. *Boudon de Saint-Amans*, savant antiquaire d'Agen, membre de l'Académie des sciences.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1832
Mémoire sur *quatre inscriptions placées sur des autels antiques.*
(Mémoires de la Société archéologique, tome I). 1832
Notice sur le tombeau de *saint Hilaire*, évêque de Carcassonne.
(Mémoires de la Société archéologique, tome I). 1832
Mémoires sur les *antiquités découvertes à Nérac.*
(Mémoires de la Société archéologique, tome I). 1833
Notice sur M. *J.-F. Champolion jeune.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1833
Conjectures sur *un bas-relief de l'église de Saint-Nazaire*, à Carcassonne.
(Mémoires de la Société archéologique, tome I). 1834
Dissertation sur *quelques monuments antiques, découverts à Nérac.*
(Mémoires de la Société archéologique, tome I). 1834
Mémoire sur *quelques monuments inédits représentant Claude le Gothique, Nera pivejuvia* et les deux *Tetricus.*
(Mémoires de la Société archéologique, tome I). 1834
Mémoire sur *la mosaïque découverte à Saint-Rustice.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1834
Notice sur *quelques manuscrits de la bibliothèque d'Albi* et notamment sur la première traduction de la géographie de *Strabon*, par *Guarini de Vérone*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1835
Mémoire sur la ville d'*Aigues-Mortes.*
(Mémoires de la Société archéologique, tome II). 1835
Mémoires sur *les tours de Foix.*
(Mémoires de la Société archéologique, tome II). 1835

Digitized by Google

Mémoire sur *l'église de Saint-Gilles.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1835

Mémoire sur *l'ancien cloître de la Daurade.*
(Mémoires de la Société archéologique, tome II). 1835

Mémoire sur *l'église de Saint-Gaudens.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1835

Mémoire sur le bas-relief représentant *le second triomphe des deux Tetricus.*
(Mémoires de la Société archéologique, tome II). 1836

Notice archéologique sur *Loupian, Valmagne* et *Maguelone.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1836

Recherches sur *l'ancienne église de Saint-Orens* d'Auch.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1836

Notice sur M. *Firmin Garrigou*, membre résidant de la Société archéologique
(Mémoires de la Société archéologique, tome II). 1836

Discours de réception à l'Académie des jeux floraux.
(Recueil de l'Académie des jeux floraux). 1836

Le *palais de Bernuis*, ou le collége royal de Toulouse.
(Mémoires de la Société archéologique, tome III). 1837

Mémoire sur *quelques châsses ou reliquaires, cors d'olifants, autres objets* conservés dans les églises du midi de la France.
(Mémoires de la Société archéologique, tome III). 1837

1er et 2e Mémoire intitulé : *Recherches sur les épopées méridionales.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1838

Eloge de M. de *Moriès de Mourville*, membre de la Société archéologique.
(Mémoires de la Société archéologique, tome III). 1838

Eloge de M. le *colonel du Barry*, membre résidant et l'un des fondateurs de la Société archéologique.
(Mémoires de la Société archéologique, tome III). 1838

Eloge de M. le *marquis d'Aguilar*, mainteneur de l'Académie des jeux floraux
(Recueil de l'Académie des jeux floraux). 1839

Notice sur *l'amphithéâtre d'Orange.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1839

Notice sur *le tombeau d'Olivier de Termes.*
(Mém. de l'Académie des sciences). 1839

Notice sur *le château de Penne*, situé sur la rive gauche de l'Aveyron.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1839

Rapport sur le concours de l'Académie des sciences de l'année 1840.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1840

Mémoire sur cette question : *Est-il vrai que Duranti, avocat général au parle-*

Digitized by Google

ment de Toulouse, ait donné l'ordre de massacrer les protestants, prisonniers dans la conciergerie de cette ville ?

(Mémoires de l'Académie des sciences).. 1841

Notice sur *la maison de Nicolas Bachelier*, à Toulouse.

(Mémoire de la Société archéologique, tome IV).. 1842

Eloge de M. *Mazoïer*, mainteneur de l'Académie des jeux floraux.

(Recueil de l'Académie des jeux floraux). 1842

Eloge de M. le *marquis de Villeneuve*, mainteneur de l'Académie des jeux floraux.

(Recueil de l'Académie des jeux floraux). 1843

Histoire des *institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse*, 4 volumes in-8°, Laurent Chapelle, libraire éditeur, Toulouse. 1844

Notice sur *quelques monuments de l'ordre de la milice du temple et sur l'église de Monsaunès.*

(Mémoires de la Société archéologique, tome V). 1845

Mémoire sur *une médaille muette, trouvée à Elusa.*

(Mémoires de la Société archéologique, tome V). 1846

Eloge de M. *Dralet,* membre de l'Académie des sciences.

(Mémoires de l'Académie des sciences). 1846

Mémoire sur *les monuments romains* attribués dans Toulouse à la reine aux pieds d'oie, *regina pé d'auca.*

(Mémoires de l'Académie des sciences). 1847

Notice sur *quelques inscriptions votives découvertes dans la vallée de la Neste et consacrées au dieu Erge.*

(Mémoires de l'Académie des sciences). 1847

Eloge de *Clémence Isaure.*

(Recueil de l'Académie des jeux floraux).. 1848

Notice sur les *monuments égyptiens conservés dans les galeries du musée de Toulouse.*

(Mémoires de l'Académie des sciences). 1848

Recueil de *quelques inscriptions romaines encore inédites, ou peu connues, ou perdues aujourd'hui.*

(Mémoires de la Société archéologique, tome VI). 1849

Eloge de M. *Dessole*, ancien préfet, membre de l'Académie des sciences.

(Mémoires de l'Académie des sciences). 1849

Eloge de M. *Dantigny*, mainteneur de l'Académie des jeux floraux.

(Recueil de l'Académie des jeux floraux). 1850

Etude sur *les fresques de l'église de Cazeaux de l'Arboust, comparées à quelques-unes de celles de l'église de Sainte-Cécile d'Alby.*

(Mémoires de la Société archéologique, tome VI). 1850

Digitized by Google

Notice sur *quelques monuments antiques récemment découverts à Toulouse.*
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1850
Eloge de M. *Tajan*, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des jeux floraux.
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1850
Notice sur une *voie romaine qui conduisait soit aux Aquæ Convenarum* (Capvern), soit au *Vicus aquensis des Bigerones* (Bagnères-de-Bigorre).
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1851
Tables analytiques des annales manuscrites de la ville de Toulouse.
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1852
Notice sur *quelques monuments antiques découverts dans les départements de l'Hérault, du Tarn et de la Haute-Garonne.*
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1852
Dame Clémence, bienfaitrice de la ville de Toulouse, étude historique et littéraire, d'après des documents inédits conservés dans les archives publiques
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1853
Le *budget des capitouls de l'an* 1526-1527, d'après des pièces inédites conservées dans les archives de la ville de Toulouse.
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1854
Notices sur *quelques inscriptions sépulcrales provenant du cimetière de la paroisse de Saint-Michel* de Toulouse.
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1854
Mémoire sur *le serment des capitulaires ou capitouls de Toulouse, pendant le quinzième siècle* et note sur *leurs sceaux et leur administration financière.*
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1855
Histoire générale du Languedoc avec les notes et pièces justificatives, composée sur les auteurs et titres originaux, et enrichie de divers monuments, par *dom Claude de Vic* et *dom Vayssete,* religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, commentée et continuée jusques en 1830 et augmentée d'un grand nombre de chartes et documents inédits par M. le chevalier *Alexandre Du Mège* ; 10 volumes grand in-quarto, Toulouse, Paya, propriétaire éditeur, publiés de l'année 1851 à l'année 1856, où fut émis le 10e et dernier volume) 1856
Notes sur *plusieurs inscriptions gallo-romaines inédites.*
(Mémoires de l'Académie de sciences) 1856
Eloges de M. *Augustin Manavit*, membre de l'Académie des sciences et de la Société archéologique.
(Mémoires de l'Académie des Sciences) 1856
Notice historique sur M. *Belhomme*, membre résidant de l'Académie et de la Société archéologique.
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1857

Digitized by Google

Semonce à l'Académie des jeux floraux.
(Recueil de l'Académie des jeux floraux). 1857

Notice sur *les objets antiques ou du moyen âge, découverts pendant les fouilles opérées pour l'établissement d'un chemin de fer de Bordeaux à Cette.*
(Mémoires de l'Académie des sciences) 1858

Note sur quelques *monuments inédits découverts à Toulouse*, formant trois mémoires.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1859

Notice sur *quelques monuments antiques inédits.*
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1860

Notes sur un fragment de marbre offrant en bas-relief plusieurs scènes bibliques et quelques autres appartenant à la vie de Jésus-Christ.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1860

Archéologie pyrénéenne, antiquités religieuses, militaires, artistiques, domestiques et sépulcrales d'une partie de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, nommée plus tard Novempopulanie (six livraisons grand in-8°, accompagnées d'un atlas in-folio, Delboy, libraire éditeur, Toulouse (ouvrage interrompu par la mort de l'auteur). 1860

Excursion archéologique en Rouergue.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1861

Notice sur l'église de *Saint-Barthélemi* de Toulouse, et sur un procureur au parlement de cette ville, peintre et poëte à la fois.
(Mémoires de l'Académie des sciences). 1862

C'est deux mois après cette lecture faite à l'Académie des sciences, que M. Du Mège fut frappé de l'attaque imprévue qui termina ses jours.

AUGUSTE D'ALDÉGUIER,
Président de la Société.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS

SUR

UNE CAVERNE DU LARZAC.

MESSIEURS,

Au moment où se posent autour de nous, et d'une manière de plus en plus accentuée, ces questions (si peu éclaircies du reste par ceux-là mêmes qui les ont soulevées) : — de l'*homme primitif*, — de l'*âge de pierre*, — des *cavernes*, — la pensée m'est venue qu'il y aurait opportunité à les transporter dans cette enceinte, et à en dire d'ores et déjà quelques mots.

Aussi bien, Messieurs, toutes ces choses sont-elles de votre ressort, puisque c'est toujours de l'archéologie, et de l'archéologie même prise *ab ovo*, si je puis m'exprimer ainsi.

Mais, avant de les aborder en détail, il m'a paru que je devais, pour l'ordre et l'enchaînement des déductions, donner la priorité au récit d'une découverte qui a jailli tout à coup d'une âpre solitude de notre Aveyron. Due au plus étonnant des hasards, se révélant d'elle-même à la suite d'une commotion du sol, dont la cause est restée inconnue, cette découverte peut être rangée au nombre des plus intéressantes que l'on connaisse ; et comme elle se rattache à de très-hautes questions d'anthropologie, d'ethnologie et de géologie, elle servira de point de départ, de prolégomènes à la thèse que je vais avoir l'honneur de développer ici, et pour laquelle j'ose, Messieurs, réclamer toute votre indulgence.

Digitized by Google

I.

Non loin de Roquefort, sur les pentes abruptes du grand plateau du Larzac, et contre la corniche de rochers qui en couronne les bords, apparaissent les traces d'un éboulement.

C'est là qu'un jour (il y a de cela huit ans) un craquement se fit entendre; et, tout aussitôt, l'on vit une grande roche se détacher du massif de la montagne et rouler sur ses pentes en fragments épars.

A la place de la roche éboulée, s'offrit alors un spectacle étrange, celui d'une caverne, dont personne jusque-là n'avait pu soupçonner l'existence, et qui contenait, rangés en rond et comme à demi-couchés, dix squelettes humains..... — Les pieds et les genoux, enchevêtrés les uns dans les autres, formaient le centre de la circonférence marquée par les têtes.

Le propriétaire de ce lieu, honnête et religieux paysan, s'empressa de recueillir tous ces ossements et de leur donner la sépulture dans un coin de son jardin (1).

Curieux de visiter, à mon tour, le théâtre d'une découverte aussi extraordinaire (et dont la nouvelle ne m'arrivait cependant que fort tard), je priai ce brave homme de m'y conduire. L'ascension qui se présentait difficile, en raison de la roideur des pentes et des débris de roche accumulés, put s'effectuer, sans malencontre, au mois de septembre de l'année dernière (1862).

Arrivé à l'entrée de la grotte, ou plutôt de ce qui n'en était plus que le fond, je vis un espace fort restreint, demi-circulaire, de quatre mètres carrés environ, et complétement dégarni d'ailleurs de tout squelette, par la raison indiquée plus haut.

Vers l'extrémité, vis-à-vis, se trouvait une anfractuosité obscure, dont j'aurais eu bonne envie de sonder les mystères, si l'impossibilité d'avan-

(1) Il s'était réservé deux crânes, dont il a bien voulu, depuis, me rendre possesseur et que j'ai pu offrir à la collection municipale de l'Ecole de médecine de Toulouse, après un examen préalable de l'Académie des sciences reconnaissant l'ancienneté et le prix de ces fragments humains.

Digitized by Google

cer, même en me traînant sur les mains et sur les genoux, n'eût été bientôt constatée. Force fut donc de m'en tenir au récit (rapporté) d'un jeune pâtre qui, s'étant naguère enfoncé, aussi avant que possible dans cette fissure, n'avait pu reconnaître autre chose qu'un trou de renards.

Ramenant alors toute mon attention sur le réduit que nous occupions, et l'explorant dans ses recoins les plus cachés, je cherchai à y découvrir, du moins, quelques-uns de ces vestiges de l'industrie humaine, plus d'une fois rencontrés dans les cavernes, tels que *poteries*, *instruments en silex*, *colliers d'os*, etc., etc.; mais il ne me fut point donné de voir le moindre objet de cette nature.

Maintenant, Messieurs, s'élève la question de savoir par quels moyens et pour quels motifs ces corps *avaient été* introduits dans cette cavité.

En deux mots : *comment* et *pourquoi* se trouvaient-ils là?

La question du *comment* me paraît d'abord d'autant moins facile à éclaircir que, d'après le témoignage de ceux qui avaient pu remarquer l'état des lieux (avant l'éboulement), nulle ouverture ne se montrait sur la paroi rocheuse dans le point correspondant à la grotte.

Quant au gros bloc, dont la chute a révélé, d'une manière si inattendue, la caverne dont il s'agit, on ne pourrait un seul instant expliquer sa présence sur l'emplacement qu'il occupait, comme le résultat de forces mécaniques, humaines ou autres. Les dimensions de son volume, son homogénéité parfaite avec le massif restant, ainsi que la netteté de la cassure, et principalement *le vif de la plaie*, encore béante, excluent toute vraisemblance d'une pareille hypothèse.

Toutefois, comme il ne serait pas moins embarrassant de supposer une famille entière, soudainement éclose dans un rocher, et se développant là tout tranquillement, sans communication aucune avec le monde extérieur, il faut bien, ce me semble, chercher absolument le mot de l'énigme.

Dès lors, Messieurs, pourquoi ne reporterions-nous pas notre attention vers cette *anfractuosité*, dont il vient d'être parlé, en décrivant l'état restant de la grotte? Et pourquoi aussi ne penserions-nous point que *cette ouverture, jadis sans doute assez large pour le passage d'une ou de plusieurs personnes, a fort bien pu se réduire à la longue, obstruée*

Digitized by Google

par des concrétions calcaires, et perdre de la sorte insensiblement toute communication avec d'autres couloirs secrets cachés dans l'intérieur de la montagne ?

Cette supposition, la seule possible à mon avis, se trouverait corroborée d'ailleurs par d'autres circonstances, qui elles-mêmes aideraient puissamment à la solution du *pourquoi* et du *comment*, relativement à la présence des squelettes dans la caverne.

Ces circonstances, les voici :

A quelques centaines de mètres plus loin, vers le nord, sur le prolongement de la même corniche de rochers et à une hauteur égale (8 à 900 mètres), existe une autre caverne, aux proportions immenses et telles qu'un parcours de 2 kilomètres et plus n'a pu en faire connaître encore l'extrémité.

Cette cavité, vraiment effrayante, porte le nom de *Antre des Mattarelles* (ou des *Fadarelles*, c'est-à-dire des Fées).

Or, en m'attachant à la première de ces deux désignations (*Mattarelles*), plus spécialement affectée à cet antre ; tandis que la seconde (*Fadarelles*) se trouve, dans notre Aveyron, donnée à une foule de sites, de rochers et de ruines, d'un aspect beaucoup moins lugubre ; pensant pouvoir lui appliquer, pour étymologie, le mot latin *mactare* (immoler), avisant, en outre, la direction générale du prolongement de la caverne *vers le sud*, c'est-à-dire vers la grotte aux ossements ;

D'un autre côté, faisant appel à tous mes souvenirs d'histoire et considérant 1° que, si les Gaulois avaient l'habitude de célébrer leurs cérémonies religieuses ou leurs fêtes guerrières en plein air et dans des lieux tantôt élevés, découverts, tantôt cachés au fond des forêts, néanmoins, et dans des circonstances particulières, quelques-uns de ces rites ont pu s'accomplir dans des antres ou des cavernes plus ou moins rapprochés des lieux de leurs réunions ordinaires ; 2° que, si l'on ne veut point accepter cette hypothèse pour l'époque druidique, il y aurait encore moins de motifs de la repousser des premiers âges de la Gaule, lors de l'arrivée des plus anciennes peuplades, lesquelles ayant dû, comme dans tous les pays, commencer par s'abriter dans les premières cavités qu'elles rencontraient, ont dû tout naturellement aussi en consacrer les plus vastes et les plus imposantes au culte de leurs divinités ; 3° que si le

Digitized by Google

mot latin *mactare* semble porter avec lui l'indication d'une date *gallo-romaine*, rien n'empêche, en définitive, d'admettre que les Romains de la conquête ont appliqué ce mot de leur langue à des souvenirs locaux, se rapportant à des faits déjà fort anciens.

Combinant, Messieurs, toutes ces choses, faisant cadrer l'ensemble avec l'horreur de ces solitudes, et trouvant que le tout s'harmonisait *assez bien*, je me suis décidé à trancher la difficulté de la manière suivante :

« La grande caverne, dite des Mattarelles, servait de lieu consacré à » quelque divinité de la Gaule primitive, ce lieu était gardé par des » prêtresses (appelées, suivant les temps et les pays), *fées*, *druidesses*, » *vestales*, *junones*, *magiciennes*, *sorcières*, etc., etc.

» A cette divinité étaient immolées des victimes humaines, transportées » ensuite dans la chambre sépulcrale mentionnée; les deux cavités se » reliant alors l'une à l'autre par une galerie secrète et connue des seuls » initiés.

» L'époque à laquelle remontent ces faits doit être des plus reculées et » probablement antérieure, non-seulement à l'époque gauloise, mais » même à l'époque celtique, attendu que ces peuples, dans leurs mo- » des de funérailles, ne disposaient point les cadavres de la manière et » dans l'arrangement *symétrique* où ont été rencontrés les squelettes » dont il est ici question, et que l'ustion marquait, toujours ou pres- » que toujours, la dernière scène, soit de la mort sanglante, soit de la » mort naturelle. »

II.

Avant d'aller plus loin, je voudrais, Messieurs, essayer de répondre à quelques objections (déjà soulevées dans un exposé oral de la découverte ici décrite); elles se résument à deux principales :

La première consisterait à regarder cet ossuaire comme une habitation de *troglodytes*; et ici la plume n'a qu'à reproduire ce qui a été verbalement énoncé :

« Pour qu'un lieu soit *habité*, il faut premièrement et avant tout qu'il » soit *habitable*. Or, dans l'espèce qui nous occupe, l'exiguité de l'es- » pace, l'impossibilité de s'y *retourner*, le manque absolu d'air et de

Digitized by Google

» lumière avant l'écroulement de la roche qui en fermait si parfaitement » l'entrée, repoussent formellement une semblable explication.

» Je ne crois pas d'ailleurs que ce pays ait jamais possédé de *troglo-* » *dytes*, dans la véritable acception du mot, et dans le genre de ceux que » l'histoire ou la fable plaçaient dans cette partie de l'Afrique orientale » qui longe le golfe Arabique. Si l'on peut absolument concevoir ce » mode d'habitation souterraine sous les feux de la zone torride, il n'en » saurait être de même, ce me semble, pour un plateau aussi élevé que » le Larzac, et avec une masse rocheuse qui aurait formé, au-dessus de » nos nouveaux troglodytes, une toiture de 60 mètres au moins d'épais- » seur ! »

La seconde objection tendrait à faire du réduit en question un lieu de refuge ou de sépulture au temps de la guerre des Albigeois.

« Cette hypothèse (dirons-nous derechef) doit inévitablement tom- » ber, elle aussi, devant les considérations ci-après : 1° l'*ordre et le* » *placement symétrique des squelettes*, disposition évidemment calculée, » et qui, loin de montrer une précipitation et un désordre assez naturels » aux guerres civiles, témoigne bien plutôt de quelque rit inconnu et des » plus anciens ; 2° l'*état de réduction extrême de l'anfractuosité*, » qui se voit encore au fond de la grotte du côté de l'intérieur de la mon- » tagne. Il est évident que ce moyen, *jadis unique, d'entrée*, que ce pas- » sage, aujourd'hui si réduit par des concrétions calcaires insensiblement » amassées et depuis longtemps interrompues, a dû exiger de très-longs » siècles pour se fermer de la sorte, et par conséquent il est assez ration- » nel de faire remonter la date de sa destination funéraire à une époque » de beaucoup antérieure aux guerres albigeoises. »

En fait de suppositions plus ou moins ingénieuses, destinées à combattre ici l'idée d'une très-grande antiquité, celle qui, au premier abord, me sourirait davantage, je l'avoue, Messieurs, serait le souvenir ravivé des chevaliers de la *Table ronde* ; de quelques compagnons du vieux roi Arthus, lesquels, voulant rester jusqu'au bout fidèles à leur devise, auraient choisi ce trou de rocher pour y organiser leur dernier banquet, et finir dans l'immobilité de cette ronde.

Mais ici, encore, nouvelles difficultés. Et les restes, les débris du festin ? Et la lampe (indispensable), destinée à s'éteindre avec la vie des

Digitized by Google

convives ? Décidément, Messieurs, je reviens à mon idée première.

Toutefois, en reprenant l'affaire par son côté sérieux et réellement archéologique, ne serait-il pas permis de voir, dans cet agencement circulaire, comme une idée vague, un ressouvenir de ces enceintes celtiques, de ces *ronds*, connus sous le nom de *cromlechs*, et qui n'étaient point sans rapports eux-mêmes, ce semble, avec les *périboles sacrés* des peuples orientaux ?

Guibert de Nogent, au douzième siècle, raconte que l'on creusa dans une plaine pour y bâtir, et que l'on y trouva des sépulcres rangés *en ronde de danse, — in modum choraulæ.....*

Tout cela enfin, Messieurs, n'accuserait-il pas quelque affinité avec le fameux *cercle cabalistique*, inventé par les mages ?

III.

Après l'exposé des circonstances relatives à la découverte de la chambre sépulcrale et l'examen des objections qui ont été élevées à cet égard, ce serait sans doute le moment d'entrer dans une étude rapide des considérations multiples qui découlent de ce fait.

Sans parler ici, Messieurs, de ces grottes fameuses de l'antiquité sacrée ou profane; grottes de la Judée, retentissant jadis des accents des prophètes; grottes à oracles de la Grèce et de l'Italie; grottes des rives du Gange, de l'Indus et du Nil; grottes d'Elora, d'Elephanta, et de la Haute-Egypte; sans parler non plus des catacombes romaines, ni de ces cellules rocheuses de la Thébaïde, du Liban, du mont Athos, de la Sicile et des diverses contrées du monde *christianisé*, successivement devenues les asiles de la vie contemplative; mon intention serait (en me renfermant dans des limites de temps ou de lieux plus rapprochées de nous, et dans un ordre d'idées à part) de dire quelques mots des cavernes, au point de vue d'abord de notre histoire; puis, d'entrer dans quelques détails au sujet de quelques autres cavités d'une nature particulière et à la description desquelles se lient des questions très-importantes, mais que nous ne pourrons qu'effleurer cette fois.

Digitized by Google

Il est très-vrai que les cavernes ont souvent servi à l'homme de lieux de retraite, de refuge, de défense; et, parmi les faits de ce genre que les historiens nous transmettent, je remarque les suivants. (Ils sont extraits d'un excellent travail de N. Desnoyers.)

« Florus, qui vivait au commencement du second siècle, rapporte que » César ordonna à son lieutenant Crassus d'enfermer les *rusés* habitants » de l'Aquitaine dans les cavernes où ils se réfugiaient. Les Aquitains » qui, comme plusieurs autres peuples de la Gaule, avaient une » grande habitude de l'extraction de la marne, de l'exploitation du fer » et d'autres substances minérales, trouvaient aussi, dans les cavernes, » un refuge en temps de guerre, des magasins pour leurs provisions de » grains, pour les produits de leurs chasses, et même une retraite pour » leurs troupeaux..... — Ces malheureux Gaulois auront péri dans leurs » retraites souterraines, comme les Mac-Leods dans les Hébrides, etc.

» Cet usage d'habiter les grottes s'est prolongé, dans les mêmes pro- » vinces, bien au delà de l'époque romaine, et nous apprenons par » Eginhard qu'il existait au huitième siècle. Le roi Pépin (dit ce chroni- » queur), après une lutte prolongée contre les Aquitains et les Wascons, » se rendit, en l'année 767, maître de la plupart des châteaux, rochers » et cavernes, dans lesquels se défendaient les sujets de Waïfre, dernier » duc d'Aquitaine..... »

De nos jours encore, Messieurs, on reconnaît, dans les fortifications extérieures de certaines grottes des provinces méridionales, des preuves incontestables de ces événements historiques; et, sans aller bien loin de Toulouse, il nous serait facile de retrouver, dans les grottes du *Mas-d'Azil*, les souvenirs des guerres religieuses gravés sur les parois de ces roches.

Mais les cavernes n'ont pas été seulement des lieux d'abri pour l'homme. En dehors de celles que j'appelle *historiques*, il en est d'autres que l'on pourrait nommer *anté-historiques*, qui relèvent plus spécialement de la géologie et que cette science connaît sous le nom de *cavernes à ossements*.

Permettez-moi ici, Messieurs, une petite excursion (devenue indispensable) sur ce terrain, pour revenir bientôt et par un enchaînement naturel à celui qui est surtout le *nôtre?*

Digitized by Google

Les cavernes, en général (celles qui n'ont point été creusées de main d'homme), sont des intervalles qui se trouvent entre les couches des montagnes calcaires. La plupart ont une entrée étroite, mais s'élargissant ensuite et se composant de chambres contiguës ou superposées, souvent même de salles vastes comme des cathédrales. Quelquefois la caverne traverse la montagne, qui est alors percée à jour, tels sont la *Pierre-Pertuise*, dans le Sara; et le *Martins-Loch*, en Suisse; telle encore la grotte du *Sargel*, près de Saint-Georges-de-Luzençon (Aveyron).

Les stalactites et les stalagmites ornent ordinairement ces antres ténébreux des plus fantastiques décors; et c'est sous leurs couches, au milieu de dépôts limoneux, fort anciens, que se trouvent les ossements d'animaux *fossiles* ou *anté-diluviens*, ours, hyènes, lions, tigres, rhinocéros, éléphants, etc., etc., se distinguant, presque tous, de ceux de nos jours par des dimensions colossales et présentant des caractères qui en font une création distincte de celle des temps actuels.

Parmi les groupes de cavernes ossifères, situées en France, il s'en trouve autour du plateau central, et particulièrement sur les pentes méridionales, plusieurs des plus riches en débris anté-diluviens.

Or, ce grand plateau, dont l'origine première remonte si loin dans la série géologique, paraît avoir été, pendant la formation des terrains tertiaires (représentés à Toulouse par les coteaux du Pech-David, et la vallée de la Garonne), en dehors des bassins marins et avoir servi de lieu d'habitation et de point de départ à une partie des nombreux mammifères qui ont été dispersés et enfouis, soit à la surface, soit assez loin sur les versants et jusques dans ces *brèches osseuses* qui sont disposées, comme une sorte de ceinture, autour de la Méditerranée.

Toutes ces circonstances se réunissent pour établir : que les os qui remplissent les cavernes *géologiques*, ont été entraînés pêle-mêle dans ces anfractuosités, par un courant des plus rapides : ce courant (sans doute celui des eaux du vieux *diluvium* ou le déluge *chaotique*) est aujourd'hui reconnu par la science et accepté par la théologie comme le naufrage d'un ancien monde, figuré par le chaos, distinct par conséquent de l'œuvre des six jours et antérieur à la création de l'homme. La séparation des eaux inférieures et supérieures, au second jour de la création, et la clôture des mers dans des bornes fixes et immuables, entre lesquelles paraît et

Digitized by Google

s'élève l'élément *aride*, désignent, *à leur tour*, une révolution complète survenue dans le globe. La Genèse ne compte donc pas une seule et unique catastrophe; elle en compte plusieurs, que la terre a successivement éprouvées; et c'est ce qu'on a trop souvent perdu de vue dans son application géologique, lorsqu'il s'est agi de concilier le récit de Moïse avec les découvertes de la science moderne.

IV.

Ici, Messieurs, se présente un fait d'une très-haute valeur qui nous ramène dans le vif de la thèse que nous discutons, et dans le cœur même de mon sujet.

Il n'est point, très-certainement, Messieurs, que vous m'ayez entendu proclamer, avec plus ou moins de retentissement, la prétendue *contemporanéité* de l'homme avec les races animales *anté-diluviennes* (ce qui ferait remonter l'homme bien au delà de six mille ans, puisqu'il s'agirait, avons-nous dit, du déluge anté-historique, celui *où l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux*, et non de celui de Noé, relativement bien moindre dans ses effets) (1). Or, il est bon de savoir que les seuls témoignages sur lesquels on ait jusqu'ici tenté de baser cette trop hardie hypothèse, ne consistent que dans quelques rares, extrêmement rares, vestiges d'ossements humains ou de l'industrie humaine, éparpillés çà et là sur le sol de certaines cavernes, d'autres fois enfoncés dans les couches diluviennes, mais toujours *très-peu profondément* mêlés aux débris d'animaux fossiles.

Vous conviendrez, Messieurs, que ces minces et superficiels échantillons sont loin de constituer un véritable fossile humain, tel que serait, par exemple, un squelette, enchâssé dans une roche de calcaire ancien, ou trouvé pétrifié à une profondeur considérable et dans un sol non re-

(1) Ceci était écrit et lu plus d'un mois avant la découverte de M. de Perthes, dans les sables d'Abbeville. Il ne paraît pas, toutefois, — comme l'a proclamé M. Elie de Beaumont et comme l'a reconnu, avec lui, la majorité du congrès, — que cette découverte ait encore infirmé l'opinion du grand Cuvier.

Digitized by Google

manié. Mais ce squelette humain, qui remonterait à des milliers de siècles, est encore à découvrir.....

Au surplus, Messieurs, afin de vous laisser juges de la question, je vais, pour un moment, céder la parole à une des plus grandes autorités de la science, à l'éminent docteur de l'université d'Oxford, Buckland.

« De tous les témoignages, dit-il, que l'on a pu recueillir et de toutes » les conclusions auxquelles la science s'est élevée, il n'en est pas de » mieux établis que ce fait important : que, dans la série tout entière des » formations géologiques, il y a absence totale de vestiges appartenant à » l'espèce humaine. Aucun reste de l'homme ne s'est montré conjointe- » ment avec les débris d'espèces perdues ; ce qui prouve que ces diffé- » rentes espèces ont vécu sur le globe et en ont disparu avant la création » de l'homme.

» Cependant, il est arrivé que l'on a rencontré des ossements humains » et des ouvrages d'art à quelques pieds plus bas que la surface de cer- » taines couches, mais il n'y a rien là qui prouve, d'une manière irré- » cusable, que de tels restes aient égalé en antiquité le terrain même où » ils reposaient. La pratique universelle d'enterrer les morts et l'habitude » assez répandue de placer autour d'eux des instruments et des ustensiles » divers, suffit à rendre compte de la présence de débris, provenant de » l'homme, sur certains points qui ont pu servir de lieu de sépulture.

» Souvent aussi l'on a rencontré des ossements humains et des ouvrages » d'art grossiers dans des cavernes naturelles, quelquefois enfermés dans » des stalactites, d'autres fois dans des couches terreuses où ils se trou- » vaient dispersés, parmi les ossements d'espèces éteintes de quadrupèdes. » Ces cas peuvent s'expliquer par l'habitude qu'ont eue les hommes, à » toutes les époques, de choisir de semblables lieux pour leur sépulture ; » et cette circonstance accidentelle que, dans plusieurs cavernes, les res- » tes d'espèces éteintes se montrent dans le même sol où, à des époques » subséquentes, des cadavres appartenant à l'espèce humaine ont pu être » ensevelis, ne nous apprend rien sur l'époque où a eu lieu le dépôt de » ces derniers.

» Enfin, un grand nombre de cavernes ont été habitées par des tribus » sauvages ; et celles-ci, pour s'y arranger une demeure commode, ont » fréquemment remué les points du sol qui recouvraient les restes de

Digitized by Google

» ceux qui les avaient précédés. Ces mouvements expliquent comment des
» fragments de squelettes humains sont parfois mêlés (en même temps
» que des restes de quadrupèdes modernes) avec des ossemens d'espèces
» éteintes, bien que celles-ci y aient été déposées à des époques de beau-
» coup antérieures et par des causes naturelles. »

Vous le voyez, Messieurs, impossible d'être plus explicite, plus clair, et de mieux réduire à néant ce fantôme qui sans cesse reparaît, sous la dénomination multiple, *d'homme primitif*, *d'homme anté-diluvien*, *d'homme préadamique*, *d'homme fossile*.....

La seule qui me paraisse exacte serait tout simplement celle *d'homme des cavernes*.....

V.

Nous voici ramenés, Messieurs, en finissant, à cet *âge de pierre* que j'ai laissé entrevoir au début. Seulement, il importe de bien s'entendre sur le sens de ces mots; et pour cela je distingue. Si par *l'âge de pierre* on entend (et, franchement, je crains qu'on ne l'entende de la sorte), une période de temps, d'une durée indéterminée, apparaissant à l'aube des siècles et précédant même ce que l'histoire et le symbolisme des poëtes, combinés, ont appelé les quatre âges de l'humanité. Il me semble que cette manière par trop absolue d'envisager la question, supposant, de toute nécessité, une invasion simultanée et universelle de la terre par l'homme, ne peut se concilier avec ce que nous savons (très-pertinemment) de la diffusion de la race humaine à travers le globe, diffusion lente, graduée, successive.....

A cette existence générale d'un âge de pierre, on comprend qu'il aurait fallu une *coexistence*, générale aussi, de l'espèce humaine..... Or, je le répète, ce n'est point de la sorte que le monde a été occupé par les fils d'Adam, une première fois, et par les descendants de Noé, plusieurs siècles après.....

Pour moi, Messieurs (j'en fais l'aveu), il ne me serait possible de comprendre le règne de cet âge qu'en le fractionnant et le plaçant, tour à tour, à la naissance de chaque peuple, à l'apparition de ces peuplades

Digitized by Google

aborigènes qui, de plus en plus refoulées vers les espaces déserts par de nouveaux flots humains, s'éloignaient toujours davantage du *berceau primordial*, semblables à ces entassements de roches et de débris que les grands glaciers des Alpes poussent lentement devant eux jusqu'au fond des vallées.

Tandis que le berceau, dépositaire des traditions primitives et de l'antique civilisation, conservait ainsi pour lui les avantages de sa position (ou, si l'on veut, les bénéfices d'un *âge d'or*); ses enfants dispersés, s'enfonçant dans les horizons lointains, perdaient, en raison des distances, non-seulement les traditions premières, mais encore les ressources morales et matérielles que ce souvenir aurait pu leur ménager.

Alors, en présence d'une nature sauvage, au milieu d'une lutte avec des forces rebelles, se développaient des instincts sauvages aussi et des habitudes imposées par les nécessités de cette dure existence. De là, des *antres*, des *cavernes* pour demeures; des *haches* de *pierre*, des *couteaux* de *silex* pour armes; des *os aiguisés et durcis au feu* pour flèches ou ustensiles, etc., etc.; tout ce que l'on découvre, non-seulement dans les flancs caverneux des montagnes, mais encore dans le voisinage des *menhirs*, sous les *cella* des *dolmens*, au fond des *allées couvertes des tumuli*, dans les *nur-hags* de la Sardaigne, les *talayots* des îles Baléares, ce que l'on vient de découvrir dans les anciennes *cités lacustres* de la Suisse et de la Savoie, dans les *crannoges* ou châteaux paludéens de l'Irlande, dans les tourbières de la Tour du Pin, dans les marécages de Bourgoin, et sur plusieurs autres points du Dauphiné, tout ce qui enfin (chose des plus remarquables, concluante même à mon avis, et venant tout à fait à l'appui de notre thèse), *se retrouve et se continue de nos jours* chez les sauvages de l'Océanie.

D'après cette manière d'envisager la question (la seule admissible, j'ose le croire), le *grand âge de pierre* devrait donc faire place à une subdivision, ou plutôt à une succession de plusieurs âges de pierre, états *fractionnés* de vie rudimentaire coïncidant avec la dispersion des hommes sur le globe, marchant parallèlement avec elle et présidant à chaque installation d'un peuple nouveau dans chaque contrée du monde.

Maintenant, Messieurs, à quel anneau de la chaîne des temps rattacherons-nous l'âge de pierre de notre France ?

Digitized by Google

Pour éclaircir ce dernier côté de la question, nous pouvons, je le croirais, procéder d'autant plus librement et plus vite que, forcément dispensés de recherches nombreuses, nous n'avons guère à juger que par *intuition*, c'est-à-dire à nous aider des derniers et extrêmes documents de l'histoire nationale, pour déterminer ou pressentir ceux qui se trouvent enfouis au delà, perdus dans la nuit des âges.

Or, en remontant aussi loin, aussi haut que possible dans les annales de notre pays, que trouvons-nous, ou que pouvons-nous supposer au delà des Celtes ? quelle race ayant nom dans l'histoire ? quels pionniers ouvrant la marche ?

Pas d'autres, Messieurs (si je ne m'abuse), que les *autochthones*, non point les autochthones tels que se les représentaient les anciens, spontanément sortis de la fécondité du limon, vrais enfants de la nature, fils de la terre ; ni comme ceux qu'une philosophie païenne, qui trouve encore assez d'adeptes parmi nous, a voulu faire provenir d'une pâte originelle, d'un mucilage primitif (une physiologie sérieuse et savante ne saura jamais, d'après l'organisation de l'homme, adopter l'hypothèse de cette boue, de ce limon générateur) ; mais, par ce mot *autochthones*, j'entends ici désigner les premiers envahisseurs, les premiers occupants de notre sol ; issus eux-mêmes, sans doute, de la race *indo-germanique*, celle qui semble s'être répandue de l'est à l'ouest, dans la partie centrale de l'Europe, et avoir laissé sur sa route diverses familles, entre autres les Cimmériens dans la Tauride, les Cimbres dans le Jutland, et quelques tribus de l'Illyrie ancienne, avant de se fixer en masses plus grandes dans la Gaule.

Telles sont, Messieurs, les populations sans nom déterminé, que je me suis déjà permis de considérer comme antérieures aux Celtes, et auxquelles je serais porté à donner un âge analogue, celui de *mille ans au moins* avant l'ère chrétienne.

Enfin, et pour conclusion, telle serait aussi la date présumée de la *caverne du Larzac*, quant à sa prise de possession par l'homme.

DE SAMBUCY-LUZENÇON,

Membre résidant.

Digitized by Google

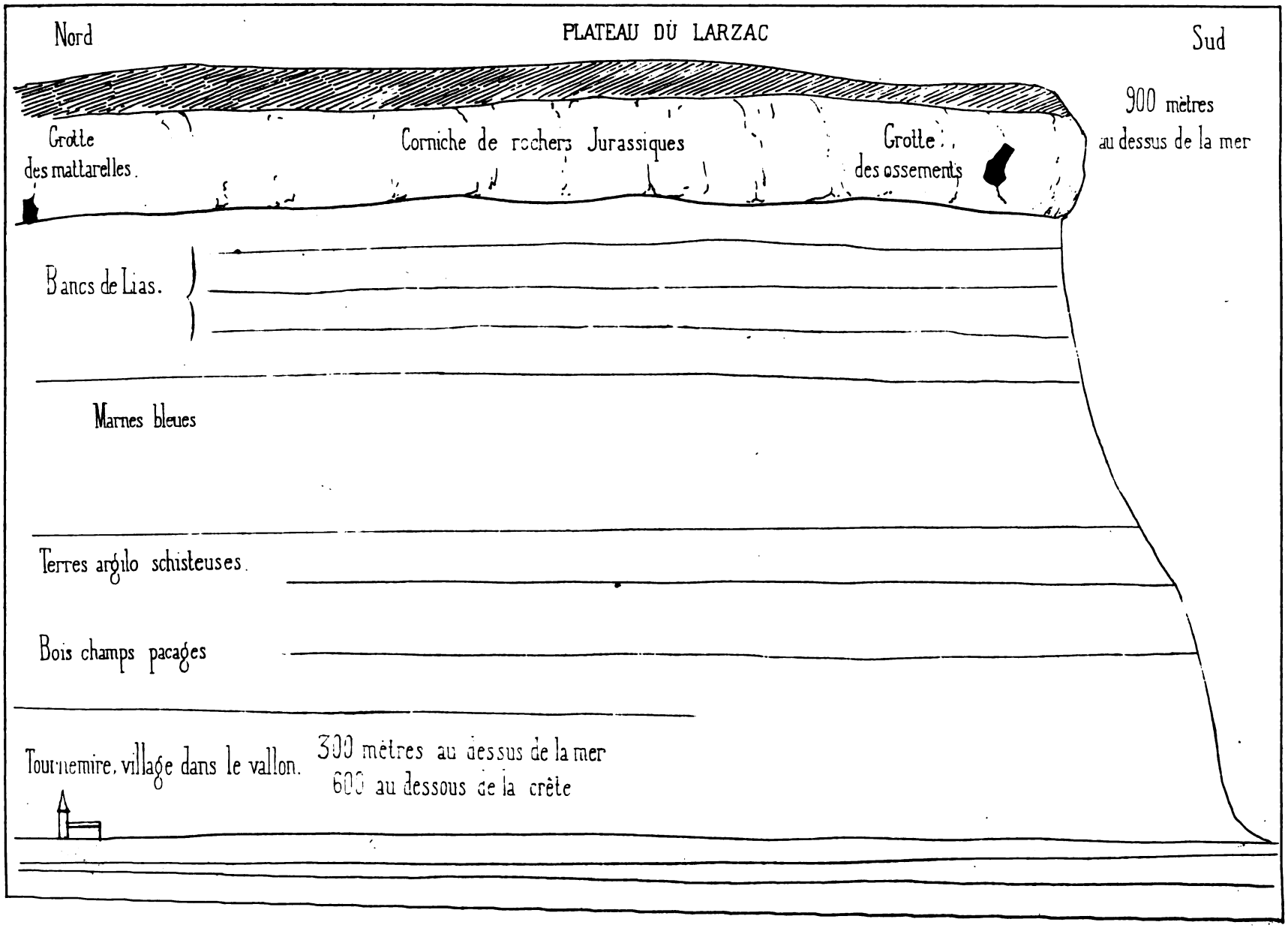

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE CAVERNE DU LARZAC.

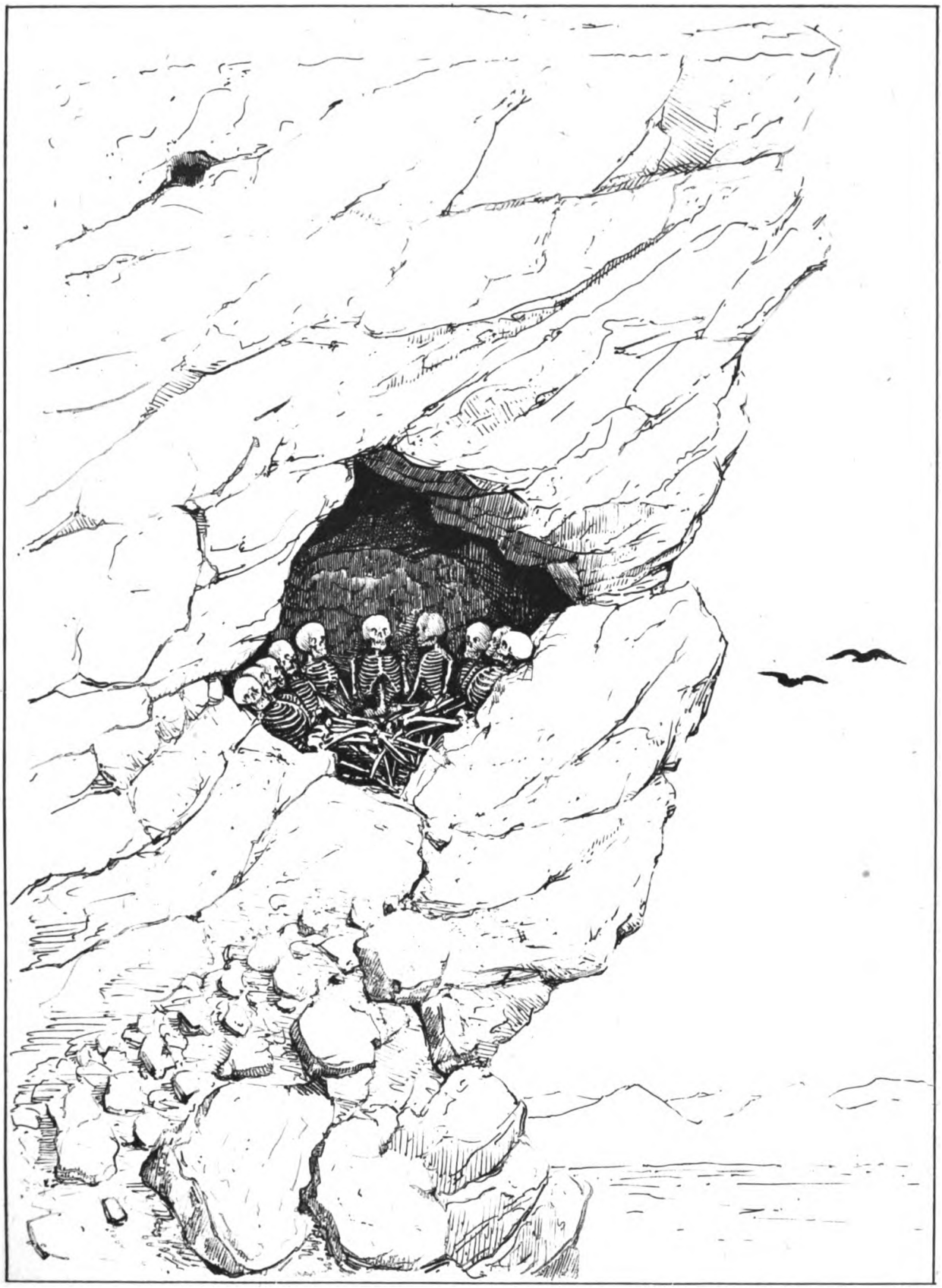

Aspect de la caverne au moment de l'éboulement.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA TOUR DE PALMATA

A GAILLAC (Tarn)

SON HISTOIRE, SON ARCHITECTURE ET SES PEINTURES.

Les monuments civils du moyen âge disparaissent de jour en jour, soit parce qu'ils ne peuvent supporter le poids des années, soit parce qu'ils ne répondent plus aux besoins nouveaux des populations qui ne savent pas apprécier ce qu'a de noble, de beau et de grand un édifice qu'ont habité nos pères. Et cependant ces édifices ont toujours un intérêt considérable au double point de vue architectural et historique. Le passé, en effet, a eu bien souvent sa grandeur, et, dans tous les cas, il serait bon de l'avoir sans cesse présent à l'esprit. C'est ainsi que lorsqu'il a atteint l'âge mûr, l'homme aime à faire un retour sur lui-même et à se rappeler les années qui se sont écoulées; il revoit avec plaisir les lieux témoins de son enfance, sans repousser aucun des souvenirs que cette vue réveille en lui : il s'arrête avec complaisance sur ceux qui lui sont agréables, et s'il en est qui l'obligent à porter la main à son front, il puise dans leur contemplation la force nécessaire pour une meilleure conduite à venir. La France au dix-neuvième siècle a atteint son âge mûr; elle peut, elle doit envisager les siècles passés sans amertume, leur emprunter ce qu'ils ont eu de beau et de grand et profiter de leur enseignement pour ne pas tomber dans les excès qui les ont parfois flétris, et que sa saine raison répudie avec horreur, sentant la nécessité de les prévenir par de plus sages et de meilleures institutions.

Tout édifice historique, quelque souvenir qu'il évoque, devrait donc être respecté par la génération actuelle; mais il n'en est pas ainsi, et les

Digitized by Google

monuments publics aussi bien que les maisons des particuliers tombent un à un, bien plus souvent sous les coups de l'homme que sous ceux du temps rongeur : aussi doit-on dessiner ou décrire ceux, en bien petit nombre, qui ont été épargnés jusqu'ici.

La ville de Gaillac en Albigeois a dû sa prospérité a une colonie de religieux établis à Saint-Michel au dixième siècle, et a joué un rôle important dans l'histoire. Elle a pris une part active aux guerres des Albigeois et des Anglais, et marqué par des journées sanglantes sa coopération aux luttes passionnées et fratricides du protestantisme. C'est aussi par son administration municipale, libre de bonne heure, par son amour pour les lettres, sa charité envers les pauvres, et par son commerce, grand dès le douzième siècle, qu'elle a brillé dans les siècles passés. Quels monuments aujourd'hui rappellent cette grandeur ? Ses fortifications ont été abattues, son hôtel de ville détruit et son abbaye uinée ! Quelles marques existe-t-il de son ancienne splendeur ? Quelques lignes inscrites dans l'histoire et trois ou quatre édifices dénaturés et menacés de destruction ou de restauration souvent inintelligente. C'est ce passé que nous nous sommes donné la tâche de reconstituer, de le faire aimer dans ce qu'il a eu de juste, et de le montrer sans cesse comme un enseignement puissant, heureux si nous étions toujours secondé dans cette difficile mission. — C'est d'une simple tour de ville de Gaillac dont nous parlerons aujourd'hui, en faisant connaître les évènements historiques qui y sont attachés, les détails de sa construction et les peintures anciennes qui la décoraient.

Gaillac avait dans son mur d'enceinte cinq portes dites du *Râteau*, de la *Gastouille*, du *Château du roi*, du *Tarn* et de la *Lauze*, et trois tours, celles de *Davalle* et du *Pont* reliées aux murs de clôture, et celle de *Palmata* isolée dans l'intérieur de la ville.

Au temps des guerres religieuses du seizième siècle, ces trois tours de Davalle, du Pont et de Palmata étaient les prisons de la ville, et c'est là que furent enfermés les quatre-vingts protestants arrêtés à Gaillac par le capitaine Mons, à la suite du massacre opéré à Paris le jour de la Saint-Barthélemy, 24 août 1572. Ces prisonniers furent massacrés sans pitié dans la nuit du 5 octobre suivant, par une troupe d'hommes, commissionnés par ce capitaine, et qui entrèrent dans les prisons vers les

Digitized by Google

onze heures du soir, armés de haches et de coutelas, et portant une ceinture blanche pour se reconnaître entre eux (1).

C'est avec peine que la plume retracerait ces détails repoussants, d'un massacre de prisonniers désarmés, dans le calme de la nuit, de sang-froid, sans avoir l'excuse de la surexcitation du champ de bataille ; dans les deux camps, ils furent hautement improuvés par tout ce que la France renfermait de cœurs nobles et généreux, entre autres par le maréchal de Danville, duc de Montmorency. Voici, d'après le chroniqueur Gaches, la réception qu'il fit au capitaine Mons, à son arrivée au camp de Sommières qu'il commandait : « Ce capitaine vint trouver le maréchal, lui menant » une belle troupe pour le siége, avec espérance d'être très-bien reçu ; » mais il se trouva fort abusé, car le maréchal, le regardant de travers, » lui demanda *de quel commandement il avait massacré ceux de la* » *religion de Gaillac* : l'autre ayant répondu : *Du parlement de Toulouse* ; » *Ne savez-vous pas*, lui répliqua-t-il, *qu'il n'y a que moi seul qui* » *aie le commandement des armes dans la province, et pour vous faire* » *connaître mon autorité, je vous commande de vous préparer de-* » *main à l'assaut pour voir si vous serez si vaillant contre ces hugue-* » *nots que vous l'avez cru paraître contre les autres, et s'ils seront* » *si faciles à tuer en se défendant que ceux que vous massacrâtes* » *dans la tour de Palmata comme des brebis ;* cela l'étonna fort, et le » temps de l'assaut venu, il s'en alla avec sa compagnie de massacreurs » comme des désespérés et périt misérablement avec eux.»

Tels sont les événements historiques que rappelle la tour de *Palmata*, desquels nous devons ressentir une profonde commisération pour ces temps de violences et de luttes fratricides, ferme espérance d'en prévenir à jamais le retour.

La tour de Palmata est de forme carrée. Le rez-de-chaussée, lié à d'autres constructions, est voûté en ogive ; une grande ouverture avec arceau ogival occupe la largeur d'une de ses faces. Le premier étage est aussi voûté à arête d'ogive avec un coq (armes de la ville) sculpté à la clef de voûte. On monte au deuxième par un escalier droit, ménagé dans un passage

(1) *Histoire générale du Languedoc*, par dom Vaissète, t. IX, p. 76., nouv. édit., Gaches et Blouin; mss.

Digitized by Google

étroit, voûté en berceau et pratiqué dans l'épaisseur de trois murs, qui ont de largeur 1 mètre 45 centimètres environ. La salle de cet étage n'a plus son plancher primitif, qui a été détruit lorsqu'on a abaissé la tour, vers 1794 (1), d'une quinzaine de mètres environ, mais elle a conservé ses quatre fenêtres, une sur chaque face. L'une d'elles a été complétement dénaturée, mais les autres sont encore dans leur ancien état : elles sont larges, à ouvertures à plein cintre et divisées en deux baies également cintrées, par une colonnette à base et chapiteau élégamment taillés. Les bases, dont le profil est entièrement roman, présentent sur le socle des pointes de diamant et des *pates*. Les chapiteaux représentent: deux, un coq sculpté sur la face intérieure et extérieure, et un écu chargé d'une ombre de soleil sur les deux autres faces, avec des feuilles tréflées sur le tailloir; et le troisième, de simples entrelacs avec coquilles, et des roses incrustées sur le tailloir.

La salle du premier étage, anciennement la salle principale de la tour, était décorée de peintures murales que nous avons été assez heureux de découvrir en enlevant le badigeon qui les cachait. Cette salle se trouve aujourd'hui divisée en deux dans le sens de sa hauteur par un plancher qui a été placé à la naissance de la voûte; une cheminée y a été élevée; la grande fenêtre qui l'éclairait a été bouchée et une nouvelle fenêtre et une porte y ont été ouvertes, en même temps que des ornements en plâtre y ont été appliqués, de telle sorte que les peintures se trouvent considérablement endommagées; cependant nous pouvons en donner un ensemble complet (2). Supposons donc le plancher enlevé et la salle

(1) Sur le cadastre ancien il n'est pas question de la tour de Palmata, mais sur le plumitif qui en fut fait en 1646, on lit au livre 1er, fol. 31, au quartier du *Mercat*, ces mots écrits par une main étrangère, à la marge, à côté de la maison de Jean Ribes, bourgeois : tour appelée de Ribes, anciennement la tour de *Polmata*, démolie en 1794.

(2) C'est à M. Louis de Combettes-Labourelie que je dois de savoir l'emplacement de la tour de Palmata. En la visitant pour la première fois avec lui j'avais aperçu contre les murs de la route des traces de peintures, des palmettes. En la visitant de nouveau avec M. Dusan, le 2 avril 1863, nous jugeâmes qu'il devait s'y trouver un ensemble de peintures murales; quelques grattages confirmèrent nos prévisions et bientôt furent mis à découvert sur chaque mur, au-dessous de l'arc formeret, un grand médaillon, et plus bas une série de divers sujets. Depuis j'ai poursuivi le grattage de cette salle, tant au-dessus du plancher qu'au-dessous, où j'ai pu, grâces à l'obligeance du propriétaire, M. Guinolas, enlever la tapisserie; et ainsi

Digitized by Google

remise ainsi en une seule pièce qui présente une hauteur de 6 mètres 80 centimètres environ sur 5 mètres et 5 mètres 30 centimètres de côté.

La décoration de la voûte, d'abord, consiste, autant du moins que nous avons pu en juger, en un semis de fleurs, de roses ou d'étoiles, blanches, carrées ou rondes, avec une forte ligne noire tout autour, ressemblant à du marbre à fortes brèches blanches, ou peut-être mieux en des enroulements de rinceaux, sur un fond bleu; et puis, celle des arceaux, en une teinte uniformément rouge et des chevrons alternativement bleus et blancs sur le tcre du milieu. Au-dessous de l'arc formeret, et d'une large bordure grise contre cet arc, sont figurées uniformément sur chacun des quatre murs des pierres d'appareil de marbre veiné gris et rouge, et au milieu un grand médaillon circulaire renfermant l'effigie d'un chevalier, monté sur un cheval caparaçonné, le casque en tête, le corps penché en avant, l'épée haute, le bouclier au bras gauche, prêt à se jeter dans la mêlée. Les armoiries peintes sur l'écu sont répétées sur la têtière et la housse des chevaux. Voici comment elles se blasonnent : 1° parti d'azur au semis de fleurs de lis d'or : de gueule à la croix de Toulouse; 2° de gueules à la croix de Toulouse et à la bordure d'or; 3° de gueules aux quatre otelles d'argent; 4°..... (ce médaillon ayant été considérablement endommagé, il est impossible de reconnaître les armes qui le couvrent). Les chevaliers sont revêtus en entier de la cotte de maille et portent un casque de forme différente, quoique tous cylindriques. Le cou des chevaux est aussi recouvert d'une cotte de maille. Tous ces chevaliers courent dans la même direction, présentant leur gauche. Le fond des médaillons est rouge et bleu; deux médaillons de la première couleur et deux de la seconde sont placés de manière à ce que les couleurs se correspondent; ils sont entourés d'une bordure grise.

Au-dessous de ces médaillons sont placées horizontalement une suite de palmettes réunies deux par deux et alternativement rouges et vertes, sur un fond noir entre deux bordures grises. C'est ici que commence la

l'ensemble de l'ancienne décoration murale a été mise au jour. — Je dois ici remercier publiquement M. Guinolas de toutes les facilités qu'il m'a données pour découvrir et étudier ces curieuses et intéressantes peintures.

Digitized by Google

décoration principale, selon nous, qui se développe de ce point jusques environ à deux mètres du sol, où elle est terminée par une bordure composée de diverses pièces; malheureusement cette partie est la plus fruste de la scène, et, comme le dit si bien le poëte :

> Le temps.....
> Touche les monuments d'un coude familier,
> Et déchire le livre aux endroits les plus beaux.

La décoration est différente sur chacun des quatre murs et il faut les prendre successivement l'un après l'autre.

D'abord, le mur qui fait face à la porte d'entrée pratiquée tout auprès d'un angle, ne nous a pas paru être recouvert de peintures; la seule fenêtre de la salle était percée dans ce mur, et l'intrados de son arc d'ouverture en plein cintre est décoré d'arabesques, il est surprenant de n'y apercevoir aucune ligne coloriée ; les autres murs, en allant de gauche à droite, représentent divers sujets. On voit sur le premier une bordure de rinceaux rouges sur un fond bleu noirâtre, puis deux cavaliers combattant l'un contre l'autre ; les chevaux sont caparaçonnés, l'un avec une housse de couleur rouge et l'autre de couleur grise; les cavaliers ne portent pas d'éperons. Le haut du corps des deux personnages et la tête des chevaux sont cachés par le plancher ; le percement de la fenêtre a aussi considérablement mutilé cette curieuse représentation. Vers l'extrémité du mur et contre la croupe des chevaux se voit une bande bleuâtre qui décrit une courbe pour former sans doute un grand arceau, peut-être de feuillage, encadrant les combattants, et au-dessus duquel nous avons reconnu (après le plancher et jusqu'à la bordure supérieure de palmettes) des oiseaux et une couronne; cette dernière réservée sans doute pour être le prix de la joute. — Le deuxième mur offre une bordure d'entrelacs (gris sur fond noirâtre), puis une seconde bordure formée de bandes ondulées (aussi gris sur fond noir), et au-dessus, des panneaux alternativement rouges et gris, dont le haut se perd dans le plafond (ce panneau rouge nous a paru être décoré de la croix de Toulouse) et que nous croirions être les carreaux d'une tapisserie recouvrant une tribune ou balustrade, sur laquelle se tiennent une foule de personnages dont nous apercevons la partie supérieure du corps au-dessus du plancher.

Digitized by Google

Entre toutes ces figures se distingue une femme à coiffure haute et carrée, élevant le bras en signe de joie; les autres (un homme sonnant de la trompette et des soldats tenant de courtes épées) sont un peu confusément indiquées. A l'angle de droite, au-dessus du plancher, se voit une barre à laquelle sont attachées par des tiges recourbées de petites boules, que nous prendrions aisément pour un des soutiens de la tribune. — Enfin le troisième mur montre, à gauche, l'appareil régulier en grisaille d'une tour et enceinte de ville dont on aperçoit au haut du plancher, et empiétant même sur la bordure de palmettes, pour en montrer la haute élévation, la couronne de créneaux colorée en rouge; une fenêtre paraît exister à cette tour, et il semble y voir apparaître un personnage. L'enceinte de ville est aussi crénelée, sa hauteur est moindre, et ses créneaux, également rouges, s'aperçoivent, en perspective, sous les pieds d'un groupe de cavaliers, habillés de tuniques rayées, gris et rouge, avec ceinture à la taille. Enfin, à droite, se trouvent des tentures à bandes grises et rouges (les grises ornées de fleurs de lis ?); ces tentures devaient, sans doute, recouvrir la balustrade d'une tente ou pavillon dont le couronnement en forme de dôme, au-dessus du plancher, est pourvu d'appendices terminés en rond d'où part une espèce d'oriflamme rouge. La bordure inférieure est formée d'un fond gris, sur lequel sont tracées en noir deux rangées de barres *pattées* aux extrémités, se croisant au milieu, imitant ainsi la représentation d'une barrière ou enceinte.

A cette description, aussi fidèle qu'il nous a été possible de la donner, on peut reconnaître, avec nous, qu'il s'agit ici de la représentation d'un tournoi, d'une joute ou passe d'armes, ou bien encore de quelque épreuve de chevalerie dont le théâtre est dans les faubourgs de la ville. Tout concourt à rendre vraisemblable cette supposition. Ainsi les cavaliers, à côté de la tour, seraient les hérauts d'armes ou maréchaux de camp; les tentes, richement décorées, seraient celles des juges du combat; la tribune serait garnie de spectateurs qui prendraient le plus grand intérêt à cette passe d'armes, et enfin les deux combattants disputeraient entre eux les insignes de la chevalerie ou simplement une couronne que la dame du tournoi viendrait poser sur leur tête. Il est plus difficile d'expliquer d'une manière satisfaisante la présence des quatre chevaliers des médaillons, placés en dehors évidemment de la scène animée que nous venons de décrire. Les

Digitized by Google

armes dessinées sur les boucliers pourraient nous indiquer les noms des personnages, mais ces noms sont pour ainsi dire impossibles à retrouver. Cependant, d'après les sceaux de la noblesse du moyen âge, figurés par dom Vaissète (1), Lambert de Monteil-Adémart, seigneur de Lombers (sceau de l'année 1270), a ses armes mi-parties de France et de Toulouse ; les seigneurs de Lisle-Jourdain (dont un épousa en secondes noces Vacquerie de Monteil-Adémar, dame de Brens, Montans et autres lieux), ceux de Puicelsi (sceau des années 1249 et 1262) ont la croix de Toulouse ; les comtes de Comminges ont les quatre otelles d'argent. Malgré cela, on ne peut avancer avec certitude que ces personnages soient réellement représentés sur notre mur. On pourrait y voir encore le comte de Toulouse lui-même, seigneur en partie de Gaillac, et le comte Alphonse de Poitiers, fils de France, son successeur ; mais les comtes étaient figurés avec la couronne en tête, et ici cette marque distinctive manque. Il faut donc avouer notre ignorance, tout en supposant, avec vraisemblance, que ces chevaliers devaient être des protecteurs de la ville.

Telle est cette tour de Palmata dont la construction doit remonter à la seconde moitié du treizième siècle. L'arc du rez-de-chaussée et la voûte du premier étage sont en ogive, mais d'une ogive lourde, tout à fait primitive, indiquant une époque de transition, que la fenêtre de la première salle et celles du deuxième étage, à arcatures à plein cintre complétement romanes, confirment surabondamment. L'appareil de constructions est en briques épaisses, rappelant celles que l'on voit aux anciennes parties des églises Saint-Pierre et Saint-Michel, que nous croyons dater de l'année 1271, où la reconstruction de ces édifices fut solennellement décidée (2). Tout concourt donc à donner pour date à cette tour une année approchant 1271, mais cependant antérieure, si nous nous laissons guider par les *trèfles*, et non les fleurs de lis, qui accompagnent le coq sur les chapiteaux des fenêtres. On sait, en effet, que le comté de Toulouse et par suite la seigneurie en partie de Gaillac, ne fut réuni à la couronne qu'en 1270, et ce n'est que postérieurement que la fleur de lis a été mise sur les armes de la ville. Les peintures sont contemporaines de

(1) *Hist. gén. du Lang.*, t. IX, nouv. éd.
(2) Compayré, *Etud. hist.*, p. 377.

Digitized by Google

cette époque. Ainsi, après les palmettes des bordures, qui ne se retrouvent que dans les décorations du style roman, les costumes des personnages sont des plus caractéristiques : les chevaliers ne portent ni cuirasse ni brassards et une cotte de maille seulement les revêt en entier ; leur casque a la forme cylindrique propre à ceux du douzième et treizième siècles ; leur épée est courte et les pièces figurées sur l'écu sont de forme très-ancienne ; ils sont, en un mot, tels qu'on les voit sur les représentations de la croisade contre les Albigeois, d'après les gravures et les monuments authentiques, et tels encore qu'ils sont figurés sur les sceaux du milieu du treizième siècle.

La tour de Palmata est donc intéressante au plus haut point par les évènements historiques qui s'y rattachent et par l'ancienneté de son architecture et des peintures qui en décoraient la salle principale. Ces peintures sont les plus anciennes peut-être qui existent dans le département; elles ont de plus l'avantage de se rapporter à des sujets civils, circonstance, nous le croyons, extrêmement rare et qui leur donne un prix inestimable. Il est heureux que cette tour se trouve placée en dehors de quelques mètres de la ligne des démolitions pratiquées en ce moment pour le percement de la rue qui des fossés aboutira au pont en fil de fer : cette rue mettra cette tour bien plus en évidence qu'elle n'était, et si nous avions, en terminant, un vœu à formuler ici à son sujet, ce serait celui d'une restauration intelligente ; par là, la ville posséderait un monument remarquable à tant de titres et qui serait un de ses plus beaux ornements.

A. Elie ROSSIGNOL,

Membre correspondant de la Société.

Digitized by Google

Digitized by Google

GAILLAC.

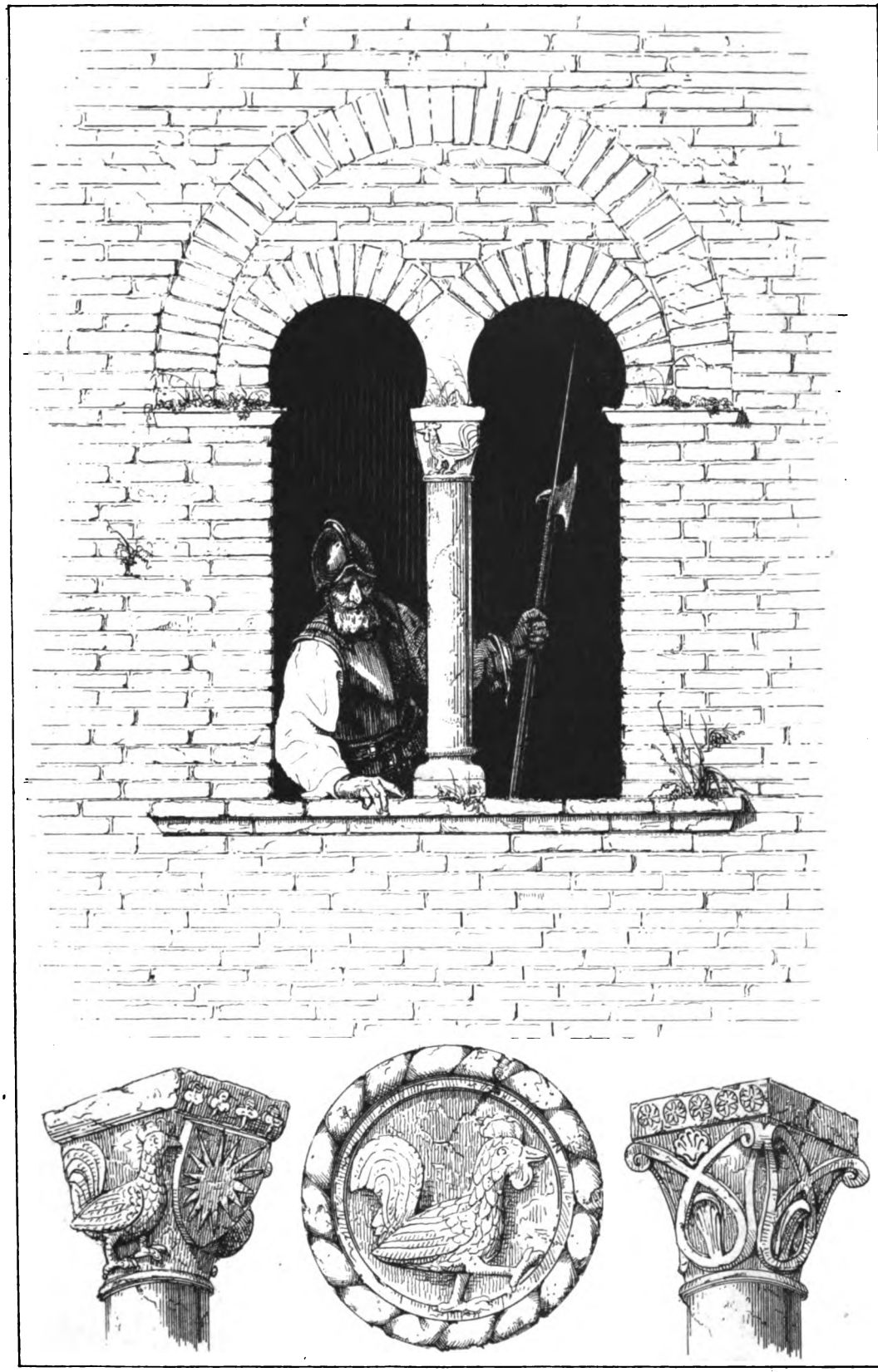

TOUR PALMATA

(détails d'Architecture.)

Digitized by Google

Digitized by Google

GAILLAC.

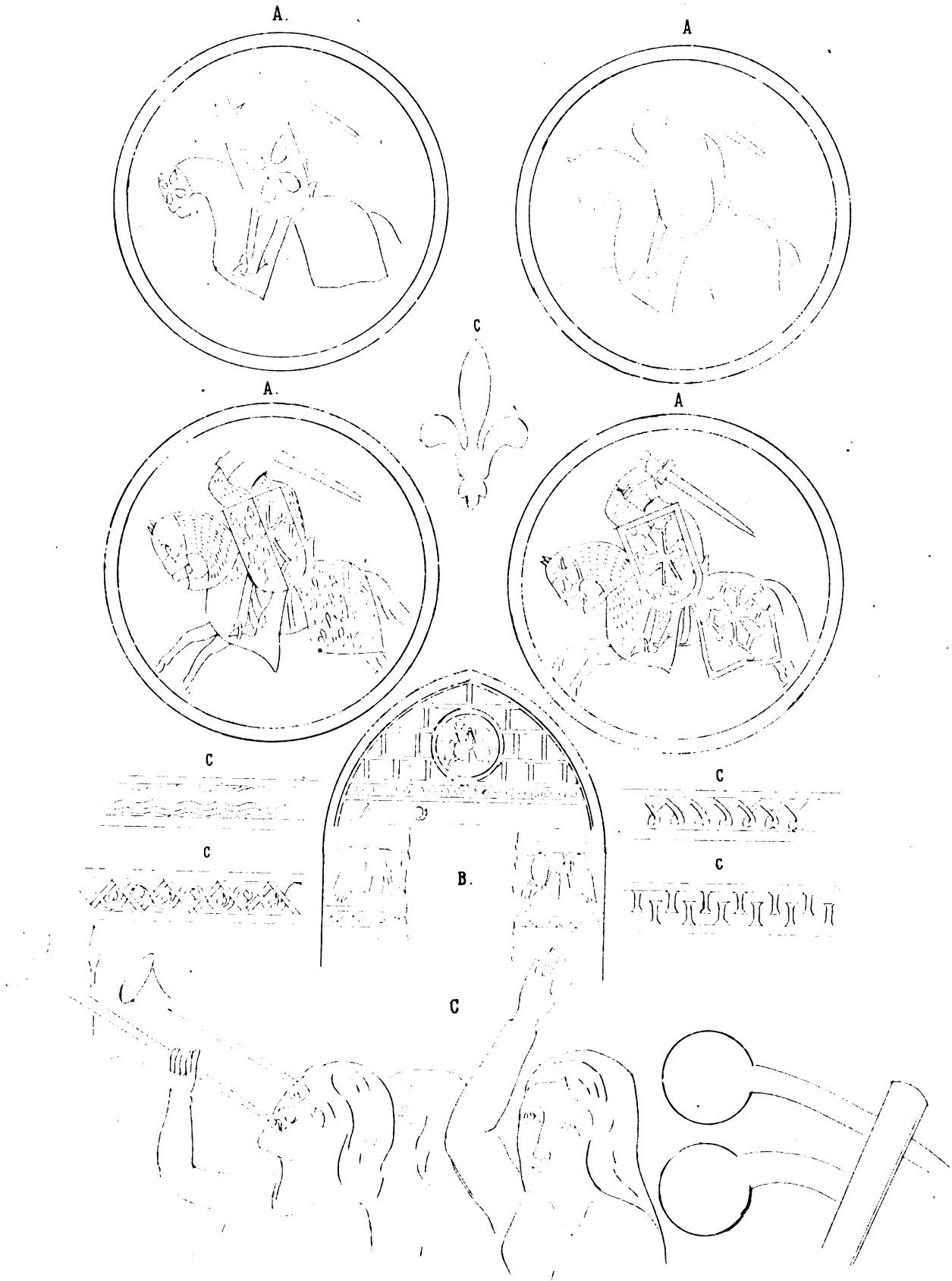

TOUR PALMATA
(Peintures)

AAAA Médaillons

Digitized by Google

Digitized by Google

UN CIMETIÈRE ROMAIN A USTION,

A LA MADELEINE, PRÈS AUTERIVE (1) (HAUTE-GARONNE).

I.

Avant d'entrer en matière, je vous dois, Messieurs, l'historique de mes recherches et de mes découvertes.

Ce fut dans le courant de septembre 1863 que je visitai, pour la première fois, le champ funèbre dans lequel, plus tard, vous m'avez chargé d'exécuter des fouilles. Ce champ, dit *du Purgatoire*, situé sur la rive gauche de l'Ariége, me parut placé, du premier coup, dans les conditions topographiques ordinaires des nécropoles romaines.

De nombreux fragments d'amphores (2) gisaient épars sur la rive, et beaucoup d'autres avaient été entraînés au loin par les flots. Je recueillis un nombre considérable de ces débris, et il me fut possible, en les rapprochant, de reconstruire, à peu près dans leur entier, deux de ces urnes cinéraires dont M. Figuères et moi nous prîmes immédiatement le dessin et les dimensions.

Je visitai attentivement la partie du puits, encore béant dans le tertre, d'où s'étaient échappés ces vases; j'examinai la nature de la couche terrestre où ils gisaient avant d'avoir été précipités au bas du tertre; je recueillis quelques débris de charbon, un peu de terre noire et des fragments de tuiles à rebord.

(1) Cette ville est appelée, dans Pierre de Valsernay et dans quelques chartes du moyen âge : *Castrum Alta-ripa.*

(2) Amphoræ, diotæ.

Digitized by Google

Quant à moi, j'étais déjà à peu près convaincu que nous étions sur la place même d'un cimetière romain à ustion.

Dans l'une des premières séances du mois de novembre, et dès la reprise de nos travaux, j'eus l'honneur, Messieurs, de vous faire part, dans une simple communication verbale, de ce que j'avais vu. La Société archéologique comprit tout l'intérêt que cela pouvait offrir, et lorsque je parlai des importants résultats qu'on était en droit d'attendre de fouilles bien dirigées et exécutées avec intelligence, elle partagea toutes mes espérances.

Sur ma demande, il fut délibéré qu'une somme de 200 fr., à prendre sur les fonds départementaux, serait demandée à M. le Préfet. La réponse du premier magistrat de notre département ne se fit pas longtemps attendre. Cette somme nous fut promise avec un empressement et une bonne grâce qui n'ont été qu'une chose toute naturelle chez M. Boselli, dont le goût pur et les vastes connaissances font de l'administrateur distingué un savant de mérite.

Ce fut donc, Messieurs, muni des 200 francs dus à l'intelligente générosité de M. Boselli, et fier de votre mandat, que je partis, le 13 janvier dernier, pour aller interroger les entrailles de cette terre composée des restes de plusieurs générations disparues.

Toute la soirée de ce jour fut consacrée aux préparatifs de la pacifique expédition projetée pour le lendemain. Je ne saurais passer sous silence le bienveillant accueil de M^me^ veuve Barthe, propriétaire du champ que je devais fouiller, et je la remercie sincèrement de l'empressement avec lequel elle me donna l'autorisation nécessaire à cet effet.

Le 14, dès sept heures du matin, nous étions là, sur le chantier, avec dix travailleurs, une paire de bœufs et une charrue.

Après avoir examiné attentivement le terrain, je fis ouvrir, sur l'un des points qui me parurent offrir le plus de chance de succès, une tranchée d'une longueur totale de 37^m^ 80, sur une largeur moyenne de 1^m^ 40. Ce sillon courait du nord au midi, et parallèlement au cours de la rivière.

Les ouvriers qui déblayaient le sillon creusé par la charrue, trouvaient à chaque instant des ossements humains, des débris de poterie et des fragments de briques.

Parvenus à une profondeur de 0^m^ 80, nous rencontrâmes quatre squelettes d'adultes couchés la tête au nord, les pieds au midi.

Digitized by Google

J'aurais voulu relever de terre ces squelettes tout entiers ; tout ce que nous pûmes essayer pour y réussir fut inutile. Ces ossements, qui paraissaient si bien conservés lorsqu'on n'y touchait pas, se brisaient sous le moindre effort.

Ces morts, que nous avons troublés dans leur repos deux fois séculaire, ne nous offraient d'ailleurs qu'un assez mince intérêt. Ils étaient là seulement pour témoigner en faveur de cette tradition, religieusement conservée dans le pays, qui affirme que dans le seizième ou dix-septième siècle une peste désola la ville d'Auterive, et qu'on portait les morts de l'autre côté de la rivière pour les ensevelir au *champ du Purgatoire.*

Mais ce n'était pas là ce que je cherchais.

Aussi toute mon attention se porta-t-elle bientôt sur un autre point. En effet, deux ouvriers retiraient, coup sur coup, du sein d'une terre noirâtre et très-meuble, des fragments plus considérables d'amphores.

Arrivés à une profondeur d'un mètre environ du sol actuel, nous reconnûmes que nous étions au-dessus d'un de ces puits circulaires, creusés de main d'homme, qu'on avait rempli d'urnes jetées sans ordre et qui durent se briser en tombant.

Ce puits s'est trouvé à deux mètres en deçà du bout de la tranchée qui est au midi.

Voici ce que ce puits a fourni.

1° Les débris d'une douzaine de grandes amphores environ. Pl. III, nos 1, 2.

2° Nous avons trouvé, soit dans les urnes, soit tout autour, mêlés à la terre noire qui les enveloppait, un nombre considérable de fragments d'autres vases plus petits et de formes variées. La plupart de ces vases étaient en terre rouge, sans couverte ni ornement. Il y en avait en terre grise enveloppée d'une couverte rouge, et d'autres en terre noire sans couverte.

Quelques fragments sont ornementés, et deux portent l'estampille du potier.

On lit sur l'une de ces marques, dont on ne voit que la moitié, les trois lettres ONI ou ONT ; l'autre est illisible.

Nous avons tâché, soit en rapprochant ces débris, soit en continuant

Digitized by Google

les courbes déterminées par ces fragments, de reconstituer ces petits vases si intéressants pour l'étude des sépultures antiques ; et j'ai pu, par ce moyen, mettre à la fois sous vos yeux les débris eux-mêmes et les dessins de ces charmants petits ustensiles.

Ils sont reproduits sous les numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 de la planche II.

Nous avons, Messieurs, quelques analogues dans notre salle des séances.

M. E. Rossignol, de Montans, notre savant collègue, a publié plusieurs vases qui, quoique différents des nôtres par les dessins dont ils sont ornés, ont cependant avec eux plus d'un point de contact et comme un air de famille.

Nos vases ressemblent surtout à plusieurs de ceux que M. l'abbé Cochet a reproduits dans la 2e édition de sa brochure intitulée : *Archéologie céramique et sépulcrale ou l'art de classer les sépultures anciennes à l'aide de la céramique*, et dans sa *Normandie souterraine*.

J'ai pu recueillir un joli fragment ornementé. Il est en terre rouge, recouvert à l'intérieur et à l'extérieur d'un léger vernis de même couleur. L'ornementation est divisée en deux zones par un boudin enfermé dans une double ligne pointillée. Cette ornementation se compose essentiellement de feuilles de lierre dont les tiges allongées s'arrondissent en capricieuses volutes. Une série de ces mêmes feuilles, enfilées l'une à la queue de l'autre, se déploie en décrivant autour du vase une guirlande suspendue en feston. Pl. II, n° 18.

3° Cette première fouille a donné encore quelques têtes de clous, des clous entiers, quelques lingots de fer très-oxydé, quelque chose qui ressemble à un fragment de mors de bride. Pl. III, n° 15.

4° Deux ou trois fragments de verre blanc, dont un porte sur ses parois la trace d'un liquide rougeâtre qui a dû y séjourner longtemps et qui y a déposé un sédiment solidifié et fortement adhérent.

5° Des fragments d'ardillons de boucles en fer.

6° Une épingle à cheveux en bronze ; ou, peut être, un ardillon de fibule. Pl. III, n° 16.

7° Des ossements et des dents d'animaux domestiques.

8° Un beau fragment de lampe romaine en terre cuite. Pl. II, n° 17.

Digitized by Google

9° Une anse d'*olla*, qui semblerait indiquer que ce vase était d'assez forte dimension.

Je n'ai pas trouvé de médaille. J'ai vu quelques médailles et quelques jetons qui sont entre les mains des habitants de ces contrées .Ils m'ont dit en avoir trouvé beaucoup autrefois, soit dans le champ du Purgatoire, soit aux environs. Je n'en parle pas ; je n'ai voulu m'occuper, dans cette première étude, que de *mes* découvertes.

Ce puits à amphores est le cinquième qui ait été ouvert sur un très-petit espace et tout au bord du tertre. Mais il est le seul que de paisibles archéologues aient découvert ; les autres ne doivent leur apparition qu'à des éboulements considérables occasionnés par les grandes crues de l'Ariége. Ils étaient, à ce qu'il paraît, beaucoup plus grands et, par conséquent, beaucoup plus richement pourvus d'objets antiques.

L'un des nombreux curieux qui vinrent, dans la journée du 14, visiter nos travaux, me dit avoir extrait de ses propres mains, d'une seule de ces excavations, dix-neuf amphores presques entières, et constaté la présence de plus de trente autres plus ou moins brisées.

A 20 mètres environ au nord du puits qui nous a fourni les amphores, j'ai rencontré une profonde excavation qui paraît venir de loin, et dont l'axe couperait l'axe de la rivière à peu près à angle droit.

J'ai poursuivi cette excavation jusqu'à 0 m 75 dans le tuf solide, dont la présence s'est révélée à 2 m 80, ce qui m'a donné une profondeur totale de 3 m 55, et je n'ai pu atteindre sa dernière limite.

L'un des objets les plus curieux que j'aie rencontrés dans cette cavité, c'est un morceau de fer ouvré, très-oxydé, ayant à peu près la forme d'un sabot de voiture. Pl. III, n° 19. Beaucoup de briques à crochet, à rebord et cannelées.

Je dois mentionner encore un poids en plomb, pesant 14 livres et que j'ai fait dessiner. Ce poids est en la possession du fermier de Mme Barthe. De plus un poids de Toulouse de 1230. Ce dernier poids je l'ai acheté à celui-là même qui l'avait trouvé dans le champ du Purgatoire.

M. Filhol, l'éminent professeur de notre Faculté des sciences, a bien voulu se charger, avec l'aménité qui le distingue et l'empressement d'un vrai savant, de l'examen de quelques-uns des objets que j'ai recueillis dans ces fouilles. Ce sont :

Digitized by Google

1° Des dents de bœuf.

2° Des os de mouton.

3° Des fragments d'une scorie qui présente tous les caractères de la brique fondue à une haute température. Cette scorie se compose essentiellement de silice, d'alumine, d'un peu de chaux et d'une quantité très-notable d'oxyde de fer.

4° Un morceau de charbon de bois.

5° Un fragment d'une substance blanche qui est composée, à peu près en entier, de carbonate de chaux.

6° Un petit morceau de verre.

Je me hâte d'ajouter, comme dernier renseignement, que le champ *du Purgatoire* est mentionné sous ce vocable dans les titres les plus anciens, et notamment dans les livres terriers de 1546 et de 1662, conservés dans les archives de la mairie d'Auterive.

Ces mêmes titres et la tradition ont conservé le souvenir d'une chapelle érigée en ce lieu sous le vocable de Saint-Orens, et détruite depuis des siècles. En 1697 on ne l'appelle plus, dans les monuments écrits qui sont parvenus jusqu'à nous, que les *masures de Saint-Orens*. Les dernières ruines de cette chapelle funéraire ont disparu il n'y a que quelques années.

II.

Et maintenant que peut-on légitimement conclure de tout cela ? Qu'est-ce qui ressort évidemment de ces données ?

La conclusion qui, d'après moi, se dégage le plus énergiquement de ces prémisses, c'est qu'il y a là un cimetière dont l'origine remonte à l'un des trois siècles pendant lesquels l'ustion gréco-romaine régna dans nos contrées.

Ce qui le prouve, c'est la forme toute romaine des amphores et des petits vases semés à profusion dans ce champ du repos.

La découverte de cette innombrable quantité de débris de vases antiques a été pour moi une véritable bonne fortune. C'était ce qui pouvait le mieux me mettre à même d'indiquer l'époque à laquelle doit remonter le cimetière d'Auterive.

Digitized by Google

La céramique a de tout temps joué un rôle important dans les cérémonies des funérailles. La coutume de placer des vases d'argile dans les tombeaux remonte au berceau de l'humanité ; elle l'accompagne dans ses progrès, s'étend avec elle, et cette coutume ne peut se perdre même après la dispersion des races. Les peuples se séparent, des nationalités innombrables s'établissent et finissent si bien par différer les unes des autres, sous l'influence du climat et des habitudes, que l'on a de la peine à reconnaître, pour toutes les races humaines, un type commun, une origine unique. Eh bien ! au milieu de cette diversité de mœurs, de religion, de civilisation délicate et de sauvage barbarie, qu'on brûle les corps ou qu'on les rende simplement à la terre, partout on trouve, à côté des restes de ceux qui ne sont plus, des vases de terre ou de verre. Le christianisme lui-même laissera subsister, en le purifiant, ce pieux et antique usage, et après avoir descendu dans la tombe le corps du défunt, on placera tout à côté de lui des vases contenant de l'eau bénite et des charbons ardents avec de l'encens (1). C'est à peine si cet usage a disparu a peu près totalement depuis un siècle du sol de la France.

En remontant le cours des âges on recueille de grossiers fragments d'une poterie mal fabriquée. C'est l'enfance de l'art à côté du berceau de genre humain. Plus tard, à mesure que la civilisation se développe, l'art céramique se perfectionne, les types deviennent plus nombreux, les pâtes plus fines et plus variées, la grâce et la beauté des formes s'allie à la délicatesse d'une ornementation plus savante. C'est en effet l'époque la plus

(1) J'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt de citer, à ce sujet, le texte entier du célèbre auteur du *Rationale div. off.* « Deinde (corpus) ponitur in spelunca in qua in quibusdam locis » ponitur aqua benedicta et prunæ cum thure. Aqua benedicta ne dæmones, qui multùm » eam timent, ad corpus accedant. Solent namque desævire in corpora mortuorum, ut » quod nequiverunt in vita, saltem post mortem agant. Thus vero ibi ponitur propter fœto- » rem corporis removendum, seu ut defunctus creatori suo acceptabilem bonorum operum » odorem intelligatur obtulisse, seu ad ostendendum quod defunctis prosit auxilium orationis. » Carbones in testimonium quod terra illa ad communes usus amplius redigi non potest ; » plus enim durat carbo sub terra quam aliud » *. Encore ajourd'hui on asperge d'eau bénite le corps du défunt dès qu'on l'a descendu dans la fosse ; on encense, une dernière fois, ces restes périssables, et, du moins dans certaines localités, on jette dans la tombe, après ce dernier encensement, les charbons ardents et l'encens qui fume encore dans l'encensoir.

* *Rat. div. off.* VII, cap. 35.

Digitized by Google

florissante de la civilisation romaine qui nous offre la réunion des vases les plus nombreux et les plus beaux (1).

On n'a pas oublié l'intéressante découverte de M. B. Fillon à saint-Médard-des-Prés (Vendée). Ce savant a recueilli jusqu'à quatre-vingt-sept vases, dont cinquante-six en verre, dans le seul tombeau d'une femme artiste gallo-romaine (2).

La grande quantité d'urnes cinéraires fournies par un si petit espace au cimetière d'Auterive, les autres vases encore plus nombreux et si richement variés, leurs formes élégantes, la finesse de leur pâte, la délicatesse de leur ornementation, l'éclat du vernis et la perfection des couvertes, sembleraient donc m'autoriser à faire remonter peut-être aux premiers temps de l'occupation romaine dans nos contrées, le berceau de cette nécropole. Je ne pense pas, dans tous les cas, qu'on puisse lui attribuer une antiquité moindre que le premier siècle de l'ère chrétienne.

Ces dents de bœuf, ces os fracturés de mouton ne sont-ils pas comme autant de témoins des coutumes romaines toujours religieusement observées dans les incinérations? On sait, en effet, que les Romains, ainsi que les Grecs, immolaient des bœufs, des taureaux, des moutons, qu'on jetait après sur le bûcher (3).

Les parents et les amis du défunt se coupaient ou s'arrachaient les cheveux dont ils jetaient aussi des mèches entières sur le bûcher. C'était comme un dernier adieu, comme un souvenir qui devait être cher au mort, dont les cendres se mêlaient ainsi aux cendres d'une partie du corps de ceux qui lui survivaient.

La distance qui sépare ce cimetière d'Auterive, la cité gallo-romaine qui évidemment l'alimentait, s'explique parfaitement.

Les lois romaines, au rapport de Cicéron, défendaient de construire un *bûcher* plus près des maisons habitées que de 60 pieds. « Rogum bus-» tumve vetat propiùs sexginta pedes adjici ædes alienas invito domino : » incendium veretur acerbum. » (Cicer., de Leg.).

(1) *Vid.* l'abbé Cochet, *loco cit.*

(2) B. Fillon, *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine à Saint-Médard-des-Prés*, in-4°, Fontenay, 1849.

(3) Montfaucon, t. V, 1re partie, p. 23.

Digitized by Google

L'incendie de la Curie et de la basilique Porcienne, causée par les flammes du bûcher qu'on dressa à Clodius dans la place publique, fit connaître la sagesse de cette loi.

Outre la crainte du feu, il y avait une autre raison qui portait les Romains à éloigner les *ustrina* des centres populeux : c'est la mauvaise odeur que répandaient les cadavres pendant l'ustion.

On prenait, en effet, toutes sortes de précautions pour se mettre à l'abri de cet inconvénient et rendre plus facile et plus prompte la combustion des corps. Ainsi les bûchers étaient toujours construits de bois résineux, tel que le pin, le sapin, l'if, le cyprès, etc..... Ce dernier était surtout employé à former l'enceinte du bûcher. C'est dans ce sens que Servius explique ces vers du 6e chant de l'Enéide, où Virgile dépeint avec les riches couleurs de son divin pinceau les funérailles de Misène :

Ingentem struxere pyram, cui frondibus atris
Intexunt latera, et ferales antè cupressos
Constituunt, decorantque super fulgentibus armis. (215, liv. VI.)

Varro dicit, ajoute Servius, *pyras ideò cupresso circumdari solitas, propter gravem ustrinæ odorem.*

A côté de cette explication purement littérale, qu'on me permette de placer l'interprétation symbolique de Guillaume Durand : « Alia tamen » consideratione habebant in funeribus antiqui cupressos, quià videlicet » sicut cupressus cæsa non iterum surculescit, sed tota moritur, ità homo » mortuus non revivicit. » (*Rat. div. off.*, liv. VII, c. 35.)

Le poétique tableau que l'auteur de l'Enéide nous a laissé des funérailles de Misène pourrait être complété par celui que Stace, dans sa Thébaïde, VI, 56, a tracé du bûcher de Pertinax. Il était composé de quatre étages ornés de gradins. Le premier renfermait les matières combustibles; le second était chargé de fleurs; le troisième, de résine et d'aromates précieux; sur le quatrième enfin étaient entassés des étoffes riches et des habits de pourpre. Les vers de ce poëte donneront une idée de ce que pouvaient être les bûchers des grands personnages :

« Ima virent agresti stamina cultu,
» Proxima gramineis operosior area sertis,

Digitized by Google

» Et picturatus morituris floribus agger.
» Tertius assurgens Arabum strue tollitur ordo
» Eoas complexus opes : incanaque glebis
» Thura, et ab antiquo durantia cinnama Belo ;
» Summa crepant auro. »

Dès que les plus proches parents du mort avaient mis le feu au bûcher en détournant la tête, comme pour témoigner qu'ils lui rendaient à regret ce dernier service, on l'arrosait avec de l'huile et des parfums, afin de hâter l'effet du feu. On adressait même des prières aux vents, et on leur promettait des sacrifices afin qu'ils donnassent plus d'activité à la flamme.

Macrobe nous a conservé un usage particulier aux bûchers destinés à plusieurs corps. Je le rapporte à cause de sa singularité, et parce que, s'il a existé réellement, je ne serais pas étonné qu'il n'eût reçu son application sur le lieu même que nous étudions.

Quoique l'usage de brûler les corps eût entièrement cessé au temps de Macrobe, qui vivait sous Théodose le jeune, il a pu recueillir des traditions, peut-être affaiblies, mais non entièrement éteintes. Son livre des *Saturnales*, mélange curieux de critique et d'antiquités, n'est donc pas tout à fait à dédaigner. Voici ce passage, où le fait historique se présente, il est vrai, quelque peu sous les allures d'une épigramme :

Si quando usu veniret, ut plura corpora simul incenderentur, solitos fuisse funerum ministros denis virorum corporibus singula muliebria adjicere, et unius adjutu, quasi naturâ flammei, et ideò celeriter ardentis, cætera flagrabant.

Cette coutume n'était évidemment en vigueur que pour les funérailles des pauvres. Les riches avaient toujours un bûcher spécial, et ils ne souffraient pas qu'on mêlât à d'autres cendres les cendres de leurs morts. Ce n'était donc que dans les *ustrina* qu'avait lieu cet usage. Or, je croirais volontiers, jusqu'à preuve du contraire, qu'un *ustrinum* devait se trouver non loin du lieu qui m'a fourni les urnes.

Les riches avaient souvent des urnes cinéraires en or, en argent, en cuivre, en albâtre, en porphyre, en marbre : celles-ci étaient les plus communes (1). Le bas peuple n'en avait qu'en terre cuite. Or, au champ

(1) Je mentionnerai volontiers une urne cinéraire en pierre grossièrement façonnée trou-

Digitized by Google

du *Purgatoire*, nous n'avons trouvé que de ces dernières, et, du moins encore, point d'objets précieux. Rien, par conséquent, qui indique la sépulture d'un riche Romain.

Lorsqu'on se trouve en présence de ces cavités profondes qui recèlent les restes calcinés de tant de générations éteintes, on se demande si des mains pieuses ont pu confier ainsi à la terre ces précieux dépôts.

Ces urnes brisées, renversées, jetées pêle-mêle et sans ordre, n'indiquent-elles pas plutôt une violation brutale? Quand et par qui la sainteté de ces tombeaux a-t-elle pu être profanée? Cette question ne sera peut-être pas facile à résoudre encore de quelque temps.

A défaut de documents précis, j'oserai hasarder une conjecture qui du moins ne me paraît pas dépourvue de toute probabilité. La population d'Auterive se convertit un jour au catholicisme. En abandonnant le polythéisme, elle dut en abandonner aussi les rites funéraires, et, au lieu de brûler les cadavres, elle les inhuma. Seulement, et pour éviter d'ailleurs toute profanation des cendres des ancêtres, elle dut recueillir les urnes qui les renfermaient et les jeter dans ces puits profonds creusés à cet effet. Il se pratique encore, du reste, de nos jours quelque chose de semblable lorsqu'on change la destination d'un cimetière : on recueille pieusement les ossements épars et on les confie de nouveau à la terre dans des fosses communes creusées dans le cimetière nouveau. Ainsi, ce qui paraissait d'abord un acte sacrilége, n'est, de la part de ces chrétiens primitifs, qu'une action de piété à l'égard des cendres de leurs chers défunts.

Je me résume : 1° Les dates précises de l'histoire de mes découvertes établissent que, dès le mois de septembre 1863, j'avais déjà vu, mesuré et dessiné, sur les lieux mêmes, assez de fragments d'amphores pour concevoir l'espérance d'avoir rencontré un cimetière à ustion.

2° Que ma communication à la Société archéologique dans le courant de novembre et la publicité que j'ai donnée à mes découvertes faites le 14 janvier 1864, n'avaient pour but que de faire connaître le résultat de mes recherches personnelles.

3° Que si je ne me suis point hâté de formuler une opinion, ce n'a pas

vée dans le département de la Haute-Garonne, et signalée à M. B. Dusan qui se propose de la faire connaître.

Digitized by Google

été faute de renseignements puisés dans le pays, quoique étranger à la localité, mais une prudente réserve. Cette réserve, vous l'avez appréciée, Messieurs, et partagée, voulant prouver une fois de plus que les bons esprits savent douter et attendre.

4° Les nombreuses données que j'ai recueillies m'ont paru autoriser suffisamment l'opinion qui consiste à reconnaître au champ du Purgatoire un cimetière à ustion se rapportant à l'occupation romaine, et peut-être un *ustrinum*.

5° Enfin que les urnes cinéraires et les autres vases qui accompagnaient toujours *en grand nombre* les funérailles antiques, ont dû être recueillis et jetés dans des excavations pratiquées *ad hoc* par les premiers chrétiens de ces contrées, non pour profaner des restes qui leur étaient toujours chers, mais pour remplacer le rite païen de l'ustion par la coutume chrétienne de l'inhumation.

Digitized by Google

AUTERIVE

PL.1

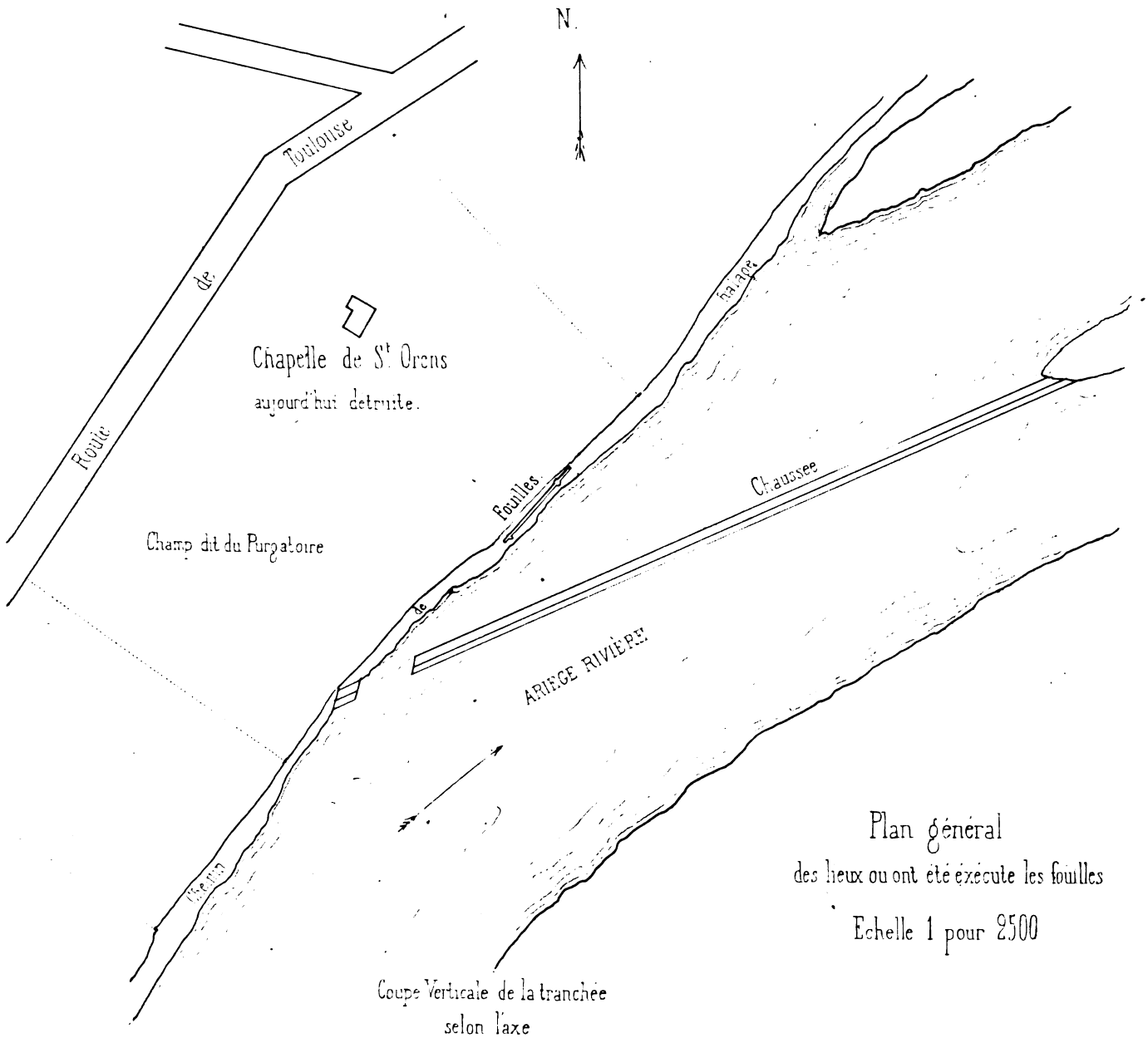

Digitized by Google

AUTERIVE.

(Réduction au tiers)

Lith Cassan Toulouse.

FOUILLES
au Champ du Purgatoire.

Digitized by Google

Digitized by Google

AUTERIVE

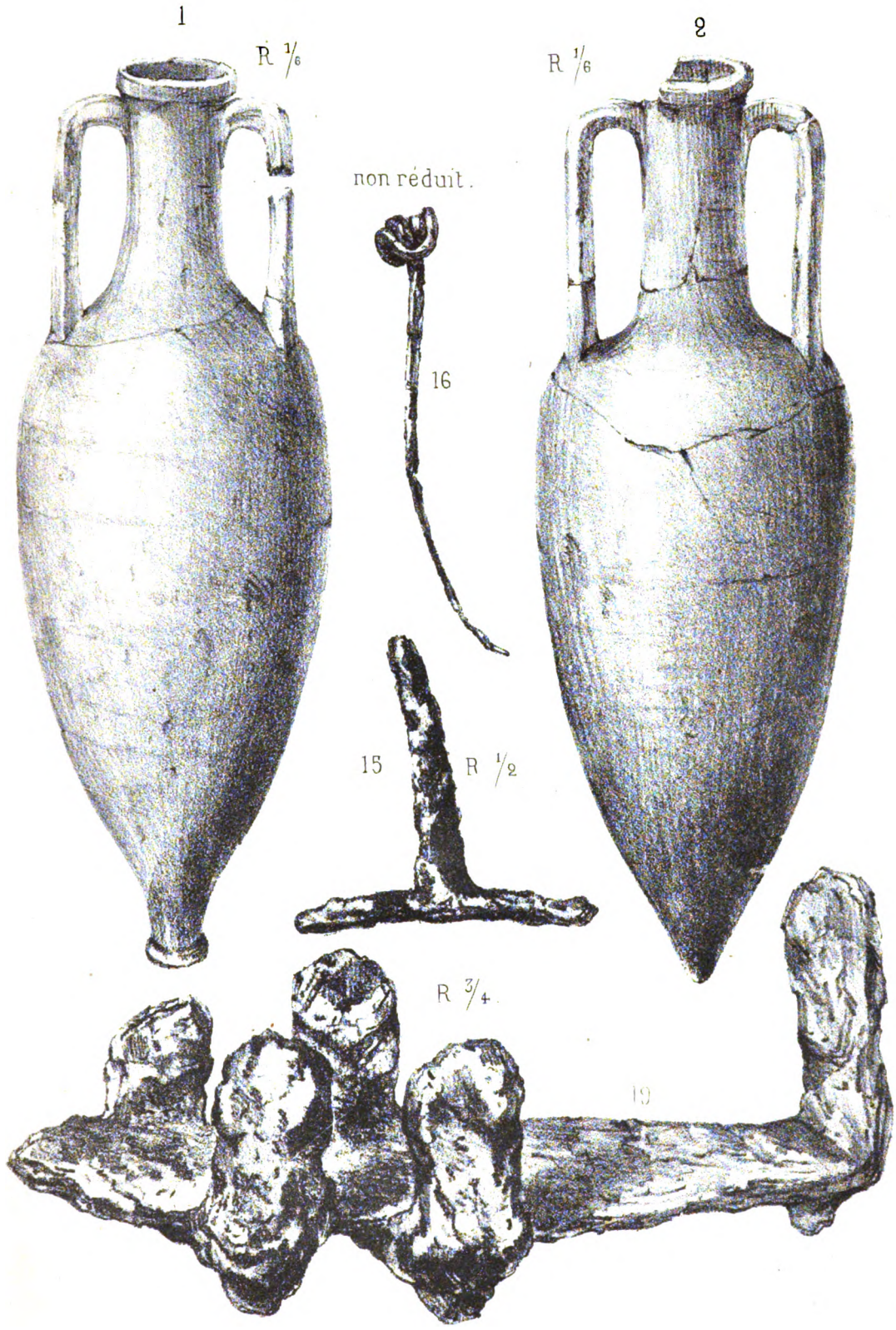

FOUILLES

au champ du Purgatoire

lith Cassan Toulouse.
Digitized by Google

Digitized by Google

LA CHASSE AUX INCUNABLES.

Il existe un très-grand nombre d'incunables dont on n'a pu encore préciser l'origine. La plupart sont sans date, sans nom de lieu, sans nom d'imprimeur, etc. Quelques-uns sont seulement datés; d'autres, enfin, ne renferment que le monogramme, souvent fort énigmatique, de l'imprimeur.

On désigne, en bibliographie, ces sortes de livres par cette indication, selon nous trop absolue : *Absque nota.*

Le problème, — on vient de le voir, — est plus ou moins complexe, et c'est pour en faciliter la solution que nous publions ces lignes.

Le système que nous proposons de suivre est fort simple; il se présente si naturellement à l'esprit que tout bibliographe a dû nécessairement l'entrevoir, et, peut-être même, le mettre instinctivement en pratique. Mais personne, que nous sachions, ne s'est donné la peine de le formuler et d'en faire pressentir les utiles résultats (1). Les loisirs nous manquent, et nous n'avons malheureusement pas sous la main les documents indispensables pour en faire l'application sur une grande échelle. Mais cela importe peu, car le nombre, l'étendue ou la masse ne servent pas toujours à la clarté d'une démonstration.

Nous nous bornerons donc à appliquer notre méthode aux premiers incunables venus, toulousains ou autres, en faisant toutefois observer que les éléments sur lesquels nous appuyons nos preuves, les papiers et leurs

(1) G. Peignot avait parfaitement compris l'importance de la question que nous traitons ici : « Ce serait, dit-il, une bibliographie aussi curieuse qu'utile pour l'histoire de l'imprimerie que celle qui serait consacrée spécialement à la description des *incunables*, exécutés au quinzième siècle dans les villes de France, par ces ouvriers typographes ambulants qui, pour la plupart, avaient vu l'imprimerie à son berceau, etc., etc. » (*Bulletin du bibliophile*, n° 1, 2e série, janvier 1836, p. 18-19.)

Digitized by Google

filigranes, la forme des caractères, les monogrammes des imprimeurs, etc., varient beaucoup dans les différentes provinces de France.

Nous appelons sur ce point toute l'attention des bibliographes et des bibliothécaires ; qu'ils prennent la peine d'examiner, avec patience, les incunables des dépôts qui leur sont confiés ; qu'ils aient soin, tout d'abord, d'étudier SUR LES LIVRES DATÉS, la qualité des papiers, le dessin des filigranes, la forme des caractères, majuscules et minuscules, enfin les monogrammes, marques ou devises des premiers imprimeurs de la localité qu'ils explorent. Cette étude préliminaire est indispensable ; elle est la base de toute recherche ultérieure, puisqu'elle doit fournir les éléments de comparaison nécessaires à la solution de la difficulté.

Les papiers du quinzième siècle varient beaucoup d'épaisseur, de densité, de couleur surtout ; ces différences sont d'autant plus tranchées que l'on se rapproche davantage des débuts de l'imprimerie. Nous avons tout lieu de penser aussi que les premiers livres imprimés en province, le furent sur des papiers de qualité fort inférieure. Mais cet état de choses dura peu. La fabrication du papier, comme celle des éléments divers de l'art typographique, s'étant rapidement perfectionnée, les imprimeurs, avant les dernières années du quinzième siècle, firent usage de papiers remarquables par leur force, leur solidité, et surtout par cette teinte un peu fauve qui fatiguait beaucoup moins la vue que l'éclatante blancheur de nos papiers modernes.

Dans quelques volumes les filigranes manquent complétement (1). Dans d'autres ils sont fort rares. Généralement on les trouve en grand nombre, un ou deux par cahier. Dans les livres composés d'un petit nombre de feuilles, on ne rencontre guère que le même filigrane, tandis que dans les ouvrages plus considérables on en trouve de différentes formes.

« Les marques ou filigranes dans les feuilles entières, dit M. Vallet » de Viriville (2), sont placées presque toujours sur la ligne médiane » du papier par rapport à la hauteur. Ces filigranes varient de place sur

(1) Par exemple dans le *El libro de proprietatibus rerum*, Tholose, Henrique Mayer, 1494, in-fol. (la bibliothèque impériale en possède un magnifique exemplaire), et dans le *Liber creaturarum* de Raymond de Sebonde, s. l. et a. (vers 1487), in-4°.

(2) *Notes pour servir à l'histoire du papier* (*Gazette des beaux-arts*, 10e livr., p. 227).

Digitized by Google

» cette ligne. Tantôt ils occupent le centre (1), tantôt l'un des côtés, la » droite ou la gauche seulement, et tantôt les deux à la fois » (2).

Dans l'in-4°, formé par la feuille in-fol. pliée en deux, on cherchera le filigrane tantôt vers le milieu, et tantôt vers le bas de la marge du dos; pour en bien saisir la figure, il faudra tâcher de découdre le feuillet doublé.

Dans le format in-8°, le filigrane se trouve placé dans la tranche supérieure. Il est souvent fort difficile d'en reconnaître la forme, surtout quand le livre a été rogné. Mais comme ce format ne fut que tardivement adopté, l'inconvénient, que nous signalons, a beaucoup moins d'importance.

Quant aux caractères, le gothique a été fort longtemps en usage dans nos provinces du midi. On le rencontre encore vers le milieu du seizième siècle, malgré les tentatives faites déjà au quinzième pour lui substituer les lettres rondes.

Nous ne dirons qu'un mot du format. L'in-4° fut, dès le début, le format des livres imprimés par les ouvriers allemands qui, les premiers, apportèrent en France la découverte de Guttemberg et les perfectionnements dont Schoiffer l'avait enrichie. Le *Liber epistolarum* et le *Liber orthographiæ* de Gasparin de Pergame, premiers livres imprimés à Paris (1470); le *Compendium Lotharii*, regardé comme le premier livre imprimé à Lyon avec date (1473); le *de Fide instrumentorum* de Barbatia, premier livre imprimé à Toulouse avec date (1476); le *Luciani Palinurus carmina heroicæ in amorem*, etc., imprimé à Avignon (1497); etc.; etc.; ont tous été imprimés dans ce format. La rareté du papier, lors de l'apparition de l'imprimerie en France, la difficulté que présentait alors la fonte des caractères, la plus grande commodité du

(1) C'est au milieu de la feuille ou à sa droite qu'on le trouve généralement.

(2) Cette disposition est fort rare; nous ne l'avons jamais rencontrée. M. Vallet de Viriville a peut-être été trompé par une disposition toute particulière à la fabrication du papier au dix-septième et au dix-huitième siècle. Voici, à cet égard, ce qu'on lit à l'article *Papier* de l'Encyclopédie : « Justement au milieu de chaque demi-feuille, se mettent d'un côté la » marque du manufacturier, et de l'autre une empreinte convenable à la sorte de papier qui » se fait, comme des grappes de raisin, des serpens, des noms de Jésus, etc., etc. »

Digitized by Google

format, rendent suffisamment raison de cette particularité. Le format in-fol. ne fut adopté qu'un peu plus tard.

Les marques ou monogrammes des imprimeurs, rares, surtout à Toulouse, dans les premières années qui suivirent l'invention de l'imprimerie, devinrent plus communes vers la fin du quinzième siècle et se multiplièrent à l'infini pendant le seizième. Leur emploi facilite singulièrement les découvertes, et les *Marques typographiques*, publiées par MM. Sylvestre et Jannet, sont appelées, nous en sommes convaincu, à rendre d'immenses services aux chercheurs d'incunables.

Quoique les renseignements fournis par la reliure n'aient pas une très-grande valeur, il sera bon pourtant d'en tenir compte, car, dans des appréciations difficiles, elle pourrait fournir un complément de preuves.

Il est une circonstance qui peut encore servir d'indice au bibliographe en défaut. Dès la fin du quinzième siècle, les collecteurs de livres ont formé, sous le titre de *Mélanges*, des recueils de pièces, datées ou non datées, auxquels on doit la conservation de beaucoup d'ouvrages anciens. C'est aussi dans ces recueils que l'on a découvert, et que l'on découvre encore, ces précieuses plaquettes que les amateurs de raretés payent maintenant au poids de l'or. On devine sans peine les conséquences à tirer des pièces datées en faveur de celles qui ne le sont pas.

Nous avons en ce moment sous les yeux un énorme recueil de cette espèce. Les dix ouvrages qui le constituent forment un épais in-4° de 470 ff. Ils sont renfermés dans une vieille reliure en bois vermoulu, veuve, depuis longtemps, de l'une de ses planchettes, *entourée à demi* de peau de daim, à l'état d'amadou, et tombant en loques. Le dos du livre, délabré, montre à nu ses cordelettes, ayant jadis usurpé le nom de nerfs, et qui forment seules aujourd'hui la charpente maîtresse de ce Nestor des bouquins (1).

Ce vénérable spécimen de typographie ancienne contient trois incunables datés : *la Ymitacion Ihesu Christ, imprimé a Tholose par maistre Henric Mayer Alamâ, lan de grace. mil. cccc. lxxxviii.*

(1) Ce volume appartient à M. E. Ricard, manufacturier à Vabre ; qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de notre vive gratitude pour le gracieux empressement qu'il a mis à nous confier son précieux recueil.

Digitized by Google

(1488)(1) 152 ff.; *les Ordonnances touchant le pays du Languedoc.* 1491. 30 ff.; et une pièce de 415 vers de la même date, — le titre manque, — relative à l'union des princes, sous Charles VIII. 10 ff.

Les pièces sans date sont : *le Lucidaire Francoys.* 38 ff.; *le Traité de paix entre le roi Charles VIII et Maximilien Ier.* 18 ff.; *les Chroniques abrégées des Roys de France.* 60 ff.; *la Confession generale de frere Olivier Maillard.* 6 ff.; *l'Art de bien mourir (fort incomplet)*; le *Epistola rabbi Samuelis judei ad rabbi Isaac Judeum.* 26 ff.; enfin le *Speculum sapientie beati Cirilli episcopi*, etc., 120 ff.

Si nous avons minutieusement décrit ce vieux recueil de pièces, imprimées au quinzième siècle, c'est pour joindre l'exemple au précepte et démontrer pratiquement la valeur des preuves que nous venons de passer rapidement en revue.

Le livre le plus anciennement imprimé que renferme le recueil de M. Ricard, est, sans contredit, le *Speculum sapientie beati Cirilli.* C'est un exemplaire de l'édition que M. Adry regardait comme la première de ces apologues moraux. L'exemplaire est, du reste, en tout conforme à la description que ce savant bibliographe en a donnée en 1806, dans le tome II du *Magasin encyclopédique.*

C'est un in-4° goth., sans chiffres, réclames, ni signatures, ayant 26 lignes par pages entières et renfermant quinze cahiers, tous de 8 ff., soit 120 ff. (2), dont le premier est blanc. L'ouvrage n'a d'autre titre que

(1) Nous connaissons maintenant cinq exemplaires de cette Imitation, quatre sur papier et un sur vélin; la plupart sont défectueux. Le seul complet appartient à M. Bouchet Doumeng, de Montpellier.

(2) M. Adry, et d'après lui M. Brunet, ayant oublié de compter le 1er f. qui est blanc, ne donne que 119 ff. à cet ouvrage, qui en a 120. Cette négligence à compter les ff. blancs n'est pas excusable, et nos maîtres en bibliographie savent comme nous que le nombre de ff., dans les livres imprimés au quinzième siècle, ne peut jamais être impair.

En effet, les livres alors, et quel que fût leur format, étaient formés par des cahiers de 3, 4, 5, 6, 8 ou 10 feuillets, par conséquent toujours en nombres pairs *; seulement le dernier cahier, dont on augmentait ou diminuait l'épaisseur, suivant les exigences du texte, n'étant presque jamais entièrement imprimé, un ou plusieurs de ses ff. restaient tout à fait blancs.

* On voudra bien se rappeler que la feuille in-fol. est toujours double, c'est-à-dire composée de deux feuillets. C'est pour cela que pliée en travers elle forme l'in-4° — ou 4 feuillets, — que pliée en 8 elle forme l'in-8°, etc., etc.

Digitized by Google

celui placé en tête du 2e f., le voici : *Speculum sapientie beati Cirilli episcopi alias quadripartitus apologieticus* (sic) *vocatus in cujus quidem proverbiis omnis et totius sapiencie speculum claret. Feliciter incipit.*

Le dernier cahier ayant malheureusement disparu, nous emprunterons textuellement à M. Adry la description de la fin du volume, description que M. Brunet n'a pas jugé à propos de reproduire. « A la fin du quatrième » et dernier livre, on trouve la table des fables ; plusieurs étymologies, la » plupart ridicules, du mot *Apologus* ; et enfin une maxime dévote en » cinq vers. Le 119e (120e) et dernier feuillet n'est point imprimé au » verso. Suit le *Speculum* de saint Bernard, imprimé avec les mêmes » caractères ; et le cahier, qui est de 8 feuillets, me paraît faire corps » avec le *Speculum* de saint Cyrille, *et du même imprimeur Schoiffer,* » *à ce qu'il me semble, qui a pu faire cette édition à Mayence vers* » *1475* (*sic*). »

L'exemplaire que nous décrivons ici renfermait-il le *Speculum* de saint Bernard mentionné dans la savante dissertation de M. Adry ? Nous l'ignorons, mais ce dont nous doutons fort, c'est que le livre de saint Cyrille soit sorti des presses de Schoiffer, comme il *semblait* à M. Adry, ou qu'il ait été imprimé en Allemagne, comme l'*affirme* M. Brunet. Nous allons essayer de démontrer qu'il a été imprimé à Toulouse vers l'année 1476.

La bibliothèque de cette ville possède trois volumes de format petit in-4° dont le papier, les caractères et surtout certaines majuscules sont, à peu de chose près, semblables à ceux du *Speculum sapientie* ; ces

Cette disposition était aussi la même pour le premier cahier, mais en sens inverse, car, à cette époque surtout, où les livres, comme celui dont nous parlons, n'avaient pas de titres séparés, on laissait en tête un ou plusieurs ff. blancs.

On le comprend, ces ff. blancs, qui servaient, pour ainsi dire, de couverture, ne tardaient pas à disparaître et à déterminer la chute de leurs ff. correspondants. Aussi, au commencement comme à la fin, le 1er et le dernier ff., les 4e, 6e, 8e, etc., selon la grosseur du cahier, sont-ils ceux qui manquent le plus souvent dans les anciens livres.

D'après ces remarques, nous pensons qu'il faut toujours tenir compte des ff. blancs, soit qu'ils existent, soit qu'ils aient disparu ; cela demande un peu d'attention, voilà tout. L'on devra donc désormais, en comptant les ff. des incunables, effacer de nos bibliographies le nombre impair, fort agréable à la divinité, s'il faut en croire le proverbe, mais qui, dans ce cas, n'est, pour le bibliographe, que l'expression d'une erreur.

Digitized by Google

trois volumes sont : le *Summa Johannis Andree super decretalium* ; le *de Fide instrumentorum* de Barbatia et le *de Ludo Scacchorum* de Jacques de Cessolles ; ils n'ont ni chiffres, ni réclames, ni signatures ; un seul porte la date de 1476, c'est celui de Barbatia (1).

Les Décrétales d'Andrea et le *Speculum de saint Cyrille* ne seraient-ils pas ces deux volumes dont parle M. Mac-Carthy dans une lettre à l'abbé Mercier de Saint-Léger, en date du 27 août 1777, et qui existaient alors à Toulouse ? Voici le passage de la lettre qui les concerne, passage que nous empruntons au Manuel du libraire (2) : « ..... Ainsi il n'y a » point de doute qu'on n'ait imprimé à Toulouse, pour le plus tard, en » 1476. Je dis pour le plus tard, car nous avons deux ouvrages imprimés » *sans date, du même format, du même caractère et du même papier* » que celui du Barbatius (sic). *On ne peut pas s'y méprendre.* » Le célèbre bibliophile avait raison, car, en comparant ces ouvrages entre eux, en les plaçant les uns à côté des autres, il est impossible de ne pas leur reconnaître une très-proche parenté.

Les quatre ouvrages que nous venons de désigner sont évidemment de la même famille ; ils attestent l'enfance de l'art et signalent, par les éléments qui les constituent, papier, format, caractère, justification, etc., la première période de l'établissement de l'imprimerie à Toulouse, période qui commence peut-être avant 1476 et qui finit en 1479. Le *Speculum sapientie* a pourtant plus d'analogie avec *les Décrétales d'Andrea* qu'avec les autres ouvrages ; comme l'*Andrea*, il n'a que 26 lignes par pages entières, le papier est absolument le même et tous deux ont pour filigrane un croissant (pl. 1, n° 1) (3). Cependant, il faut le reconnaître, le texte du *Speculum* est plus net, plus régulier, il atteste évidemment un perfectionnement dans la gravure et la fonte des caractères.

(1) M. Mac-Carthy et M. Brunet le nomment tantôt *Barbatius* et tantôt *Barbatia ;* cette dernière leçon est la bonne, puisque le titre porte *Andream Barbatiam*, et le dernier alinéa : *Do. Andree Barbatie.*

(2) Voy. Brunet, art. *Barbatius*, édit. de 1860.

(3) Nous avons tout récemment trouvé ce filigrane dans *le Traité de paix entre le roi Charles VIII et Maximilien* Ier, de la collection Ricard. Le papier de Jenson de 1476 porte pour marque une demi-lune (V. Jansen, *Orig. de la gravure*, t. I, p. 345 et pl. XIII, n° 84). Enfin, M. le comte de la Garde nous a montré *le croissant* dans une de ses rarissimes plaquettes intitulée : *Cy cómance la complainte d'un amoureux.....*

Digitized by Google

A part le nombre de lignes par pages, — l'un en a 27, l'autre 29, — le *Barbatia* et le *J. de Cessolles* sont exactement semblables; le papier est bien le même que celui de l'*Andrea* et du *saint Cyrille*, mais au lieu du *croissant* il a pour filigrane *la main qui bénit*.

Si l'on veut bien se rappeler enfin que le *Speculum sapientie* fait partie d'une collection de livres imprimés à Toulouse au quinzième siècle et reliés ensemble à la même époque, on conviendra que toutes ces preuves équivalent presque à une certitude et que nous pouvons désormais inscrire sans scrupule ce livre au nombre des incunables toulousains.

Il n'est pas toujours facile d'arriver à un pareil résultat. Pour le prouver, et pour signaler aux bibliographes le danger de se mettre en campagne sans être munis de tous les éléments de recherches nécessaires à leur démonstration, nous allons raconter ici tout le mal que nous nous sommes donné pour *déterminer* deux incunables que nous avons crus toulousains et qui sont sortis, selon toute apparence, des presses lyonnaises. Du reste, par la beauté de leur exécution typographique, mais surtout par les analogies et les particularités que nous allons signaler, ils méritent une mention toute particulière.

Au mois de septembre dernier, nous emportions de Paris un exemplaire du *Liber creaturarum* de Raymond de Sebonde, dont l'origine fort obscure piquait vivement notre curiosité. En voici d'abord le titre et la description exacte :

Liber creaturarum, sive de homine, compositus a reverendo Raymondo Sebeyden (sic) *artibus et medicina magistro. Et in sacra pagina egregio professore regente in alma universitate tholosana.*

In fine :

Et sic explicit liber creaturarum seu liber de homine, propter quem sunt alie creature inchoatus et inceptus est a reverendo Raymondo Sebeide (sic) *in artibus et medicina magistro et in sacra pagina egregio professore regente in alma universitate studij tholosani. Anno domini M. cccc. xxxiiii. et completus et terminatus in eadem universitate. Anno domini M. cccc. xxxvi. xi. die mensis februarij que fuit dies sabbati ad gloriam laudem et honorem sanctissime trinitati et gloriosissime virginis marie matris domini nostri Jhû Christi filii dei*

Digitized by Google

et ad utilitatem omnium christianorum et aliorum hominum.

C'est un in-4° (1) goth. à deux colonnes de 37 lignes aux pages entières; s. l. ni d.; signatures a-Dv.; chiffré d'un seul côté; sans réclames, sans nom d'imprimeur; au bas du dernier f. on voit le monogramme reproduit pl. 1re, fig. 2.

Le volume renferme 34 cahiers de 8 ff. chacun, à l'exception du dernier qui en a 10; le premier n'a ni chiffres ni signatures; le deuxième, commençant par un f. blanc, la signature et la pagination ont été rejetées au f. suivant; aussi, pour obvier à cette irrégularité, et rétablir la pagination courante, a-t-on placé le chiffre VII au verso du folio VI. Ces 34 cahiers sont formés par 274 ff. (2), 8 pour le titre et la table et 266 pour le texte.

Le papier est fort, un peu blond, SANS FILIGRANES. Les caractères ont 3 millimètres de hauteur, ou 12 points typographiques; ils sont très-beaux, très-nets et les majuscules ont de l'élégance. C'est un livre admirablement imprimé.

On le voit, le monogramme de l'imprimeur pouvait seul nous fournir un renseignement utile. Malheureusement nous n'avions pas alors à notre disposition les *Marques typographiques* de MM. Sylvestre et Jannet qui, on va le voir, nous auraient épargné d'inutiles recherches. Nous fûmes donc obligé de mettre à contribution l'extrême obligeance de notre infatigable bibliothécaire, M. Pont. Ce ne fut pas en vain, car il découvrit, dans la précieuse collection d'incunables que possède la ville de Toulouse, un exemplaire du *Fortalicium fidei*, d'Alphonse de Spina (3), qui portait au bas de la dernière colonne, le même monogramme que le *Liber creaturarum*, monogramme au-dessus duquel se trouvaient les deux lignes suivantes :

(1) M. Brunet le signale ainsi : *Petit in-fol° ou gr. in-4°.* Il ne peut pas y avoir de doute, c'est un in-4° dont les proportions sont celles de nos grands in-8°.

(2) Le catalogue Haim n'indique que 266 ff. On a oublié de compter les 8 ff. préliminaires.

(3) In-fol. goth. à deux colonnes de 51 lignes par pages pleines, s. l., sans nom d'imprimeur, sans chiffres ni réclames; signé a-Llij; composé de 34 cahiers de 8 ff. chacun, excepté K. S. T. O. qui n'en ont que 6, formant 240 ff., dont le 1er et le dernier sont blancs. A la fin se trouve le millésime rapporté ci-dessus, et, au-dessous, la marque du typographe. Les caractères n'ont que deux millimètres de hauteur, mais ils sont très-nets. Le papier est fort, un peu roux et d'inégale épaisseur.

Digitized by Google

Anno incarnationis dominice, M. cccc. lxxxvij (1487).
Die xij mensis maij.

Contrairement à ce que nous avions observé dans le *Liber creaturarum*, le *Fortalicium fidei* contenait un grand nombre de filigranes; nous en comptâmes huit de formes différentes. Nous allons les énumérer ici en commençant par les plus nombreux (1).

Planche Figure
1° *La main qui bénit*. 2e 3 (2)

(1) M. Péricaud, après avoir décrit ce volume (n° 29, p. 8) ajoute : « papiers à l'*agnus dei*. » Si M. Péricaud se fût donné la peine de passer en revue les ff. du *Fortalicium*, il eût été fort embarrassé de donner une épithète au papier de ce livre, puisque la plupart des filigranes qui s'y trouvent sont en aussi grand nombre que l'*agnus dei*.

On ne doit donc, d'après cela, donner d'épithète au papier que lorsque le livre ne renferme qu'un seul filigrane, ainsi que cela se rencontre dans les ouvrages peu volumineux, comme, par exemple, dans le *Regimen sanitatis* que nous citerons plus loin.

Au dix-septième siècle, ces épithètes se multiplièrent, et indiquèrent tantôt la provenance, tantôt la dimension, tantôt la qualité du papier. C'est ainsi que l'on eut le *papier royal*, le *papier couronne*, le *papier ministre*, le *petit* ou *grand-raisin*, le *petit* ou *grand-jésus*, le papier à *la cloche*, le papier *à la main*, d'où peut-être l'étymologie de cette locution : *une main de papier*.

On pourrait nous objecter et nous dire : Etes-vous sûr que l'exemplaire du *Fortalicium* qui a servi aux recherches de M. Péricaud contenait un aussi grand nombre de filigranes que celui de la bibliothèque de Toulouse? A cela nous répondrons que nous n'avons pu constater l'identité des filigranes sur deux exemplaires du *Fortalicium*, parce qu'il est fort difficile d'avoir à sa disposition plusieurs exemplaires du même incunable, mais nous avons pu nous convaincre de cette identité sur des ouvrages dont il nous a été permis d'examiner à loisir divers exemplaires. C'est ainsi que nous avons constaté sur trois exemplaires de l'*Imitation de* 1488, celui de la bibliothèque impériale, celui de M. Doumeng, de Montpellier, et celui de M. Ricard, de Vabre, l'existence de plusieurs filigranes, les mêmes dans les trois exemplaires, et répétés, arbitrairement toutefois, en aussi grand nombre dans chacun d'eux.

Nous avons fait la même remarque dans le livre de Barbatia, *de Fide instrumentorum*. L'exemplaire de la bibliothèque de Toulouse, — celui-là même qui, suivant M. Mac-Carthy, se conservait autrefois chez le président Bardy, — et le nôtre sont non-seulement marqués, à chaque cahier, du même filigrane, *la main qui bénit*, mais tous deux, par une coïncidence évidemment fortuite, présentent, dans le 97e f., l'empreinte de *la roue dentée* surmontée d'une tige étoilée.

(2) *Les filigranes du* FORTALICIUM FIDEI.

1° *La main qui bénit* * avec une petite lyre dans la manchette. Ce filigrane inconnu à la

* Nous avons cru devoir nommer ainsi ce filigrane que l'on désigne, improprement à notre avis, sous le nom de *gant* ou de *main*. Cette forme particulière aux papiers des quatorzième et quinzième siècles fabriqués en France, a quelque chose de mystique. Elle a été bien certainement empruntée aux églises romano-latines, où Dieu le Père et Dieu le Fils sont représentés assis, la main droite dans l'attitude de la bénédiction.

Digitized by Google

	Planche	Figure
2° *L'agneau pascal*, ou *agnus Dei*.	1°	4
3° *Le P oncial gothique*.	2°	8
4° Un *R gothique*.	id.	9
5° Une *petite lyre*.	id.	10
6° Un *B surmonté d'une croix*.	id.	11
7° Une *roue dentée* ou *de sainte Catherine*.	id.	12
8° Un *cercle avec tiges annelées*.	id.	13

Serna Santander *, à Jansen **, et à M. de la Fons-Mélicoq ***, est celui que l'on rencontre le plus fréquemment dans les ouvrages imprimés à Toulouse, depuis 1476 jusqu'en 1500. M. Vallet de Viriville en a donné le dessin dans la *Gazette des beaux-arts* ****, d'après l'ouvrage de M. Samuel Leigh Sotheby *****. Malgré quelques légères différences dans les contours de la manchette, nous n'hésitons pas à regarder ce filigrane comme appartenant à la même famille, c'est-à-dire aux papiers fabriqués au quatorzième ou au quinzième siècle dans le midi de la France. C'est donc sans se douter de l'origine toute française de ce filigrane, que M. Sotheby, — *qui a exclu systématiquement et absolument la France de ses recherches* ******, l'a reproduit dans son ouvrage.

2° *L'agneau pascal* (pl. 1, fig. 4) ou l'*agnus Dei*, ainsi que le désigne M. Péricaud *******, se rencontre aussi très-fréquemment dans le papier du *Fortalicium fidei* ********. Nous ne l'avons jamais rencontré dans les incunables de Toulouse.

Un *agneau pascal d'argent, à la tête contournée*, figure dans les armes de Carcassonne et de Cuxac (Aude) *********.

On trouve encore la figure de l'*agnus Dei* dans les papiers de Parme en 1478 (v. pl. 1, fig. 5), dans les impressions de Cologne (v fig. 6) et de Hanau, mais les dessins diffèrent beaucoup de celui du *Fortalicium*

L'agneau pascal, tout à fait semblable à celui du *Fortalicium*, se trouve presque à chaque feuillet du *Regimen sanitatis*..... *noviter correctum ac emendatum per egregissimos ac medicine artis peritissimos doctores montispessulani regentes anno M. cccc octuagesimo predicto loco actu moram trahentes* **********. Et puisque M. Péricaud a rencontré ce filigrane dans plusieurs in-

* *Supplément au Catalogue des livres de la bibliothèque de M. C. de la Serna Santander.* Bruxelles, an XI (1803).

** *Origine de la gravure.*

*** *Noms des diverses sortes de papiers employés au moyen âge dans le nord de la France. Bulletin du bouquiniste*, 1858, 43e n°, p. 482.

**** *Gazette des beaux-arts*, t. III, 15e livr., nos 53 et 54.

***** *Principia typographiæ*. Londres, 1858.

****** *Gazette des beaux-arts*, 10e livr., p. 231.

******* *Bibliographie lyonnaise du quinzième siècle*, p. 8, n° 29.

******** Voyez la note 1 de la page 17.

********* *Armorial des états de Languedoc*, par M. Gastelier de La Tour. Paris, 1767, p. 165-175.

********** V. Brunet, article Villanova (Arnaldus de).

Digitized by Google

Ces divers filigranes, mais surtout ceux qui sont le plus fréquemment employés, la *main qui bénit*, le *P oncial*, la *lyre*, la *roue dentée*, que nous avions souvent rencontrés dans les livres imprimés à Toulouse au quinzième siècle, nous portèrent à croire que Toulouse comptait deux incunables de plus.

Un pas encore, le nom de l'imprimeur découvert, et le problème était résolu.

En cherchant bien, nous nous rappelâmes qu'il avait existé à Toulouse, vers la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle, un imprimeur nommé *Jean Grand Johan* dont nous connaissons plusieurs œuvres parfaitement imprimées (1), et nous n'hésitâmes pas, nous l'avouons sincèrement, à reconnaître dans le monogramme J. G. les initiales de son nom.

cunables de Lyon, nous serions porté à croire que cette rarissime édition, la première peut-être de ce livre, que l'obscurité de son origine avait, jusqu'à présent, rangé dans la catégorie des *absque nota*, est sortie des presses lyonnaises. Enfin, au nombre des filigranes dont M. Paul Raymond a bien voulu nous gratifier, figure l'*agnus Dei* (pl. 1, fig. 7) que l'habile paléographe du département des Basses-Pyrénées a rencontré dans les registres de Navarre de la fin du quatorzième siècle.

3° Le *P oncial gothique*, surmonté d'une petite croix, se trouve aussi en très-grand nombre dans le *Fortalicium*. Placé au centre du texte, il a été plus difficile à calquer que les précédents filigranes empreints sur la marge de droite. Nous avons rencontré le *P oncial* dans quelques incunables de Toulouse et notamment dans l'Imitation de 1488, en compagnie de *la main qui bénit*, de *la lyre*, etc., etc.; du reste les variétés de P pendant le quinzième siècle, sont innombrables *.

4° Un *R gothique* en assez grand nombre dans la marge de droite.

5° Une *petite lyre*. Ce filigrane se rencontre fréquemment dans les éditions de Toulouse du quinzième siècle. Réduit de moitié, on le voit souvent figurer dans la manchette de *la main qui bénit*.

6° Un *B surmonté d'une croix* n'existe que dans un seul feuillet.

7° Une *roue dentée*, ou, suivant M. Péricaud, *roue de sainte Catherine*. On la rencontre dans quelques incunables toulousains.

8° Un *cercle avec tiges annelées*. Ce dernier filigrane existe en petit nombre.

(1) Entre autres *Lo doctrinal de Sapiensa*, 1504, le *Epistola fratris Thome Illirici..... divini verbi oratoris : pro defensione nominis Jhesu directa ad Sacrum Senatum Tolosanum exaratum Tholose in vico porte Arietis per Joannem Magnis Joannis*, s. d., et dont la bibliothèque impériale possède un exemplaire sur vélin, etc., etc.

* Voyez à ce sujet le travail de M. Vallet de Viriville déjà cité.

Digitized by Google

Entraîné par l'enchaînement de ces preuves, nous commencions à être convaincu que les deux volumes en question avaient été imprimés à Toulouse, en 1487, par les soins de Jean Grand-Johan. Une circonstance particulière à l'ouvrage de Raymond de Sebonde, venait encore augmenter notre conviction ; c'est l'existence, dans la bibliothèque de Toulouse, d'un superbe manuscrit du *Liber Creaturarum*, dont notre exemplaire imprimé reproduit mot à mot le texte. Enfin, n'était-il pas naturel de penser qu'un livre, écrit en 1434, par un docteur régent de l'université de Toulouse, pour les étudiants de Toulouse, *completus et terminatus* — (en 1436) — *in eadem universitate*, devait avoir été imprimé, tout d'abord, dans la cité que le savant professeur en médecine avait illustrée ?

Toutefois, avant de risquer notre petite découverte, nous jugeâmes prudent de consulter les *Marques typographiques* de MM. Sylvestre et Jannet. Nous fîmes bien, car le monogramme que nous donnions à Jean Grand-Johan, de Toulouse, ces messieurs l'attribuent à Guillaume Balsarin, de Lyon (1).

De nouvelles recherches nous apprirent que le *Liber Creaturarum* et le *Fortalicium Fidei* avaient été mentionnés, sous les nos 29 et 265, dans la *Bibliographie lyonnaise du quinzième siècle* de M. Péricaud aîné. Il est à regretter que M. Péricaud ait négligé de fournir et de préciser les indications qui lui ont fait classer ces deux ouvrages parmi les incunables lyonnais.

Ce qui nous console un peu c'est que l'erreur où nous allions tomber

(1) Ce monogramme existe aussi, mais considérablement réduit, dans la marque typographique de Guillaume Balsarin, gravée au verso du dernier f. de la traduction en prose du *Roman de la Rose*, imprimée à Lyon en 1503. Il est même probable que c'est cette marque qui a permis d'attribuer à ce typographe les nombreux ouvrages, sans lieu, sans date, ou sans nom d'imprimeur, dans lesquels le monogramme dont nous nous occupons a été reproduit. Nous ferons, à cet égard, une observation, c'est que cette marque typographique, déjà gravée en 1843 dans *le Manuel du libraire*, ait échappé à M. Péricaud, bien loin, comme nous le verrons tout à l'heure, de reconnaître dans le monogramme J. G. les initiales assez obscures de Guillaume Balsarin.

M Péricaud doutait-il de l'identité du monogramme isolé avec celui de la marque typographique ? Si cela était, nous réserverions les droits de Jean Grand-Johan et par conséquent ceux de Toulouse, pour revendiquer, en leur faveur, la provenance des incunables portant le monogramme J. G.

Digitized by Google

aura servi à restituer à leur véritable imprimeur les cinq ou six incunables renfermant le malencontreux monogramme qui nous a trompé (1).

Ce qui nous console tout à fait, c'est de voir M. Péricaud se fourvoyer ainsi que nous, car il a vu dans les lettres J. G. du monogramme, tantôt le nom de *Jean Gascon*, tantôt celui de *Jean Genevey*, là où nous avions trouvé celui de *Jean Grand-Johan*.

On vient de le voir, une foule de coïncidences, difficiles à prévoir, viennent parfois s'opposer à la solution du problème. Mais que le bibliographe ne se rebute pas : car, c'est du moins notre avis, dans la recherche des incunables il est peu de difficultés insurmontables. D'ailleurs, sans la difficulté où serait le mérite? Et puis, qu'on nous permette de le dire, dans les études que nous poursuivons, il faut bien, comme en toute chose, considérer le but, mais il faut considérer aussi les moyens de l'atteindre. En effet, à combien de portes ne faut-il pas souvent frapper pour résoudre la plus simple question bibliographique! que de découvertes intéressantes, que de jouissances inattendues les excursions dans le domaine des sciences et des lettres ne procurent-elles pas au bibliophile! Jouissances pures, celles-là, inséparables de l'amour de l'étude et par conséquent de l'amour des livres! « des livres! la plus délicieuse de toutes les choses du » monde, disait Nodier, après les femmes, les fleurs, les papillons et les » marionnettes! »

(1) Tels que le *Compendium* (Alberti Magni) *Theol. verit.*, — le *Legenda* (incipit) *Sanctorum*, etc., — le *Meditationes* (incipiunt) *beati Bernardi*, etc.

Décembre 1863.

Dr DESBARREAUX-BERNARD.

Digitized by Google

Fig. 1.

Andrea.
Speculum Sapientiæ.

Fig. 2.

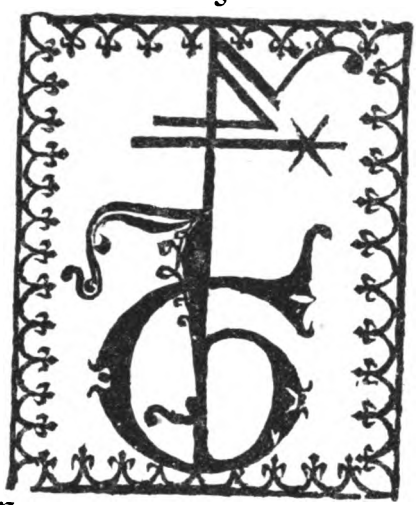

Monogramme imprimé à la fin du Liber creaturarum et du Fortalicium Fidei

Fig. 5.

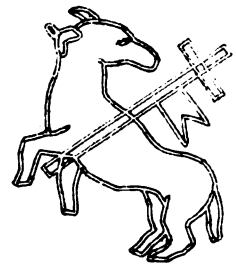

Jansen, Pl. 14 N° 100.

Fig. 6.

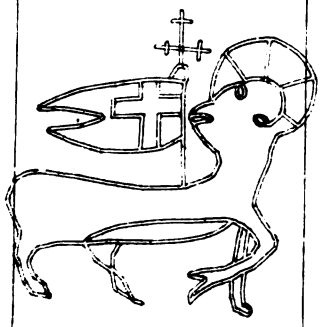

Jansen, Pl. 17 N° 225.

Fig. 4.

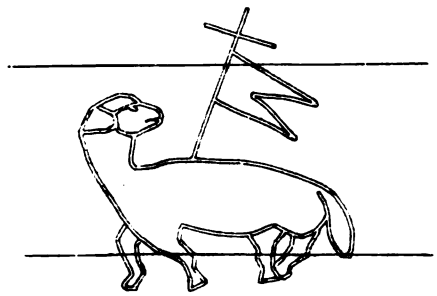

Fortalicium Fidei Regimen Sanitatis

Fig. 7.

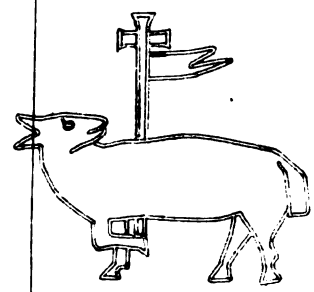

Registre de Navarre, fin du XIV. siècle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. 2.

Fig. 3.

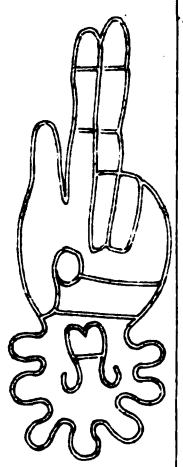

Fortalicium Fidei

Fig. 8.

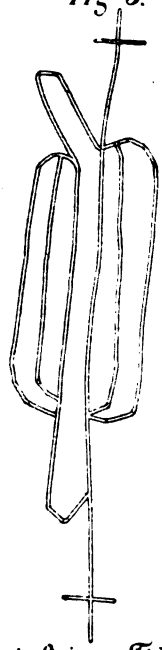

Fortalicium Fidei

Fig. 9.

Fig. 10

Fortalicium Fidei

Fig. 11.

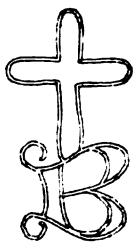

Fortalicium Fidei

Fig. 12.

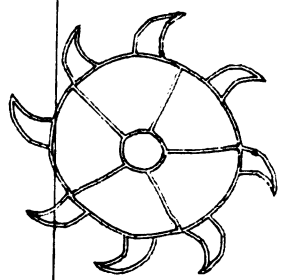

Fortalicium Fidei

Fig. 13.

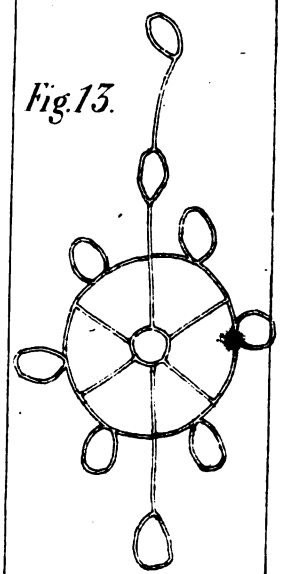

Fortalicium Fidei

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CHATEAU DE SAINT-JULIEN.

CHRONIQUE.

Tout le pays qui s'étend depuis la petite ville de Mirepoix, autrefois siége d'un évêché, jusqu'à celle plus modeste encore de Fanjeaux, l'ancien *Fanum Jovis*, était, au moyen âge, couvert de châteaux et d'habitations féodales dont il ne reste aujourd'hui que peu ou point de traces. Les familles qui les occupaient sont presque toutes éteintes, et c'est à peine si quelques rares traditions ont conservé jusqu'à nous le souvenir de leur antique splendeur.

Ces fiers châtelains s'étaient établis sur les mamelons qui s'élèvent nombreux et menaçants sur ces derniers chaînons des Pyrénées, et là, sous la protection lointaine, les uns du puissant comte de Toulouse, les autres sous celle des vicomtes de Carcassonne, ou du comte de Foix, ils exerçaient une autorité presque sans limites.

Déjà, à l'époque que je veux retracer dans cette chronique, leur pouvoir était bien diminué et presque anéanti. Depuis longtemps la plupart de leurs donjons étaient détruits par les croisés ou par les Albigeois; tous obéissaient au roi de France, et les habitudes comme les prérogatives féodales se perdaient chaque jour, il ne leur restait que l'orgueil du passé, et un esprit de rivalité qu'avaient accru les anciennes divisions religieuses, les spoliations qui en avaient été la conséquence, et les querelles plus récentes, œuvre de la Réforme nouvellement introduite.

La plus grande partie de ces châtelains étaient encore, il est vrai, fidèles à la foi de leurs pères, mais quelques-uns penchaient vers les idées nouvelles, et leur apostasie excitait un mécontentement qui allait jusqu'à la haine la plus violente.

Digitized by Google

Au nombre des châteaux qui subsistaient encore, dans la dernière moitié du seizième siècle, était celui de Saint-Julien, à deux lieues environ de Mirepoix et à une moindre distance de Fanjeaux. Soit que son propriétaire eût embrassé, en 1209, la cause de Montfort, soit que sa position sur une montagne haute et escarpée l'eût préservé, ou bien encore qu'il n'eût point paru assez important pour arrêter une armée, victorieuse et empressée d'ailleurs de marcher sur Toulouse, il s'élevait fièrement, flanqué de quatre hautes tours, dominant deux vallées fertiles, et couvrant un petit village groupé autour de ses fortifications.

Cet antique manoir et les terres qui en dépendaient appartenaient, en 1560, à Guillaume de Durban, noble seigneur dont on vantait la valeur et la bonté. Il avait servi dans les armées royales et accompagné le roi François Ier dans cette désastreuse campagne d'Italie qui s'était terminée par la journée plus fatale encore de Pavie.

A cette même époque, Durban, déjà vieux, n'avait plus que deux enfants : l'aîné, son héritier, d'un caractère bouillant et emporté, se faisait déjà redouter dans tous le pays ; nul n'aurait osé résister ouvertement à François de Durban. Brave et généreux, mais absolu, il ne souffrait pas de contradictions, et regrettait sans cesse le temps où jadis les seigneurs, la lance à la main, allaient guerroyer partout où leur passion ou leur intérêt appelaient leur ardeur aventureuse.

Sa sœur, Jeanne, était d'un naturel tout opposé : douce et timide, elle consolait son vieux père de la perte de sa mère dont elle lui retraçait l'image ; sa bonté était inépuisable et les pauvres la regardaient comme leur providence. Les jeunes seigneurs qui allaient rendre leurs hommages au bon vieillard admiraient ses vertus et sa beauté, et plus d'un cœur battait pour elle.

Parmi ces nombreux visiteurs, je dirais presque ces prétendants, Jeanne avait distingué le beau Jean de Cazamajor, baron du Carla, son plus proche voisin. Sa bonne grâce, sa noblesse, la vivacité de ses sentiments avaient touché le cœur de vingt ans de Jeanne ; et avant même que le jeune baron eût déclaré à l'indulgent et aimable Guillaume l'amour qu'il ressentait pour sa fille, les jeunes gens, sûrs l'un de l'autre, s'étaient voué un attachement éternel.

Cazamajor était issu d'une ancienne famille aragonaise qui s'était

Digitized by Google

établie par deçà les Pyrénées, à l'époque où la seigneurie de Montpellier appartenait au roi d'Aragon. Mais sa fortune ne répondait point à sa haute naissance ; le château du Carla avait été dès longtemps démantelé, ses terres étaient pauvres et négligées ; on aurait vainement cherché dans sa maison cette opulence qui rendait si fiers ses nobles ancêtres ; mais il rachetait ce désavantage par des qualités si hautes et si solides, que Jean passait, avec raison, pour un seigneur accompli.

Un seul reproche lui était adressé : on disait que, mécontent de sa position et ambitieux, il avait secrètement embrassé la Réforme, et qu'il avait accueilli avec empressement des missionnaires du parti ennemi de la cour, ou plutôt des Guises dont la faveur naissante excitait tant d'envie, inspirait tant de craintes, et qu'on voulait renverser à tout prix. Il n'y avait peut-être, dans cette double accusation, rien de certain, mais le soupçon tenait lieu de preuves, comme il arrive bien souvent, auprès des gens prévenus et jaloux.

Celui de tous qui voyait avec le plus de dépit les assiduités de Jean au château de Saint-Julien était, sans contredit, François de Durban ; il n'aimait pas son voisin, sa réputation l'importunait, sa bonne mine si vantée lui causait un ennui insupportable ; mais ce qui lui pesait le plus, c'était un droit de suzeraineté que le baron du Carla exerçait sur une partie des grands domaines du châtelain de Saint-Julien.

Aussi, quand le vieux Guillaume parut accueillir favorablement la demande qu'il lui fit de la main de sa fille, un obstacle sérieux s'éleva de la part de François : il ne souffrirait pas, disait-il, que sa sœur devînt la femme d'un hérétique et d'un félon. Qu'était-ce, après tout, que cette baronnie du Carla? qu'un vain titre, une misérable résidence, indigne d'une fille noble, condamnée par là à traîner une existence pauvre et méprisée. Il ne consentirait jamais à une pareille alliance, et si son père avait la faiblesse de céder à l'amour ridicule de Jeanne pour un tel homme, on apprendrait bientôt ce qu'était François de Durban, et s'il laisserait ainsi avilir son nom et sa famille.

Ces éclats, sourdement appuyés par les rivaux de Cazamajor, les représentations intéressées qu'on adressait de tout côté au vieux Guillaume, firent sur lui une impression fâcheuse, il n'osa point tenir sa promesse, dans la crainte des malheurs dont on le menaçait, mais sa loyauté souf-

Digitized by Google

frait, sa parole une fois donnée lui paraissait sacrée, et puis il aimait tant cette pauvre Jeanne dont les traits et la douceur lui rappelaient sans cesse une épouse chérie, et dont il eût voulu assurer le bonheur.

Longtemps il lutta contre la volonté de fer de son fils ; mais ses forces s'usèrent dans cette lutte de chaque jour. Déjà bien affaibli par des infirmités précoces, fruit de ses anciens travaux guerriers, le chagrin acheva l'œuvre du temps; il tomba sérieusement malade, et ni les soins les plus empressés, ni les larmes, ni le désespoir de Jeanne ne purent le retenir plus longtemps. Ce père adoré, en qui elle avait mis sa dernière espérance, allait lui être ravi. Un moment, il se ranima pour rassembler autour de son lit son fils et sa fille : « Aimez-vous, leur dit-il, mes enfants ; soyez unis ; François, deviens le protecteur de ta sœur, rends-la heureuse, je t'en conjure ; ne sois pas inflexible : Dieu te bénira, comme je vous bénis tous deux... »

Le vieillard, épuisé par ce dernier effort, retomba sur sa couche et, quelques instants après, le châtelain s'appelait François de Durban.

Aussitôt tout changea de face à Saint-Julien. Tous les seigneurs des environs furent invités aux obsèques de Guillaume : tous, excepté Jean de Cazamajor. Des ordres sévères furent même donnés pour qu'il fût refusé s'il osait s'y présenter.

Que devint Jeanne après ce terrible événement qui la privait de son unique appui, surtout quand elle entendit l'ordre cruel qui concernait l'élu de son cœur? Seule elle se retira dans sa modeste chambre, refusant même de prendre de la nourriture, en proie aux larmes et à la plus profonde douleur.

Lorsque, le lendemain, la noblesse voisine se fut rendue pour la cérémonie funèbre, chacun, selon la coutume, s'empressa d'aller serrer la main au nouveau seigneur et de le complimenter sur son joyeux avénement. Celui-ci reçut en silence ce témoignage de leur intérêt: il versa quelques larmes, mais au feu qui brillait dans son regard on voyait qu'il éprouvait plus que de la douleur et qu'une colère mal dissimulée remplissait son âme. Jeanne, que cherchaient tous les yeux, ne paraissait point et s'était faite excuser. Aussi, François de Durban dut-il faire seul à ses hôtes les honneurs de son manoir féodal, et quelque effort qu'il fit sur lui-même pour paraître calme, on put remarquer en lui une grande

Digitized by Google

contrainte et un sombre mécontentement que ne put dissiper le somptueux repas que l'usage lui fit offrir à ses nobles voisins.

Ce repas était sur le point de prendre fin, quand les gens du château annoncèrent l'arrivée d'un messager.

Introduit dans la grande salle où tout le monde était réuni, Gaudéric Virolisier, principal domestique de Cazamajor, remit à Durban un pli de la part de son maître. Celui-ci lut à voix basse, et ses yeux étincelèrent de fureur. « C'est bien, dit-il, après avoir parcouru cet écrit : dis au baron du Carla que nous nous reverrons bientôt, et que nous examinerons ses prétentions : justice sera rendue à qui elle est due. »

Gaudéric sortit après avoir salué humblement, et chacun des assistants témoigna un vif désir de connaître le contenu de cette lettre arrivée en de telles circonstances.

— Messieurs, dit péniblement Durban, je veux vous faire juges entre le baron et moi : voici d'abord sa missive et vous pourrez apprécier son outrecuidance.

« *A Messire François de Durban*,

» Nous avons appris, avec un vif regret, la mort de notre honorable ami Guillaume de Durban, votre père, et que vous aviez ainsi hérité des droits et des charges de la seigneurie de Saint-Julien. En conséquence, nous vous sommons d'avoir à vous rendre dans notre tour du Carla, dans le délai de huit jours, afin de nous rendre hommage pour la partie de vos domaines qui dépendent de notre fief. Vous n'ignorez pas que vous devez nous offrir, à votre avénement dans la seigneurie, une paire de gants, chapeau sur la tête, et l'épée au côté, et baiser notre main, en signe de dépendance et de vasselage.

» Nous prions Dieu qu'il vous donne de longs jours.

« Jean de Cazamajor, baron du Carla. »

A cette lecture, faite d'une voix tremblante par la colère, les convives se regardèrent en silence. Les uns paraissaient surpris de la prétention du baron, dont le père n'avait point usé de son droit envers le vieux Guillaume de Durban; d'autres semblaient approuver la fermeté de Jean qui ne voulait laisser péricliter le sien.

Digitized by Google

François s'aperçut aisément de cette diversité d'opinions, quoique personne n'eût exprimé la sienne. — Profondément blessé de tant d'indifférence, il se contint pourtant, et se hâta de dire, avec autant de sang-froid qu'il lui fut possible :

« Ce n'est pas aujourd'hui qu'il convient de s'occuper de pareils débats; la tombe de mon père est à peine fermée. Demain nous aviserons et, avant le jour fixé pour l'hommage, comme le dit le baron, nous saurons quel est de nous deux celui qui doit dépendre de l'autre. Adieu, messieurs, ajouta-t-il en se levant de table, l'heure est avancée, les chemins ne sont pas sûrs, et je serais désolé qu'il arrivât à quelqu'un de mes amis quelque mésaventure. »

A ces mots il leur présenta sa main, et se retira dans son appartement, la rage dans le cœur.

Quand le château fut libre de ses hôtes, François fit appeler sa sœur : « Jeanne, lui dit-il, votre absence calculée pendant toute cette journée est un affront pour moi et pour la mémoire de mon père, et comme si ce n'était point assez, votre indigne amant vient de me faire aux yeux de tous nos amis une cruelle injure : voyez, vous-même, ce qu'il a osé m'écrire... Et c'est un tel homme qui aspirait à s'allier à nous ! Non, non; j'aurais eu peut-être la faiblesse de consentir, par égard pour vous, et pour obéir au vœu de mon père, mais, après ce mortel outrage, il n'est plus pour moi qu'un objet de haine. Jamais, moi vivant, il ne sera votre époux. Vous pouvez vous résigner, car je suis le maître ici ; et si jamais il osait y reparaître, il n'en sortirait pas. »

« Que Dieu vous pardonne, répondit Jeanne avec une énergie dont le le désespoir seul la rendait capable, et qu'il juge entre le tyran et sa victime ! »

Quand Jeanne se fut retirée, Durban appela son plus fidèle serviteur, Pierre Barrau, qu'on avait surnommé l'Evêque pour le rôle qu'il avait joué dans sa jeunesse dans une mascarade.

« Ecoute bien mes ordres, lui dit le châtelain, et songe à les exécuter ponctuellement, si tu veux t'épargner le châtiment le plus sévère. Dès le point du jour, je partirai seul à cheval, et je ne rentrerai point avant la nuit; peut-être même serai-je absent deux jours entiers. Je t'ordonne de tenir les portes du château fermées pour tout le monde. Personne ne doit

Digitized by Google

y entrer, ni en sortir : personne ; pas même ma sœur, quelque instance qu'elle fasse, quelque ordre qu'elle puisse te donner. Songe à m'obéir, et sois muet. »

Aux premières clartés de l'aurore, François était déjà hors de Saint-Julien et s'acheminait rapidement vers le château de Lagarde habité par son puissant suzerain, le grand-maréchal de la Foi, le marquis de Mirepoix.

Celui-ci avait déjà appris la nouvelle de la mort de Guillaume de Durban et la sommation adressée par Cazamajor. Un de ses affidés avait assisté aux obsèques et lui en avait rendu un compte fidèle.

« Je sais ce qui vous amène, mon cher François, lui dit-il en le voyant. Je suis, croyez-moi, bien affligé de la perte que vous avez faite ; votre excellent père était mon ami et mon compagnon d'armes : je l'aimais et je l'estimais. Mais vous méritez aussi mon affection, et vous pouvez compter sur moi. »

— « Eh bien ! monseigneur, voici le moment, dit Durban, de m'endonner la preuve. Vous savez quelles ridicules prétentions élève le baron du Carla, et vous ne trouverez pas mauvais que je les méprise. Il me semble que la plus grande grâce que je puisse faire à ce jeune homme, c'est de ne lui point répondre, à moins qu'il ne faille vider notre querelle les armes à la main. »

— « Ceci, reprit doucement le marquis, est un peu plus difficile à faire que vous ne pensez. Le baron a des titres anciens qu'il veut faire valoir, et je vous avoue que, s'il en appelait devant moi, je ne pourrais m'empêcher de les reconnaître, malgré tout l'attachement que j'ai pour vous. »

— « Eh quoi ! répliqua vivement Durban, ignorez-vous que le baron est traître à Dieu et au roi ? ignorez-vous qu'il pratique en secret la religion réformée, et qu'il conspire avec des misérables qui en veulent à la couronne et à la vie de sa majesté le roi François II, que Dieu garde ? Et convient-il bien au possesseur d'un chétif héritage de dicter des lois à l'héritier des Durban ? Je lui ai refusé la main de ma sœur, et j'irais baiser sa main, à titre de vassal ! Ah ! monseigneur, j'aimerais mieux mourir que de commettre une pareille lacheté. »

Il avait prononcé ces dernières paroles avec tant d'animation, que le

Digitized by Google

maréchal ne voulut pas l'irriter davantage, il se contenta de lui dire : « S'il est vrai que le baron donne dans l'hérésie et qu'il ne soit pas un sujet fidèle, c'est à nous qu'il appartient de nous en assurer ; nous en avons la charge, comme grand-maréchal de la Foi, et nous saurons remplir notre devoir.... Cependant, mon jeune ami, calmez-vous ; je verrai le baron, et je tâcherai de tout accommoder entre vous deux. — Vous nous restez aujourd'hui ? ajoute-t-il d'un air gracieux ; j'y compte...

Durban s'inclina et, n'osant refuser l'invitation du marquis, prit place à dîner parmi quelques gentilshommes commensaux du château.

Le repas lui parut d'une longueur interminable, tant il avait hâte de se retirer. Aussi, dès qu'il put prendre congé, s'empressa-t-il de remonter à cheval et de reprendre le chemin de Saint-Julien.

Quelque diligence qu'il fit, la route était longue, et il avait à peine dépassé Mirepoix que la nuit arriva. Il suivit le chemin qu'il avait à parcourir, abîmé dans ses réflexions. « Le marquis, se disait-il, m'a témoigné une affection bien stérile. Ne devait-il pas prendre plus chaudement mes intérêts ? sans doute le baron a trouvé le moyen de se faire appuyer auprès de lui, et aujourd'hui qu'il n'a plus besoin de nos services, il oublie tous ceux que ma famille a rendus, tout le sang qu'elle a versé. Ce sera donc à moi de me faire justice, puisque les autres me la refusent. »

Tout en réfléchissant ainsi, et dévorant les larmes de dépit que faisait couler de ses yeux la prétendue ingratitude du marquis, Durban arriva sur la hauteur où s'élève le petit village de Saint-Gaudéric, jusqu'où s'étendaient ses vastes domaines. Il avait à peine remarqué que la nuit était moins obscure, et que des clartés inaccoutumées illuminaient les nuages au-dessus de sa tête ; mais lorsqu'il fut parvenu au sommet du coteau, il tourna ses yeux vers Saint-Julien, à l'autre extrémité de la vallée, et un spectacle affreux s'offrit à ses regards. Le château de Saint-Julien, le manoir de ses pères était en feu : un immense incendie le dévorait; et il pouvait entendre dans le silence de la nuit, les cris des habitants qui cherchaient à le sauver. De temps en temps les flammes semblaient baisser, pour s'élever plus haut un instant après ; des milliers d'étincelles jaillissaient de toutes les parties du vieil édifice. C'en était fait du château de Saint-Julien. Le malheureux propriétaire n'était plus qu'à trois cents pas,

Digitized by Google

montant rapidement l'escarpement qui y conduit, quand un craquement horrible lui annonça que tout était englouti.

Lorsqu'il fut parvenu aux abords de cette antique demeure, qui n'était déjà plus, il vit ses vassaux consternés, ruisselants de sueur et n'osant paraître devant lui, malgré le zèle qu'ils avaient mis au sauvetage du château. A la lueur des flammes, Durban put mesurer tout son malheur: de tout ce qu'il avait possédé, il ne restait debout qu'une tour et une partie de la chapelle, ouvrage du douzième siècle.

Pierre accourut aux cris de son maître, et ne put lui donner que des éclaircissements vagues sur la cause du sinistre. Jeanne avait, pendant toute cette journée, demandé comme une grâce sa sortie du château; elle voulait, disait-elle, se retirer dans le couvent de *Prouille*, et n'exigeait pas même d'être accompagnée. Mais, comme il en avait reçu l'ordre formel, Pierre lui ayant refusé cette permission, elle s'était retirée dans son appartement. Quelques instants après, et vers le coucher du soleil, on avait aperçu une longue traînée de feu qui s'élançait de la chambre de Jeanne. Pierre avait alors appelé au secours, mais en vain, le feu avait gagné rapidement toutes les parties, et tous les efforts pour l'arrêter avaient été impuissants. Pour Jeanne, on l'avait cherchée inutilement, et l'on supposait qu'elle avait péri avec une jeune fille qui ne la quittait pas.

Il faut renoncer à peindre le désespoir de François de Durban. Peut-être vit-il dans cet événement funeste une punition éclatante de son orgueil et de son égoïsme ; peut-être aussi ne fit-il que s'indigner du sort qui l'accablait et qu'il croyait n'avoir point mérité.

Il quitta cette scène de deuil pour aller passer la nuit dans une habitation voisine, et cependant il donna ordre de chercher les cadavres et de les ensevelir. Le chapelain, les larmes aux yeux, pénétra dans le sanctuaire de la chapelle, encore debout, afin d'y sauver les vases sacrés, et quel fut son étonnement de trouver blottie derrière l'autel, Jeanne, dont les vêtements déchirés et brûlés couvraient à peine son corps. Elle ne donnait aucun signe de vie, et on la crut suffoquée par la chaleur et par la fumée. Cependant le grand air et quelques soins lui firent reprendre ses sens; elle ouvrit les yeux, regarda fixement ceux qui la secouraient, puis jeta ses regards sur le château qui brûlait encore, et fit un grand éclat de rire : — elle était folle !

Digitized by Google

François de Durban quitta le pays après cet épouvantable malheur ; nos recherches n'ont pu encore nous faire connaître celui où il se retira.

Des pièces authentiques que nous avons eues sous les yeux, il résulte que le domaine fut vendu en partie à la famille de Marion, et que cette seigneurie, avec celle de Servolles, passa dans notre famille en 1608, par le mariage de Jeanne de Marion avec Arnaud d'André.

De ce château il ne reste plus aujourd'hui que quelques substructions, assez importantes cependant, qui en dessinent à peu près l'enceinte. Le chevet de l'église subsiste toujours, et l'on y a ajouté, depuis longtemps, un bâtiment qui forme la nef.

Quant à la tour qui resta debout, elle a servi longtemps de colombier, mais n'étant plus soutenue que par quelques pans de murailles, et menaçant de s'écrouler sur les maisons voisines, nous avons dû la faire abattre, il y a quatorze ou quinze ans.

Les faits que je viens d'avoir l'honneur de vous raconter, toute cette lugubre histoire, sont une tradition de ma famille. Mon père m'en a souvent entretenu, et je me souviens que, dans mon jeune âge, ma vieille et excellente grand'mère me la racontait aussi à la veillée, non sans donner des larmes au souvenir de la malheureuse Jeanne de Durban.

Aujourd'hui, personne que moi, je le pense, n'aurait pu vous fixer sur la destinée de cette habitation féodale et de ses derniers propriétaires, qui vous ont paru peut-être dignes de quelque intérêt.

D'ANDRÉ DE SERVOLLES, membre résidant.

Digitized by Google

A la séance du 25 mars 1862, le sceau dont on voit ci-dessus l'empreinte, fut placé sous les yeux de Messieurs les membres de la Société archéologique, non pas simplement pour en faire remarquer le mérite comme gravure, mais en vue de connaître à quelle grande maison princière avaient dû appartenir ces armoiries. — Les opinions qui se manifestèrent à ce sujet, étant en grand désaccord, je fus invité à les étudier et à les définir. — Après de nombreuses recherches, pouvait-on les décrire et les blasonner autrement que je le fais ici ?

La maison de Savoie, que la généralité des historiens font descendre du grand Wittikind, duc de Saxe et d'Angrie, dans la personne de Berthold ou Berold, marquis d'Italie, premier comte de Savoie et de Maurienne, est aujourd'hui, d'après Moreri, une des plus anciennes de l'Europe. — Nous ne nous occuperons pas ici du plus ou moins grand nombre de ses degrés généalogiques, mais nous attachant seulement à ce qui concerne son blason, nous allons essayer, par le moyen de preuves que nous considérons comme irrécusables de démontrer que le sceau ci-dessus était celui de la maison de Savoie vers le milieu du XIV^e^ siècle. — Les preuves seront empruntées à Lowau Gelliot dans son ouvrage de la *Vraie et parfaite Science des Armoiries*, à Favin dans son *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie* et à Capre dans le *Catalogue des Chevaliers de l'ordre de l'Annonciade*, qui donne aussi la désignation de leurs armes.

Digitized by Google

Gelliot nous dit : « que les premières armoiries de la maison de Savoie » étaient les mêmes que celles de Saxe parce que les comtes de Savoie » étaient descendus des ducs de Saxe : c'est-à-dire qu'ils portaient : *d'argent* » *au cheval effrayé de sable* ; mais lorsqu'en 820 ils embrassèrent le » christianisme, ils prirent : *de gueules au cheval effrayé et contourné* » *d'argent.* »

En règle générale du blason, les animaux employés dans les armoiries et posés sur le champ d'un écu doivent toujours être tournés à dextre, mais quand, par opposition, ils regardent à senestre on les signale par l'expression de contournés.

Plus tard, et sans pouvoir en préciser l'époque, la maison de Savoie ajouta à ses armes : *mi-parti d'or et de sable, fascé de six pieus et chargé de la couronne de rue ou crancelin de sinople.*

Le crancelin est une fraction de couronne fleuronnée toujours posée en bande, et mouvante de l'angle dextre à l'angle senestre. — Le terme de crancelin dérive de l'allemand *Kranslin*, qui signifie couronne de fleurs ; son origine dans le blason vient de ce que Bernard, comte d'Anhalt, au moment de son investiture du duché de Saxe (en 1156), par l'empereur Frédéric Barberousse, celui-ci enlevant de dessus sa tête le chapeau de rue dont il était couronné, le plaça sur celle du duc, dont les armes étaient alors simplement : *d'or et de sable fascé de six pieus* — En reconnaissance, Bernard les chargea du crancelin de sinople.

Par l'addition de ce second parti avec le premier, la maison de Savoie voulut conserver le double souvenir de son origine saxonne, mais cette fois par la branche d'Anhalt. — Enfin, et comme troisième souvenir, les deux parties furent entées en pointe *d'argent et chargées de trois bouteroles de gueules posées deux et une.*

Enté veut dire remplissant l'entaille faite à dessein à la pointe de l'écu pour y placer d'autres armes. — La bouterole est un fer en forme de croissant, boutonné à son milieu et que l'on met au bout des fourreaux d'épée.

Amédée-le-Grand, comte de Savoie, de Maurienne et d'Ast, duc de Chablais et d'Aoste ou Aouste, ayant été investi, en 1238, de ces deux duchés par l'empereur Frédéric II, en adopta les armes pour les réunir aux siennes. — Celles de Chablais sont : *d'argent semées de billettes de sable et*

Digitized by Google

au lion du même. Celle d'Aoste sont : *de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules.* — Mais à la prière des chevaliers de Rhodes, qu'il avait assistés de ses forces et de sa personne contre la puissance des Turcs, Amédée abandonna ses premières armes pour adopter celles de l'Ordre qui sont : *de gueules à la croix pleine d'argent*, avec le mot *fert*, pour devise ; chacune de ces quatre lettres signifiant les quatre mots que voici : *fortitudo ejus Rhodum tenuit.* — Sa force soutient Rhodes.

Il y en a qui donnent à ces quatres lettres une autre signification, ainsi : *fausse, enfonce, rompt tout.* — Amédée mourut à Avignon l'an 1323, le Saint-Siége y résidant.

Edouard, son fils, surnommé le Libéral, voulant rappeler l'origine des armoiries de sa maison, c'est-à-dire de Saxe d'Anhalt, de Chablais et d'Aoust, les reprit, mais sans abandonner celles de l'Ordre ; il composa dessous son écu, tel que le représente le sceau qui nous occupe et que l'on doit blasonner héraldiquement, c'est-à-dire d'après les règles établies : — ainsi écartelé : au 1er et 4e, parti de Saxe et parti d'Anhalt, enté en pointe d'Angrie ; au 2e de Chablais ; au 3e d'Aouste, et brochant, sur le tout, de Rhodes, appelé aujourd'hui de Savoie. — Si la composition détaillée de chacune de ces armoiries n'avait pas été donnée plus haut et séparément il aurait fallu les expliquer ici ; mais pour ne pas répéter ce qui, sans doute, est suffisamment compris, il n'est pas nécessaire d'en dire davantage.

Le sceau de la maison de Savoie était sommé d'une couronne ducale qui est la même que celle des princes, c'est-à-dire formée d'un cercle d'or garni de pierreries et relevée de hauts fleurons tous d'or, avec une perle entre chacun d'eux. — Ces fleurons doivent être au nombre de huit, ainsi que les perles ; mais pour donner sans doute plus de grâce aux couronnes, les graveurs n'en représentent sur les sceaux et cachets que trois et deux perles. — Chacun comprend que dans une si petite surface, un plus grand nombre de fleurons et de perles formeraient une confusion. Il ne faut pas confondre cette couronne avec celle des ducs et pairs, qui a aussi huit fleurons dont quatre en or, et quatre en argent alternés, et sans perles. — Moins encore doit-on la confondre avec celle des marquis, qui n'a que quatre fleurons, et trois perles entre chacun des fleurons ; par conséquent douze perles rangées trois par trois et autant de trefles. — C'est précisément l'absence de cinq fleurons et de six perles, à la couronne dudit

Digitized by Google

sceau, qui l'a fait supposer par plusieurs comme étant une couronne de marquis. — Il est impossible, je le répète, qu'un graveur puisse, avec le burin, rendre la différence qui existe entre les deux métaux, et puisse placer sur une aussi petite surface le nombre de fleurons et de perles que comportent les couronnes princières ou ducales; mais si l'on veut prendre la peine d'étudier, dans un bon ouvrage héraldique, l'ordre et la composition des couronnes on se convaincra facilement que la couronne de Savoie fut ducale jusqu'à l'époque ou Charles Ier, duc de Savoie, surnommé le Guerrier, se qualifiant roi de Chypre, adopta la couronne royale, c'est-à-dire fermée par deux demi-cercles couverts de perles et surmontée d'un globe en or, surmonté lui-même par la croix de Saint-Maurice dont la forme est trèflée.

Pour compléter ce qui a rapport audit sceau il faut encore donner l'explication du collier :

Favin nous apprend : « qu'à son origine le collier fut appelé l'ordre *du* » *Lac d'Amour,* institué, en l'an 1355, par Amédée VI, comte de Savoie, » surnommé *le Verd,* lequel ayant reçu, par faveur de sa dame, un bra- » celet fait de ses cheveux tressés, et coordonnés en lacs d'amour, il fonda » à ce sujet un ordre militaire composé de quinze chevaliers, lui-même » compris comme chef souverain et grand-maître. — Ce collier était fait » de roses d'or émaillées de blanc et de rouge, jointes ensemble par des » lacs d'amour en soie couleur de poil; et dedans chacun de ces lacs étaient » fixées les quatre lettres à l'antique, formant le mot *fert.* — Au collier » était appendu un médaillon d'or, de forme ovale, émaillé aussi de blanc » et de rouge, au milieu duquel était représentée l'image de saint Maurice » à cheval.

» Amédée VIII, dernier comte et premier duc de Savoie, qui fut pape » sous le nom de Félix IV, en l'année 1434, augmenta ou modifia les » statuts de l'Ordre, il voulut qu'il fût appelé de *l'Annonciade* ou de » *l'Annonciation* de la sainte Vierge dont l'image remplaça celle de saint » Maurice. — Il changea les lacs d'amour de Savoie en cordelière d'or, » chargée des quatre lettres : *fert*; mais en leur donnant une autre signifi- » cation; — ainsi : *fortitudo ejus Rhodum tenuit* « sa force a soutenu (ou conservé) Rhodes. »

L'ouvrage intitulé : *Les Chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade,* pu-

Digitized by Google

plié par Capre, en 1666, contredit Favin; et les preuves à l'appui, il rapporte : « qu'Amédée VI institua l'Ordre du Collier, non par amourette » mais en l'honneur des quinze mystères de Notre-Seigneur et de la Vierge. » — Il le composa de quinze chevaliers, lui compris, en mémoire de son » ancêtre, Amédée le Grand. — Chacun des quinze nœuds du collier » portait le mot *fert*, et trois autres nœuds, mais contournés en cercle, » formaient un médaillon sans aucune image de la Vierge ni de saint » Maurice au milieu. — Amédée VIII augmenta, il est vrai, les statuts » de l'Ordre mis en oubli, et ce fut Charles III, qui, en 1518, fit placer » dans le médaillon l'image représentant l'Annonciation, lequel était attaché au collier par trois petits chaînons. — Il y avait, à cette époque, » grand et petit collier : le grand était composé de quinze roses, dont sept » émaillées de blanc et sept émaillées de rouge; la quinzième, placée au » bas, était parti de ces deux couleurs; toutes ces roses alternaient avec » autant de lacs d'amour; le grand collier, du poids de deux cents » écus d'or, se plaçait sur le manteau les jours de grande solennité, et le » petit, du poids de deux cents écus, pendait chaque jour au col de chacun » des chevaliers, et l'Ordre fut définitivement appelé de l'Annonciade. »

Gelliot dit, dans son ouvrage, à l'article des divers Ordres, et au sujet de celui-ci dont il donne le dessin : « J'aurais représenté le nombre de roses et » de lacs d'amour de ce collier, n'était que dans sa petitesse il fût devenu » trop confus, il m'aurait fallu une double page in-folio pour n'en rien » omettre. »

De cette réduction bien naturelle et forcée, au sujet de la représentation du collier, il est facile de comprendre que le graveur a eu lui-même raison pour réduire de plus de la moitié les nœuds et les roses du collier, ainsi que les fleurons et les perles de la couronne.

VICOMTE DE JUILLAC-VIGNOLES,

Secrétaire-archiviste.

Digitized by Google

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LES ANTIQUITÉS TROUVÉES SOUS LES FONDATIONS DU PALAIS DU MARÉCHAL,

COMMANDANT-SUPÉRIEUR A TOULOUSE.

MESSIEURS,

Votre commission permanente vous a entretenu, dès la première séance de rentrée, des débris antiques retrouvés, pendant les vacances, dans l'enceinte même de notre cité et sur le sol où s'élève en ce moment le palais destiné à loger le maréchal commandant-supérieur du sud-ouest de la France. Cette communication vous a paru assez intéressante pour en renvoyer l'étude à une commission spéciale qui m'a fait l'honneur de me choisir pour son rapporteur, et je viens vous rendre compte, dans un rapide résumé, de ses recherches et de ses appréciations.

L'historique des fouilles se réduit à un petit nombre de faits représentés graphiquement sur le plan annexé à ce rapport.

Les bâtiments qui s'élèvent ont nécessité des fouilles profondes, pour en assurer les fondements; ces fouilles, pour la plupart, n'ont eu que la largeur suffisante pour élever les nouvelles constructions; mais le corps de logis principal a nécessité des déblais plus étendus et à une assez grande profondeur; de sorte que la totalité du terrain a été complétement fouillée jusques au-dessous du sol primitif, tel qu'il devait exister à l'époque de la première apparition des Ro-

Digitized by Google

mains dans nos contrées. Les débris antiques, mis à découvert par ces fouilles, peuvent être ainsi classés :

1° La base des anciens remparts de Toulouse, depuis le niveau du sol actuel jusqu'à leurs dernières assises ;

2° Une muraille de construction très-ancienne et à peu près parallèle aux remparts ;

3° Une très-curieuse estacade en gros pieux de chêne et de sapin, qui évidemment a dû faire partie d'un ouvrage hydraulique d'une haute antiquité ;

4° Enfin des monnaies en bronze et en argent de toutes les époques, depuis Néron jusques à Louis XIII, et quelques menus objets aussi de diverses époques.

Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur ces vieux témoins de notre antique histoire. Mais auparavant votre commission éprouve le besoin de vous répéter encore sa vive gratitude du concours éclairé qui nous a été prêté par MM. les officiers du génie militaire. C'est à la sollicitude de M. le commandant Parmentier et aux patientes investigations de M. le capitaine Bonnal, spécialement chargé de la direction des travaux, que nous devons l'exposé des faits, les plans et les croquis qui servent de base à ce rapport, où nous reproduirons fidèlement les recherches de ces savants officiers.

VESTIGES DES ANCIENS REMPARTS.

Depuis longtemps déjà, la Société désirait qu'il pût être fait des fouilles dans la direction des anciens remparts, et au-dessous du niveau du sol actuel, afin de mettre en dehors de toute controverse une question archéologique qui se rattache aux origines de notre histoire.

L'enceinte fortifiée, dont il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul tronçon au boulevard de l'Arsenal, et quelques vestiges vers l'allée Saint-Michel, mais qui subsistait, il y a cinquante ans, dans toute son étendue, avait-elle été élevée pendant le moyen âge, ou bien était-elle, au moins dans une portion de son parcours, une restauration des anciens remparts romains ?

Vous avez toujours, Messieurs, attaché de l'intérêt à la solution de

Digitized by Google

cette question, parce qu'elle se lie à une autre plus ardue encore; à savoir : si, à l'arrivée des Romains dans les Gaules, il existait déjà un centre de population sur l'emplacement de la cité actuelle, ou bien si les conquérants ont élevé, sur les bords du fleuve, une nouvelle ville, en opposition à la citadelle des Tectosages qui serait demeurée perchée sur les hauteurs où se trouve aujourd'hui le village de Vieille-Toulouse ?

Les découvertes dont j'ai l'honneur de vous entretenir jettent quelques lumières sur ces deux questions, et surtout sur la première.

Ainsi que vous pouvez le voir sur le plan joint à ce rapport, l'ancien rempart a dû, sur plusieurs points, être déchaussé jusqu'à sa base; et il a offert, un peu au-dessous du niveau du sol actuel, un revêtement, en parallélipipèdes, d'un calcaire très-dur des environs de Carcassonne, qui, par sa disposition et par la nature du ciment qui le lie, offre tous les caractères d'une construction romaine. L'aspect de cette muraille a arraché, en notre présence, à l'entrepreneur des travaux, cette exclamation : « mais voilà qui est tout à fait semblable à la Tour Magne de Nîmes! » Il est, en effet, impossible de nier l'identité de construction; et on peut s'en assurer en examinant deux de ces cubes qui ont été déposés au Musée. Il semble donc désormais bien établi, que la portion des remparts qui s'étendait du Château-Narbonnais à la porte Saint-Etienne, était assise sur une base romaine qui avait servi aux siècles subséquents pour élever leurs défenses.

Mais quelle était la disposition et la largeur des fossés ? A quelle hauteur peut-on évaluer l'exhaussement du sol actuel ?

Les dernières fouilles permettent de répondre avec une certaine certitude à ces questions.

MURAILLE PARALLÈLE AUX REMPARTS.

J'emprunte ici le texte même de la notice du capitaine Bonnal, de peur d'en altérer l'exactitude géométrique.

« On a découvert, en creusant les fondations du bâtiment principal, » un ancien mur d'une épaisseur variable entre 0^{m} 70 et 1^{m} 00. Ce mur, » dont le revêtement était en briques et l'intérieur en cailloux (voir la » coupe fig. 3 de la planche) semblait d'abord dirigé en ligne droite ; mais

Digitized by Google

» un examen plus attentif a fait reconnaître qu'il était formé de parties » droites se coupant sous des angles très-obtus. Sur ce mur s'appuyaient des » remblais anciens d'environ 6 mètres de hauteur, qui n'ont rien offert de » particulier. Au-dessous de ces remblais, c'est-à-dire à l'altitude moyenne » de 139,50, on a rencontré un terrain solide de gravier pur. Dans la » partie du terrain en avant de ce mur on a rencontré de nouveaux » remblais, mais au-dessous, et à l'altitude moyenne de 140,70, une » quantité de vase noire et fétide. Les sources abondantes qui l'alimen- » taient ont été mises à découvert ; elles ont donné en moyenne 100 » litres par minute. De l'autre côté du mur on avait aussi trouvé l'eau, » mais à l'altitude de 139,50 ; le terrain actuel est à l'altitude moyenne » de 145,50. »

Ces faits autorisent M. le capitaine Bonnal à conclure qu'il existait, en cet endroit, un ancien fossé d'environ 15 à 20 mètres de largeur, creusé, jusqu'au tuf, sur une profondeur de 6 à 7 mètres, et contenant une hauteur de 4 à 5 mètres ; cette eau étant fournie par les sources qui existent sur le lieu même, ou qui provenaient des infiltrations voisines.

Nous estimons, Messieurs, que vous pouvez vous ranger à cette opinion, qui est confirmée par les restes d'un aqueduc de construction romaine reconnu, en 1862, par deux membres de la Société, et qui, aux environs de la Porte-Montgaillard, se divisait en deux branches : l'une se dirigeant vers l'intérieur de la ville, l'autre vers la Porte-Montoulieu, et à l'endroit même où s'élèvent en ce moment les constructions de l'hôtel du Maréchal. Enfin, à cette opinion se rattachent les débris du barrage ancien dont il me reste à vous entretenir.

ESTACADE DANS LES ANCIENS FOSSÉS.

Ici encore, nous ferons un nouvel emprunt à la notice de M. le capitaine Bonnal :

« Au milieu de la vase, on n'a pas tardé à rencontrer des bois d'un » assez fort équarrissage, des poutres de 0^m 30 à 0^m 40 en sapin et en » chêne, et des pieux en bois de pin. Quelques-unes des poutres por- » taient des rainures de 4 à 5 centimètres de largeur et de profondeur. « Ces diverses pièces de bois, dont une portion est représentée au plan

Digitized by Google

» (fig. 1) étaient disposées d'une manière très-irrégulière, plusieurs » étaient complétement brisées. Les pieux, rarement verticaux, étaient » à peu près tous inclinés dans le même sens. Quant aux poutres dont » la position était en général horizontale, on pouvait voir que leur di- » rection était sensiblement parallèle entre elles et perpendiculaire aux » murailles, sans que ce parallélisme et cette perpendicularité fussent » rigoureux. Une de ces pièces, d'un équarrissage de 0m 40, reposait » sur le mur et y faisait une prise de 0m 30, et son extrémité était soi- » gneusement entourée de terre glaise. Les pieux étaient simplement » appointés à leurs extrémités et ne portaient ni frette, ni sabot en fer » à leur pointe, qui était enfoncée dans le tuf solide connu dans le pays » sous le nom de *balme*. »

Cet ouvrage pourrait prêter à beaucoup de conjectures ; on serait, à première vue, presque tenté de considérer cette estacade comme une continuation de l'enceinte palissadée dont Simon de Montfort entoura le Château-Narbonnais, après y avoir établi le siége de son autorité, mal supportée des Toulousains, et après avoir rasé leurs remparts. Mais en réfléchissant à la distance, et en examinant la disposition de l'ouvrage, on est forcé de repousser cette conjecture ; et, jusqu'à ce que des découvertes nouvelles soient venues éclairer la question, il semble prudent de conclure avec M. le capitaine Bonnal que ces bois faisaient partie d'un barrage destiné à retenir les eaux du fossé ; barrage qui aurait été violemment rompu. Nous ajouterons même que, suivant toute probabilité, cette rupture aurait eu lieu à l'époque comparativement moderne où l'on fit écouler les eaux des fossés pour en opérer le comblement : mais le niveau de ce barrage semble attester la haute antiquité de sa construction.

Quoiqu'il en soit de ces conjectures, et pour ne pas nous éloigner des époques les plus anciennes, il est impossible de ne pas voir, dans les débris qui viennent d'être exhumés, une confirmation de nos plus vieilles traditions. Les marais qui entouraient l'antique cité des Tectosages, l'étang qui recouvrait les trésors de Cépion, l'enceinte romaine avec ses tours rapprochées, qui avaient valu à Toulouse l'épithète de *Turrita*, conservée dans les vers d'Ausone, tout se trouve expliqué, dans les dernières fouilles, par la nature des constructions, par la direction et l'abondance des eaux, enfin par la superposition et l'exhaussement des

Digitized by Google

couches du terrain, qui est identique à ce qui avait déjà été constaté par les fouilles faites antérieurement sur divers points de notre ville et par l'ordre dans lequel les monnaies des diverses époques se retrouvent dans les diverses couches. Ceci nous ramène aux derniers faits à examiner.

MONNAIES ANTIQUES.

Les fouilles qui nous occupent ont donné les mêmes monnaies que celles qui avaient été recueillies à la place de la Pierre, par les soins de M. Fournalès, et sont venues, une fois de plus, justifier les opinions de notre confrère.

Le premier mètre a offert des fragment de jetons, des liards de Louis XII et des sous tournois; les monnaies baronnales ont manqué, mais un peu plus bas, vers le troisième mètre, on a trouvé des monnaies du Bas-Empire; plus bas encore, des monnaies des premiers Empereurs; enfin, sur le tuf primitif et au-dessous de la couche de vase, un objet d'une haute antiquité que M. Fournalès pense être une amulette celtique.

Jetons un rapide coup d'œil sur ces divers objets.

Parmi les bronzes du Bas-Empire, les mieux conservés sont deux Tétricus, le père et le fils : la monnaie du père porte, au revers, *Virtus augusta*, représentée par une femme debout; sur celle du fils, on lit : *Pax augusta* avec une femme tenant une branche d'olivier.

Parmi les monnaies du Haut-Empire, on remarque d'abord un bronze d'assez bonne conservation, avec l'effigie de Comode, et au revers, *Fortuna augusta*. La Fortune est assise et tient un aviron. Un autre bronze de Septime-Sévère, présente au revers une femme tenant des épis de blé, sur le modium qui en regorge, on lit: *Annona augusta*. Enfin, deux petites monnaies d'argent ont été recueillies dans la vase fétide qui entourait les pieux du barrage : l'une est de Néron avec le temple de Vesta au revers, l'autre de Trajan, et une Victoire au revers.

Arrivés vers le dixième mètre en contre-bas du sol actuel, les ouvriers ont trouvé une pierre dure présentant l'aspect d'un champignon fossile, de l'espèce des morilles. Cette pétrification était entourée d'un cercle de bronze, tellement oxydé, qu'il a été impossible de le conserver; vers le

Digitized by Google

sommet, elle était perforée, pour laisser passer un petit anneau destiné à la suspendre et qui existe encore. M. Fournalès voit là une amulette celtique; et son opinion, qu'il appuie sur les vertus mystérieuses que tous les peuples de l'antiquité attachaient à certaines pierres rares qui étaient suspendues au cou des enfants, même quelquefois à celui des guerriers, son opinion, dis-je, offre tous les caractères de la probabilité. Cette relique, d'une superstition barbare, n'aurait que bien peu d'importance si on la considérait isolément; mais quand on réfléchit à la haute antiquité de l'estacade parmi les pieux de laquelle elle a été retrouvée, et si l'on se rappelle que partout où, depuis quelques années, on a fouillé le sol de notre cité, on a rencontré, à la même profondeur, tantôt des monnaies de la République Romaine, ou de Nîmes, ou de Tarragone, tantôt des fragments de l'industrie celtique, il est difficile de se refuser à reconnaître dans l'ensemble de ces indices, des traces de l'époque qui a précédé, dans nos contrées, l'établissement de la domination romaine.

Nous ne pousserons pas plus loin cet exposé; et sans exagérer la valeur des découvertes dont nous venons de vous rendre compte, votre commission estime qu'elles ont une certaine importance; surtout si, comme nous venons de le dire, on les rapproche du résultat des fouilles opérées, depuis quelques années, pour élever des constructions publiques ou privées. Tous les archéologues qui ont suivi ces excavations et qui ont étudié les débris qu'elles ont rendus à la lumière, sont unanimes à y trouver les témoignages de la haute antiquité de notre cité palladienne. On la voit commencer sous les Tectosages, avec les premiers rudiments de la civilisation celtique. Il y avait alors, sur le sol que nous foulons, une ville, des richesses et des remparts, puisque les Romains sont venus les assiéger. Tombée au pouvoir des maîtres de l'ancien monde, cette cité s'est embellie : les mosaïques et les sculptures que nous découvrons tous les jours en font foi. Les remparts furent reconstruits à la romaine : le revêtement dont je viens de vous entretenir en est la preuve. Plusieurs siècles s'écoulent sans ébranler ces solides murailles. Viennent enfin les croisés, et Simon de Montfort, qui démantèle la ville en rasant ses remparts. Ceci nous explique pourquoi on n'a retrouvé le revêtement romain qu'au dessous du sol actuel. L'administration des Capitouls releva

Digitized by Google

HÔTEL DU MARÉCHAL (*TOULOUSE*)

Croquis, à l'Echelle de $\frac{1}{100}$ de la portion des fondations dans laquelle on a rencontré des Pièces de Bois.

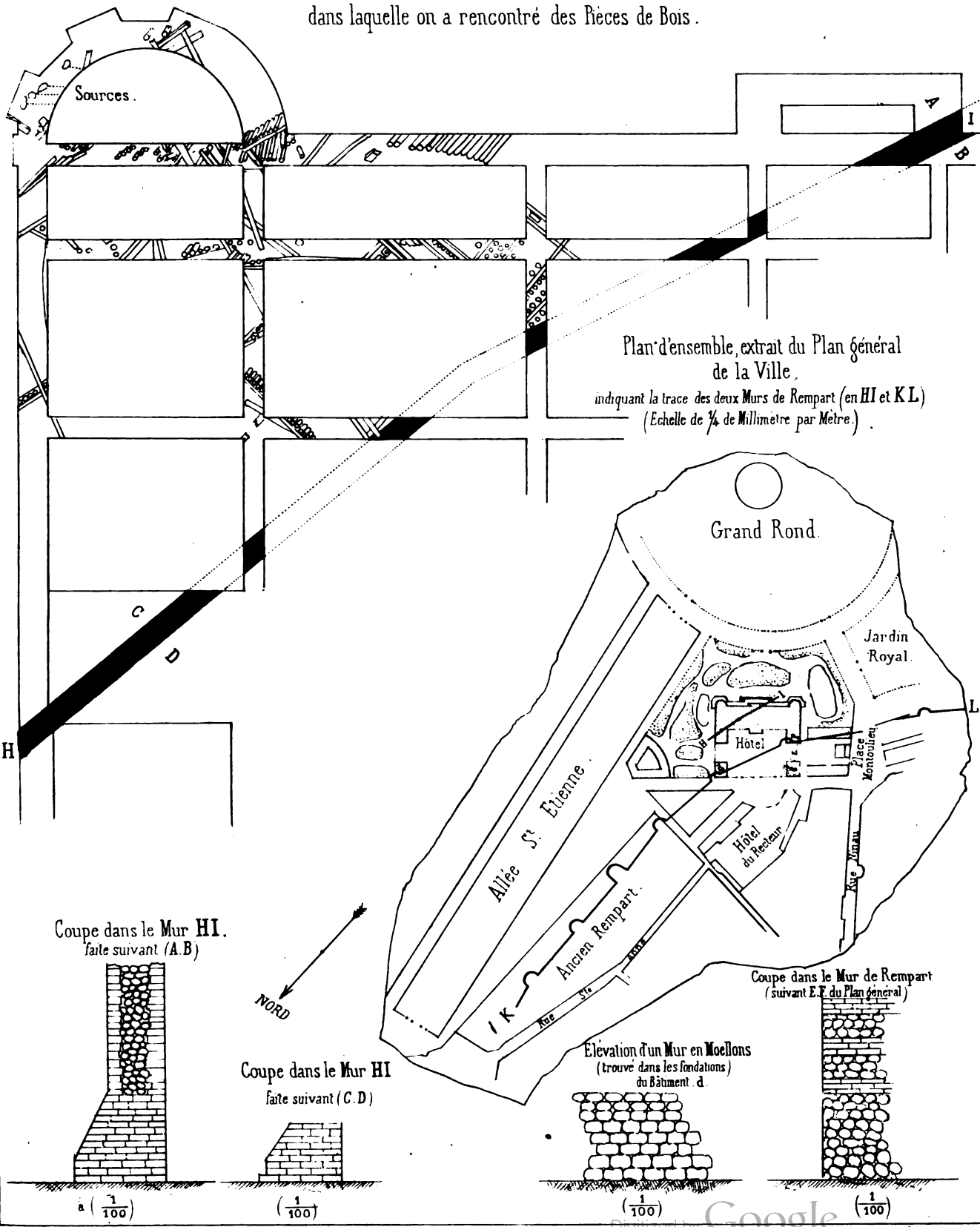

Plan d'ensemble, extrait du Plan général de la Ville,
indiquant la trace des deux Murs de Rempart (en HI et KL)
(Echelle de $\frac{1}{4}$ de Millimètre par Mètre.)

Digitized by Google

Litho Cassan, Toulouse.

Digitized by Google

un peu plus tard ces murailles, mais en les reconstruisant, dans une grande partie de leur parcours, sur la base solide des fondations romaines.

C'est ainsi, Messieurs, que des fouilles intelligentes et l'étude des débris qu'elles mettent à découvert, viennent confirmer les traditions recueillies par nos vieux chroniqueurs, et démontrer l'utilité de la science archéologique ; c'est aussi un encouragement à persévérer dans vos laborieuses et savantes investigations.

Le Rapporteur,

V^te^ DE LAPASSE.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

QUELQUES OBJETS D'ANTIQUITÉ,

LUE A LA SÉANCE DU 12 JUILLET 1864.

La partie du sol toulousain où les monuments gallo-romains se trouvent en plus grand nombre est sans contredit le Champ des Urnes du village de Vieille-Toulouse; — ce champ, situé à 6 kilomètres de la ville, est d'une contenance d'environ 40 hectares; bordé à l'est par le chemin vicinal; à l'ouest par celui de halage de la Garonne; au sud par le monticule appelé Castella ou Tumulus; et au nord par la propriété de M. Ansas, avocat. C'est sur ce point que, d'après quelques historiens, aurait commencé la ville de nos ancêtres, l'ancienne métropole des Tectosages, qui florissait longtemps avant la fondation de Rome; mais tout porte à croire que ce lieu ne fut qu'un camp gaulois, et plus tard un cimetière gallo-romain.

Ce cimetière est encore recouvert de nombreux fragments d'urnes cinéraires; — une partie en est complétement jonchée; et c'est auprès de ces débris et sur ces monceaux de cendres, que le laboureur découvre sans cesse une quantité prodigieuse de monnaies celtiques, gauloises, phéniciennes et romaines du Haut-Empire, et quantité d'autres objets se rattachant évidemment à des sépultures.

J'ai déjà communiqué plusieurs fois à la Société les nombreuses découvertes faites dans mes excursions à Vieille-Toulouse, et j'ai eu l'honneur de faire aussi connaître mon opinion sur les débris d'un ancien temple,

Digitized by Google

au lieu dit de Saint-Roch, du plateau du Cruzel, du Champ des Urnes et du Tumulus de Vieille-Toulouse.

Aujourd'hui mon intention est de donner la simple description de quelques monuments trouvés, les uns à Vieille-Toulouse, et les autres à Martres. Ils me paraissent dignes de fixer l'attention de la Société.

Les premiers entre ceux que je possède et qui m'intéressent au même degré, sont deux bustes en bronze, de très-petit module, il est vrai, mais d'une conservation assez remarquable. L'un d'eux représente évidemment, ou la tête d'un druide, ou celle d'un chef gaulois (planche 1re, n° 1); elle est sans barbe, les yeux grandement ouverts, le nez aquilin, la bouche entr'ouverte, les cheveux aplatis et tombants sur les côtés jusque sur les épaules; un bandeau en torsades les retient sur le front.

Ce petit bronze, dont je donne le dessin sur une des planches qui accompagnent cette Notice, me paraît d'autant plus intéressant qu'il ne ressemble à aucun de ceux qui sont décrits dans l'ouvrage de Montfaucon.

Le second (même planche, n° 2), trouvé aussi à Vieille-Toulouse, vers la fin de l'année 1863, est un petit buste complet en bronze et recouvert d'une très-belle patine verte: il représente une déesse; celle-ci est coiffée de tresses et de plumes, dont une est posée en forme d'aigrette; les cheveux tombants en torsade sur les épaules sont retenus sur le front par une bandelette dentelée, et surmontée d'un nœud fixé par une agraffe; la tête est grande, la face ronde, les yeux ouverts indiquant, par la direction du globe oculaire et par la bouffissure qui existe au-dessous des paupières inférieures, la fatigue et la tristesse, qui sont encore assez bien indiquées par la forme de la bouche et la pose de la tête sur le col; le nez est court et un peu épaté.

Le vêtement surtout est remarquable, soit par la coupe particulière de la tunique, avec ses grandes manches et son col remontant, soit par la multiplicité des plis et par leur arrangement singulier, qui lui donne un caractère tout particulier de sévérité et de richesse.

Aussi, ne retrouvant dans ce buste rien qui puisse motiver un rapprochement avec tous ceux qui sont connus ou décrits, j'ai pensé que la physionomie de ce sujet, que la beauté de la coiffure et le genre particulier de son vêtement pouvaient permettre de voir dans ce buste celui

Digitized by Google

de Nænia, déesse des Gallo-Romains qui présidait aux funérailles, après avoir pris sous sa protection ceux qui étaient sur le point de mourir. *In tutelâ sunt Nœniæ, quibus extrema sunt tempora* (1).

Dans les fouilles faites à Martres et dans le champ qui était autrefois l'ancienne Calagorris, les ouvriers ayant mis de côté quelques pierres plus ou moins intéressantes, j'ai pu m'en procurer trois; deux surtout offrent assez d'intérêt, et c'est leur description que je porte encore à la connaissance de la Société.

La première représente un masque mimique (planche 1re, n° 3), les yeux grandement ouverts, les sourcils relevés et la bouche béante, exprimant l'hilarité; les cheveux sont séparés sur le front par une épingle à bouton saillant, et s'écartent en abondance sur les côtés. Il a dû servir d'ornementation à la partie antérieure d'un conduit de toiture et faire partie, sans doute, d'une série de têtes qui embellissaient l'acrotère d'une maison; il est cependant de fabrique barbare et fait présumer qu'il remonte, dès lors, à l'époque primitive de la domination romaine dans les Gaules.

La seconde (planche 2me, n° 1) est fruste dans sa moitié inférieure et représente une tête de Janus; elle est en marbre blanc des Pyrénées, d'un travail plus correct que la précédente, ne manquant pas de style et de caractère, et rappelant les marbres grecs de l'époque d'Auguste. La partie supérieure est très-gracieuse; les cheveux sont abondamment relevés en arrière et soutenus par un large bandeau; les yeux sont bien dessinés.

(1) Arnobe, t. V, page 134.

Digitized by Google

Tête en Bronze
trouvée à Vieille-Toulouse
(2 fois la grandeur réelle)

Tête en Bronze
trouvée à Vieille Toulouse.
(2 fois la grandeur réelle)

Masque en Pierre
trouvé à Martres
(au 1/3)

Digitized by Google

Digitized by Google

1

2

3

1. 2. *Tête de Janus*
en marbre blanc découverte à Martres
(grandeur réelle)

3. *fragment en marbre blanc,*
trouvé à Martres
(au 5.e)

Digitized by Google

Digitized by Google

Cette tête devait servir d'ornementation à une petite fontaine, car l'on voit, au-dessous de la bouche, la trace du passage d'un conduit en fer, cuivre ou plomb.

Le troisième sujet (planche 2me, n° 2) est en marbre gris de Saint-Béat, et présente la partie antérieure et interne d'un pied d'homme en relief; tout porte à croire que c'était de l'un des pieds d'Hercule, dont plusieurs fragments des douze travaux, trouvés à Martres (Calaguris), sont aujourd'hui placés dans les galeries du cloître du Musée de notre ville.

FOURNALÉS,

Membre résidant.

Digitized by Google

LA CHAPELLE DE SAINTE-CROIX

A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

Tout auprès de la vieille église de Saint-Pierre-des-Cuisines, transformée, pendant la Révolution, en dépôt d'armes et engins de guerre, avait été fondé le monastère des chartreux, dont le cloître et d'autres constructions furent également annexés à l'établissement de l'arsenal.

L'église des chartreux, sous le vocable actuel de Saint-Pierre, fut consacrée dans les premières années du dix-septième siècle. Cet édifice doit les ornements dont il est doté au concours successif d'un grand nombre d'artistes. On sait les noms de plusieurs d'entre eux, sans accorder une haute estime à leurs ouvrages. Il est des œuvres qu'on admire, sans connaître le nom de leurs auteurs.

Telles sont au premier rang, sans doute, les sculptures en bois qui décorent une chapelle placée au fond de l'église, à droite de la tribune qui porte les orgues. Cette chapelle, appelée de Sainte-Croix, est particulièrement affectée aux réunions des confréries et associations pieuses, peu accessible par conséquent au public, moins connue des Toulousains que des étrangers touristes ou visiteurs; elle renferme dans son étroite enceinte une très-remarquable composition de sculpture sur bois, où se révèlent à la fois l'habileté du ciseau et le sentiment de mystique contemplation qui animait l'artiste.

Le sujet de cette composition est le grand mystère de la foi chrétienne, le drame tragique de la croix : un Christ, de grandeur naturelle ou un peu au-dessus, domine la scène, dont toutes les parties concourent, avec un harmonieux ensemble, à reporter le regard et l'intérêt vers l'objet principal du tableau.

La sublimité surnaturelle du dévouement et la douleur physique,

Digitized by Google

l'humble résignation et la céleste pensée du sacrifice se traduisent avec un rare bonheur d'expression dans la tête, la figure et les traits de l'Homme-Dieu expirant.

Ce crucifix, placé au-dessus de l'autel, à l'un des petits côtés de la chapelle de forme rectangulaire, occupe le centre d'un encadrement sculpté en bois doré; la partie supérieure est couronnée par un groupe de petits anges exécutés en bas-relief.

En dehors de l'encadrement se trouvent, de chaque côté, des anges également sculptés suivant le même mode, qui tiennent chacun des attributs de la passion du Rédempteur, et semblent, dans leur attitude d'adoration, succomber sous le poids d'une vive douleur.

A ces groupes sont parfaitement coordonnées les images qui forment la décoration de la chapelle dans les trois autres côtés du rectangle. A la hauteur de 3 à 4 mètres environ, règne un entablement denticulé dans le goût ionique, soutenu de distance en distance par des anges en manière de cariatides et faisant l'office de pilastres. Ces cariatides terminées en gaînes reposent sur des piédestaux avec soubassement. L'intervalle ou l'entre-colonnement est rempli par des encadrements sur panneaux vides. La frise est ornée de rinceaux arabesques qui se groupent avec des chérubins, correspondants aux centres des panneaux.

Les figures tenant lieu de pilastres représentent des anges ailés qui portent leurs regards vers le ciel et semblent se confondre dans un concert de bénédiction et de reconnaissance. Ces anges ont presque tous les bras croisés sur la poitrine; ils sont drapés avec une petite chlamyde, s'ajustant très-bien avec les guirlandes qui décorent la gaîne ou partie inférieure des cariatides.

Ces guirlandes ou festons composés de fleurs et de feuilles de chêne, sont traités avec délicatesse, ainsi que les vases remplis de fleurs qui surmontent l'entablement, à-plomb, de chaque cariatide.

Cette œuvre d'ensemble est généralement exécutée avec largeur, exempte des sécheresses que l'on trouve trop souvent dans les ouvrages de sculpture sur bois, quelquefois même dans ceux qui présentent des dispositions heureuses sous le double rapport du dessin et de la composition. Ici, les têtes des anges ont toutes un caractère de douce piété et de gracieuse vénération qui plaît à l'âme recueillie et charme le regard.

Digitized by Google

La porte de la chapelle est à claire-voie, garnie de balustres très-ornés et de volets sur lesquels sont sculptés en bas-reliefs les bustes de la sainte Vierge, de Jésus-Christ et de plusieurs saints. Cette porte est surmontée d'une grande archivolte sur laquelle on a représenté, aussi en bas-relief, la Cène de Notre-Seigneur avec ses apôtres.

Telle est, dans son ensemble et ses principaux détails, cette composition qui serait plus généralement appréciée, sans doute, si elle était mieux connue. La modestie de l'auteur qui a voulu laisser son nom dans l'ombre, n'est pas un motif de laisser l'ouvrage dans l'obscurité à laquelle semble le condamner l'enceinte réservée qui la renferme.

Les précisions techniques et les appréciations qui précèdent, je puis les placer, avec quelque confiance, sous la garantie d'un nom estimable dont l'autorité ne sera récusée de personne.

M. Griffoul-Dorval, professeur de sculpture à notre école des Beaux-Arts, et dont la perte encore récente a excité de si légitimes regrets, voulut bien, sur la demande du vénérable curé de Saint-Pierre (M. l'abbé Pijon), que la mort a également enlevé à l'amour de ses paroissiens, consigner dans quelques notes le résultat de son examen attentif et consciencieux sur le caractère et les mérites de cette œuvre.

Il s'agissait de la soustraire à l'invasion progressive de ces insectes rongeurs, dont le travail incessant de destruction est presque consommé lorsqu'à peine on en découvre le péril. C'est contre le double outrage de la vermoulure et du temps qu'il fallait la défendre, en réparant, avec les soins et les précautions convenables, les dégradations de toute sorte qui la menaçaient d'une ruine prochaine.

Ces notes précieuses me fournirent les principaux éléments d'une délibération prise il y a deux ans par le Conseil municipal qui, sur mon rapport, vota des fonds pour la restauration de cette œuvre remarquable.

Le Président CAZE.

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN, RUE MIREPOIX, 3.

Digitized by Google

L'IMPRIMERIE A TOULOUSE

AUX XV^e^, XVI^e^ ET XVII^e^ SIÈCLES.

AVANT-PROPOS.

LA QUESTION DES DEUX THOLOSA.

> ... Rien de plus commun, surtout dans cette partie (la recherche des incunables), que de se fourvoyer, même en jurant *in verba magistri*.
>
> (GABRIEL PEIGNOT.)

Les erreurs des savants ont cela de fâcheux, qu'abritées derrière un nom célèbre, la foule accepte, de confiance, une opinion faisant autorité. La question que nous allons étudier pourrait, au besoin, servir de preuve à cette assertion.

Cette question la voici :

Les livres du quinzième siècle, portant la souscription de *Tholosa* ou *Tolosa*, ont-ils été imprimés à *Tholosa* de France ou à *Tolosa* d'Espagne?

Dès 1848, à propos du premier livre imprimé à Toulouse (1), au quinzième siècle, avec date certaine, nous appuyâmes de preuves nouvelles les arguments déjà présentés en faveur de notre cité par feu M. le marquis de Castellane (2).

Parmi les considérations que nous fîmes valoir, il en était une, à notre avis, sans réplique.

(1) *Quelques recherches sur les débuts de l'imprimerie à Toulouse.*

(2) *Essai de catalogue chronologique de l'imprimerie à Toulouse.* Toulouse, 1842.

Digitized by Google

Nous disions : « Pour tous ceux qui connaissent la manière dont l'imprimerie s'est propagée et répandue en Europe, n'est-il pas évident que les universités, ces ferventes agglomérations d'hommes lettrés et de jeunes gens avides d'apprendre (1), dûrent être pour la nouvelle invention l'asile où elle trouva ses plus impatients propagateurs? N'est-il pas présumable, dès que la renommée eut proclamé dans les écoles les merveilles de la typographie, et surtout la rapidité miraculeuse avec laquelle elle pouvait reproduire les travaux de l'esprit, que maîtres et élèves dûrent chercher à l'envi ; et par tous les moyens possibles, à jouir au plutôt des bienfaits de cette féconde innovation?... Par conséquent, Toulouse, avec ses Facultés, ses écoles, ses riches couvents, toute sa population de clercs, devait offrir aux ouvriers qui auraient voulu s'y établir, un champ plus vaste, un théâtre plus séduisant qu'une petite ville perdue dans les vallées de la Navarre. »

Depuis cette époque, l'opinion de M. de Castellane, et les preuves que nous avions ajoutées à sa démonstration, ont été pleinement justifiées. Nous allons consigner ici les résultats de nos dernières recherches.

Toutefois, — et quoique Voltaire ait dit : « On perd à découvrir des erreurs un temps qu'on emploierait peut-être à découvrir des vérités, » — nous avons pensé que l'histoire de ce schisme bibliographique intéresserait le lecteur et nous permettrait, en servant de cadre à cette étude, de mettre successivement en relief les différentes pièces du procès.

(3) Odde Triors, dans ses *Joyeuses recherches de la langue tolosaine* (Tolose, 1578, p. 6), fait ainsi le dénombrement de la population de l'université de Toulouse au XVI[e] siècle : « ... Il ne nous a semblé impertinent, *imò* fort louable, et conforme à raison, mettre la » main à un tel œuvre, œuvre (dis-je), autant bon, utile et nécessaire, voire de conséquence » pour ceste noble cité, et qui conserve son honneur autant que chose du monde, et ce à » cause d'une tant brave, gentille, gaillarde, escarabillade et disposte jeunesse, *nes non* » *brusque* comme le pet d'un dain (*sic*), laquelle *a solis ortu usque ad occasum*, et de » plusieurs autres pars (*sic*) du monde vient estudier dans ses portes, à grosses troupes » centeines, quarentenes, dozaines, dimi (*sic*) dozaines et presques à milliers, dizaine de » milliers, à milliards, dizaines de milliards et milliasses... Laquelle *quidem sub* jeunesse » pendant le temps quelle seroit en ceste cité, et quelle devroit estudier, bien souvent » ne feroit que ravasser, songer, turulututer, et migrobologiser sur les mots de ce climat » et pays... »

Digitized by Google

En 1782, Née de La Rochelle, dans son *Discours sur la science bibliographique et sur les devoirs du bibliographe* (1), signale parmi les difficultés que l'on rencontre pour déterminer *les éditions anciennes, les noms synonymes de différentes villes qui contribuent*, dit-il, *à induire le bibliographe en erreur*. A ce sujet, et après avoir mentionné les livres signalés par Prosper Marchand, par Maittaire et Lacaille, comme ayant été imprimés à Toulouse, il ajoute : « Néanmoins il est » *prouvé* qu'il y a deux villes du même nom : 1° celle dont on a parlé » ci-dessus (Toulouse), où, dans ce temps-là, l'étude des belles-lettres, » et surtout de la jurisprudence, étoient (*sic*) très-florissantes; 2° une » autre ville qui est située en Biscaïe et dont le nom latin, Tolosa, abso- » lument synonyme avec celui de Toulouse en Languedoc, s'écrit en » français Tolose. C'est pourtant de cette ville de Biscaïe *que sont* » *sortis la plupart des livres du quinzième siècle, qui portent le nom* » *de Tolosa*, et si l'on y prend garde, on *observera* qu'ils ont *presque* » *tous* été écrits en langue espagnole. »

Telle fut l'origine du débat. Et cependant, après avoir lu le passage que nous venons de citer, nous nous sommes demandé comment on avait pu se laisser prendre au décousu d'une pareille argumentation.

Résumons la pensée de Née de La Rochelle.

Il existe deux villes du nom de *Tolosa* : l'une (Toulouse) *où l'étude des belles-lettres et surtout de la jurisprudence était très-florissante, et l'autre en Biscaye.*

Selon Née, ce n'est pas, remarquons-le bien, de la cité française, *où florissaient les belles-lettres et surtout la jurisprudence, que sont sortis la plupart des livres du quinzième siècle*; — *la plupart de ces livres*, nous le verrons tout à l'heure, sont précisément des livres de jurisprudence, — *mais de la ville de Biscaye, parce que, si l'on y prend garde, ils ont presque tous été écrits en espagnol.*

Voilà le grand mot lâché! *Ils ont presque tous été écrits en espagnol!* Et parce que Née de La Rochelle a eu sous les yeux deux ou trois

(1) *Bibliographie instructive*, t. X, contenant une table des livres anonymes annoncés par M. de Bure, etc. Note, p. XIX et suiv.

Digitized by Google

ouvrages en espagnol souscrits du nom de *Tholosa* (1), on doit en conclure que les ouvrages en latin, en français, etc., souscrits de la même manière, ont été imprimés à *Tolosa* de Biscaye, et non à *Tholosa* de France!

Si Née de la Rochelle se fût donné la peine de rechercher, comme l'a fait depuis M. de Castellane et comme nous l'avons fait nous-même, les livres du quinzième siècle, portant le nom de *Tholosa*, ou renfermant les indications caractéristiques de cette provenance (2), il aurait *observé* que sur quarante et quelques ouvrages, dont nous possédons aujourd'hui les titres, TROIS *seulement sont écrits en espagnol* (3), vingt-sept en latin (4), dix en français, deux en roman et un en catalan.

Nous avons donc le droit de dire à Née de La Rochelle : vous vous êtes trompé ; *la plupart des livres imprimés au quinzième siècle, qui portent le nom de Tholosa*, n'ont pas été PRESQUE TOUS *écrits en espagnol*; votre argument est sans valeur et dès lors vous devez restituer à *Tholosa* de France, *où l'étude des belles-lettres et surtout de la jurisprudence était très-florissante*, les livres dont vous lui contestiez à tort l'impression.

Et puis, enfin, qu'y a-t-il donc de si extraordinaire à voir sortir des presses toulousaines la réimpression de *La Coronica de Espana*, et la traduction, en langue espagnole, de quelques livres en vogue alors parmi les lettrés de l'Europe, lorsqu'on se rappelle le grand nombre de professeurs originaires d'Espagne (5), qui ont appartenu à l'université de Toulouse et la quantité d'écoliers du même pays qui, suivant nos meil-

(1) L'un de ces ouvrages, dont il avait relevé le titre dans Prosper Marchand, était le *Pèlerinage de la vie humaine*, de Guillaume de Guilleville, traduit en espagnol par Vincent Mazuello, et l'autre, qu'il avait vu chez le duc de Saint-Aignan, *La Coronica de Espana*, par Diego de Valera.

(2) Si le travail commencé par M. de Castellane, et continué par nous, eût été entrepris à l'époque où écrivait Née de La Rochelle, c'est-à-dire avant la Révolution, il eût bien certainement donné des résultats dont nous ne pouvons aujourd'hui calculer la portée.

(3) *La Coronica de Espana ; La Linda Melosyna El Peregrinage de la vida humana.*

(4) La plupart traitent de jurisprudence.

(5) Citons entre autres : Raymond de Sebonde, Guillerin Gorris, Sanchez, etc.

Digitized by Google

leurs historiens, affluaient au quinzième et au seizième siècle dans la docte Toulouse, *Tholosa docta*, comme on l'appelait alors.

Du reste, la manière dont Née de La Rochelle termine sa fameuse note atteste, à la fois, l'incertitude dans laquelle il était sur la question qu'il venait de soulever et son ignorance des documents indispensables à la discussion. Voici ses propres paroles : « Je ne me rappelle aucune édition » de Toulouse dont la date soit de cette antiquité, — *La Coronica*, » imprimée en 1489. — Cependant, je ne puis finir cette note sans » parler d'une édition très-ancienne, sans date, (le *Legenda aurea*, » Jacobi de Voragine), mais que je suppose avoir été réellement im- » primée à Toulouse en Languedoc, vers 1475. » Vers 1475! Malgré la double erreur contenue dans ces lignes (1) l'instinct du bibliographe, à défaut de science, le ramenait dans le droit chemin.

Cependant, si Née de La Rochelle avait su alors, — il le sut plus tard, — que le *Legenda aurea* était sorti des presses de ce même Jean Parix qui, vers la même époque, en 1489, imprimait, sous le titre de *La Linda Melosyna*, la traduction espagnole de l'*Histoire de Mélusine*, il n'aurait peut-être pas concédé aussi facilement à Toulouse l'impression de *La Légende dorée*.

Quoi qu'il en soit, Née de La Rochelle croyait fermement que, durant les dernières années du quinzième siècle, les deux villes du nom de *Tholosa* possédaient des imprimeries.

En 1805, La Serna Santander, dans son *Dictionnaire bibliographique du quinzième siècle*, formulait la même opinion en disant : « qu'il » était difficile de distinguer d'une manière certaine les éditions de cette » époque portant le nom de Tolosa, et de distinguer avec assurance celles » qui ont été exécutées à Toulouse, capitale du Languedoc, et celles qui » l'ont été à Tolosa, capitale du Guipuscoa en Espagne. C'est ce qui » m'a déterminé, continue-t-il, à placer dans le même article ce qui » appartient à l'histoire typographique de ces deux villes, *quoique la* » *plupart de ces impressions soient des ouvrages en espagnol, et*

(1) Le premier livre imprimé, avec date certaine, est de 1476, et le *Legenda aurea* n'a pu être imprimé que vers 1489.

Digitized by Google

» *doivent par conséquent être réputés faits à Tolosa en Espagne.* »

On le voit, La Serna, qui a tout bonnement copié Née de La Rochelle, n'était pas mieux fixé que lui sur la question. De la part du savant bibliographe, la difficulté qu'il met en avant est d'autant plus surprenante qu'il ne la discute pas et qu'il l'abandonne après l'avoir simplement exprimée.

Aussi Née de La Rochelle, dans ses *Recherches sur l'établissement de l'art typographique en Espagne* (1830), est-il étonné que sous le prétexte de l'homonymie des deux cités, *M. de La Serna Santander se soit décidé à placer dans le même article ces deux villes. Il avait en sa possession*, ajoute-t-il, *beaucoup de monuments typographiques et devait avoir assez d'expérience pour distinguer une édition faite en France, d'avec celles exécutées en Espagne... En outre, les ouvrages écrits en langue espagnole ne peuvent avoir été imprimés à Toulouse de France.*

Quoi qu'en dise Née de La Rochelle, La Serna Santander n'avait pas en sa possession les monuments typographiques propres à fixer son indécision. Cela est si vrai, qu'il ignora toujours l'existence des ouvrages imprimés à Toulouse dès 1476, et que, pour lui, le premier livre imprimé à *Tolosa* ou à *Toulouse* était le *Tractatus de Jure emphyteotico*, qui porte la date de 1479.

La Serna a sauté à pieds joints par dessus la difficulté. On comprend son embarras. Espagnol et né en Biscaye (1), son esprit se refusait à croire que des livres, imprimés en espagnol et portant sur leurs frontispices le nom d'une ville espagnole, eussent été imprimés dans une ville française.

D'un autre côté, le silence *absolu* gardé sur les productions typographiques de la capitale du Guipuscoa, par deux savants bibliographes, ses compatriotes, — Mendez et Caballero, — était bien fait pour lui imposer l'éclectisme dans lequel il se renferma.

(1) A Colindres. Il avait fait ses premières études au collége de Villagarcia, alors dirigé par les Jésuites. La suppression de cet ordre l'obligea de renoncer au plan de vie qu'il avait adopté. A l'âge de vingt ans, il se rendit à Bruxelles près de son oncle, don Simon Santander, ancien secrétaire du roi catholique et bibliographe très-instruit (Michaud).

Digitized by Google

De la part d'hommes aussi consciencieux, ce silence était une grave présomption. Leurs ouvrages, publiés au dix-huitième siècle (1), ne mentionnent aucun livre sorti des presses de *Tolosa* de Biscaye; mais, chose digne de remarque, l'on trouve dans Caballero un argument puissant en faveur de *Tholosa* de France. Cet auteur, page 20, après avoir signalé l'existence d'un exemplaire du *Scotus pauperum, in bibliotheca Casanatensi* (2), — ouvrage édité par un célèbre professeur en théologie de l'université de Toulouse, Guillerin Gorris d'Aragon, — termine ainsi sa description : « Est volumen in-4°, sine typographo et anno : *Locus » Tolosa videtur fuisse in cujus academia theologia Guillerinus pro- » fitebatur.* »

La conclusion à tirer de tout ceci, c'est que les bibliographes espagnols, bien autrement intéressés que nous dans la question, n'avaient jamais pensé à la soulever, tandis que des bibliographes français, peu soucieux de la gloire nationale, — *immemores patriæ*, — après avoir créé la difficulté, l'ont témérairement défendue sans en avoir compris l'inanité.

L'auteur du *Manuel du libraire*, M. J.-Ch. Brunet, qui n'avait pas les mêmes motifs d'indécision que La Serna Santander, n'a pu échapper, lui non plus, à cet entraînement. Et cet entraînement a été d'autant plus fâcheux qu'il a singulièrement modifié l'opinion émise d'abord par l'éminent bibliographe sur la question des deux *Tholosa*.

Dans l'édition du *Manuel*, publiée en 1814, à propos de l'*Imitation* imprimée en 1488, à Toulouse, par H. Mayer, il disait (3) : « On » sait qu'Henric Mayer imprima des ouvrages latins et castillans dès

(1) Mendez (Franc.), *Tipografia espanola, o Historia de la introducion, propagacion y progressos del arte de la imprenta en Espana.* Madrid, 1796, in-4°.

Caballero (Raym. Diosdado). *De prima typographiæ hispanicæ ætate specimen.* Romæ, 1793, in-4°.

(2) Le cardinal Joseph Casanate, bibliothécaire du Vatican, sous Léon XII, laissa sa riche bibliothèque aux Dominicains du couvent de la Minerve, avec un revenu de 4,000 écus romains. Les Pères, par reconnaissance, ont placé, dans la bibliothèque même, la statue du cardinal, faite par Legros.

(3) T. II, p. 156 et 157.

Digitized by Google

» 1480 (1) ; mais était-ce à Toulouse en Languedoc ou à Tolosa en Espagne
» qu'il faisait sa demeure ? c'est ce qu'il était difficile de décider positive-
» ment, quoique les ouvrages castillans sortis de ses presses semblassent
» indiquer de préférence une ville d'Espagne. *La découverte de cette*
» *édition de l'Imitation* LÈVE TOUS LES DOUTES A CET ÉGARD, et assure à
» la ville de Toulouse une place parmi celles qui ont vu exercer dans
» leur sein l'art typographique peu de temps après son introduction en
» France. »

Dans les éditions du *Manuel* de 1842 et 1860, M. Brunet s'est départi de son affirmation et a remplacé cette phrase : *La découverte de cette édition de l'Imitation* LÈVE TOUS LES DOUTES A CET ÉGARD, *et assure à Toulouse*, etc., par celle-ci : *La découverte de cette édition de l'Imitation*, SANS LEVER TOUS LES DOUTES A CET ÉGARD, *permet pourtant à la ville de Toulouse*, etc., ce qui est bien différent.

Nul, mieux que M. Brunet, cependant, n'a été en position DE LEVER TOUS LES DOUTES A CET ÉGARD. Son *Manuel* renferme, depuis longtemps, la description des livres imprimés par Mayer, et il lui eût été facile, à l'aide d'un simple rapprochement de date, de mettre à néant le raisonnement spécieux de Née de La Rochelle et de La Serna Santander.,

Voici, par ordre de date, les ouvrages signés par Mayer, et dont nous avons pu, jusqu'à ce jour, relever les titres :

1° *Summuli magistri Joannis.* — 20 avril 1488. Non mentionné dans le *Manuel.*

2° *La Ymitacion de Jesu-Christ.* — 28 mai 1488.

3° *Boecio, de Consolacion.* — 4 juillet 1488. Non mentionné dans le *Manuel.*

(1) Dans sa *Notice sur les imprimeurs qui ont existé et qui existent en Europe* (Paris, 1843, in-8°), M. Ternaux-Compans a reproduit, avec quelques variantes, l'opinion émise par M. Brunet dans les premières éditions de son *Manuel.* M. Ternaux-Compans a même été plus loin en déclarant *qu'il fallait attribuer aux presses toulousaines tous les livres, même espagnols, qui depuis* 1480 *portent le nom de Mayer.*

M. Brunet et M. Ternaux-Compans à sa suite, se trompent en fixant à l'année 1480 la date des premières impressions de Mayer : le premier ouvrage connu, imprimé par ce typographe, porte le millésime de 1488.

Digitized by Google

4° *Th. Valois et Nic Triveth in libros B. Augustini de Civit. Dei.* — 22 octobre 1488.

5° *La Coronica de Espana* (en espagnol). — 1489.

6° *Subtilissimi doct. patris francisci Maronis* (Mayronis) *in cathegorias Porphyrii*, etc. — 20 septembre 1490. Non mentionné dans le *Manuel.*

7° *El Peregrinage de la vida humana* (en espagnol). — 1490.

8° *El libro de proprietatibus rerum.* — 18 septembre 1494.

En examinant attentivement la date de ces divers ouvrages, M. Brunet en eût conclu qu'ils avaient évidemment été imprimés dans la même ville.

Tout le monde aurait compris, — et il n'aurait pas eu besoin de les énumérer, — le nombre et le genre de difficultés à surmonter, à cette époque, pour qu'il fût possible au même imprimeur de faire marcher ses presses dans des localités diverses, et, à plus forte raison, dans des pays différents.

Il aurait fait remarquer que Mayer, imprimant, le 28 mai 1488, à *Tholouze*, la traduction française de l'*Imitation de Jésus-Christ*, — et par conséquent, dans la même ville, le 22 octobre de la même année, des commentaires, en latin, sur la *Cité de Dieu* de saint Augustin, — ne pouvait pas, quelques mois après, en 1489, imprimer à *Tolosa* de Biscaye *La Coronica de Espana*, une pareille supposition étant tout à fait inadmissible.

Il eût ainsi démontré que Mayer n'avait qu'un seul établissement, et que cet établissement était à *Toulouse* (1). Est-il supposable, en effet, si Mayer faisait rouler ses presses en Espagne, qu'il eût songé à pu-

(1) Dans notre petit travail sur *la première édition du* VITA CHRISTI *al lenguatge de Tholosa* imprimida a Tholosa (vers 1520) *chez Mondeta Guimbauda derelicta de Joan. Faure, demorant en la rue Dagulheres*, nous disions, en parlant des deux grandes vignettes sur bois qui ornent ce volume, « ces vignettes nous donnent à penser que Henry Mayer » habitait la rue Dagulhères, que Jean Faure lui succéda et que, plus tard, Mondete Guim- » baude, veuve de Jean Faure, ayant retrouvé les vieux bois de *la Ymitacion*, en changea » les légendes et les accommoda afin d'*illustrer*, comme on dit aujourd'hui, son édition de » *La Vida de Nostre Salvador et redemptor Jhesuchrist.* »

Digitized by Google

blier un livre français avant d'avoir mis au jour un seul livre espagnol !

Quoi qu'il en soit, Née de La Rochelle, La Serna Santander et M. J.-Ch. Brunet, fascinés, en quelque sorte, par les livres écrits en espagnol (1), se sont crus en droit d'admettre *Tolosa* de Biscaye au nombre des villes qui, vers la fin du quinzième siècle, possédèrent des imprimeurs. Malgré cette considération, devenue pour eux une idée fixe, ils se gardèrent bien de déshériter Toulouse en faveur de Tolosa, et de n'attribuer à ses presses *que deux ou trois ouvrages* imprimés à l'extrême limite du siècle, en 1499 et en 1500.

Cette opinion, tout à fait erronée, a cependant été émise devant l'Académie de Marseille, en 1851, dans un mémoire qui ne parut que fort longtemps après, et dont voici le titre : *Examen critique d'un opuscule intitulé* : QUELQUES RECHERCHES SUR LES DÉBUTS DE L'IMPRIMERIE A TOULOUSE, *par M. Desbarreaux-Bernard*, par M. L.-J. Hubaud. Marseille, 1858.

Cet académicien ayant trouvé, dans la bibliothèque de Marseille, un des trois ouvrages espagnols que nous citions tout à l'heure, — *La Coronica de Espana*, imprimée en 1489, à *Tholosa*, par Henry Mayer, — était convaincu, lui aussi, qu'un livre espagnol, souscrit ainsi, ne pouvait avoir été imprimé qu'en Espagne.

Partant de ce principe, il en conclut que Mayer faisait rouler ses

(1) M. Gustave Brunet, dans son *Dictionnaire de Bibliologie catholique* (*), nous a donné aussi son mot sur la question que nous traitons ici. Après avoir cité cinq ouvrages, souscrits du nom de *Tholosa*, — trois en latin, un en catalan et un en espagnol, — il termine ainsi : « Il est vraisemblable que ces ouvrages furent imprimés en Espagne, et non en » France, car il aurait fallu, pour les écouler, les transporter au delà des Pyrénées, chose » difficile à une époque où les communications étaient très-peu faciles, des guerres fréquentes » s'opposant d'ailleurs aux relations internationales. »

Nous ne discuterons pas sur la valeur de l'objection ; mais M. Gustave Brunet conviendra que si *les bibliophiles toulousains, dont on comprend facilement,* suivant lui, *quelle a été l'opinion*, n'avaient pas présenté d'argument plus topique, ils auraient incontestablement mérité la petite pointe d'épigramme qu'il leur a décochée.

(*) Paris, 1860. Col. 883, note 144.

Digitized by Google

presses à *Tolosa* de Biscaye, et que l'on doit considérer comme imprimés dans cette ville tous les livres signés par cet habile typographe.

M. Hubaud va plus loin, et, à la suite d'une discussion, dont nous nous garderons bien d'imiter l'âpreté, il déclare que *La Ymitacion de Jesu-Christ* même, — cette première traduction française de l'œuvre d'a-Kempis, — datée de THOLOSE, 1488, a été imprimée par Mayer à *Tolosa* d'Espagne.

C'est toujours, on le voit, le dilemme de Née de La Rochelle : les livres espagnols qui portent le nom de *Tolosa* ne peuvent avoir été imprimés qu'en Espagne; Mayer imprimait *La Coronica* de Diego de Valera, en 1489, à *Tolosa* d'Espagne; donc il n'a pas pu imprimer, en 1488, à *Tholose* de France, l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Quelque saisissant qu'il paraisse, ce raisonnement n'est que spécieux; aussi nions-nous formellement la majeure, et, pour montrer à notre adversaire la déférence que nous avons pour ses avis, nous produirons nos preuves en suivant les indications formulées par lui-même.

Page 34 de sa brochure, M. Hubaud s'exprime ainsi « Celui qui » voudra maintenir que l'*Imitation de Jésus-Christ* a été imprimée à » Toulouse devra fournir des preuves datées de l'époque, comme quoi : » 1° c'était dans la capitale du Languedoc que Henry Mayer faisait rouler » ses presses... »

Soyez satisfait, M. Hubaud : *ces preuves datées de l'époque*, les voici.

Il existe à Madrid, dans la bibliothèque du ministère *de Fomento* (1), une traduction de Boëce en langue romano-patoise, dont voici le titre et la souscription finale : *Boecio, de consolacion tornado de latin en rromance por el muy reverendo padre fray Anton Ginebreda maestro en la santa theologia de la orden de los predicadores de Barcelona.*

A la fin de la seconde colonne de la dernière page, on lit : *Aqui fenece el libro de consolacion de Boecio | el qual fue impreso en Tolosa de* FRANCIA | *por maestro Enrique Mayer alimam | e acabose a quatro*

(1) M. Salva, de Valence, en possède, dit-on, un autre exemplaire.

Digitized by Google

dias del mes de julio. Ano del nascimento de ntro. senor ihuxpo | de *Mill* | *e quatrocientos* | *e ochenta* | *e ocho anos* (1488).

Imprimé *à Tholosa* DE FRANCE ! entendez-vous, M. Hubaud ! et par Henry Mayer ! précisément la même année et deux mois après qu'il eut publié l'*Imitation de Jésus-Christ*, à propos de laquelle vous vous écriez, page 31 : « La fameuse *Imitation de Jésus-Christ*, ce palladium » sous lequel s'abrite M. Desbarreaux, qui porte la *souscription décisive* » *de Tholose*; oui, *décisive*, non pas en faveur de Toulouse en Lan- » guedoc, comme il l'entend, mais en faveur de *Tolosa* dans la Biscaye. »

N'est-ce pas le cas, ou jamais, de dire avec M. Nisard (1) : *que trop de critique mène souvent à peu de critique* (2).

Cela est si vrai, et l'aveuglement de M. Hubaud est tel, relativement à cette pauvre *Imitation*, qu'il n'a pas craint de s'inscrire en faux contre l'opinion de feu M. Van Praet. Quoique indécis sur la question des deux *Tholosa* (3), l'érudit bibliothécaire n'hésite pourtant pas à regarder

(1) *Poëtes latins de la décadence*, t. Ier, p. 60.

(2) Nous profiterons nous-mêmes de la leçon et nous laisserons désormais M. Hubaud méditer en paix sur la souscription finale du Boecio, EL QUAL FUE IMPRESO EN TOLOSA DE FRANCIA ! Nous nous permettrons seulement de reproduire une note (page 36), d'après laquelle notre critique rend, en quelque sorte, l'Académie des sciences de Toulouse, solidaire de notre ignorance.

« On compte dans l'Académie de *Toulouse* plusieurs personnes, y compris *M. Desbarreaux-* » *Bernard*, d'un mérite incontestable dans les sciences, la littérature et l'histoire; mais, » selon toute apparence, aucune qui se soit occupée sérieusement de bibliographie, quoi- » que *Toulouse* soit la résidence d'amateurs distingués, possesseurs de riches et nombreuses » bibliothèques. Mais le plus grand bibliophile n'est pas, pour cela seul, bon bibliographe. » Sans cette supposition, l'*Opuscule de M. Desbarreaux* n'aurait pas passé sans être soumis » à un contrôle sévère. » Si nous étions le moins du monde malicieux, nous n'aurions qu'à substituer *Marseille* à *Toulouse*, *M. Hubaud* à *M. Desbarreaux-Bernard*, pour nous donner le plaisir de battre notre adversaire avec ses propres armes.

(3) Cette indécision, du reste, était généralement partagée, au commencement du siècle, par nos plus illustres bibliographes, et Alexandre Barbier, comme l'avait fait La Serna Santander et Van Praet, consacra lui aussi, par l'autorité de sa parole, l'erreur avancée par Née de La Rochelle.

A propos de l'*Imitation*, Alex. Barbier s'exprime ainsi : « Le nom du traducteur n'est » pas connu; celui de Henry Mayer *lève en grande partie* les incertitudes qui existaient sur

Digitized by Google

l'*Imitation* comme ayant été imprimée à Toulouse. Voici comment il s'exprime, t. Ier, p. 198-199 de son *Catalogue des livres imprimés sur vélin* : « On n'a pu décider encore si cette édition est de *Tolose* en Espa- » gne ou de *Toulouse* en France ; et ce n'est pas précisément parce que » ce livre est imprimé en français qu'on peut le soupçonner d'avoir vu » le jour dans cette dernière ville, quoique l'imprimeur allemand, Henry » Mayer, ait imprimé plusieurs ouvrages en espagnol, mais c'est à cause » que cet imprimeur, en s'établissant dans une ville si voisine de l'Espa- » gne, et où son Université si célèbre attirait un grand nombre d'étudiants » espagnols, dut avoir un débit prompt et assuré de livres exécutés dans » la langue de leur pays. »

A cela, M. Hubaud répond : « Que les étudiants espagnols, ayant » chez eux l'Université de Salamanque, beaucoup plus célèbre, bien » plus richement dotée que celle de Toulouse, et où quatre-vingts pro- » fesseurs, sans compter bon nombre de prétendants, enseignaient la » théologie, le droit civil et le droit canon, la médecine, la philoso- » phie, les langues et les belles-lettres, fréquentée par quatre mille, cinq » mille, et jusqu'à sept mille écoliers ; que ces étudiants espagnols, dit-il, » n'étaient pas tentés de traverser les Pyrénées pour aller faire leurs » études dans une ville où il ne leur était loisible de pénétrer qu'en

» la question de savoir si plusieurs éditions, datées de Tholose, appartiennent à Toulouse, » capitale du Languedoc, ou à Tolosa, capitale de la Guipuscoa (*sic*), en Espagne. » (*Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ.* Paris, 1812 ; in-12, p. 3.)

Citons encore, pour compléter ce tableau, ces lignes de Gabriel Peignot : « Il ne faut point » confondre cette *Toloza* avec une autre *Toloza*, qui signifie Toloze, petite ville de Biscaye » à quinze lieues sud-ouest de Bayonne. Cette conformité du nom latin a fait donner dans » l'erreur Prosper Marchand, Caille (*sic*) et Maittaire, qui ont présenté des éditions comme » venant de Toulouse, tandis qu'elles ont été imprimées à Toloze, ville d'où sont sortis la » plupart des livres du 15e siècle, qui portent Toloza. Ces livres sont presque tous écrits en » langue espagnole. » (*Dictionnaire raisonné de Bibliologie*, t. II, p. 445.)

Comme La Serna, il a copié, sans le citer, Née de La Rochelle.

Nous avons emprunté notre épigraphe à Gabriel Peignot. Qu'on veuille bien la relire, et l'on verra que, joignant l'exemple au précepte, *il se fourvoie lui-même en jurant in verba magistri.*

Digitized by Google

» vertu d'autorisations du gouvernement français, etc... L'Université » de Salamanque, ajoute-t-il, avait besoin de livres pour l'enseignement ; » d'où les tirait-elle? Ce n'était pas de Toulouse, mais de Valence, de » Barcelonne, de Saragosse et de *Tolosa*. »

De Valence, de Barcelonne et de Saragosse, passe ; mais de *Tolosa!* Eh quoi ! des imprimeurs auraient été s'établir dans une petite ville de la Biscaye, à peine peuplée de cinq mille habitants, ne possédant aucun établissement d'instruction supérieure, quand ils avaient à leur portée une Université considérable, illustre par ses quatre-vingts professeurs, sans compter les prétendants, et fréquentée par sept mille écoliers !!! C'est difficile à croire.

Cependant nous acceptons, sans réserve, les détails donnés par M. Hubaud concernant l'Université de Salamanque; mais à la condition qu'il acceptera, tout aussi galamment, la description de l'Université de Toulouse, telle que nous l'a transmise un contemporain.

Gabriel de Minut, ce peintre chaste mais téméraire des charmes voilés de la Belle-Paule, discourant des quatre choses dignes d'être remarquées dans Toulouse, s'exprime ainsi sur la troisième : « La troisième, estoient » les estudes, où l'on enseigne la loy civile et pontificale, où il a y trois » salles aussi belles, grandes et spatieuses, et aussi bien basties, compas- » sées et commodes, qu'il y ait en quelque part que l'on sache aller. » Et là où aussi, l'on a veu autrefois (comme de ce estant tesmoing » oculaire i'en peux faire foy) dix mille escoliers tant de ceux du païs, que » d'autres, plusieurs et divers lieux, et fort loingtains, estudians en la » jurisprudence, sous la doctrine de six docteurs aussi doctes que résolus » jurisconsultes, qu'ils en fussent en toute l'Europe (1). »

Si le grand nombre d'étudiants qui fréquentaient alors les Universités leur dispensait la célébrité, Toulouse, à cet égard, l'eût emporté sur Salamanque. Mais n'ayant, afin de pourvoir à l'enseignement de ses dix mille écoliers, que six professeurs, elle dut s'incliner devant le luxe

(1) *De la Beauté, discours divers; avec la Paule-graphie*, par Gabriel de Minut. Lyon, Barthélemy Honorat; 1587, petit in-8°, p. 219.

Digitized by Google

inouï de sa rivale, qui, *bien plus richement dotée*, pouvait suffire à l'entretien de *quatre-vingts professeurs, sans compter bon nombre de prétendants*, n'ayant sous leur direction qu'un personnel d'auditeurs beaucoup plus restreint.

La morale de la fable, la voici : Gabriel de Minut et M. Hubaud, nés sous le chaud soleil du Languedoc et de la Provence, par conséquent amis de l'hyperbole, ont exagéré, l'un le nombre des disciples, l'autre celui des maîtres. Hyperbole pour hyperbole, nous avons bien le droit de préférer celle de Minut, qui voyait les choses de ses propres yeux, à celle de M. Hubaud, qui a écrit à distance et un peu, sans doute, pour les besoins d'une mauvaise cause. Aussi toutes nos sympathies demeurent-elles définitivement acquises à ces six professeurs *doctes et résolus*, fort mal rétribués d'ailleurs, et qui prodiguaient chaque jour le pain de la science à leurs dix mille écoliers accourus, pour les entendre, des quatre coins de l'Europe.

L'argument victorieux que nous venons de produire en faveur de *Tholosa* de France, convaincra, nous l'espérons du moins, les plus incrédules. Cependant, comme il existe des esprits obstinés, contre lesquels il faut avoir dix fois raison, nous allons corroborer nos preuves d'appréciations et de faits tout nouveaux ; en d'autres termes, nous allons mettre les points sur les i.

Avant la découverte du *Boecio*, annoncée dans le *Boletin bibliografico espanol* (num. 1. 1.° de enero de 1860), nous possédions un incunable toulousain (1) qui, à lui seul, aurait pu nous servir d'argument péremptoire. Il est intitulé : *Arrestum querele de novis dysaisinis*, et porte la souscription suivante : *Impressum Tholose juxta pontem veterem, anno Domini M.CCCC.LXXIX* (1479). Or il n'y a jamais eu de pont vieux à *Tolosa* d'Espagne (2) et *Toulouse* en a eu plusieurs. Le pont vieux, près duquel demeurait l'imprimeur de l'*Arrestum querele*, s'écroula en 1523.

(1) M. Forestié neveu (de Montauban) a bien voulu nous céder ce rare volume qu'il avait découvert, par hasard, parmi des papiers de rebut vendus au poids !!!

(2) Il existe deux ponts à Tolosa, le pont de *Santa-Clara* et celui d'*Arramele*.

Digitized by Google

Il était situé en amont du pont neuf actuel et reliait le faubourg Saint-Cyprien à l'île de Tounis. La rue du *Pont-Vieux* existe toujours et se trouve parfaitement dans l'axe des piles ruinées encore debout au milieu du fleuve.

A ces preuves irréfragables, nous joindrons quelques documents précis qui feront disparaître le doute, si le doute était encore possible.

A une série de questions adressées à l'un des hommes les plus érudits de *Tolosa*, don Pablo Gorozabel, il répondait : que la ville de *Tolosa*, fondée vers le milieu du treizième siècle, était au quinzième de trop peu d'importance pour posséder une imprimerie ; que l'imprimerie ne pénétra en Guipuscoa que vers la fin du dix-septième siècle. Le premier imprimeur qui se présenta dans la province de Guipuscoa, arriva de Santander vers l'année 1630, mais dépourvu du matériel suffisant pour imprimer un livre. Ce fut un certain Martin Ugarte qui, le premier, en 1667, établit ses presses à Saint-Sébastien et qui obtint le titre d'imprimeur de la province avec cet avantage qu'il imprimerait seul dans tout le Guipuscoa; que rien n'indique qu'il y ait eu des imprimeurs à *Tolosa* avant le milieu du DIX-HUITIÈME siècle, et que le premier typographe qui s'y établit fut un certain don Francisco de la Lama; que le nom de *Tolosa* a toujours été écrit sans *h*; que le nom d'*Iturissa* (1) est une corruption de *Iturizza*, nom purement basque; qu'à la fin du quinzième siècle il n'existait à *Tolosa* qu'une école primaire pour les enfants des deux sexes.

D'après ces considérations puissantes, il est facile de le voir, le nœud de la question se trouvait tout simplement, — comme nous le disions en 1848, — dans l'importance relative des deux cités. En effet, admettons un instant que les trois ouvrages écrits en espagnol, seul prétexte du débat, n'aient pas existés ou nous soient restés tout à fait inconnus, qui donc alors aurait eu l'idée de supposer qu'une petite ville de la Navarre, — possédant tout juste, nous venons de le voir, une espèce d'école primaire, — ait pu mettre au jour, peu de temps après la découverte de

(1) Dans notre premier travail, nous avions pris, pour un nom latin, le nom d'*Iturissa* qui, dans Boiste, accompagne le nom de *Tolosa*.

Digitized by Google

l'imprimerie, les nombreux ouvrages de théologie, de jurisprudence et de philosophie signalés ci-dessus ?

Nous avons trop raison maintenant pour reproduire ici le tableau des avantages universitaires dont Toulouse jouissait à la même époque. Nous nous contenterons de faire observer qu'il est fort heureux pour notre cité que la date de la fondation de *Tolosa* ne puisse être contestée, car les mêmes hommes qui refusaient à Toulouse sa petite part de gloire dans la propagation de l'Imprimerie au quinzième siècle, lui auraient très-certainement dénié les louanges que Martial, Ausone, Sidoine Apollinaire, etc., lui ont jadis si libéralement dispensées.

On le voit : une courte enquête, telle que celle dont nous venons de produire le résultat, aurait, sans peine et depuis longtemps, tranché la question. Les causes de la guerre, *semina belli*, n'existant plus, M. Hubaud n'aurait pas écrit son *factum* contre nous. Il est vrai que nous n'aurions pas eu la satisfaction de le lui pardonner.

Digitized by Google

TABLEAU DES LIVRES IMPRIMÉS A TOULOUSE, AU XV^e SIÈCLE, DEPUIS 1476 JUSQU'A 1500 (*).

NOMS des AUTEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	LIEU D'IMPRESSION.	NOMS des IMPRIMEURS.	DATE.	FORMAT.	CARACTÈRES.	LANGUE EN LAQUELLE ILS SONT ÉCRITS.	FILIGRANES.	PROVENANCE.	OBSERVATIONS.
1. Andrea (Jean). D.-B.	Super secundum decretalium.	Tholose?		1476? peut-être avant.	In-4°.	Goth.	Latin.	Un croissant.	Bibliothèque de Toulouse.	Voir *La Chasse aux incunables.*
2. Sanctus Cyrillus. D.-B.	Speculum sapientie.	Tholose?		1476?	In-4°.	Goth.	Latin.	Un croissant.	Appartient à M^e Ricard, de Vabre.	Voir *La Chasse.*
3. Barbatia (André). C.	De Fide instrumentorum.	Tolose.		1476.	In-4°.	Goth.	Latin.	La main qui bénit.	Bibliothèque de Toulouse. Bibliothèque du D^r D.-Bernard.	
4. De Cessole (Jacques). C.	De Ludo scacchorum.	Tholose?		1476?	In-4°.	Goth.	Latin.	La main qui bénit.	Bibliothèque de Toulouse.	Voir *La Chasse.*
5. De Cessole. D.-B.	De Ludo scacchorum.	Tholose?		1488?	In-4°.	Goth.	Latin.	La main qui bénit.	Bibliothèque du D^r D.-Bernard.	
6. Jason de Mayno. C.	De Jure emphiteotico.	Tolose.	Teutonicus (Jean).	1479.	In-f°.	Goth.	Latin.	Sans filigrane.	Bibliothèque impériale. — Brunet. Mac-Carthy, n° 1270.	
7. De Benevento (Alphonse). C.	De Clericis concubinariis.	Tolose.	Jean Parix.	1479.	In-4°.	Goth.	Latin.	La main qui bénit.	Bibliothèque impériale.	
8. Sans nom d'auteur. D.-B.	Arrestum querele, etc.	Tolose.	Juxta pontem veterem.	1479.	In-4°.	Goth.	Latin.	La main qui bénit.	Bibliothèque du D^r D.-Bernard.	
9. Sans nom d'auteur. D.-B.	Arrestum querele, etc.	Tholosæ.		1484?	In-4°.	Goth.	Latin.		Mac-Carthy, n° 1304.	
10. Sans nom d'auteur. D -B.	Arrestum querele, etc.	Tholosæ.		1490.	In-4°.	Goth.	Latin.	Ecusson fleurdelisé aux armes des comtes d'Estaing.	Bibliothèque de Rodez.	
11. Sans nom d'auteur. D.-B.	Ars notariatus.	Tolose.	Juxta pontem veterem.	1479?	In-4°.	Goth.	Latin.	La roue dentée.	Bibliothèque du D^r D.-Bernard.	

(*) La Lettre C. indique les livres catalogués par M. de Castellane et les lettres D.-B. ceux qui l'ont été par le D^r Desbarreaux-Bernard.

Digitized by Google

NOMS des AUTEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	LIEU D'IMPRESSION.	NOMS des IMPRIMEURS.	DATE.	FORMAT.	CARACTÈRES.	LANGUE EN LAQUELLE ILS SONT ÉCRITS.	FILIGRANES.	PROVENANCE.	OBSERVATIONS.
12. Gambiglioni (Angelo). C.	Super civilium Institutionum.	Tolose.	Jean Parix.	1480.	In-fol° magno.	Goth.	Latin.	Une tête ornée du bandeau impérial.	Bibliothèque de Toulouse.	
13. Boëtius. D.-B.	De Consolatione philosophie.	Tolose.	Jean Parix.	1480.	In-fol°.	Goth.	Latin.	La tête de bœuf.	Bibliothèque de Toulouse.	
14. Boecio. D.-B.	De Consolacion...	Tolosa di Francia.	Henry Mayer.	1488.	In-fol°.	Goth.	Roman.	La main qui bénit. Le P oncial. Un R (1), un T.	Bibliothèque du ministre de Fomento, à Madrid.	(1) Voir la fig. 9 de *La Chasse aux incunables.*
15. C.	Commentaires sur les Institutes.	Tholose?		1480.	In-fol°.				Histoire de l'Académie des sciences de Toulouse, collection in-4°, t. I°r, p. 109.	
16. De Castrevol (Pierre). C.	Super Psalmorum, etc.	Tholose.		1480?	In-4°.	Goth.	Latin.	Un B.	Le musée Calvet d'Avignon en possède deux exemplaires.	
17. D.-B.	De vita et moribus Philosophorum.	Tolose?	Jean Parix?	1481?	In-4°.	Goth.	Latin.	La tête de bœuf.	Bibliothèque de Toulouse.	
18. D.-B.	Chroniques abrégées des rois de France.	Tolose?		1481?	In-4°.	Goth.	Français.	Une main étalée vue de face.	Collection Ricard.	Voir *La Chasse aux incunables.*
19. Scot (Jean). D.-B.	Scotus pauperum...	Tholose.		1486.	In-4°.	Goth.	Latin.	La main qui bénit.	Bibliothèque Saint-Jean à Barcelonne. Bibliothèque du Dr D.-Bernard.	
20. C.	Le Livre de la Imitacion.	Tholose.	Henry Mayer.	1488.	In-4°.	Goth.	Français.	La main qui bénit.	1° M. Doumeng à Montpellier. 2° M. Vésy à Rodez (sur vélin). 3° M. Ricard à Vabre. 4° Dr Teilleux à Auch. 5° La bibliothèque impériale.	Des cinq exemplaires de l'*Imitacion*, celui de M. Doumeng et celui de M. Vésy contiennent l'*Echelle de paradis*. Un seul est complet : celui de M. Doumeng. Il manque à l'exemplaire Vésy le titre et deux feuillets à la fin. A celui de M. Doumeng, il ne manque que le feuillet blanc de la fin.
21. Saint-Augustin. C.	Le Schele de paradis.	Tholose.	Henry Mayer.	1488.	In-4°.	Goth.	Français.	Un B.		
22. Guillermus de Brolio. D.-B.	Stilus curie parlamenti.	Tolose.	Henry Mayer.	1488?	In-4°.	Goth.	Latin.	La main qui bénit.	Bibliothèque de Rodez.	V. l'*Arrestum querele* de 1490.

Digitized by Google

NOMS des AUTEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	LIEU D'IMPRESSION.	NOMS des IMPRIMEURS.	DATE.	FORMAT.	CARACTÈRES.	LANGUE EN LAQUELLE ILS SONT ÉCRITS.	FILIGRANES.	PROVENANCE.	OBSERVATIONS.
23. Magister Johannes. D.-B.	Summuli Magistri Joannis.	Tolose.	Henry Mayer.	1488.	In-f°.	Goth.	Latin.		Archives d'Aragon à Barcelonne.	M'a été indiqué par M. Wolger.
24. Triveth (Nicolas). Walleys (K.) C. et D.-B.	Commentaria de Civitate Dei Beati Augustini.	Tholose.	Henry Mayer.	1488.	In-f°.	Goth.	Latin.	La main qui bénit.	Bibliothèque impériale.	Les Commentaires de ces deux auteurs ont-ils été publiés séparément?
25. Gorsius (Thomas). C.	Commentarius in Augustinum de Civitate Dei.	Tolose.		1488.		Goth.	Latin.		Maittaire, t. I^er, p. 502, d'après Valentin Læscher (1).	(1) *Stromata, seu dissertationes sacri et litterarii argumenti.* Wittemberg. 1794, in-8°.
26. Mayron (François). C.	Theologice veritatis in Augustinum.	Tholose.		1488.			Latin.		Maittaire, t. I^er, p. 502.	
27. D.-B.	Lucidaire en françoys.	Tholose.		1438?	In-4°.	Goth.	Français.	Un B.	Collection Ricard.	Voir *La Chasse*.
28. Diego de Valera. C.	Coronica de Espana.	Tholosa.	Henry Mayer	1489.	In-fol°.	Goth.	Espagnol	La main qui bénit.	Bibliothèque de Marseille.	
29 Jean d'Arras. C.	Historia de la linda Melosyna.	Tholosa.	Jean Paris, Estevan Clebat	1489.	In-f°.		Espagnol		Brunet (1), article Jean d'Arras.	(1) Il n'a pas indiqué la forme des caractères.
30. Alfonso de la Torre C.	Vision deleitabile de la Filosofia.	Tolosa.	Jean Paris, Estevan Clebat	1489.	In-f°.	Goth.	En Catalan.		Brunet.	
31. Jacques de Voragine. D.-B.	Legenda aurea.	Tholosa.	Jean Paris.	1489?	In-fol°.	Lettres rondes.	Latin.		Née de la Rochelle; Brunet; Archives d'Aragon à Barcelonne.	
32. Mayron (François). D.-B.	In cathegorias Porphyrii, etc.	Tholosa.	Henry Mayer.	1490.	In-4°.	Goth.	Latin.		Bibliothèque Saint-Jean à Barcelonne.	M'a été indiqué par M. Wolger.
33. Guillaume de Guilleville. C.	El Peregrinage de la vida humana, etc.	Tolosa.	Henry Mayer.	1490.	In-fol°.	Goth.	Espagnol		Brunet.	Traduit du français par Frey Vincentio Manello.

Digitized by Google

NOMS des AUTEURS.	TITRE DES OUVRAGES.	LIEU D'IMPRESSION.	NOMS des IMPRIMEURS.	DATE.	FORMAT.	CARACTÈRES.	LANGUE EN LAQUELLE ILS SONT ÉCRITS.	FILIGRANES	PROVENANCE.	OBSERVATIONS.
34. D.-B.	L'Union des princes?	Tolose?		1491.	In-4°.	Goth.	Français.	La roue dentée.	Collection Ricard.	Le titre manque.
35. D.-B.	Ordonnances du Roy touchant la justice du pays de Languedoc.	Tholose.		1491.	In-4°.	Goth.	Français.	Un B.	Bibliothèque de Toulouse. Collection Ricard.	
36. D.-B.	L'Art de bien mourir.	Tolose?		1491?	In-4°.	Goth.	Français.	La roue dentée.	Collection Ricard.	Voir *La Chasse*.
37. D.-B.	Paix et accord entre le Roy de France et le Roy des des Romains.	Tolose?		1492?	In-4°.	Goth.	Français.	Un croissant.	Collection Ricard.	Voir *La Chasse*.
38. Barthélemy Glanville. C.	El libro de proprietatibus rerum.	Tholosa.	Henry Mayer.	1494.	In-fol°.	Goth.	Roman.	Sans filigrane.	Bibliothèque impériale.	
39. C.	Les ordonnances royales faites par le Roy, etc.	Thoulouse.		1499.	In-4°.	Goth.	Français.	Un B.	Bibliothèque de Toulouse. Catalogue Bigot, p. 110.	
40. Olivier Maillard. D.-B.	La Confession générale.	Tolose.		1499.	In-4°.	Goth.	Français.	Sans filigrane.	Collection Ricard.	Voir *La Chasse*.
41. Nicolas Bertrand. C.	Gesta Tolosanorum.	Tolose.		1500.	In-fol°.	Goth.	Latin.		Maittaire, t. I^er^, p. 471. — Prosper Marchand, *ex cat.* Billaine.	Cette édition n'a jamais existé.
42. C.	Quod libeta Juridica.	Tolose.		1500?	In-16.		Latin.		Lacaille, p. 46. Maittaire, t. I^er^, p. 790.	
43. Samuel. D.-B.	Epistola rabbi Samuelis judei.	Tolose?		Absque anno.	In-4°.	Goth.	Latin.	La tête de bœuf.	Collection Ricard.	Voir *La Chasse*.

Le Catalogue raisonné des livres imprimés à Toulouse, au XV^e^ siècle, paraîtra prochainement.

DESBARREAUX-BERNARD,

Membre résidant.

Digitized by Google

DISCOURS DE RENTRÉE

DE LA SESSION DE 1864-1865,

PRONONCÉ PAR M. AUGUSTE D'ALDÉGUIER

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Dans la séance du mardi 22 novembre 1864.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Le jour qui ramène notre première réunion après une séparation momentanée, nous rappelle involontairement à de sérieuses pensées. Depuis longues années nous parcourons ensemble la même route ; nous sommes animés des mêmes sentiments, du même amour pour cette société qui nous réunit, de la même bienveillance réciproque, résultat de nos efforts communs vers le même but. Ces diverses impressions ne portent-elles pas à de sérieuses pensées et à une sorte d'examen de conscience? ne devons-nous pas nous demander si nous avons assez fait pour la prospérité d'une société à laquelle nous avons dévoué nos plus chères affections, du jour où nous avons ambitionné l'honneur de nous enrôler sous sa bannière?

Mais je m'aperçois déjà, Messieurs, que je m'égare en cherchant à vous associer à des impressions qui ne doivent être que les miennes. Vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir pour remplir vos obligations personnelles. Ai-je fait de mon côté tout ce que je devais pour répondre à la nouvelle marque de bienveillance que vous avez bien voulu m'accorder cette année encore par des suffrages qu'il eût été plus avantageux au bien commun de déférer à de plus dignes? Ne croyez pas, Messieurs, qu'une

Digitized by Google

feinte modestie se déguise sous mes paroles : elles sont l'expression sincère d'une pensée qui depuis longtemps se reproduit souvent à mon esprit. Un entier dévouement ne suffit pas à la direction que vous avez bien voulu me continuer : l'intérêt et la prospérité d'une compagnie telle que la nôtre exigeraient plus que je ne puis vous donner. Les facultés d'influence et d'initiative nécessaires à ces fonctions importantes commencent à devenir peu compatibles avec les années qui s'accumulent sur ma tête, et la constance de vos suffrages déroge un peu trop à l'instabilité de tout ce qui nous entoure. C'est donc à moi seul que doivent se présenter les sérieuses préoccupations ; c'est à moi seul qu'il convient de se demander si je suis à même de répondre dignement au nouveau témoignage de votre bienveillance.

Quant à vous, Messieurs, il en est bien autrement, et s'il est un motif qui puisse rassurer mes inquiétudes, c'est la certitude que votre zèle peut suppléer aux insuffisances de ma direction. La lecture attentive de nos procès-verbaux a confirmé toutes mes prévisions, et je puis assurer maintenant avec toute confiance que pendant les deux dernières sessions, la société a marché d'un pas ferme dans la ligne tracée ; qu'elle n'a négligé aucun moyen pour remplir le programme de son institution, et pour arriver ainsi à un degré de considération, qui ne saurait faire défaut à des efforts soutenus et à des devoirs bien remplis.

Nos ressources assez restreintes ne nous ont pas permis de donner aux divers mémoires qui vous ont été soumis la publicité qu'ils méritaient ; mais les qualités qu'ils renfermaient me font aujourd'hui un devoir de leur consacrer une mention spéciale. Les cœurs vraiment généreux se préoccupent moins de ce qu'ils ont fait que de ce qui leur reste à faire : ils regardent toujours en avant. Mon rôle en cette circonstance est tout différent : j'ai avancé une proposition, je dois la justifier ; veuillez me suivre quelques instants dans le coup d'œil rétrospectif mais rapide que je vais jeter sur la marche de la société dans ces deux dernières années.

M. *Fons* nous a fait connaître cette belle abbaye de *Belleperche*, dont nos études historiques nous avaient appris l'importance. Dans ses profondes recherches, il a fait passer sous nos yeux son origine, ses années de splendeur, la série des abbés qui l'ont dirigée, les travaux de ses religieux, et enfin ses derniers jours de malheur et de décadence. Dans un

Digitized by Google

autre travail, le même M. Fons a appelé notre attention sur une localité bien peu connue : sur la ville de *Saint-Porquier*, à laquelle il a su donner une importance historique par les chartes de ses priviléges, et un intérêt de curiosité par une discussion lumineuse sur ses armes caractéristiques.

M. le vicomte de *Juillac* nous a communiqué de nouveaux fragments de son histoire générale du Roussillon, œuvre importante par son étendue et par son double intérêt au point de vue de l'histoire, puisque cette province est limitrophe de la nôtre et qu'elle a participé à la plupart des événements qui ont agité notre Languedoc; au point de vue de l'art, il en a augmenté l'intérêt par la reproduction fidèle de tous les monuments, de tous les sites et de toutes les curiosités mentionnées dans son texte. Dans une séance récente, il a captivé notre attention par ses souvenirs archéologiques d'Espagne et surtout par la description de cette magnifique *cathédrale de Burgos*, l'orgueil de l'Espagne et l'admiration des touristes. Ici encore il a complété son travail en mettant sous nos yeux de superbes dessins du monument lui-même, et en invoquant les belles pages de *Théophile Gautier* et d'*Ozanam*, qui l'ont bien moins décrite qu'ils ne l'ont chantée.

M. l'abbé *Carrière* nous a gratifié des prémices d'une véritable curiosité littéraire en nous communiquant une série de lettres de *Henri III*, de *François d'Alençon*, de *Diane d'Angoulême*, fille légitimée de Henri II, épouse en premières noces d'*Horace Farnèse*, et en secondes de *François de Montmorency*, de la fameuse *Elisabeth* d'Angleterre et de lord *Byron*. Dans notre dernière séance du mois d'août, il nous a fait parcourir, dans un agréable opuscule intitulé : *Mélanges*, les communes de La *Grâce-Dieu*, de *Beaumont-de-Lézat*, d'*Eaunes* et de *La Gardelle*, en nous signalant tous les souvenirs et tous les monuments de ces diverses localités.

M. le vicomte de *Sambucy* nous a transporté sur un terrain complétement inconnu de la plupart de nous, en nous parlant des cavernes du *Larzac*, de l'*âge de pierre*, des ossements humains empâtés de gangue stalagmitique, des poteries à pâte quartzo-granuleuse, trouvés dans des dolmens, et par conséquent postérieurs au déluge. Nous nous sommes inclinés devant de pareilles découvertes; peu d'entre nous avaient cher-

Digitized by Google

chè à remonter aussi haut ; mais sachons un gré tout particulier à M. de Sambucy de ses utiles travaux. Lui seul pouvait les entreprendre, à l'aide de ses études spéciales dans ce genre d'archéologie, toute nouvelle par son antiquité antédiluvienne, mais qui surtout a un mérite incontestable d'actualité, puisque notre confrère ne craint pas d'intervenir au milieu des discussions les plus passionnées d'une partie des savants de notre époque. Grâce à lui, ils pourront trouver dans nos mémoires des réfutations péremptoires de leurs folles théories, qui ne sont autre chose que des blasphèmes impuissants contre l'œuvre divine de la création.

M. le docteur *Bessières* nous a parlé de la fabrication des émaux et des opinions nouvelles que cette question a soulevées. Sans contester à Limoges sa supériorité dans ce genre de travail si apprécié de nos jours, il a parlé des recherches nouvelles qui refusent aux Limousins le mérite de l'invention, et qui prouvent d'une manière assez évidente qu'ils ont été primés en ce genre d'industrie par l'*Allemagne*, l'*Irlande* et l'*Ecosse*.

M. *Compayré*, que des raisons impérieuses retiennent loin de nous, mais qui signale toujours sa présence par quelque utile travail, nous a donné un excellent mémoire sur un sujet qui se reproduit sans cesse dans nos études, et sur lequel nous ne saurions avoir assez d'éclaircissements. Il nous a décrit dans tous leurs détails les cérémonies observées dans les fêtes du paganisme ; les usages, les prières, les costumes, les insignes, les instruments, les meubles, toutes choses enfin usitées dans leur célébration.

M. le baron *Dupérier* nous a initié à une de ces curieuses élucubrations claustrales du quatorzième siècle, époque où la science se produisait elle-même, telle qu'elle était, sans avoir été soumise à l'étamine de l'analyse et de la critique, en nous communiquant le volumineux manuscrit que le hasard a fait tomber entre ses mains. Cette compilation indigeste est un type d'époque, et sous ce rapport elle rentrait dans notre domaine.

C'est un travail de cette nature, mais auquel se rattache un grand intérêt de localité que nous a présenté M. *Desbarreaux-Bernard* dans son mémoire sur *La chasse aux incunables*. Ce n'est que le prélude du grand travail qu'il nous prépare, et qui doit donner la série complète de tous les produits de notre imprimerie toulousaine pendant les quinzième et seizième siècles.

Digitized by Google

M. le colonel de *Chanal* nous a fait connaître l'histoire de l'*Ecole d'équitation de Toulouse*. Il nous a raconté son établissement sous Henri IV, les phases de son existence, son régime, le nom de tous ceux qui l'ont dirigée jusqu'à nos jours, enfin tout ce qui concerne cette école, qui doit compter au nombre de nos institutions toulousaines.

M. *Rossignol* nous a offert deux spécimens précieux de ses nombreux et savants travaux dans le département du Tarn, en nous communiquant une étude sur la *ville de Gaillac*, dont personne mieux que lui n'est à même d'écrire l'histoire et de décrire les monuments. La société entière s'est associée au vœu émis par lui de voir s'élever, au milieu de la ville de Gaillac, un monument en l'honneur du plus éminent de ses enfants, de *dom Vaissette*, l'immortel auteur de l'*Histoire du Languedoc*, si digne à ce titre d'une éternelle mémoire. Dans un nouveau mémoire, le même M. Rossignol nous a décrit et montré une nombreuse collection de médailles et de monnaies des *Tectosages*, des *Ibères* et des *Rutènes*, preduit de ses fouilles dans cette petite ville de *Montans*, sur laquelle la continuité de ses travaux a appelé une certaine célébrité, dont elle lui est exclusivement redevable.

M. *Fournalés* nous a communiqué plusieurs notices qui prouvent le zèle de ses investigations. Nous avons conservé le souvenir de celle dans laquelle il décrit la manière dont les anciens brûlaient les corps ; nous n'avons pas oublié surtout la preuve convaincante sur laquelle il appuya ses opinions, en nous montrant une urne antique dans laquelle on pouvait encore reconnaître la qualité des matières mêlées aux cendres qu'elle renfermait. Nous devons aussi lui tenir compte de ses observations pleines de sagacité sur la position constante qu'occupent dans le sol toulousain les monnaies et autres objets antiques qu'il a successivement recouvert. Cette observation, confirmée par une longue expérience, démontre par le seul degré de profondeur de l'objet découvert, l'époque à laquelle il remonte.

M. *Pifteau* a continué de se signaler dans une spécialité qui lui assigne parmi nous une place que personne n'osera lui disputer, et dont par cela même nous reconnaissons tous l'utilité. Ses nouvelles inscriptions nous ont prouvé que l'expérience et l'étude lui révèlent chaque jour davantage les secrets de l'épigraphie latine.

Digitized by Google

Dans un résumé lucide, M. de *Lapasse* nous a présenté les opinions de la commission chargée de surveiller les fouilles nécessitées par la construction du *palais du maréchal*, et il a appuyé ses observations du rapport et des dessins du capitaine *Bonnal*, qui, de la manière la plus obligeante, a bien voulu prêter son concours à notre commission. Dans une autre occasion, il s'est servi du manuscrit d'un médecin distingué de notre ville pour nous transmettre des notes et des particularités pleines d'intérêt pour l'histoire de notre cité. Il serait aussi difficile que délicat de parler des excellents effets que son initiative toute juvénile a produit dans la marche de nos travaux ; mais il en est un que je ne puis passer sous silence : je veux parler de la faveur qu'il a su appeler sur nos travaux par le charme et la distinction des comptes rendus qu'il a adressés toujours avec une exactitude scrupuleuse aux deux organes de la publicité de notre ville. C'était bien le meilleur et le plus utile usage qu'il pût faire de ces fonctions de secrétaire général, que sa modestie l'a fait hésiter longtemps à accepter. Chacun de nous a senti que la publicité était la divinité du jour, à l'empire de laquelle personne ne peut se soustraire ; divinité difficile et capricieuse qu'il n'est pas permis à tout le monde d'aborder. Nous avons tous compris que nul ne pouvait être accueilli par elle avec plus de faveur que celui qui a réuni tous nos suffrages.

Tels ont été les travaux individuels de la Société ; mais ils n'ont pas absorbé toute sa sollicitude : elle a compris qu'elle avait un rôle à remplir comme être moral et collectif, et elle n'y a pas fait défaut. Elle a jeté ses regards autour d'elle pour ne laisser rien échapper de ce qui pouvait rentrer dans l'ordre de ses attributions. Dans les derniers jours de notre session de 1863, notre zélé confrère, M. l'abbé *Carrière*, vint nous entretenir des espérances certaines que lui avait fait concevoir une exploration récente sur les bords de l'Ariége, aux environs d'*Auterive*. Nous nous empressâmes d'écrire à M. le préfet pour solliciter de lui les moyens de procéder à des fouilles immédiates. Les secours ne se firent pas attendre, et vous connaissez tous les heureux résultats obtenus. Le mémoire de notre confrère vous a appris l'importance de cette decouverte, et le compte rendu déjà publié lui assigne son rang de date que l'on ne peut lui disputer. Les échantillons d'ustensiles divers et de délicates poteries qui ont déjà passé sous vos yeux vous donnent la proportion de tout ce que

Digitized by Google

nous pouvons espérer des fouilles nouvelles qui ont dû se poursuivre pendant nos vacations. Nous attendons avec impatience le rapport de la commission chargée de les diriger.

Au moment de notre séparation, en 1863, la ville de Toulouse était bouleversée sur plusieurs points par la construction de nouveaux aqueducs et par celle du *marché couvert*. Nous chargeâmes une commission de surveiller ces divers travaux. Vous avez conservé le souvenir du rapport qui nous fut soumis, à notre rentrée, de toutes les découvertes et de toutes les remarques intéressantes signalées par cette commission dans l'exercice de son mandat.

Bientôt après, M. de *Sambucy* soumit à notre examen une quantité de fragments précieux, fruit de ses investigations infatigables dans ce plateau du *Larzac*, devenu son domaine, et la mine intarissable des preuves sur lesquelles il appuie la théorie aussi logique qu'élevée dont il s'est déclaré le champion.

Enfin, grâce à l'initiative de M. *Fournalès*, nous avons tout lieu d'espérer que nous allons voir se réaliser notre vœu le plus cher : nous allons être à même d'entreprendre les fouilles si désirées de *Vieille-Toulouse*, et tout nous donne la certitude que cette terre des vieux souvenirs ne refusera pas à nos recherches ce qu'elle offre si généreusement et depuis tant d'années à tous ceux qui vont la visiter. C'est désormais sur ces coteaux historiques, dont la proximité devenait contre nous une accusation de négligence, que doit se porter toute notre attention : c'est là que nous ferons sans doute une riche moisson de découvertes, mais c'est là surtout que nous trouverons la solution des questions si intéressantes et depuis si longtemps agitées sur nos origines toulousaines.

C'était le 30 avril 1864 que s'ouvrait à la Sorbonne la session des délégués de toutes les Sociétés savantes de France, sous la présidence du ministre de l'instruction publique. Il eût été fâcheux pour nous de ne pas répondre à l'appel qu'il nous avait adressé ; mais il n'est pas d'article, dans notre règlement, qui nous oblige aux inconvénients d'un voyage aussi long et aussi dispendieux. Organe de la Société, je suis heureux de trouver une occasion solennelle d'adresser nos remercîments aux deux confrères qui ont bien voulu se charger d'aller nous représenter à ces grandes assises de la science. Grâce au généreux dévouement du vicomte

Digitized by Google

de *Lapasse*, notre secrétaire général, et de M. *Croze*, membre correspondant, le nom de notre Société est inscrit aux annales de la Sorbonne. De plus, c'est devant cette brillante assemblée que M. de *Lapasse*, s'oubliant lui-même pour ne se préoccuper que de nous, a captivé l'attention générale en parlant de nos découvertes récentes, de nos observations sur les couches superposées de terrains sur lesquelles est assise la ville de Toulouse, sur les travaux importants de M. Sambucy dans le Larzac, qui prouvent la contemporanéité de l'homme des dolmens avec celui des cavernes, toutes choses enfin de nature à placer en relief et notre compagnie et les œuvres des différents membres qui la composent.

Dans une réunion moins nombreuse, mais où il importait de pas se faire oublier, je veux parler de la session *du Congrès archéologique de France*, dirigé par M. de *Caumont*, plusieurs de nos confrères se sont chargés d'être nos représentants; ils ont assisté à toutes les sessions, soit à *Rodez*, soit à *Albi*; ils y ont fait des lectures; enfin, ils ont accompagné le congrès dans toutes les localités qu'il a parcourues et explorées.

Enfin, Messieurs, vous n'avez pas oublié les derniers travaux de notre session, la manière dont nous avons usé de nos droits pour intervenir dans la grande question du remaniement de l'*église de Saint-Etienne*. La Société doit se féliciter du zèle déployé par sa commission dans l'étude de cette question, qui préoccupait si vivement l'opinion publique et donnait lieu à des avis si divergents. Nous avons la confiance que le résumé de ses observations aussi sages qu'intelligentes, et la solution qu'elle propose rectifiera les idées et finira par ramener à elle tous ceux qui ont le bon sens de ne pas se laisser éblouir par des chimères impraticables, mais qui préfèrent arriver à un résultat possible et satisfaisant au point de vue de l'art. Nous avons, pour garant de la convenance et de l'utilité des idées que nous avons formulées, l'accueil bienveillant du premier pasteur du diocèse et l'assurance qu'il nous a donnée que le mémoire présenté par notre commission était le résumé fidèle de toutes ses pensées pour l'achèvement de sa cathédrale.

Ainsi que vous venez de le voir, Messieurs, par cette rapide et insuffisante analyse, la Société n'a failli à aucun de ses devoirs et à son point de vue collectif et à son point de vue individuel. Si ma tâche avait dû se borner à cet examen, elle se serait présentée à mon esprit d'une manière

Digitized by Google

toute séduisante, et je n'aurais pas négligé de donner à chacun des points que j'ai effleurés des développements proportionnés à leur importance ; mais j'étais involontairement préoccupé de ce qui me restait à dire, et ce côté de ma tâche se présente sous un aspect bien différent et réveille dans nos esprits de bien pénibles souvenirs.

Depuis de longues années, notre première séance était pour ainsi dire absorbée par le bonheur de se revoir, de se retrouver une fois encore dans ces lieux qui nous sont chers : nos mains se cherchaient ; nous étions heureux de reconnaître qu'aucun vide ne s'était fait parmi nous ; nous parlions du passé, des espérances de l'avenir. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec des impressions d'une toute autre nature, et c'est bien le cas de dire avec le poëte : *que les temps sont changés !* c'est à peine si nous osons compter ceux qui nous manquent, tous ceux qui ont été ravis à nos vieilles habitudes, à nos anciennes amitiés. Le nombre en est trop grand pour que je puisse consacrer à chacun d'eux un hommage proportionné à la perte que nous avons éprouvée, aux sentiments qu'elle nous a inspirés ; mais, du moins, laissons échapper de notre cœur quelques paroles qui témoignent de nos souvenirs et de nos regrets.

Le premier de cette funèbre nomenclature est M. le colonel *Gleize*, décédé le 6 avril 1863. Après une carrière militaire honorablement parcourue, lorsque l'heure de la retraite eut sonné, le colonel Gleize ne se crut pas dégagé envers son pays, et il s'empressa de lui offrir tout ce que l'expérience avait ajouté aux études spéciales de sa vie entière. Il fut bientôt investi du titre de maire de Lavelanet et appelé à représenter son canton au conseil général du département. Mais ces fonctions administratives ne répondaient pas à l'attrait qu'il avait toujours eu pour les études scientifiques : il ambitionna la faveur de faire partie des différentes Sociétés savantes de notre ville, et dans la séance du 9 juillet 1842, nous fûmes tous heureux de lui déférer, par nos suffrages, le titre de membre résidant de notre Société. Dès les premiers jours, nous fûmes à même d'apprécier l'urbanité de ses manières, la variété de ses connaissances et l'utilité de son concours. Il nous donna une notice sur l'église cathédrale de *Bayonne*, où il avait longtemps résidé en qualité de colonel du génie, directeur des fortifications. Depuis, il nous entretint souvent de ses re-

Digitized by Google

cherches sérieuses et assidues sur l'ancienne abbaye de *Boulbonne* et sur les tombeaux des comtes de Foix, qui avaient choisi ce monastère, situé d'une manière si pittoresque, pour le lieu de leur sépulture. Malheureusement, il n'a pas eu le temps de réunir dans un mémoire le résultat de ses longues études sur ce sujet intéressant. Enfin, et lorsque les années commençaient à peser sur sa tête, il enrichit nos recueils d'une intéressante notice sur la *ville de Rieux* et sur *ses archives*. Ce fut le dernier effort de ses facultés défaillantes. Il se retira dans son château de Lavelanet, et bientôt il y termina sa carrière à l'âge de quatre-vingt-trois ans, au milieu des regrets unanimes des populations accourues pour honorer ses funérailles.

Treize jours après et le 15 avril 1863, une nouvelle imprévue vint porter le deuil daus notre compagnie ; les journaux nous apprenaient la mort inopinée de M. *Moquin-Tandon*, enlevé, de la manière la plus instantanée, à l'âge de cinquante-huit ans. M. Moquin-Tandon était peu connu, sans doute, de plusieurs d'entre vous, Messieurs. En ma qualité de doyen, laissez-moi vous dire qu'il avait laissé parmi nous les meilleurs souvenirs, et qu'il était peu d'esprits plus disposés et plus aptes que le sien à la science archéologique. Naguère on prononçait son éloge à l'Académie des sciences, et l'on a gardé le silence sur ses travaux archéologiques et sur son aptitude à ce genre d'étude, qui était, je ne crains pas de le dire, un des côtés saillants de sa personnalité. Il se portait avec ardeur à toutes les recherches, à tout ce qui provoquait sa curiosité. Sa bibliothèque était une preuve de la disposition de son esprit. Il avait fait une collection immense de tous les ouvrages écrits dans les différents dialectes du langage roman ou patois de notre midi, de toutes les anciennes légendes, de tous les anciens manuscrits, noëls, chansons, factums qu'il avait pu se procurer. Une découverte de ce genre était pour lui un bonheur. Nous n'oublierons jamais sa physionomie expressive, l'animation de son regard lorsqu'il venait nous lire ses traductions du *Petit Thalamus*, des gestes de *Peyre Cardinal*, le joyeux troubadour du treizième siècle, et ses chansons amoureuses ou satiriques. Ce fut alors qu'il composa ce délicieux petit volume, embelli de tout le luxe et de toute la coquetterie de la typographie moderne intitulé : *Carga magalonensis*.

Digitized by Google

C'est un recueil renfermant les narrations les plus piquantes des événements arrivés à Montpellier et racontés avec tant de naïveté dans le langage du treizième siècle que chacun de nous le prit pour un extrait fidèle du *Thalamus*. M. *Renouard* lui-même y fut trompé, et sa méprise devint le témoignage le plus flatteur de la manière dont notre habile confrère s'était approprié une langue dont le savant professeur se flattait, à juste titre, de connaître tous les secrets.

Désigné depuis longtemps par l'opinion publique, M. Moquin-Tandon s'éloigna de nous sans retour pour aller prendre à l'Institut la place du célèbre botaniste allemand, le professeur *Link ;* mais malgré son absence, son souvenir était demeuré vivant dans l'esprit de tous ses anciens confrères de Toulouse, qui recevaient toujours de lui l'accueil le plus amical lorsqu'ils allaient le visiter à Paris.

Le 14 septembre 1863, nous apprîmes avec douleur la mort de M. *Azema de Montgravier*, chef d'escadron d'artillerie, décédé à Montpellier à l'âge peu avancé de cinquante-huit ans. C'est encore, Messieurs, un membre de notre société, inconnu peut-être de plusieurs d'entre vous parce qu'il date de nos premières années. En 1838, M. de Montgravier était attaché à la fonderie de Toulouse en sa qualité de capitaine d'artillerie. Ses habitudes studieuses le rapprochèrent bientôt de nous, et il devint un des membres les plus assidus de nos séances. En 1839, il se fit connaître par un mémoire distingué sur les murailles d'architecture gigantesque qui furent mises à nu à cette époque à suite de la démolition des échoppes qui longeaient la rue de l'Inquisition. En 1840, il fut appelé en Afrique, et dès cette époque (1^er^ janvier 1840) il est demeuré inscrit au tableau au titre de membre correspondant.

Quoique éloigné et absorbé par un service actif en pays étranger, il n'oublia jamais les liens qui le liaient à nous : il nous dédia la relation de ses premières excursions sur le sol africain, dans un mémoire sur la *ville de Cherchell*, l'ancienne *Césarée*. En 1846, il nous adressa un mémoire plus étendu sur l'ancienne géographie et sur l'histoire des sites les plus remarquables de la *province d'Oran* et sur le *Thlemecin* des Romains. Dans ce travail consciencieux, il appuya ses théories sur des inscriptions romaines découvertes dans ses excursions, et dont il nous envoya la copie

Digitized by Google

figurative. Enfin, il nous consacra un travail plus important encore intitulé : *Etudes historiques et archéologiques sur l'invasion de l'Afrique septentrionale par les Romains.* Ces études comprenaient l'histoire de tous les événements accomplis dans l'Afrique septentrionale, depuis la guerre de Jugurtha jusqu'au moment où les deux Mauritanies furent réduites en provinces romaines sous l'empire de Claude ; il accompagna ce mémoire d'une carte indiquant la position des forteresses antiques élevées dans le *Dahrah* par la 2e légion, dont les ruines existent encore. Des travaux aussi multipliés avaient valu à notre confrère une distinction flatteuse : il avait été nommé membre correspondant de l'Institut de l'Académie impériale des inscriptions et belles-lettres. Pour nous, Messieurs, c'est payer une dette que de consacrer un souvenir au confrère qui avait placé si haut l'honneur de nous appartenir.

Le 20 septembre 1863, une mort foudroyante vint encore décimer nos rangs. M. *Urbain Vitry*, âgé à peine de soixante et un ans, plein de santé, passa instantanément de vie à trépas, laissant de profonds regrets dans l'esprit de tous ceux qui avaient été à même d'apprécier ses éminentes qualités. M. Vitry nous appartenait depuis le 21 janvier 1832, jour où M. le marquis de *Castellane* le présenta à nos suffrages comme le collègue le plus utile à la prospérité de notre Société naissante. Il serait trop long d'énumérer les titres qui avaient mérité à notre confrère la faveur spéciale de notre vénéré fondateur, ni ceux qu'il sut acquérir depuis par ses œuvres architecturales, parmi lesquelles figure cette gracieuse fontaine de la Trinité, à laquelle on s'est efforcé vainement de donner une rivale. Personne d'ailleurs, dans notre ville, n'ignore la manière honorable dont il a rempli les charges élevées qui lui ont été confiées, et surtout le dévouement et l'intelligence qu'il a déployé dans la direction de l'Ecole des Arts, à laquelle il consacra les dernières années de sa vie. Des titres aussi multipliés, joints aux qualités personnelles qui l'ont rendu cher à tous ceux qui l'ont connu, suffisent bien pour nous rendre sa mémoire précieuse, et pour expliquer la présence dans la salle de nos réunions du buste fidèle qui nous rappelle les traits du confrère que nous avons perdu.

Vous ne m'excuseriez pas, Messieurs, si je négligeais en cette circon-

Digitized by Google

stance de payer un tribut d'hommages à la mémoire de M. *Rocher*, ancien recteur de l'Académie de Toulouse. En 1859, nous allâmes lui offrir de placer son nom sur le tableau des membres honoraires, protecteurs de notre société. Non-seulement il accueillit nos offres avec une grâce parfaite, mais il ne voulut pas accepter ce titre comme une charge purement honorifique. Il se fit un plaisir d'assister à nos séances, de nous donner des encouragements, et plus d'une fois il voulut bien nous servir d'intermédiaire auprès des ministres lorsque nous pensions que l'influence de son nom pouvait donner du crédit à nos demandes. Les sentiments que nous portions à M. Rocher étaient partagés par la plupart de nos concitoyens. Sa bienveillance avait popularisé l'austère simarre du recteur. On le rencontrait partout, toujours souriant, toujours prêt à donner une bonne parole : on lui tenait gré de se présenter à toutes les fêtes, à tous les spectacles, à toutes les réunions publiques sans croire déroger à la gravité de ses fonctions : il était connu de tous, et sa bonne et belle figure attirait toutes les sympathies.

Aussi, lorsque dans le cours de septembre 1863 apparut le décret qui l'appelait à une retraite qu'il n'avait pas demandée, et qui joignait à son nom celui d'un confrère aussi populaire que le sien, M. *Sauvage*, doyen de la Faculté des Lettres et fondateur de notre Société, on se regarda avec surprise, et sans vouloir approfondir les motifs d'une pareille disgrâce, on ne se préoccupa que d'en adoucir les rigueurs par d'unanimes regrets. Ce fut de sa retraite de *La Côte Saint-André* que M. Rocher nous adressa cette lettre si pleine de grâce et de sensibilité, que nous conservons dans nos archives, pour nous prier de nous rappeler toujours de lui et de son entier dévouement aux intérêts de la société. Cependant le coup était porté, et il était de ceux dont les atteintes sont fatales aux natures sensibles : quatre mois s'étaient à peine écoulés lorsque nous apprîmes que M. Rocher avait succombé à Lyon, le 27 janvier 1864, à l'âge de soixante-huit ans. Réunissons-nous donc, Messieurs, pour rendre un dernier hommage à la mémoire de l'homme excellent qui a laissé parmi nous de si bons souvenirs.

A cette perte en succéda bientôt une nouvelle, plus douloureuse encore, puisqu'elle fut une véritable perte de famille. M. *Léon Ducos* nous fut

Digitized by Google

enlevé le 1er février 1864 à l'âge de quatre-vingts ans. Cet âge avancé et des symptômes fâcheux d'affaiblissement, nous faisaient pressentir depuis quelque temps ce funeste événement; mais il n'en fut pas moins affligeant pour nous. M. Ducos était un des quatorze fondateurs de notre Société, dont le nombre est tellement réduit aujourd'hui, qu'il n'en restera bientôt plus que la mémoire. Homme de conscience, il était de ceux qui regardent tout engagement comme un devoir; aussi, dès les premiers jours de notre établissement, se fit-il une obligation de nous consacrer et son temps et son entier dévouement. Il aimait d'ailleurs d'attrait le genre de nos études; il en avait contracté le goût dans sa jeunesse par ses rapports habituels avec un antiquaire bien connu dans notre ville, M. l'abbé de *Saint-Amans*, qui avait passé sa vie à former une collection à une époque où ce genre d'occupation était celui de bien peu de monde. On allait visiter alors le cabinet du docte abbé, situé à l'angle de la rue *Maletache* et de la rue des *Filatiers*, comme une véritable rareté. Je ne sais si dans ce temps de progrès il eût conservé sa réputation, mais tel qu'il était, il servit à développer le goût de notre confrère, qui se fit, il y a soixante ans, le zélé collaborateur de celui qui l'avait formé. Aussi, lorsque M. de Castellane songea à composer son collége, M. Ducos fut un des premiers désignés; il eut sur la plupart d'entre nous l'avantage d'une éducation première, et d'une initiation spéciale qui nous faisait défaut. Dès nos premières années, il déposa dans notre collection deux mémoires intéressants : le premier sur une *mosaïque découverte à Magnan*, dont il enrichit les galeries du cloître : le second sur les magnifiques *antiphonaires de Mirepoix*, dont il nous procura les meilleurs échantillons qui ornent notre salle, et qui firent l'admiration du baron *Taylor*, qui voulut les reproduire dans son grand ouvrage du *Voyage en France*.

Mais il est un service plus signalé dont nous ne devons pas perdre le souvenir : c'est son intelligente administration des finances de la Société. Réunissant par ses habitudes commerciales toutes les qualités du comptable, il répondait d'un autre côté à toutes les exigences de notre situation particulière à cette époque. Notre Société, dès ses débuts, eut à traverser des épreuves difficiles. Privée de toute subvention publique, elle fut pendant de longues années obligée de vivre de sa propre substance, et son existence eût été souvent compromise si notre trésorier ne nous fût venu

Digitized by Google

en aide. Dans nos moments de détresse, il sut toujours trouver des ressources inattendues pour que le service n'éprouvât jamais d'embarras ; gardien inexorable du trésor, il le défendait avec énergie contre toutes les fantaisies ou les entraînements irréfléchis, et, sous ce rapport, nous lui sommes redevables en partie de notre existence sociale. C'était ainsi que M. Ducos s'était identifié à nous, à tous nos intérêts, à toutes nos affections, et que nous étions devenus une partie de sa propre vie ; aussi, lorsque le dernier jour fut venu, s'efforça-t-il d'éloigner l'idée pénible d'une séparation, en priant son frère de venir prendre parmi nous cette place si longtemps occupée ; il lui a semblé, sans doute, qu'il se survivait ainsi à lui-même. Il ne s'est pas trompé : c'était bien la meilleure manière d'adoucir nos regrets ; c'était surtout le moyen le plus assuré de rappeler toujours à nos esprits et le souvenir de sa vie et celui du jour où nous l'avons perdu.

Trois mois ne s'étaient pas écoulés lorsqu'une nouvelle imprévue, dont le bruit retentit douloureusement dans notre cité, vint nous apprendre que la mort venait de faire dans nos rangs une nouvelle victime dans la personne de M. le marquis de *Bournazel*, enlevé de la manière la plus instantanée dans la nuit du 14 avril 1864. Plein de vie et de mouvement, entrant à peine dans sa quarante-cinquième année, il semblait ne pas avoir atteint la moitié de sa carrière : la veille encore il serrait la main de ses amis, ne se doutant pas que cette étreinte était un dernier adieu. La Providence en avait autrement ordonné.

M. le marquis de Bournazel était le représentant de l'antique et illustre maison de *Buisson de Bournazel*, originaire d'Aubin en Rouergue, dans laquelle la charge importante de sénéchal, gouverneur du Rouergue, était pour ainsi dire devenue héréditaire, depuis les lettres patentes du 29 décembre 1656 octroyées par le roi Louis XIV à François II de Buisson, marquis de Bournazel, sur la démission d'Anne de Noailles. Dès ses plus jeunes années, notre regretté confrère avait donné des marques non équivoques d'un attrait prononcé pour les études historiques et paléographiques. Grâce à son aptitude et à une application constante, il était parvenu à un degré d'habileté remarquable dans la science diplomatique et dans la lecture des vieilles écritures. Il devait, à ce titre, nous appartenir ; aussi fûmes-nous

Digitized by Google

heureux de lui donner nos suffrages et de l'appeler, le 30 avril 1856, à occuper une place vacante dans nos rangs. Ami dévoué de la science, M. le marquis de Bournazel s'appliquait depuis longues années à former une bibliothèque conforme à l'ordre de ses études, et il se faisait toujours un plaisir de la mettre à la disposition de ceux qui partageaient ses goûts. Cette ressource précieuse a disparu avec lui, et sa mort a emmené la dispersion instantanée de ces livres rares, de ces curieux manuscrits, et de tous ces titres et chartes anciennes dont la collection avait été la préoccupation favorite de toute sa vie. Nous avons été bien souvent à même d'apprécier l'utilité de son concours à nos travaux, la bienveillance de ses rapports, l'agrément de ses manières, et surtout le zèle de son dévouement aux intérêts de notre compagnie.

Deux mois après, et le 16 juin 1864, nous éprouvions une nouvelle perte dans la personne de l'un de nos plus anciens confrères, M. *Scipion Goudet*, archiviste de la mairie. Depuis le 21 avril 1838, il faisait partie de notre compagnie en qualité de membre résidant, et pendant ce long intervalle nous l'avons toujours retrouvé collègue dévoué et assidu à nos réunions. Sa qualité d'archiviste de la ville rendait sa collaboration utile, et nous aimons à nous rappeler la manière obligeante avec laquelle il mettait à notre disposition les documents dont il était le dépositaire.

Enfin, nous étions destinés encore à une nouvelle épreuve. Peu de jours avant notre séparation, le 9 juillet 1864, nous apprîmes avec autant de surprise que de regrets la mort de notre excellent confrère M. l'abbé *Salvan*, à un âge qui nous faisait espérer de jouir longtemps encore de sa présence et de l'intérêt de ses communications. Homme d'esprit et de connaissances étendues, M. l'abbé Salvan possédait à un degré remarquable un genre d'érudition qui devient chaque jour plus rare et qui s'harmonisait merveilleusement à l'ordre de nos travaux. Personne n'était mieux fixé que lui sur nos antiquités et sur nos traditions toulousaines : toute sa vie il avait fait le guet pour recueillir ce qui avait été dit, fait ou écrit dans notre cité. Il recherchait la conversation des anciens, pour saisir au passage et prendre note de leurs souvenirs ; la composition de sa bibliothèque caractérisait les tendances de son esprit : c'était sans contredit la plus curieuse

Digitized by Google

de la cité, et, sous ce rapport, elle apportera un complément précieux à la bibliothèque de Toulouse, à laquelle il l'a léguée. Muni de toutes ces ressources, doué d'ailleurs d'une mémoire parfaite, dès qu'un point historique devenait le sujet d'une controverse, il était le premier à l'éclaircir à l'aide de la connaissance profonde de toutes les traditions. Il serait trop long d'énumérer les nombreux opuscules échappés instantanément à sa plume aussi élégante que facile. Il disait lui-même qu'il n'avait jamais fait une rature ni recommencé une phrase ; il était toujours le premier prêt, et cette facilité peu commune lui assurait les avantages inappréciables de l'actualité. Aussi était-il du bien petit nombre des auteurs qui ont eu le privilége de voir les éditions de leurs ouvrages s'épuiser, insuffisantes à satisfaire la curiosité publique. Rendons hommage aussi à la bienveillance de ses rapports, et attendons l'hommage plus complet que le collége du Gai-Savoir réserve à celui qui se fit un jour le spirituel champion de notre muse toulousaine.

Enfin, Messieurs, se trouve terminé le pénible devoir qui m'était imposé. Il a eu sans doute son côté douloureux ; mais si j'en juge d'après mes impressions, il m'a semblé que ce tribut à la mémoire de ceux que nous avons si longtemps connus, avec lesquels nous nous sommes si souvent retrouvés dans ces lieux, n'était pas dépourvu d'une certaine douceur. Il nous a rappelé des jours heureux et des jours d'épreuves, où de fâcheuses préoccupations et de pénibles pressentiments s'étaient convertis en force et courage sous l'influence de nos communications intimes, et nous avaient préservé des dangereuses atteintes du découragement. Après les coups multipliés qui nous ont frappé pendant le cours de ces deux dernières années, gardons-nous de nous laisser aller à ce triste sentiment. Nous avons subi, d'une manière cruelle, à la vérité, le sort auquel les Sociétés ne peuvent se soustraire ; mais tous les vides qui s'étaient faits dans nos rangs n'ont pas tardé à se combler : dix de nos siéges sont devenus vacants, mais aussitôt dix candidats se sont présentés et ont brigué l'honneur de les occuper. Je devrais, pour écarter les nuages de nos lugubres souvenirs, vous parler des qualités qui distinguent ces nouveaux collaborateurs, de tout ce qu'ils nous ont déjà donné, de tout ce que nous devons en attendre encore, mais ce serait blesser leur modestie. Ne parlons donc plus de nos

Digitized by Google

pertes que pour stimuler notre émulation, pour nous faire comprendre le besoin de faire mieux encore que nous n'avons fait jusqu'ici, et n'oublions jamais que l'élément le plus efficace de la prospérité de notre compagnie est l'union et la bienveillance réciproque qui nous animent, et l'observation fidèle du règlement que nous nous sommes imposé.

AUGUSTE D'ALDÉGUIER.

Digitized by Google

UN CIMETIÈRE ROMAIN A USTION A LA MADELEINE

ET

RESTES D'UNE CITÉ GALLO-ROMAINE PRÈS AUTERIVE.

CONTINUATION DES FOUILLES COMMENCÉES DANS LE MOIS DE JANVIER 1864.

MESSIEURS,

Les fouilles exécutées à Auterive, par vos ordres et sous ma direction, pendant le mois de janvier 1864, ont produit des résultats dont vous avez apprécié l'importance pour l'histoire de cette antique localité.

Les nombreux fragments de poterie fine et commune, les grandes amphores renfermant encore les débris des bûchers funéraires, les briques à crochet, à rebords, retrouvées à différentes profondeurs, sous un sol jonché d'ossements humains et qui était, dans des temps encore peu éloignés de nous, un cimetière, le souvenir des rites sacrés employés dans les funérailles des anciens et si précieusement conservés dans ce livre écrit par la mort, la proximité d'un grand centre de population dont l'origine inconnue remonte à une haute antiquité, m'ont autorisé à émettre une opinion qui n'eût eu que peu de valeur si elle m'eût été personnelle; mais, Messieurs, cette opinion a trouvé auprès de vous un appui et une sanction dont je suis fier. Lorsque j'ai demandé la continuation des fouilles commencées grâce à la modeste subvention accordée par M. le préfet, j'étais bien sûr que les nouvelles découvertes, en jetant un plus grand jour sur les premières, aideraient peut-être à résoudre définitivement une question qui, pour moi, n'avait plus de doutes, mais qui n'avait pu encore entraîner les convictions de tout le monde.

Digitized by Google

Un nouveau secours, accordé encore cette fois à notre demande par M. le préfet, nous a mis à même de poursuivre ces recherches si ardemment désirées, et, Messieurs, j'ai hâte de le dire, cette fois encore les résultats ont dépassé de beaucoup nos espérances.

Cependant, à la joie des découvertes se mêle pour moi l'amertume d'un regret : c'est celui de n'avoir pu arracher de mes mains à la terre ses plus importants secrets. Retenu chez moi par une indisposition grave, j'ai dû abandonner à M. Dusan, que la commission permanente avait chargé de surveiller les fouilles, le plaisir et l'honneur des dernières découvertes. Du reste, M. Dusan joignait à son mérite personnel l'avantage de m'avoir accompagné dans ma première campagne ; il pouvait donc agir, du premier coup, d'une main sûre, et il échappait ainsi à ces tâtonnements qu'on n'évite guère au début d'une opération qui a toujours ses mystères.

D'ailleurs, M. le vicomte de Lapasse voulut bien se charger de lui transmettre ses conseils, et pour cela, il crut qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de l'accompagner sur les lieux qu'il fallait explorer, et ce fut là que M. B. Dusan put apprécier combien les lumières et l'expérience de notre secrétaire général pouvaient lui être utiles.

Mon mémoire se basera tout à la fois sur l'intéressant rapport que M. Dusan a lu dans une des réunions de la commission permanente à laquelle j'assistais et sur mes souvenirs personnels. La connaissance spéciale et détaillée que je possède des lieux explorés me donne peut-être plus de facilité qu'à tout autre pour coordonner les matériaux si pieusement recueillis par notre habile dessinateur.

Les travaux que je dirigeais au mois de janvier 1864 consistaient principalement en une tranchée parallèle à la berge de l'Ariége, ouverte sur le chemin de halage et longue de 40 mètres environ. D'après les instructions qu'il avait reçues, M. Dusan fit pratiquer, en aval de ce point, trois tranchées perpendiculaires à la berge, allant de la grande route au chemin de halage, longues d'environ 180 mètres chacune, distantes l'une de l'autre d'à peu près 25 mètres, sur une largeur de 1 mètre 50 centimètres, et avec une profondeur de 60 centimètres. De 10 en 10 mètres on a creusé à une profondeur plus considérable. En outre, différents sondages ont été pratiqués en dehors des tranchées sur la superficie du champ.

Digitized by Google

Vous voyez, Messieurs; que toutes les précautions ont été prises pour que rien d'essentiel n'échappât à nos recherches.

Or, voici le détail des objets qui ont été retirés des fouilles :

1° Les fondations d'une construction ont été mises à découvert au bord même de l'Ariége. A leur inspection, il a été aisé de constater qu'elles avaient appartenu à un édifice dont une grande portion s'est abîmée dans le fleuve par suite d'un éboulement. Ces fondations sont formées d'assises alternatives de cailloux roulés, de fragments de briques et de moellons qui ont été évidemment retirés d'une autre construction. Dans l'entre-mur, sous un lit de décombres de toutes les époques, on a trouvé des couches de béton posées sur un empierrement et formant le sol de l'habitation... Au-dessous, et jusqu'à une profondeur de deux mètres, ce n'était qu'un amas de matériaux de toute nature, principalement de briques plates à rebords, de gros cailloux, et parmi tout cela quelques briques épaisses moulées en quart de rond. Il y avait aussi des fragments de marbre blanc ou noir, en plaques de 3 centimètres d'épaisseur; un fragment de moulures en marbre blanc, des débris de poterie, de verre bleu, de verre blanc, du fer très-oxydé. A 1 mètre 60 centimètres de profondeur on a rencontré un squelette humain.

En dehors des murs les matériaux étaient plus rares; mais il y avait comme un entassement de cadavres se pressant le long des fondations. A côté d'un seulement se sont montrés quelques débris de bois travaillé, des clous et une serrure en fer, le tout provenant sans doute d'une bière. Ces corps étaient, en général, orientés, tous couchés sur le dos; mais plusieurs paraissaient avoir été déplacés; car, sur un point, il y avait cinq crânes amoncelés et comme collés les uns aux autres, pêle-mêle avec des fémurs et des tibias.

Ces fondations paraissent postérieures à l'époque à laquelle appartiennent les débris qu'elles recouvrent ou dont elles sont formées, quoiqu'il soit bien difficile de leur assigner une date précise. La présence de ces nombreux squelettes ne donnerait-elle pas lieu de supposer que c'était là effectivement la place de l'ancien oratoire de Saint-Orens qui, d'après un document que j'ai eu sous les yeux, fut emporté par une inondation, et que, par erreur, nous avions cru situé près de la route? Il est vrai que des fondations ont été retrouvées à l'endroit où je croyais que s'élevait

Digitized by Google

l'oratoire de Saint-Orens ; mais ce n'était, paraît-il, qu'une métairie que quelques vieillards se rappellent encore y avoir vue.

Dans les tranchées, sur des points plus ou moins éloignés de ces restes de murs, abondaient les fragments d'urnes, de vases de toutes dimensions, de tuiles plates à rebords. En s'éloignant de la berge on n'a plus trouvé de squelettes humains, et les débris de constructions devenaient plus rares.

Mais voici que nous touchons à la partie la plus intéressante des dernières découvertes. Elles ont été faites sur quatre points différents.

Je vais, d'après le rapport de M. Dusan, donner la nomenclature et la description des objets trouvés.

Presque à l'extrémité de la tranchée d'aval, près de la berge, s'est rencontré un entassement de débris de toute nature, tels que tuiles à rebords, cailloux, fragments de poterie fine, charbons et cendres (1), morceaux de fer, défenses de sanglier, un fragment de bois de cerf évidemment scié et creusé en gaîne, quelques ossements humains, d'autres ossements ayant appartenu à des animaux d'espèces variées. Dans ce pêle-mêle de débris ont été trouvées quatre urnes en terre, pareilles à celles que j'avais découvertes au mois de janvier 1864 : l'une vide, les autres remplies d'une terre mélangée de matières diverses, de charbon surtout (2). Ces urnes avaient perdu leurs anses et une portion de leur col ; leur position n'indiquait pas un arrangement régulier.

Dans la même tranchée, à 35 mètres de la route, on en a découvert encore six, et quatre autres à 5 mètres plus loin. Elles étaient couchées sur un plan horizontal, parallèlement l'une à l'autre et se touchant. Leur arrangement primitif paraissait avoir été légèrement modifié. Aucune n'était entière ; mais leurs mutilations étaient peu importantes,

(1) J'avertis, une fois pour toutes, que le mot *cendres* ne se prend jamais ici dans son acception ordinaire. Les *cendres* étant très-solubles dans l'eau ne peuvent plus se retrouver après des siècles dans des urnes brisées et renversées. C'est donc improprement que je me sers du mot *cendres* et seulement pour exprimer *les débris des bûchers*.

(2) M. le Dr Bessières, qui a examiné très-attentivement le contenu des urnes, n'est pas éloigné de croire que la matière qu'elles renferment a dû y être mise brûlante, puisque en la séparant elle demeure enveloppée d'une pellicule à laquelle reste attachée une portion colorée du vase.

Digitized by Google

et pour une principalement, tous les fragments détachés gisaient à côté du corps de l'urne. Il est à remarquer qu'elles étaient enfouies peu profondément, de 40 à 50 centimètres environ, et qu'elles n'étaient accompagnées que de rares fragments de poterie placés au-dessus, presque à la surface du sol, sans mélange de matériaux de construction.

Auprès de ces urnes, à 25 mètres de la route, quelques coups de pioche ont permis de constater l'existence d'une fosse carrée, de 1 mètre 50 centimètres de côté environ, et d'une profondeur de 80 centimètres, remplie de cendres mêlées de charbons et d'un humus très-noir, rendu gros par l'humidité du sous-sol en cet endroit. Parmi ces matières, à la surface surtout, les fragments de poterie étaient nombreux et assez considérables pour donner une idée complète des vases entiers. Il a été possible de reconstruire plusieurs de ceux-ci ; il en a été de même de quelques lampes. Ont été recueillis, en outre, sept petits prismes en terre cuite, percés d'un trou perpendiculaire à l'axe. On croit généralement que ce sont des poids (1). Avec ces divers objets ont été trouvés des ossements de grands animaux. De plus, une sorte de petite boîte en bronze ; un long morceau de fer qui paraît avoir été une arme ; un autre qui ressemble à un grand style ; d'autres enfin qui n'offrent pas de caractère particulier. Tout à fait au fond de la fosse, il n'y avait qu'un caillou dont la surface est en partie vitrifiée, et un grand fragment d'urne très-anciennement brisée : c'est le seul qui ait été trouvé en cet endroit.

C'est dans des conditions analogues que s'est présenté un point de la tranchée centrale. Sur le prolongement de l'un des murs supposés de la métairie, à 60 mètres de la route, presque à fleur du sol et dans une terre noire mêlée de cendres et de charbons, on a extrait encore de nombreux fragments de poterie, un poids, des vases presque entiers, la plupart très-anciennement cassés et agglutinés, pour ainsi dire, par une terre noire ou par les matières qu'ils renfermaient. Les fragments du même vase se trouvant très-rapprochés, on en peut conclure qu'ils ont été cassés sur place à une époque très-reculée.

Parmi les morceaux recueillis dans ces diverses explorations se trouvent

(1) Ces poids ne portent aucune marque. Je ne crois pas qu'on s'en soit jamais servi pour deser. Ils servaient peut-être aux tisserands pour retenir les fils tendus sur le métier. Pl. II, fig. 1, 2, 3.

Digitized by Google

cinq fragments de poterie rouge très-fine, chargés d'ornements délicats. Ce sont partout des rinceaux de feuilles de fougère, de lierre, de chêne, etc., etc... dont les tiges, longues et grêles, sont généralement disposées en volutes. Le champ occupé par ces rinceaux est ordinairement enfermé dans deux lignes pointillées. Le fragment le plus remarquable est la panse d'un vase rouge dont le milieu est occupé par un dessin courant, représentant une série de groupes composés d'un gros oiseau et d'une espèce de monstre ailé, à face humaine, qui étreint dans ses mains le cou de l'oiseau. Au-dessus se déroulent des cordons entrelacés dont le nœud est formé d'une fleur. Au-dessous est une ligne de petites rosettes (1).

On a trouvé encore des fragments d'une poterie grise enveloppée dans une couverte d'un noir de jais et d'une pâte très-fine. Mais la pâte la plus fine appartient peut-être à une sorte de poterie jaune, très-légère. Les dessins qui la décorent sont d'une extrême délicatesse. L'un de ces fragments a particulièrement attiré mon attention : il est remarquable par la richesse, l'élégance et le fini de son ornementation (2). Cinq de ces fragments portent encore l'estampille du potier. On y lit les noms suivants : VALERI, SVRDINI, SALV, ATEI, IMIRP. (*primi*) (3). Outre la forme insolite et quelque peu prétentieuse du cachet qui renferme le dernier nom, il est bon de remarquer que les lettres en sont renversées et qu'il est écrit de droite à gauche. Le soin avec lequel ce cachet a été composé ne permet pas d'accuser le graveur de maladresse. Il faut voir là plutôt un caprice du potier, qui n'a pas voulu signer ses œuvres comme tout le monde, et peut-être l'intention de rendre la contrefaçon plus difficile. Il faut ajouter à tous ces objets un tout petit morceau de bronze travaillé, portant l'inscription : BITV (4).

Voilà ce qu'a fourni le champ du Purgatoire, plus largement exploité cette fois qu'au mois de janvier 1864, mais encore imparfaitement, à cause de la modicité des ressources dont la Société pouvait disposer.

Ce sont là de bien précieux matériaux. Je pourrais les utiliser déjà ;

(1) Pl. II, fig. 10.
(2) Pl. II, fig. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.
(3) Voy. pl. II, fig. 4, 5, 6, 7, 8.
(4) Pl. II, fig. 9.

Digitized by Google

mais j'aime mieux les tenir en réserve et ne les employer que plus tard, après avoir signalé les découvertes faites un peu plus loin.

Les renseignements que M. Dusan put recueillir sur place, soit en consultant les vieux cadastres, soit en interrogeant les vieillards, soit en étudiant attentivement les bords de l'Ariége, l'engagèrent à déplacer le théâtre des fouilles, espérant en arriver ainsi à constater à Auterive l'existence d'un grand centre de population à l'époque gallo-romaine.

Ce fut là, Messieurs, une bonne inspiration : vous allez en juger.

En amont du champ du Purgatoire, dit M. Dusan dans son rapport, après avoir reçu le ruisseau de Saint-Colomb, l'Ariége se rétrécit et forme une courbe très-prononcée qui enserre le domaine du Secourrieu, ancienne propriété du maréchal Clausel, possédée aujourd'hui par M. Authier-Orlu, et située dans la commune de Cintegabelle. La corde de cette courbe passe à peu près dans le champ du Purgatoire, et, si l'on part de celui-ci, en marchant devant soi en droite ligne vers les Pyrénées, on rencontre le parc du Secourrieu et l'on se retrouve sur les bords de l'Ariége, en face des hauteurs escarpées de Picorel et de Quintalone, dans un quartier dit : *La Gleysette*, et sur un point où la tradition signale l'ancienne existence d'une chapelle.

Cette particularité fut un indice important. En effet, M. Dusan put constater bientôt quelques efflorescences de murs dans la berge même. Il crut reconnaître, dans une forte dépression évidemment factice du terrain, les traces des larges fossés d'un camp dont une face aurait été protégée par la rivière. Les fouilles pratiquées en cet endroit mirent à découvert des fondations considérables et des restes de murs qui atteignent, en certains endroits, jusqu'à 1 mètre d'élévation. Les gens du pays assurent qu'il y a encore quelques années à peine, ces murs s'élevaient à 3 ou 4 mètres au-dessus du sol. Ils ont vu même des colonnes aux angles de la chapelle. Elles ont été détruites, il y a trente ans, lorsque le maréchal Clausel fit araser ces murs pour en utiliser les matériaux.

Mais la perte la plus regrettable c'est celle de deux inscriptions qui y furent trouvées à cette époque, transportées au château, où on les a vues longtemps, et qui ont si bien disparu qu'il a été impossible de les retrouver, malgré les plus minutieuses recherches et toute la bonne volonté qu'a

Digitized by Google

pu y mettre M. Authier. Au dire de l'ouvrier qui les trouva, elles étaient tracées, l'une sur une énorme brique, l'autre sur un bloc de pierre dure et taillée, d'après la description que l'ouvrier en a faite, en forme d'autel, ou peut-être de borne milliaire. Ce qui pourrait donner quelque poids à cette dernière hypothèse, c'est que le maréchal Clausel y avait remarqué des chiffres romains.

Il est désolant qu'on n'en ait pas pris au moins une copie.

Quant à la destination de l'édifice dont les restes viennent d'être retrouvés, il a été impossible de recueillir la moindre indication précise à cet égard. Ce qu'il y a de certain c'est que la chapelle avait été construite dans son enceinte et qu'on avait utilisé une portion des anciens murs.

A gauche, sa paroi latérale était une sorte de mur de refend élevé dans l'axe de l'édifice primitif, d'un tiers plus vaste que la chapelle. On a pu reconnaître les remaniements et les ajoutages assez nettement, pour que M. Dusan ait pu les indiquer dans son dessin.

On y distingue parfaitement des substructions surajoutées dont l'appareil était moindre que celui des autres murs, et qui reposaient sur le sol même de l'ancienne construction, tandis que celle-ci s'enfonce à une grande profondeur et repose sur de larges enrochements. En outre, les soudures sont apparentes et les matériaux employés avaient déjà été mis en usage, puisqu'un demi-tambour de colonne avait été retaillé en claveau.

Les murs sont parementés sur les deux faces en moellon taillé de moyen appareil. Le noyau est un blocage irrégulier de cailloux et de moellons bruts. En certains endroits les assises de l'appareil sont interrompues par une seule assise de briques qui ne pénètre pas le blocage.

Parmi les décombres et jusque dans le lit de l'Ariége, où ils avaient roulé, on a retrouvé des segments en pierre de tambours de colonnes, hauts de 40 à 50 centimètres, sur 50 centimètres de diamètre ; des briques épaisses, moulées de manière que les cinq forment une assise ronde ; des fragments de colonne de granit de 30 centimètres de diamètre environ et de 60 centimètres de hauteur, des tuiles plates à rebords (1).

L'ensemble de cet intéressant édifice présente une analogie frappante

(1) J'ai constaté la présence d'un nombre considérable d'objets identiques dans les restes de l'édifice gallo-romain trouvé par M. de Nauroix sur sa propriété de Saint-Martin-du-Touch.

Digitized by Google

avec certains petits temples antiques. Etait-ce véritablement un édifice sacré, une habitation profane, un lieu public? C'est là ce qu'il n'est guère possible de déterminer d'après les données insuffisantes fournies par les fouilles. Une partie de l'édifice a été d'ailleurs emportée depuis longtemps par les flots de l'Ariége, qui bat le pied de la berge taillée à pic et assez élevée en cet endroit; ce qui met dans l'impossibilité de préciser la longueur primitive de cette construction et de dire de quelle manière elle se terminait.

Dans l'emplacement formé par le retrait des murs latéraux qui s'avancent vers la rivière, on a fouillé plus profondément qu'ailleurs, et, à 1 mètre au-dessous de l'empierrement et du béton qui formaient le sol de l'édifice, on a rencontré des fosses, creusées dans la terre vierge, remplies de débris incinérés mêlés de charbons, de menus fragments osseux et de morceaux de vases, dont un contenait des charbons et des matières diverses.

En dehors des fondations on a constaté l'existence de fosses absolument pareilles, mises à découvert par d'anciens éboulements, ainsi qu'à deux ou trois cents mètres en amont de ce point. M. Authier en a remarqué de longues files, en faisant opérer des travaux de nivellement.

Toutes ces fosses se présentent à peu près dans les mêmes conditions: ce sont toujours des charbons, des os incinérés, des dents humaines et des fragments d'une poterie très-grossière, tantôt rouge, tantôt grise ou noire; fragments toujours insuffisants pour reconstruire un vase, et, au fond de beaucoup de fosses, une ou deux pierres brutes. Du reste, absence complète de médailles, d'armes, etc... Il n'a été trouvé qu'une sorte d'amulette, formée d'un morceau de poterie, arrondie en disque par le frottement et percée d'un trou (1).

Une des remarques les plus intéressantes, faite à la fois par M. Authier et par M. Dusan, c'est que, dans plusieurs endroits, les fosses se trouvent superposées. Dans les inférieures, les plus anciennes nécessairement, la poterie est encore plus fruste et plus grossière que dans les autres. Par-dessus ces couches de cendres, on rencontre souvent des squelettes; ils sont même amoncelés sur plusieurs points.

(1) Notre cimetière a cela de commun avec le *cimetière à ustion* de Dieppe dans lequel on n'a rencontré non plus aucune monnaie. Cela prouverait peut-être la pauvreté des populations dont nous avons retrouvé les cendres.

Digitized by Google

A cent mètres de la rive, M. Authier a vu détruire un vaste amas de cendres, de charbons et d'ossements placés dans une grande fosse; il y a trouvé un fer de lance.

Près des substructions mises à découvert par M. Dusan, dans le fossé même du camp, en grande partie comblé aujourd'hui, mais qui naguère était large, profond, et renfermait une source appelée *la Foun del Sàousé*, les ouvriers ont assuré avoir vu un espace circulaire en forme de *four à chaux*, plein aussi de cendres et d'ossements. Ils n'ont rencontré de squelettes qu'en dehors de l'enceinte supposée du camp.

Il est bon de remarquer l'analogie qui existe entre nos découvertes et celles que M. Cassan a communiquées au dernier congrès archéologique d'Albi. En effet, sur le plateau de La Vène, près d'Albi, le docteur Cassan a trouvé, lui aussi, de petites excavations remplies de cendres et de fragments de poterie; des ossements incinérés, d'autres qui ne l'étaient pas; à lui aussi les ouvriers ont parlé d'une sorte de fourneau rempli de cendres, de charbons et d'ossements calcinés, et tout cela se trouve, comme au Secourrieu, près d'un point protégé par des fossés et qu'il suppose un ancien camp. Le docteur Cassan n'a pas plus trouvé que nous de médailles, d'inscriptions, etc., ce qui ne l'empêche pas de conclure, comme nous, qu'il est sur la place même d'un *cimetière à ustion*.

Avant d'aller plus loin, je dois signaler les rapports et les différences qui existent entre les sculptures du champ de Saint-Orens et celles de La Gleysette. L'incinération est représentée sur ces deux points de la manière la plus frappante et la plus identique. Là, comme ici, sont des masses de fragments d'amphores ou des amphores entières, encore remplies des débris des bûchers. Des vases antiques de toute pâte, de toute forme, de toute couleur, d'une finesse extrême ou grossiers et communs, des débris de verre blanc, bleu, etc., appartenant à la même époque, se rencontrent également dans le champ de Saint-Orens et à *La Gleysette*. La seule différence qui existe dans le gisement de tous ces restes antiques consiste dans la dissemblance des excavations qui les renferment: à Saint-Orens, ce sont des puisards dans lesquels on a précipité violemment les urnes incinérées et les vases funèbres; à *La Gleysette*, il y a des fosses semblables. Mais il y a aussi, comme à La Vène, des excavations plus considérables, des espèces de fours dans lesquels se serait accomplie la combustion des cadavres.

Digitized by Google

C'est là, Messieurs, un point important et qui mérite une attention toute particulière. Malheureusement, il ne nous a pas plus été donné qu'au docteur Cassan de voir de nos propres yeux ces sortes de fours; mais si le fait pouvait être constaté, ce serait peut-être la révélation d'un détail des mœurs antiques échappé à l'histoire. Nous ne connaissons pas, en effet, *d'ustrina* souterrains. Nous savions qu'on élevait des bûchers sur lesquels on plaçait les cadavres destinés à l'ustion, mais aucun auteur ancien, que je sache, ne parle de bûchers funéraires allumés dans des fosses plus ou moins profondes. Il y a plus, c'est que les vignettes, les peintures et les desseins antiques qui ont reproduit des bûchers funèbres nous les représentent toujours construits sur des lieux élevés, afin qu'ils fussent plus exposés à l'action des vents auxquels les anciens adressaient des prières et offraient des sacrifices, pour que leur souffle, en donnant plus d'activité à la flamme, hâtât la combustion de leurs chers défunts. La découverte de bûchers funèbres allumés sous terre serait donc une chose aussi intéressante qu'inattendue : ce serait une véritable découverte historique.

Ceci me fournit l'occasion de signaler une autre particularité. Je ne sache pas que l'on ait trouvé encore en France des *columbaria* semblables à ceux qui ont été conservés en Italie. Je ne dis pas qu'il n'en ait pas existé, seulement je crois que cette trouvaille est encore à faire.

Quant à cette couche de squelettes exhumés en grand nombre à Saint-Orens, à *La Gleysette* et à La Vène, retrouvés toujours à une petite profondeur au-dessous du sol actuel, et par-dessus ou à côté des restes de l'incinération romaine, il est évident pour moi que c'est l'inhumation chrétienne qui a succédé à l'ustion païenne. Les habitants de la même ville, convertis peu à peu au catholicisme, tout en renonçant aux rites païens, n'ont pas voulu abandonner les lieux où reposaient les cendres de leurs ancêtres : ils ont continué à y porter leurs morts; seulement, le cimetière romain à ustion est devenu petit à petit un cimetière chrétien à inhumation.

Je me hâte de terminer la nomenclature de nos dernières découvertes.

Près du bourg de La Madeleine, en face de la minoterie de M. Pons, en tre la route et le chemin de fer, dans le champ de M. Lavail, de rapides et très-insuffisants sondages ont mis à découvert une voie, une rue peut-être,

Digitized by Google

régulièrement pavée de très-gros cailloux et bordée de substructions. En beaucoup d'endroits, il y avait des entassements de débris consistant en tuiles plates à rebords, briques guillochées, tuiles à crochets, fragments de poteries, poids en terre, rares débris d'amphores, très-petites briques destinées à former pavé, nombreux fragments de mosaïque.

En amont de ce champ, des vestiges pareils existent à la hauteur du château de Lavernière et jusqu'en face le hameau du Bouet. Ces vestiges s'étendent sur une grande largeur et jusqu'à un endroit nommé *Les Murailles*. Sur une portion de cette étendue, particulièrement entre le champ de Saint-Orens et le château de Lavernière, comme près du Bouet, on a trouvé souvent des groupes d'urnes intactes et remplies de débris incinérés.

Les ruines et les traces d'habitations ne s'arrêtent pas à l'entrée du faubourg. On a rencontré, en creusant des puits sur divers points éloignés, de nombreux fragments de poterie. Un ouvrier très-intelligent, le sieur Brousse, a assuré à M. Dusan qu'il avait vu retirer de l'un de ces puits un buccin antique pareil à d'autres qu'il avait vus dans des musées.

Mais ce n'est pas là seulement que l'on rencontre des traces d'une ville antique : elles se prolongent sur la rive gauche de l'Ariége et se retrouvent en quantité sur la rive droite, principalement en face de Saint-Orens, à la métairie dite de *Notre-Dame* et sur un emplacement appelé le *cimetière de Saint-Pierre,* où ont été recueillis de nombreux fragments d'urnes, de débris de vases, de tuiles à rebords, de briques guillochées ou moulées en quart de rond, etc., etc.

L'importance des cimetières récemment découverts et ces débris antiques retrouvés en si grand nombre attestent évidemment à Auterive la présence, à l'époque gallo-romaine, d'une ville considérable. Nous sommes encore loin d'avoir arraché à cette terre tous ses secrets. Des fouilles poursuivies avec intelligence amèneraient assurément la découverte de beaucoup d'autres objets. J'ai parlé de deux inscriptions trouvées au Secourrieu; mais, à coup sûr, elles n'étaient pas les seules, et toutes celles qui ont existé autrefois n'ont pas été tellement détruites qu'on doive renoncer à en rencontrer encore quelques précieux débris. D'autres, plus heureux que nous, auront peut-être cette bonne fortune. Ce que nous avons exhumé suffit pour établir l'existence d'une cité gallo-romaine importante, assise sur le territoire actuel d'Auterive.

Digitized by Google

Une preuve qui a bien son poids vient s'ajouter encore à toutes ces données : ce sont les grandes ruines d'un vieux pont, dont une arche est encore debout, ainsi qu'une pile isolée qui se penche sur le courant. Ce pont est évidemment très-ancien. La chronique en vers romans de la guerre des Albigeois, en fait une mention toute spéciale, et ses grandes dimensions, son appareillage, sa solidité, ses arches à plein cintre, tout, en un mot, nous oblige à reporter son origine à une date de beaucoup antérieure à l'époque féodale.

Au temps où florissait la cité gallo-romaine d'Auterive, ce pont avait une importance stratégique qu'attestent les travaux de défense qui le protégeaient et les voies qu'il desservait.

Ainsi, du côté du faubourg, il était couvert par un ouvrage dont la dénomination de *La Claouso* (1), donnée à une portion de ce quartier a conservé le souvenir. Du côté de la ville se trouvait une fortification dont l'emplacement porte encore le nom de *Castelet*; et, une autre, qui consistait en une sorte de *tumulus,* butte artificielle, détruite depuis peu, et qu'on appelait *la motte*. En amont, le pont était protégé par le ruisseau de la Lèze, très-profondément encaissé.

Deux voies étaient desservies par ce pont : l'une, celle de Toulouse à Foix, suivait la rive gauche; l'autre, cotoyait la rive droite; elle est connue, aux environs de Toulouse, sous le nom de *chemin des Etroits, — strata via*; elle se prolongeait au delà d'Auterive vers Cintegabelle. Ce dernier fragment existe encore, mais coupé en deux, par suite des envahissements de l'Ariége.

Il est temps, Messieurs, que je me résume. Le mémoire que vous venez d'entendre, constate :

1° La découverte de débris de constructions, d'urnes cinéraires, de poteries et d'un cimetière à ustion, au champ de Saint-Orens;

2° La découverte, dans le domaine du Secourrieu, au quartier de La Gleysette, de fosses à ustion, d'un camp, de fondations d'un édifice antique. Au-dessous de la mouline : des vestiges d'un pont fortifié et d'une voie;

3° La découverte, dans le champ de M. Lavail, vis-à-vis la minoterie,

(1) *Clausus, claudere,* enfermer.

Digitized by Google

d'un chemin pavé, complétement enfoui, et de nombreuses traces de riches habitations;

4° L'existence de débris antiques près du château de Lavernière, au Pan-de-Nazan, au Bouet, aux Murailles, à Porteni, etc., sur la rive gauche; à Saint-Pierre, à Notre-Dame, à La Motte, au Castelet, etc., sur la rive droite;

5° Des indications relatives aux voies qui se croisaient à Auterive et au pont qui les desservait.

Il suit de là que nous avons retrouvé les traces d'une cité importante, florissante encore à l'époque gallo-romaine, et dont l'origine, s'il faut en croire les rapports qui nous ont été faits, et, d'après lesquels de nombreuses haches de pierre ont été trouvées dans cette localité, remonterait bien au delà de la conquête de Crassus.

Le nom de *Alta ripa* donné à la ville actuelle d'Auterive, ne se trouve que sur des monuments relativement récents. Par conséquent, avant nos découvertes, le nom et jusqu'au souvenir de la ville celtique et gallo-romaine étaient perdus pour l'histoire.

Il est aisé de comprendre, après cela, combien les récents travaux de la Société archéologique du midi de la France et ses dernières découvertes à Auterive doivent intéresser l'histoire de nos contrées.

Je dois mentionner, en finissant, la découverte de deux habitations troglodytiques semblables à celles qu'ont signalées M. Devals dans le Tarn-et-Garonne, et M. Rossignol dans le Tarn. Pareille trouvaille n'avait pas été faite encore, que je sache, dans le département de la Haute-Garonne.

L'une de ces deux habitations est située à peu près à 1 kilomètre d'Auterive, sur la route d'Auragne. Celle-ci a été signalée à M. Dusan par M. Bardou, agent-voyer, qui assista à sa découverte il y a dix ans. M. Dusan n'a pas pu pénétrer dans l'intérieur de ce souterrain, obstrué par les terres et les débris de toute sorte entraînés par les eaux pluviales. Il a pu constater seulement que l'ouverture faite par le hasard sous la pioche d'un cantonnier, est située à l'extrémité d'un boyau dont l'entrée véritable est inconnue; que ce souterrain est creusé dans une roche marneuse assez peu solide pour que les auteurs de ce travail aient dû étançonner la voûte, comme l'indiquent des trous pratiqués, de distance en distance, dans les parois; que ces parois sont taillées verticalement et que le plafond forme une ogive rectiligne.

Digitized by Google

Nous avons été plus heureux pour la caverne de Caujac. Après quelques coups de pioche donnés dans une roche marneuse, s'est présenté un escalier formé de 27 marches ou degrés taillés dans la pierre, au bas duquel s'est trouvé, à droite, une chambre, à gauche un couloir. Ce couloir contourne un massif de roche et ramène dans la chambre précitée. D'autres passages s'embranchaient sur le couloir ; ils ont été obstrués par des éboulements. La voûte de la salle est complétement dégradée. Sur ses parois verticales seulement, il est possible de reconnaître les traces de l'instrument dont s'est servi l'ouvrier qui a creusé ce souterrain. Ces traces indiquent que cet instrument devait ressembler à une petite hache peu bombée dans sa partie la plus épaisse.

Quelques fragments d'une poterie très-grossière, grise et semblable à celles de La Gleysette, c'est, en fait d'objets antiques, tout ce que cette exploration a fourni. Du reste on n'a pu pénétrer jusqu'au sol primitif, recouvert par une épaisse couche formée par les éboulements. Malgré des offres assez fortes, les ouvriers n'ont pas osé creuser plus profondément ni pénétrer sous ces roches largement lézardées.

Il serait à désirer que des allocations de fonds suffisantes permissent de poursuivre les fouilles commencées sur ce point. La présence d'un très-ancien cimetière abandonné, situé presque au-dessus du souterrain ; des débris de poterie remarqués dans le champ au milieu duquel s'ouvre cette étrange habitation ; la presque certitude d'autres excavations pareilles dans le même coteau, autorisent à espérer d'intéressantes découvertes archéologiques.

Ne voyez-vous pas, Messieurs, une certaine connexion entre ces habitations troglodytiques et la découverte d'armes de pierre faite sur le territoire d'Auterive ?

Pour éclaircir ce mystère, il nous suffirait peut-être de quelques modestes sommes pour continuer nos recherches. Permettez-moi de finir en exprimant le vœu de nous voir arriver cette bonne fortune.

L'abbé M.-B. CARRIÈRE,

Secrétaire adjoint.

Digitized by Google

FOUILLES D' AUTERIVE (7bre 1864)

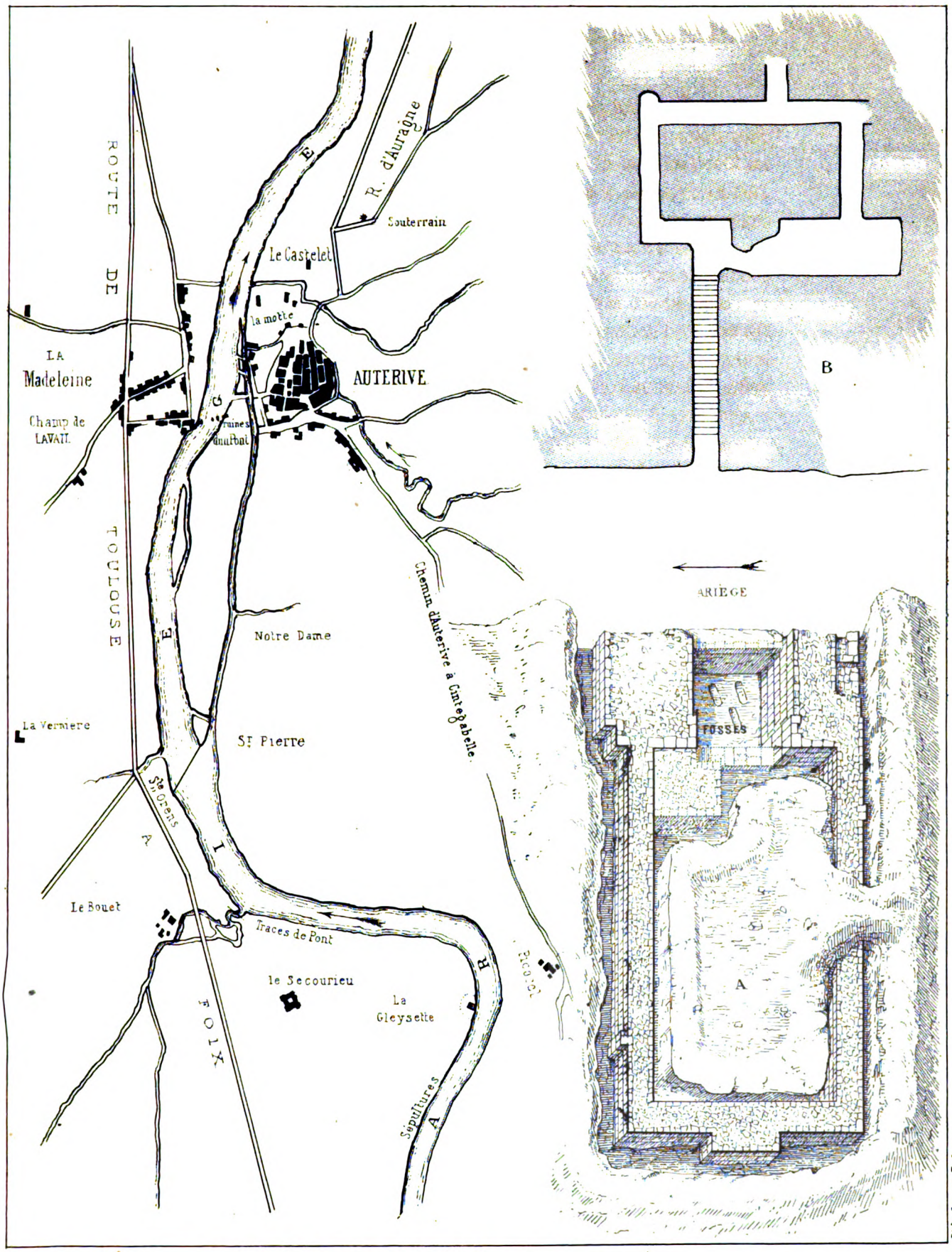

Plan Général
à 1 pour 2.500

A : Fondations de la Gleysette.
à 0m 005 mil.

B : Souterrain de Caujac
à 0m 005 mil.

Lith. Cassan, Toulouse

Digitized by Google

Digitized by Google

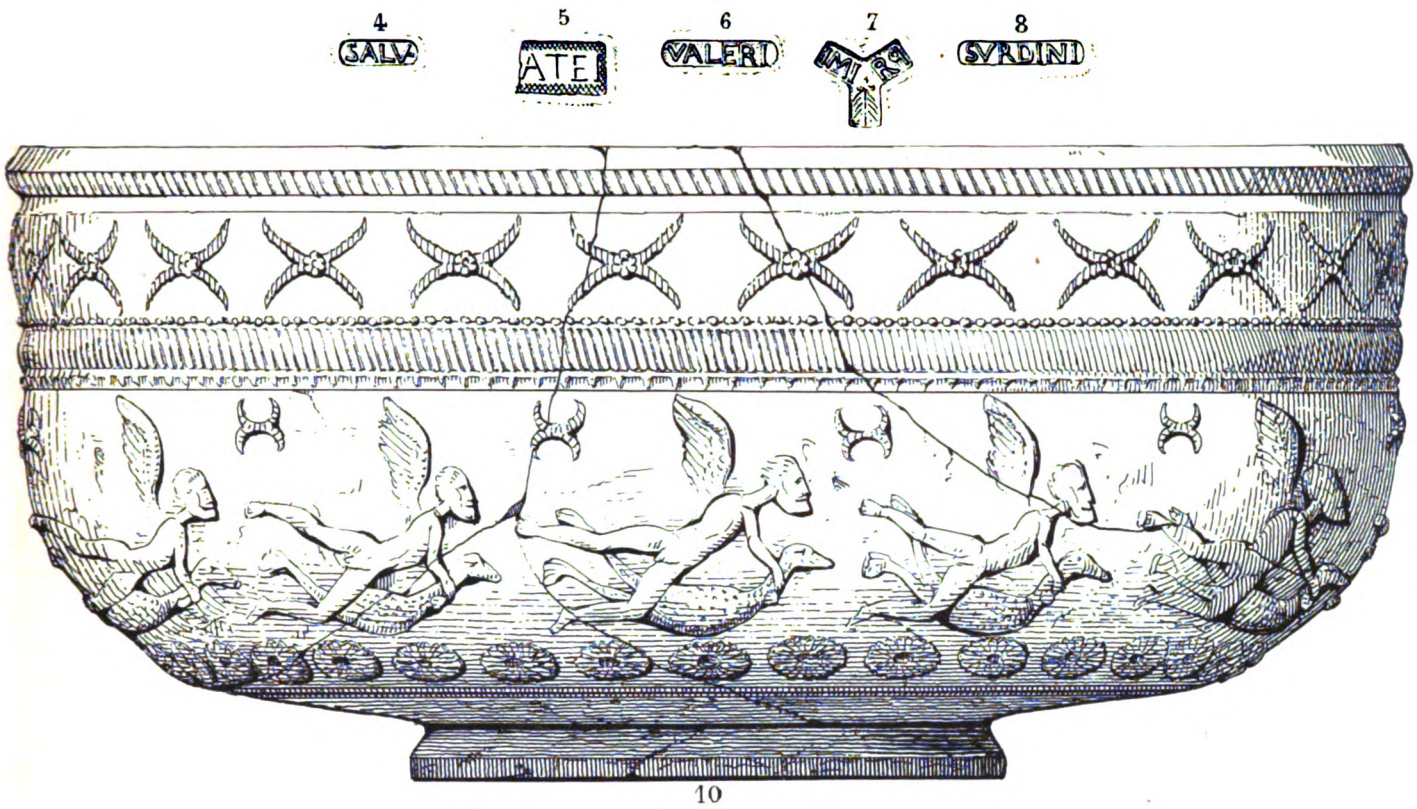

FOUILLES D'AUTERIVE

(7 bre 1864.)

Lith. Cassan, Toulouse

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAIS ARCHÉO-ANTHROPOLOGIQUES.

I.

Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre adressée (le 17 janvier 1863) aux présidents des sociétés scientifiques et littéraires, réclamait le concours des savants des départements, à l'effet d'augmenter la collection anthropologique du muséum d'histoire naturelle, » *collection*, dit-il, *la plus riche qui existe, soit en Europe, soit en* » *Amérique.* »

Monsieur le Ministre pensait avec raison que, pour conserver cette supériorité encore incontestée, d'incessants efforts étaient nécessaires, et que le meilleur moyen de donner à ces trésors ostéologiques un intérêt spécial serait de réunir le plus grand nombre possible de squelettes et de têtes osseuses des diverses populations qui se sont succédées, sur tous les points de notre territoire.

« La science, disait M. Rouland, est aujourd'hui assez sûre d'elle-
» même pour puiser, dans la comparaison de ces matériaux, des rensei-
» gnements certains. Aussi est-il permis d'affirmer que, indépendamment
» de son importance propre, cette collection ostéologique des races, quelle
» que soit leur origine, ayant existé sur le sol de la France, jettera un
» jour nouveau sur quelques-uns des problèmes historiques dont la solu-
» tion intéresse à un si haut degré le monde savant. »

Pénétré de ces idées, entraîné aussi par nos propres goûts, nous nous sommes livré à de nombreuses recherches en ce genre; et, aujourd'hui, nous osons espérer que leurs résultats, ici présentés, ne seront pas dénués de tout intérêt. La mine, d'ailleurs, était riche, et ce qui mieux est encore, *à peu près inexplorée*. Je veux parler du *Larzac*.

Digitized by Google

II.

Le Larzac est un grand plateau calcaire de huit à dix lieues de diamètre, séparant les montagnes de l'Aveyron des plaines de l'Hérault et d'une altitude, en moyenne, de sept à huit cents mètres au-dessus du niveau de la mer.

En été, c'est vraiment l'Arabie Pétrée; en hiver, la Sibérie; en tout temps, un désert.

On pourrait encore le comparer à une immense forteresse aux bastions rocheux, et, par chacun de leurs angles rentrants, donnant naissance à des cours d'eau aussi multipliés qu'abondants, abondance qui étonne lorsque l'on considère l'aridité du plateau qui les domine. Dans les flancs de ces montagnes dénuées de sommets, plongent, serpentent des cavernes nombreuses : les unes se perdant en des couloirs et des labyrinthes sans fin, les autres s'ouvrant tout à coup comme des cathédrales, presque toutes ornées des plus fantastiques décors.

Ce désert, d'un aspect si étrange et trop peu connu, n'est point intéressant à voir et à étudier seulement sous le rapport des œuvres de la nature, — grottes, cavernes, abîmes, chaos et entassements de rochers; — il l'est encore sous le rapport des œuvres de l'homme, — œuvres de tous les temps, de toutes les races, de toutes les religions, et qui, jetées de distance en distance à travers ces solitudes, semblent leur servir *d'oasis*...

Les âges les plus primitifs de la Gaule, les époques même antéhistoriques, ont à leur tour de dignes et fiers représentants dans ces monuments de l'*âge de pierre*, connus sous les noms de *dolmens*, *menhirs*, *cromlechs*, *tumuli*, *etc.*

Quelques-uns d'entre eux, et principalement ceux qui avoisinent la route du bas Languedoc, sont connus et ont même été décrits par quelques archéologues du Rouergue; mais nous avons de bonnes raisons pour croire qu'il en existe un bien plus grand nombre encore, ignorés, perdus dans des lieux sauvages et plus ou moins ensevelis sous des tas de pierre ou de terre, ou des fouillis de broussailles. Mon opinion à cet égard se base sur les découvertes assez nombreuses qu'il m'a été donné de faire et qui, plus d'une fois, se sont présentées sous mes pas de la façon la plus inattendue.

Digitized by Google

III.

Constatons d'abord les résultats des fouilles par nous opérées sous ces diverses espèces de mégalithes, et notamment sous les *dolmens*.

Les débris humains étaient presque toujours brisés et n'offraient aucune trace d'*incinération* : rarement les corps nous ont paru étendus dans leur longueur; ils semblaient plutôt repliés sur eux-mêmes. Quelquefois, c'était la sépulture d'un seul; d'autres fois, comme une sépulture de famille; des ossements d'animaux se trouvaient aussi mêlés aux ossements humains. Deux dolmens nous ont paru offrir des caractères d'inhumation plus remarquables que les autres. — Dans le premier, un squelette de haute taille portait, sur lui appliquées, deux dalles assez fortes: l'une dans la région de la poitrine, l'autre dans la région du ventre; — dans le second, trois couches superposées d'ossements brisés, étaient séparées entre elles par une couche de terre de 15 à 20 centimètres d'épaisseur, contenant elle-même une grande quantité de dents humaines disséminées. Dans tous ces dolmens du Larzac, un seul crâne s'est montré entier, lequel pourtant n'a point tardé à se briser entre mes doigts et malgré toutes les précautions imaginables. Légèrement relevée sur un oreiller de pierre, cette tête regardait le levant, orientation, du reste, commune à tous les dolmens que j'ai vus.

Les débris de l'industrie humaine, rencontrés sous ces dolmens, consistent : en *deux pointes de flèches en os*; — en *plusieurs rondelles percées* et ayant dû servir de collier (exactement semblables à celles que l'on découvre dans les ruines de Ninive et de Babylone); — en *un bracelet de bronze*; *deux anneaux* du même métal; *une petite plaque*, idem; — enfin (et ceci est très-important à remarquer, très-caractéristique), en *fragments de poteries grossières, noirâtres, à base quartzo-granuleuse, identiquement pareilles aux poteries les plus primitives, rencontrées dans des cavernes ou autres gisements souterrains plus ou moins profonds...*

Les couteaux et instruments en silex sont fort rares dans les dolmens du Larzac : aussi n'ai-je point été surpris de n'en découvrir aucun.

Avant de passer à un autre ordre de monuments, mentionnons encore, au-dessus de Saint-Georges-de-Luzençon, non loin du sommet de Ménas-

Digitized by Google

cle, une sorte d'enceinte demi-circulaire, formée de pierres et de terres amoncelées, et offrant toutes les apparences d'un *cromlech*. — Dans le fossé de cette enceinte, une chance heureuse, succédant à des fouilles jusque-là stériles, m'a fait, depuis peu, découvrir une sorte de *casse-tête en grès* d'une forme tout à fait insolite, et qui était très-habilement perforé, pour être sans doute emmanché.

Nous noterons encore, sur la propriété de La Beaume (à M. le vicomte de Péguérolles), *deux galgals*, ayant chacun la forme d'une de ces lampes romaines (en terre cuite) qu'on trouve dans les catacombes; et se regardant, se cherchant pour ainsi dire l'un l'autre par leurs extrémités allongées, à travers un intervalle d'une centaine de pas.

Au sommet de chacun de ces tertres se montrait *un dolmen*, dont la table était de part et d'autre brisée : des fouilles pratiquées dans leur intérieur ont donné des ossements fragmentés, une moitié de mâchoire d'homme et quelques petites rondelles en pierre blanchâtre.

IV.

Parlons maintenant des cavernes du Larzac : elles ne présentent certainement pas un intérêt *archéologique* moindre que celui offert par les dolmens; et, sous le rapport *anthropologique* ou *ostéologique*, elles me paraissent infiniment au-dessus; les ossements y étant beaucoup plus nombreux et très-souvent d'une étonnante conservation.

Les cavernes du Larzac peuvent se diviser en deux catégories : les *cavernes géologiques* ou à brèches osseuses, et les *cavernes historiques* ou à ossements humains.

Nous ne mentionnerons les premières que pour constater ceci : « *Nos » recherches, au milieu d'un dépôt de transport, évidemment diluvien, » et parmi des ossements d'animaux fossiles de l'époque quaternaire, » ne nous ont jamais montré d'ossements humains, ni de vestiges de » l'industrie humaine.* Notons aussi *que l'intérieur de ces brèches osseu- » ses n'offrait aucunes traces d'un sol tant soit peu remanié.* »

Relativement aux cavernes à ossements humains, il en est trois qui m'ont paru plus particulièrement mériter l'attention et qui ont été l'objet des recherches les plus sérieuses.

Digitized by Google

La première est un véritable *ossuaire*, découvert dans les environs de Saint-Affrique (au milieu d'un petit plateau accidenté, appendice de celui du Larzac) par M. A. Ancessy, secrétaire de la mairie et numismate distingué. Cette grotte offrait cette particularité que les ossements y étaient la plupart brisés, pulvérisés, tandis que, en revanche, les haches de pierre, les couteaux en silex et certains autres objets, ayant sans doute servi d'ornements ou d'amulettes, présentaient une finesse de travail, une richesse de détails qui rappelaient les plus beaux temps de l'*âge de la pierre* en Danemark.

La seconde caverne (déjà décrite *in extenso* dans un mémoire spécial, en 1863) a été découverte dans les circonstances les plus extraordinaires aux environs de Roquefort, au-dessus du village de Tournemire. Son existence se révéla d'elle-même, il y a dix ans, à la suite d'une commotion du sol, dont la cause est restée inconnue, et qui entraîna, avec fracas, la chute d'un énorme rocher fermant l'entrée de la caverne. A la place de la roche éboulée apparurent tout à coup plusieurs squelettes rangés en rond et comme à demi couchés...

Cette grotte, ainsi découverte par le plus grand des hasards, restait dans le pays l'objet d'une inattention générale ou des suppositions les plus bizarres, lorsqu'un examen réitéré et approfondi m'a permis d'y reconnaître une sépulture de l'époque *proto-celtique*. Ces déductions (dont les motifs ne peuvent être ici détaillés faute de temps et d'espace) ont eu la bonne fortune d'être pleinement justifiées par un des plus savants anthropologistes de notre temps, M. le docteur Pruner-Bey, qui, sur l'examen des pièces que je lui avais adressées, n'a pas hésité à reconnaître dans ces ossements humains, et notamment dans deux crânes admirablement conservés, « *le type celtique le plus ancien.* » (Ces deux têtes, offertes par moi au musée de Toulouse, ont été moulées en plâtre, et se trouvent maintenant, ainsi reproduites, à Paris, dans la collection du jardin des Plantes.)

Chose assez remarquable, cette grotte était totalement dépourvue de vestiges de l'industrie de l'homme.

La troisième caverne est celle de Sorgues, située au-dessus de la rivière de ce nom, au fond d'une gorge sauvage. Découverte par MM. le vicomte Anatole de Villefort et le baron Gaston de Sambucy-Sorgues, il y a déjà

Digitized by Google

une douzaine d'années, elle était retombée dans l'oubli que lui faisaient depuis longtemps l'ombre et le silence de ces solitudes, lorsque, à la première et très-tardive nouvelle qui m'en fut transmise, je volai sur les lieux, pour vérifier l'état des choses par moi-même, et bien décidé à pousser les recherches à fond.

Cette cavité se présentait sous la forme d'un puits, de 20 à 30 mètres de profondeur, et formant une pente de 45 degrés au moins, dans le sens de l'inclinaison des bancs calcaires de la montagne. Les parois étaient partout recouvertes d'épanchements stalagmitiques, aux formes les plus variées; mais, plus nous descendions et moins les infiltrations, moins les suintements de la roche étaient sensibles. Cette circonstance avait lieu de m'étonner; ma surprise s'accrut encore lorsque je remarquai que, tout au fond, ces suintements disparaissaient entièrement. Et cependant c'était précisément sur ce point le plus bas, à ces dernières profondeurs de la grotte, que se déroulait une sorte de plancher stalagmitique d'une certaine étendue (4 à 5 mètres carrés environ) et tout bosselé. Sous chacune de ces bosses ou proéminences était cachée une tête que le marteau découvrait l'une après l'autre, et montrait ainsi recouverte d'*un casque de pierre* de l'effet le plus fantastique... Nous cherchâmes vainement, parmi ces débris, des *celtæ* en pierre ou en silex; mais, *très-heureusement*, les poteries y étaient nombreuses; et comme elles offraient, *par leur contexture noirâtre et quartzo-granuleuse,* les caractères des poteries les plus primitives, — *de celles que j'avais moi-même rencontrées dans des dolmens*, — il me fut, par ce moyen, possible de déterminer l'âge approximatif ou relatif de cette habitation humaine : (« âge jusque-là et très-arbitrairement attribué, dans le pays, aux temps des guerres religieuses »).

Des restes de charbon se trouvaient mêlés à tout cela; les têtes, au nombre d'une vingtaine environ, reposaient sur des ossements plus ou moins brisés, et l'épaisseur de l'ensemble pouvait avoir une trentaine de centimètres. Au-dessous gisait une couche d'argile, extrêmement fine, dont nous n'avons pu reconnaître la profondeur. Dans un second et prochain voyage, notre intention est d'y faire de nouvelles fouilles, et de chercher *ce qui pourrait encore exister là-dessous...*

M. le docteur Pruner-Bey a eu de nouveau l'extrême obligeance de vérifier les résultats des découvertes ci-dessus, et, comme pour la caverne

Digitized by Google

de Tournemire, il a reconnu dans ces têtes humaines, le type protocelt-tique le mieux caractérisé.

Deux crânes, extraits de cette dernière caverne de Sorgues, ont seuls paru offrir une configuration anormale... Mais puisque le crétinisme se présente encore de nos jours, ne peut-on point l'admettre et à un très-haut degré, dans ces temps et ces régions si sauvages? (C'est encore par les soins de notre savant et habile docteur que le Muséum d'histoire naturelle de Paris se trouve possesseur de la reproduction en plâtre des crânes précités.)

Joignons à cette nomenclature celle d'une pièce des plus curieuses, à mon avis : une tête provenant du même gisement, et tenant dans sa bouche, toute grande ouverte, un long morceau de poterie primitive. Elle repose dans les vitrines de notre collection archéologique, et dit ainsi son âge, par cette preuve parlante et irrécusable.

Tels sont les résultats anthropologiques des fouilles par nous pratiquées dans ces trois dernières années. L'année prochaine, s'il plaît à Dieu, nous espérons bien continuer une route si heureusement entreprise, et demander encore à de nouvelles cavernes, à de nouveaux dolmens, leurs derniers secrets pour en faire part et hommage à qui de droit.

DÉDUCTIONS ET CONCLUSION.

L'habitation des cavernes est contemporaine de l'érection des dolmens. Les dolmens étaient la sépulture des chefs guerriers ou sacerdotaux : les cavernes étaient l'habitation ou la sépulture des simples membres de la tribu. Les dolmens sont postérieurs au déluge historique; mais ils se rattachent immédiatement aux premiers âges qui suivirent le grand cataclysme, l'âge de la dispersion des hommes. Cette opinion est justifiée par le triple témoignage de la linguistique, de l'archéologie et de l'histoire : 1° *La linguistique*, nous dévoilant les origines du sanscrit, nous montre l'Inde envahie par des peuples pasteurs de la Perse, *les Aryas*, qui avaient importé leur idiome. De plus, les rapports existants entre les langues européennes et celle des Aryas, donnent lieu de penser que les importateurs des langues occidentales ont dû, par eux-mêmes ou par leurs descendants, habiter dans le voisinage des Aryas : ces langues se sont distribuées de l'est à l'ouest. 2° *L'archéologie* nous montre les dol-

Digitized by Google

mens comme des jalons, des bornes milliaires échelonnées sur la route déjà suivie à l'occident par les langues, et nous ramène au même point de départ : *les régions de la Perse ou de l'Arménie.* 3° *L'histoire* enfin (et la première de toutes, *la Bible*), en nous parlant des *monuments de pierre* élevés par les patriarches, des *couteaux de pierre* employés pour la circoncision, et de *ces grandes pierres aussi qui jamais ne devaient être souillées par le contact d'un métal*, nous indique clairement l'origine de ces mégalithes.

Si, à ce triple et imposant témoignage, nous rattachons l'*orientation* des dolmens, invariablement tournés vers l'Orient, et la *nature* des objets que l'on y trouve (presque tous de provenance orientale par la matière ou la forme, tels que le *jade* et ces *rondelles* percées qui rappellent si bien celles des ruines assyriennes, etc., etc.), nous devrions, ce semble, rester convaincus que *ces monuments sont inséparables du second berceau de l'humanité.*

Qu'il me soit permis encore et subsidiairement de terminer cette notice par une dernière hypothèse, par ce que j'oserai appeler : *Ma théorie ou mon rêve au sujet du monument de Carnac* (*en Bretagne*), opinion toute personnelle, on le voit, et que je livre ici pour ce qu'elle peut valoir.

Le Sphinx d'ailleurs, étant encore là avec son énigme, il est toujours loisible, ce semble, de chercher le mot de celle-ci...

Nous venons de dire qu'une grande traînée de dolmens se montrait, dans notre vieux monde, de l'orient à l'occident. Nous ajouterons que cette traînée générale peut se décomposer en trois traînées particulières : l'une passant à travers l'Europe septentrionale, par la Russie, le Danemark, la Hollande et la Belgique ; l'autre par l'Asie Mineure, la Grèce, les îles de la Méditerranée et la France ; la troisième par l'Egypte, le nord de l'Afrique, le détroit de Gibraltar et l'Espagne.

Ces trois lignes vont aboutir (celle du milieu directement et les deux autres en demi-cercle), vont converger à ce point de notre France, qui forme le promontoire armoricain, autrement dit : la Bretagne.

Incontestablement, ces lignes indiquent la marche de trois peuples ou,

Digitized by Google

plutôt d'un seul et même peuple partagé en trois courants, courants qui ne s'arrêtent ou ne se replient que lorsque la mer leur apparaît.

Or, ces peuples ne seraient-ils point la grande souche protoceltique ou préhistorique que nous cherchons? Ne seraient-ils point les aïeux de ces mêmes Celtes que les lueurs les plus crépusculaires de la tradition nous montrent : au nord, dans les *Celto-Scythes ;* au centre, dans les *Celto-Gaëls* ; au midi, dans les *Celto-Schétos* (*Schétos*, c'est-à-dire *pasteurs*, et dont le beau type de race blanche se reconnaît, aujourd'hui encore, dans les peintures des hypogées égyptiens)?

Et maintenant, si ces données sont probables, je dis plus : si, comme tout donne lieu de le penser, elles sont certaines, pourquoi nous serait-il défendu de reconnaître, dans ces trois grandes invasions primitives, les descendants immédiats des échappés du grand naufrage, les premiers-nés de Japhet, — marchant ainsi sous l'œil de la Providence, suivant le cours du soleil, longeant les vallées et les fleuves, s'écartant au départ, se rapprochant ensuite, longtemps et sans le savoir, avançant sur des lignes parallèles, se rencontrant enfin à cette extrémité du monde, à ce Finistère (*finis terræ*), au delà duquel ils ne trouvent plus d'espaces à dévorer? Pourquoi n'aimerions-nous pas à les voir, saisis alors d'un élan d'enthousiasme, et, pour perpétuer le souvenir d'une si heureuse et si inespérée rencontre, élever, en face du sombre Océan, au-dessus des grèves retentissantes, au milieu de la lande immense et nue, un monument, un mémorial vraiment digne de cette scène et de cette fête?

Et cette fois, ce ne sera plus une tour, une Babel, le monument de la peur ou de la présomption impie : ce seront des milliers de tours, le témoignage unanime de la confraternité de race et de la reconnaissance religieuse ; ce sera toute une cité d'obélisques, un peuple entier de menhirs : ce sera le monument de Carnac!...

Œuvre sans nom, œuvre sans égale, et dont on voudrait tout d'abord faire honneur à des géants, si l'on ne savait que, sur ce vieux sol breton, les corps et les âmes sont de granit, comme le roc, et que les grandes idées, les fortes croyances, y surent, dans tous les temps, enfanter des prodiges.

C^te^ FÉLIX DE SAMBUCY-LUZENÇON,

Membre résidant.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UNE ŒUVRE INÉDITE D'UN SAVANT TOULOUSAIN.

La science archéologique se plaît à appuyer ses investigations sur des bronzes, des marbres et des inscriptions, irrécusables monuments des générations qui ne sont plus. Ces débris viennent révéler aux patientes recherches des savants, les mœurs et les habitudes du passé, quelquefois même des faits historiques sur lesquels le temps avait laissé tomber le voile de l'oubli. Mais, à côté de ces témoins matériels, il faut aussi laisser une place aux écrits légués par nos pères, surtout quand ces manuscrits sont l'œuvre d'hommes érudits, et quand ils traitent des questions historiques. Souvent leurs auteurs ont pu puiser à des sources qui, grâce à nos révolutions, ont tari pour nous; mais toujours ces manuscrits sont empreints des idées de leur époque, ce qui est aussi un enseignement.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui m'encouragent à appeler l'attention de la Société sur un manuscrit qui traite de l'histoire de Toulouse au point de vue médical, mais sans négliger ce qui a rapport aux institutions, aux mœurs et aux habitudes du pays toulousain, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'aux dernières années du siècle passé. Cette étude inachevée est l'œuvre d'un ancien professeur de notre Ecole de médecine qui, de son vivant, avait occupé avec distinction diverses fonctions publiques, et j'en dois la communication à la confiance de son fils, M. le docteur Lafont-Gouzy, mon excellent ami.

Sans de plus longs préambules, j'entre dans l'examen du manuscrit. Il paraît avoir été composé vers les premières années de la Restauration;

Digitized by Google

quelques passages ont été utilisés par l'auteur dans un ouvrage qu'il publia en 1827 sous ce titre : *De l'état présent des hommes au point de vue médical*, et je les laisserai de côté, me bornant à des citations inédites.

Après s'être livré à une étude topographique du pays dont Toulouse est encore aujourd'hui le centre, l'auteur fait ressortir, de la configuration des plateaux et des diverses natures de leur sol, une conclusion importante : c'est que le cours des eaux et la facilité des communications, d'un côté vers la Méditerranée, de l'autre vers l'Océan, comme aussi, au nord, vers le centre de la Gaule, et au midi, vers les Pyrénées, ont de toute antiquité placé à Toulouse un véritable centre pour les relations entre les hommes et les échanges du commerce.

Ici l'auteur jette un coup d'œil rapide sur une question encore disputée de nos jours, et sur laquelle il se prononce nettement.

Faut-il chercher l'origine de la cité des Tectosages sur la colline élevée occupée aujourd'hui par le village de Vieille-Toulouse ; et, dans ce système, doit-on faire remonter aux Romains la fondation de la ville actuelle?

Ou bien, les Romains ont-ils trouvé une cité tectosage déjà assise au bord du fleuve et existant simultanément avec le bois, la bourgade et la citadelle celtique, perchés sur les hauteurs de Vieille-Toulouse?

Notre savant professeur se prononce pour cette dernière hypothèse, et il appuie son opinion par des arguments d'une grande valeur.

Il commence par faire observer que les Romains ne seraient pas venus, les armes à la main, former un solide établissement dans nos contrées, si elles eussent été un pays sans ressources, habité par des sauvages.

En effet, les Grecs de Marseille avaient établi des relations commerciales qui s'étendaient dans toute la région sous-pyrénéenne, et dont on retrouve les preuves matérielles dans les monnaies grecques et quelquefois puniques, qui, depuis plus d'un siècle, enrichissent les collections archéologiques (1) ; enfin, il fait observer avec une grande sagacité que l'on trouve à Vieille-Toulouse des débris funéraires, des monnaies et quelques fragments d'industrie celtique, mais pas un seul vestige d'édifice public ; tan-

(1) Il aurait pu aussi s'appuyer de l'autorité de Pline l'Ancien, qui exalte la culture et la civilisation de nos contrées, qui sont plutôt l'Italie que la Gaule : *Italia verius quam provincia* (Pline, *Nat. Hist.*, lib. III).

Digitized by Google

dis que sur la chaussée du Bazacle, et dans les fouilles entreprises il y a cent ans pour la construction de l'église actuelle de la Daurade, comme aux environs de Saint-Etienne, on a trouvé de nombreux vestiges d'édifices solides, et décorés avec toutes les richesses de l'architecture; il s'appuie aussi sur l'autorité de Sidoine Appollinaire et d'Ausone, qui qualifient Toulouse de ville ancienne et importante : Ausone lui donnant l'épithète de ville quintuple, ce qui veut dire ayant cinq grands quartiers, séparés par des murs et réunis dans une seule enceinte. Si notre auteur avait eu connaissance des fouilles opérées récemment sur une portion de cette enceinte, et dont les résultats ont fixé l'attention de la Société archéologique, sa conviction aurait trouvé un nouvel appui.

Le manuscrit soulève aussi une autre question qui a fixé récemment l'attention de la Société : c'est l'exhaussement successif du sol de notre cité, et la superposition qui pourrait être qualifiée d'historique des diverses couches de terrain; il a suivi lui-même des fouilles dans le quartier Saint-Cyprien, dans le quartier Saint-Michel, à l'église Sainte-Anne et au grand séminaire, et partout il a constaté l'élévation du sol dans des proportions parfaitement identiques à l'ordre qui a été signalé par notre confrère, M. Fournalès.

Je regrette de ne pouvoir, dans cette rapide analyse, reproduire une dissertation physiologique de notre auteur sur les mœurs et les habitudes des anciens Toulousains. Cet aperçu, qui est l'œuvre d'un érudit et d'un médecin, établit, par des arguments qui ne peuvent être abrégés, que, sous des influences atmosphériques semblables, nos populations ont dû être sujettes à des maladies à peu près identiques à celles qui règnent aujourd'hui; mais il pense que l'énergie virile et les forces musculaires ont dû dominer pendant la période celtique, et il les retrouve, quelques siècles plus tard, dans le moyen âge.

Les archives des capitouls lui ont offert des exemples curieux des habitudes de cette époque.

En 1414, la ville, à l'occasion des jeux de la gaie science, réunit dans un festin les lauréats, les docteurs des Facultés et quelques notables. Je regrette de ne pouvoir citer le détail du menu de ce banquet municipal, où l'on voit figurer, à côté de huit paires d'oies, dix-sept panses de moutons, trente pégats (soit environ 100 litres) de vin blanc et autant de vin

Digitized by Google

clairet, à deux blancs le pégat; mais ce menu a été reproduit par l'auteur, dans son ouvrage de 1826, et je me borne à noter ici le prix de la fête, qui greva le trésor municipal d'une dépense de 13 livres 16 sols 3 deniers. En 1417, on avait sans doute ajouté quelques friandises : le prix du festin s'éleva à 16 livres 18 sols.

A mesure que l'on se rapproche de l'époque de la Renaissance, les fêtes municipales deviennent plus brillantes et plus dispendieuses. On y voit figurer les ménétriers, les herbes odoriférantes, les guirlandes et berceaux de fleurs, ainsi que les cavalcades en l'honneur des poëtes couronnés. Enfin, en 1589, les capitouls invitent à la solennité des jeux Floraux le cardinal d'Armagnac, le marquis de Villars, gouverneur de la province, les présidents au parlement, toute la haute noblesse et les notables bourgeois; il y eut à cette occasion un dîner et trois collations qui coûtèrent 120 écus.

Le manuscrit qui nous occupe est riche en anecdotes et en détails de ce genre; malheureusement il ne cite pas toujours les sources où il a puisé, et cette lacune, qui, sans doute, doit être attribuée à la mort qui est venue frapper le savant auteur avant l'achèvement de son œuvre, est surtout regrettable dans les pages plus spécialement consacrées à l'histoire médicale de Toulouse. Mais telles qu'elles sont, elles offrent cependant un véritable intérêt pour la science. Des détails historiques curieux pourraient aussi y être recueillis. Nous citerons entre autres un savant résumé des pestes et épidémies qui ont affligé nos contrées depuis le moyen âge jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Cette revue médicale touche à l'histoire par l'étiologie de ces maladies qui, presque toujours, ont eu pour première cause des calamités politiques. Nous répétons nos regrets de ne pouvoir nous étendre sur ces considérations, trop en dehors des études habituelles de la Société archéologique. Nous y rentrerons, en jetant, avec l'auteur du manuscrit, un coup d'œil sur une des plus antiques et des plus illustres institutions de notre ville, son Ecole de médecine, qui, pendant bien des siècles, a soutenu une glorieuse rivalité avec Montpellier et plus tard avec Paris.

Le professeur Lafont-Gouzy, qui a lui-même laissé un nom respecté dans cette Ecole, où il fut disciple avant de devenir maître, s'attache avec une juste fierté à rehausser ses prédécesseurs dans l'enseignement et à

Digitized by Google

mettre en lumière les services séculaires que, de génération en génération, ils rendirent à leur pays.

Après avoir consacré quelques lignes à apprécier Philippe Elèfan, qui illustra notre école dans le quatorzième siècle, Auger-Ferrier, médecin de Catherine de Médicis, notre auteur arrive à François Sanchez, dont il fait un cas tout particulier, déclarant que ses œuvres pourraient encore servir à l'instruction des médecins modernes; peut-être les successeurs de M. Lafont-Gouzy pourraient-ils profiter de ses conseils et trouver à apprendre dans les œuvres philosophiques et médicales de Sanchez, qui était Portugais de naissance, mais qui avait été adopté par la Faculté de Toulouse, où il professa avec éclat.

Ce n'était pas seulement la propagation des doctrines médicales qui occupait les professeurs de notre vieille école : M. Lafont-Gouzy les montre prêtant leur concours à l'administration municipale dans ce qui importe à la salubrité publique. Ce concours est poussé jusqu'à l'héroïsme, quand ces vieux maîtres de la science d'Hippocrate descendent de leur chaire pour partager avec les capitouls le périlleux devoir de soigner les lépreux et les pestiférés dans les lazarets, improvisés aux abords de la ville, sur leur requête et d'après leurs conseils. Je regrette de ne pouvoir suivre le manuscrit dans les détails de ces luttes fréquentes contre les épidémies : ils sont un peu étendus et trop techniques.

A côté de ces actes d'héroïsme médical, le manuscrit fait ressortir le courage moral avec lequel les professeurs de notre vieille école n'ont pas cessé de lutter contre les superstitions et les préjugés. Ici, nous citerons une courte et curieuse anecdote.

En 1415, la ville de Toulouse fut mise en rumeur par un phénomène que l'esprit du temps rattachait à des causes surnaturelles. « Un reli-
» gieux cordelier fut frappé d'un mal subit pendant qu'il disait la messe,
» conservant en présence du peuple l'attitude la plus étrange et une com-
» plète immobilité. Les imaginations commençaient à s'allumer; un se-
» cond religieux entreprend de continuer la messe et reste frappé du
» même coup, dans l'attitude immobile et convulsive de l'autre prêtre. La
» nouveauté d'un tel spectacle épouvante les assistants : aucun moine
» n'ose continuer la messe. Natalis, docteur de la Faculté de Toulouse,
» est appelé, et donne l'explication du prétendu prodige, déclarant que le

Digitized by Google

» premier religieux a été attaqué d'un mal que les auteurs décrivent sous » le nom de catalepsie, et qui s'est communiqué au second par la peur et » l'ébranlement de son imagination. L'intervention du savant rétablit le » calme dans les esprits. »

Le professeur de l'Ecole de médecine aime à s'appesantir sur les souvenirs de ses prédécesseurs, mais il étudie aussi les autres institutions toulousaines. Le parlement et le capitoulat sont souvent rappelés dans notre manuscrit, où l'on relève avec une fierté de bon goût les services rendus à la ville et au pays par ces deux illustres corps, qui, pendant tant de siècles, se sont partagés la justice et l'administration, tout en prenant les armes quand l'ennemi paraissait aux portes.

Après avoir expliqué l'organisation du capitoulat, produit de l'élection de chaque quartier, de sorte qu'un capitoul représentait dans le conseil une portion distincte de la ville, et, quand la nécessité l'exigeait, courait aux remparts à la tête des habitants qui l'avaient élu, de même qu'en paix il défendait leurs intérêts dans le conseil et surveillait la police de son quartier. C'est ainsi que les capitouls se trouvaient souvent mêlés aux événements de l'histoire, et notre manuscrit prend un intérêt dramatique quand il retrace cette assemblée de notables, tenue au milieu des désastres qui suivirent la captivité du roi Jean. Les capitouls qui la président font un appel au glorieux souvenir de l'esprit belliqueux des Tectosages, et aussi aux rivalités qui existaient encore entre les pays de langue d'oil et de langue d'oc; mais ils ne les réveillent que pour venir au secours du roi captif et de la France à demi asservie. Les efforts du pays toulousain répondirent, en cette occasion, au patriotisme des édiles de la cité.

Mais, nous le répétons, tous ces souvenirs historiques pourraient peut-être se trouver ailleurs, et ce qu'il nous faut surtout chercher dans le manuscrit qui nous occupe, ce sont les faits archéologiques, et quelques-uns semblent dignes d'intérêt.

L'église des Cordeliers, monument remarquable par son architecture, avait jadis acquis une grande célébrité par la conservation des corps humains disposés dans ses caveaux. Ces momies étaient, il y a un siècle, l'objet de la curiosité des voyageurs; il en est fait mention dans toutes les Géographies imprimées pendant les deux derniers siècles. Les caveaux ont été profanés pendant la Révolution, et les corps, dont ils avaient as-

Digitized by Google

suré la conservation, ont été indignement dispersés; le seul souvenir qu'il en reste se trouve donc aujourd'hui dans les livres publiés par nos pères.

Mais ces descriptions se bornent à attester l'état de parfaite conservation des corps desséchés, dont les chairs, les téguments et les cheveux présentaient un caractère tout particulier qui n'était ni la mort ni la vie. Ici, le témoignage d'un savant médecin qui les a vus et touchés pendant qu'ils étaient encore intacts est tout à fait précieux. M. Lafont-Gouzy affirme les avoir examinés avec la plus scrupuleuse attention en 1792 et 1793, et il fait ressortir des particularités curieuses dont je n'ai vu mention nulle part ailleurs.

Tous les organes extérieurs étaient parfaitement conservés, et cependant, chose remarquable, le poids de chacune de ces momies n'était que de 11 à 12 livres; il a pu en porter quatre, sans éprouver d'autre gêne que l'embarras du volume. Une opinion généralement répandue attribuait la complète conservation des cadavres soit à des préparations calcaires que les moines leur auraient fait subir, soit à l'influence des nitrates dont les caveaux étaient imprégnés. Notre savant professeur repousse cette hypothèse, et il est d'avis qu'il faut attribuer la propriété de conservation des cadavres à des exhalaisons gazeuses qui se rencontrent sur plusieurs points du territoire de Toulouse, et il établit que le même phénomène se reproduisait dans l'église des Jacobins et dans celle de Saint-Nicolas. Cette opinion, fondée sur de longues études et des observations souvent répétées (M. Lafont-Gouzy habitait à cette époque dans le voisinage de l'église des Jacobins), cette opinion, dis-je, mérite d'être recueillie, et un fait qui a pendant plusieurs générations fixé l'attention de nos pères ne doit pas être totalement oublié. Nous reproduirons donc quelques lignes du manuscrit sur cette question. L'auteur commence par constater qu'aux Cordeliers les corps étaient ensevelis dans des fosses et à la manière ordinaire; puis on les exhumait pour les porter dans les caveaux.

« Aux Jacobins, les tombes étaient construites en brique et en pierre » de taille, et maçonnerie à chaux et à sable : les corps y étaient déposés » habillés et couchés sur le dos. Ces tombes étaient ensuite fermées par » une grande pierre, scellée à chaux et à sable, qui interceptait l'entrée » de l'air. Là se dissipaient les parties volatiles dont les momies sont dé-

Digitized by Google

» pourvues, de sorte que leur dessiccation était opérée quand on les por-
» tait dans le caveau. Enfin, on a trouvé une quantité considérable de
» squelettes lors de la démolition de l'église Sainte-Anne; ils devaient
» appartenir aux croisés de Simon de Montfort, ainsi que l'indiquent des
» petites croix de bois dont ils étaient parsemés ! »

Les recherches archéologiques de M. Lafont-Gouzy ne se bornaient pas au moyen âge: tous les débris antiques exhumés à Toulouse pendant sa vie laborieuse sont relatés dans son manuscrit, en assignant à chacun son origine et sa destination probable.

Le faubourg Saint-Cyprien l'avait beaucoup frappé par la quantité de fondations romaines qu'il a vu mettre à jour toutes les fois qu'on a construit des édifices ou creusé des égouts dans ce quartier. Dans son opinion, la ville romaine a dû être plus peuplée et couverte de plus grands édifices sur la rive gauche du fleuve qu'elle ne l'était sur la rive droite. Cette appréciation pourrait être sujette à controverse; mais sans discuter sur le plus ou moins d'importance des deux grandes fractions de la cité gallo-romaine, il est bon de prendre note de l'observation d'un témoin véridique et parfaitement compétent.

Les nombreux cercueils de pierre ou de marbre de l'époque gallo-romaine, trouvés dans divers quartiers de Toulouse, et surtout dans le faubourg Saint-Aubin et les divers points du coteau où est aujourd'hui placé le grand cimetière, ont fixé l'attention de notre savant professeur. Il a noté soigneusement l'orientation de ces monuments funèbres, faisant remarquer que tous ceux qui ont contenu des chrétiens étaient orientés de manière que la tête fût tournée du côté du levant. Il a assisté à l'ouverture de quelques-uns, et il a pu constater les caractères auxquels on reconnaît s'ils ont servi à des païens ou aux premiers chrétiens. Les restes des païens sont contenus dans des urnes, où l'on a trouvé des cendres et des charbons; dans les tombes chrétiennes, au contraire, le squelette est entier; mais dans quelques-unes, M. Lafont-Gouzy a rencontré, avec les ossements intacts, des cendres et des charbons. Il se demande si ce n'était pas les restes de parents idolâtres placés dans le tombeau du premier chrétien de la famille. S'il eût connu les découvertes de notre confrère, M. l'abbé Carrière, ses doutes eussent été résolus.

Digitized by Google

L'étude des monuments et de l'histoire ramènent toujours notre médecin philosophe à des considérations sur les hommes. Le manuscrit qui nous occupe est plutôt un tableau des mœurs du peuple toulousain qu'une histoire de Toulouse, et les dernières pages contiennent des conseils utiles adressés à ses contemporains, qu'il ménage assez peu. Nous ne répéterons pas cette dissertation critique. La génération qui achève de disparaître n'aura bientôt plus à rendre compte de ses fautes qu'au Juge suprême. Nous préférons terminer nos citations par un magnifique éloge du caractère toulousain, et surtout des dames de Toulouse.

« Aucun peuple n'a une aptitude plus décidée pour les sciences et les » arts, une élocution plus facile, un esprit plus juste et plus pénétrant... » Le beau sexe toulousain se distingue par une taille svelte, des formes » agréables, des traits qui expriment la vivacité et la douceur, un main- » tien décent et plein d'aménité ; le goût et l'élégance de la mise caracté- » risent l'aspect extérieur, en même temps qu'un esprit naturel donne du » charme à sa conversation. L'éducation éminemment religieuse de nos » dames, jointe au caractère sensible et bon qui est propre au pays, ont » multiplié les traits héroïques pendant notre dernière révolution. En tout » temps, les dames toulousaines ont montré une énergie et une force » d'âme extraordinaires, et du côté des sentiments politiques elles sont plus » animées que les hommes. »

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations : heureux si elles vous offrent assez d'intérêt pour enregister dans les archives de la Société archéologigue cette étude, hommage rendu à la mémoire d'un savant laborieux, dont la vie fut partagée entre l'étude de notre histoire et le soulagement de l'humanité souffrante.

Le Vte DE LAPASSE.

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN, RUE MIREPOIX, 3.

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LA CITADELLE DE PERPIGNAN ET SUR LE CASTILLET.

L'étude des monuments religieux fut toujours préférée, par les archéologues, à cause de l'innombrable variété qui règne dans leur construction et le charme qu'offrent les détails appartenant tous à différents styles; aussi, chacun se plaît-il à les classer, en raison de ses goûts et le plus de mérite qu'il croit leur reconnaître. Mais il en est d'autres qui fixent trop peu l'attention et auxquels on ne saurait, ce me semble, refuser l'intérêt que leur porte M. Viollet-Le-Duc, l'architecte le plus renommé de nos jours. Il nous démontre, dans l'un de ses ouvrages, que les monuments militaires de toutes les époques devraient être davantage étudiés et appréciés, alors surtout que, construits sur les frontières des divers royaumes, ils servent si efficacement à leur défense et, par conséquent, à les préserver de tout envahissement. Il est vrai que ce sujet exige des connaissances très-variées; car il faudrait réunir à la science de l'histoire la pratique de l'art architectural et de l'ingénieur militaire pour apprendre à vaincre les difficultés qui se présentent chaque jour. L'œuvre des fortifications est tout un problème à résoudre, puisqu'il ne s'agit pas seulement de lutter avec les éléments et la main du temps, comme dans les autres branches de l'architecture, mais de se prémunir contre la destruction intelligente et combinée de l'homme. Il serait bon, dès lors, de savoir comment et pourquoi, dans les temps antérieurs, les uns ont appliqué toutes les forces de leur esprit et leur puissance matérielle pour détruire, et les autres à préserver. Cette tâche, nous la laissons aux hommes spéciaux dans ces sortes d'études, et nous n'essaierons que de

Digitized by Google

donner ici l'origine et la description de la forteresse de notre Midi, qui, préservée elle-même sur l'extrême frontière par d'autres fortifications, protége la France contre toute attaque de la part de l'Espagne.

Pendant la huitième période de l'histoire du Roussillon, et lors de la réunion de ce pays au royaume d'Aragon, Alphonse II entreprit de fortifier, en 1175, la ville de Perpignan. Il en reconnut la nécessité à cause de son voisinage avec la France; mais il se borna à entourer d'un mur d'enceinte la paroisse de Saint-Jean qui était et est encore la métropole. Il affecta à ces constructions le produit de plusieurs amendes, et un édit portait que tout habitant devait coopérer à ces travaux, restant libre toutefois de s'en affranchir moyennant le tribut fixé. En 1207, don Pèdre II, successeur d'Alphonse, régla l'imposition à prélever pour le paiement desdites fortifications, et défendit d'exempter de cette charge aucune personne, quelle que fût sa classe et sa position.

Dans la neuvième période, le Roussillon ayant été réuni au royaume de Majorque, et la population de Perpignan s'étant considérablement accrue, le roi Jacques le Conquérant et Jaymes Ier, son successeur, étendirent les murailles d'enceinte en raison de cet accroissement. Depuis 1242 jusqu'à 1287, ces deux souverains firent poursuivre les travaux avec la plus grande activité. Leur résidence était alors le château ou donjon à la construction duquel on ne peut assigner une époque fixe; mais il fut toujours envisagé comme bâti par les comtes héréditaires dans le dixième siècle, et pour seule preuve, on cite l'existence d'un bois dans le voisinage, appelé *Bosch del comté*, que les fortifications modernes ont fait disparaître. Quoi qu'il en soit, ce château était vaste et fort en 1285. Une issue souterraine aboutissait au loin dans la campagne : sa forme était un parallélogramme, d'environ 68 mètres du nord au midi et de 54 mètres de l'est à l'ouest, couronné de créneaux et flanqué de trois tours sur chaque face. Le côté du midi était destiné aux appartements de la reine, celui du nord aux appartements du roi. Au centre de la façade orientale étaient deux chapelles superposées, l'une appelée *basse* et l'autre *haute* : la porte de la première est dépourvue d'ornementation; la seconde, au contraire, est très-ornée dans le style roman et présente un monument d'un très-grand intérêt. Nous ne saurions mieux le décrire que MM. le baron Taylor et Charles Nodier, dans le *Voyage pittoresque*

Digitized by Google

et romantique dans la France ancienne et moderne. Voici comment ils le dépeignent :

« Cette porte est très-remarquable et d'un aspect oriental qui tient du » style du Bas-Empire, dont il provient, et qui offre beaucoup de rapport » avec la façade de l'église du mont Sinaï. Elle est à plein cintre, et ses » voussoirs libres et larges sont appareillés semblablement à toutes les » belles portes catalanes. Les parties latérales sont en marbre blanc et » rouge, et comme dans le Bas-Empire, comme dans tout l'Orient et » dans la partie de l'Italie qui, plus particulièrement au moyen âge, » imita le Bas-Empire, ces deux couleurs sont alternativement posées » par bandes horizontales. Elle est ornée de six colonnes sveltes et élé- » gantes; leurs chapiteaux, autrefois peints, représentent des dragons, » quelques-uns combattant. Les sculptures sont d'une bonne exécution » et imitées de tous les monuments romains. Le tailloir des chapiteaux » est orné : un gros tore entoure trois fois l'archivolte, et deux colonnes, » surmontées de moulures, qui suivent le cintre de la porte, mais plus » légères encore que les principales, encadrent le monument. — Le bas- » relief du tympan représente le Sauveur, avec un ange ou adorateur à » chacun de ses côtés : au-dessous, on distingue des clous qui soutenaient » une inscription dont on ne connaît plus la teneur. Enfin, une porte en » bois, du style arabe, qui a beaucoup de rapport avec celles de l'Alham- » bra de Grenade, achèvent de faire de cette porte le monument le plus » précieux de Perpignan. »

A ce sujet, MM. Taylor et Nodier invitent les autorités, les conservateurs de beaux-arts, et principalement MM. les officiers du génie militaire, à ne pas laisser mutiler cette porte, exécutée évidemment par des artistes placés sous l'influence des arts arabes de la Péninsule, car c'est le seul exemple de ce système d'ornementation qui existe dans toute la France, et, pour mieux dire, dans la plus grande partie de l'Europe.

La voûte de la chapelle est à plein cintre. Au-dessus existe un escalier à vis qui conduit sur la terrasse. A l'extrémité orientale est ce qu'on appelait le *Pharon*, c'est-à-dire l'endroit où l'on allumait les feux servant de signaux en temps de guerre, feux qui, répétés par les autres tours bâties sur la crête des montagnes, parvenaient ainsi partout où l'on avait intérêt à se faire comprendre.

Digitized by Google

La vaste cour, formée par les quatre façades du château royal, renferme, dans son milieu, une grande citerne ; mais l'une des principales curiosités de ce château est un puits sous un immense hangar, cavité creusée à travers la colline sur laquelle est assis l'édifice. Il a 18 mètres de circonférence et 26 de profondeur, depuis l'ouverture jusqu'à la surface de l'eau, qui remplit un bassin de 6 mètres et demi. Cette eau provient d'une source souterraine et intarissable, même dans les plus grandes sécheresses ; on l'élève au moyen de deux grands seaux suspendus à une chaîne qui s'enroule et se déroule sur un tambour mis en mouvement par douze hommes placés dans l'intérieur.

Un escalier de quatre-vingt-deux marches conduit à des galeries souterraines et maçonnées, par lesquelles, et au moyen de plusieurs détours, on parvient au fin fond de ce puits. A une certaine profondeur est un palier d'où, par le secours d'une large et forte échelle, on monte dans des galeries de mine pratiquées sous le donjon.

Avant de continuer ce qui reste à dire sur ce premier monument ajoutons que la citadelle qui lui sert d'auxiliaire fut commencée par Pierre III, roi d'Aragon, aussitôt qu'il eut réuni à la couronne le royaume de Majorque et de Roussillon, qui en avait été démembré. Elle fut continuée, en 1387, par son successeur Jean Ier. Ces ouvrages consistaient en simples terrassements soutenus par des assises en maçonnerie, c'est-à-dire par des rangées de briques ; mais déjà la première enceinte avait dû éprouver quelques changements, quand vint l'usage de garnir de canons les murailles d'une forteresse, et il est probable que celle-ci en possédait déjà lorsque le Roussillon fut engagé à la France, puisque les annales perpignanaises disent : que les Français assiégés dans ce même château par les habitants de la ville, en 1462, durent aplanir un monticule qui empêchait l'artillerie de battre l'un des quartiers.

Pour pouvoir placer des canons sur les murs on doubla ceux-ci dans les parties qui n'auraient probablement pas été assez fortes pour résister à la poussée des terres dont il fallait les charger, et on éleva un contre-mur à une distance convenable, afin de combler tout l'espace intermédiaire d'un mur à l'autre et obtenir ainsi une large plate-forme.

Quand Louis XI, momentanément souverain du comté du Roussillon, voulut brider la ville par une défense plus forte encore, en vue de tenir

Digitized by Google

les habitants en respect, il envoya *Bouchage* avec des instructions pour *Boffile*, sous-ingénieur architecte, afin que celui-ci la contruisît comme il l'entendrait, sauf à en construire une seconde si la première ne suffisait pas. — Ainsi fut fait : — la citadelle appelée le grand château, vit doubler sa force; et un second château, nommé *le Castillet*, situé de l'autre côté de la ville, et en regard du premier, reçut aussi une nouvelle construction. Le Castillet primitif avait été bâti, dans le quatorzième siècle, par Pèdre III, ou par Martin, son successeur, pour défendre l'entrée de la ville de Perpignan du côté de la France. Ce second château nous paraît trop important, comme fortification, pour ne pas répéter ici la description qu'en donne M. Henri, et l'accompagner de trois planches qui devront servir à le faire mieux comprendre :

« Le Castillet est distingué par *grand* et *petit*. Le grand, ou primitif,

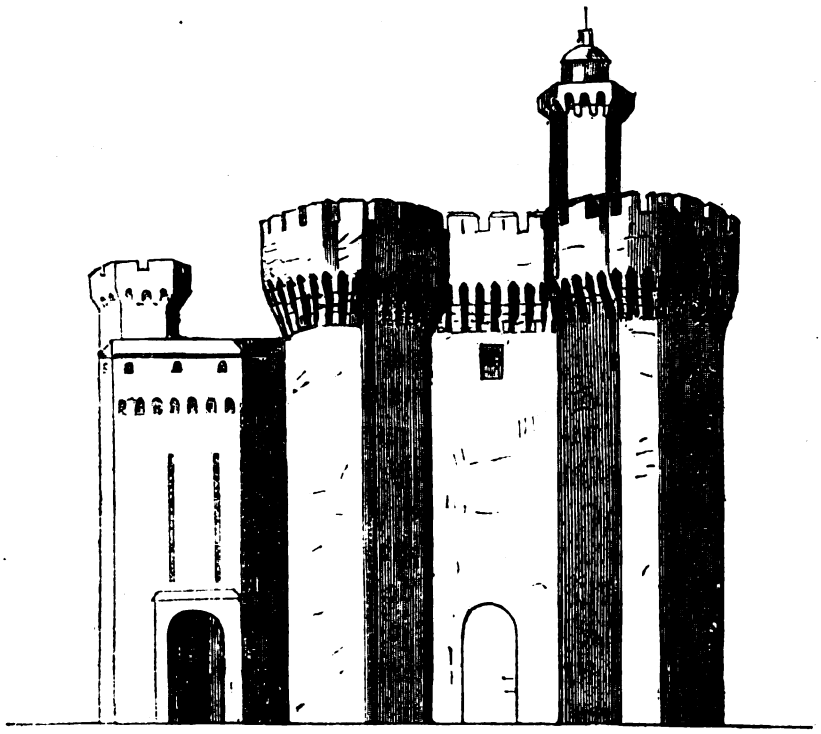

» est un carré long terminé à deux de ses angles, du même côté, par
» une tour qui, dans la partie de leur demi-circonférence regardant
» l'entrée, offrent une saillie ou ventre allongé et arrondi, qui fait sup-

Digitized by Google

» poser qu'à l'aide des meurtrières, ainsi que des mâchecoulis et des créneaux qui les couronnent, la porte était d'une défense plus facile. » Cette porte, placée à la face du mur, entre les deux tours, s'appelait » *Portal de Nostra-Dona del Pont*, ainsi que le témoignent de vieux » actes ; sans doute parce que le pont de la rivière la *Têt*, était alors, » comme bien d'autres ponts, placé sous la protection de la sainte Vierge, » dont la chapelle était bâtie en dehors du faubourg.

Plan du premier étage.

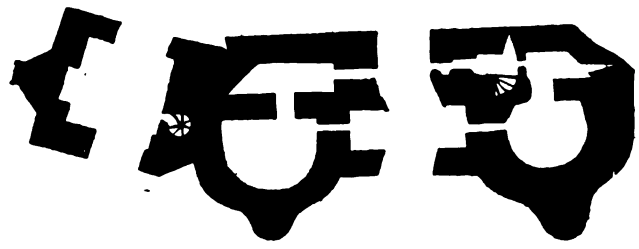

Plan du rez-de-chaussée.

» L'architecte chrétien se conforma, dans la construction de cette » petite forteresse, au style que les Arabes avaient importé d'Espagne ; » il éleva au-dessus du château un cavalier de forme hexagone, en ma- » nière de minaret, couronné par une coupole dont l'intérieur est en- » tièrement occupé par l'escalier à vis, qui conduit à une très-étroite » galerie entourant le sommet de l'édifice, laquelle est garnie de mâche- » coulis. »

L'entrée de la ville, à travers le château, n'était pas en ligne droite, mais en forme de coude. Les deux portes de ce passage étaient munies d'un pont-levis, et entre elles d'eux, au point où le passage coudait, était une troisième porte en fer et, tout à côté, l'entrée de la forteresse.

Digitized by Google

Un siècle après cette première construction, le roi de France fit murer l'entrée ou passage dont il vient d'être parlé et, par son ordre, on bâtit l'appendice de fortifications qui fut lié à l'ancien château, et que l'on appela le *petit castillet*. C'est lui qui sert encore aujourd'hui d'entrée à la ville. La différence des temps est très-remarquable par la forme des mâchecoulis. Cette construction aide mieux à connaître encore le système politique de Louis XI, qui, ayant besoin de beaucoup de prisons d'Etat, transformait ainsi une grande quantité d'anciens châteaux.

Les archives du domaine démontrent que ce fut sous sa domination que l'on dégagea le castillet de toutes les maisons qui lui étaient adossées ; que les fenêtres furent garnies de doubles grilles de fer, et que de grands changements s'effectuèrent, dans la seule vue de mieux assurer la garde des prisonniers.

C'est dans le donjon de la citadelle que Louis XI fit enfermer quoique en bas âge, le duc de Nemours, l'aîné des enfants du comte d'Armagnac, tout fumant encore du sang de son père, que le cruel roi avait fait placer sous l'échafaud sur lequel le malheureux Jacques fut décapité.

Jusqu'en 1542 les deux châteaux restèrent dans l'état où nous venons de les décrire ; mais Charles-Quint, trouvant alors insuffisante la citadelle de Louis XI, en augmenta la force par l'addition de deux redans unis par une courtine et appuyés chacun, par un de leurs côtés, aux murailles de la ville. Ces deux redans sont, comme le dit l'historien Henri, le premier essai du système de fortifications angulaires : l'italien *San-Micheli*, qui en était l'inventeur, les dirigea et les termina en 1550. Un plan nouveau, dans la forme d'un hexagone bastionné, fut adopté par Philippe II et mis activement à exécution. La première pierre du premier bastion appelé aujourd'hui bastion de *Saint-André*, fut posée par le gouverneur de la province. Ces bastions avaient, à chacun de leurs angles, une tourelle qui s'élevait à une certaine hauteur.

Pour former autour de la citadelle de Louis XI l'enceinte nouvelle, et pour en découvrir convenablement les approches, il fallut démolir plus de mille maisons, la plupart désertes, il est vrai, et abandonnées depuis les siéges longs et calamiteux que Perpignan avait dû soutenir.

La porte de la citadelle est remarquable par sa forme et par les décorations que le duc d'Albe, alors capitaine général de la principauté, fit

Digitized by Google

exécuter au moment où cette porte s'achevait. On sculpta quatre demi-statues de guerriers terminées en gaîne, et qui furent accouplées de chaque côté. Au-dessus de la porte et au milieu de la frise garnie alors de métopes chargées des symboles des deux couronnes de Castille et de Léon, royaumes fondamentaux de la puissance espagnole ; le duc voulut avoir ses armoiries. Ces décorations ont presque entièrement disparu sous le marteau révolutionnaire, et les têtes des quatre statues brisées aussi furent refaites sous l'empire de Napoléon Ier ; mais, malheureusement, la pierre dont on se servit pour remplacer celles jadis en marbre, étant d'une mauvaise nature, tombe chaque jour par écailles. — Quelques écrivains ont voulu voir dans ces cariatides plus d'ancienneté que dans le monument : ils se trompent. — Vêtues de la cuirasse ; et non de costumes variés (comme ils le disent), elles furent uniquement faites pour la place qu'elles occupent. Il ne faut aussi ajouter aucune foi aux contes populaires relatifs à l'attitude de ces statues : deux d'entre elles se caressent le menton d'une main, pendant que l'autre est appliquée sur l'abdomen. Des deux autres, l'une a ses bras croisés sur la poitrine, l'autre sur le ventre. Dans ces différentes poses, les uns veulent voir un jurement par la barbe, d'autres par les parties génitales, que l'ennemi ne prendra jamais le fort ; l'attitude des bras n'est qu'une fantaisie de l'artiste, peu habile et embarrassé de les placer. N'était-il pas plus simple de les supprimer ? — Si la différence des coiffures devait avoir une signification, ne devrait-on pas supposer que ces bustes représentent quatre nations ou souverains vaincus ? — Au-dessus de l'entablement, on voit encore les traces de l'inscription suivante, jadis en lettres de bronze : *Philippus II, Hispaniarum, Siciliæ Rex, defensor Ecclesiæ.* — Le millésime 1577, qui partage l'inscription, indique l'époque de la construction de cette porte. L'écu général de l'Espagne surmontait la frise, et au-dessus de cette façade était une lanterne à jour, d'une construction très-pittoresque, composée d'une coupole supportée par un mur dans les trois quarts du pourtour, et la quatrième partie par deux colonnes doriques : elle fut rasée en 1824. — A l'angle du redan le plus oriental de l'enceinte de Louis XI restaurée par Charles-Quint est un bras en marbre, très-saillant du mur, et autrefois armé d'une longue épée dont la pointe était retenue par un anneau de pierre fixé à la tourelle qui couronnait l'angle du redan. La démoli-

Digitized by Google

tion de la tourelle, en 1823, a fait disparaître l'anneau, et, par ce motif, on a dû désarmer le dextrochère.

L'origine de ce bras (qui n'est que le symbole de l'Empire), proviendrait, d'après la tradition populaire, de Charles-Quint qui, faisant seul une ronde de nuit, trouva sur ce point une sentinelle endormie ; il la précipita dans le fossé, et resta en faction à sa place jusqu'à ce que l'on vint le relever.

A peine le Roussillon fut-il cédé à la France par le traité des Pyrénées, que Vauban reçut ordre de compléter les fortifications de Perpignan. Il s'occupa, dès lors, à renforcer tous les bastions construits par Charles-Quint et par Philippe II. — Il détourna, par une coupure, les eaux de la Basse, qui coulaient dans les fossés derrière la cathédrale, pour les jeter dans la Têt près du faubourg ; et, afin de pouvoir établir des demi-lunes devant les courtines, il en ajouta d'autres sur les fronts de l'hexagone de la citadelle qui en étaient dépourvus.

D'après le dernier plan arrêté, on devait supprimer tout ce qui restait de l'ancienne enceinte de Louis XI, et les démolitions étaient déjà commencées quand le Roussillon fut acquis à la France. Mais Vauban ayant jugé cette double enceinte très-importante pour une meilleure défense, fit relever ce qui était abattu et disposa les tours carrées qui terminaient les angles en bastions, dont le saillant avait la même force que celui de la nouvelle enceinte. Les tourelles si élégantes furent rasées, et Vauban leur substitua des guérites en pierre suspendues au-dessus du cordon. La petite forteresse, construite par Boffile sur l'emplacement du bastion actuel de Saint-Jacques, ne paraissant plus utile pour le nouveau système, Vauban la fit démolir.

Pour compléter tout ce qui a rapport aux fortifications de Perpignan, postérieures à l'époque de Louis XI, nous dirons, qu'en 1792, on défendit l'accès des deux fronts du sud (côté de l'Espagne), par des redoutes casematées. Mais les derniers et plus récents travaux ont eu pour but de rendre la place plus forte encore par le règlement des glacis du côté de la ville et de la campagne. Les abris casematés se sont considérablement accrus ; les fronts de l'est ont été en partie reconstruits et la totalité des murailles restaurées, de telle sorte qu'on les croirait entièrement neuves. Les fossés ont été approfondis, et la création d'un pont-écluse les rend

Digitized by Google

susceptibles d'être dans peu d'instants inondés. La suppression des couvents a fourni de grands magasins à l'administration militaire et, pour les troupes, de vastes casernes, dont la ville était précédemment dépourvue. Enfin, les escarpes de l'enceinte sont toujours maintenues en bonnes briques, alors que les angles et les cordons sont en pierre de taille de la meilleure qualité.

En 1822, M. Breton, nommé lieutenant de roi commandant la citadelle, reçut l'ordre du ministre de la guerre de faire l'étude la plus approfondie de cette forteresse, et de lui adresser un mémoire historique et descriptif qui comprendrait aussi un plan de défense tel qu'il l'aurait jugé le plus avantageux.

En 1825, étant allé à Perpignan en congé de trimestre, j'étais tous les jours attiré, par goût, vers la citadelle, où je devins bientôt le collaborateur de M. Breton ; car, pendant que cet habile officier combinait le plan de défense et le mode d'armement, je m'occupais à décrire le monument dans sa partie historique et archéologique, et l'appuyais par trois dessins : l'un représentant le plan-terrier ou topographique ci-joint; les deux autres étaient deux vues de la citadelle sous deux différents aspects, mais restés entre les mains de M. Breton le jour où je dus me séparer de lui, et auquel j'offris encore mon étude historique.

En février 1826, je reçus une copie des deux rapports que cet officier avait adressés, en décembre 1825, à M. le ministre de la guerre.

En 1833, M. le colonel du génie Guiraud et M. le chef d'escadron d'artillerie Lapène, ayant sous leurs yeux mon opuscule et les rapports de M. Breton, furent assez obligeants pour me signaler, dans le plus grand détail, les dernières restaurations et constructions faites, et, par cela même, me facilitèrent les moyens de formuler le dernier alinéa de cette notice.

V^te^ DE JUILLAC VIGNOLES,

Membre résidant, secrétaire archiviste.

Digitized by Google

PERPIGNAN.

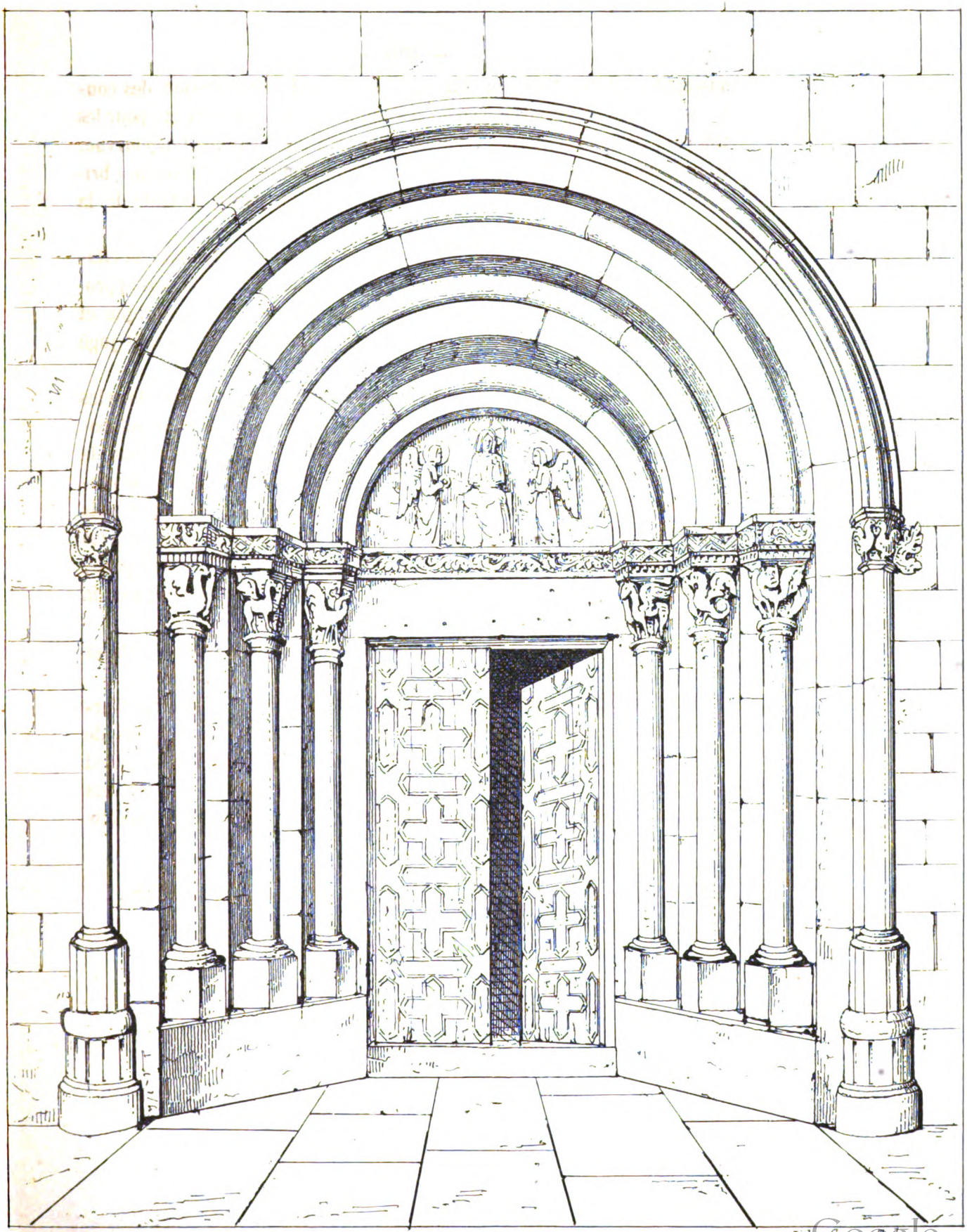

Portail de l'Église de la Citadelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERPIGNAN

Plan de la Citadelle.

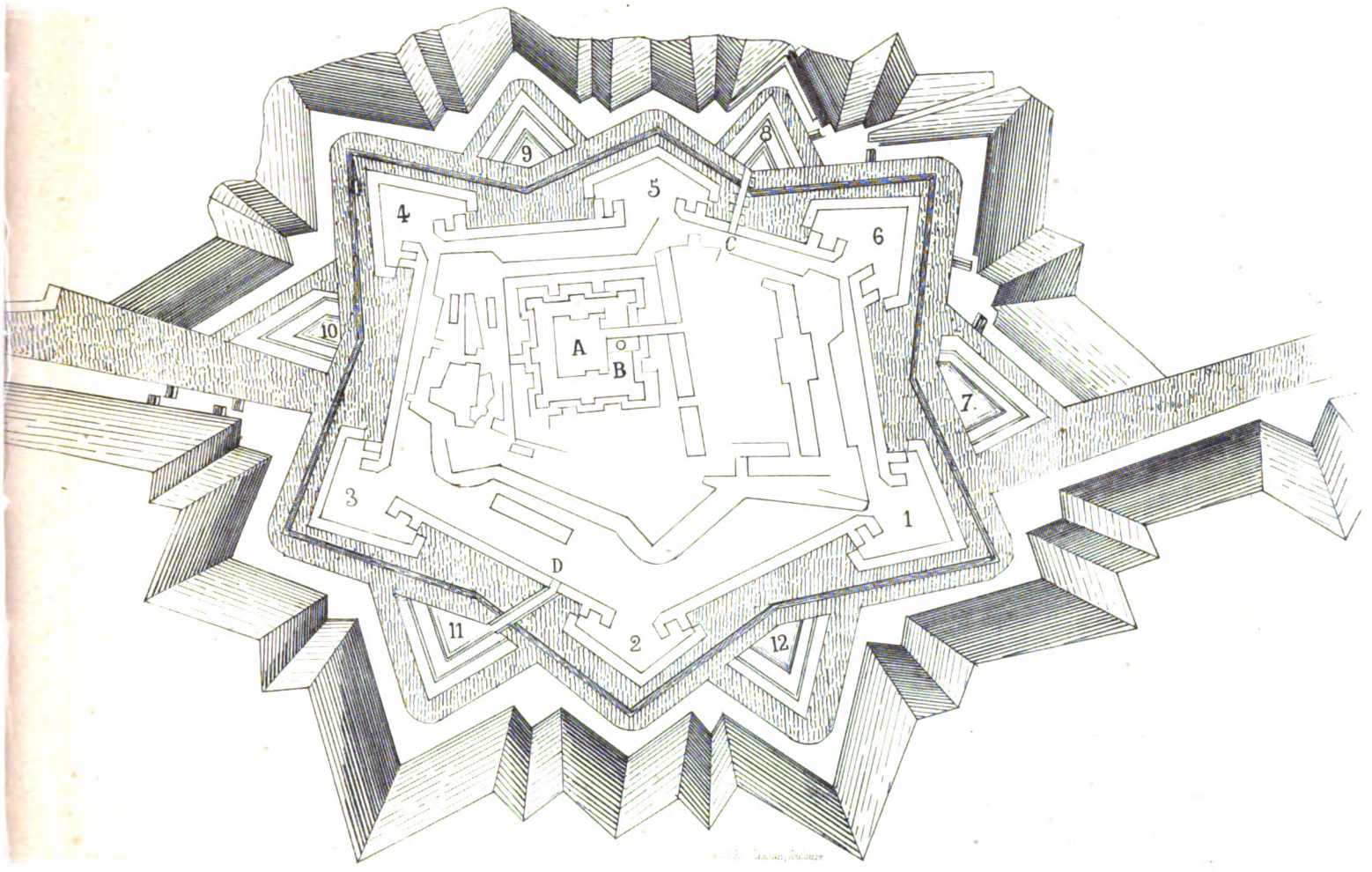

LÉGENDE.

A. Donjon.
B. Puits, dit de Ste Florentine.
C. Porte de Ville.
D. Porte de Secours.
0. Chapelle Ste Florentine.
1. Bastion St André.
2. Bastion St Philippe.
3. Bastion St Georges.
4. Bastion St Mathieu.
5. Bastion Ste Barbe.
6. Bastion St Jean.
7. Demi-lune St André.
8. Demi-lune de la porte de la Ville.
9. Demi-lune Ste Barbe.
10 Demi-lune St Georges.
11. Demi-lune de la porte de Secours.
12. Demi-lune St Philippe.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERPIGNAN

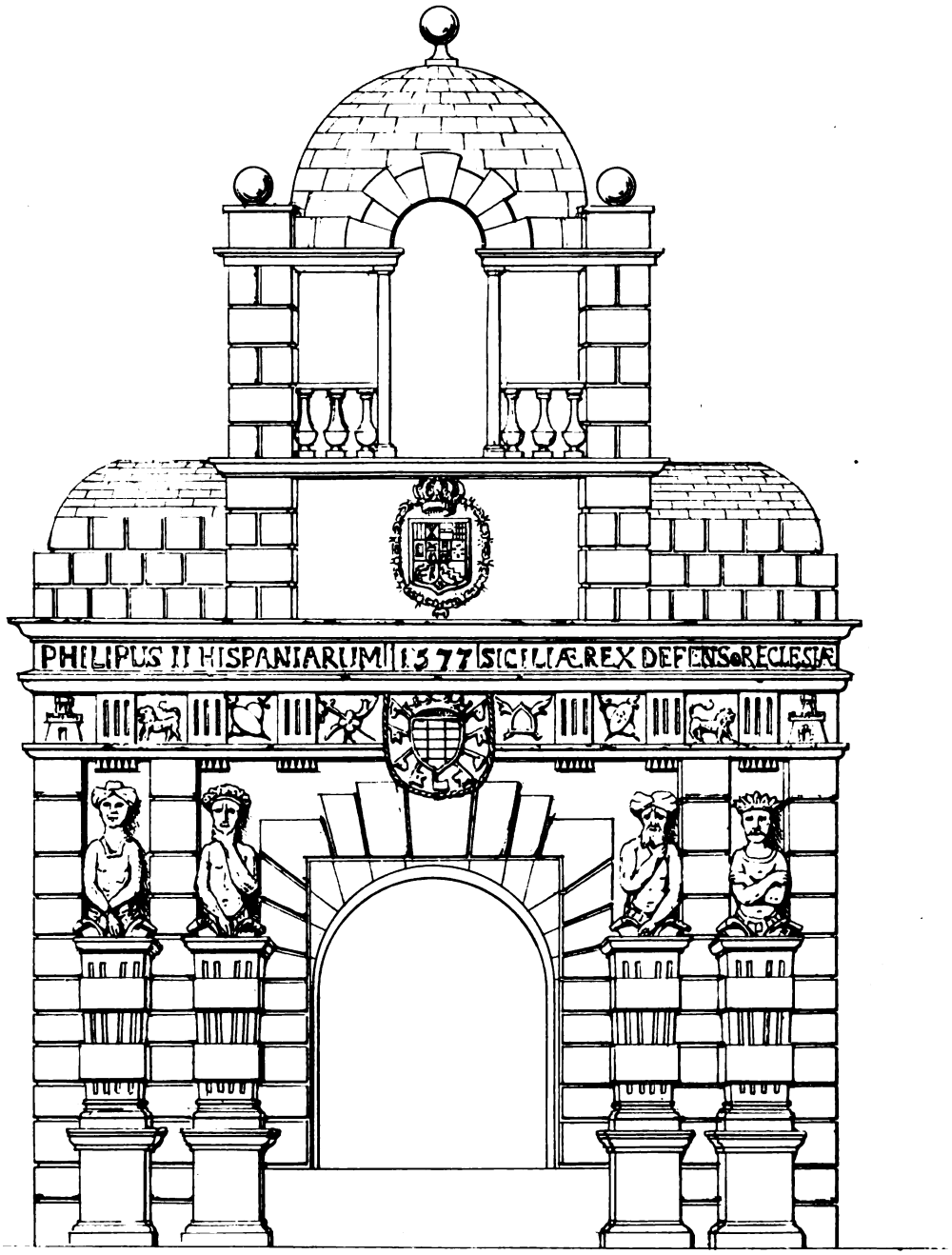

Litho Carsan Toulouse

Porte de la Citadelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR

LOMBEZ ET SUR SA CATHÉDRALE.

MESSIEURS,

Admis depuis un an à peine à l'honneur de siéger dans votre compagnie, il m'avait été bien doux jusqu'ici de prendre part à vos travaux, de m'instruire par vos entretiens. Appelé à prendre la parole à mon tour, j'ai dû chercher un sujet digne de votre intérêt; mais que vous dire qui n'ait été déjà dit, et mieux dit; que vous apprendre que vous ne sachiez déjà? Je viens accomplir un devoir : puissiez-vous ne pas me trouver trop au-dessous de ma tâche.

Lombez (1), sous les Romains *Lombarium*, est située sur la rive gauche de la Save, rivière tributaire de la Garonne; selon la table Théodosienne, une voie romaine, se dirigeant de *Elimberris* (Auch) vers *Tolosa*, passait près de ce lieu (2). Les restes gallo-romains que la charrue soulève, dans un champ situé sur une colline qui domine la cité, démontrent que là devait se trouver soit une villa, soit un camp romain. Des fragments de poterie, des médailles du Haut-Empire, et qui presque toutes portent le crocodile avec la légende : *colonia Nemausis*, s'y trouvent en

(1) Lombez fut une ville de guerre; les Anglais la possédèrent vers le douzième siècle. Un concile tenu dans cette ville en 1176 condamna la doctrine des manichéens connus sous le nom de *bonshommes*.

(2) Le célèbre géographe français Danville a cru que la position de *Casinomagus* devait se trouver entre Lombez et Samatan.

Digitized by Google

grand nombre, et dans une fouille opérée il y a quelques années, on découvrit un Mercure en bronze, une lampe également en bronze et à deux becs, une garde d'épée, une meule romaine, un chapiteau et un fût de colonne en marbre blanc. Presque tous ces objets ont été dispersés, et il est à regretter qu'ils n'aient pas été conservés dans les lieux où ils furent découverts. Des fragments de bronze, réduits en petits lingots, y attesteraient la présence d'un cimetière à ustion dans les temps reculés. Nous lisons dans les écrits de Claude Etienne, bénédictin de Saint-Maur, que vers le septième siècle un saint personnage du nom de Majan, *Majanus*, évêque d'Antioche, ayant été visiter les tombeaux des apôtres à Rome, et parcourant les lieux saints d'Italie et d'Espagne, était venu par Bayonne dans l'Aquitaine et dans le pays de Comminges, et s'était établi dans un lieu appelé *Lombarium*, Lombez. Frappé de la barbarie de ce pays, il résolut de le civiliser et d'y prêcher le christianisme. La légende nous apprend qu'il avait délivré la contrée d'un dragon qui y répandait la terreur, en jetant dans sa gueule son anneau pastoral, et qu'une fontaine avait jailli de la place où le monstre s'était englouti. On avait attribué une vertu miraculeuse à l'eau de cette fontaine, et les fidèles, en gravissant la colline que surmontait la chapelle de Saint-Majan, ne manquaient pas d'y baigner leurs yeux.

Le bruit des nombreux miracles opérés par ce saint personnage s'était répandu au loin : des religieux de l'abbaye de Cognas, dans la Gaule narbonnaise, en Languedoc, résolurent de s'emparer des reliques du saint. Ils effectuèrent leur pieux larcin et les apportèrent dans leur monastère, qui prit le nom de Villemajane, et plus tard de Villemagne-ès-Pezenas. Les habitants de Lombez déploraient depuis longtemps la perte de leur patron ; mais ce ne fut qu'après plusieurs siècles qu'ils purent en obtenir un fragment ; il fut apporté en grande pompe dans un riche reliquaire, l'année 1697. A partir de cette époque, le jour de saint Majan, le 1^er^ juin, l'on allait processionnellement porter la relique du saint à la chapelle et y entendre la messe. Ce monument a été détruit, mais la cérémonie subsiste ; le 1^er^ juin, la ville revêt ses habits de fête, et la procession se rend sur la colline, où une simple croix marque le lieu où fut la chapelle.

L'an 733, sous le règne de Charlemagne, Raymond Raphinelli, duc d'Aquitaine, par un acte écrit en latin, fit don (entre autres terres) à

Digitized by Google

Attilon, abbé de Saint-Tiberi, de l'ordre de Saint-Benoît, du lieu de Lombez et de l'oratoire de Saint-Majan. « Ego Raymondus Raphinelli gratiâ Dei dux Aquitanorum cedo vel dono locum qui appellatur Lombez situm in territorio tolosano super rivulum Savæ in honorem Dei Mariæ et oratorium non longe positum in quo requiescit Dei confessor Majanus Attiloni abbati et sancto conventui fratrum in monasterio quod Cæsarum dicitur, quod est constructum in territorio bitterensi in sub urbio agatensi..... »

Les successeurs d'Attilon firent bâtir un monastère qui était dans le dixième siècle déjà une abbaye, ainsi que le rapportent les cartulaires de Lézat, Moissac et autres. Les bénédictins la possédèrent jusqu'au douzième siècle, époque à laquelle elle fut donnée, avec celle de Saint-Volusien de Foix, aux chanoines réguliers; quelques abbés de Lombez figurent dans l'histoire. Aton est le premier dont le nom soit venu jusqu'à nous : il vivait du temps du roi Robert; Arnaud était abbé en 1125 : il est question de lui dans la *Gallia christiana...* Martin fut présent, en 1244, à un hommage rendu à Raymond III, comte de Toulouse. Bernard de Miramont, chanoine de l'église Saint-Etienne de Toulouse, abbé en 1261, fut arbitre de différends qui existaient entre Raymond, évêque de Toulouse, et le chapitre d'une part, et Pons, abbé de Grandselve. Hugues Mascaron, qui lui succéda, fut appelé aussi pour être médiateur entre l'évêque de Toulouse et Guillaume d'Alagnon, abbé de Mas-Grenier; Sicard de Barthès, abbé en 1284, fit un compromis avec Bernard, comte de Comminges, au sujet des limites de la ville de Lombez; Pilfort de Rabastens fut le dernier abbé jusqu'en 1310; Arnaud Roger de Comminges lui succéda; le pape Jean XXII (1) ayant érigé l'abbaye en évêché l'année 1317, Arnaud fut le premier évêque. Nous lisons dans l'ouvrage d'Oïhenard, sous le titre de *Notitia utriusque Vasconiæ tum Aquitaniæ...* à l'article *Pontifices lumbarienses* :

« Lumbarium oppidum ad Savam fluvium in Samathani castellaniâ, seu ditione, conditum est. Antiquum ibi monasterium fratrum ordinis Sancti Augustini a multis annis florebat, illud summus Pontifex Joannes XXII, anno 1317 in episcopatum convertit, fuitque creatur antistes

(1) On possède à Lombez l'original de la bulle d'investiture.

Digitized by Google

Arnaldus Rogery Bernardi VI, hujus nominis Convenarum comitis ex uxore Lorâ Montfortiâ filius.... »

Ici, il y a désaccord avec tout ce que nous lisons ailleurs, puisque l'abbaye avait été concédée aux moines de l'ordre de Saint-Benoît. Arnaud Roger fut nommé plus tard à l'évêché de Clermont. Les bornes dans lesquelles je dois me renfermer ne me permettent pas de vous faire la nomenclature des trente évêques qui se sont succédés sur le siége de Lombez; aucun ne manqua à sa mission. Nous en citerons quelques-uns, avec le regret de ne pouvoir les citer tous.

Jacques Colonna, noble romain, fut le second évêque de Lombez; il avait eu le courage de résister aux prétentions de l'empereur Louis de Bavière, qui avait marché sur Rome et soutenait l'antipape Corbière; il avait même fait afficher la bulle d'excommunication contre l'usurpateur; le pape récompensa son zèle par le titre d'évêque de Lombez. Lié avec Pétrarque, il l'emmena « dans cette résidence obscure et illettrée au pied des Pyrénées, près des sources de la Garonne (1). »

Plus tard, le pape Benoît XII, pour le remercier d'une ode pleine de feu qu'il lui avait adressée de ce lieu pour le conjurer de rapporter à Rome le siége de la papauté, le nomma à un canonicat et à un riche bénéfice dans l'évêché de Lombez. A la mort de son protecteur, il renonça à son canonicat dans ce pays, « qui lui était antipathique à cause de la loquacité et de la turbulence de ses sauvages habitants (2) » (on voit comment M. Lamartine abuse de la licence donnée aux poëtes pour peindre des lieux qu'il n'a point visités), et il échangea son bénéfice contre sa position plus lucrative d'archidiacre de Parme. Guillaume de Durfort, ou de Duras, fut nommé en 1363 : il conclut un traité avec le comte de Comminges, relativement à la juridiction de la ville de Lombez; il fut inhumé, le 17 mai 1375, dans son église épiscopale et dans la chapelle de Saint-Jean qu'il avait fait bâtir. Ce prélat fut appelé au concile de Lavaur en 1368 : il y donna des preuves de son talent et de sa science théologique; on prétend qu'il refusa la pourpre. — Pierre de Foix, en 1426, fils d'Archambault, captal de Buch, et d'Isabelle, comtesse de Foix, fut nommé cardinal, à

(1) Lamartine, *Cours familier de littérature*, 24e entretien : *Vie et œuvres de Pétrarque.*
(2) *Id.*

Digitized by Google

l'âge de vingt-deux ans, par l'antipape Benoît XIII, qui voulait l'attirer dans son parti ; mais il l'abandonna au concile de Constance; cet acte fut apprécié, et son titre lui fut confirmé : il fut transféré à l'évêché d'Arles. Le buste de ce prélat est placé au Capitole parmi les hommes illustres de Toulouse ; il fonda dans cette ville le collége de Foix, qu'il dota de vingt-cinq bourses pour les étudiants pauvres; il mourut à Avignon, dont il était vice-légat. Jean III de Lagrolaye de Villières, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, abbé de Saint-Denis, de Pessan (diocèse d'Auch), fut nommé en 1477 : il remplit quelques missions diplomatiques, d'abord en Espagne, près de Ferdinand et d'Isabelle, puis entre le roi Louis XI et Maximilien, roi des Romains; il fut fait cardinal et mourut à Rome. Pierre III de Lancrau, vingt-deuxième évêque, fut promu en 1561, sous le pontificat de Paul IV. Connu par sa science théologique, il fut un des plus ardents adversaires de Luther, dont les erreurs commençaient à se répandre; il fut un des membres les plus influents du concile de Trente. Nommé au siége de Narbonne en 1580, il mourut en 1599, laissant par son testament 10,000 livres à l'hospice de Lombez. Trois évêques du nom de Daffis se succédèrent de 1598 à 1671 : Jean IV, Bernard II et Jean V. Le premier mourut à Toulouse et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale; Jean V fut inhumé dans son église épiscopale. Au moment de la Révolution de 1789, le nom de Daffis était encore répété avec vénération par le peuple du diocèse. Cosme Roger, religieux de l'ordre des Feuillants, prédicateur célèbre, fut sacré par l'archevêque de Paris, le 5 janvier 1672. Il mourut le 20 octobre 1710, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, laissant son bien à ses parents, aux pauvres et au séminaire diocésain. Il fut enseveli dans sa cathédrale, devant son trône. On inscrivit sur son tombeau cette simple épitaphe : PRIEZ DIEU PAR CHARITÉ POUR L'AME DE FEU COSME ROGER, CI-DEVANT ÉVÊQUE DE LOMBEZ (1).

(1) Sous l'épiscopat de Dom Cosme était né à Lombez, en 1708, de l'ancienne famille de Lapeyrie, un frère capucin, connu sous le nom de père Ambroise ou père de Lombez, et qui a composé plusieurs ouvrages remarquables, entre autres celui qui est connu sous le titre de : *La paix intérieure*. Il mourut au prieuré de Saint-Paul, près Saint-Sauveur. Lorsqu'on a rebâti l'église, ses restes ont été exhumés ; ils ont été placés près de la porte : une pierre et un obélisque marquent la place où on les a déposés. Sur l'obélisque on a gravé une inscription qui rappelle la vie et la mort de ce saint religieux.

Digitized by Google

Antoine Fagon, fils du premier médecin de Louis XIV, fut sacré évêque le 16 mars 1714. Animé d'un zèle ardent pour le bien de son diocèse et de sa ville épiscopale, il se disposait à user de la faveur du roi pour exécuter plusieurs projets, lorsque contrarié dans ses vues, et après une vive discussion avec quelques membres de son chapitre, il demanda son changement : il fut transféré sur le siége de Vannes ; ce fut une grande perte. Mgr de Maupeou, évêque de Vannes, frère du chancelier de ce nom, prit possession de l'évêché de Lombez : il mourut le 16 février 1751 et fut enseveli dans la chapelle de Saint-Jean. Aux qualités et à la dignité d'un évêque, ce prélat joignait le génie et les talents d'un homme d'Etat. Appelé quelquefois à Paris et consulté sur d'importantes affaires, il refusa toujours de quitter son siége pour occuper une position plus élevée. Jacques Richer de Cérisi succéda à Mgr de Maupeou le 4 avril 1751. D'une famille considérable de Normandie, il fut d'abord vicaire général à Rouen. Nommé évêque de Lombez, ses lumières et sa piété jetèrent un vif éclat ; son zèle se répandit même dans les diocèses voisins : la ville de Lombez lui doit le beau pont en brique jeté sur la Save ; ses armes se voient encore au-dessus de l'arche principale ; il s'était occupé aussi de grands travaux pour préserver la ville épiscopale de l'envahissement des eaux. Léon-François-Ferdinand de Lamothe-Fénelon fut sacré à Versailles le 29 décembre 1771. Ce prélat a laissé d'honorables souvenirs dans son diocèse : plusieurs de ses mandements, entre autres ceux relatifs au Jubilé universel (7 juin 1776), aux succès remportés par nos armes (28 septembre 1798) et aux fêtes (1er juin 1786), sont très-remarquables. La mort le surprit au milieu de grands travaux qu'il ne put achever : il était âgé de cinquante et un ans ; il fut enseveli dans son église, devant le maître-autel. Sous son épiscopat, Jean Siffrein-Maury, qui fut depuis cardinal, avait été nommé chanoine : il occupa peu de temps le poste qui répondait peu au brillant avenir qui l'attendait ; mais il n'oublia jamais ceux qui avaient été un instant ses compatriotes ; son nom était vénéré à Lombez ; en 1809, on lui offrit le patronage d'une cloche, qui porte depuis le nom de *Cardinale*.

Alexandre-Henri de Blot de Chauvigny, chanoine et comte honoraire du chapitre noble de Brioude, fut le successeur de Mgr de Fénelon, et c'est lui qui ferme la liste des évêques et seigneurs de Lombez. Il émigra

Digitized by Google

en Angleterre, à l'époque de la persécution de l'Eglise de France; il refusa de donner sa démission, lors du concordat de 1801, et mourut sur la terre étrangère l'année 1805.

Le diocèse de Lombez avait une grande étendue : il comptait quatre districts, quatre-vingt-dix-huit paroisses et cent trente-huit petites villes ou villages; le revenu des bénéfices curiaux s'élevait à la somme de 147,250 fr. Celui de l'évêché, lors du dernier bail à ferme, montait à 109,000 fr. Le chapitre était composé de douze chanoines et douze demi-prébendés. Lombez avait des coutumes et des privilèges souvent confirmés par les évêques, seigneurs de cette ville. En 1430, les consuls et les magistrats municipaux assistaient aux états généraux de la province du Languedoc; les évêques y étaient appelés comme membres de la sénéchaussée de Toulouse. Cet état de choses cessa en 1469 (1).

D'après un plan dressé en 1783, nous voyons que les bâtiments conventuels existaient encore presque en entier; quoiqu'ils eussent été à diverses époques appropriés à leur nouvelle destination, ils ne répondaient plus aux besoins et au goût du moment; le cloître, de style roman, possédait des chapiteaux précieux, les arcs à plein ceintre reposaient sur d'élégantes colonnettes; Mgr de Fénelon voulant reconstruire son palais épiscopal, fit démolir une grande partie des bâtiments et la tour ronde (2), et fit construire au levant une aile qui ne fut jamais achevée; de hautes et larges baies s'ouvraient sur la façade; deux galeries du cloître et ce qui restait de l'antique abbaye disparurent également lorsqu'on fit construire, en 1820, l'hôtel de la sous-préfecture.

L'église cathédrale, dédiée à Notre-Dame, date, pour l'ensemble, du quinzième siècle; elle présente une irrégularité due sans doute à l'espace restreint qu'elle occupait. La nef principale, dont les clés de voûte portent les écussons des évêques qui ont contribué à sa construction, est flanquée d'une nef latérale et séparée par des piliers élancés et cylindriques surmontés de chapiteaux octogones qui reçoivent la retombée des

(1) La ville de Lombez possédait, avant la Révolution de 1789, un couvent de capucins, une chapelle de pénitents bleus, et un couvent de femmes de l'ordre de Saint-Bernard. C'est dans l'église de ce couvent que le cardinal Maury, alors chanoine, commença à se faire connaître comme prédicateur.

(2) Cette tour avait cinq étages et était surmontée d'une flèche.

Digitized by Google

voûtes des deux nefs. Le côté droit n'a que la profondeur des chapelles et du passage qui donnait entrée soit dans le cloître, soit dans la sacristie (1), et qu'on appelle improprement le jubé. Des piliers engagés font le pendant des autres et reçoivent les arcs ogivaux de la grande nef, des chapelles de droite et du passage dont il a été déjà question. La tour du clocher est octogone et placée à la gauche de l'édifice ; elle est à cinq étages dont les ouvertures sont en forme de losange ou de mitre, et séparées par de gracieuses colonnettes. Cette forme a été signalée par M. de Caumont dans les pays du Midi et surtout dans les pays où l'emploi de la brique l'a motivée, à la tour des Jacobins, à Toulouse, entre autres. La tradition nous dit qu'elle était autrefois surmontée d'une flèche, et que celle-ci fut détruite par un incendie ; la base, plus large, également à huit pans, est éclairée par deux rangs de croisées ; les angles sont ornés de fines colonnes engagées, dont les chapiteaux, aux larges tailloirs, supportent la galerie qui la couronne. Sous le clocher s'ouvre la porte conduisant au beffroi, qui mène à une salle voûtée à huit pans, et servant autrefois d'archives capitulaires. Le portail de l'église est ogival, placé à l'ouest, et tout porte à croire qu'il était originairement du style roman ; on croit en voir des vestiges dans deux chapiteaux byzantins qui servent de bénitiers dans l'église ; il est surmonté d'un fronton triangulaire ; le sommet est décoré d'un chou ou fleuron sculpté avec goût ; les rampants sont ornés de crosses végétales. La baie est divisée en deux parties par un pilier monolithe en marbre, dont le chapiteau élégant supporte deux arcs à anse de panier ; les côtés sont formés par une série de colonnettes qui ont été engagées dans une épaisse enveloppe de mortier que leur état de dégradation avait motivé. A droite et à gauche du portail sont deux niches ogivales à pignon et veuves de leurs statues. Au-dessus du grand portail on aperçoit la trace d'une rosace, que la restauration de l'édifice pourrait permettre de rétablir, du moins à l'extérieur. La première chapelle à droite portait le nom de chapelle du Saint-Sépulcre. On y voyait autrefois la sainte Vierge soutenue par de saintes femmes, deux autres apportant des vases de parfums, et Nicodème et Joseph

(1) Dans la sacristie se trouve un assez bon tableau de saint Jérôme ; on y voit aussi une croix processionnelle en cristal : elle est fort ancienne.

Digitized by Google

d'Arimathie ensevelissant le Christ. La statue du Sauveur en pierre se trouve dans une ouverture en ogive qui donnait passage dans la seconde chapelle; on croit que cette œuvre était de la moitié du quinzième siècle. Les autres statues ont disparu et ont été enfouies, dit-on, sous le porche. Les fonts baptismaux, placés autrefois sous le clocher, ont été transférés dans cette chapelle; la cuve en plomb, portée sur un pédicule en pierre, paraît appartenir au douzième siècle; sa forme est circulaire et son pourtour est divisé en deux zones : la partie supérieure représente des chasseurs qui lancent des flèches sur des bêtes fauves; dans la partie inférieure se trouve une suite de médaillons dans chacun desquels paraît un religieux tenant un livre; des arabesques et d'autres ornements forment la division des deux lignes de bas-reliefs. La seconde chapelle, dite de Saint-Jean, a été réparée depuis peu; elle renferme les tombeaux de MM^grs^ de Durfort et de Maupeou. Une ouverture ogivale conduisait de même dans le passage qui menait au cloître et à la sacristie. La pierre qui recouvre les restes de M^gr^ de Durfort a plus de 6 pieds de long et porte son image gravée en creux : il est revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête, la crosse du côté gauche et les mains jointes; il est placé sous un arc ogival; l'inscription suivante est gravée tout autour : OBIIT GUILHELMUS DE DURFORT CUÏ AÏA (cujus anima) REQUIESCAT IN PACE QUI HOC SEPULT... FECIT FIERI... Cette inscription n'est pas complète, soit qu'elle n'ait pas été achevée, soit qu'elle ait été effacée. L'épitaphe de M^gr^ de Maupeou est gravée sur son tombeau placé à gauche de l'autel; elle commence ainsi :

D. O. M.

HIC JACET CAROLUS GUILHELMUS DE MAUPEOU, LUMBARIENSIS EPISCOPUS ECCLESIÆ PARISIENSIS CANONICUS HONORARIUS, ETC...

On y voit que c'est par les soins de l'abbé Ferri, chanoine théologal, vicaire général, et son parent, que l'on a posé cette pierre. Au-dessus de la tombe se trouve un tableau représentant la patronne de Paris.

La première chapelle à gauche dans la nef latérale, consacrée à la Vierge, est double; la voûte à nervures est gracieuse, et les chapiteaux qui la surmontent sont d'un bon style; les parois ont été enrichies d'une boiserie enlevée à l'église du couvent des capucins. La pierre tombale de

Digitized by Google

Mgr Daffis s'y trouve aussi ; les trois chapelles qui suivent sont simples et du même style ; la première est consacrée à saint Majan, la seconde à saint Joseph et la troisième est celle de l'Agonie. Au fond se trouve la chapelle du Saint-Sacrement ; elle fut réparée en 1755 ; elle est ornée de belles boiseries dorées ; le tabernacle, et le rétable, surmonté d'une gloire, sont très-riches ; les panneaux latéraux encadrent les quatre évangélistes. L'aïeul d'un de nos confrères voulut contribuer à son ornementation, et il laissa en mourant une somme suffisante pour la compléter ; il avait été inhumé dans la chapelle de la confrérie des pénitents dont il faisait partie ; les bâtiments ayant reçu une autre destination, ses restes et la pierre qui les recouvrait furent placés par les soins pieux de M. Bistos, curé de Lombez, dans la chapelle de l'Agonie, voisine de celle dont il fut le bienfaiteur ; on lit sur la pierre cette épitaphe : Ci-git Cosme Piquet de Vignoles de Juillac, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis et Saint-Lazare, ci-devant gentilhomme de S. A. S. m-a-lle de Clermont, Me d'hôtel de la Reine, Lt-colonel de cavalerie, décédé le vii avril m.d.cclx.

R. I. P.

Il existait une chapelle au chevet de la grande nef dite de l'Annonciation ; elle fut détruite lorsque le chœur fut déplacé. Des peintures murales à demi effacées et que l'on voit du dehors attestent qu'elle avait été décorée avec soin. Une porte latérale à plein cintre et précédée d'un porche s'ouvrait au fond de la nef au nord et permettait aux fidèles de pénétrer dans cette partie ds l'édifice. Le chœur, qui date du seizième siècle et placé au fond de l'abside, était autrefois dans l'intérieur de l'église. Deux portes jumelles surmontées d'un jubé et dont le couronnement, finement sculpté, portait les armoiries d'un des évêques fondateurs, donnaient accès dans le chœur ; elles furent placées dans la galerie de droite lorsque le chœur fut ouvert et porté au fond de la nef, derrière le maître-autel. Le trône de l'évêque est placé au chevet et masque l'ouverture ogivale de la chapelle de l'Annonciation ; deux belles cariatides forment les côtés. Les hautes et basses stalles sont au nombre de trente de chaque côté ; celles de gauche cachent l'entrée du nord. Les panneaux des extrémités sont décorés de plusieurs figures : à droite on voit saint Matthieu, saint Jérôme,

Digitized by Google

saint Jean et son aigle, un évêque ; dans la partie gauche l'on voit saint Marc, saint Augustin, et saint Luc assis sur un taureau, etc... Les miséricordes et les accotoirs sont ornés de médaillons et de figures bizarres ou grimaçantes dans le goût du temps. Cette boiserie a subi de nombreuses dégradations et demanderait une réparation intelligente. Le maître-autel, placé en avant du chœur, est en marbre blanc et décoré d'un bas-relief du sculpteur Lucas, ainsi que d'un beau groupe à trois têtes d'anges du même auteur, qui formait le socle destiné à supporter la croix en cuivre argenté qu'accompagnent six magnifiques chandeliers en cuivre repoussé et argenté (1).

L'église possède des vitraux malheureusement dégradés. Par leurs dessins et leurs riches couleurs, ils font présumer qu'ils sont l'ouvrage d'Arnaud de Molles, auteur de ceux de la cathédrale de Sainte-Marie à Auch. Les quatre fenêtres qui éclairent la grande nef du côté droit sont ornées de vitraux dont chacun représente un évangéliste placé sous un riche dais en grisaille ; les longues croisées du chœur, ainsi que celle qui éclaire la chapelle du Saint-Sacrement, ont subi une plus grande mutilation ; les panneaux inférieurs des vitraux ont été enlevés et remplacés par du verre blanc, sans doute pour éclairer cette partie de l'édifice destinée aux offices des chanoines. Deux ouvertures, pratiquées à une certaine hauteur et dans le style du dix-huitième siècle, n'ont plus leur raison d'être, puisque l'une servait de tribune pour l'évêque. Les orgues placées au-dessus de la porte sont fort belles et citées pour l'harmonie de leurs jeux. Le buffet se fait remarquer par des sculptures du dix-septième siècle.

L'église de Lombez a dans sa plus grande longueur 47 mètres ; la largeur, en y comprenant la profondeur des chapelles, est de 21 m. 50 c. ; la hauteur des voûtes au-dessus du dallage est de 16 m. 50 ; il est à remarquer que le sol a été exhaussé à diverses époques d'environ 1 m. 50. La tour du clocher s'élève à 40 m. au-dessus du pavé.

Lombez, ville épiscopale avant 1789, a perdu son lustre et son éclat ; les évêques ne sont plus ; mais les monuments qu'ils ont élevés sont de-

(1) Ces chandeliers proviennent de l'église des Jacobins de Toulouse ; ils furent acquis par les soins de M. Puntous, curé de Lombez, pour le compte de la fabrique de Lombez.

Digitized by Google

bout, et l'on peut dire de chacun : *transiit benefaciendo*. Le modeste hospice fondé par eux, soutenu par de pieuses mains, a prospéré, et de nos jours il a été complété par les soins de la supérieure de Nevers, sœur Vermeille, la providence de la maison, qui y a fait construire une chapelle ogivale du meilleur goût.

Avant de terminer la lecture de ce travail déjà trop long, quoique bien incomplet, j'ajouterai que M. Du Mège avait fait une visite à notre cathédrale ; il avait gémi sur la destruction de notre cloître (1), sur la mutilation de nos vitraux, sur le mauvais goût de l'ornementation de quelques-unes de nos chapelles, sur la dégradation de certaines parties et notamment du portail. Dans un rapport adressé au ministre des travaux publics, il avait demandé que l'église de Lombez fût déclarée monumentale, et que des fonds fussent alloués pour les diverses réparations, en même temps qu'il cherchait à stimuler le zèle des habitants pour la reconstruction de la chapelle de Saint-Majan. Il n'avait pas réussi dans ses diverses tentatives ; mais notre reconnaissance lui était acquise. Je viens rendre ce tardif hommage à ce confrère qui a fait un si grand vide, en exprimant le regret de ne l'avoir pas retrouvé parmi vous.

DE MARCELIER DE GAUJAC,

Membre résidant.

(1) M. le marquis de Rességuier a fait l'acquisition des colonnettes et des chapiteaux du cloître lorsqu'il fut démoli, et en a orné son parc.

Digitized by Google

Plan de l'Évêché & de la Cathédrale de Lombez.

(d'après un plan de 1783.)

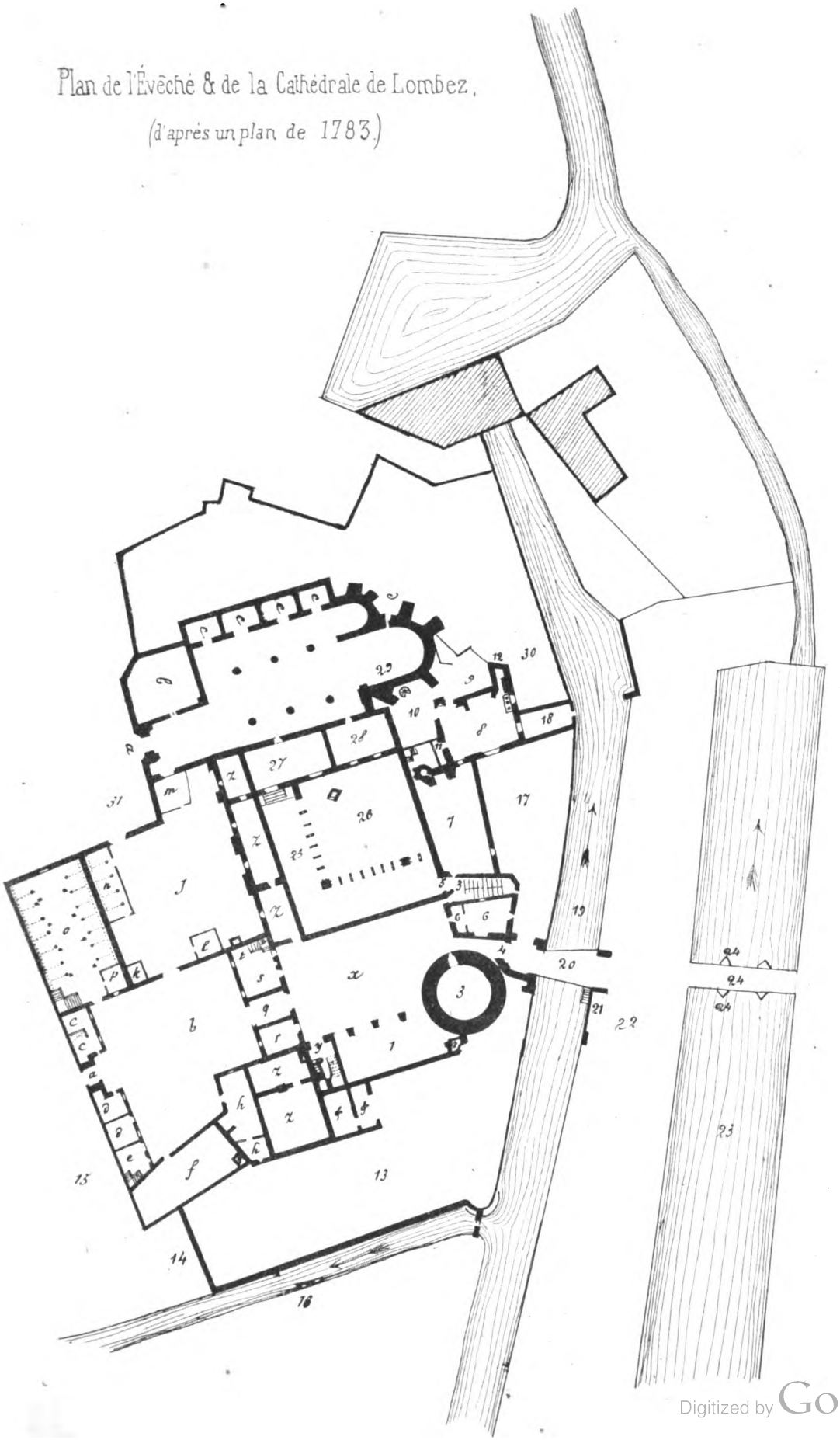

Légende

a. Portail d'entrée du palais Epal
b. Première Cour.
c.c. Logement du Suisse
d.d Logement du Muletier et autre décharge
e. Chambre avec Escalier pour monter au grenier
f. Bûcher
g. Fuyau des Latrines
h.h. Buanderie avec sa Serre
J. Cour de Ménagerie
k. Petite pigeonnière
l. Loge aux canards
m. Volliere
n. Ecurie des mulets.
o Grande écurie
p. Chambre du Postillon
q. Passage sous la Chapelle
r. Fruitière
s. Décharge
t. Petite Serre
v Escalier pour monter à un petit appt
x. Seconde Cour
y. Cage d'escalier
z.z.z.z.z. Caves
&c Serre du Jardinier
1 Remise
2.2. Latrines
3. Tour menaçant une chûte prochaine
4. Passage pour aller au parc.
5.5. Porte d'entrée et grand Escalier
6.6. Office et Serre d'office
7. Salle commune des domestiques
8. Cuisine
9 Garde-manger
10 Chambre pour le charbon
11. Réduit où l'on plume la volaille
12 Autre réduit fort obscur
13. Petit parterre qui est en face de l'appartement de M.gr
14. Jardin de l'ancien Séminaire
15. Vestige de la chapelle du Séminaire
16. Fosse
17 Petit parterre en face du Salon de Compagnie
18. Petite cour de la Cuisine
19. Canal du Moulin
20. Pont construit à neuf
21. Murs construits à neuf sur le bord du Canal
22 Grande Allée
23. Grand Vivier
24.24. Avants et arrières Becs, Pont neuf au dessus
25. Cloître
26. Cour du Cloître
27 Vestiaire
28. Sacristie
29. Eglise cathédrale
30 Jardin du Moulin
31 Place de la Cathédrale.

a. porte principale
b. Clocher
c.c.c.c. Chapelles
d. petite porte.

N.os 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9 10. 11 et 12. Corps de logis menaçant une chûte prochaine.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN DOCUMENT INÉDIT

SUR

L'ABBAYE DE SAINT-SERNIN.

La table et confrérie des corps saints, fondée au commencement du douzième siècle dans la basilique de Saint-Sernin pour la garde et la conservation des reliques des apôtres et des saints que l'on y vénérait, était composée de douze surintendants en mémoire des douze apôtres, et de soixante et douze régents correspondant au nombre des disciples. Les personnages les plus éminents de la cité tenaient à honneur d'en être membres et de veiller sur le précieux dépôt qui faisait écrire à Daydé qu'il était *aussi absurde de nier que le feu fût capable de chaleur et qu'il fût jour en plein midi, que de révoquer en doute l'avantage de Toulouse de se pouvoir proclamer véritablement une des plus saintes et plus célèbres cités de l'univers.*

L'excellence d'une pareille institution et la distinction des membres de cette pieuse et populaire association l'enrichirent de nombreuses offrandes qui lui permirent de subvenir avec éclat au culte des saints et de concourir même aux réparations extraordinaires de l'église.

Le 11 octobre 1794, les commissaires du district mirent la main sur les châsses d'argent, les capsules d'or, les pierres précieuses qui étaient la propriété de cette opulente confrérie, et l'orfèvre employé à démonter les châsses, les bustes et les reliquaires, prit à la première levée 700 marcs d'argent et plus de 1,700 à la seconde.

Mais il existait un autre genre de richesses qui fut respecté par les révolutionnaires, et dont Saint-Sernin a été plus tard dépouillé, du moins en partie : je veux parler des livres liturgiques et des documents relatifs à son passé. Il a cependant conservé jusqu'à nos jours un monument dont le prix augmente dans la proportion de son antiquité. C'est la transcription des titres et actes concernant l'origine, l'histoire et les

Digitized by Google

richesses des corps saints et de l'abbaye, réunis en un grand volume sur vélin de 674 pages, relié en veau, avec des coins et des fermoirs, et portant le titre de *Collectio privilegiorum et aliorum documentorum mense et confraternitatis sanctorum corporum beatissimorum apostolorum et reliquorum sanctorum in sacratissimâ basilicâ divi Saturnini protoprœsulis et apostoli Tholosani quiescentium institute et fundate.*

La première page en est enluminée et entourée d'un encadrement orné de onze têtes en miniature, quelques-unes coiffées, les autres nues, placées, huit sur la marge intérieure, et trois seulement sur la droite de la bordure du bas de la page. La raison de cette distribution, du nombre de ces figures, qui aurait pu être augmenté puisqu'elles n'occupent qu'une partie de la vignette, et leur signification, sont demeurées impénétrables pour nous.

Rien, du reste, ne manque à ce recueil de ce que l'on retrouve sur le titre de nos livres modernes : la date, le nom des éditeurs, celui du scribe à la place de celui de l'imprimeur, tout y est indiqué, sauf l'auteur, parce que le livre n'en a pas d'autres que les signataires des nombreuses pièces qu'il contient : Urbain II, le comte Alphonse, Marie, reine de France, et d'autres personnages dont les noms se rattachent à l'histoire de l'antique abbaye.

Il porte la date de 1634 ; on lit, dans le préambule, qu'il est dû aux soins des préposés et modérateurs de la table des corps saints de cette année, qu'il est l'œuvre de Pierre-Arnaud, scribe très-exact. Son but était d'obvier à la destruction des pièces que *le pliage use ou que la soustraction fait disparaître.*

Parmi les documents dont il nous a transmis le texte, il en est un, passé inaperçu jusqu'à ce jour, et qui, tout en fournissant à l'histoire générale un trait de plus pour caractériser au quinzième siècle les procédés des abbés commendataires, sert à rectifier une erreur accréditée sur la succession des abbés de Saint-Sernin et à expliquer, du moins en partie, comment, à l'époque à laquelle il se réfère, l'abbaye était tombée dans un état de détresse attesté par de nombreux témoignages.

En voici le texte :

Loys, par la grâce de Dieu, Roy de France ; Au premier de noz amez et féaulx conseilliers de nostre court de Parlement ordonnée à Tholose, qui sur ce sera requis, salut et dilection.

Digitized by Google

De la partie de nostre amé et féal conseillier Maistre Gilles Cardinal, administrateur perpétuel de l'abbaye de Sainct Sernin de Tholose, nous a esté exposé que, vacant icelle abbaye par le trespas de feu Messire Jehan de Junhac, qui auoit tenu et possédé icelle abbaye aucung temps, layssé icelle abbaye et les manoirs et habitations d'icelle pourvus de plusieurs utencilles, comme de baysselle d'argent, litz et autres biens, tellement que son successeur ne luy deuoit, selon rayson, demander aucune chose pour rayson des utencilles et réparations, — fust donnée et baillée en commande à feu nostre cher et féal conseillier Jehan, cardinal de Sainct Martin in montibus, Euesque d'Albi, qui d'icelle abbaye print et appréhenda possession, ensemble aussi des biens et utencilles delayssez par son prédécesseur, et lequel a tenu et possédé pacifiquement et quiectement icelle abbaye aussi par l'espace de douze ans et plus. Et combien que selon commune disposition de droict et les ordonnances Royaulx, icelluy feu cardinal deust auoir layssé les biens qu'il auoit trouué en icelle abbaye, délayssez par son prédécesseur et autres, et aussi les maysons, manoirs et habitations appartenans à icelle abbaye, en bone reparation et garniès de utencilles, — ce non obstant icelluy feu cardinal, après ce qu'il fust en possession d'icelle, print ou feist prandre de la sacristie d'icelle abbaye, tant en platz, escuyelles, tasses, coupes, gobeaulx, cuilliers et autre bayselle d'argent ouuré, jusques au nombre de sept vingtz marcz ou enuiron, plusieurs anneaux d'or et pierres précieuses; Et aussi print ou feist prendre, tant de la mayson abbatiale de ladite abbaye que des autres places qui sont de la temporalité d'icelle abbaye, dixhuict ou vingt litz garnis de plume, grande quantité de linge, tant de table comme de litz et plusieurs autres biens meubles, desquelz il a despousé à son proufict et volumté et les a faictz pourter en la ville d'Albi et ailleurs où bon luy a semblé; Et despuys sans faire restitution d'jceux biens et aussi sans auoir layssé à icelle abbaye, ni aux maysons des places de la temporalité d'icelle les maysons et manoirs d'icelle garnies des utencilles, ne faire les réparations en icelles qu'il estoit tenu de faire selon commune disposition de droict et les ordonnances Royaulx, est allé de vie à trespassement, delayssant aucuns ses heretiers et entre les autres l'Eglise ou chapitre de l'Eglise cathédrale de Saincte Cecille d'Albi, laquelle soy pourtant pour heretière dudit feu cardinal, a cédé, remis et transpourté, ainsi que

Digitized by Google

l'on dit, à nostre cher et bien amé et féal conseillier Loys d'Amboise, Euesque d'Albi, tout le droit qu'il auoit ou pouuoit auoir en l'hérédité dudit feu cardinal; lequel Euesque, à ce moyen et autrement, s'est pourté et porte heretier dudit feu cardinal, tant en jugement que dehors; — et pour ainsin icelluy nostre conseillier, ensemble icelluy chapitre, sont tenuz à rendre et restituer audit expousant les biens ainsi prins par ledit feu cardinal d'icelle abbaye, aussi delaysser icelle abbaye, ensemble les maysons, habitations et manoirs, tant de ladite abbaye que les maysons des places d'icelluy, garnies d'utencilles, et aussi de faire les réparations que sont necessaires, ce que touteffois iceulx nostre conseillier et chapitre n'ont tenu ni tiegnent compte de faire, au très grand grief, préiudice, domaige d'icelluy expousant et de son Eglise ou abbaye, qui nous a humblement supplié et requis que, attendu les choses dessusdites, nous luy voulions départir nostre gracieux et convenable remède. |

Pourquoy Nous, ces choses considérées, vous mandons et commettons par ces présentes, que s'il vous appert, par inuentaire ou autrement des biens delayssés à icelle abbaye pour ledit de Junhac, prédécesseur dudit cardinal, que icelluy cardinal ayt prins ou faict prendre iceulx biens et transpourtez hors d'icelle abbaye en ladite ville d'Albi ou aillieurs ou bon luy a semblé, vous, audit cas, faictes ou faictes faire commandement à nostre dit conseillier et chapitre d'Albi, comme herétiers dudit feu cardinal, par les moyens dessusditz et autres qu'il appartiendra et dont serez requis, que jceulx biens ils rendent et restituent ou facent rendre et restituer audit Expousant; Aussi qu'ils délayssent icelle abbaye, les manoirs et habitations appartenans à icelle, pourvus des utencilles comme faire se doibt, selon commune disposition de droict et les ordonnances Royaulx; et avecques ce appelliez auecque vous maçons, charpentiers et autres gens expertz en faict de réparation; ensemble nostre dit conseillier l'Euesque d'Albi et chapitre ou leurs procureurs, faictes voir et visiter les maysons, manoirs ou habitations d'icelle abbaye et estimer les réparations que y sont nécessaires à faire, et jcelle estimation faicte, faictes ou faictes faire — (*commandement?*) — à nostre dit conseillier et chapitre et autres qu'il appartiendra, que lesdites réparations ils ayent à faire ou à furnir les deniers qui à ce seront nécessaires; et à faire les choses dessusdites et chacune d'icelles, contraignez ou faictes contraindre nostre dit conseillier

Digitized by Google

et chapitre et toutz autres qui pour ce feront contraindre par toutes voyes et manières deues et raysonables. — Et en cas d'opposition, adjornez ou faictes adjorner les oppousans, refusans ou délayans, à certain et compétent jour ordinaire ou extraordinaire de nostre présent Parlement, non obstant qu'il sie, et que par auanture les dites parties ne soient pas des jours dont l'on playdoyera, lors pour dire leurs causes de leur opposition, refus ou délay, respondre audit Expousant, et sur les choses dessusdites et faire en oultre comme il appartiendra, par rayson et de tout ce que faict aurez en ceste partie, rectifiez concisément audit jour nos amez et féaulx conseilliers les gens tenants et qui tiendront nostre dite court, ausquelz nous mandons, et pour ce qu'il est question de grandz choses et entre grandz parties, Et mesmement qu'il y a procez en icelle nostre court, touchant la succession ou héritaige dudit feu Cardinal, entre nostre dit conseillier et l'Euesque d'Albi, d'aucuns des chanoynes d'icelle abbaye de Sainct Sernin, comme ont dit, enjoignons que aux parties, icelles ouyes, facent et administrent bon brief droict et accomplissement de justice, car ainsin nous plaist et voulons estre faict, nonobstant quelzconques lettres, surveptices et impétrées ou à impétrer, à ce contraires. Mandons et commandons à toutz noz justiciers, officiers et subjectz que auons, en ce faisant obeyssent et entendent diligemment. — Donné à Tholose le premier jour du moys d'auril, l'an de grâce mil quatre cens soixante seize, auant Pasques et de nostre règne le treziesme.

— Par le conseiller Ridant. —

Cette demande, portée devant le parlement sous une forme qui s'éloigne de celle que l'on emploie aujourd'hui pour les actes de ce genre, a-t-elle été jugée, suivie de transaction ou abandonnée? Les recherches auxquelles nous nous sommes livré ne nous ont pas appris quel en a été le sort; mais quelle qu'ait été son issue, on ne saurait admettre qu'un prince de l'Eglise ait, sans fondement, accusé la mémoire de son prédécesseur élevé à la même dignité, et ait supposé une spoliation dans le but d'obtenir des concessions de son successeur, prélat puissant, jouissant de la confiance du roi, qui, par une faveur spéciale, lui donna la présidence des Etats de la province, comme *personnage notable et de grande autorité.*

Les abbés commendataires, investis de charges considérables, furent

Digitized by Google

souvent la cause non-seulement de la décadence de la discipline ecclésiastique, mais encore de la ruine des abbayes qu'ils épuisaient pour entretenir le luxe inséparable des grandes dignités.

Le cardinal Joffredi, dont l'histoire se rattache à plus d'un titre à celle du midi de la France, était d'une naissance obscure. Un historien, qui le traite avec dédain, prétend que ce prélat savait une partie de ce que l'on apprenait alors dans le comté de Bourgogne, *dont il se disait, c'est-à-dire lire, écrire, composer barbarement en latin et raisonner de la religion sur les principes d'Aristote.* Ce n'est pas ainsi qu'en parle dom Félibien dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, qui compte Joffredi parmi ses abbés réguliers, quoiqu'il l'ait plutôt gouvernée en commendataire. Il le fait voyager en France et en Italie, pour fréquenter les universités de Cologne et de Pavie, vante l'esprit, l'éloquence, la mémoire de celui qui, n'ayant point pour appui les avantages d'une naissance illustre, s'éleva, de la charge subalterne d'aumônier *du commun* à la cour de Philippe le Bon, jusqu'au cardinalat, après avoir occupé les chaires de théologie et de droit canon à l'université de Pavie et représenté l'Eglise latine dans le concile de Florence, où se prépara la réunion des Eglises d'Orient et d'Occident. Il ne devait avoir rien de barbare celui qui, après avoir modestement débuté dans la diplomatie comme envoyé du duc de Bourgogne auprès de la cour de Rome pour y négocier l'établissement de l'ordre de la Toison d'or et avoir obtenu ce succès, facile sans doute, n'en fut pas moins jugé capable d'être employé à des affaires plus ardues. Sa participation à l'abolition de la pragmatique-sanction, les négociations que les souverains lui confièrent auprès des têtes couronnées, les nombreuses dignités que ses services lui valurent, l'évêché d'Arras, le chapeau de cardinal du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin, l'évêché d'Albi, la faveur soutenue dont il ne cessa de jouir auprès de Louis XI, souverain ombrageux et inconstant, sont autant de témoignages irrécusables de l'intelligence supérieure qui lui donna sur les affaires de son temps une part trop laissée dans l'ombre.

Son activité l'entraîna même hors de la sphère où l'action du prêtre doit s'exercer, suivant en cela les mœurs d'une époque sur laquelle se formait un gros orage qui devait éclater sans qu'elle le soupçonnât. Le clergé et la noblesse de second ordre furent pour Louis XI des auxiliaires

Digitized by Google

dévoués dans les luttes qu'il engagea contre les maisons souveraines qui portaient ombrage à sa royauté. Le nom du cardinal Joffredi est demeuré attaché à l'histoire du siége de Lectoure où la maison d'Armagnac fut ruinée. Il commandait en chef l'armée royale qui fit ce siége. L'on sait que Jean V, comte d'Armagnac, fut tué sous les yeux de sa femme et de sa famille au mépris de la capitulation qu'il avait obtenue, et Lafaille, qui a quelquefois recueilli dans ses *Annales* des assertions peu dignes de confiance, a chargé la mémoire de Joffredi d'une odieuse trahison dont aucun autre historien n'a parlé. Il raconte que le cardinal, pour mieux tromper le comte, *le communia à la messe, pour une plus grande confirmation du traité, et lui donna la moitié de la sainte hostie après avoir pris l'autre moitié, que cette éminence par une perfidie turque, la nuit venue, envahit la place par les brèches et fit mettre tout à feu et à sang... que le comte fut tué disant ses heures.*

Ce récit dont le dernier trait semble calculé pour attirer sur la victime une pitié d'autant plus grande que la noirceur de l'assassin serait plus sacrilége, s'éloigne de celui que les actes de l'époque nous ont transmis. Charles d'Armagnac, frère du comte Jean, se présenta aux états généraux du royaume, tenus à Tours en 1484, pour intéresser cette assemblée à son sort et en obtenir la restitution des domaines de son frère dont le roi avait déjà disposé. Il était accompagné d'un avocat dont la harangue, relatée dans le procès-verbal de ces états, publié dans la collection des *Documents inédits de l'histoire de France*, ne fait pas même allusion à une aussi détestable action. Ce silence est d'autant plus remarquable, qu'à cette époque le cardinal et le roi dont le premier aurait atrocement secondé les vues, étaient morts, et que cette assemblée, vivement agitée par cette requête, vit s'élever une discussion dans laquelle le duc de Dammartin ayant reçu un démenti de la part du seigneur de Comminges, on mit l'épée à la main et l'on se serait même battu sans la présence du roi et des princes.

C'est la veuve de Jean V, Jeanne de Foix, qui mourut mystérieusement au château de Buzet, et son frère Charles alla expirer au château de Castelnau-de-Montmiral dans le diocèse même dont Joffredi avait été évêque.

L'armée qui avait été employée au siége de Lectoure fut dirigée contre

Digitized by Google

le Roussillon ; le cardinal alla lui-même assiéger Narbonne à la tête de neuf cents lances et dix mille cavaliers, et prit une part considérable à la lutte, qui se termina par une trêve entre les rois de France et d'Aragon.

Les dépenses que la guerre entraînait, le luxe de la cour, les charges que lui imposait l'honneur souvent renouvelé de représenter le roi de France auprès des autres souverains, firent sans doute oublier au cardinal qu'un abbé commendataire n'est qu'un usufruitier, qu'il avait juré entre les mains des chanoines de Saint-Sernin de garder intact le dépôt qu'il avait reçu, et d'entretenir, au lieu de les laisser tomber en ruines, les biens dont il avait l'administration. C'est peut-être après le siége de Lectoure et en se rendant à celui de Narbonne qu'il mit la main sur le trésor de Saint-Sernin ; peut-être aussi est-ce dans un de ses voyages à la cour d'Espagne où il alla deux fois pour le mariage du fils du roi.

Albi et Saint-Denis, qui furent l'objet de sa prédilection, s'enrichirent sans doute au détriment de l'abbaye de Saint-Sernin, et peut-être aussi de celle de Caunes et de Bonne-Combe, dont Joffredi avait été également pourvu. Il divisa ses biens en mourant entre son évêché et l'abbaye royale qu'il avait dotée de constructions qui portent encore le nom de palais abbatial d'Albi. Sa succession ne dut pas être opulente, car si, ainsi que le document que nous publions semble l'indiquer, le chapitre d'Albi accepta le legs, celui de Saint-Denis n'en voulut que les tapisseries.

Il mourut, le 14 novembre 1473, à Rully, dépendance de cette abbaye, et son cœur, envoyé à Albi, fut placé dans la chapelle de la cathédrale sous l'invocation de Sainte-Croix, à côté du corps du frère du cardinal. On voit encore ses armes dans cette chapelle et dans la verrière de la chapelle latérale droite du chevet.

Nulle part dans l'abbaye de Saint-Sernin on n'a cherché à perpétuer le nom de Joffredi; c'était justice, car il n'y avait signalé son passage par aucun acte qui dût faire bénir sa mémoire.

Le document que nous avons rapporté sert non-seulement à caractériser par un trait de plus les façons trop peu scrupuleuses des abbés commendataires, mais encore à rectifier quelques dates et quelques faits concernant l'histoire de l'abbaye de Saint-Sernin.

En établissant la chronologie des abbés de cette abbaye, les auteurs de

Digitized by Google

la *Gallia christiana*, copiés sans discernement par tous les chroniqueurs qui sont venus après eux, ont mentionné comme 23e abbé Jean de Jeanhac, inscrit comme 24e abbé Bernard du Rozier, archevêque de Toulouse, dont ils fixent la prise de possession en 1462, et donné pour successeur à Bernard de Rozier, Jean Joffredi, dont l'élection n'aurait eu lieu qu'en 1465.

L'intercalation de l'archevêque de Toulouse entre Jean de Jeanhac et Jean Joffredi est une erreur devenue évidente par la pièce que nous avons retrouvée, puisqu'elle donne à Jean de Jeanhac pour successeur immédiat Jean Joffredi, et, attribuant à celui-ci, dont la mort eut lieu en 1473, un règne de douze ans, fait remonter son avénement à 1461, et rend ainsi impossible la nomination de Bernard du Rozier à l'abbaye en 1462, puisque enfin, pour obtenir la réparation des biens que Jean Joffredi avait laissé se détériorer ou avait détournés, on invoque leur état et les inventaires faits au décès de Jean de Jeanhac.

Si Bernard de Rozier eût été pourvu de l'abbaye ds Saint-Sernin, il l'aurait sans doute conservée jusqu'à sa mort, survenue en 1474; du reste, il n'est pas mentionné dans une chronologie manuscrite des abbés qui existe dans les archives de Saint-Sernin.

Il fut l'un des évêques les plus savants et les plus pieux qui ont occupé le siége de Toulouse. La liste des ouvrages qu'il publia est importante, et celle de ses libéralités envers son église métropolitaine et l'abbaye de Saint-Sernin est considérable. Il donna à l'insigne basilique une châsse d'argent pour les reliques de saint Cyr et de sainte Julitte, et d'après un passage extrait par Catel d'un martyrologe de l'église de Saint-Sernin, il fit don à cette église d'un vitrail: *Bernardus de Rosergio archiepiscopus tolosanus anno Domini* 1468 *fecit muniri vitro vitrale magnum quod est in capite ecclesiæ.*

Ce texte, où Bernard du Rozier n'est indiqué que comme archevêque de Toulouse, tout en consacrant le souvenir d'une libéralité faite à l'église abbatiale, est une preuve négative que Bernard du Rozier n'avait jamais eu le titre d'abbé de cette église, que l'on n'aurait pas manqué de rappeler pour expliquer un don d'autant plus singulier que les fréquents démêlés qui mirent trop souvent en présence les archevêques de Toulouse avec les abbés de Saint-Sernin faisaient rarement ouvrir aux premiers leurs

Digitized by Google

mains en faveur de la basilique ; mais Bernard du Rozier était, par l'élévation de son esprit et par sa sainteté, au-dessus de ces regrettables conflits qui se produisaient toujours au grand détriment de la religion. On dit que son tombeau fut miraculeux.

C'est sans doute à cause de sa munificence envers Saint-Sernin qu'on l'a inscrit au rang d'abbé ; mais il devait rester à celui des bienfaiteurs, titre du reste bien plus digne du respect des âges suivants et que tous les abbés n'ont pas mérité, ainsi que le prouve l'histoire de Jean Joffredi.

Du passage que nous venons de citer, un auteur a conclu que la grande rosace qui éclaire la nef de l'église avait été ouverte par les ordres de Bernard du Rozier, et d'autres qu'il l'avait ornée d'une verrière. Le texte repousse la première interprétation et semble résister à la seconde. Si je ne craignais de heurter une opinion qui est parvenue jusqu'à nous sans être discutée, je serais tenté de penser que ce n'est pas la rosace de la nef qui a été garnie d'un verre aux frais de Bernard du Rozier, mais bien les fenêtres de l'abside. Ces mots *in capite* ne peuvent être traduits que par *la tête* ou *le chevet*, et la grande rosace est aux pieds ; d'ailleurs des fenêtres de l'abside forment par leur rapprochement une espèce d'ensemble que l'on a pu considérer comme ne constituant qu'une unité ; on ne voit aujourd'hui que sur ce point des restes de vitraux peints, et il est probable que la générosité de Bernard du Rozier n'a été signalée que parce qu'elle avait pour objet une œuvre d'art.

Quoi qu'il en soit de cette rectification peut-être téméraire, les observations que nous a suggéré un simple ajournement au Parlement, prouvent que l'archéologie a encore d'importantes découvertes à faire dans le champ de l'histoire de l'abbaye de Saint-Sernin. La confirmation d'un procédé très-usité dans le quinzième siècle de la part des abbés qui, parvenus aux premières dignités de l'Eglise, étaient insatiables de richesses, quelques dates rectifiées, un abbé supprimé de la chronologie de ceux de Saint-Sernin, peut-être un acte de générosité rétabli dans sa portée réelle, voilà le profit de nos premières recherches dans un livre qui renferme la copie de pièces très-importantes, et dont la conservation intéresse à la fois l'histoire de l'abbaye et l'authenticité des reliques vénérables dont l'insigne basilique est dépositaire.

G. CAUSSÉ.

Digitized by Google

IMPRESSIONS

SUR

LES TRANSFORMATIONS RÉCENTES DE PARIS

ET SUR LES TENDANCES DE L'ARCHITECTURE MODERNE.

FÉVRIER 1865.

MESSIEURS,

Je me suis éloigné de vous dans les derniers mois de l'année qui vient de s'écouler, et mon absence s'est prolongée au delà de mes prévisions : c'est pour moi un devoir de vous en expliquer les causes. Les transformations de Paris sont depuis plusieurs années le sujet des préoccupations des meilleurs esprits ; elles sont devenues le texte de nombreuses et savantes appréciations aux divers points de vue de la morale, de la politique, de l'économie sociale, en un mot au point de vue de tous les intérêts auxquels elles se rattachent. J'ai voulu étudier sur les lieux les éléments de cette grande question, qui a provoqué des commentaires souvent si remarquables, mais quelquefois si divergents entre eux. Depuis les huit années où ces grands changements ont commencé d'altérer la physionomie du vieux Paris, je n'avais pas eu occasion de le visiter. J'ai cédé à ce désir, et je viens aujourd'hui vous faire part des impressions qui se sont emparées de mon esprit. J'ai examiné longtemps et avec attention ; pas assez peut-être pour approfondir la question autant qu'il l'aurait fallu, mais assez cependant pour laisser aux vapeurs d'un premier éblouissement le temps de se dissiper, et assez pour donner à la raison et au jugement la faculté de reprendre leurs droits. On ferait des volumes sur le sujet que je me propose de traiter ; je m'efforcerai de le

Digitized by Google

restreindre, et, me rappelant le précepte d'Horace, je tâcherai de le proportionner à mes forces. Je me bornerai à vous présenter quelques aperçus sur les nouveaux percements, et sur les principales œuvres et les tendances modernes de l'architecture monumentale, de l'architecture religieuse et de l'architecture privée.

La plus grande partie des organes de la presse s'est signalée par l'unanimité de ses éloges sur la transformation radicale du vieux Paris, qu'elle a proclamé le type du progrès et de la civilisation. Bercée dans son amour-propre de cité et dans ses illusions les plus chères, la population parisienne regarde cette transformation comme la merveille du siècle et comme le témoignage éclatant de sa supériorité sur tous ceux qui l'ont précédé. Le véritable ami des arts admire souvent, mais souvent aussi fait ses réserves; et pour ma part je ne crains pas de dire qu'il m'est arrivé plus d'une fois de trouver que messieurs les artistes de Paris n'ont pas fait preuve d'infaillibilité, et que l'effet produit ne répondait pas toujours aux sacrifices énormes et aux efforts mis en œuvre pour l'obtenir. Il est surtout une observation qui s'est reproduite incessamment à mon esprit: c'est que de nos jours l'art s'est éloigné de ses nobles et anciennes traditions pour se faire l'esclave des instincts de la société moderne, et que cette fâcheuse complaisance, loin de favoriser son essor, a rétréci son vol; on pourrait même dire qu'elle lui a coupé les ailes.

La première et la plus vive des impressions produites sur l'esprit de ceux qui ont passé quelques années sans visiter la capitale, c'est l'aspect des immenses boulevards qui la sillonnent en tout sens. Il y a peu d'années encore, le nombre des boulevards se bornait presque à ceux de l'enceinte connue de la Madeleine à la place de la Bastille. S'il en existait quelques autres, c'était plutôt des avenues qui se terminaient à l'enceinte extérieure. Depuis cette époque, on a ouvert le boulevard de *Strasbourg*, dont la longueur est de 850 mètres sur 30 mètres de largeur; le boulevard de *Sébastopol*, qui est d'une longueur de 3,700 mètres; le boulevard *Malesherbes*, qui a déjà 2,700 mètres de longueur sur 34 de largeur; le boulevard *Magenta*, 2,000 mètres; le boulevard du *Prince Eugène*, 3,000 mètres. Voilà donc 15,000 mètres de boulevards entièrement achevés, bordés de beaux hôtels, de larges trottoirs, complantés d'arbres, et tout cela dans l'espace de huit ou neuf années; mais qu'est-ce encore, auprès de huit ou

Digitized by Google

dix boulevards nouvellement entrepris, dont plusieurs sont presque achevés, d'une quantité d'avenues de la plus grande dimension, d'une quantité de rues nouvellement percées : telles que la *rue Lafayette*, qui ressemble à un boulevard, ou prolongées, telles que la *rue de Rivoli*, qui n'a pas moins aujourd'hui de 4 kilomètres d'étendue !

Lorsque l'on réfléchit aux bouleversements que de pareilles entreprises ont nécessités, on a besoin du témoignage de ses yeux pour croire à leur existence, et surtout on est loin de se douter des difficultés qu'il a fallu surmonter, si l'on n'a été témoin de l'exécution de ces travaux. Pour vous en donner une idée, Messieurs, je vous citerai ce que je puis moi-même attester. On a tracé le boulevard Malesherbes depuis la Madeleine jusqu'à la porte d'Asnières : il fallait donc obtenir une surface plane à travers une des montagnes qui environnent Paris. La largeur de ce boulevard est de 34 mètres : une largeur plus considérable encore était nécessaire pour la construction des hôtels qui devaient le border ; on n'a pas hésité : on a ouvert une tranchée de plus de 100 mètres, et les hôtels se sont élevés immédiatement comme s'ils étaient sortis tous faits du sein de la terre. J'allais voir quelquefois un ami logé sur ce boulevard, n° 62, presque en face de la nouvelle église Saint-Augustin ; j'en ai fait l'expérience moi-même : lorsque je regardais aux fenêtres extérieures, je voyais se développer le beau boulevard sur un plan exactement nivelé ; lorsque je regardais aux croisées donnant sur la cour intérieure, je voyais s'élever avec toutes ses rugosités la tranche du terrain transpercé à la hauteur du troisième étage d'un des grands hôtels de Paris. Que l'on se figure maintenant tout ce qu'il a fallu de déblais pour obtenir toute cette surface plane dans une longueur de 2,700 mètres ! A cette vue il est difficile de ne pas éprouver une vive impression ; cependant on ne peut s'empêcher de trouver cet ouvrage incomplet. Il faudra bien un jour établir une harmonie entre l'intérieur et l'extérieur de ce magnifique boulevard ; on ne voudra pas sans doute que cette ligne de si beaux hôtels soit toujours enterrée dans un ravin, et que les anciennes maisons construites sur les terrains primitifs se présentent assises au-dessus du toit des maisons nouvelles, qu'elles semblent menacer de leur chute.

Toutefois, il faut en convenir, ces percements merveilleux, ces voies droites et prolongées ont un caractère de grandeur incontestable : c'est bien là

Digitized by Google

l'œuvre d'une nation aussi puissante par ses conceptions que par l'immensité de ses ressources. Mais pour atteindre complétement le caractère de véritable grandeur, ne leur manque-t-il pas un peu de ce cachet particulier que l'ancienne Rome savait imprimer à ses ouvrages? Assurée de sa puissance, confiante dans sa force, la pensée de l'utilité publique et de la beauté de la ville maîtresse du monde présidait seule à tous ces travaux gigantesques, qui ont été consacrés par l'admiration des siècles. Les travaux du Paris moderne ne trahissent-ils pas un sentiment tout opposé? Lorsque l'on considère toutes ces voies de communication se rattachant l'une à l'autre, se liant par des casernes monumentales, par des arsenaux, d'après un plan évidemment stratégique, n'est-il pas évident que la pensée dominante de ceux qui les ont tracées a été moins le désir d'embellir Paris que de veiller à sa propre sûreté et de se mettre à l'abri des entreprises qui trop souvent ont compromis sa tranquillité? Plusieurs aussi regardent-ils ces embellissements d'un œil sinistre, et comme une menace constante contre ce qu'ils appellent *la liberté*. Je ne saurais me ranger à leur avis, quoique je sois loin d'approuver ce nouvel auxiliaire, *la politique*, qu'une pensée secrète a implantée d'une manière par trop patente dans le domaine de l'art moderne. L'art ne peut que s'amoindrir par cette alliance forcée, dont les exigences sont incompatibles avec les instincts de liberté nécessaires à sa vie et à son expansion. Je me garderai d'approfondir une question aussi irritante: ce serait m'écarter du cadre que je me suis tracé. Je laisse au gouvernement toute faculté de se prémunir contre les fantaisies de cette capitale si inexplicable par ses boutades de révoltes à outrance, et en même temps par ses habitudes d'insouciance et de laisser aller; mais, en ma qualité d'archéologue et d'ami des arts, je ne puis dissimuler l'impression pénible à laquelle je n'ai pu me soustraire et que l'aspect de toutes ces merveilles n'a jamais pu détruire dans mon esprit.

Lorsque j'ai vu ce Paris si complétement transformé; lorsque j'ai vu toutes les dispositions prises pour effacer jusqu'aux plus légères traces de son passé, je n'ai pu m'empêcher de regretter profondément tous les sacrifices qu'on n'a pas hésité de faire à ces fabuleux élargissements, et à toutes les exigences de ces lignes droites à perte de vue, si belles si l'on veut, mais si sèches, si monotones, et qui parlent si peu à l'imagination! Que l'on compare une promenade le long de ces interminables boulevards,

Digitized by Google

qui se relient les uns aux autres pour représenter à l'œil toujours les mêmes choses : des maisons de même hauteur, de même forme, des casernes, des magasins, des cafés, des restaurants, toutes choses marquées d'un même cachet, etc., que l'on compare, dis-je, cette promenade avec celle que l'on faisait dans le vieux Paris : les rues en étaient souvent tortueuses ; mais à chaque instant l'œil était attiré par un monument nouveau : toutes les époques d'une monarchie vieille de douze siècles se présentaient successivement aux regards ; tous les faits de l'histoire se reproduisaient à l'esprit avec toutes leurs circonstances empreintes sur les vieilles murailles ; toutes les époques de l'art se déroulaient devant vous par les plus beaux modèles ; du milieu d'un groupe de modestes habitations s'élevaient les plus beaux palais ; l'histoire vous rappelait le nom de leurs hôtes illustres, des architectes qui les avaient construits, les événements qui s'y étaient accomplis ; à chaque pas l'imprévu exerçait son influence sur l'esprit, réveillait l'intérêt et répandait sur tous les objets qui s'offraient aux regards le plus précieux de tous les charmes : celui des souvenirs. Dans une ville qui résumait notre histoire, l'intérêt le plus puissant surgissait de tous côtés, pour tous et pour chacun en particulier : pour le riche, pour le pauvre, pour le savant, pour l'ignorant, pour l'artiste, pour le simple ouvrier : il n'est personne qui ne pût trouver sa jouissance et faire sa moisson dans ce vaste champ, dans ce livre ouvert à toutes les intelligences. Aussi, à mesure que l'œuvre de destruction avance, les regrets commencent-ils à naître dans l'esprit de ceux-là même qui en ont été les apôtres. Il y a peu de jours, à propos des noms proposés par l'administration pour les rues nouvellement ouvertes dans Paris, les organes de la presse la plus avancée, les *Débats*, le *Temps*, la *Presse*, s'écriaient-ils, à la vue des noms portés dans la liste officielle : *Est-ce donc que l'on prétend nous séparer complétement de notre passé? est-ce donc que la pensée du gouvernement est de faire croire que notre ville est née d'hier?*

Je n'insiste pas : il est des sentiments tellement naturels au cœur humain, que l'on ne saurait parvenir à les étouffer, et peut-être un jour, lorsque les derniers vestiges du passé auront disparu, lorsque Paris ne présentera plus qu'un vaste réseau de boulevards et de grandes lignes, les partisans les plus exagérés de sa transformation s'étonneront-ils, malheureusement trop tard, du vide qu'ils ont créé autour d'eux. Vous le sentez,

Digitized by Google

Messieurs, je ne pourrais parler ainsi devant une assemblée parisienne : je ne serais compris que du petit nombre et j'exciterais sans doute de grandes colères. Le parisien pur sang n'a qu'une pensée : *les affaires ;* il ne regarde que devant lui ; que lui importent le poétique hôtel de *Rambouillet*, *Marie d'Angennes* et Mme de Sévigné ? que lui importent tous ces beaux manoirs, groupés jadis autour du vieux Louvre, aussi remarquables par leur architecture que par leurs souvenirs du grand siècle ? A ses yeux ce n'était que des entraves ; *la ligne droite et l'asphalte*, dit-il, *sont aujourd'hui l'âme des affaires : on arrive mieux et plus vite.* Pour ma part, je rends grâce au ciel de ne pas être encore parvenu à ce degré de civilisation.

Il serait trop long d'énumérer tous les monuments remarquables sacrifiés aux exigences de la ligne droite et de l'élargissement. La délicieuse tour *Saint-Jacques-la-Boucherie* n'a dû son salut qu'au hasard, qui l'a placée un peu en dehors de l'alignement de la rue de Rivoli. Dans les quartiers du Luxembourg, l'élargissement de la *rue de l'Est*, et surtout la nouvelle voie qui relie l'*Odéon* à la rue *Soufflot* ont absorbé une part notable du parc admirable du Luxembourg. La magnifique allée des platanes, *la grotte de Médicis* et son avenue ont perdu plus de vingt mètres de leur longueur, et, par suite de cette suppression, la perspective regrettée de ses tapis de verdure et de ses ombrages épais. Les pétitions de tous les habitants du quartier, le vote unanime du sénat n'ont pu désarmer l'inflexible et tout-puissant M. *Hausmann*, qui s'est contenté, pour fiche de consolation, de leur donner une belle grille en fer rehaussée d'éclatantes dorures.

L'église de *Saint-Leu et Saint-Giles*, ce précieux échantillon de l'architecture du commencement du quatorzième siècle, se trouva sur la ligne du tracé du boulevard Sébastopol. C'était précisément la partie la plus remarquable de l'édifice ; c'était son abside, qui formait une saillie : il n'y eut pas de grâce, et l'on n'hésita pas à sacrifier toute la partie qui dépassait la ligne fatale. Il faut pourtant convenir que l'artiste qui a présidé à cette exécution a fait preuve d'un véritable talent en dissimulant autant que possible les inconvénients de cette suppression. Enfin on frémit en pensant que peut-être l'une des plus belles églises de Paris a été au moment d'être sacrifiée à cette fureur d'alignement. En 1806 les chevaliers de la ligne droite, car

Digitized by Google

il en existait déjà, avaient conçu le projet de prolonger la rue *des Prouvaires* à travers l'église *Saint-Eustache*; mais à cette époque leur influence n'était pas décisive; et ils durent céder à la réprobation universelle. Il n'en serait pas ainsi peut-être aujourd'hui, si ce malheureux projet se fût représenté; et je ne sais si l'on n'aurait pas fait le sacrifice de ce magnifique monument pour consacrer, par un exemple éclatant, le triomphe de la ligne droite. On ferait des volumes sur le développement de cette question, et sur les applications déplorables qui en ont été la conséquence. J'en ai assez dit pour prouver que le véritable ami de l'art, l'archéologue, l'homme intelligent et véritablement ami de son pays, tout en s'inclinant devant les prodiges des nouvelles voies de communications de Paris, est autorisé à faire ses réserves, et à conserver de bien pénibles regrets de tous les sacrifices que l'on a faits aux préoccupations exclusives et à la tyrannie des arbitres souverains des embellissements de la capitale de la France.

Une des particularités les plus merveilleuses des transformations de Paris, c'est la promptitude avec laquelle on a comblé les innombrables percées que l'on a pratiquées dans son enceinte et dans sa circonférence. A peine ces percées sont-elles effectuées que d'innombrables maisons surgissent pour ainsi dire du sol; et ce qui jadis eût été l'ouvrage d'un siècle, arrive aujourd'hui à son achèvement avec une rapidité qui dépasse toute imagination. Je n'ai point à rechercher les causes de cette merveilleuse promptitude, et à signaler les moyens qui la procurent; mais il entre dans mon sujet d'en examiner et d'en apprécier les résultats.

Dans cette multitude de productions architecturales tant publiques que privées, quelle est la nature de l'art moderne? quel est son caractère distinctif? quelles sont, de nos jours, les tendances de l'art si multiple et si difficile de l'architecture? M. le *duc de Valmy*, dans un ouvrage récent qui a eu du retentissement, attribue toutes les défectuosités de l'art moderne à l'imperfection des études architecturales et à l'oubli des préceptes et des modèles que nous ont laissés les Grecs, qui seuls ont su découvrir les véritables sources du beau dans les arts, et qui seuls en ont consacré le type dans les ouvrages sortis de leurs mains. Je rends hommage aux études et aux théories de M. le duc de Valmy; mais je ne pense pas que ce soit seulement dans Vitruve qu'il convient de chercher le re-

Digitized by Google

mède à toutes les imperfections de l'art moderne. Sans sortir de chez nous, et malgré de si nombreuses et de si déplorables destructions, le moyen âge, la Renaissance, le dix-septième et le dix-huitième siècle nous ont encore laissé des modèles plus appropriés à nos usages et à nos besoins. Ne faisons donc pas un crime à notre architecture privée de ne s'être faite ni grecque ni romaine ; cherchons seulement à définir son véritable caractère.

S'il est vrai de dire de la littérature qu'elle est l'expression de la société, il est bien plus vrai encore de dire de l'architecture qu'elle est l'expression la plus saillante des mœurs de notre société française et des modifications successives qu'elles ont subies. Les tours, les créneaux, les fossés, les ponts-levis et les rares ouvertures des habitations féodales répondaient à la vie retirée et aux besoins de défense personnelle d'une époque où la force publique n'offrait à personne de suffisantes garanties. Les tourelles, les gracieux ornements, les statues et les arabesques de la Renaissance accusaient le goût des arts nouvellement introduits en France, mais les ponts-levis et les créneaux attestaient qu'on avait encore besoin de se garantir de fâcheuses entreprises. La belle et sévère architecture du siècle de Louis XIII répondait au caractère austère et ombrageux du prince, mais trahissait en même temps les tendances artistiques de la nation ; les douves remplaçaient les fossés ; les tourelles se transformaient en poivrières ; les toitures ardoisées étaient substituées aux créneaux, les ponts stables aux ponts-levis, et les grillages élégants aux épaisses murailles. Le siècle de Louis XV se dégagea de toutes les entraves : les angles de la ligne droite se transformèrent en gracieux contours ; les croisées multipliées répandirent partout une large lumière ; les fossés devinrent de gracieuses terrasses, de jolies et faciles avenues, et partout, à l'extérieur et à l'intérieur, tout exprima le besoin de luxe et de commodité d'une époque qui n'aspirait qu'au plaisir et à la jouissance. Au commencement de notre siècle on voulut tenter une nouvelle Renaissance : on essaya de proscrire les allures efféminées du siècle précédent. MM. *Percier* et *Fontaine* s'efforcèrent de mettre en honneur les formes sévères de la Grèce et de Rome ; mais la nation n'accepta qu'avec répugnance ces formes grêles et anguleuses au moyen desquelles on prétendait faire oublier les grâces des lignes flexibles et contournées. Vous n'avez pas oublié, Messieurs,

Digitized by Google

qu'en tout ce qui précède je ne m'occupe que de l'architecture privée. N'est-il pas démontré que, dans la longue série des siècles qui nous précèdent, chacune des modifications des habitudes et des mœurs publiques ont imprimé à notre architecture, à nos ameublements, un cachet indélébile, qui ne permet pas de les confondre, et dont l'ami des arts recherche les traces avec avidité ?

Quel est maintenant le cachet de l'architecture privée des constructions de Paris ? la question est embarrassante. Il en est plusieurs qui répondent qu'elle participe de l'époque dans laquelle nous vivons, qu'ils ont qualifié d'*époque sans nom*, et ils ont fait des livres pour le prouver. Le jugement est sévère, et pour moi je ne saurais l'adopter, du moins en matière artistique. Certainement une époque qui a vu s'élever de si nombreux et de si splendides monuments, qui a vu s'exécuter de si immenses travaux, laissera dans notre histoire une trace profonde et occupera une grande place dans ses souvenirs. Cependant, il faut bien en convenir, ce n'est pas la multiplicité des œuvres, mais leur mérite réel qui constitue la véritable grandeur d'une époque : il faut donc nécessairement arriver à étudier la nôtre, et à rechercher les caractères particuliers qui constituent son génie et son individualité.

A mesure que l'on précise la question et qu'on la pose avec netteté, on voit augmenter la difficulté d'en trouver la solution, ou, pour mieux dire, il en est une qui se présente naturellement et que nous ne voulons pas donner. Il n'est pas de genre que les artistes modernes n'aient tenté : ce sont des kiosques turcs, des colonnades romaines, des tourelles gothiques, des maisons briquetées, des toitures mansardes, des ornements mauresques, des décorations de la Renaissance, et tant d'autres. Encore si les architectes s'appliquaient à reproduire dans une construction le genre qu'aurait choisi leur fantaisie, ce serait une étude dont on leur tiendrait compte; mais ce sont, le plus souvent, tous ces genres réunis dans une même construction, et présentant un mélange confus de parties incohérentes et quelquefois complétement disparates; disons cependant qu'il y a progrès dans les constructions de Paris. Il fut un temps où la multiplicité des percées nouvelles et la nécessité de remplir le plus promptement possible tous les vides motivaient des constructions informes en torchis et plâtras, destinées à la durée la plus éphémère. Les constructions se font aujourd'hui

Digitized by Google

avec une bien plus grande solidité ; il est même juste de dire qu'en ce genre chaque jour amène un progrès. Le boulevard de Sébastopol l'emporte sur le boulevard de Strasbourg, et les magnifiques hôtels qui bordent le boulevard Malesherbes lui donnent une grande supériorité sur les deux autres. Les énormes charriots des carrières sont toujours en mouvement pour transporter dans Paris les blocs de cette belle pierre blanche, qui se prête si bien à la ciselure ; les compagnies de maçons sont toujours accompagnées d'une compagnie de sculpteurs qui exécutent sur ces pierres les travaux les plus délicats ; les portes et les fenêtres sont encadrées de charmantes sculptures ; toutes ces façades sont décorées de balcons somptueux. La prétention du beau se révèle de toutes parts ; mais le but est-il atteint?

Le plus léger examen de toutes ces apparences fastueuses ne permet pas de l'admettre : le beau consiste moins dans la profusion des ornements que dans les proportions ; et la première inspection suffit pour établir la distance qui sépare ces hôtels si éblouissants des vastes et nobles résidences dont il est facile de retrouver les types au faubourg Saint-Germain et dans plusieurs autres quartiers de Paris : tels que les hôtels *de Soubise*, *de Béthune*, *de Carnovalet*, et tant d'autres, que l'on rencontre comme de précieuses épaves échappées au naufrage. Ici, c'est le grand seigneur qui n'a eu d'autre préoccupation que celle de sa position dans le monde, des convenances exigées par son rang, par sa fortune et par l'importance de ses relations. Pour répondre aux exigences de sa représentation il s'est donné de l'air, de larges espaces et de hautes proportions. Au boulevard Sébastopol ou Malesherbes, c'est l'homme d'argent qui a bien voulu se donner l'apparence de la grandeur, mais qui n'a pu déguiser son véritable mobile : celui *de la spéculation*. Une ordonnance administrative impose l'alignement et l'élévation ; mais elle n'impose pas le nombre des étages : elle se contente de fixer le minimum d'élévation de chacun d'eux. Le spéculateur prend l'ordonnance au pied de la lettre, et le *minimum* est devenu sa règle. Il entasse les étages, multiplie les croisées outre mesure, sans s'occuper des encombrements intérieurs que vont nécessiter la multiplicité de ses locations. Une entrée magnifique, décorée de belles sculptures est placée devant ce prétendu palais ; mais l'étage inférieur est irrévocablement dévolu aux magasins, au fruitier et à l'épicier. Le pre-

Digitized by Google

mier, décoré avec tout le luxe parisien, attend l'homme opulent ; mais comment jouer au grand seigneur, lorsque l'on a sous ses pieds un magasin de comestibles, et au-dessus, des étages qui subissent une progression décroissante, et finissent par abriter la figurante surannée ou le prolétaire besogneux.

Un des avantages incontestés du Paris moderne est sans contredit l'assainissement et le progrès réel de sa voirie. L'air circule librement dans ses rues élargies ; le soleil les purifie de ses rayons ; mais en est-il de même de l'intérieur de ses maisons, et la salubrité intérieure, si nécessaire, ne s'est-elle pas appauvrie de tout ce qu'on a donné à la salubrité extérieure? Autrefois les simples maisons bourgeoises avaient leur cour, souvent leur jardin ; leurs appartements se composaient de pièces larges et élevées ; on y agissait, on y respirait à pleins poumons, et l'on n'avait à souffrir d'aucun des inconvénients qu'amènent toujours l'entassement des locataires dans une maison qui peut à peine les contenir, et qui cependant doit fournir à chacun tout ce qui est nécessaire à la vie. Ces observations ne s'appliquent pas seulement aux maisons qui longent ces boulevards magnifiques, mais encore mieux à la majorité de celles que l'on construit dans l'intérieur des moulons de Paris.

Après avoir signalé les défectuosités de l'architecture privée, il serait injuste de ne pas reconnaître sa supériorité dans tout ce qui est ornement, ajustement, industrie. Rien de coquet comme tous les détails de toutes ces constructions : elles sont remplies de motifs délicieux ; ce sont souvent les plus gracieuses sculptures, les plus délicieux balcons ; les portails d'entrée sont surtout extrêmement remarquables par l'élégance de leurs compartiments, la beauté de leur menuiserie, par leurs proportions grandioses et par la perfection de leurs serrureries. Si l'on pénètre dans l'intérieur des maisons parisiennes, on est encore obligé de s'incliner devant l'ingéniosité de leur aménagement, devant la perfection de leur décoration et le luxe incroyable de leur ameublement. Dans ce pays exceptionnel on dirait que les objets les plus précieux ont perdu leur valeur. Les tentures de soie, les meubles les mieux ciselés, les objets de luxe les plus recherchés, apanage dans nos provinces de quelques familles opulentes, se trouvent dans des lieux où ils font un contraste étrange avec la position de ceux qui les habitent. Consolons-nous de

Digitized by Google

notre infériorité à cet égard : la banalité de ce luxe en détruit le prestige et anéantit le désir de sa possession.

Mais trêve d'observations morales ou philosophiques : elles nous mèneraient trop loin; occupons-nous seulement de l'art en lui-même, et disons qu'il est des parties où l'art et le savoir-faire parisien ne reconnaissent pas de rivaux, et que c'est là aussi où les ouvrages divers arrivent à leur plus haut degré de perfection. Faut-il s'en étonner? N'est-ce pas dans cette immense capitale que se trouvent réunis les ouvriers les plus parfaits et que les salaires ont atteint le taux le plus élevé? Quel avantage aussi pour les architectes! ils sont toujours assurés d'une exécution irréprochable, et d'être compris à demi-mot. De leur côté, se conformant au goût dominant, les architectes du jour ont consacré toutes leurs aptitudes à satisfaire l'appétit de toutes les classes de la société pour tout ce qui constitue le luxe, le confort et les commodités d'une vie molle et sensuelle. Aussi, dans ce genre, laissent-ils peu à désirer, et plusieurs d'entre eux même ont atteint un tel degré d'habileté que l'on peut presque dire de leurs œuvres que ce sont des œuvres de génie.

Tel est sans doute l'immense caravansérai connu sous le nom de *grand hôtel du boulevard des Capucines*, dans lequel on ne compte pas moins de sept cents chambres à coucher et soixante et dix salons. Lorsqu'on parcourt ce prodigieux labyrinthe, on ne peut s'empêcher d'être frappé de son unité et de l'heureuse disposition de toutes ses parties. Pas la moindre confusion dans cette immensité, et cependant pas la moindre apparence de résidence claustrale : pas un pouce de terrain perdu; pas un besoin qui ne soit satisfait ; pas une chose qui ne soit disposée pour la plus grande commodité de la colonie; et le tout exécuté dans les plus justes proportions, et avec le luxe le plus incroyable, plusieurs n'hésitent pas à dire avec le luxe le plus *insolent*. Certainement l'artiste qui a conçu et dirigé une œuvre aussi multiple et aussi colossale a fait preuve d'une telle prévision, que pour qualifier la supériorité du monument qu'il a élevé, il faut presque se servir du mot de génie.

Il est évident, par cet exemple éclatant, que les artistes de la capitale s'appliquent principalement à satisfaire le luxe, qui exerce dans Paris l'empire le plus souverain; que ce sont ses exigences insatiables qui absorbent leurs études; par cela même leur intelligence est toujours préoccupée de

Digitized by Google

détails, d'ornementations, d'ajustements plus ou moins restreints. Cette habitude de circonscrire leur pensée ne serait-elle pas une des causes de leur étonnement lorsqu'il faut l'étendre à des vues d'ensemble? Leurs tâtonnements, leurs incertitudes, lorsqu'ils abordent les grandes constructions, ne sont-ils pas la preuve de leur embarras lorsqu'ils sont obligés d'étendre leurs compas à des proportions grandioses? C'est là, au milieu de tant d'autres, une question qui naît du sujet qui nous occupe. Essayons non pas de la résoudre mais de l'étudier, en jetant un coup d'œil sur les monuments récemment élevés dans la capitale.

Oh! c'est ici qu'il devient difficile de définir le caractère distinctif de notre architecture moderne. Il ne faut pas un long examen pour s'apercevoir que nos architectes, appelés à des travaux étrangers à leurs études et à leur pratique habituelle, ont vainement cherché à s'élever à la hauteur de la mission qui leur était confiée. Le caractère particulier des artistes modernes n'est pas, il faut bien en convenir, la modestie. Le mot de *progrès* incessamment répété, s'est emparé de toutes leurs convictions, et il en est peu qui ne soient bien convaincus de la marche progressive imprimée aux arts de nos jours, et de l'infériorité dans laquelle ils végétaient dans les siècles qui nous ont précédés. Je ne sais si les réflexions auxquelles ils ont dû se livrer avant l'exécution des monuments qui leur étaient confiés les ont laissés dans de si douces illusions, ou bien si le sentiment de leur insuffisance ne s'est pas dressé devant eux comme une triste réalité. On serait tenté de le croire lorsqu'on a été témoin de leurs emprunts, aussi obstinés que malheureux, à tous les genres connus pour essayer de composer un genre nouveau qu'ils ont appelé l'*art moderne*.

Le résultat de ce mélange a-t-il réellement produit un genre qui caractérise notre époque? Examinons les principales productions qui en ont été la conséquence. M. *Huvé*, se conformant à la vérité aux ordres du gouvernement, a fait de son mieux pour transformer le temple destiné aux grands hommes de la patrie reconnaissante en une église sous le vocable de *la Madeleine*, sans s'inquiéter si les formes d'un temple païen pouvaient se concilier avec les exigences du culte catholique. Mais l'Etat ouvrit ses trésors; *Ziegler*, *Couderc* et *Coignet* l'ornèrent de leurs peintures; *Rude*, *Pradier* et *Foyatier* taillèrent ses statues, et tous les ouvriers rivalisèrent de perfection et d'intelligence dans l'exécution de tous les

Digitized by Google

détails qui la composent ; mais ce beau monument appartient à l'art païen et non à l'art chrétien.

En 1820 M. *Godde* fut chargé de la construction de l'église de *Saint-Pierre-du-Gros-Caillou*. Il alla aussi chercher ses inspirations dans l'art grec; mais, malgré ses colonnes d'ordre toscan et son fronton triangulaire, cette imitation malheureuse n'obtint pas même les honneurs de la critique sérieuse, et d'un commun accord elle est classée au nombre des monuments sans caractère dont le mieux est de ne rien dire. En 1825 le même M. *Godde* fut chargé de la construction de l'église de *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, à la porte Saint-Denis. Cette fois ce ne fut pas l'ordre toscan ; mais l'emploi qu'il fit de l'ordre dorique, de ses colonnes et de son fronton, ne fut pas plus heureux, et l'opinion ne se montra pas plus favorable à cette œuvre nouvelle qu'elle ne l'avait été à la précédente. En 1828 on éleva au Marais l'église de *Saint-Denis-du-Saint-Sacrement* sans obtenir de meilleurs résultats : elle ne peut être classée que dans la fâcheuse catégorie de celles dont nous venons de parler.

En 1822 la ville de Paris voulut élever une église dans un de ses quartiers les plus fréquentés et les plus riches. Les artistes furent invités à présenter leurs plus beaux plans. Des sommes considérables furent mises à leur disposition. Quel fut le résultat de cet appel si bien fait pour stimuler leur émulation? ce fut *Notre-Dame-de-Lorette*, cette autre imitation d'un temple païen approprié autant que possible aux besoins du culte catholique. L'opinion fut encore unanime sur cette nouvelle preuve de stérilité, et sur l'absence complète du sentiment religieux et de convenance qui aurait dû animer l'artiste chargé d'une construction aussi importante. Mais la faute était commise; on s'efforça de la dissimuler sous la richesse des ornements. *Orsel*, *Perrin* et *Roger* se firent un nom par la beauté de leurs peintures murales : toutes les parties de l'édifice se couvrirent de dorures, et trois millions suffirent à peine à l'érection de ce monument, qui n'est, aux yeux de l'ami des arts, qu'un éclatant anachronisme.

Les savantes études d'un artiste distingué, M. *Hittorf*, appelèrent la confiance du gouvernement sur ses plans longuement élaborés. Cet artiste se flattait d'avoir atteint l'idéal du caractère religieux en reproduisant, dans *Saint-Vincent-de-Paul*, le type des basiliques latines des premiers siècles

Digitized by Google

du christianisme. Il ne craignit pas de montrer à découvert dans l'intérieur de l'église les pentes de ses toitures, et les pièces de leurs charpentes revêtues de couleurs éclatantes. L'antique *ambon*, et tous les détails des monuments primitifs, complétement inconnus de nos jours, reparurent; mais leur effet étrange causa plus de surprise que d'admiration ; ils avaient trop peu de rapports avec nos goûts et nos habitudes. Mais, ainsi que cela se fait toujours à Paris, rien ne fut négligé pour mettre en relief cette nouvelle expérience, qui coûta cinq millions à l'Etat. *Maréchal* décora l'édifice de ses plus splendides vitraux, et *Hippolyte Flandrin* traça sur ses murailles cette série de peintures consacrées par l'admiration générale, et qui réveillent en même temps tous les regrets qu'excitait naguère la mort prématurée de cet artiste, dont la place est encore vacante.

Je ne sais si des échecs aussi multipliés ébranlèrent la confiance de nos artistes modernes; ce qu'il y a de certain c'est qu'ils soulevèrent de violents débats dans le conseil supérieur des bâtiments. On y discuta les moyens à prendre pour réhabiliter l'école dans l'opinion publique. Plusieurs, sans contester ses défaites, ne voulaient pas souscrire à un aveu d'impuissance ; ils soutenaient qu'en suivant les mêmes errements on finirait par arriver au succès et par assurer à l'école moderne la gloire d'avoir créé un genre nouveau. D'autres, plus modestes, étaient d'avis de ne pas s'exposer à de nouvelles chances dans la construction de l'église de *Sainte-Clotilde*, et soutenaient que, pour répondre à l'attente générale, il était plus sûr de s'attacher à la reproduction fidèle de l'un des nombreux modèles que le quatorzième siècle a légués à l'admiration de la postérité. Les opinions se balançaient incertaines lorsque plusieurs partisans de l'école moderne furent obligés de s'éloigner. Les prosélytes du style ogival s'empressèrent de profiter de leur absence pour faire prévaloir leur préférence, et c'est à cet heureux hasard, favorisé d'un peu d'adresse, que la ville de Paris est redevable de l'église de *Sainte-Clotilde*, sur laquelle la critique trouverait sans doute à s'exercer, mais dont l'ensemble imposant et religieux laisse bien loin de lui les malheureux essais que l'on avait faits jusque-là, et a mérité une juste réputation à M. *Gau*, qui a dirigé les premiers travaux, et à M. *Ballu*, qui les a terminés.

Depuis cette époque on construit deux églises, qui doivent, dit-on, répondre à toutes les exigences, grâce à l'importance de leur allocation bud-

Digitized by Google

gétaire, à leur heureuse situation et surtout à l'habileté des artistes auxquels elles sont confiées. L'une d'elles est l'église de *la Trinité*, rue Saint-Lazare, servant de perspective à la chaussée d'Antin. Elle est confiée à M. *Ballu*, et son devis, approuvé par le conseil municipal, s'élève à la somme de 3 millions 231,250 fr. L'autre est celle de *Saint-Augustin*, située au point de bifurcation du boulevard Malesherbes, à l'endroit où il se divise pour se diriger, à droite sur Monceaux, à gauche vers les hauteurs des Batignolles. Sa construction est confiée à M. *Baltard*, architecte en titre du département de la Seine. Nous en sommes réduits aux espérances; car ces deux édifices inachevés sont encore soigneusement soustraits aux regards du public. Tout ce que nous savons, c'est que M. Baltard a tenté dans cette construction, sur une grande échelle, l'emploi du fer et de la fonte substitués aux procédés ordinaires. Le succès de cette expérience nous semble un peu problématique, et l'exemple de l'église *Saint-Eugène* ne nous inspire pas une grande confiance. Les ornements de fonte, objets de commerce à la disposition de tout le monde, et par conséquent frappés du cachet de la banalité, peuvent-ils remplacer les délicieux ornements des artistes des quatorzième et quinzième siècles dont l'imagination inépuisable faisait jaillir de leurs ciseaux les formes les plus capricieuses, les plus variées et que l'on ne retrouvait plus ailleurs? Mais attendons; nous jugerons plus tard.

Cependant, tandis que les constructions défectueuses que nous avons signalées s'élevaient de toutes parts, d'autres plus modestes venaient parfois dédommager l'ami des arts. De ce nombre est en première ligne la charmante église *Saint-Jean-Baptiste de Belleville*, élevée d'après les dessins de M. *de Lassus*, le savant restaurateur de la *Sainte-Chapelle*, qui venait à peine d'achever son œuvre lorsqu'il termina sa carrière si utilement employée. Cette église est un précieux échantillon du style du treizième siècle, et se distingue par sa gravité et son élégance. Un autre édifice digne de fixer l'attention est la petite église *du Jésus*, rue de Sèvres. Les pères jésuites n'ont pas appelé pour la construction de leur église un artiste de renom; ils se sont confiés à un simple religieux de leur ordre, et leur confiance n'a pas été déçue. C'est une charmante petite église dans le style du quatorzième siècle, qui n'a rien d'extérieur et se dissimule dans la cour intérieure de la maison de résidence des pères : il

Digitized by Google

faut la chercher, pour la trouver ; mais le père *Tournesac*, connu seulement dans le monde religieux, qui a dirigé sa construction, a su lui donner assez de grâce pour qu'elle mérite d'être signalée. J'en dirais davantage si elle n'avait, dans notre ville de Toulouse, une sœur plus gracieuse encore, sous le même nom du *Jésus*, dans une maison du même ordre, et qui de plus a pour nous le mérite d'être l'œuvre d'un artiste distingué de notre cité, M. *Bach*, professeur d'architecture à l'Ecole des arts, que nous avons le plaisir de compter parmi les membres de notre compagnie.

Après les critiques que je me suis permises sur quelques-uns de nos monuments français, j'hésite presque à appeler l'attention sur un monument religieux qui nous est complétement étranger, et qui ne tient à la France que par le sol sur lequel il repose. Cependant ce serait mentir à mes convictions que de passer sous silence l'*église russe*, consacrée à *saint Alexandre Newski*, qui élève ses formes étranges et ses coupoles dorées sur les hauteurs des Batignolles, entre l'arc de triomphe de l'Etoile et le parc de Monceaux. Sa construction n'est due à aucune main française, et c'est à cette condition seulement que le czar a consenti à son érection ; mais en même temps il envoya ses artistes les plus renommés afin qu'il existât dans la capitale de la civilisation un témoignage éclatant du degré de perfection que les arts ont atteint dans son empire. Cette église, de style byzantino-moscovite, affecte les formes de la croix grecque à branches égales, non compris le parvis placé sur le devant. Une grande coupole dorée, de forme pyramidale, surmontée d'un petit dôme doré, portant une croix éclatante, occupe le milieu de l'édifice, et chacun de ses quatre côtés est aussi surmonté d'une coupole étincelante, mais moins élevée.

M. *Kouzmine*, professeur de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, qui en a fourni les dessins, a soigneusement conservé les formes un peu lourdes du style bizantin ; mais la riche ornementation des coupoles, leur élévation et l'élégance de leurs fenêtres communiquent à l'ensemble une allure élancée qui séduit. Au point de vue de ses peintures murales, cet édifice est encore bien digne de remarque. C'est là surtout qu'il m'a semblé fâcheux que des dissidents soient venus donner à nous, chrétiens catholiques, un modèle de tout ce qu'il y a de plus élevé dans le

Digitized by Google

sentiment religieux. Je me suis longtemps refusé à le reconnaître, mais je suis forcé d'avouer que, sous le rapport du caractère, ces peintures ne sont surpassées par aucunes de celles de la capitale, et j'avouerai même que j'oubliais malgré moi l'œuvre admirable de Flandrin, lorsque je contemplais la figure colossale du Père Eternel bénissant, représentée sur le mur extérieur de l'édifice au-dessus du portail d'entrée. Evidemment, cette figure, ainsi placée extérieurement, est empreinte d'une incomparable majesté ; pour lui trouver une rivale, j'avais besoin de me rappeler la fameuse figure du Père Eternel peinte par le *Giotto*, dans la coupole de la magnifique cathédrale de Pise.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur cette partie si intéressante de l'art monumental religieux ; mais il serait injuste d'en finir à cet égard sans rendre justice à la générosité du gouvernement pour tous les monuments religieux, et à la facilité avec laquelle il en accorde chaque année de nouveaux aux besoins de la population parisienne ; n'oublions pas aussi que ce n'est pas sa faute s'ils n'atteignent pas le degré de perfection que devrait faire espérer la largesse de ses allocations.

Empressons-nous de dire aussi qu'il a été bien plus heureux lorsqu'il a demandé aux artistes la restauration des beaux monuments qui avaient été victimes de l'injure du temps, des mutilations révolutionnaires, ou des ravages, plus fâcheux peut-être, que leur ont fait subir de prétendus amis. Il suffit de prononcer le nom de la *Sainte-Chapelle* pour rappeler à tous un des chefs-d'œuvre de la restauration moderne, et pour consacrer les noms de MM. *Duban*, *de Lassus* et *Viollet-Le-Duc*. Aujourd'hui elle se présente sans voile à l'admiration de tous ceux qui viennent la visiter, et *Pierre de Montereau* lui-même se reconnaîtrait dans son œuvre, s'il lui était donné de sortir un moment de son tombeau. Cependant on n'a pas encore terminé la restauration de cette ceinture de peintures du treizième siècle, qui avaient presque disparu sous le badigeon et qui, rendues à elles-mêmes par des mains habiles, sont un type de délicatesse et de fraîcheur.

Je vous ai parlé, en détail, Messieurs, dans une de nos séances antérieures, de la restauration de *Notre-Dame* ; je n'y reviens pas. Ce sera sans contredit le plus beau titre de gloire de M. *Viollet-Le-Duc* : faisons des vœux pour qu'il ajoute à sa couronne un nouveau fleuron par la restau-

Digitized by Google

ration de notre vénérable basilique de *Saint-Sernin*. Il est très-vrai de dire qu'il a rendu Notre-Dame à elle-même. On peut aujourd'hui suivre les différentes époques de la construction; toutes ses lignes sont rendues à leur parfaite pureté; mais, après toutes ces admirations, on est involontairement envahi par une pénible impression : celle de la nudité complète de l'édifice. On ne retrouve plus dans les chapelles les précieux souvenirs dont les corporations des métiers les avaient enrichies : les *ex-voto*, les ornements de tout genre. M. Viollet-Le-Duc les a sacrifiés à son amour exclusif pour l'archaïsme. Il y fait en ce moment l'essai de ces autels romans, consistant en une simple pierre reposant sur trois petites colonnes sans bases ni chapiteaux, et n'étant surmontées d'aucun rétable ou ouvrage d'art. Ce simple appareil est, si l'on veut, le type fidèle d'une époque primitive; mais, pour ma part, je n'hésite pas à le dire, je l'ai trouvé d'une mesquinerie affligeante, et je n'ai pu m'empêcher de regretter les riches ornements que les siècles avaient successivement amoncelés dans ces chapelles. Je ne crois même pas devoir dissimuler la préoccupation qui s'est emparé de mon esprit à l'aspect de cette nudité; je n'ai pu m'empêcher d'éprouver un sentiment de crainte pour les antiques et respectables ornementations, les boiseries des chapelles absidales de notre basilique, et pour l'apothéose de notre saint évêque. Tous ces objets, consacrés par le temps, trouveront-ils grâce aux yeux de celui dont la volonté despotique impose ses lois à la capitale elle-même?

Rendons hommage également à la restauration de la tour *Saint-Jacques-la-Boucherie*; les avis ne sont pas unanimes à son égard, mais pouvait-elle être autre que ce qu'elle est aujourd'hui? dépendait-il des artistes de ressusciter l'antique église de *Saint-Jacques* pour lui rendre son véritable entourage et son antique harmonie. Arrêtons-nous en passant avec complaisance devant le délicieux *hôtel de Cluny;* admirons le bel effet que produit sur le boulevard Sébastopol le *palais des Thermes*, jadis inaperçu, et maintenant présentant à tous les yeux le contraste séduisant de ses ruines séculaires aujourd'hui environnées de verdure, d'arbustes et de fleurs le plus heureusement distribués. Evidemment nos artistes parisiens se distinguent par leur intelligence dans l'art de la restauration, et il faut reconnaître qu'ils n'ont pu arriver à ce degré de perfection que par des études sérieuses de l'art antique à ses différentes époques.

Digitized by Google

Cependant, tout en leur prodiguant de grand cœur des éloges si bien mérités, je ne puis m'empêcher de faire mes réserves, et de leur coter grief de l'habitude qui s'établit de porter la main à toute chose sous prétexte de restauration. Il n'est pas d'édifice antique que l'on ne cherche à rajeunir; pour rendre ma pensée, j'appellerai cette tendance *la manie du grattage*. Il est, à mon avis, tel édifice qui se présente avec plus de convenance, en conservant la teinte que le temps lui a imposée. Cette teinte rappelle à l'esprit tous les souvenirs qui constituent une grande partie de son illustration; on ne peut, ce me semble, lui donner un air de jeunesse sans porter une grave atteinte à son caractère. Pour comprendre l'importance ou la futilité de cette observation, on n'a qu'à se transporter devant le palais de l'*Institut*, l'ancien *collége des Quatre-Nations*. La moitié de sa façade est actuellement remise à neuf; la partie de l'est conserve encore son ancien aspect. Je ne sais si tout le monde partagera mon avis, mais je n'hésite pas à dire que je préfère de beaucoup la partie du palais qui conserve encore les teintes sévères, témoignages de sa date et pour ainsi dire de sa destination.

Pour compléter cette partie de mon sujet il est nécessaire d'appeler votre attention sur l'architecture monumentale civile moderne. Comme il est aisé de le comprendre, l'édilité parisienne environne d'une sollicitude particulière tous les monuments d'utilité publique, et, pour eux comme pour les monuments religieux, elle ne recule devant aucune dépense, devant aucun sacrifice. Comment les architectes modernes répondent-ils à l'appel que l'on fait à leur talent, et à toutes les facilités d'exécution que l'on met à leur disposition? C'est à eux qu'il est donné de justifier la promesse du chef de l'Etat: que *Paris doit devenir la plus belle ville du monde.* Cependant c'est ici particulièrement que se présente aux esprits les moins disposés à la critique une observation dont il est impossible de méconnaître la portée. Tous les siècles qui nous ont précédé ont imposé à leurs édifices privés, et surtout à leurs édifices publics, un cachet et un caractère distinctif qui ne permet pas de les confondre. On reconnaît au premier aspect l'édifice de la Renaissance, celui de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV. Peut-on assigner un caractère à nos monuments civils modernes? la chose me paraît impossible. C'est partout une architecture *neutre*, incohérente, une juxtaposition de toutes les époques, révélant l'absence d'une conception

Digitized by Google

forte et d'une idée dominante et suivie. Ce qui frappe surtout, c'est l'absence de ce cachet monumental que nos artistes des âges précédents savaient si bien imprimer à leurs œuvres remarquables comme à leurs œuvres défectueuses. Il faut bien convenir que ce secret ils ne l'ont pas transmis à leurs successeurs. Je me contente de signaler cette absence de caractère sans en rechercher les causes : ce serait le sujet d'une dissertation aussi utile qu'intéressante ; mais elle nous mènerait trop loin.

Jetons seulement les yeux sur quelques-uns des principaux monuments du Paris moderne, sur la place du Louvre par exemple. La place de Saint-Germain-L'Auxerrois présentait un défaut de parallélisme avec la fameuse colonnade du Louvre : l'administration a cru le dissimuler et satisfaire en même temps aux lois souveraines de l'alignement, en faisant construire la mairie du 1^er^ arrondissement dans le style de l'église, dont elle fait le parallèle. Mais était-il possible de créer, pour servir de pendant à une église gothique, un hôtel de mairie accompagné de toutes ses exigences, et un pareil assemblage peut-il trouver grâce un moment aux yeux d'un homme de goût? Passons sans nous arrêter devant *la tour gothique* placée comme point de jonction entre les deux édifices, et destinée sans doute à rappeler le délicieux campanile placé par le *Giotto* à Florence, à côté du dôme de *Sancta-Maria de' Fiori*. Il ne serait pas prudent d'insister devant ce produit d'une volonté qui se soustrait à toute discussion, mais sur lequel pourtant il est impossible de ne pas porter son attention, depuis que l'administration y a fait placer un des carillons les plus complets de Paris.

Si l'on se transporte sur la place du Châtelet, il est impossible d'avoir deux opinions sur les deux théâtres que l'on y a fait élever à grands frais : le *Théâtre du Cirque* et le *Théâtre Lyrique*. C'était pourtant le point choisi où les architectes étaient invités à déployer toutes les ressources de leur talent. C'était sur cette place du Châtelet, devenue, pour ainsi dire, le point central de tous les boulevards où venait de s'opérer une espèce de prodige, par l'invention d'une machine assez puissante pour transporter debout l'ancienne *fontaine du Châtelet*, à 12 mètres de sa place primitive, et la soulever entière pour la déposer sur le nouveau piédestal qu'on lui avait préparé au centre de la place nouvelle ! Cependant, comment M. *Davioud* a-t-il répondu à l'attente générale et à tous les moyens mis à sa disposition ?

Digitized by Google

On ne peut en disconvenir, il n'a su produire que deux édifices dont rien n'indique la destination. On dirait qu'à plaisir il s'est attaché à leur enlever tout caractère, afin que plus tard ils pussent devenir impunément bazars, marchés couverts, grands magasins. Combien l'architecte *Louis* avait des idées plus élevées lorsqu'il construisait à Bordeaux, pourtant ville de province, cette belle salle de spectacle aux nobles proportions ! mais l'architecte Louis était d'un temps où les artistes cherchaient avant tout à donner à leurs édifices le caractère de leur destination. Cela dit, accordons à M. Davioud tous les éloges qu'il mérite pour les aménagements intérieurs de ses salles, pour les ornements pleins de goût qu'il a prodigués, et pour les dispositions ingénieuses ménagées à la mise en scène. Elles sont combinées dans de si larges proportions qu'elles ont permis à un directeur habile, dans la *Jeunesse du roi Henri*, de présenter pendant six mois, aux spectateurs ébahis, la représentation fidèle d'une chasse royale au cerf, poursuivi par toute la cour à cheval, avec plusieurs couples de chiens hurlants, qui finissaient, après le fatal halali, par venir faire la curée sur la scène.

Si de la place du Châtelet on va deux pas plus loin, sur la place *Saint-Michel*, pour visiter la fameuse *fontaine Saint-Michel*, de quelle fâcheuse impression n'est-on pas saisi, lorsque l'on se trouve en face de ce monument, qui n'est autre chose qu'un immense avortement artistique et un irrévocable témoignage de l'insuffisance de nos artistes modernes toutes les fois qu'ils veulent aborder la partie monumentale de l'art. Cependant on avait annoncé et demandé une fontaine colossale, qui devait primer toutes celles existantes dans Paris ; on lui avait assigné le plus bel emplacement, on avait demandé enfin un monument qui fût l'expression la plus élevée de l'art moderne. On se demande comment a-t-il été possible à un artiste de répondre à un pareil programme par ce triste monument représentant un arc de triomphe adossé à un pâté de maisons, dont aucune partie ne se lie à l'autre, dont toutes manquent de relief, sont remplies des bigarrures les plus choquantes, sont d'une maigreur affligeante, et dont le sommet est couronné par tous les tuyaux de cheminées et toutes les lucarnes du voisinage. Lorsque cette informe et gigantesque construction fut inaugurée, la stupéfaction fut générale. Cependant, il faut bien le dire, son malen-

Digitized by Google

contreux auteur, M. *Davioud*, en est-il le seul responsable? et que faut-il penser de la filière de comités, d'architectes, de préfets et de plus haut placés encore, tous grands personnages, juges en dernier ressort de tout projet, seuls ayant le pouvoir de décréter son exécution?

Mais abrégeons la critique: il suffit de ces quelques exemples pour faire comprendre ma pensée; j'ai hâte de me placer sur le terrain de l'éloge: son champ est tout aussi étendu; seulement il devient nécessaire de descendre des sommités de l'art pour arriver aux catégories inférieures de tous ces édifices qui se rattachent à l'utilité publique, à l'industrie, au commerce, enfin aux plaisirs publics devenus un des premiers besoins de toutes les classes de la population parisienne. Ces catégories sont immenses de nombre et d'importance; mais aussi comme elles ont été embrassées et bien comprises par nos artistes! comme ils ont pénétré avant dans les véritables instincts, je pourrais presque dire dans les seules préoccupations du monde parisien: *l'argent et le plaisir!* Combien, d'un autre côté, ces messieurs se sont fait les ministres intelligents de la pensée secrète qui flatte tous les instincts populaires pour mieux déguiser son véritable but; qui substitue le macadam au doux marcher, au rude pavé qui pouvait devenir dangereux; qui prodigue les fleurs et les gazons des squares, l'ombre des arbres à des boulevards qui abrégent les distances et suppriment tous les obstacles; qui répand de tous côtés les apparences d'une aisance facile et d'une complète liberté; mais qui couvre la ville de casernes. Avec quel art les architectes ont choisi les points où ils les ont élevées; avec quelle habileté ils ont déguisé, sous les formes architecturales les plus belles, ce que leur aspect si multiplié pouvait avoir de fâcheux pour une population ombrageuse. L'ancienne école militaire est devenue la principale caserne de la garde impériale. Les anciennes casernes sont abandonnées comme insuffisantes et mal situées: elles ont été remplacées par de véritables monuments, tels que la caserne *Napoléon*, la caserne du *Prince Eugène*, magnifique type du genre, et par tant d'autres qu'il serait trop long de nommer. Les ponts ont été multipliés; les anciens sont devenus plus importants par de plus larges proportions et par de nouveaux ornements. L'administration des ponts et chaussées se signale chaque jour par les perfectionnements qu'elle introduit dans la voirie publique. De son côté, l'administration des chemins de

Digitized by Google

fer ne veut pas rester en arrière dans la voie du progrès : ses gares rivalisent entre elles de beauté et sont devenues autant de modèles d'un art *sui generis*. Avec une singulière habileté ses architectes ont prévu tous les besoins, toutes les exigences de ses divers services. Ils ont appelé la peinture et la sculpture à l'embellissement de leurs œuvres, et ils sont parvenus à créer dans l'architecture une spécialité complétement inconnue des anciens maîtres, dans laquelle ils ont acquis une incontestable supériorité.

Dans un genre différent, les cafés, le *Casino*, l'*El-Dorado*, les cafés concerts, les bals publics, les mille grands ou petits édifices dont fourmillent les Champs-Elysées, les différents établissements consacrés aux plaisirs de la capitale, sur tous les points, sont autant de preuves du goût, de la fantaisie et de l'inépuisable fécondité de nos artistes, dont l'imagination en ce genre n'est jamais en défaut. Le *bois de Vincennes*, le *bois de Boulogne* surtout, sont autant de création vraiment féériques, où l'art a tout fait, mais où il se déguise avec une si grande habileté qu'il devient le rival de la nature.

Puisque nous en sommes aux questions de l'art utilitaire ou sensuel, dans lesquelles nos artistes modernes signalent chaque jour leur incomparable supériorité, n'oublions pas de payer un tribut d'hommage bien mérité à ce monument grandiose qui, d'un avis commun, est le chef-d'œuvre et le titre de gloire de M. *Baltard*, qui en a conçu le plan et dirigé l'exécution encore incomplète : je veux parler des *halles centrales*. Il était impossible de trouver une forme plus appropriée à un édifice qui, par sa nature et sa destination, était incompatible avec les formes lourdes de l'architecture ordinaire. L'habile artiste a très-bien compris qu'il fallait avant tout de l'air, du jour, de l'espace, et des dispositions favorables à la destination des lieux et au mouvement immense de la population qui vient chaque jour camper sous cette tente, légère en apparence, mais inébranlable de solidité, dont les membrures grêles trahissent des procédés industriels, mais dont les proportions et les heureuses combinaisons s'élèvent à la hauteur du style monumental.

Je sens, Messieurs, qu'il est temps de mettre un terme à ces observations et d'en tirer les conclusions qui peuvent seules leur donner une apparence de valeur. Lorsque après une longue absence on revoit la capi-

Digitized by Google

tale, il faut se défier des premières impressions qu'inspire la transformation presque totale qu'elle a subie. Ces boulevards à perte de vue, plantés d'arbres déjà verdissants, cette multitude de constructions coquettes qui les longent, cette quantité d'édifices de toute nature, aux proportions élégantes, surgis comme par enchantement, l'ensemble en un mot de ces changements inattendus, qui se reproduisent sur tous les points, éblouit et subjugue ; on se laisse aller à l'admiration ; on est fier d'appartenir à une nation et à une époque capable d'enfanter en peu d'années de pareils prodiges. Le vulgaire reste stationnaire dans ses premières impressions et dans ses convictions profondes de l'absorbante prééminence d'une époque qui efface toutes celles qui l'ont précédée. Quant au véritable ami de l'art, à mesure qu'il analyse et qu'il approfondit de sang-froid ses premières sensations, il voit tomber chaque jour quelques-unes des illusions qui l'avaient séduit. Après avoir parcouru longtemps ces longues lignes droites toujours les mêmes, il s'aperçoit qu'elles sont bonnes pour arriver plus tôt, mais qu'elles sont muettes à l'imagination, et il se prend à regretter tous ces monuments du vieux Paris, types précieux des différentes époques de l'art français dans les siècles précédents. Il se demande si, pour la capitale d'une nation telle que la France, c'est une grande et noble pensée de se découronner ainsi de son passé, pour se donner les apparences d'une ville née d'hier ; il recherche sur tous les monuments modernes, élevés à grand fracas, avec une profusion incroyable d'argent et de ressources de tout genre, les traces de cet art monumental que les anciens maîtres savaient imprimer à leurs œuvres d'une main si sûre et si magistrale ; mais c'est en vain qu'il s'efforce de les découvrir ; il admire tous les procédés ingénieux de l'école moderne, la grâce de ses décorations, les mille et une inventions et ajustements qui prouvent la fertilité et la souplesse de son génie ; cette multiplicité de détails, cette habileté si féconde en ressources, ne l'empêchent pas de se reporter vers les véritables modèles et de se dire que les grands maîtres ne procédaient pas ainsi. Pour eux les ornements n'occupaient qu'un rang secondaire. La véritable beauté à leurs yeux était l'unité, la science des lignes et des proportions, et l'harmonie entre le caractère de leurs édifices et leurs destinations.

Imbu de ces grandes idées, il ne peut s'empêcher de retrouver dans

Digitized by Google

toutes les productions du jour les indices certaines d'une triste décadence. Toutes ces inventions, tous ces raffinements, tous ces tâtonnements, tous ces mélanges de style, deviennent à ses yeux autant de preuves que l'art de la grande architecture est placé sur une pente, dont l'entraînement devient chaque jour plus irrésistible, depuis que l'art, oubliant sa noble mission, a abdiqué son indépendance pour se faire le courtisan et l'esclave de l'industrialisme et des exigences exclusives du luxe, du confort et de toutes les fantaisies du sensualisme. C'est en vain que l'art moderne s'efforce parfois de gravir les hauteurs du grand style : on s'aperçoit bientôt qu'il a perdu ses forces et son antique énergie ; dominé par l'habitude des idées rétrécies, il ne peut s'empêcher de laisser après lui les traces de son impuissance ; il ne retrouve plus en lui le souffle puissant qui fait la vie des grandes œuvres. L'école moderne pourrait donner à celles qui l'ont précédée des leçons de voirie, mais elle pourrait recevoir d'elles des leçons d'une toute autre importance. Après avoir longtemps parcouru les boulevards, les Champs-Elysées, les jardins publics, on sent s'affaiblir de jour en jour l'impression qu'avaient produites dès l'abord toutes ces coquetteries ; on sent qu'elles ne présentent aucun caractère de durée, et qu'elles seront bientôt remplacées par des fantaisies nouvelles. Par un sentiment tout contraire, on recherche et l'on contemple avec une satisfaction toujours nouvelle le *Louvre*, *Notre-Dame*, le *Luxembourg*, *Saint-Eustache*, la *Sainte-Chapelle*, tous ces monuments enfin qu'a respecté le marteau des démolisseurs ; chaque jour fait découvrir en eux de nouvelles beautés. En un mot, le Paris moderne peut séduire, peut même inspirer un certain degré d'admiration, mais on sent que l'avenir n'est pas à lui, qu'il se lie par trop de points à l'actualité, et que les mêmes causes qui ont produit en un jour ces prétendues merveilles doivent les faire disparaître ; mais les véritables titres de gloire de notre capitale ce sont et ce sera toujours ces antiques monuments aux formes nobles et pures, types précieux de ce grand art de l'architecture qui s'efface chaque jour ; c'est à eux qu'est réservé l'honneur de traverser les siècles sans voir diminuer l'admiration qu'ils inspirent.

Je n'ose pas dire, Messieurs, que ma tâche est terminée. Qu'est-ce donc que ces quelques pages sur une question qui nécessiterait de si lar-

Digitized by Google

ges développements ? Mais je sens le besoin de m'excuser d'avoir hasardé une opinion personnelle sur un sujet aussi vaste, aussi épineux, aussi controversé. Je m'empresse de dire que ce travail imparfait est une réponse à l'invitation que vous avez bien voulu me faire de vous communiquer les impressions que m'a inspirées mon dernier séjour dans la capitale ; cette bienveillance de votre part sera mon excuse. Ces impressions que vous m'avez demandées je les livre à votre appréciation, et, croyez-le bien surtout, je n'ai pas la prétention de les faire prévaloir sur des convictions peut-être différentes, mais que je respecte, puisqu'elles ne peuvent être, ainsi que les miennes, que le résultat d'études sérieuses sur le même sujet.

AUGUSTE D'ALDÉGUIER,

Président de la Société.

Digitized by Google

EXTRAITS

DU

DISCOURS DE RENTRÉE DE LA SESSION 1865-66

PRONONCÉ

Par M. Auguste d'ALDÉGUIER,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Dans la séance du mardi 28 novembre 1865.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Dans le cours de la précédente session la Société, se conformant aux prescriptions du règlement, s'est occupée du renouvellement de la moitié des officiers de son bureau. Au nombre de ces officiers se trouvait celui auquel vous confiez depuis longtemps la mission si honorable mais si délicate de présider à vos travaux. Je pensais que le moment était venu de ne s'occuper que des véritables intérêts de la Société, et pour vous y engager, je vous disais que le seul dévouement ne suffisait pas à l'exercice des fonctions de président ; que la seule bonne volonté ne pouvait tenir lieu de l'activité, de l'initiative et de la puissance de travail qu'elles exigent; que toutes ces qualités, précieux apanage de la jeunesse, s'affaiblissaient chaque jour sous la pression des années : je vous disais enfin qu'il suffisait de jeter un regard autour de vous pour trouver celui qui pouvait le mieux répondre à vos besoins. Vous avez répondu à mes justes défiances par l'unanimité de vos suffrages, et, pour la onzième fois, vous m'avez déféré les honneurs auxquels je cherchais à me soustraire. Je vous ai exprimé déjà de vive voix toute ma reconnaissance; mais j'éprouve aujourd'hui le besoin de vous en renouveler le témoignage, et de vous dire que votre bienveillance, sans faire naître dans mon esprit de vaines

Digitized by Google

illusions, m'avait fait éprouver la plus douce des jouissances ; celle de penser que je me trouve au milieu d'un cercle d'amis, d'autant plus généreux qu'ils veulent bien fermer les yeux sur tout ce qui me manque pour répondre dignement à tout ce qu'ils auraient le droit d'exiger.

Cependant, il faut bien l'avouer, les fonctions de président ont un attrait particulier pour moi dans cette circonstance qui nous réunit après une assez longue séparation : elles me donnent le privilége de vous souhaiter la bienvenue ; elles me rendent votre organe pour nous féliciter en commun du bonheur de nous retrouver pour la trente-cinquième fois dans cette enceinte, qui nous devient chaque année plus chère parce qu'elle resserre chaque année les liens qui nous unissent, et qu'elle ajoute à l'utilité de nos séances hebdomadaires le charme de l'habitude et de la cordialité de nos relations. Cette première réunion me plaît surtout parce qu'avant de m'occuper de l'avenir et de hasarder quelques idées d'amélioration dans la marche de la Société, je suis obligé, pour leur donner une valeur, de jeter un regard rétrospectif sur les travaux de la session précédente. C'est un terrain sur lequel j'aime à me placer : il me met à même de m'occuper uniquement de vous. Quelle tâche peut avoir pour moi plus d'attrait !

Ici, M. le président examine et apprécie tous les travaux de la Société pendant le cours de la session de 1864-1865. Il les divise en trois catégories différentes : catégorie des fouilles et des découvertes ; catégorie des travaux historiques et archéologiques ; catégorie des travaux artistiques. La Société a jugé convenable de donner de la publicité à cette partie du discours parce qu'elle trace les limites de la science archéologique, ainsi qu'elle est entendue de nos jours depuis ses progrès successifs. Il s'exprime ainsi :

Les beaux-arts se lient d'une manière si intime à la science archéologique, qu'il faut savoir gré, ce me semble, à ceux de nos collègues qui nous ont donné des travaux spéciaux dans cette partie si essentielle de nos études. M. *Bégué* nous a communiqué un fragment de l'ouvrage auquel il travaille sans relâche depuis plusieurs années : de son *Histoire de la peinture dans la ville de Toulouse*. On ne saurait lui donner assez d'encouragements pour l'engager à ne négliger aucun moyen de mener à bonne fin ce travail, plein d'intérêt, qui manquait à notre histoire toulousaine : ce sera la meilleure manière de justifier le titre de *ville des arts*, que

Digitized by Google

l'on a l'habitude traditionnelle de donner à notre cité sans trop s'inquiéter des motifs qui lui ont valu cette distinction. Nous devons nous féliciter de voir un membre de notre compagnie se charger du devoir pieux de réhabiliter la mémoire de cette longue série d'artistes éminents que leurs œuvres, encore présentes à nos yeux, semblaient devoir garantir d'un oubli injurieux. L'œuvre entreprise par M. Bégué est aussi étendue que difficile; nous ne sommes pas surpris des retards de sa publication : son importance exige de sérieuses réflexions et de longues recherches. C'est un mérite pour un auteur de savoir attendre; ici c'est une preuve de discernement et une garantie de succès. En attendant, notre confrère, dans un fragment assez étendu, a suivi la marche de l'art dans notre cité, nous a parlé des différents genres de peinture, à la détrempe, à l'encaustique, à la miniature, à l'huile et à la fresque. Chemin faisant, il a donné des regrets aux belles miniatures de nos registres capitulaires, si indignement lacérées; à l'hôtel du prévôt, tombé sous nos yeux sans qu'il reste un seul échantillon des peintures remarquables qu'il contenait, et il a salué d'un hommage mérité les noms de *Moncornet*, de *François Guy*, d'*Hilaire Ader*, des trois *Rivals*, de *Fayet*, de *Subleyras*, de *Despax* et de *Jean-Paul Roques*, le dernier des peintres de la vieille école.

J'ai eu l'honneur moi-même, Messieurs, de vous présenter le résultat de mes impressions sur *les transformations de Paris, et sur les tendances de l'architecture moderne;* il ne m'appartient pas de vous parler de cette œuvre; je désirerais seulement que vous eussiez pu vous apercevoir de mes efforts pour la rendre digne de vous. Mais je tiens à vous donner les motifs qui m'ont engagé à entreprendre ce travail, d'une assez longue haleine, quelque imparfait qu'il soit d'ailleurs. Il me semblait que quelques-uns d'entre nous étions portés à croire que les travaux purement artistiques s'écartaient des prescriptions de nos règlements, et ne rentraient pas suffisamment dans l'ordre de nos études.

Permettez-moi de vous dire, Messieurs, que je suis loin de partager cette opinion, et que je pense, au contraire, que les beaux-arts et l'archéologie se touchent par des rapports si multipliés qu'ils sont essentiellement liés l'un à l'autre et qu'ils se prêtent un mutuel secours; ce sont ces rapports qui constituent la différence qui existe entre l'archéologue et l'antiquaire. Celui-ci s'applique à colliger les objets antiques : l'archéologue,

Digitized by Google

tel surtout que l'ont rendu les progrès de la science, a une mission plus élevée : il étudie les monuments, les statues, les tableaux, les manuscrits, tous les objets en un mot qui sont l'expression des arts antiques ; il cherche à y découvrir la pensée de ceux qui les ont produits ; il remonte à l'origine de tous les arts, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la glyptique, de la céramique, des manuscrits, des armes, des ustensiles de tout genre ; et de toutes ces études il compose l'histoire intellectuelle de l'art, de sa marche, de ses progrès, en un mot de la civilisation. L'antiquaire rend à la science le service de découvrir et de réunir les objets qu'il a découverts ; l'archéologue en donne l'intelligence et la signification ; et c'est ainsi que l'archéologie moderne a rompu ses langes et étendu son domaine. S'il fallait aujourd'hui définir l'archéologie, je n'hésiterais pas à l'appeler *l'histoire et l'étude de l'art et de la civilisation.*

Ainsi, Messieurs, notre Société a sans doute un but principal : celui de découvrir, de colliger, de faire connaître et de veiller à la conservation de tous les objets antiques ; mais nous avons aussi la mission d'étudier l'art qui a présidé à toutes ces créations. Notre Société, ainsi que toutes les autres, se compose de diverses spécialités : ne les détournons pas de leurs goûts, de leurs aptitudes ; ainsi nous nous éclairerons réciproquement, et, chacun d'une manière différente, nous apporterons un concours plus puissant à cette compagnie, pour laquelle nous avons tous un égal dévouement.

Pour appuyer les observations que je viens de vous soumettre, que puis-je faire de mieux, Messieurs, que de vous rappeler la séance si pleine d'intérêt où le plus ancien de nos confrères, M. *Sauvage*, nous fit part d'un fragment du recueil de ses pensées. Il hésitait à nous communiquer ce précieux travail, dans la crainte qu'il ne fût pas assez archéologique. Qui de nous, aujourd'hui, n'éprouverait des regrets d'avoir été privé d'une lecture aussi exquise ? Pour ma part, je ne pardonnerais pas à l'archéologie comme nous aimons à l'entendre de ne pas reconnaître pour sœur cette autre archéologie, qui se révèle par des observations et des études profondes sur tout ce qu'il y a de plus ancien au monde, sur le cœur humain, sur ses passions, ses préjugés, ses ridicules, ses difformités et quelquefois aussi sur la sublimité de ses instincts et des qualités qui décèlent sa divine origine. Ainsi, que M. Sauvage ne suspende pas ses études si piquantes ;

Digitized by Google

qu'il nous donne encore de ses pensées ; qu'il nous gratifie de quelques-uns de ses travaux sur les antiquités latines ; que M. Bégué continue de nous communiquer quelques-unes de ses études sur les anciens peintres toulousains, et, je le leur garantis, il n'arrivera à personne de penser que de pareils coopérateurs ne sont pas de notre famille.

M. le président a fait ensuite l'énumération de toutes les offrandes faites à la Société pendant le cours de l'année, tant par ses membres résidants ou correspondants que par un certain nombre d'étrangers, qui ont bien voulu lui adresser ainsi des témoignages généreux de leur sympathie ; il dit la part que les divers membres de la Société ont prise aux travaux de la session du congrès archéologique de France ouverte cette année à Montauban, et qui, après avoir parcouru les différentes localités du département, a terminé ses savantes investigations dans la ville de Cahors ; il a parlé de la manière honorable dont les mémoires de M. *le comte de Sambucy, sur l'âge de pierre*, ont été accueillis dans les séances solennelles des diverses Facultés réunies cette année à la Sorbonne ; il a félicité la Société sur le zèle dont elle a fait preuve pendant le cours de la précédente session, sur son assiduité à toutes les séances, et sur l'intérêt que chacune d'elles n'a cessé d'avoir par l'exactitude avec laquelle chacun des membres résidants a rempli les obligations imposées par le tableau de l'ordre du travail.

Enfin, M. le président a terminé son discours par l'éloge de M. Jean Laffont, architecte, membre résidant, que la Société a eu la douleur de perdre dans le courant de la session.

Digitized by Google

ÉLOGE

DE

M. JEAN-PIERRE LAFFONT,

ARCHITECTE,

Membre résidant de la Société.

MESSIEURS,

Lorsqu'à pareil jour, à l'ouverture de la session précédente, nous nous trouvâmes réunis dans cette enceinte, vous ne l'avez pas oublié, nous fûmes saisis d'un sentiment de tristesse, et pour ainsi dire d'effroi, en reconnaissant les ravages que la mort avait faits dans nos rangs. Onze de nos confrères, de nos plus anciens amis, avaient été moissonnés successivement pendant le cours de la session, et le vide qu'ils avaient laissé, quoique déjà comblé selon tous nos désirs, ne pouvait effacer les souvenirs douloureux dont nous étions oppressés. Notre horizon s'est éclairci sans doute aujourd'hui; mais il est encore attristé par un sombre nuage, qui vient altérer le bonheur que nous éprouvons de nous revoir. La mort de notre confrère M. Laffont, arrivée pendant le cours de l'année, a fait un nouveau vide parmi nous. Que ce dernier hommage, rendu à sa mémoire, demeure consigné dans nos recueils et soit le témoignage de l'unanimité de nos regrets.

Jean-Pierre Laffont, ancien architecte du département de la Haute-Garonne, ancien membre du conseil municipal, et adjoint au maire de Toulouse, membre résidant de la Société archéologique, membre du bureau des arts et du conseil des bâtiments civils, chevalier de la Légion d'honneur, était né à Toulouse, en l'année 1787. La mémoire de M. Laf-

Digitized by Google

font se recommande d'elle-même par le titre le plus honorable : il était le fils de ses œuvres, et ce fut uniquement à son amour de l'étude, à son application, à ses efforts persévérants qu'il fut redevable de sa position avantageuse et de la fortune considérable qui en fut la conséquence. Fils d'un simple entrepreneur, il semblait destiné à la carrière la plus modeste. Son père l'employa longtemps à la surveillance des constructions dont il était chargé ; mais ce temps ne fut pas perdu pour lui : il se trouva de bonne heure initié à tous les détails de la construction, et cette éducation élémentaire, développant son intelligence, finit par lui inspirer la noble émulation d'étudier les théories de l'art dont il ne connaissait encore que la pratique. Il courut en demander les secrets à notre école toulousaine, où il fit de rapides progrès et dont bientôt il obtint toutes les couronnes, non-seulement dans les classes d'architecture, mais encore dans celles du dessin. Encouragé par ces succès, il partit pour la capitale, où il devint l'élève le plus assidu de *Percier*, qui partageait alors avec son ami *Fontaine* tous les honneurs et tous les privilèges de la faveur publique. Il étudia exclusivement, dans l'atelier de ce maître célèbre, les principes de l'art grec et romain, et ses premières leçons ne s'effacèrent jamais de son esprit ; il ne reconnut d'autres préceptes que ceux de Vitruve et de Vignole ; et s'il contracta dans ces études l'inconvénient inévitable de tout parti pris, il y puisa du moins une qualité précieuse : l'habitude de la pureté de la ligne, que l'on remarque dans presque toutes ses œuvres.

Il obtint bientôt du gouvernement une marque de confiance qui prouve combien il avait su se faire remarquer dans ses études. La ville de Toulouse conçut, en 1816, le projet de transférer sa salle de spectacle de l'emplacement qu'elle occupait alors dans les bâtiments de l'ancien collége de Saint-Martial, dans l'intérieur du Capitole, où elle est située encore aujourd'hui. Ce furent les plans de M. *Célerier*, artiste renommé en ce genre, qui furent adoptés ; mais, par une faveur toute spéciale, ce fut M. Laffont qui reçut du ministre de l'intérieur la mission d'en surveiller les travaux et qui eut l'honneur de voir son nom inscrit sur la première pierre de l'édifice, qui fut posée solennellement le 7 janvier 1817.

Bientôt après, il reçut du gouvernement une mission bien plus importante encore et bien plus délicate. Le palais de justice, siége de l'ancien

Digitized by Google

parlement de Toulouse, formait depuis longtemps, par la vétusté de sa construction et par son défaut d'unité, un contraste frappant avec l'importance et l'illustration de la célèbre compagnie qui, depuis plus de trois siècles, y rendait ses arrêts. Quelques années avant la Révolution, le parlement avait compris la nécessité de faire cesser un pareil état de choses. Il avait chargé l'habile architecte *Raymond* d'un plan nouveau, dont la beauté et la magnificence devaient enrichir la ville de Toulouse d'un de ses plus beaux monuments. Les états de la province, réunis à Montpellier, avaient déjà adopté ce projet; mais les événements de 1790 arrêtèrent son exécution. Trente ans écoulés depuis cette époque avaient aggravé les délabrements du vieil édifice et l'avaient rendu complétement impropre au service et aux nouvelles exigences de l'administration de la justice. M. Laffont reçut du gouvernement la mission de rétablir l'harmonie dans cet amas confus de parties incohérentes et qui ne répondaient à aucun des nouveaux besoins. Il ne recula pas devant les graves difficultés d'une tâche aussi épineuse, et, pendant une longue suite d'années, on vit s'élever successivement les édifices de la cour impériale, de la cour d'assises, du tribunal de première instance, de la justice de paix et des prisons, dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

Nous nous garderons de donner notre opinion sur le mérite d'une œuvre aussi considérable et telle qu'il est donné à bien peu d'artistes d'en exécuter une pareille; si elle éveillait encore des critiques trop malveillantes, qu'il nous soit permis de leur opposer l'influence des vieilles idées et des habitudes qui régnaient encore dans notre ville à l'époque où ces diverses constructions ont été exécutées. Revenu des ateliers de M. Percier parmi nous, en 1817 et 1818, M. Laffont, abandonné à lui-même, dépourvu de direction, nous apporta le résultat de ses études toutes grecques et toutes romaines; employé dès lors à une série de travaux importants, il ne dut chercher ses inspirations que dans les études sévères et inflexibles d'une école d'autant plus éminente à ses yeux qu'il voyait à sa tête le maître vénéré dont il venait de suivre les leçons.

Cependant, depuis son retour, les idées avaient marché, et des influences plus heureuses avaient modifié les règles inflexibles de l'école du premier Empire. On avait étudié le passé; on avait fait de profondes investigations dans les temps intermédiaires, et l'on avait compris que depuis les Grecs et

Digitized by Google

les Romains l'architecture n'avait pas été frappée d'impuissance, et que les admirables productions du moyen âge valaient bien la peine de fixer l'attention et de provoquer les études des véritables amis des arts. Ces idées nouvelles n'avaient pu se faire jour dans l'intelligence de M. Laffont : elles étaient alors peu répandues; elles étaient contraires à son éducation artistique, et ses occupations absorbantes ne lui laissaient pas le temps de se les assimiler.

En 1820 il fut nommé architecte du département. En 1834 le suffrage de ses concitoyens le porta au conseil municipal; en 1836 il fut investi des fonctions d'adjoint, et enfin, en 1842, le gouvernement récompensa ses services longs et multipliés par la décoration de la Légion d'honneur. Pendant ce long intervalle, c'est-à-dire pendant près de trente ans, toutes les constructions importantes de la ville et du département lui furent confiées. En 1835 ses plans pour la construction de l'école vétérinaire fixèrent l'attention et les suffrages du jury de l'exposition, qui lui accorda la première médaille d'or, la plus précieuse de ses récompenses. Il serait trop long de donner l'énumération de ses œuvres ; il suffit de dire que de 1820 à 1848 il a écrit son nom sur tous nos monuments publics et sur la majeure partie de nos édifices privés, et dans ce long intervalle notre ville porta le cachet de son talent et de l'inflexibilité de ses idées.

Plus tard cependant, il ouvrit les yeux à la lumière qui se faisait de tous côtés, et il sembla vouloir modifier le cours de ses idées : l'église de Saint-Etienne et quelques autres édifices portent les traces de ce retour ; mais l'âge était venu ; l'influence souveraine dont il avait si longtemps joui s'était évanouie ; la révolution de 1848 l'avait dépouillé de sa place d'architecte de la ville et du département. Ce fut alors qu'il tourna les yeux vers nous, et qu'il ambitionna l'honneur de trouver place parmi les zélateurs du moyen âge : nous lui ouvrîmes nos rangs avec bonheur, et il fut nommé membre résidant de la Société archéologique le 24 décembre 1851. Mais il était alors trop tard pour lui pour rompre des habitudes si profondément enracinées. Que ne l'avait-il voulu vingt ans plus tôt, lorsque M. le *marquis de Castellane*, ce type si parfait de toutes les distinctions de l'esprit et du goût, fit, en 1831, un appel à tous ceux qui voulaient se lancer dans les voies nouvelles et aborder l'étude jusque-là si méconnue du moyen âge et de la Renaissance ! nous retrouverions

Digitized by Google

aujourd'hui certainement, autour de nous, les traces de la direction nouvelle imprimée à celui qui fut si longtemps l'arbitre souverain de notre édilité toulousaine. Combien cela n'est-il pas à regretter, surtout dans la reconstruction de notre antique palais de justice, où l'on eût tant aimé à retrouver l'empreinte des temps pendant lesquels le parlement de Toulouse a tenu une si grande place dans l'histoire de notre pays!

Empressons-nous de dire que M. Laffont une fois admis dans le sein de notre compagnie nous devint un bon et excellent confrère, assidu à nos séances, payant son tribut de travail avec exactitude et conscience, nous éclairant de sa longue expérience, et qu'il sut enfin, par ses qualités personnelles, se rendre digne de notre estime et de notre affection. Il décéda à Toulouse le 2 mars 1865.

AUGUSTE D'ALDÉGUIER,

Président de la Société.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VIII.

Par suite d'une erreur de pagination qu'il a été impossible de corriger plus tard, on a répété dans la sixième livraison les chiffres de pagination de la cinquième, ce qui constitue un double emploi. Pour remédier autant que possible à cet inconvénient, nous avons ajouté dans notre table à tous les chiffres de pagination énoncés dans la sixième livraison, c'est-à-dire depuis la page 305 jusqu'à la page 360, le mot *bis*, à l'aide duquel on pourra se retrouver avec la plus grande facilité. Nous nous empressons de dire que cette erreur de pagination ne nuit en rien à l'ordre d'impression des matières, qui se suivent sans interruption et sans aucune transposition.

Liste des fondateurs de la Société telle qu'elle est consignée dans le procès-verbal de la séance de son institution du 2 juin 1831. IV

Tableau des membres qui composent la Société au 1er janvier 1866. V

Tableau des Sociétés savantes avec lesquelles la Société archéologique du midi de la France correspond. . . . . .

Discours de rentrée pour la session de l'année 1860-1861, prononcé par M. Auguste D'ALDÉGUIER, président de la Société, dans la séance du 21 novembre 1860. 1

Lampes inédites du midi de la France, par M. Edward BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Toulouse, membre résidant. 11

Notice historique sur la famille de Vic. — Lettres inédites de Méry et Dominique de Vic, par M. DE CHANAL, lieutenant-colonel d'artillerie, membre résidant. 47

Mémoire historique sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques de Muret, par M. Victor FONS, juge au Tribunal civil de 1re instance de Toulouse, membre résidant. 74

Aperçu général des travaux de la Société archéologique depuis sa fondation, par M. CAZE, président à la Cour, directeur de la Société. 95

Notice sur l'habitation souterraine récemment découverte à Saint-Sernin-d'Ordalilles, près Bellegarde (Tarn-et-Garonne), par M. DEVALS aîné, archiviste, à Montauban, membre correspondant. 109

Castelsarrasin (*Castrum Cerrucium*); **description de la tour et de l'église de Saint-Sauveur de cette ville**, par M. l'abbé CARRIÈRE, secrétaire-adjoint de la Société. 116

Digitized by Google

Historique et description de l'hôtel de Mac-Carthy, par M. Auguste D'ALDÉGUIER, président de la Société. 138
Histoire des anciens Etats de Comminges, par M. Victor FONS, juge au Tribunal civil de 1re instance de Toulouse, membre résidant. 161
Etude sur trois anciens livres toulousains, par M. le vicomte DE LAPASSE, secrétaire général de la Société. 207
Esquisses archéologiques. Description de monuments existant dans le département des Hautes-Pyrénées, par M. Louis BUNEL, avocat. 215
Dissertation critique sur les armoiries de la ville de Toulouse, par M. le vicomte DE JUILLAC-VIGNOLES, archiviste de la Société. 225
Eloge de M. A. Du Mège, fondateur et secrétaire général de la Société archéologique du midi de la France, par M. Auguste D'ALDÉGUIER, président de la Société. 255
Considérations sur une caverne du Larzac (Aveyron), par M. le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON, membre résidant. 281
La tour de Palmata à Gaillac (Tarn); **son histoire, son architecture et ses peintures**, par M. A.-Elie ROSSIGNOL, membre correspondant de la Société. . . 295
Un cimetière romain à ustion, à La Madeleine, près Auterive (Haute-Garonne), par M. l'abbé CARRIÈRE, secrétaire-adjoint de la Société. 305
La chasse aux incunables, par M. le docteur DESBARREAUX-BERNARD, membre résidant. 317
Le château de Saint-Julien, chronique, par M. D'ANDRÉ DE SERVOLLES, membre résidant. 331
Description d'un sceau de la maison de Savoie, par M. le vicomte DE JUILLAC-VIGNOLES, secrétaire-archiviste de la Société. 341
Rapport présenté à la Société archéologique sur les antiquités trouvées sous les fondations du palais du maréchal commandant supérieur à Toulouse, par M. le vicomte DE LAPASSE, secrétaire général de la Société. 346
Notice sur quelques objets d'antiquité, lue à la séance du 12 juillet 1864, par M. FOURNALÈS, membre résidant. 354
La chapelle de Sainte-Croix à l'église de Saint-Pierre de Toulouse, par M. CAZE, président à la Cour, directeur de la Société. 358
L'imprimerie à Toulouse aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. le docteur DESBARREAUX-BERNARD, membre résidant. . . . . 305 bis
Discours de rentrée de la session de 1864-1865, prononcé par M. Auguste D'ALDÉGUIER, président de la Société, dans la séance du mardi 22 novembre 1864. 326 bis
Eloge de M. le colonel Gleizes, membre résidant. . . . . 334 bis
Eloge de M. Moquin-Tandon, membre correspondant. . . . . 335 bis
Eloge de M. Azema de Montgravier, membre correspondant. . . . . 336 bis
Eloge de M. Urbain Vitry, membre résidant. . . . . 337 bis
Eloge de M. Rocher, ancien recteur, membre honoraire. . . . . 338 bis
Eloge de M. Léon Ducos, membre résidant. . . . . 338 bis
Eloge de M. le marquis de Bournazel, membre résidant. . . . . 340 bis
Eloge de M. Scipion Goudet, membre résidant. . . . . 341 bis
Eloge de M. l'abbé Salvan. . . . . 344 bis

Digitized by Google

Un cimetière romain à ustion, à La Madeleine, et restes d'une cité gallo-romaine près Auterive. — Continuation des fouilles commencées dans le mois de janvier 1864, par M. l'abbé CARRIÈRE, secrétaire-adjoint de la Société. 344 bis

Essais archéo-anthropologiques sur les cavernes du Larzac (Aveyron), par M. le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON, membre résidant. . . . . 359 bis

Notice sur une œuvre inédite d'un savant toulousain, par M. le vicomte DE LAPASSE, secrétaire général de la Société. 368

Etude historique et archéologique sur la citadelle de Perpignan et sur le Castillet, par M. le vicomte DE JUILLAC-VIGNOLES, membre résidant, archiviste. . 377

Quelques mots sur la ville de Lombez et sur sa cathédrale, par M. DE MARCELIER DE GAUJAC, membre résidant. 387

Un document inédit de l'abbaye de Saint-Sernin, par M. CAUSSÉ, vice-président au Tribunal de 1re instance, membre résidant. 399

Impressions sur les transformations récentes de Paris et sur les tendances de l'architecture moderne, par M. Auguste D'ALDÉGUIER, président de la Société. 409

Extraits du discours de rentrée de la session de 1865-66, prononcé par M. Auguste D'ALDÉGUIER, président de la Société, dans la séance du mardi 28 novembre 1865. 436

Eloge de M. Jean-Pierre Laffont, architecte, membre résidant, par M. Auguste D'ALDÉGUIER, président de la Société. 441

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES ET VIGNETTES

CONTENUES DANS LE TOME VIII.

PAGE 46.

Vignette représentant un cériolaire ou chandelier antique, en terre rouge, récemment découvert dans la commune de Montans (Tarn).

Cinq planches représentant une série de lampes antiques de forme et de grandeurs diverses découvertes dans le midi de la France.

(Mémoire de M. Barry).

PAGE 114.

Une planche représentant les plans, coupes et détails de l'habitation souterraine découverte à Saint-Sernin-d'Ordarilles, près Bellegarde (Tarn-et-Garonne).

(Mémoire de M. Devals).

PAGE 136.

Trois planches représentant le plan terrier, la vue générale, le portail latéral et les sculptures intérieures de l'église de Saint-Sauveur de Castelsarrasin.

(Mémoire de M. l'abbé Carrière).

PAGE 160.

Deux planches représentant une vue de l'hôtel de Mac-Carthy du côté de la cour, le plan terrier de l'hôtel, et une vue de ses combles briquetés.

(Mémoire de M. d'Aldéguier).

PAGE 161.

Vignette représentant les armes des Etats de Comminges.

(Mémoire de M. Fons).

PAGE 224.

Deux planches représentant deux fenêtres d'une ancienne maison située dans le village de Marsous (Hautes-Pyrénées), et le portail et une fenêtre de l'église d'Arrens (Hautes-Pyrénées).

(Mémoire de M. Bunel).

Digitized by Google

PAGE 254.

Deux planches représentant différents spécimens des armes de la ville de Toulouse, extraits des sceaux, des manuscrits, des poids et des sculptures antiques, et ses armes nouvelles.

(Mémoire de M. le vicomte DE JUILLAC).

PAGE 255.

Portrait de M. Alexandre du Mège, fondateur et secrétaire général de la Société archéologique du midi de la France, décédé le 6 juin 1862.

PAGE 294.

Deux planches représentant les couches géologiques formant le plateau du Larzac, et l'aspect de sa caverne au moment de l'éboulement.

(Mémoire de M. le comte DE SAMBUCY-LUZENÇON).

PAGE 303.

Détails d'architecture de la tour *Palmata*, située dans l'intérieur de la ville de Gaillac, et dessins d'une partie des peintures qu'elle renferme.

(Mémoire de M. ROSSIGNOL).

PAGE 316.

Trois planches représentant le plan général des lieux où ont été exécutées les fouilles récentes d'Auterive, et le dessin de partie des urnes et poteries antiques provenues de ces fouilles.

(Mémoire de M. l'abbé CARRIÈRE).

PAGE 330.

Deux planches représentant des filigranes et un monogramme imprimé à la fin du *Liber creaturarum* et du *Fortalicium fidei*.

(Mémoire de M. DESBARREAUX-BERNARD).

PAGE 341.

Vignette représentant une empreinte d'un sceau de la maison de Savoie.

(Mémoire de M. le vicomte DE JUILLAC).

PAGE 352.

Planche représentant des vestiges de mur antique, et des débris de pilotis et d'estacade découverts en creusant les fondations du palais de S. E. le maréchal Niel.

(Rapport de M. le vicomte DE LAPASSE).

Digitized by Google

PAGE 356.

Deux planches représentant des têtes en bronze et en marbre blanc trouvées soit à Martres, soit à Vieille-Toulouse.

(Notice de M. Fournalès).

PAGES 322, 323, 324 et 325 bis.

Quatre tableaux représentant la série des livres imprimés à Toulouse au quinzième siècle, depuis 1476 jusqu'à 1500.

(Mémoire de M. Desbarreaux-Bernard).

PAGE 358 bis.

Deux planches représentant le plan général des fouilles exécutées à Auterive en septembre 1864, le plan du souterrain de Gaujac, et le dessin de quelques-unes des poteries qui ont été découvertes dans ces fouilles.

(Mémoire de M. l'abbé Carrière).

PAGE 381.

Vignette représentant une vue du grand et du petit Castillet.

PAGE 382.

Double vignette représentant le rez-de-chaussée et le premier étage du grand et du petit Castillet.

PAGE 386.

Trois planches représentant le plan de la citadelle, la porte de la citadelle et le portail de l'église de la citadelle.

(Mémoire de M. le vicomte de Juillac).

PAGE 398.

Planche représentant le plan terrier de la cathédrale de Lombez et de son évêché, avec toutes leurs dépendances d'après un plan de l'année 1783.

(Mémoire de M. de Marcelier de Gaujac).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

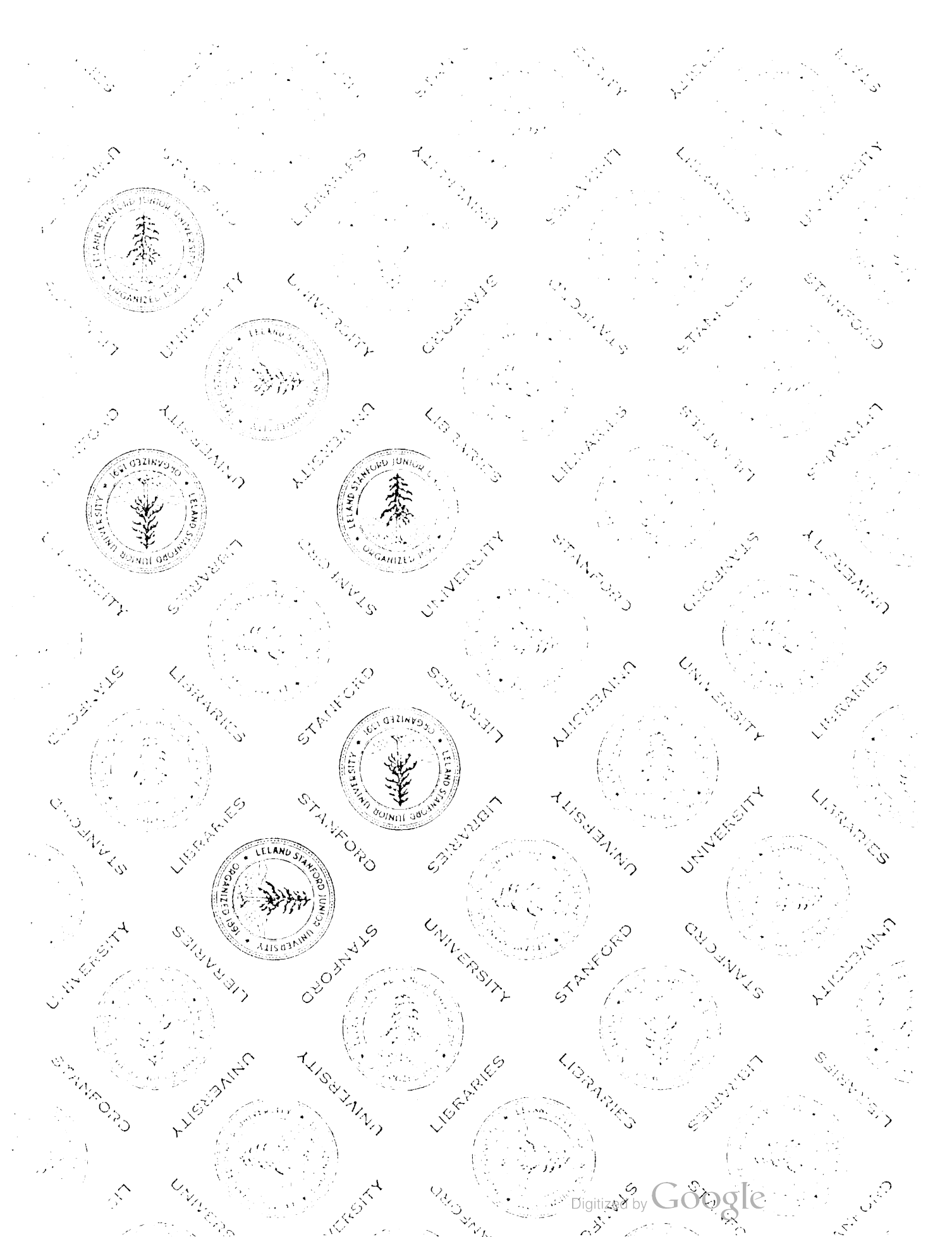
Digitized by Google

DC
607.1
S6

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

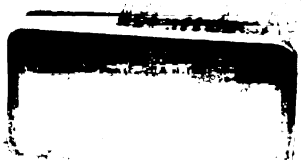

Digitized by Google

Digitized by Google